

**SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE
D'ANJOUAN
(Océan Indien)**



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ET TECHNIQUE OUTRE-MER



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CATALOGUE SOMMAIRE des Publications ⁽¹⁾

DIFFUSION - VENTES

Tant pour les abonnements aux revues périodiques que pour l'achat d'ouvrages ou de cartes, il convient d'adresser les commandes impersonnellement à :

Monsieur le Chef du Service Central de Documentation de l'O.R.S.T.O.M.,
70-74, route d'Aulnay — 93 - BONDY.

Les paiements seront effectués par virements ou chèques postaux, au profit de :

Régisseur des Recettes et Dépenses des S.S.C. de l'O.R.S.T.O.M.,
70-74, route d'Aulnay — 93 - BONDY.
C.C.P. 9152-54 PARIS.

Exceptionnellement, achat au comptant possible auprès de :

l'O.R.S.T.O.M. - Bibliothèque Annexe,
24, rue Bayard — PARIS (8^e).

I. ANNUAIRE HYDROLOGIQUE

Première série de 1949 à 1959. 1 volume entoilé :

France 55 F ; Étranger 60 F.

Nouvelle série depuis 1959.

En deux tomes : Tome I. États africains d'expression française et République Malgache.

Le volume relié, 18 × 27 :

France 70 F ; Étranger 75 F.

Tome II. Territoires et départements d'Outre-Mer.

Le volume relié, 18 × 27 :

France 16 F ; Étranger 22 F.

II. BULLETINS ET INDEX BIBLIOGRAPHIQUES (format rogné : 21 × 27, couverture bleue)

— Bulletin bibliographique de Pédologie.

Trimestriel.

Abonnement : France 55 F ; Étranger 60 F.

— Bulletin signalétique d'Entomologie médicale et vétérinaire.

Mensuel.

Abonnement : France 55 F ; Étranger 60 F. Le numéro 6 F.

— Index bibliographique de Botanique tropicale.

Semestriel.

Abonnement : France 10 F ; Étranger 11 F. Le numéro 6 F.

III. CAHIERS O.R.S.T.O.M. (format rogné : 21 × 27, couverture jaune)

a) *Séries trimestrielles.*

Cahiers ORSTOM. Série Pédologie.

Cahiers ORSTOM. Série Océanographie.

Cahiers ORSTOM. Série Sciences humaines.

Cahiers ORSTOM. Série Hydrologie (2).

Cahiers ORSTOM. Série Entomologie médicale (2).

Abonnement : France 70 F ; Étranger 75 F. Le numéro 20 F.

b) *Séries non encore périodiques.*

Cahiers ORSTOM. Série Géophysique.

Cahiers ORSTOM. Série Physiologie des Plantes tropicales cultivées (3).

Cahiers ORSTOM. Série Biologie (3).

Prix selon les numéros.

(1) Tous renseignements complémentaires dans le catalogue général des publications de l'ORSTOM, à demander : SCD - 70-74, route d'Aulnay, Bondy.

(2) Ces séries sont devenues périodiques à partir du 1^{er} janvier 1967.

(3) La série Physiologie des Plantes tropicales cultivées a été suspendue le 1^{er} janvier 1966, mais l'orientation qui était la sienne se retrouve parmi d'autres, dans la nouvelle série : BIOLOGIE, des Cahiers de l'ORSTOM, créée, elle, à cette même date.

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE D'ANJOUAN

(Océan Indien)

Claude ROBINEAU

Docteur ès Sciences économiques

Docteur en Sociologie

Chargé de recherches de l'O.R.S.T.O.M.

**SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE
D'ANJOUAN**

(Océan Indien)

O.R.S.T.O.M.

PARIS

1966

Cette étude a fait l'objet d'une thèse pour le doctorat ès Sciences Economiques, soutenue devant la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, le 19 novembre 1962.

Nous remercions en premier lieu pour leur accueil, les conseils et les indications qu'ils ont bien voulu nous donner, MM. les Administrateurs Supérieurs ARNAUD et SAGET, chefs du Territoire, MM. les Députés SAÏD MOHAMED CHEIKH, Prince SAÏD IBRAHIM, MOHAMMED AHMED, M. le Sénateur AHMED ABDALLAH, MM. les Ministres du Conseil de Gouvernement.

MM. SAVIGNAC et ROUVIN, de l'Administration Supérieure du Territoire et de la Vice-présidence du Conseil de Gouvernement, MM. les Administrateurs GROS-PEILLET, SURANT, PASCAL et PEYRET, M. l'Administrateur du Territoire AHMED IBRAHIM, MM. les Conseillers généraux, notamment M. BOURHANE BEN SAÏD HAMID.

Ma gratitude va à M. J. VALETTE, Ingénieur en Chef du Service de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts du Territoire, qui a bien voulu m'introduire dans les Communautés de l'Archipel et m'aider tout au long de la mission.

A M. J. FORT, Ingénieur du B.D.P.A., chargé de l'opération d'aménagement de Nioumakélé qui m'a « introduit » dans cette région, à MM. J. HÉBERT et J. ANGOT qui ont fait de l'ethnographie des Comores, d'Anjouan en particulier, leur violon d'Ingres.

A MM. ALI SOILIHI, CASTAN, DJOHAR, GIGNOUX, LAUZIER, NADJIB, OUIRDANE BEN SAÏD, OMAR, POUILLES, chefs de Service de l'Administration ou directeurs de Services publics, pour les données qu'ils ont bien voulu me communiquer, ainsi que MM. MULLER, MAC LUCKIE et BÉNARD pour leurs renseignements concernant la production et le commerce qu'ils ont eu l'obligeance de me donner.

Nous remercions vivement de leur aide nos collaborateurs et informateurs en premier lieu SAÏD ALI AMIR et DJAFFAR BEN SAÏD HALIDI, puis ATTOUMANE MOHAMED RACHID, HOUSSAMOUDDINE ALI MOHAMED, NASSUR ASKALANI. Nos enquêteurs AHMED BOURHANE, SALIM AHMED, AHMED RAKIB, BACAR AHMED, SAOUNDI IBRAHIM de Mutsamudu, SAÏD SALIM ZOUBERT de Ouani, AHMED SAÏD d'Ougojou, AHMED SAÏD ALI ISSOUF de Mjimandra.

Nous remercions enfin la population des Comores, en particulier le peuple d'Anjouan, pour l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter à l'égard des travaux de cette mission.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. — LE MILIEU GEOGRAPHIQUE	23
— Le relief du sol	23
— Le climat	24
— Les ressources naturelles	25
1. Ressources agricoles	25
2. Les pâturages, le bétail et la forêt	27
3. Les ressources de la mer	28
— Les techniques non-agricoles	29
II. — L'EVOLUTION HISTORIQUE	32
A. LE PASSÉ TRADITIONNEL	34
— Naissance.	
B. L'ÉPOQUE COLONIALE ET L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	37
— Conséquences sur la société traditionnelle	38
III. — LE DILEMME ANJOUANAIS	40
<i>La toile de fond</i> : Accroissement démographique et surpeuplement	40
— La densité de la population	40
— L'accroissement démographique	42
— Population urbaine et population rurale	43
— La rupture de l'équilibre démographique	44
<i>Le manque de terre</i> , un élément objectif et psychologique	44

PREMIÈRE PARTIE

LA SOCIÉTÉ ANJOUANAISE ET L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

Chapitre premier. — LA SOCIÉTÉ ANJOUANAISE.

RELIGION ET ORGANISATION SOCIALE	51
— L'Islam.	51
— L'organisation sociale.	52
1. Les nobles : le rôle traditionnel de la noblesse - le statut social des nobles - la définition des nobles	53
2. Les esclaves	56
3. La troisième catégorie sociale : les hommes libres	57
I. — LES FORMES DE LA VIE SOCIALE	60
A. LES GRANDES FÊTES RELIGIEUSES : Maulid et Ramadan	61
— Le maulid	61
— Le ramadan	62
B. LE CYCLE DE LA VIE INDIVIDUELLE	63
— La naissance	63
— La circoncision et la coupe des cheveux	63
— La fin de l'adolescence	64
— Le mariage	65
La conclusion du mariage - la dot du mariage mahari - la célébration du mariage - le chungu - le jeu des prestations à l'occasion d'un mariage anjouanais - le coût d'un mariage.	
— L'âge adulte	70
— La vieillesse et la mort	71

TABLE DES MATIERES

	11
II. — L'ORGANISATION FAMILIALE	73
A. LE SYSTÈME DE PARENTÉ	74
— Les différents parents	74
Première génération d'ascendants - Deuxième génération d'ascendants - Troisième génération d'ascendants - La génération d'Ego - Les des- cendants - Les alliés.	
— Les groupements de parenté	78
Caractéristiques générales du système - les types de groupements d'après la terminologie - le système matrimonial et la polygamie - importance de la polygynie.	
— Les alliances matrimoniales et les pratiques endogamiques	80
<i>Les règles d'endogamie, d'exogamie et de mariages préférentiels</i>	81
1. Exogamie et interdictions de mariage	81
2. Endogamie et mariages recommandés	81
<i>Les alliances matrimoniales</i>	82
1. Les alliances entre personnes appartenant à des classes différentes	
2. Les alliances entre personnes d'origine géographique différente ...	83
B. LA DEMEURE DES ÉPOUX	86
— La résidence matrilocale	86
— La maison et ses aspects	86
1. Maisons de pierre et civilisation urbaine	86
2. Maisons rurales et vie paysanne	88
— L'organisation de la maison	89
C. LE RÔLE DES PARENTS	90
— Le mari	91
— Le père	91
— La femme	92
— La belle-mère	92
D. LE RÉGIME DES BIENS	93
— La notion de propriété	93
— La dévolution des héritages	95
— Les traits d'organisation de la société	95

III. — ESPACE ET HABITAT	97
A. LES VILLES	97
— La ville actuelle	98
— Division de la ville en quartiers	98
1. L'aspect des maisons - 2. La répartition des mosquées - 3. L'existence dans le quartier noble des foyers de la vie urbaine - 4. L'origine de la population.	
— Mutation de la ville traditionnelle	100
— La nouvelle infrastructure	101
B. LES COLLECTIVITÉS VILLAGEOISES	101
— L'aspect du village	102
— Le village perçu comme une collectivité	103
1. Absence de structures formelles	103
2. Les structures existantes (dépendance des fidèles à l'égard de l'imam et des mwalimu, rapports avec le commerçant, avec les paysans aisés)	104
3. Ce qui fait l'unité profonde du village : l'affirmation contre l'extérieur	107
Chapitre 2. — L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE	109
I. — L'ÉCONOMIE PAYSANNE	111
A. LA PRODUCTION	111
— Le complexe alimentaire végétal	112
<i>Les productions</i>	112
a. Les plantes à fruits	113
1. Le cocotier - 2. Le bananier - 3. Les autres arbres fruitiers.	
b. Les grains	115
Céréales et légumineuses ; paddy et divers types de haricots.	
c. Les plantes à rhizomes ou tubercules	116
Manioc, patates, taro.	
d. Les légumes (mataba)	116
<i>Leur importance relative dans la vie quotidienne</i>	116
1. Les quantités produites	117
2. Le calendrier des récoltes	117
— L'agriculture vivrière	119
<i>La terre</i>	119
a. Le problème des terres	120

TABLE DES MATIÈRES

	13
b. Les terres et leur utilisation par les paysans	122
c. Les terroirs de village	124
1. Le terroir de M'Jimandra - 2. Le terroir d'Ongojou (Nioumakélé).	
<i>Le système des cultures</i>	126
<i>Les techniques agricoles</i>	129
<i>L'unité traditionnelle de production</i>	130
— Les occupations paysannes et la répartition des tâches à l'intérieur de la famille	132
a. La répartition des tâches entre les hommes et les femmes	132
b. L'utilisation du temps par les paysans	134
1. Occupations quotidiennes du mari - 2. Occupations des femmes.	
<i>L'exploitation agricole anjouanaise traditionnelle</i>	138
<i>Schéma théorique des échanges de produits à l'intérieur d'une famille</i>	139
— La pêche	140
<i>Les activités liées à la pêche</i>	141
<i>Les revenus tirés de la pêche</i>	141
B. LA CONSOMMATION	143
— La consommation en ville	144
— Les variations de la consommation	145
— La consommation en période de Ramadan	145
— Le rythme de la consommation	146
— La répartition des produits à l'intérieur des unités familiales	146
C. LES ÉCHANGES	147
— Les résultats de l'enquête sur les budgets familiaux	147
— Les différents niveaux des échanges	149
1. Le niveau familial - 2. Le voisinage - 3. Le cercle du village - 4. Les échanges avec les autres villages et la ville.	
— Les échanges en nature (troc)	152
— Les prix	153
— Fluctuations des prix	154
D. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DES FAMILLES	154
— Le niveau de vie	154
— Le contenu des recettes et des dépenses	155
a. Les principaux postes de recettes	155
b. Les principaux postes de dépenses	156
c. Equilibre du budget moyen	157
— Etude de détail des budgets	157

II. — LES RAPPORTS ÉCONOMIQUES ENTRE VILLES ET CAMPAGNES	160
A. LE MÉTAYAGE DES TERRES, LES RAPPORTS ÉCONOMIQUES ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES	160
— La structure agraire à l'ouest de Mutsamudu	161
— Les formes de la production	164
B. LE MÉTAYAGE SUR LE BÉTAIL. AUTRES ACTIVITÉS DE FORTUNE	166

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCONOMIE DE PLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE

L'ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR	169
— Exportations	169
— Importations	170
Chapitre 3. — LA CONSTITUTION DE L'ÉCONOMIE MODERNE	175
A. DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DE PLANTATION	176
— Mise en place de la colonisation agricole	176
a. La constitution des domaines de colonisation	176
b. La disposition de la main-d'œuvre	177
— Les conditions de vie sur les domaines	178
— Le fonctionnement de l'économie domaniale	179
B. DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE MARCHANDE	180
Chapitre 4. — LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE ACTUELLE	183
I. — L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE	183
II. — LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION	188
— Les principaux produits exportés	189
1. Le sisal	189

TABLE DES MATIERES

	15
2. L'ylang-ylang	189
3. La vanille	191
<i>a.</i> Les producteurs de vanille - <i>b.</i> les collecteurs - <i>c.</i> les préparateurs - <i>d.</i> les exportateurs hors des Comores.	
4. Le coprah et le girofle	193
 III. — LE REVENU GLOBAL D'ANJOUAN : SA FORMATION ET SA RÉPARTITION	196
A. ESSAI DE COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE	196
— Méthode d'élaboration des comptes économiques	196
— Les résultats	197
B. CARACTÉRISTIQUES DE STRUCTURE ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE D'ANJOUAN	205
— La dépendance à l'égard de l'extérieur	206
— La formation et l'utilisation du revenu des particuliers	208
— Le rôle respectif de l'administration, des entreprises modernes et des particuliers	210
<i>a.</i> L'analyse des exportations	210
<i>b.</i> L'analyse des importations	211
<i>c.</i> Le rôle de l'administration	211
1. Développement des cultures riches - 2. Hausse nominale des salaires.	
 IV. — LA RÉPARTITION DES SALAIRES	213
 Chapitre 5. — L'ÉCONOMIE MODERNE : SES EFFETS SUR LA VIE MATÉRIELLE ET SOCIALE	217
I. — L'ÉCONOMIE DOMANIALE	219
A. ÉTUDE DE SITUATION	222
Les types d'activités : exemple de Nioumakélé.	
— Les modes de production	223
<i>Le faire-valoir direct - Le salariat - Les modes de faire-valoir indirect</i>	223
<i>a.</i> Les cultures et les rapports de production qu'elles occasionnent	224
1. Le métayage de la vanille - 2. La culture du jasmin - 3. Bigaradiers ou orangers amers.	
<i>b.</i> Les modes de faire-valoir indirect du domaine et leurs effets pour la ferme et les collectivités paysannes	226
— La commercialisation des produits riches	227

B. ANALYSE DE COMPORTEMENTS	229
— Esquisse des principes qui paraissent régler le comportement des firmes : l'exemple de Patsi	230
— Les conséquences objectives d'une telle attitude	232
a. Un type de comportement	232
1. Le manque de terre - 2. Le manque d'emploi - 3. Les taux de salaires.	
b. Un second type de comportement	234
— Le dialogue de la firme et des paysans	235
<i>Le comportement des sociétés à l'égard des paysans</i>	235
<i>Les réactions paysannes</i>	235
 II. — LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES RICHES DANS L'ÉCONOMIE COMORIENNE	 237
A. LE SYSTÈME DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS RICHES	238
— La commercialisation de la vanille à Z.	238
a. <i>Les conditions de métayage</i>	238
b. <i>Les autres producteurs</i>	239
1. Les prix - 2. Le crédit - 3. L'isolement.	
c. <i>La vraie nature de la commercialisation</i>	240
— Les modalités de la commercialisation de la vanille à Anjouan	240
— Les effets	241
a. Effets sur la production	241
b. La répartition des bénéfices tirés de la vanille	242
 B. LES CONDITIONS DE LA PRODUCTION	 243
— Les paysans-proprétaires de Sima	243
— Les propriétaires-citadins de la baie d'Anjouan	243
 CONCLUSION	
<i>Structures actuelles de la société anjouanaise</i>	246
Hétérogénéité - Inégalités - Domination - L'influence de la religion - L'orga- nisation sociale traditionnelle et son influence sur la vie économique.	
<i>Les changements dans les structures anciennes</i>	253
Appréciation des données d'ordre économique - Appréciation des données d'ordre psycho-sociologique.	
— <i>Bibliographie</i>	259
— <i>Table des figures</i>	263
— <i>Planches photographiques, A à J</i>	h.-texte

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

B.D.P.A.	Bureau pour le développement de la production agricole, Paris - Agences à Tananarive et Moroni.
I.G.N.	Institut géographique national, Paris - Annexe à Tananarive : <i>Service géographique de Madagascar</i> .
I.N.E.D.	Institut national d'études démographiques, Paris.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques, Paris.
I.R.S.M.	Institut de recherches scientifiques de Madagascar, Tananarive.
I.S.E.A.	Institut de science économique appliquée, Paris.
O.R.S.T.O.M.	Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Paris.
P.U.F.	Presses universitaires de France, Paris.
SOSUMAV	Société sucrière de la Mahavavy, Ambilobe (Madagascar).
S.E.D.E.S.	Société d'Éditions de l'enseignement supérieur, Paris.

NOTE LINGUISTIQUE

Les mots et termes de la langue anjouanaise qui ont été utilisés dans le texte et écrits en caractères latins ont été généralement transcrits selon les règles utilisées pour la langue swahili.

Seuls, les noms de personnes qui ont une orthographe française établie et les noms de lieux portés sur les cartes de l'Archipel de l'I.G.N. et le fascicule de l'INSEE consacré au recensement de la population des Comores en 1958 ont été écrits selon l'orthographe française.

Les mots malgaches qui se trouvent dans le texte ont été transcrits selon l'orthographe officielle en usage pour la langue malgache.

— *Correspondances usuelles de transcription.*

	en Comorien	en français	
<i>e</i> (é de été) est transcrit :	<i>e</i>	<i>é</i>	
<i>u</i> (ou de joue) est transcrit :	<i>u</i>	<i>ou</i>	en malgache : <i>o</i>
<i>w</i> (ou de oui) est transcrit :	<i>w</i>	<i>ou</i>	
<i>wa</i> (oi de oie) est transcrit :	<i>wa</i>	<i>oi</i>	

i est transcrit *i*, jamais *y* en fin de mot anjouanais bien que cet usage tend à se répandre. Au contraire, *i* en fin de mot malgache est toujours transcrit *y*.

	en Comorien	en français
<i>n vélaire</i> est transcrit :	<i>n</i>	<i>ng</i>
<i>n mouillé</i> est transcrit :	<i>ni, ny</i>	<i>gn</i>
<i>th</i> (th de thing) est transcrit :	<i>th</i>	
<i>dh</i> (th de this) est transcrit :	<i>dh</i>	

La transcription française de mots comoriens qui fait apparaître l'ensemble *oin* ne doit pas être réalisée comme *oin* de *coin*, mais *wan*.

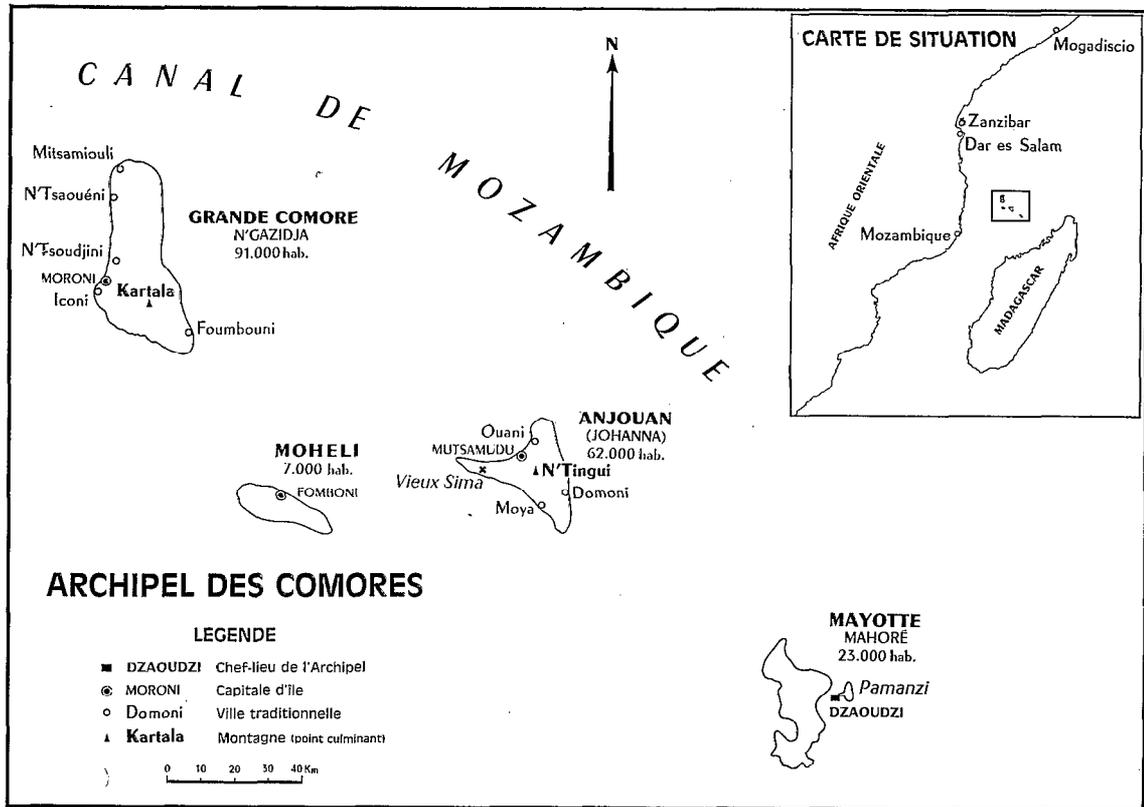


FIG. 1. — Archipel des Comores ; carte de situation

Introduction

Anjouan est l'une des quatre îles qui constituent l'Archipel des Comores, situé dans la partie nord du Canal de Mozambique, à mi-chemin de Madagascar et de la Côte orientale d'Afrique.

D'origine volcanique, au sol riche, mais au relief très tourmenté limitant sérieusement l'espace agricole, baignant dans un climat tropical, chaud et pluvieux, elle offre à l'homme une gamme de ressources végétales surtout tirées des arbres fruitiers que celui-ci peut obtenir sans gros efforts : cocotier, bananier, manguiers, arbre à pain, jacquier. Elle supporte aussi un éventail de cultures vivrières acclimatées par les habitants, manioc, ambrevades, taro, patates, riz et si le relief ne permet pas l'existence de pâturages étendus et d'un élevage important, la mer est poissonneuse, mais les techniques rudimentaires empêchent, semble-t-il, l'homme d'en tirer tout le parti qu'il pourrait.

La population est nombreuse. Les traits anthropologiques les plus couramment consignés, teint foncé, cheveux crépus ou en « grains de poivre », nez épaté, crâne souvent allongé, membres grêles, donnent à penser dès l'abord que le fond de la population est africain. Le dialecte parlé à Anjouan, comme les autres dialectes comoriens d'ailleurs, est parent du swahili (1). Parallèlement, cohabitent des gens au teint plus clair ou très clair, aux cheveux allant du lisse au crépu, aux yeux quelquefois en amande, certains aux traits sémitiques plus ou moins accusés.

Les traditions orales attestent l'installation d'Arabes et de Chiraziens avant le xv^e siècle. Ce sont eux qui introduisirent l'Islam aux Comores. Elles indiquent aussi que d'année en année, des immigrants arabes, zanzibarites, yéménites, irakiens ou autres sont venus s'établir dans les îles où ils occupaient des fonctions de roi ou de ministres. C'est parmi eux que se déclaraient les sages et les lettrés. Il s'est ainsi constitué une classe noble détenant la puissance religieuse et politique, la terre, la culture, la science et les arts et habitant dans les villes de pierre aux rues tortueuses, entourées de remparts. Il y en a ainsi quatre à Anjouan : Domoni, Mutsamudu, Ouani, Moya. Cette classe noble s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La vie matérielle de cette classe reposait, pour la collecte des fruits, la pêche, les cultures vivrières, la construction des maisons, l'exercice des fonctions domestiques, sur le travail d'une main-d'œuvre servile amenée d'Afrique. Ceci est général pour cette partie de l'Océan Indien, la Cour de Tananarive avait des esclaves mozambiques qui furent libérés en 1874. Cette main-d'œuvre habitait des paillotes, soit à la ville dans un quartier *intra-muros* ou en « faubourg », hors des murs, soit sur les terres des propriétaires nobles. La morphologie actuelle de l'habitat présente encore de telles dichotomies.

Des aventuriers vinrent au cours des âges se fixer aux Comores. Au milieu du xix^e siècle, l'un d'entre eux créa avec de la main-d'œuvre servile une plantation dans une plaine littorale au sud-ouest de l'île, à Pomoni (2). Un peu plus tard, le roi (3) se lança dans les spéculations

(1) Quelquefois swahéli ou souahéli (Cf. note linguistique p. 17).

(2) SUNLEY qui obtint la concession de Pomoni fut d'abord le commis d'une factorerie anglaise installée au milieu du siècle à Mutsamudu.

(3) Abdallah III, l'avant-dernier sultan d'Anjouan.

coloniales et se créa, avec de la main-d'œuvre servile, une plantation de canne à sucre sur la côte est à Bambao M'Tsanga. Une mauvaise gestion et, peut-être, une crise de la canne à sucre, à la fin du siècle dernier, ruinèrent le souverain que des entreprises s'offrirent à dégager de ce mauvais pas en reprenant la plantation. Avec un sol riche, un climat tropical chaud et humide, une main-d'œuvre servile assez abondante, l'île favorisait les cultures industrielles et était mûre pour la colonisation des grandes firmes. Cette nouvelle forme d'économie intéressant une population qui, mis à part quelques petits groupes urbains, reste essentiellement rurale, s'est perpétuée jusqu'à nos jours (4).

L'île avec une superficie de 40 000 ha et une population de 62 000 habitants (5) constitue le modèle même d'une petite économie tropicale surpeuplée, spécialisée dans les productions d'exportation pour les marchés lointains d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord. A la hiérarchie sociale traditionnelle couronnée par la royauté, s'est juxtaposé et superposé, lors de l'abolition de celle-ci, l'édifice économique construit par les colons et les Sociétés de plantation, l'ensemble étant coiffé par les Autorités locales de la République française.

La présente étude repose sur un travail de terrain accompli de juillet 1960 à octobre 1961, dans le cadre d'une mission ethno-sociologique de l'O.R.S.T.O.M. dans l'Archipel. Une série de tournées de villages permit l'acquisition des connaissances géographiques, économiques, sociales et culturelles indispensables pour la poursuite de la mission et de saisir « dans le concret », les données collectées par un travail bibliographique préliminaire à Paris et à Tananarive.

La suite de l'enquête fut menée parallèlement sur deux plans : ethnologique et sociologique proprement dit. Sur le plan ethnologique, les travaux de recherches furent conduits dans deux villages différents, l'un M'Jimandra situé au nord de l'île, le long des rivages de la baie d'Anjouan, dans l'aire des cocotiers et la zone des populations *wa-matsa* et *wa-dzaliya* traditionnellement attachées à l'aristocratie urbaine de Mutsamudu, l'autre Ongojou, sur le plateau de M'Rémani, à six cents mètres d'altitude, dans la zone des « hauts » d'Anjouan, au sein de la peuplée presque de Nioumakélé et au voisinage des domaines de colonisation.

L'emploi de la méthode ethnologique pour l'étude des faits sociaux plaçait le chercheur dans la vie quotidienne et concrète des villages et lui faisait saisir les faits dans toute la richesse de leur contexte social (6). Une telle méthode fondée sur la recherche du « fait social total » selon l'expression de Marcel Mauss (7) exigeait, d'une part, la connaissance parfaite de la langue et d'autre part, une disponibilité complète à l'égard de tous autres travaux. En fait, l'observation de la vie quotidienne, malgré le recours partiel à des interprètes et la faible durée du séjour dans les deux villages considérés, a cependant permis l'accumulation de matériaux concernant la vie sociale que l'on n'aurait pu obtenir en recourant à des interviews rapides ou à des questionnaires desséchants.

(4) Le recensement démographique effectué par l'INSEE en 1958 donne pour Anjouan une population totale de 61 815 habitants. La population urbaine est concentrée dans les quatre villes traditionnelles : Mutsamudu, Domoni, Ouani, Moya. Encore un quartier de Domoni, ou de Ouani, est-il peuplé de ruraux, et la proportion est plus forte encore pour Mutsamudu dont la position de capitale administrative, industrielle et commerciale incite les ruraux sans travail, à venir s'embaucher pour quelques temps dans la ville. On comptera, à défaut de précision, les populations respectives de ces différentes villes comme urbaines, mais le total obtenu (12.038) doit être, pour ces raisons, diminué des deux cinquièmes. On obtient alors une proportion de 88 % de ruraux. En fait, ce chiffre est légèrement supérieur parce que les habitants de Moya n'ont pas de propriétés qu'ils fassent cultiver, n'ont qu'un terroir de « réserve » et sont cultivateurs, métayers ou ouvriers agricoles de firme, donc plutôt des ruraux au moins du point de vue économique.

(5) La superficie exacte de l'île est de 42 400 ha et la population de 61 815 habitants. La densité humaine au kilomètre carré est donc de 146 habitants.

(6) Le guide de base pour les études d'anthropologie sociale et d'ethnologie « de terrain » que j'utilisai fut : A Committee of the Royal Anthropological Institution of Great Britain and Ireland : « *Notes and queries in anthropology* » Routledge and Kegan Paul Ltd, London, 1951, sixth edition published.

(7) Marcel MAUSS : « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » (in *Année sociologique*, seconde série, 1923-1924, tome I) repris dans M. MAUSS, *Sociologie et anthropologie*, P.U.F., Paris, 1950.

Une autre difficulté rencontrée à Anjouan apparut dans la trop grande dimension des villages à étudier. Une collectivité de vingt à trente foyers constitue pour un ethnologue qui reste peu de temps dans le village un « terrain » de taille maximum ; comme les agglomérations humaines anjouanaises de la campagne s'échelonnent de 500 à 4 000 habitants, soit 100 à 800 foyers en moyenne, on dut se résigner à ne pas inventorier les villages choisis dans leur totalité et l'on se cantonna à l'étude d'un quartier représentatif de ces villages.

Sur le plan sociologique proprement dit, trois séries d'enquêtes furent effectuées, à l'aide de questionnaires concernant, d'une part, la sociologie urbaine de Mutsamudu et les généalogies destinées à la connaissance du système familial et matrimonial, d'autre part, la vie économique des populations avec les budgets de famille, le travail salarié sur les plantations, la composition des patrimoines et le relevé des échanges à l'intérieur des familles ou entre les familles.

En outre, l'on a utilisé un certain nombre d'informations élaborées sous la forme de chroniques ou de comptes-rendus établis par les intéressés eux-mêmes ou avec l'aide d'un enquêteur, qu'il s'agisse de devoirs d'élèves et de rédactions sur des sujets de la vie sociale ou de relevés d'emploi du temps.

Les documents bibliographiques dont on a pu disposer sont peu nombreux. Les Comores ont inspiré quelques travaux d'ethnographie et d'histoire qui demeurent très succincts et qui, pour certains, sont déjà anciens.

Un manuscrit et des récits de notables ont permis une mise à jour de l'histoire « événementielle » d'Anjouan.

Les levés du Service topographique de l'île ont été utilisés pour l'établissement d'une carte de la structure agraire de même que les photographies aériennes effectuées par l'Armée de l'Air stationnée à la base d'Ivato (Tananarive) ont servi à l'établissement d'un plan de Mutsamudu pour la localisation des faits sociaux (8).

Des données d'ordre économique ont été collectées auprès de l'Administration française et des firmes de plantations pour servir à l'établissement de comptes économiques de l'île.

Enfin, trois documents précieux et récents nous ont servis : une carte au 1/50 000^e en couleurs avec estompages et courbes de niveaux, publiée par l'Institut Géographique National de Paris, un recensement de la population des Comores en 1958 et un exposé des comptes économiques de l'Archipel pour 1959, ces deux derniers documents ayant été publiés par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques. Signalons aussi que le même institut a publié les résultats provisoires d'une enquête socio-économique sur Anjouan en 1961.

(8) Nous remercions M. R. Paulian, directeur en 1960 de l'Institut de Recherches scientifiques de Madagascar et de l'Ecole pratique de l'Institut des Hautes Etudes de Tananarive qui a bien voulu se charger d'obtenir la réalisation de ces photographies.

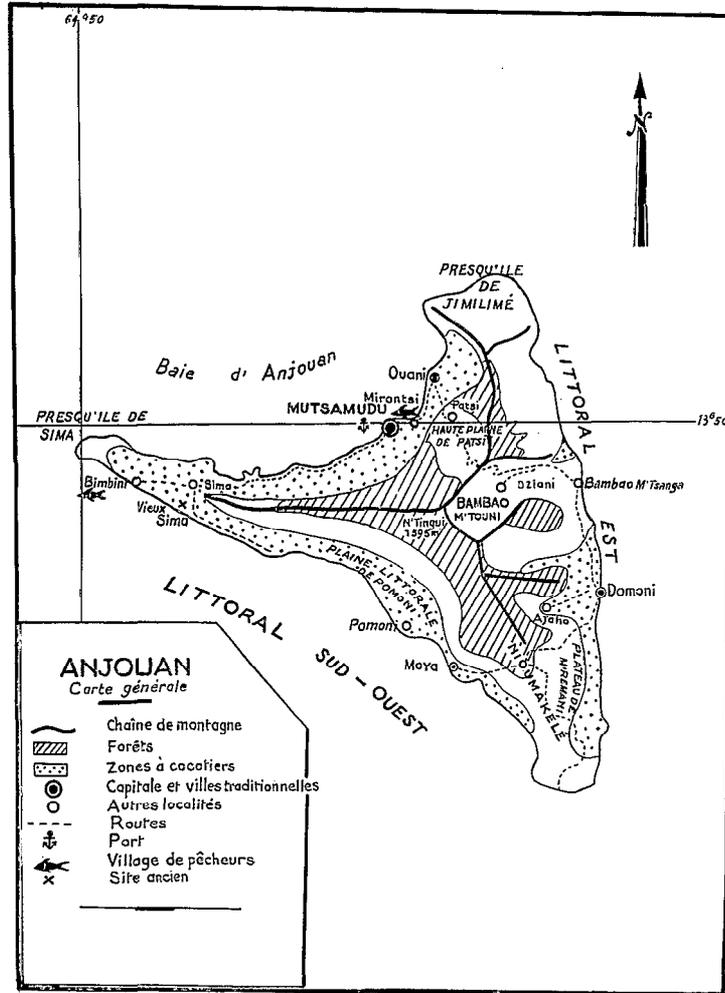


FIG. 2. — Anjouan : carte générale (2 cm = 10 km)

I. - Le milieu géographique

Le voyageur qui débarque pour la première fois à Anjouan, est frappé par l'aspect montagneux et tourmenté d'une île pourtant réduite en superficie. Et ce qu'il découvre, lors de ses tournées dans l'intérieur, confirme les premières impressions, le compartimentage excessif que l'on observe dans le relief, avec des correspondances climatiques et botaniques. A ce compartimentage horizontal s'ajoutent les faits d'étagement dus à l'altitude qui, vers l'intérieur, s'élève très rapidement, de sorte que, sous l'apparence d'unité que confèrent l'insularité, le caractère montagneux du pays, un climat chaud et humide et la présence des cocotiers, l'île se compose d'une mosaïque de petits milieux naturels originaux.

L'observation révèle entre les habitants des différences qui correspondent au cloisonnement de la géographie. Elles s'expliquent par l'hétérogénéité fondamentale du peuplement et sa formation en vagues successives qui ont provoqué le refoulement à l'intérieur des groupes les plus anciens ; elles s'expliquent aussi par la position des Comores au carrefour maritime d'un monde arabisé de l'Afrique bantoue et de Madagascar et par les différences dans les conditions économiques qu'implique la diversité des milieux naturels.

Le relief du sol.

La carte montre que l'agencement du relief à Anjouan est relativement simple : l'île présente la forme d'un triangle occupé en son centre par un massif montagneux qui culmine à 1 595 mètres : le pic N'Tingui. De cet ensemble drapé de forêts qui demeure souvent noyé dans les brouillards et les nuages bas, partent en bissectrices vers le Nord, le Sud et l'Ouest trois dorsales qui s'abaissent régulièrement et se terminent par des presqu'îles : Jimilimé, Nioumakélé, Sima. Ces dorsales délimitent ainsi des centres de peuplement et d'activités humaines qui correspondent à chacune des façades maritimes de l'île : la baie d'Anjouan avec la ville de Mutsamudu et le bourg fortifié de Ouani, le littoral est occupé par la ville de Domoni et les plantations de Bambao, la côte de Pomoni avec le bourg fortifié de Moya.

Le massif central, aux pentes très raides, est entaillé par deux dépressions intérieures en forme de cirques et aux parois très abruptes : Patsi et Bambao M'Touni. Il s'agirait, pour la dernière tout au moins, d'un ancien cratère de volcan qui s'ouvre en direction de l'Est vers la mer par une gorge semée de cascades, dont la force a été captée pour produire l'énergie nécessaire à l'usine de Bambao M'Tsanga. Les deux dépressions voisines ne sont séparées que par une arête qui atteint l'altitude 700 : c'est-à-dire qu'elles permettent par une route en lacets le franchissement du massif montagneux et l'établissement de communications faciles entre les régions de la baie d'Anjouan et le littoral est et sud. Là, passe la route qui unit les deux villes principales de l'île. Patsi et Bambao M'Touni sont occupées par des domaines de plantations : les façades maritimes nord et est de l'île constituent avec les deux dépressions centrales qui les mettent en communication ce que l'on pourrait appeler « Anjouan utile » selon le vocabulaire de l'ancienne géographie coloniale. Il ne semble pas audacieux d'avancer que les conditions géographiques, notamment l'agencement du relief, aient contribué à l'isolement de la troisième

façade, celle du sud-ouest. C'est pourtant dans cette région, à Pomoni, que fut établie la première plantation coloniale, au milieu du XIX^e siècle, et divers efforts furent effectués par la suite pour la mettre en communication avec le reste de l'île :

— route de Moya à partir du plateau de M'Rémani, établie par la Société du Domaine de Nioumakélé ;

— tentative de la Société Coloniale de Bambao de construction d'une route de Bambao M'Touni à Pomoni qui échoua devant l'obstacle opposé par les énormes ravins qui parcourent les flancs sud-ouest du massif central. Jusqu'à ce jour, aucune route ne vient débloquer la plaine de Pomoni et les villages attendent la finition d'une nouvelle voie qui contourne par l'ouest et Sima l'obstacle constitué par le massif du N'Tingui.

Quant aux plateaux qui terminent les presqu'îles, ils offrent de semblables différences.

Jimilimé est peu habité et peu cultivé ; Nioumakélé est au contraire très cultivé et très peuplé et abrite le tiers de la population de l'île sur le quart de la superficie ; Sima est le domaine de la première capitale arabe et chirazienne, avant que n'existent Domoni et Mutsamudu. Ces différences dans le peuplement qu'on peut mettre dans les premiers temps arabes sur le compte des hasards de l'histoire doivent être, après plus de six siècles d'occupation du sol, imputées à d'autres facteurs géographiques : à titre d'hypothèse, le climat et les ressources naturelles (9).

Le climat.

Anjouan baigne, comme les trois autres îles, tout au long de l'année, dans un climat chaud et pluvieux. L'humidité est forte, mais les influences marines allègent une atmosphère qui, en leur absence, pourrait être lourde. Les montagnes de l'Archipel favorisent la circulation de l'air qui tempère l'humidité. En outre, le relief très contrasté d'Anjouan favorise des effets de brise de montagne qui viennent renforcer les brises marines.

La situation d'Anjouan et de l'Archipel des Comores dans le canal de Mozambique est à l'origine d'une alternance des saisons : « bonne » et « mauvaise », qui rythme au cours des ans la vie matérielle des habitants.

Dans ce climat humide et maritime, l'époque où tombe le maximum de pluies constitue une mauvaise saison : l'humidité est très forte ; l'eau s'infiltré et suinte dans les maisons de végétal ; la circulation est difficile dans les sentiers de montagnes raides et glissants ; la mer est mauvaise, souvent démontée et son état interdit la pratique de la pêche, donc, réduit les ressources sur lesquelles les habitants peuvent compter ; enfin, la mauvaise saison est le temps des cyclones : relativement rares par rapport à l'île voisine de Madagascar, ils peuvent être redoutables : le cyclone de 1950 qui, en quelques heures, ravagea l'île et arracha des milliers de cocotiers est encore dans toutes les mémoires, comme en d'autres lieux de fameux tremblements de terre ou des éruptions volcaniques célèbres.

Noms des saisons	Epoque de l'année	Caractères climatiques
<i>kachikazi</i>	de novembre à mars	Saison chaude et humide de l'hémisphère austral.
<i>nyombeni</i>	d'avril à juin	Saison intermédiaire, souvent très éventée.
<i>kusi</i>	de juillet à octobre	Saison fraîche et sèche de l'hémisphère austral.

(9) Dans son étude sur les sols d'Anjouan (J. RICQUIER, *Les sols d'Anjouan et de Mayotte*, Mémoire I.R.S.M., Tananarive, 1953). M. RICQUIER donne une excellente et concise description de la géomorphologie de l'île (cf. *op. cit.* p. 3). Au point de vue géologique, la plus grande partie de l'île est basaltique et on y trouve à la fois des volcans jeunes ou anciens. A la Grande-Comore, les appareils volcaniques sont plus récents qu'à Anjouan tandis qu'à Mayotte, ils sont plus anciens.

Le langage repère cette mauvaise saison par le terme : *kachi-kazi* et l'oppose à la bonne saison dite *kusi* (10). Une saison intermédiaire où il pleut souvent, mais où la mer est bonne pour naviguer est dite *nyombeni*.

Ce rythme saisonnier n'est pas aussi déterminant pour la croissance de la végétation et, par voie de conséquence, pour la disposition par les habitants des ressources alimentaires qu'un rythme de climat tropical plus sec ou de climat tempéré.

Les ressources naturelles.

L'agriculture et la pêche constituent la base des ressources locales de la population anjouanaise. Une partie de la production agricole est exportée et compense les importations de denrées alimentaires.

1. Les ressources agricoles.

Un des traits qui frappe l'observateur et qui s'avère bénéfique pour la population est la gamme infinie des ressources végétales : cocotiers, arbres à pain, jacquiers, manguiers, papayers, orangers et bigaradiers, pommiers-cannelliers, bibaciers, ananas, arequiers. Aux fruits produits par des arbres sauvages ou plantés depuis longtemps comme les cocotiers s'ajoutent les bananes, la production annuelle de céréales (paddy, maïs), de légumineuses (ambrevades, embériques, vohêmes), de tubercules (manioc, taro, patates), de légumes frais (tomates, aubergines, chouchoutes). En outre, les cultures coloniales (plantes à parfum, vanille, girofle, café, poivre, sisal), ont été acclimatées et sont l'objet essentiel de l'activité des firmes européennes (11).

Cette brève énumération des plantes cultivées pose le problème de leur origine. D'après le modèle de classification fourni par M. MURDOCK (12) et à l'aide du travail de MM. HAUDRICOURT et HÉDIN (13), on peut établir le relevé suivant :

Cette énumération n'a pas la prétention d'être exhaustive, de sorte que l'on ne peut, par exemple, rien conclure du petit nombre de plantes originaires de l'Asie du sud-ouest. En outre, des légumineuses cultivées aux Comores (vohêmes, embériques) n'ont pas de place dans cette classification. Si le stock des plantes tenues pour originaires de l'Amérique n'est pas significatif, pour l'histoire culturelle des Comores, il n'en est pas de même du stock du sud-est asiatique. Dans l'esprit de M. MURDOCK, sa présence témoigne des influences indonésiennes qui se sont exercées sur l'Océan Indien et la côte orientale d'Afrique peut-être jusqu'au x-xv^e siècles de notre ère. Si, par ailleurs, une étude systématique des plantes cultivées aux Comores confirmait l'absence de tout autre stock venu de l'Asie du sud-ouest, il serait démontré que les immigrants arabes n'ont que peu apporté avec eux en fait d'agriculture, ou bien qu'ils ont apporté aux Comores des plantes d'origine indonésienne déjà cultivées sur la côte orientale d'Afrique au moment de leur migration. Les traditions des nobles de Mutsamudu sont muet-

(10) Souvent écrit *koussi* dans les ouvrages rédigés en français. Ces termes *kusi*, *kachikazi* se rapportent aux vents qui conditionnent le rythme des saisons. Le *kachikazi* est la mousson qui souffle du Nord durant la saison chaude, le *kusi*, la mousson du Sud (saison fraîche).

Comme nous le verrons un peu plus loin, les différences climatiques dues à la géographie se font sentir : Mutsamudu, sur la baie d'Anjouan, reçoit 1900 mm de pluie par an étalés sur 120 jours, surtout de décembre à mars. Bambao M'Tsanga, sur la côte est, reçoit 1800 mm mais en 72 jours seulement répartis en juillet, août, septembre et surtout décembre (671 mm). Sur la côte sud-ouest, il tombe 2 m à 2,50 m de plus régulièrement réparties dans l'année.

(11) E. VIENNE, dans sa « Notice sur Mayotte les Comores » (Les Colonies françaises, Exposition Universelle, 1900) a donné p. 17-20 une liste des plantes cultivées que A. REPIQUET (cf. *supra*) semble avoir reprise dans son ouvrage.

(12) G. P. MURDOCK, *Africa, its people and their culture history*, Mc Graw-Hill Book Company, Inc., New York, Toronto, London, 1959, p. 23.

(13) A. HAUDRICOURT et L. HÉDIN, *L'Homme et les plantes cultivées*, Gallimard, Paris, 1943.

tes sur les plantes nouvelles apportées par ceux qu'ils appellent « les Arabes » alors qu'elles décrivent avec complaisance d'autres apports : la construction des maisons de pierre, le *mimbari* des mosquées, etc... En revanche, elles affirment que les indigènes que les « Arabes » trouvèrent à Anjouan, connaissaient le cocotier et ses techniques d'utilisation.

Types	Afrique Occidentale	Lieu d'origine Ethiopie	Méditerranée Asie du S.-W.	Indo-Océanie Asie du S.-E.	Amérique
Céréales				Riz	Maïs (14)
Légumineuses (15)				Ambrevades	
Tubercules et racines				Taro	Manioc (16) Arachide (17) Patates douces
Arbres fruitiers et autres fruits	Tamarinier		Vigne	Cocotier Banancier Manguier Jacquier Arbre à pain Bibacier Citronnier Oranger	Papayer Goyavier (18) Ananas
Légumes et herbes		Cresson		Aubergines	Tomates Chouchoutes (19)
Condiments				Canne à sucre Gingembre	Piment rouge Tabac
Plantes utiles diverses			Chanvre indien Henné (20)	Cotonnier Arequier <i>Piper betle</i> (21)	

De toute façon, cette grande variété des ressources permet un étalement des productions et des récoltes tout au long de l'année.

Généralement, les productions arboricoles : noix de coco, fruits à pain, jacquiers, fructifient tout au long de l'année et assurent, par conséquent, aux populations paysannes, un volant régulier de ressources. Le riz de montagne, le maïs et certaines légumineuses, semés

(14) Le maïs se serait sans doute répandu à partir du Brésil avec les Portugais (cf. HAUDRICOURT et HÉDIN, *op. cit.*, p. 189). On sait qu'à partir de 1500, les Portugais, à la recherche des épices, ont fréquenté les Comores qui se trouvaient sur l'un des itinéraires de la route des Indes.

(15) Je n'ai pu trouver l'origine des embériques, *n'sanzi* et des vohèmes, *kundre*. Les dénominations françaises sont certainement d'origine réunionnaise, mauricienne ou créole de Madagascar.

(16) Le manioc est arrivé à Ceylan en 1786 après être passé à l'île de France (Maurice), HAUDRICOURT, *op. cit.*, p. 190.

(17) Dénommée « pistache » par les Comoriens parlant français. En langue anjouanaise, *penatsi*.

(18) Le goyavier et le papayer ont été apportés par les Espagnols à Manille. De là, ils se sont répandus en Malaisie.

(19) Chouchoute, *Sechium edule* de M. BARRAU (cf. index dans : BARRAU, *L'Agriculture vivrière en Nouvelle-Calédonie*) est appelée *Chayote* par MM. HAUDRICOURT et HÉDIN (cf. *op. cit.*, p. 161).

(20) Plante tinctoriale (cf. HAUDRICOURT, *op. cit.*, p. 214-215).

(21) *Piper betle*, qui fournit la feuille de bétel (cf. HAUDRICOURT, *op. cit.*, p. 146).

au début du *kachikazi*, sont récoltés à la fin de cette saison ; le manioc et les patates, plantés en même temps, ne donnent que plus tard, en saison sèche ; les mangues mûrissent au cœur de la saison des pluies.

Parmi les cultures riches, l'ylang-ylang fleurit toute l'année, la vanille ne produit des gousses pour la récolte qu'à la fin du *kachikazi* et les feuilles du sisal qui se gorgent d'eau tout au long de la saison des pluies sont récoltées au moment du *kusi*.

Espèces végétales	Récolte toute l'année	Récolte au <i>kachikazi</i>	Récolte au <i>kusi</i>
— cocotier (noix de coco)	+		
— riz de montagne (paddy)		+	
— mangues		+	
— vanille (gousses mûres)		+	
— sisal (coupe)			+

2. Les pâturages, le bétail et la forêt.

Du fait du relief, de la luxuriance de la végétation et de la densité de la population qui étend sans cesse les espaces consacrés aux cultures vivrières, il existe peu de pâturages à Anjouan. La zone côtière est le lieu de prédilection des cultures vivrières pratiquées sous les cocotiers ; les « hauts », dégagés, sont voués à la culture du paddy ; les pentes et les fonds des ravines sont occupés par les bananiers et les arbres fruitiers ; enfin, les sommets demeurent drapés par la *rain-forest*. Dans ces conditions, le bétail n'a que peu de place à sa disposition et, le plus souvent, on le met à paître dans un recoin du village, attaché à un piquet, grignotant un tronc de bananier que lui apporte son gardien.

Les notables disent que cette modeste place de l'élevage à Anjouan est ancienne ; avant la période coloniale, les souverains avaient coutume de faire élever leur bétail à Mohéli, l'île voisine, à quarante kilomètres à l'ouest qui constituait, avec son cheptel et son paddy, pour le royaume d'Anjouan, une sorte de domaine réservé.

Il y a pourtant des zones d'herbages, notamment sur le versant sud-ouest de l'île, entre l'étage des cultures vivrières qui se situe au-dessus de la zone des cocotiers, d'une part, et l'étage de la forêt, d'autre part. Dans son rapport sur l'étude des sols d'Anjouan, J. RICQUIER en fait la remarque (22). Le bétail est composé de bovins et de caprins. E. VIENNE a noté deux espèces de bovins, l'une grande, l'autre petite avec une bosse et de longues cornes (23). Pour ma part, j'ai observé l'existence de deux espèces, mais les bovins d'Anjouan paraissent différer des zébus malgaches (24) en ce que la bosse du dos est beaucoup moins marquée et les cornes plus petites et moins tordues chez les premiers que chez les seconds. Les bovins sont élevés pour l'abattage, non pour le trait ; il n'y a pas d'animaux attelés à Anjouan.

E. VIENNE note également que la race des cabris élevée dans l'île est connue sous le nom de cabris de Surate. Les chèvres faisaient partie, selon les récits traditionnels, des apports à Anjouan des Chirazo-Arabs, et nous savons que le commerce d'Anjouan a été orienté jusqu'à la fin du XIX^e siècle vers Zanzibar, Mascate et l'Inde.

Anes et mulets servent en montagne de moyen de locomotion à travers les sentiers glissants. La population paraît y recourir de moins en moins.

(22) J. RICQUIER, Les sols d'Anjouan et de Mayotte, *Mémoires de P.I.R.S.M.*, tome V, série D, 1953.

(23) E. VIENNE, *op. cit.*, p. 20.

(24) Zébus : bœufs à bosse et à longues cornes très arquées.

La forêt revêt les hautes montagnes et les flancs abrupts. Du fait du dénivellement très accentué, il y a un « étage » de la forêt que l'on reconnaît malgré le recul que lui infligent les agriculteurs avec les brûlis et les cultures vivrières qui progressent peu à peu. C'est une forêt « pluviale » dont les espèces sont petites, mais très nombreuses. E. VIENNE cite trente espèces parmi lesquelles le takamaka, le palissandre, l'ébénier, l'acajou, le baobab, divers palmiers et épineux. Quelques espèces sont très employées, et, en outre, une grande consommation de bois est effectuée pour la fabrication de la chaux.

Les plus notoires sont le takamaka utilisé pour la construction des boutres, bateaux à voile des rives occidentales de l'Océan Indien, de l'Inde à Madagascar ; le badamier, *m'landrema*, pour les pirogues ; le *muranda*, faux dattier, épineux, utilisé dans la charpente des maisons.

La grande consommation de bois pour la fabrication de la chaux destinée à la construction des maisons de pierres s'ajoute à celle des entreprises industrielles qui ont besoin de bois de chauffe pour faire fonctionner leurs alambics de distillation : on en voyait généralement de grands tas en 1960-61 à l'entrée des usines.

3. Les ressources de la mer.

Le poisson constitue à la ville comme à la campagne une nourriture recherchée comme substitut de la viande de bœuf ou de cabri.

Dans chaque village, il existe quelques paysans qui pêchent à l'occasion, à la ligne ou au filet lorsque la mer est favorable. En outre, il existe deux villages où le nombre des pêcheurs est considérable et que l'on considère, improprement d'ailleurs, comme des « villages de pêcheurs » : Mirontsi, près de Mutsamudu et Bimbini, à l'extrême Ouest. La bonne saison est à Anjouan le *kusi*, qui va de juin à octobre. Les pêcheurs utilisent la pirogue anjouanaise à balancier. Ils pêchent souvent la nuit, attirant le poisson à la lueur d'un fanal.

Les hommes pêchent aussi sur les côtes en répandant dans l'eau de mer et les anfractuosités rocheuses une substance paralysante appelée en dialecte anjouanais *uruva*.

Les femmes constituent sur les laisses de la mer des diguettes de galets de forme rectangulaire grâce auxquelles elles ramassent les poissons qui, aux fortes marées, franchissent ces diguettes et demeurent prisonniers lors du reflux.

Des pêcheurs vont également, à peu de distance du littoral, récolter les coraux qui serviront à la fabrication de la chaux et à la construction des maisons de pierre.

*
**

Le milieu anjouanais se divise, du point de vue de ses aptitudes et de ses ressources à accueillir l'homme et à lui permettre de vivre, en deux zones bien distinctes : les côtes et les « hauts ». Cette division recoupe le cloisonnement du relief, elle introduit une distinction supplémentaire qui fait d'Anjouan une juxtaposition de micro-milieus géographiques.

La zone des côtes recouvre, par opposition à celle des « hauts », les régions qui bordent les façades maritimes ainsi que les parties peu élevées des presqu'îles terminales : baie d'Anjouan ; littoral de Bambao M'Tsanga à Domoni ; plaine de Pomoni ; presqu'île de Sima ; bordure orientale de la presqu'île de Jimilimé ; sud de Nioumakélé. Ces régions sont chaudes et humides. Elles connaissent ou sont susceptibles de connaître le cycle anjouanais traditionnel des cultures vivrières, basé sur la superposition des productions que dominent les cocotiers, fournisseurs de matières grasses. On considère souvent que la zone des côtes est celle où se développent les peuplements de cocotiers et où pousse le manioc cultivé à Anjouan. Il faut

ajouter que les côtes sont celles où prospèrent le mieux la vanille et les girofiers qui peuvent constituer pour les populations paysannes des sources importantes de revenus monétaires.

Les « hauts » d'Anjouan avoisinent la région des forêts du massif central et des crêtes des dorsales. Ils sont souvent enveloppés par les brouillards et les nuages bas et la température qu'on y enregistre est légèrement plus basse que sur les côtes. Mais avec la très forte humidité, les vents balayants et la nébulosité qui arrête pendant de nombreux jours les rayons du soleil, les régions des « hauts » apparaissent très fraîches, sinon froides, au moment de la saison sèche. Les « hauts » sont pratiquement dépourvus de cocotiers. Le manioc et les ambrevades n'y viennent pas et la vanille pour être cultivée doit être plantée dans les fonds de ravines qui entaillent les plateaux de Jimilimé, de Moihou, de Koni et de M'Rémani. Les « hauts » se caractérisent donc, en regard de la géographie humaine, par les moindres ressources qu'ils offrent, relativement à la côte, et aux hommes qui y vivent.

Les techniques non-agricoles.

Partout à Anjouan, la population est capable de tirer parti des ressources végétales pour se loger et fabriquer les meubles, les outils et les ustensiles qui sont nécessaires dans la vie pratique et que les objets d'importation ne remplacent pas toujours.

Les chroniqueurs affirment que les populations que les derniers immigrants arabes découvrirent en débarquant se vêtaient de peaux et d'écorces, mais les cotons d'importation amenés facilement par le commerce des boutres avec Zanzibar ont dû assez tôt les remplacer. En revanche, la construction des maisons rurales, celle du mobilier (lits et sofas en particulier), la fabrication des ustensiles de ménage en bois et en feuilles tressées continuent d'être l'objet des activités traditionnelles des hommes et des femmes.

Dans l'exercice de ces « techniques », le cocotier joue un grand rôle.

Par ailleurs, les paysannes tressent, à partir des feuilles d'un épineux appelé *n'drala*, des nattes qu'elles utilisent dans les maisons ou vendent aux ménages de salariés ou aux habitants des villes.

A Ouani, des femmes de la ville et des villages voisins fabriquent des poteries (pots, jarres) en terre cuite qui témoignent d'un artisanat ancien et aujourd'hui concurrencé et limité par les ustensiles d'importation en provenance de Madagascar ou d'Europe.

Les techniques de la navigation sont aussi anciennes que le peuplement. On trouve à Anjouan la pirogue à balancier d'origine indonésienne qui sert à la pêche et aux déplacements dans l'Archipel et le boutre pour le commerce et la navigation entre Madagascar, les Comores et la côte orientale d'Afrique.

La construction des maisons de pierre, la menuiserie et la sculpture du bois semblent être des innovations apportées de la côte orientale d'Afrique. Ces techniques sont le fait de spécialistes qualifiés de *fundi* (25) et dont les services, très appréciés par la population, leur confèrent une position sociale importante en même temps que des revenus relativement avantageux.

Tous ces faits témoignent d'une civilisation matérielle comorienne qui continue d'exister sur des bases solides en dépit de l'impact économique européen, de l'afflux des marchandises importées et de l'engouement pour tout ce qui vient d'outre-mer.

*
*
*

(25) *Fundi* : désigne en langue anjouanaise tout spécialiste qui détient le savoir : maître coranique, artisan, guérisseur, etc...

	Baie d'Anjouan	Côte Est	Pomoni
— relief	Plaine de Ouani, montagnes de Mutsamudu et Bandani.	plateau descendant en pente douce.	plaine de « niveau de base ».
— pluviométrie . — peuplement ..	autour de 2 mètres. dense.	1,50 m à 2 mètres. concentré à Domoni et Bambao.	2 m à 2,5 mètres. relativement peu dense.
— productions ..	agriculture vivrière, coprah, vanille, girofle.	agriculture vivrière, sisal, plantes à parfums.	agriculture vivrière, coprah, plantes à parfums.
— structure agraire	terres côtières et « riches » appartenant aux propriétaires citadins ; « réserves » de cultures vivrières des villages dans les « hauts » : terres « pauvres » (27).	domaines de firmes. « réserves » de cultures vivrières.	domaines de firmes. « réserves » de cultures vivrières.
— possibilités de travail salarié rémunéré en argent	à Mutsamudu : station agricole, travaux publics, manœuvres, services domestiques,	aux domaines de Bambao et d'Ajaho.	aux domaines de Pomoni et de Moya.
— pêche	— moyennement prospère.	— la moins prospère.	— très prospère.
	Sima	Jimilimé	Nioumakélé
— altitude moyenne	100 à 300 mètres.	300 à 600 mètres.	200 à 900 mètres.
— pluviométrie (28)	la plus forte.	la moins forte.	moyenne.
— température	chaude.	moyenne.	la plus froide.
— peuplement ..	dense.	peu dense.	très dense.
— cycle traditionnel des cultures vivrières	à cocotiers et cultures riches.		« hauts » : sans cocotiers. zone basse : à cocotiers.
— régime foncier	domaines épars de colonisation, grande propriété comorienne.		domaine de colonisation (29).
	Patsi	Bambao M'Touni	Koni
— altitude moyenne	300 à 500 mètres.	400 à 500 mètres.	700 mètres.
— pluviométrie (28)	faible.	très forte.	?
— peuplement ..	assez dense.	très dense.	dense.
— productions	sisal, plantes à parfums, agriculture vivrière, peu de cocotiers, un peu de vanille.	sisal, plantes à parfums, agriculture vivrière, pas de cocotiers.	agriculture vivrière, pas de cocotiers.
— structure agraire	domaine de firme dans la plaine, terroirs villageois sur les pentes.	domaine de firme dans la plaine, terroirs villageois sur les pentes.	pas de domaine de firme.
— possibilités de travail salarié rémunéré en argent	domaine de firme (Patsi).	domaine de firme (Dziani).	domaines de Bambao ou de Dziani (30).

Nous devons retenir essentiellement de cette approche géographique l'extrême diversité du milieu naturel. Elle a pour conséquence d'obliger les éventuels responsables d'une politique de développement économique et social et d'aménagement du territoire à penser les problèmes à l'échelle de régions qui peuvent ne pas grouper plus de dix mille habitants sur cinquante kilomètres carrés. Nous pouvons, en fonction des critères physiques, humains, sociaux et économiques, définir neuf régions qui réalisent l'inventaire de la situation socio-économique d'Anjouan : les villes et villages de la baie d'Anjouan ; Sima ; la presqu'île de Jimilimé ; le littoral est de Bambao M'Tsanga à Domoni ; la plaine de Pomoni ; Nioumakélé ; le cirque de Bambao M'Touni ; la vallée de Patsi ; les « hauts » de Koni et d'Ouzini. Les tableaux ci-joints résument la diversité des conditions locales (26) :

Cette mosaïque de micro-régions a sans doute favorisé le morcellement du peuplement en petits groupes ethniques vivant à l'écart les uns des autres. Les derniers immigrants arabisés semblent avoir trouvé en face d'eux des principautés assises chacune dans des régions géographiquement bien délimitées et faisant la guerre à leurs voisines. L'île est actuellement habitée par des populations d'origine et de nombre très différents : Arabes et Africains plus ou moins métis, Indiens, colons de souche européenne. Il convient d'avoir recours à l'histoire de l'île pour expliquer la formation du peuplement, analyser les structures économiques et sociales, poser le problème du devenir d'Anjouan par rapport au dynamisme démographique, aux structures actuelles et aux aptitudes des Anjouanais.

(26) Cf. les cartes : Anjouan, carte générale ; carte de l'ouest d'Anjouan ; presqu'île de Nioumakélé.

(27) Terres « riches » : celles qui peuvent supporter des plantes comme le cocotier, le vanillier, le giroflier, donnant des produits susceptibles de fournir aux paysans des revenus monétaires qui s'ajoutent aux ressources des productions vivrières. Les terres « pauvres » ne peuvent porter que de telles productions vivrières. C'est l'altitude qui démarque les terres « riches » des terres « pauvres ».

(28) On ne disposait pas en 1960 d'éléments chiffrés.

(29) Situé dans la zone basse, sauf quelques parcelles dans les « hauts ».

(30) Situés hors de la région.

II. - L'évolution historique

Les faits sociaux d'une manière générale et les phénomènes économiques comme les rapports de métayage ou de salariat, la disposition du capital, le système commercial ne sont pas seulement l'expression d'une réalité actuelle. Ils plongent leurs racines dans le passé et leur évolution antérieure, leur situation actuelle contiennent en germe une évolution future. L'étude d'un groupe social, l'analyse de rapports entre groupes, une activité économique, des attitudes ou des conduites actuelles demeurent incompréhensibles si le sociologue ne leur restitue pas leur dimension historique. Observés par le chercheur, ces faits qui se présentent dans la réalité comme une évolution sont simplement actualisés et cette actualisation ne donne qu'une image appauvrie et déformée d'une réalité dynamique.

Dans notre approche de la société anjouanaise, le recours à l'histoire est nécessaire. Les hétérogénéités actuelles de la société et de l'économie ne s'expliquent que par le passé. Ainsi, les structures actuelles, sociales et économiques relèvent de deux séries d'événements fondamentaux : la pénétration sur la côte de l'Afrique orientale (et dans l'archipel des Comores) de Musulmans venus d'Arabie, d'Irak et de Perse avant le XVI^e siècle et l'ouverture de l'Archipel à la colonisation agricole et marchande européenne à partir du milieu du XIX^e siècle.

Sur l'histoire d'Anjouan, nous disposons de quelques documents : d'une part, des chroniqueurs arabes ont mentionné les voyages et les expéditions qui ont abouti à la fondation des établissements de Musulmans dans l'Archipel. Sur ces chroniques, des indications qui en analysent le contenu et en font la critique ont été données par R. REUSCH dans son histoire de l'Afrique orientale (31). D'autre part, les familles nobles d'Anjouan qui connaissent l'écriture arabe et l'utilisent pour transcrire le dialecte anjouanais conservent la mémoire des hauts faits de leurs aïeux.

Il existe un manuscrit sur l'histoire d'Anjouan depuis l'arrivée des Musulmans, de Saïd Ahmed, notable de Mutsamudu, et nous avons obtenu de Saïd Ali Amir, autre notable, un récit concernant également cette histoire. N'ayant pu disposer sur place des archives de l'Administration Supérieure des Comores, c'est paradoxalement la période de la colonisation française que nous avons le moins bien cernée, à l'exception, bien entendu, des grands faits : installation de colons et des entreprises coloniales de plantation, réformes agraires, évolution démographique. En outre, des monographies concernant tout l'Archipel des Comores ou la seule île d'Anjouan permettent de mesurer par rapport au présent l'évolution de la société à partir de la fin du XIX^e siècle. Citons les ouvrages de GEVREY, procureur impérial (1870), E. VIENNE (1900), A. REPIQUET (1901), L. AUJAS (1911), tous trois administrateurs, de FONTOYNONT et RAO-

(31) R. REUSCH, *History of East Africa*, Evans missions verlag, G.M.B.H., Stuttgart, 1954.

MANDAHY sur la Grande-Comore en 1937, de M. MANICACCI en 1939, de U. FAUREC en 1942 (32).

Deux périodes peuvent être considérées dans l'histoire d'Anjouan : l'époque pré-coloniale qui voit s'installer les immigrants musulmans et se constituer les principautés « arabes » et la société traditionnelle dont des éléments importants de l'organisation sont demeurés jusqu'à nos jours et continuent d'être essentiels ; époque contemporaine qui s'amorce avec la colonisation européenne, bouleverse l'économie de l'île et transforme, en partie du moins, la société elle-même.

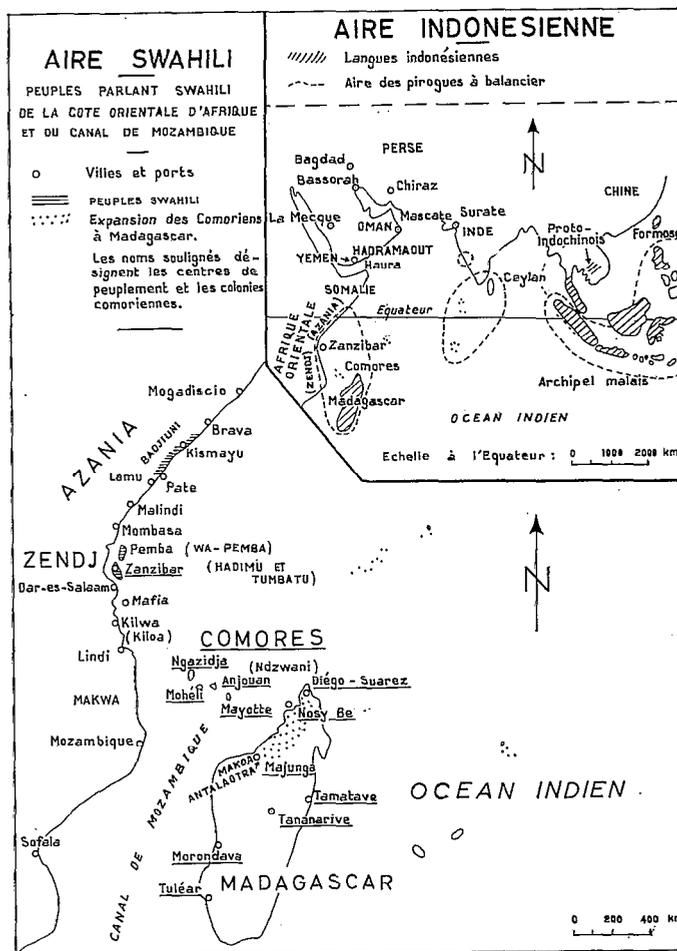


FIG. 3. — Aire Swahili ; aire indonésienne

- (32) GEVREY, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, 1870.
 A. REPIQUET, *Le sultanat d'Anjouan*, Paris, 1901.
 E. VIENNE, *Notice sur Mayotte et les Comores*, les Colonies françaises, Exposition Universelle, Paris, 1900 (*op. cit.*).
 L. AUJAS, « Notes historiques et ethnographiques sur les Comores », *Bulletin de l'Académie malgache*, année 1911, Tananarive.
 FONTOYNONT et RAOMANDAHY, *La Grande-Comore*, Mémoires de l'Académie malgache, Pitot de la Beaujardière, Tananarive, 1937.
 J. MANICACCI, *L'Archipel des Comores*, Imprimerie officielle, Tananarive, 1939.
 U. FAUREC, *L'Archipel aux sultans batailleurs*, Imprimerie officielle, Tananarive, 1942.

A. Le passé traditionnel

Les historiens arabes comme les lettrés d'Anjouan commencent leur récit du passé de l'île à l'arrivée d'un prince arabe ou chirazien venu du golfe persique par le relais des principautés musulmanes de la côte d'Afrique orientale. Aussi contestables que soient les dates et les sources de ces arrivées, elles n'en marquent pas moins un moment historique capital (33). Ils racontent la venue de familles « arabes » avec des esclaves, leur installation à l'Ouest (Sima), dans le Sud (Chaouéni) et dans l'Est (Domoni) de l'île et le refoulement vers l'intérieur et les « hauts » des populations indigènes mal connues : « hauts » de Jimilimé, Moihou, Koni, Nioumakélé, N'Cozini et Bongouéni.

Les auteurs français de la fin du XIX^e siècle parlent d'une population particulière ni arabe, ni africaine noire, mais métisse au teint clair, les Antalotes (34), qui habite dans les villes et dans certaines régions, formant un groupe qui s'intercale entre les quelques familles « arabes » des villes et les *Makwa* et *Bushmen*. M. DESCHAMPS (35) donne à Antalote une étymologie qui le fait dériver du radical malais *laut* (mer). On sait aussi, par les traditions, que les habitants que les « Arabes » trouvèrent connaissaient le cocotier et ses techniques, se vetaient d'écorce travaillée, techniques utilisées par les Indonésiens (36). Enfin, on peut tenir pour probable la présence d'Indonésiens sur la côte orientale d'Afrique entre le I^{er} et le X^e siècle après J.-C. Dans ces conditions, on peut estimer que les Antalotes constituaient les populations avec lesquelles les « Arabes » entrèrent en contact lorsqu'ils débarquèrent vers le XV^e siècle. Ces « Arabes », eux-mêmes habitant sur la côte d'Afrique depuis plusieurs siècles, devaient être métissés d'Indonésiens et de Noirs africains.

On peut donc tenir pour arabes, seulement, un petit groupe de familles anciennement installées dans les villes et pour lesquelles une endogamie très stricte a joué et aussi des immigrants originaires d'Hadramaout et installés de fraîche date (il y a un siècle environ). En revanche, le fond de la population noble des villes et des hommes libres, les habitants au teint clair de certaines régions telle Sima où était installée l'ancienne capitale chirazienne, enfin des types assez clairs que l'on trouve dans les campagnes, par exemple, à Bambao M'Touni et à Nioumakélé au milieu de populations à teint foncé ou noir, paraissent dériver des Antalotes.

*
**

L'histoire politique d'Anjouan, marquée de nombreuses vicissitudes, peut se diviser en trois périodes :

- 1) celle qui précède l'établissement de la capitale à Domoni ;
- 2) la seconde, tant que dure l'établissement à Domoni de la résidence royale ;

(33) Les dates concernant l'arrivée des Musulmans aux Comores sont hypothétiques. Elles se situent entre l'an mille et le XV^e siècle. En fait, il est probable que l'on a dû assister à plusieurs vagues de peuplement s'échelonnant entre ces limites extrêmes. SAID AHMED, ancien Cadi d'Anjouan et auteur d'un manuscrit sur l'histoire de l'île admet la date de 1400 pour l'arrivée de Hasan ben Isa, chef arabe ou chirazien à partir duquel commencent les généalogies des princes. Mais il est possible que d'autres arrivées de Musulmans se soient produites antérieurement. Dans son *Histoire de Madagascar*, M. DESCHAMPS écrit : « Au XII^e siècle, les principaux ports arabes du Nord au Sud étaient Mogadichou, Brava, Paté, Lamou, Malindi, Mombassa, Pemba, Zanzibar, Mafia, Kiloa, Mozambique, Sofala. Toute la partie sud était vassale de Kiloa dont semblent aussi avoir dépendu Anjouan et N'gazidja (La Grande-Comore) ».

(34) Cf. Les Antalotes, tribu malgache installée dans la région de Majunga, face à l'Archipel des Comores. Une légende rapportée par RUSILLON (*Un petit continent*) fait état d'une origine commune aux deux groupes.

(35) H. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*.

(36) SAID AHMED écrit (*op. cit.*) : « Anjouan était comme les autres îles des Comores, la population était fétichiste et sans aucune foi religieuse. Elle était gouvernée par des chefs désignés sous le nom de beja. Hommes et femmes se vetaient de morceaux de peau ou de certaines feuilles d'écorce qu'ils attachaient avec une corde, juste pour masquer les parties sexuelles ; ils vivaient de pêche et de chasse et leurs mœurs étaient sauvages et belliqueuses. Cette population divisée en plusieurs groupes passait le temps à se faire la guerre. Une grande partie vivait dans les grottes et les cavernes, d'autres dans des cases en paille. Leurs meubles et ustensiles étaient composés de *chivombe*, lit, *mitsondji*,alebasse, *n'isazi*, plat en bois, *pira*, noix de coco partagée en deux moitiés et servant de gobelet, *kujū*, noix de coco dont on a vidé la chair et servant de pot à eau. »

3) enfin, celle qui suit le transfert de la capitale de Domoni à Mutsamudu et se termine en 1912 avec la perte de l'indépendance.

Avant la création du royaume de Domoni, les manuscrits et les traditions contiennent peu de choses. Cette principauté chirazo-arabe qui émigre de capitale en capitale, Sima, puis Chaouéni avant de se fixer à Domoni, s'occupe à établir son pouvoir sur les chefs locaux, pré-islamiques sans doute. Nous sommes très peu renseignés sur ces chefs, mais il est possible que, si plusieurs arrivées de Musulmans et de Chiraziens se sont produites avant la venue du premier grand roi, HASAN BEN ISA (37), le pays ait été islamisé. On attribue généralement à HASAN, qui fait de Sima sa capitale, la construction d'une mosquée appelée : « *Ziwarafu* dont il subsiste en 1960 un portail, l'introduction du *mimbari*, sorte de chaire construite en bois ouvragé qu'utilise l'imam dans la grande mosquée ; la création des emblèmes du sultanat, le pavillon rouge au liseré blanc avec un croissant, une main et une étoile, la corne *tsiya* qui est une dent creuse d'éléphant, le grand parasol rouge (38).

Dans les autres îles de l'Archipel, des parents du roi s'établissent et des liens de suzeraineté ou de vassalité se nouent avec Anjouan. Il semble que les autres îles sont plus ou moins vassales d'Anjouan. En revanche, l'île dépend, au moins théoriquement, du royaume de Paté au nord de Mombassa. Vers le milieu du XVI^e siècle, les sultans qui ont construit une grande mosquée à Domoni y transfèrent leur capitale. Cela doit correspondre au moment où la pacification du pays, au moins des zones basses, est achevée puisque le roi organise les pouvoirs publics :

— Un grand cadi est installé dans la capitale. Il est secondé à Domoni par deux ou trois magistrats. Des cadis sont en outre installés à Ouani, Moya et Sima qui constituent à ce moment les centres importants du pays. Il est significatif que Mutsamudu ne soit pas cité. La colonisation du pays semble s'être faite, d'abord par l'Ouest (presqu'île de Sima) où un centre de peuplement va prospérer, puis par le Sud (Chaouéni) que les « Arabes » rallient avec leurs boutres et pirogues. Explorant le pays au-dessous de Chaouéni, ils ont pu remarquer en surplombant la côte est de l'île et en jetant leurs regards vers le Nord, la pointe rocheuse très allongée de Domini, éperon qui attire l'œil inévitablement. Ouani sur la baie d'Anjouan, seule plaine de « niveau de base » de la baie a pu être découverte par les pirogues parties de Sima. Les traditions apprennent que Moya a été fondée par un groupe d'exilés de Domoni. Le royaume se composait donc d'établissements maritimes échelonnés autour de l'île. La route de Domoni à Ouani par les gorges de Tatinga et les cirques de Bambao M'Touni et de Patsi devait être peu fréquentée et les populations qui y habitaient rebelles à l'autorité royale : des révoltes y éclataient jusqu'au XIX^e siècle.

— Autour des cadis locaux, il y a des *naïb*, qui les représentent dans les gros villages. Ces cadis et *naïb* sont officiers de l'état-civil et jugent selon le droit musulman. Il s'agit du code *chafeite* « *Minhadji Al Talibin* ». Les cadis jugent en premier ressort et le grand cadi en dernier ressort.

— Un conseil d'état, *medjeliss*, est constitué autour du prince pour statuer sur les affaires politiques et joue le rôle de cour suprême vis-à-vis des jugements du grand cadi.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la ville de Mutsamudu prend de l'importance. Ce n'est cependant qu'au XVIII^e siècle que l'on construit son mur d'enceinte. Les grandes mosquées de la ville doivent dater du XVII^e siècle. A cette époque, le commerce avec Madagascar, peut-être les Mascareignes (au XVIII^e s.) la Côte d'Afrique, Zanzibar, Oman et Surate dans l'Inde est prospère. Il se peut qu'il y ait eu corrélation entre le développement de ce commerce et celui de la ville car Mutsamudu constitue jusqu'à présent, le seul port naturel de l'île où les grands boutres puissent s'abriter. Au XVIII^e siècle, la ville doit avoir de l'importance car elle est gouvernée au nom du roi par un ministre.

Vers 1780, MWENIE WAZIRI ABDALLAH, de la *qabila* des *Almasela* (39), ministre pour le roi à Mutsamudu, obtient le pouvoir après la mort du Sultan AHMED, de la *qabila* des *Almadwa*, qui régnait toujours à Domoni. Les circonstances de la prise de pouvoir ne sont pas très claires mais elles produisent un changement de lignage royal et un transfert de la capitale de Domoni à Mutsamudu (40).

C'est à la fin du XVIII^e siècle qu'eurent lieu des expéditions *betsimisaraka* aux Comores (cf. FONTOYNONT et RAOMANDAHY *op. cit.*, p. 15 à 21). Les informateurs anjouanais parlent de Sakalava. Deux invasions eurent lieu à Domoni et Mutsamudu qui furent repoussées, mais les villages alentour furent razzés et les habitants amenés comme esclaves. Il semble que ces incursions aient été suscitées par la présence de nombreux pirates dans le nord de Madagascar au XVIII^e siècle. Elles cessèrent à la suite de l'organisation d'un contrôle de la traite, l'engagement par RADAMA I^{er}, roi de Madagascar, de ne pas se livrer à la traite et de ne pas laisser effectuer de razzias aux Comores (traité anglo-malgache de 1817). Des navires européens touchaient de temps à autre l'Archipel. L'un d'eux s'échoua et l'équipage anglais fut recueilli et soigné par les habitants et reçu avec honneur par le roi. Vers le même temps, des proscrits français condamnés à la suite de l'explosion de la « machine infernale » en 1804 furent déportés par ordre de BONAPARTE, premier consul de la République française à Mahé (Séchéelles) et certains arrivèrent à Anjouan où ils moururent.

(37) Ecrit souvent : *Hassan ben Issa*.

(38) Le parasol rouge devait être un emblème rapporté comme les autres, par Hasan, des principautés de la côte d'Afrique. Or, il convient de souligner qu'il était aussi l'emblème des principautés Sakalava dans l'ouest de Madagascar au XVII^e siècle et qu'il fut ensuite emprunté par la monarchie mérina de Tananarive.

(39) *Almasela*. M. AUJAS écrit « Halima Sela ».

(40) Pour les *Almasela*, Mwenie Waziri Abdallah est le sultan Abdallah I^{er} tandis que pour les *Almadwa*, Abdallah I^{er} est un des successeurs qui meurt à Mohéli. Pour faciliter les dénominations, on a convenu d'appeler le premier roi de Mutsamudu Abdallah (0-I), le roi qui meurt à Mohéli Abdallah (I-II), et celui qui crée la plantation de Bambao M'Tsanga, Abdallah II-III.

Au XIX^e siècle, le royaume anjouanais connaît une crise chronique de succession. Prises de pouvoir, abdications, rebellions, répressions se succèdent. Un prince mérina, ancien gouverneur de Majunga et qui se réfugie à Anjouan pour échapper aux exécutions qui suivent la mort de RADAMA I^{er} à Tananarive, RAMANETAKA, prend le pouvoir à Mohéli contre son protecteur le sultan d'Anjouan ABDALLAH (I-II) et intervient dans les affaires de Mayotte où vient de s'établir un prince sakalava, ANDRIANTSOLY ; celui-ci est épaulé par le roi d'Anjouan et le prince mérina est éliminé de Mayotte, mais il se dédommage en se débarrassant un peu plus tard d'ABDALLAH (I-II), qui est fait prisonnier à Mohéli à la suite d'une expédition malheureuse. La crise de succession, ouverte par la mort d'ABDALLAH se termine par l'avènement du Sultan Salim qui règne treize ans (1842-1855) et à qui succède son fils ABDALLAH (II-III) (1855-1890).

Ces deux règnes sont marqués par une intervention plus poussée des puissances européennes, Angleterre et France. Les Etats-Unis ne sont pas non plus à l'écart. La France annexe Mayotte en 1841 ; un commis de factorerie anglais, SUNLEY, qui obtient la concession de Pomoni pour la plantation de canne à sucre, est, avant une inspection défavorable de LIVINGSTONE (41), le consul de Sa Majesté Britannique et représentant le gouvernement anglais auprès du Sultan. Plus tard, ABDALLAH qui a des difficultés financières, emprunte auprès d'une banque anglaise, l'*Oriental Bank* de Maurice, une somme de 266.000 roupies, tandis qu'un Américain, le docteur WILSON qui a acquis la concession de Patsi devient, à un moment, le conseiller, écouté du roi ; enfin, un différend ayant éclaté entre les commerçants de Mutsamudu et les marins d'un baleinier américain, le capitaine du navire est mis en demeure par le roi de régler ses dettes et s'exécute, mais, quelques mois après, un navire de guerre américain bombarde la ville à titre de représailles et exige une indemnité de dommages et intérêts.

Cet événement se passait sous SALIM et laissait présager les interventions françaises des années 1880 et 1890.

Au point de vue politique, 1880 marque le moment où l'Angleterre passe peu à peu la main à la France dans le contrôle de la région malgache (Madagascar, Comores, Mascareignes). Cette attitude de composition qui se marque en 1890 par la signature de la convention franco-anglaise sur la police navale dans cette partie de l'Océan Indien et qui sera fatale à RAINILAIARIVONY, premier ministre de Madagascar, et à l'indépendance du royaume hova, n'est pas sans lien avec le développement des ambitions allemandes en Afrique orientale. Elle est désastreuse pour le sultan d'Anjouan qui, endetté à Maurice, cherche l'appui français. Il obtient la création d'un protectorat et le contrôle de ses actes par un résident de plus en plus exigeant qui appuiera ses demandes de démonstrations de force. Anjouan y perd son indépendance.

Au point de vue économique et social, les deux phénomènes historiques essentiels paraissent être le fonctionnement d'un système féodal traditionnel puis le développement d'une économie coloniale.

Les récits d'histoire de certains notables d'Anjouan (42) insistent sur le développement des grandes familles qui constituent la noblesse de Mutsamudu et de Domoni. Ils indiquent que ces familles, *qabila*, se sont surimposées aux populations originaires qualifiées de *Wa-matsa* qui cultivaient la terre sous l'autorité de quelques chefs. Ils montrent comment furent assises les principautés que les « Arabes » installèrent à Anjouan : métissage de leurs chefs avec les filles des chefs indigènes, constitution de domaines agricoles, utilisation de main-d'œuvre pour la production et le travail domestique sur les domaines concédés et dans les maisons des nobles en ville.

Les cultivateurs, *Wa-matsa*, étaient installés en petits groupes vivant dans les villages édifiés en matériau végétal, situés sur les domaines ou à proximité, aux limites des cultures, des pâturages et de la forêt. Les chefs nobles qui vivaient en ville comme le font les nobles d'aujourd'hui les utilisaient sur leurs domaines pour les travaux ruraux sous la conduite de « demi-nobles » ou de *Wa-matsa* promus chefs de villages. Les principaux travaux agricoles consistaient dans l'exploitation des cocotiers et les soins des cultures vivrières que nous connaissons actuellement à Anjouan. Certaines populations qui furent refoulées, ainsi que les travailleurs des domaines, *Wa-matsa* ou esclaves qui s'enfuirent, tels les « marrons » des Antilles sous le régime esclavagiste d'avant 1793 (43) ont pu constituer les groupes particularistes des « hauts » que certains auteurs ont appelé « Bushmen » (44).

(41) LIVINGSTONE censura SUNLEY parce qu'il utilisait de la main-d'œuvre servile à Pomoni.

(42) Les informateurs de L. AUJAS (*Notes historiques et ethnographiques sur les Comores, op. cit.*) ; Said AHMED et Said ALI AMIR, notables de Mutsamudu ; un important notable de Domoni.

(43) On appelait « marrons » aux Antilles les esclaves de plantation qui s'enfuyaient dans la montagne. Cf. GASTON-MARTIN, *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*, P.U.F., 1948.

Les chefs qui débarquèrent à Anjouan amenaient avec eux des esclaves ; ceux-ci assumaient les principales fonctions domestiques dans les maisons des nobles et formaient une main-d'œuvre de gros travaux pour les plantations des domaines féodaux. En outre, un courant de traite et un commerce d'esclaves se développaient dans cette partie de l'Océan Indien et, à Anjouan, nous verrons que le langage actuel distingue par des termes différents les esclaves amenés d'Afrique avec la traite, *mruma*, des descendants des premiers esclaves, *Wa-dzaliya*.

Comment ce système traditionnel a-t-il fonctionné ? Pour le comprendre, nous devons partir de la double idée qu'il est un système féodal, économique et militaire fonctionnant dans un cadre d'économie de besoin et d'auto-suffisance.

Lorsque le groupe dominateur s'installe, il est obligé, pour survivre et s'imposer, d'organiser à son avantage l'espace et les hommes ; l'espace qui, par l'agriculture et la cueillette, lui assure les bases de sa subsistance ; les hommes qui vont assurer la production pour les besoins du groupe dominant et d'eux-mêmes.

De là, les immigrants se sont emparés sinon au départ du moins peu à peu des terres accessibles à l'occasion des combats qu'ils mènent contre les chefs indigènes lors de leur établissement, soit par la force, soit par la cession de la terre par les groupes villageois qui est le prix que ces derniers paient pour que les conquérants « arabes » acceptent leur soumission. En privant les cultivateurs de leurs terres, le nouveau groupe dominant acquiert la prérogative de leur en donner pour qu'ils puissent subsister et obtient contre cette libéralité de les faire travailler et produire pour lui, moyennant quoi ses milices et ses guerriers leur assurent la paix.

Tout le problème est de maintenir le contrôle sur les hommes : cultivateurs *Wa-matsa*, esclaves *Mruma* et *Wa-dzaliya*. La classe noble les tient par le contrôle de la terre : le refus de travailler, outre les dommages qui peuvent résulter d'une intrusion dans le défilé de la milice armée, sera suivi du retrait de la terre octroyée, par conséquent de la suppression des moyens de subsistance. La seule alternative est la révolte ou la fuite et la réponse du groupe dominant est la milice et ses guerriers. Il y a des révoltes et il y a des fuites. Il arrive que les esclaves *makwa* suivent un prince ambitieux qui se soulève et les « hauts » d'Anjouan sont peuplés en partie d'esclaves « marrons ». Mais l'oligarchie urbaine demeure toujours très active ; les dissensions entre villes et familles rivales aiguës constamment ses capacités militaires et les princes sont toujours prêts à lever une troupe, à lancer une expédition à Anjouan ou dans les autres îles. Et le système féodal continuera de fonctionner jusqu'à la réduction en colonie française.

B. L'époque coloniale et l'évolution de la société

L'époque coloniale voit se perpétuer ce système féodal, sauf que la libération nominale des esclaves, la pénétration de l'argent vont l'émousser et l'édulcorer.

(44) Il s'agit essentiellement de A REPIQUET (*Le Sultanat d'Anjouan*) et des auteurs qui se sont inspirés de son ouvrage. Il écrit : « Dans l'ordre ethnographique, ce furent les Bushmen qui occupèrent les premiers l'île, puis vinrent les Arabes qui amenèrent les Makois à leur suite. « Le Bushmen est apparenté à la grande famille malayo-polynésienne. Sortis de l'Insulinde à une époque inconnue, les ancêtres des Bushmen d'aujourd'hui allaient sur leur *prahu* couvrant les mers à la découverte de terres nouvelles lorsqu'ils abordèrent Anjouan. » Il écrit plus loin : « De nombreux caractères anatomiques et ethniques attestent l'origine malaise des *Oimatsaha*. »

REPIQUET assimile ainsi à un même groupe les « Bushmen » et les *Wa-matsa*. Il semble y avoir là une confusion. Des Européens, longtemps installés dans le pays, qui l'ont parcouru en tout sens mais qui ont lu aussi REPIQUET ont trouvé dans les « hauts » à Ouzini et Koni-Djodjo des cas de stéatopygie. Or, on sait que la stéatopygie est un des caractères anatomiques des Bochimans ou Bushmen d'Afrique du Sud. Ayant été en tournée dans ces villages, je n'ai pas vu de cas de ce genre, ce qui n'infirme nullement leur existence. En revanche, les habitants de ces villages ne m'ont paru nullement avoir des traits malais. Ils m'en ont paru aussi éloignés que des *mainy* (noirs) de la troisième caste, qui vivent dans des villages d'Imerina le sont des *Hova* aux cheveux lisses et au teint clair. D'un autre côté, les Bochimans d'Afrique du Sud (Khoïsan) ayant des traits mongoloïdes (BAUMANN et WESTERMANN. *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, Payot, Paris, 1957, p. 20), si des sujets bochimans ont vécu à Anjouan, REPIQUET a pu les confondre avec des malayo-indonésiens.

Elle commence à Anjouan dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec l'Anglais SUNLEY qui s'installe dans le sud-ouest de l'île et l'Américain, WILSON, qui se fait planteur dans le centre ; à ce moment, le Sultan crée pour lui-même un domaine sur le littoral est. D'autres colons s'installent dans l'ouest, dans le sud ou remplacent les premiers. C'était le cycle de la canne à sucre et de la vanille. C'était aussi le début des plantes à parfums, et à côté d'une activité industrielle du type canne à sucre et ylang-ylang, on voyait se développer une économie marchande : exportation de vanille, importation de riz. Le négoce indien et les comptoirs d'importation se développaient. Mais avec la crise de la canne à sucre tout s'écroula.

Alors commença l'ère des Sociétés de plantations et le cycle du sisal. Les plantes à parfums permirent à la colonisation de passer le cap et, dans les années 1910, les grandes entreprises actuelles se constituaient.

La période coloniale est ainsi caractérisée par l'expansion d'une économie de plantation et le développement de rapports monétaires. Nous en verrons les détails dans la seconde partie de ce travail consacré à l'étude de l'économie moderne. Nous esquisserons ici simplement les grandes lignes de l'évolution de la société.

Conséquences sur la société traditionnelle.

L'abolition de la royauté, des privilèges des nobles et de l'esclavage qui sont entérinés par l'acte d'annexion de 1912 détendent au moins, s'ils ne les suppriment pas, les liens de dépendance entre l'aristocratie urbaine et les cultivateurs des villages. L'appropriation des terres demeure, dans les régions et dans la mesure où elle n'a pas été confisquée par les entreprises de plantations, entre les mains de l'aristocratie urbaine, mais les cultivateurs reçoivent de plus en plus une partie de la récolte : des formules de métayage remplacent les liens de dépendance servile. Parfois, même, les propriétaires se désintéressent de telles formules et, dans l'ouest, certains vendent leurs terres aux cultivateurs aisés.

L'expansion des entreprises de plantations réduit considérablement les terres disponibles des collectivités villageoises et crée un prolétariat. Un pointage effectué d'après les déclarations de salaires des entreprises permet de dénombrer quatre mille six cents travailleurs employés en septembre 1960 sur une population active masculine estimée à neuf mille personnes.

Les activités commerciales basées sur les cultures d'exportation se sont développées. On peut estimer qu'en 1960, la vanille rapporte aux paysans trente millions de francs CFA et le coprah quinze, tandis que les salaires distribués par les firmes aux travailleurs agricoles ne dépassent pas 50 à 55 millions.

Il n'est pas de famille noble de Mutsamudu ou de Domoni qui n'ait un proche parent dans l'Administration ou les cadres des entreprises. On peut estimer à 216 millions les revenus encaissés à Anjouan par les particuliers à ce titre (45).

L'argent est essentiel. Lui seul permet de vivre. Les plus malheureux des cultivateurs sont ceux qui vivent encore en autosubsistance parce qu'ils ne peuvent trouver d'emploi salarié sur les domaines de plantations ou qu'ils n'ont pas pu planter jusqu'ici de la vanille génératrice de revenus monétaires.

Désuétude des prestations féodales, salariat, introduction de la monnaie dans l'économie comorienne par les cultures d'exportation, fonctionnarisation, remplacent la vieille économie d'autosuffisance par une économie monétaire où l'argent est important, même s'il est rare. Et une société de rapports personnels s'effondre pour faire place à une nouvelle société fondée sur des rapports marchands. Les rapports personnels disparaissent peu à peu des activités

(45) Ce chiffre comprend évidemment les salaires payés à la main-d'œuvre employée par l'Administration et les firmes. Il s'agit de francs C.F.A. dont chaque unité vaut 0,02 franc français au 1^{er} janvier 1963.

économiques, ils subsistent seulement dans le domaine des relations sociales et le domaine religieux, domaines qui mettent directement en cause les vieilles structures sociales et religieuses.

Il n'y a plus à Anjouan d'aristocratie urbaine féodale, mais une bourgeoisie de propriétaires terriens, de commerçants et de fonctionnaires.

Parallèlement, nous ne trouvons plus une constellation de collectivités villageoises serviles, mais un prolétariat d'ouvriers agricoles qui a besoin d'argent pour acheter du riz chaque jour et qui réclame plus de terres, plus d'emplois salariés et des salaires plus élevés. Une conscience collective de ces questions se forge, que nous avons pu saisir tout au long de nos tournées de village et qui doit logiquement aboutir à constituer en classe le monde rural anjouanais.

Bourgeoisie d'un côté, classe paysanne de l'autre, telles paraissent être les tendances vers lesquelles évolue la société anjouanaise.

*
**

Au point de vue économique et social, Anjouan nous apparaît depuis le début du siècle, jusqu'aux abords de la seconde guerre mondiale, en état d'équilibre avec l'organisation économique, sociale et politique de la période coloniale. Les points de rupture apparaissent au fur et à mesure que la poussée démographique se fait sentir, tandis que la libéralisation politique, amorcée lentement depuis 1946, favorise les espoirs de l'élite urbaine de gérer ses propres affaires. En même temps, le régime du travail est assoupli, une main-d'œuvre que les domaines de plantations peuvent, de moins en moins, nourrir du fait de l'accroissement démographique, échappe à leurs contrôles, revendiquant de la terre, du travail, des salaires décents. Avec l'autonomie administrative que l'Archipel obtient vis-à-vis du Gouvernement général de Madagascar, la tutelle administrative de Tananarive disparaît, les problèmes comoriens vont pouvoir être posés à Paris par les hauts fonctionnaires responsables et tant bien que mal, l'Archipel sort de son isolement. La radio, l'électricité (privée) (46) pénètrent dans les villes au cours des dix dernières années. On peut écouter « Radio Zanzibar », « Radio Tanganyika », la « Voix des Arabes » (47). A la campagne où rien n'existe, toute création d'école et de poste médical est une innovation sans précédent. Des boursiers sont envoyés au Collège Normal de Moroni et aux Ecoles Secondaires de Tananarive. Il est inévitable que des aspirations à un meilleur niveau de vie se fassent jour. Ces aspirations mettent en cause les structures économiques et sociales actuelles. C'est ce que nous voudrions montrer par la suite. Elles supposent résolus aussi deux problèmes angoissants d'ailleurs liés l'un à l'autre : le surpeuplement et l'accroissement démographique, d'une part, le manque de terres, d'autre part.

(46) En 1961, une ruelle de Mutsamudu et quelques maisons étaient éclairées à l'aide d'une installation de fortune montée par quelques habitants. On parlait, dans les milieux du gouvernement, d'un projet d'électrification de la ville.

(47) On a écrit ces lignes en 1962, c'est-à-dire avant la proclamation de l'indépendance du Tanganyika et de Zanzibar et la révolution qui abolit le sultanat dans cette île et émancipa les populations de condition inférieure.

III. - Le dilemme anjouanais

La toile de fond :

ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET SURPEUPLEMENT.

La densité de la population.

La densité moyenne de la population est, dans l'Archipel des Comores, de 82 habitants au kilomètre carré. A Anjouan, elle est de 146 (48). Ce chiffre brut est considérable et doit être commenté. On ne peut pas en déduire *ipso facto* un état de surpeuplement. L'état de l'économie, le volume des ressources potentielles et disponibles doivent entrer en ligne de compte. En outre, il est insuffisant, en cette matière, de voir les choses sous un angle statique. Des techniques nouvelles peuvent accroître les ressources disponibles pour les habitants et éloigner le point de saturation à partir duquel il y a surpeuplement (49). Mais la difficulté essentielle semble résider précisément dans la détermination de ce point, du fait de l'élasticité des besoins humains.

Pour apprécier le degré de surpeuplement d'Anjouan, les données fondées sur la superficie totale de l'île sont insuffisantes. Dans plusieurs de ses travaux, M. GOUROU (50) utilise la notion de densité des habitants par kilomètre carré de terres cultivées. Elle traduit le « poids », au sens de M. SAUVY (51), de la population qui tire ses subsistances d'une unité de terre.

A Anjouan, le Service de l'Agriculture du Territoire des Comores a effectué des estimations relativement précises, du fait du découpage naturel de l'île en petites régions facilement

(48) INSEE, *Recensement de la population des Comores en 1958*, Paris, 1959. Avec les chiffres de superficie donnés par M. ISNARD dans son article : « L'Archipel des Comores », in *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 2, Bordeaux, 1953, on obtient les chiffres suivants :

Iles	Superficie	Population totale	Densité moyenne
Grande-Comore	114 800 ha	90 790 hab	80 hab au km ²
Anjouan	42 400 ha	61 815 hab	146 «
Mayotte	37 400 ha	23 364 hab	62 «
Mohéli	29 000 ha	7 164 hab	25 «
Total	223 600 ha	183 133 hab	82 hab au km ²

(49) P. GEORGE, *Introduction à l'étude géographique de la population du monde*, I.N.E.D., Cahier n° 14, Paris, 1951.

(50) P. GOUROU, *La terre et l'homme en Extrême-Orient*, Colin, Paris, 1940.

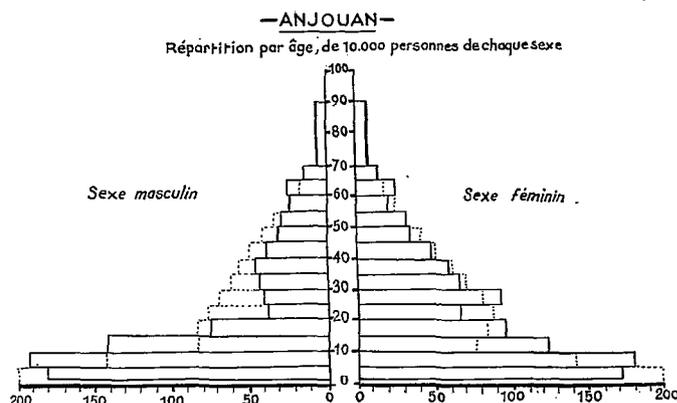
« *Les pays tropicaux*, P.U.F., Paris, 1947.

« *L'Asie*, Hachette, Paris, 1952.

(51) A. SAUVY, *Théorie générale de la population*, tome I : *Economie et population*, P.U.F., Paris, 1952.

individualisables, de la détermination exacte des zones de forêt et de la qualité des sols qui, sauf de notables exceptions localisées, sont à peu près partout cultivables. Les terres réputées cultivables sont ainsi estimées à 27.000 hectares, ce qui donne le chiffre de 229 habitants par kilomètre carré de terres cultivées.

Une telle densité ne se rencontre, dans cette partie de l'Océan Indien, que dans les pays d'agriculture intensive, les petites îles réputées surpeuplées comme La Réunion (52) et les aires de riziculture irriguée. Mais dans certaines de ces régions, le rendement de la terre est bien



PYRAMIDE DES AGES

Île d'Anjouan
(Comparé à celle de la Province de
Tananarive)

À titre indicatif, la pyramide de la Province de Tananarive est celle d'une population dont le taux d'accroissement est en 1956 de 3,2% par an correspondant à un doublement de la population en 22 ans

Île d'Anjouan (1958)
 Province de Tananarive (1956)

Source :

Enquête démographique INSEE
recensement de la population des Comores 1958 ou 1960.
Service de Statistiques du Ministère des Finances, évaluation 1956 Tananarive.

FIG. 4. — Anjouan : pyramide des âges

plus considérable. Une enquête sur les rendements agricoles était, en 1961, en cours d'exécution à Anjouan, en 1960, conduite par le Service de l'Agriculture sous le contrôle de l'I.N.S.E.E. Elle était rendue difficile par la prolifération des cultures en un même lieu et les obstacles opposés par le relief, et nous n'en connaissons pas encore les résultats en 1962. Dans une étude sur la presqu'île de Nioumakélé, le B.D.P.A. admet des rendements à l'hectare de paddy cultivé variant de 50 à 1 500 kg (53). C'est peu eu regard aux rendements moyens obtenus par les paysans malgaches de l'Imérina dans la province de Tananarive : 30 à 35 quintaux (54), et aussi aux rendements atteints en Extrême-Orient : 40 et 50 quintaux (55).

(52) Présidence du Conseil, *Rapport du Haut Comité Consultatif de la population et de la famille*, tome IV : « La population en Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion », La documentation française, Paris, 1958.

(53) B.D.P.A., *Etude agricole et socio-économique de la région de Nioumakélé*, Mission Vignal, avril-mai, 1961, Paris, 1961.

(54) Service de la Statistique et des études socio-économiques du Ministère des Finances, *Enquête rizicole dans la province de Tananarive*, Tananarive, 1960.

(55) P. GOUROU, *L'Asie* (op. cit. cf. supra).

Un autre indice non négligeable de surpeuplement est constitué par les courants migratoires qui s'établissent à partir de la région de Nioumakélé et aboutissent, non seulement à Mutsamudu et au littoral nord-ouest, mais conduisent les jeunes villageois dans les autres îles de l'Archipel, Mayotte et Mohéli, et vers Madagascar. A Nioumakélé, on voit relativement peu d'hommes à l'âge moyen de trente ans. Ils sont partis souvent à Majunga d'où ils ont rayonné sur toute la côte nord-ouest de Madagascar. Ceux qui sont dits « *kontera* » ont été embauchés par les agents recruteurs de la « Compagnie sucrière de Nosy-Bé » à Dzamandzar ou de la SOSUMAV à Ambilobe (Madagascar). La famille, père, mère, jeunes frères, femme, reçoit un peu d'argent des émigrés. Le courant de migrations affecte tout Anjouan. L'examen de la pyramide des âges révèle le phénomène par le creusement excessif de 20 à 40 ans de la courbe des hommes et sa dissymétrie avec celle des femmes.

L'accroissement démographique.

La pyramide des âges que l'I.N.S.E.E. a établie pour l'année 1958 (56) est incontestablement du type « jeune ». Le document précité ne donne pas le taux de natalité, ni celui de mortalité, ni le taux d'accroissement annuel. Mais une confrontation graphique entre la pyra-

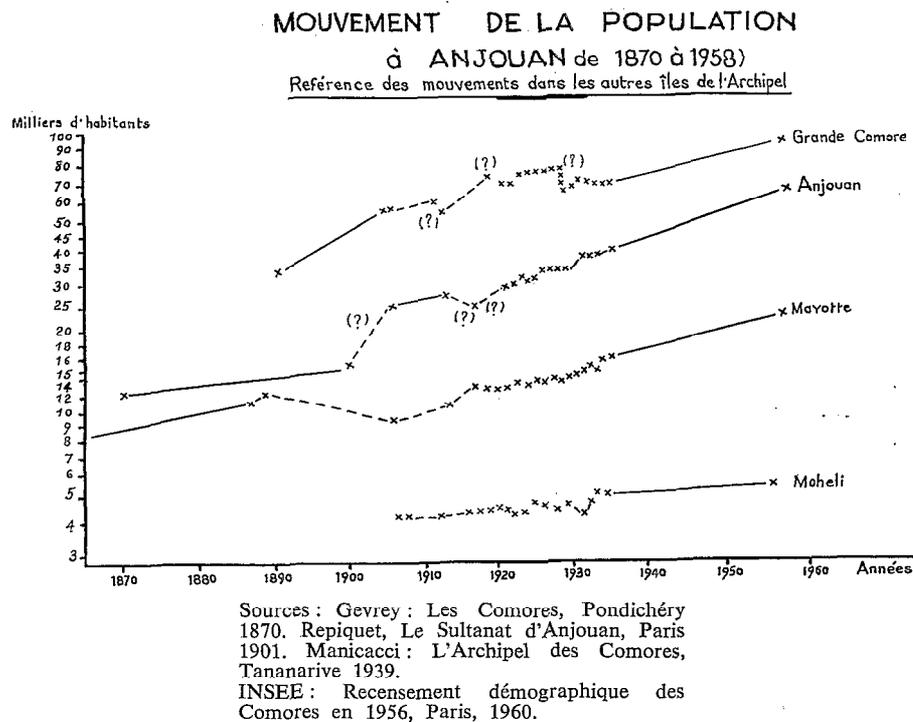


FIG. 5. — Mouvement de la population à Anjouan de 1870 à 1958

mide d'Anjouan et celle de la province de Tananarive, en 1956, fait apparaître une coïncidence des structures de ces deux populations. On peut sur cette base accorder à Anjouan un taux d'accroissement voisin de 3,2 % qui est celui de la province de Tananarive pour 1956 et correspond à un doublement de la population en 22 ans.

(56) INSEE, *Recensement de la population des Comores en 1958* (op. cit. cf. supra).

Nous avons vu précédemment que le surpeuplement de l'île devait être un fait récent. En nous fondant sur les estimations des auteurs anciens : GEVREY et REPIQUET et sur celles de MANICACCI (57), nous pouvons reconstituer la série suivante retracée par le graphique ci-contre :

Sources	Année	Population d'Anjouan	Sources	Année	Population d'Anjouan
Gevrey	1870	12 000 hab.	Manicacci	1925	30 849 hab.
Manicacci	1900	15 000 hab.	Manicacci	1929	33 172 hab.
Repiquet	1901	15 000 hab.	Manicacci	1933	36 908 hab.
Manicacci	1906	23 978 hab.	Manicacci	1935	37 054 hab.
Manicacci	1913	25 706 hab.	Recensement administratif	1951	60 327 hab.
Manicacci	1917	23 461 hab.	I.N.S.E.E.	1958	61 815 hab.
Manicacci	1921	28 568 hab.			

On ne saurait trop prévenir le lecteur d'accueillir ces chiffres, sauf le dernier, avec prudence ; ils sont le résultat d'estimations administratives laissées à la diligence de Chefs de cantons en lesquels les populations voient des collecteurs d'impôts et des messagers des « tracasseries » du Gouvernement.

On peut comparer la population d'Anjouan avec celle des autres îles :

Sources	Année	Anjouan	Grande-Comore	Mayotte	Mohéli
Gevrey	1870	12 000 hab.	35 000 hab.	3 300 hab.	6 000 hab.
Repiquet	1901	15 000 hab.			
Manicacci	1935	37 054 hab.	65 118 hab.	15 801 hab.	5 966 hab.
Recensement administratif	1951	60 327 hab.	81 862 hab.	17 123 hab.	5 471 hab.
I.N.S.E.E.	1958	61 815 hab.	90 790 hab.	23 364 hab.	7 164 hab.

Comme les sources sont les mêmes pour les quatre îles, la comparaison des chiffres de la population apparaît plus valable que leur ordre de grandeur absolue. Le graphique qui les retrace fait apparaître un net dynamisme de la population d'Anjouan par rapport à celui des autres îles. Cela rejoint les autres indices : le taux d'accroissement extraordinaire de 3,2 % que nous avons admis, les pullulements d'enfants que l'on peut observer dans les villages et, en ville, l'afflux des enfants dans les écoles aux classes surchargées d'élèves : 80 et 100 parfois. Cela explique aussi la forte densité par kilomètre carré cultivé de 229 habitants et les mouvements d'émigration hors de l'île.

Un point est utile à préciser pour la localisation du surpeuplement : à savoir, comment se répartissent densité et accroissement démographique à travers l'île. Comme les villes forment un milieu économique, social et culturel un peu à part du reste d'Anjouan, il faut auparavant opérer la distinction entre population urbaine et population rurale.

(57) GEVREY, *Essai sur les Comores* (op. cit., cf. supra).

A. REPIQUET, *Le Sultanat d'Anjouan* (op. cit., cf. supra).

J. MANICACCI, *L'Archipel des Comores* (op. cit., cf. supra).

Mis à part les chiffres du recensement de 1958, on dispose de quelques indices pour penser que l'accroissement naturel de la population en ville est un peu inférieur à celui des campagnes. On sait que le bourg de Ouani connaît une certaine extension, qu'une crise de logement sévit à Mutsamudu, que les vieilles et spacieuses demeures familiales sont peu à peu divisées en petits appartements. En revanche, beaucoup de chambres sont louées par leur propriétaire aux jeunes gens qui n'habitent plus avec leurs parents et l'on peut tenir pour l'un des facteurs de la crise de logement l'afflux de main-d'œuvre rurale venant chercher du travail en ville.

En excluant les massifs forestiers du centre de l'île qui sont inhabitables, on obtient les densités locales suivantes :

Régions	Densité au km ²	Régions	Densité au km ²
Nioumakélé	200	Patsi et Kondroni	133
Bambao et Koni	232	Pomoni	158
Jimilimé	141	Baie d'Anjouan et Presqu'île de Sima	172

Ces chiffres mettent en valeur la pression démographique qui s'exerce dans les « hauts » d'Anjouan, à Nioumakélé, Koni, Bambao M'Touni. A Nioumakélé, les 1 500 habitants des villages de Tindini et Comoni, du groupe Hama disposent seulement d'un terroir de 300 hectares environ ; et encore, la moitié seulement de ce terroir est cultivée à cause de l'épuisement des sols, le reste demeurant actuellement en jachère parce que le riz de montagne cultivé sur des terres fatiguées est trop peu productif. Ainsi se pose le problème agraire. Avant de l'aborder, une dernière remarque sur l'accroissement démographique illustrera mieux son acuité.

La rupture de l'équilibre démographique.

Les chiffres donnés par M. MANICACCI, tout comme le taux d'accroissement actuel, corroborent le fait que, depuis 1930-35 jusqu'à 1958, la population d'Anjouan a doublé. Depuis la date de l'enquête I.N.S.E.E. jusqu'en 1962, elle a dû s'accroître de 12 %. Elle a dû atteindre à cette date, 70.000 habitants comprenant 62 à 63 000 paysans au lieu de 27 000 en 1930-35. De ce fait, le dispositif agraire qui reflète les structures sociales et économiques se révèle de plus en plus inadéquat. Dès 1947, les signes de surpeuplement semblent se multiplier. C'est à ce moment que la Commission agraire qui a élaboré la réforme de 1949-53 a commencé à travailler et elle a abouti, nous l'avons vu, essentiellement à consolider les droits des cultivateurs sur les terres que leur allouaient les entreprises de plantations. Aussi doit-on conclure à l'urgence d'une nouvelle réforme agraire.

LE MANQUE DE TERRE : un élément « objectif » et psychologique

Le manque de terre pour les agriculteurs résulte de la conjonction d'une situation historique que nous avons esquissée (possession de la terre par la classe dominante des nobles des villes et appropriation des domaines et des vallées cultivables par les entreprises de plantations) et d'une évolution démographique qui, en vingt ans, bouleverse les données antérieures. La dernière réforme agraire de 1949-1953 qui a transféré 14 000 hectares des firmes de plantations, des colons et d'un propriétaire comorien aux collectivités villageoises de l'île, n'a, en

fait, que « consolidé » les droits des habitants sur ce qu'ils cultivaient déjà : la détention précaire s'est changée en une possession sûre. C'est ce qu'ont pensé les cultivateurs qui ont reçu des assemblées de villages des parcelles non cadastrées, appartenant en théorie à l'Etat, mais qu'ils considèrent comme leurs, qu'ils partagent, héritent et vendent, appliquant à ces terres le régime foncier du droit musulman en usage aux Comores.

Au point de vue psychologique et juridique, cette réforme a été très importante, car elle a ouvert aux collectivités villageoises des horizons, taillant une brèche dans le roc que constituait pour elles la domination de la terre ; mais comme les surfaces dont elles disposaient n'ont pratiquement pas augmenté, il s'ensuit que la réforme n'a rien résolu concernant l'équilibre de la population et des ressources végétales.

Les chiffres du tableau ci-dessous font le point actuel :

Catégories de possédants	Surfaces en ha	%
— Etat. Domaine non affecté aux villages	9.700 ha	23
— Réserves villageoises et propriété privée comorienne	21 000 ha	49,5
dont : Réserves villageoises	(11 000) ha	(26)
Propriété privée comorienne	(10 000) ha	(23,5)
— Domaines de colonisation	11 700 ha	27,5
dont : 1 ^{re} firme	(5 250) ha	(12,5)
2 ^e firme	(5 150) ha	(12)
Colons	(1 300) ha	(3)
Total	42 400 ha	100 %

Le domaine de l'Etat non affecté aux villages se composant des zones montagneuses et forestières du massif central de l'île, donc de terres impropres à la culture, les villages, les propriétaires fonciers originaires des villes et les entreprises de colonisation se partagent à peu près également le sol anjouanais (58) :

— Villages	26 %
— Propriétaires citadins non résidents	23,5 %
— Sociétés	24,5 %

Les villages qui constituent 88 % de la population d'Anjouan détiennent seulement 26 % des terres et ce, dans un pays montagneux où abondent les terres absolument incultivables (sommets abrupts, gorges, pointes rocailleuses et desséchées), soit 15 000 hectares sur 42 000 où la densité de la population par kilomètre carré de terres cultivées atteint le chiffre de 229. L'observateur se trouve placé devant une situation pour le moins explosive qui agite les cultivateurs, les accule à de véhémentes revendications dont nous ferons les échos tout au long de cette étude. Comme nous aurons l'occasion de le vérifier, ce manque de terre est relié, dans l'esprit des habitants aux dominations exercées par les Autorités royales et la noblesse aux temps anjouanais et aux conditions d'installation de la colonisation.

(58) Les terres réputées incultivables sont estimées à environ 15 000 ha (Service de l'Agriculture), et si l'Etat français détient près de 10 000 ha sur cette surface, les autres catégories de possédants détiennent le reste, de sorte que la part de chacun dans l'ensemble des terres cultivables, soit 27 000 ha, peut s'en trouver légèrement modifiée.

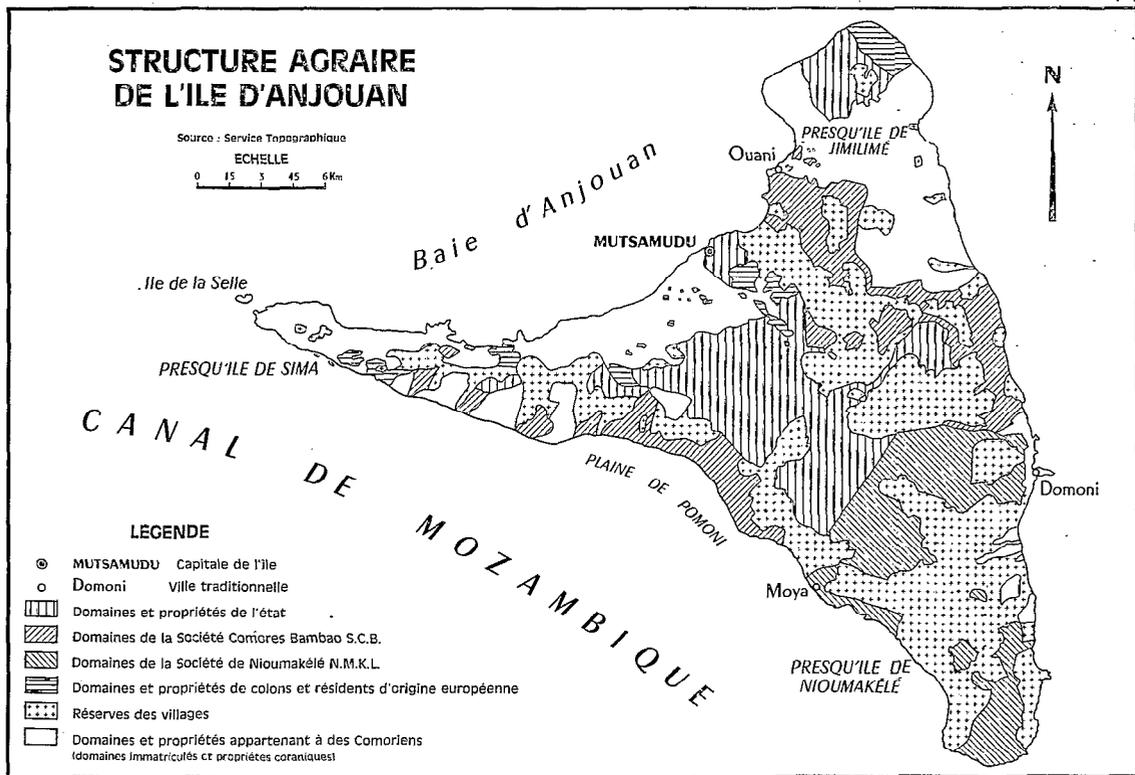


Fig. 6. — Structure agraire de l'île d'Anjouan

Le développement d'Anjouan est d'abord un problème de survie lié à brève échéance à un changement des structures économiques et sociales, dans un délai un peu plus long à une solution du problème démographique, qu'il s'agisse d'abaissement de la natalité, d'industrialisation à fort coefficient d'emploi de main-d'œuvre, ou d'émigration régulière et définitive concertée. Ces solutions lointaines nécessitent, elles aussi, un changement de structures. Elles exigent, de plus, pour leur mise en œuvre, un répit qu'un changement des structures actuelles peut apporter. Nous avons à effectuer une analyse de la société et de l'économie actuelles pour déterminer ce qu'il est possible de modifier dans un sens positif. C'est de la conduite de cette analyse qu'il faut parler maintenant.

Le présent développement se compose de deux parties, l'une consacrée aux aspects traditionnels de la société et de l'économie, la seconde aux aspects novateurs. La colonisation avec ses firmes et ses cultures riches a bouleversé l'économie traditionnelle qui s'en trouve irrémédiablement modifiée. Une acculturation des villageois s'est, en matière économique, produite, dont il faut tenir compte.

Le chapitre central décrit et explique l'économie paysanne traditionnelle qui constitue le pivot de tout développement. Le chapitre qui précède, consacré à l'étude du peuplement et des formes de la vie sociale, doit expliquer en partie des institutions économiques traditionnelles qui se sont trouvées modifiées sous le coup de l'impact européen. Celui-ci est appréhendé dans la seconde partie, d'une part, à travers la structure économique décrite par une comptabilité nationale mise sur pied pour l'île, d'autre part, à travers les innovations et les autres effets que l'économie coloniale a transmis au secteur traditionnel.

Telle est la description et, si modeste soit-elle, l'explication que l'on propose de la société et de l'économie des populations d'Anjouan. D'une manière plus générale, on espère pouvoir, par un exemple concret, celui d'Anjouan, faire apparaître les relations qui unissent une société et son économie. On pourra faire plusieurs constatations :

- 1° La structure et le fonctionnement de l'économie des sociétés traditionnelles est conditionnée par la structure et le fonctionnement de la société elle-même.
- 2° L'économie moderne a altéré la société traditionnelle.
- 3° L'étude de la structure économique en termes de comptes nationaux nous apporte des éléments pour résoudre le problème du développement économique et social.
- 4° Les obstacles au développement ne sont pas seulement des obstacles « objectifs » d'ordre économique, social ou culturel, mais aussi constitués par le poids dont pèsent, au point de vue psychologique, les structures établies sur les habitants qui y sont soumis.

PREMIÈRE PARTIE

**LA SOCIÉTÉ ANJOUANAISE
ET L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE**

CHAPITRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ ANJOUANAISE

Religion et organisation sociale

Avec leurs villes de pierres blanches ou grises, agglomérations de petits cubes qu'entoure un haut mur d'enceinte et que domine le cône d'un minaret, les Comores plongent le voyageur dans un monde, qui s'apparente à celui des cités de la côte orientale d'Afrique et qui met l'accent sur la prééminence de l'Islam.

Sans conteste, les Comores et Anjouan, en particulier appartiennent aujourd'hui à la civilisation musulmane, et ce qui est pré-islamique ou non islamique n'apparaît vraiment que lorsqu'on a creusé et réussi à percer la carapace musulmane.

La venue des Arabes et des Chiraziens de la côte d'Afrique a eu pour conséquence de fonder des villes et de juxtaposer sous une même foi et une même autorité politique et religieuse des peuplements différents : des Arabes, des Chiraziens, des Swahili, des Bantous de l'intérieur de l'Afrique et des populations plus anciennes correspondant aux « proto-malgaches », de M. DESCHAMPS.

L'ISLAM.

Les Comores constituent une pointe extrême de l'avancée durable de l'Islam en Afrique australe et dans le sud-ouest de l'Océan Indien. La prédominance de la religion musulmane dans le quotidien et le cycle annuel de la vie sociale n'exclut pas le recours par les Comoriens des campagnes et aussi des villes à la croyance aux « génies » *djinn* (*jini* en dialecte anjouanais), à celle du pouvoir des astres, à des forces invisibles, différentes d'*Allah*, mais qui peuvent, elles aussi, agir efficacement sur la vie des hommes. La solidité de ces croyances explique l'existence, à côté des maîtres de la religion, *cheik* de confréries, *imam*, des mosquées, d'une classe de magiciens, *mwalimu* (que les auteurs francophones traduisent généralement par « sorcier »), qui sont les médiateurs entre le monde invisible et les hommes et disposent de pouvoirs efficaces pour intercéder auprès des premiers en faveur des seconds (1).

(1) Sur les croyances et les rites non-islamiques, magiques, on dispose d'études ethnographiques précieuses : une étude sur le *trumba*, phénomène de possession connu à Nioumakélé décrit par L. AUJAS, *Notes historiques et ethnographiques sur les Comores, op. cit.*, publiées en 1911, une étude sur les *mwalimu* et la magie à la Grande-Comore, qui semble valable pour esquisser la description des activités et des pratiques des *mwalimu* d'Anjouan (FONTOYNONT et RAOMANDAHY, *La Grande-Comore, op. cit.*), enfin, M. J.-C. HÉBERT a écrit un article fort suggestif sur les rites agraires à Anjouan (J.-C. HÉBERT, « Fêtes agraires dans l'île d'Anjouan, le Koma à Ouani, le Trimba à Nioumakélé, le Mudandra à Ouzini », *Journal de la Société des Africanistes*, tome XXX, fasc. I, 1960. A ces rites, on pourrait d'ailleurs rattacher la coutume du *mougourou* décrite par L. AUJAS, *op. cit.*

La présence dans chaque village d'un *mwalimu* et sa participation aux événements familiaux qui jalonnent l'existence humaine : naissance, circoncision, mariage, enterrement, n'empêchent pas l'existence d'un réseau de mosquées entretenues et animées par les fidèles et dans les villages importants et les villes traditionnelles de mosquées du Vendredi, *m'kiriya djima* et de mosquées de confréries.

Les Anjouanais sont des musulmans orthodoxes (2) qui se rattachent au rite chaféite (3).

Ils se répartissent entre deux confréries *Chadhuli* et *Rifay* qui sont apparues dans l'île à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e fondées par des hommes pieux, eux-mêmes initiés dans les « confréries-mères » du Proche-Orient et qui avaient à cœur de combattre, si l'on peut s'exprimer ainsi, le « paganisme » des populations incomplètement islamisées de l'Archipel (4).

L'Islam apparaît, aux Comores et particulièrement à Anjouan, comme un phénomène d'abord urbain. Apporté par les immigrants arabisés de la côte orientale d'Afrique, il s'est développé dans le pays à partir des villes, créations de ces immigrants. Les villes que nous avons vues apparaître comme centre politique des principautés anjouanaises sont au premier chef des « pôles » de la vie religieuse : par le nombre des mosquées témoignage du zèle des fidèles, le rôle de direction au sein des confréries, l'existence des grands *cheik*, l'origine souvent urbaine des maîtres coraniques qui sont installés dans les grands villages. Et c'est la ville avec ses chefs religieux, ses mosquées et ses confréries, qui se fait le médiateur entre les villages anjouanais et les grands centres de l'Islam : Zanzibar, Le Caire, Le Proche-Orient.

L'ORGANISATION SOCIALE.

Cette juxtaposition des peuplements et des cultures a eu pour conséquence, dans les villes et sur le littoral, la division en classes de la société : nobles d'un côté, *Wa-Matsa* et esclaves de l'autre.

Les nobles habitent encore dans les villes. Il y a des quartiers nobles qui se distinguent par l'aspect des autres quartiers. Ils ont des noms particuliers et possèdent, comparativement, un plus grand nombre de mosquées.

Entre ceux qui sont nobles et les descendants d'anciens esclaves, il existe un groupe de *Wa-matsa*, cultivateurs. On peut présumer qu'ils sont en grande partie d'origine antalote, c'est-à-dire métis de Sémites, d'Africains et d'Indonésiens venus de l'Afrique de l'Est. Ils ont aussi des terres dans la presqu'île de Sima, mais ils habitent les quartiers non nobles et ne sont pas reçus comme nobles dans la société anjouanaise.

Furent esclaves ceux que les Arabes amenèrent avec eux à Anjouan lors de leurs premiers établissements. Ils les installèrent sur leurs propriétés pour les cultiver, dans des petits hameaux de la baie d'Anjouan tels que M'Jimandra. Certains esclaves ont pu s'enfuir des propriétés, ils se sont installés dans les « hauts », ce que dans les « îles », aux Mascareignes ou aux Caraïbes, les historiens appellent le « marronnage ». Ils ont rejoint, semble-t-il, les descendants des premiers occupants du pays. Cela expliquerait que les populations de ces régions soient formées de types clairs et foncés.

Ces zones de « hauts » sont bien localisées : Bambao M'Touni, Moihou, Jimilimé, Koni, Nioumakélé, N'Cozini, Bongouéni. Les descendants de ces esclaves forment aussi une partie de la population des villes : Mutsamudu, Domoni, Ouani.

(2) Ils sont dits sunnites par opposition aux hérésies qui sont apparues peu à peu dans le cours de l'Islam (Chiïtes, Karsdjites, etc...).

(3) Les Musulmans chaféites vivent selon M. Massé (M. Massé, *L'Islam*, Colin, Paris, 1957), en Basse-Egypte, Syrie, Liban, Palestine, Irak, Arabie, Yemen, Hedjaz, Oman, côte orientale d'Afrique, Indonésie. Le rite chaféite est lié à un système juridique dont la base est le *Minadji At Talibin*, code de droit musulman appliqué par les Cadis, juges officiels nommés et appointés par le Gouvernement des Comores.

(4) On peut consulter sur ce sujet le travail de Saïd Ka'ABI, *Vie et œuvre du grand marabout Saïd Mohamed ben Ahmed Al' Ma'arouf*, traduction par M. P. Guy, Imprimerie officielle, Tananarive, 1949.

Furent esclaves aussi les travailleurs qui furent amenés dans les plantations créées à la fin du xx^e siècle : Bambao M'Tsanga par les Sultans, Patsi par le Docteur WILSON, Pomoni par l'Anglais SUNLEY.

Les conséquences économiques directes de cette stratification de la société résident dans les inégalités qui frappent les populations paysannes pour la possession du sol.

1. Les nobles.

Nous avons revécu la manière dont la société actuelle s'est constituée à partir du xv^e siècle sous l'impulsion des derniers immigrants. Aujourd'hui, la structure agraire, l'habitat, les titres, les traditions des grandes familles sont les témoignages du rôle que la noblesse a tenu au cours des siècles.

Le rôle traditionnel de la noblesse.

A Anjouan, il existe un certain nombre de familles dites nobles. Elles sont désignées par le terme arabe *qabila*. Les généalogies remontent jusqu'à des ancêtres qui vivaient à Bagdad, à Chinaz, en Hadramaout. Au sens que nous donnons ici à ce terme, ce sont des lignages ou des fragments de lignage (5). Lorsque les nobles vont en pèlerinage, ils retrouvent souvent des membres de leur « famille » demeurés au pays d'origine. C'est d'ailleurs pour pouvoir retrouver leurs parents d'au-delà des mers que les nobles tiendraient à jour leurs généalogies et conserveraient avec soin le nom de leur *qabila*.

Il existe également un terme synonyme de *qabila* : *sili*.

Deux grands lignages (*qabila*) sont installés à Domoni, ancienne capitale traditionnelle d'Anjouan : *Al Madwa*, *Abu Bakar ben Salim*.

Les *Al Madwa* ont donné un grand nombre de rois à Anjouan. Un autre lignage noble, dont de nombreux membres ont assumé au cours des âges la fonction royale, est celui des *Al Masela* de Mutsamudu.

Al Madwa et *Abu Bakar ben Salim* se retrouvent aussi à Mutsamudu et Ouani. Souvent les *Abu Bakar ben Salim* sont désignés sous le nom des deux branches entre lesquelles se divise le lignage anjouanais :

- *Al Hamidi*,
- *Djamali Laili*.

Il existe à Mutsamudu quatre autres lignages nobles ou *qabila* :

- *les Ibn Attumane*,
- *les Suluhu*,
- *les Chihiri*,
- *les Abeid el Hadj*.

(5) Les termes de *lignage* et de *clan* n'ont pas la même acception dans l'anthropologie anglaise et l'anthropologie américaine. Les ethnologues français utilisent souvent la terminologie de l'école anthropologique anglaise. Celle-ci se trouve définie dans RADCLIFFE-BROWN et DARYLL FORDE, *African systems of kinship and marriage*, Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1950, p. 14 et 40 (traduction française : *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, op. cit.).

Lignage (p. 14) : « An agnatic lineage consists of an original male ancestor and all his descendants through males of three, four, five or n. generations. The lineage group consists of all the members of a lineage alive at a given time. »

Clan (p. 40) : « ... the term should be used only for a group having unilineal descent in which all the members regard one another as in some specific kinsfolk ». « The distinction between *clan* and *lineage* is that in a lineage group, each member can actually, or at least theoretically, trace his genealogical connexion with an other member by descent from a know common ancestor, whereas in a clan, which is usually a larger body, this is not possible. »

Parmi ces lignages, deux sont venus s'installer depuis moins d'un siècle aux Comores et l'un d'eux a été le propagateur de la confrérie *Rifay* qui est la seconde des confréries religieuses d'Anjouan après *Chadhuli*.

Le statut social des nobles (6).

Un vieillard de Domoni déclare : « A Domoni, il y a deux grandes " familles " nobles qui sont une petite minorité. Elles descendent directement des Chiraziens. Ces gens-là se mariaient entre eux. »

« Ils avaient un costume particulier, des manteaux arabes brodés, portaient un turban, à présent ils portent des vêtements pour les fêtes religieuses, l'*Idi* pour les mariages. »

« On leur donne le nom de princes, les derniers Sultans descendaient de ces familles. Il y a un quartier spécial où ces familles habitent, au centre de la ville. Elles habitent dans des maisons vastes, à étages, à terrasses... »

« Les domestiques ? Cela dépend, certains en ont, d'autres n'en ont pas ; cela dépend de la richesse, ce n'est pas parce que l'on fait partie de ces familles que l'on est riche. Autrefois, elles avaient leurs serviteurs, ils n'habitaient pas dans les maisons, mais dans un quartier spécial à l'intérieur du mur d'enceinte, c'étaient des Africains... »

« Dans ces familles, les gens parlaient arabe, ils y mettaient un point d'honneur car c'est la langue des ancêtres et c'est la langue du Coran... »

« Avant, les nobles avaient des terres, leurs serviteurs les travaillaient, au début du siècle, cela existait encore : les terres produisaient du manioc, du maïs, du paddy, des patates. Mais les " domaines " (7) ont tout pris. Les nobles à présent sont des fonctionnaires ou des paysans. »

« Les fonctions religieuses ? Les titres religieux ne dépendent pas de la noblesse mais de l'instruction. La plupart du temps, les nobles ont détenu les fonctions de *cheik*. »

« Aujourd'hui, il y a des nobles au Conseil Général. Le ministre de l'Enseignement et le sénateur sont nobles. Il y a un seul conseiller de la Subdivision pour Domoni, il est noble ; il y a un notable de Domoni comme chef de canton : c'est un noble. »

Au travers de ces dires, on sent percer sinon la déchéance, du moins le déclin de la noblesse. Elle a perdu de droit le pouvoir politique, elle n'a plus d'occupations militaires, sauf dans les fêtes de mariage à mimer les rites anciens, à danser sabre en main la danse du guerrier qui revient triomphant du combat (8). A Domoni, la proximité des domaines de plantations fait qu'elle n'a plus non plus de domaines, elle est une féodalité terrienne sans terre, une aristocratie réduite en fait de terres à la portion des cultivateurs : mais sur les petites parcelles de « réserve » que leur a allouées l'Administration, les nobles de Domoni qui sont fonctionnaires, commerçants, employés des entreprises de plantations ont toujours des dépendants pour les cultiver.

Légalement, les nobles n'ont aucune prérogative, économiquement, l'économie féodale a été affaiblie par la colonisation sauf en ce qui concerne les propriétaires qui ont su reconvertir leurs propriétés en exploitant des plantations « riches », coprah, vanille, girofle. Mais ce sont eux qui, jusqu'en 1958-60, ont capitalisé l'instruction et, de ce fait, ont monopolisé les postes de l'Administration et les emplois d'encadrement dans les entreprises européennes. Ils ont acquis des revenus monétaires moyens, bien supérieurs à ceux des petits salariés et des cultivateurs, ils ont pu disposer de ressources pour ouvrir des boutiques dans les quartiers non nobles

(6) A Anjouan, on salue une personne isolée, aussi bien un notable qu'un habitant de village dont on ignore le statut par l'expression : « *Kwaezi Mwenye* ». Si l'on salue un groupe de personnes, on dit : « *Asalam alekum* » et il est répondu à celui qui salue : « *Alekum asalam* ».

(7) Les Sociétés de colonisation.

(8) Cette danse est appelée *Kimbizi*, elle est exécutée lors des « grands mariages », par les hommes, tandis que le « nouveau marié », *hamba harusi*, y préside, assis à la place d'honneur.

ou pour construire des boutres. Cela explique qu'ils jouissent d'un statut économique privilégié par rapport à l'ensemble de la population, en même temps qu'ils continuent à concentrer entre leurs mains l'autorité et l'instruction religieuses.

Les écoles coraniques ne dispensent aux enfants qu'un rudiment d'instruction : lecture du Coran, écriture de l'arabe, enseignement des obligations essentielles des Musulmans. Ce sont les *cheik* des confréries qui dispensent l'enseignement religieux à un degré un peu supérieur. Mais le *cheik*, noble, ne va réunir autour de lui que des élèves dont il apprécie les capacités et comme il fréquente surtout des familles nobles, ce sont des enfants nobles qu'il connaîtra le mieux et qui fréquenteront son enseignement. En outre, ces enfants vivant dès leur plus jeune âge dans un milieu où les valeurs coraniques, la culture musulmane et les connaissances religieuses sont à l'honneur seront plus réceptifs que d'autres à recevoir l'enseignement coranique qui leur sera donné. Cela explique également pourquoi les nobles recueillent, de fait, les postes religieux. Il y a, aux Comores, en matière de culture religieuse, un processus cumulatif qui fait que la direction de la religion et son enseignement demeurent entre les mains du même groupe social : l'aristocratie urbaine.

Ainsi, les nobles possèdent un statut économique actuel hors de pair avec celui de la population comorienne en général ; ils sont les maîtres de la religion et de la culture ; ils sont encore souvent des maîtres de la terre ; ils détiennent les parcelles d'autorité que l'Administration coloniale avait abandonnées aux populations autochtones jusqu'à la « loi-cadre » (9). Il n'est alors nullement étonnant qu'ils continuent à jouir auprès des autres groupes de la population d'un prestige important, à bénéficier d'une crainte révérentielle analogue à celle dont ils étaient l'objet avant la période coloniale.

Vis-à-vis des autres parties de la population, les nobles vivent en groupe fermé. Cela est valable pour les manifestations sociales ou religieuses, les mariages, les prières solennelles à la Mosquée. A Mutsamudu, les nobles ont des mosquées à eux : *M'kiriyachoni*, *M'roni*, *Chababiddin*. Ils se marient entre eux, du moins pour le « grand mariage ». Du fait de la polygamie, il n'y a pas stricte endogamie à l'intérieur du groupe ; cela explique les métissages du passé et la constitution, au-delà des esclaves, d'un troisième groupe social, mais comme la noblesse s'acquiert par le père, en sont automatiquement exclus les femmes non-nobles et les enfants de mère noble. Ainsi, le groupe noble se perpétuait par endogamie : on ne pouvait accéder à la noblesse que par la naissance. Elle était une classe fermée (10).

La définition des nobles.

On est noble parce qu'on descend par son père, le père de son père et ainsi de suite d'une des familles qui s'installèrent à Anjouan. En plus de leurs noms propres qu'ils font suivre du nom de leur père, les nobles portent le nom du lignage auquel ils appartiennent.

(9) Loi de 1956 relative à l'administration des Territoires d'Outre-Mer. Cette loi prévoyait une décentralisation administrative au profit d'assemblées locales élues nommant des exécutifs responsables devant elles. Rendue caduque après l'acceptation par la plupart des peuples de ces territoires de la constitution française de 1958 et le choix du statut d'Etat de la *Communauté*, elle a continué à s'appliquer aux Comores où l'Assemblée Territoriale avait choisi le maintien du statut de Territoire d'Outre-Mer de la République française.

(10) Le terme de *classe* semble, en l'espèce, préférable à celui de *caste*. M. CONDOMINAS, dans *Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina* (Berger-Levrault, Orstom, Paris, 1960) a discuté de l'application du concept de castes à la réalité sociologique mérina. La société mérina se divise en ce que le langage courant appelle en français des castes : *Andriana*, *Hova*, *Mainty enin-dreny*, *Andevo*. L'analyse de M. CONDOMINAS montre en fait que les castes mérina diffèrent des castes de l'Inde en ce que la spécialisation professionnelle y est moins rigoureuse et qu'il n'existe rien de comparable à la notion indienne de pureté (*op. cit.*, p. 120-121). Les catégories sociales anjouanaïses sont encore en-deçà des castes mérina. Elles correspondent, au moins à l'origine, à une spécialisation fonctionnelle, leur existence est protégée par le principe d'endogamie, qui n'est pas toujours très strict d'ailleurs, elles donnent à leurs membres un statut personnel plus ou moins avantageux dans la société. On ne peut leur appliquer la définition que SÉNART donne de la caste (E. SÉNART, *Les castes dans l'Inde*, Leroux, Paris, 1927, p. 35 — citée par G. CONDOMINAS, *Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina*, (*op. cit.*, p. 120).

Dans les *qabila*, la filiation est donc strictement patrilinéaire. Les femmes ne font pas partie de la *qabila* de leur mari, mais de celle de leur père. Le caractère patrilinéaire des *qabila* est absolu.

En quoi consiste exactement l'endogamie de la noblesse ?

D'après un informateur, les nobles peuvent épouser des esclaves, et leurs enfants sont nobles. Si une femme noble épousait un descendant d'esclaves en revanche, leurs enfants ne seraient pas nobles. Cela correspond au caractère patrilinéaire des *qabila*. Mais dit l'informateur, cette dernière hypothèse est gratuite, car une femme noble n'a que du mépris pour un descendant d'esclaves.

Un autre informateur non d'Anjouan, mais de Domoni, déclare que les enfants provenant du « métissage » des nobles avec les esclaves, forment un groupe intermédiaire d'hommes libres.

Par ailleurs, l'informateur de Mutsamudu déclare, d'une part, qu'il était interdit aux *Makwa* (nom donné aux esclaves mozambiques amenés d'Afrique au milieu du XIX^e siècle qui formèrent des groupes de population compacts à Pomoni et Bambao N'Tsanga, notamment, sur les domaines de plantation) de se marier avec des femmes nobles, d'autre part, qu'un enfant qui n'était pas né d'une femme noble, s'il était noble par son père, était cependant moins bien considéré qu'un enfant de père et mère nobles. Et cela ajoute-t-il, est encore vrai aujourd'hui. Autrement dit, les tolérances que le groupe permettait sur le plan des relations formelles, étaient compensées par l'introduction de nuances dans les comportements adoptés à l'égard des éléments tolérés.

2. Les esclaves.

Les traditions historiques parlent à Anjouan de *Makwa*. Il ne s'agit pas là d'une catégorie de la population, mais de la désignation d'un groupe ethnique : le terme désigne les esclaves africains amenés à Anjouan par la traite au milieu du XIX^e siècle et qui sont originaires du groupe du même nom qui occupe une partie du Mozambique. Les esclaves de cette tribu qui furent amenés sur la côte malgache ont formé le peuple des *Makoa*.

A la Grande-Comore, le terme pour désigner les esclaves et leurs descendants est *mruma* (11). A Anjouan, ce mot désigne les esclaves qui venaient directement d'Afrique. Il s'applique donc aux *Makwa* qui formèrent la main-d'œuvre servile pour les premiers grands domaines de plantations constitués dans la seconde moitié du XIX^e siècle :

- domaine de Pomoni,
- domaine de Patsi,
- domaine de Bambao M'Tsanga et de Marahani.

Le terme *M'Chambara*, qui veut dire aussi esclave, aurait selon les informateurs, un sens péjoratif à Anjouan. Pour E. VIENNE (*op. cit.*), il s'agit d'un nom de tribu (cf. p. 25-26). Pour les descendants actuels, des esclaves, le terme utilisé est *Wa-dzaliya* (au singulier, *M'dzaliya*).

La complexité de la terminologie concernant les anciens esclaves et leurs descendance provient du caractère hétérogène de cette classe : nous avons vu qu'ils pouvaient avoir trois origines différentes :

(11) *Mruma* est à rapprocher de *mrma* que l'on trouve dans l'expression *Watu wa mrma* qui sert à désigner une tribu Swahili de la côte orientale d'Afrique. M. A.H.J. PRINS (dans *The Swahili-speaking people of Zanzibar and the East African Coast*, International African Institute, London, 1961, p. 18) la traduit par : « people of the (hilly) coast » (Peuple de la côte). Pour les Anjouanais, les *mruma* étaient des gens (esclaves) qui venaient de la côte (orientale d'Afrique).

— Ou bien, ils sont arrivés avec les premiers immigrants chiraziens, arabes, zanzibarites, etc... Les traditions nous affirment que les arrivants en amenaient. Ils devenaient esclaves de maisons, esclaves de cultures.

— Ou bien, ils ont été amenés par les trafiquants qui sillonnaient la côte orientale d'Afrique et le canal de Mozambique. Il semble qu'il y ait eu du XV^e au XIX^e siècles deux courants principaux dans cette partie de l'Océan Indien : un courant septentrional surtout animé par les trafiquants « arabes », un courant oriental à destination des Mascareignes, animé par des trafiquants européens et au XVIII^e siècle par les pirates betsimisaraka. E. VIENNE nous dit que les négriers faisaient surtout relâche à Anjouan où ils étaient bien accueillis. S'il faut accueillir en cette matière avec prudence les assertions de E. VIENNE qui manifeste comme A. REPIQUET une « arabophobie » acerbe très déplacée, on peut toutefois penser que les Comores situées au centre de ce trafic, n'y pouvaient pas demeurer étrangères. Tant avec Madagascar que l'Inde, les esclaves devaient être un des éléments du commerce maritime (cf. *infra*, seconde partie).

— Ou bien, dernière origine, ils ont été amenés par traite pour les plantations au milieu du XIX^e siècle (*Makwa*).

Rappelons que les esclaves formaient dans les villes des quartiers ou des faubourgs distincts et à la campagne, des villages auprès des grands domaines, exemple Pomoni.

3. La troisième catégorie sociale : les hommes libres.

Les catégories que nous décrivons, nobles, esclaves correspondent à des groupes historiques. Ils ne sont pas les résultats d'une recherche objective du chercheur, mais des éléments par lesquels une société comorienne, la société anjouanaise se perçoit (ou plutôt se percevait) de l'intérieur.

A Mayotte, le terme pour désigner un homme libre est *mungwana*. Il s'agissait des personnes qui n'étaient ni nobles ni esclaves. A Anjouan, on parle, soit des nobles, soit des anciens esclaves et de leurs descendants, soit des *Wa-Matsa*. Le terme, qui selon M. ANGOT (12) vient de *matsa*, paille, signifie cultivateur, de sorte qu'il connote deux choses :

— une catégorie économique, face aux citadins propriétaires et aux esclaves et descendants d'esclaves, travailleurs des plantations, il désigne les petits cultivateurs ;

— une catégorie sociale : l'identification noble = citadins propriétaires et esclaves = travailleurs de plantations, serfs de propriétés ou domestiques de maison fait apparaître dans la société la catégorie des *wa-matsa*.

Citadins, propriétaires	Cultivateurs des villages	Travailleurs de plantations serfs de propriétés domestiques de maison
Nobles (<i>qabayila</i>)	<i>Wa-matsa</i>	Esclaves (<i>Wa-dzaliya</i>)

Comment sur le plan social traduire ce terme ? On est conduit à utiliser l'expression « hommes libres » pour désigner ceux qui ne sont ni nobles, ni descendants d'anciens esclaves.

Par ailleurs, on retrouve dans la bouche des informateurs et des notables, le terme de « demi-noble » pour désigner les fils de nobles et d'esclaves. Nous verrons à propos de la description du système familial que les fils de nobles et d'esclaves, quoique nobles par leur père, étaient moins bien considérés que les nobles descendant exclusivement de parents nobles.

(12) J. ANGOT, *Grammaire anjouanaise*, op. cit.

A Domoni, il y avait, disent les informateurs, trois quartiers : celui des nobles, celui des esclaves et celui de la population intermédiaire. Cette population intermédiaire était composée de métis, gens issus de l'union de nobles et d'esclaves. « Ils commandaient les esclaves, ils s'occupaient de l'agriculture, de la construction des maisons, ils étaient plus libres que les esclaves (c'est un noble qui parle) ; respectés par les princes, ils fréquentaient leurs maisons, causaient avec eux. »

« Lorsqu'ils étaient riches, les particuliers de la classe intermédiaire avaient des boutres et faisaient le commerce : ils emportaient des denrées alimentaires, des épices pour les échanger contre des tissus à Zanzibar et sur la côte africaine. »

Selon certains informateurs, les *Wa-matsa* sont les originaires (autochtones) du pays. Actuellement, le terme possède l'acceptation de cultivateurs. Néanmoins, on distingue les *wa-matsa* (cultivateurs) des *Wa-dzaliya* (descendants d'esclaves). On dira que tel village, tel quartier de Mutsamudu est *matsa*, tel autre *m'dzaliya*.

A l'époque précoloniale, les *wa-matsa* n'étaient pas des esclaves. Certains informateurs disent même qu'ils avaient des esclaves.

La société anjouanaise précoloniale se composait donc d'une classe noble disposant du pouvoir, dirigeant la religion, vivant dans les villes et possédant des domaines féodaux et des esclaves pour la servir et cultiver les terres. Elle se composait aussi d'un agrégat de petites communautés villageoises habitées par des cultivateurs *wa-matsa*, tenus pour être des descendants des premiers occupants du pays, soumis à l'aristocratie des villes et aux principautés qu'elle avait édifiées.

Le pays se trouvait donc divisé en principautés au milieu desquelles dominait la ville, centre des pouvoirs et habitat de l'aristocratie, et, autour de cette cité, gravitaient les petites communautés de *wa-matsa* vivant en auto-subsistance, cernées par les domaines agricoles de l'aristocratie.

Ceux-ci étaient exploités pour le compte des nobles sous la direction de demi-nobles par les esclaves vivant, soit en ville, soit dans des quartiers ou des faubourgs réservés, soit sur les lieux de culture dans des campements semblables aux villages des *wa-matsa*.

La ville elle-même reproduisait dans sa disposition la division tripartite de la société urbaine avec ses quartiers de nobles, d'esclaves et demi-nobles.

Telle était l'organisation de l'espace dans une société comorienne traditionnelle. Cet ordonnancement ne doit pas faire illusion : il y avait d'un point de vue rationnel une faille dans l'organisation, car pour être logique celle-ci aurait dû prévoir pour l'élément *matsa*, une place dans la ville. Cette place, une petite fraction de l'élément *matsa* lié par des mariages à la noblesse, est venue la prendre à l'époque coloniale, mais tout le gros des cultivateurs n'a pas suivi. D'une autre manière, on pouvait voir la société anjouanaise de l'époque précoloniale comme présentant une dichotomie radicale entre la ville, son organisation et ses domaines, construite par l'aristocratie, et les campagnes qu'on « exploitait » plus ou moins, mais qu'on laissait à l'écart.

Lorsque les esclaves comme les *wa-matsa* vont être embauchés sur les plantations, lorsqu'avec l'accroissement démographique et le gonflement des villages qui en résultent, esclaves et *wa-matsa* vont manquer de terres, lorsqu'enfin le statut juridique d'esclaves, dernier trait qui séparait les uns des autres, va être aboli, esclaves et *wa-matsa* vont se trouver placés dans la même condition socio-économique, celle de paysans pauvres.

La société anjouanaise est fortement marquée par cette division entre villes et campagnes : la religion établie, les hiérarchies de classe, les distorsions de l'économie lui sont liées. La vie économique traditionnelle des villages subit la présence de la ville par les terres que ses habi-

tants occupent au détriment des villageois, les prestations que ces derniers fournissent, de bon gré d'ailleurs, aux propriétaires fonciers citadins, aux notables religieux, aux maîtres coraniques, et à tous ceux qui fournissent aux paysans des services sociaux et culturels. Dans le domaine des activités économiques modernes, la ville prête ses cadres, ses notables, ses clerks à l'Administration, aux entreprises de plantations, au négoce indien et vit des salaires qu'elle en retire. Nous verrons, au contraire, que les cultivateurs des villages tirent relativement peu de revenus du travail de plantation ou de manœuvre. Dans un système économique « moderne » qui est venu du dehors, la ville est avantagée, son plus haut niveau de vie en témoigne, alors même qu'aucune discrimination n'est organisée.

Dans la société traditionnelle, toute la production repose effectivement sur la paysannerie et les formes de la production, de la consommation et des échanges dérivent des institutions et des structures sociales.

L'appréhension de ces structures n'est pas chose facile et l'on est parti des manifestations de la vie sociale (qui en elles-mêmes ont des incidences économiques) pour aboutir aux cadres sociaux de l'économie traditionnelle : la famille, la ville et les collectivités villageoises.

La vie sociale des Anjouanais a été présentée sous la forme des deux cycles qui intéressent la vie des individus et le fonctionnement des groupes sociaux : ce qu'en ethnologie, on dénomme « le cycle de la vie individuelle » et le cycle des activités qui se renouvellent chaque année. C'était une manière de classer les événements essentiels d'une part, des événements familiaux qui couvrent la vie d'un individu de la naissance à la mort, et d'autre part, des événements religieux qui se produisent chaque année.

La première section est ainsi consacrée à la vie sociale et à ses formes organisées, la seconde et la troisième aux cadres de la vie collective. famille, ville et village.

1. - Les formes de la vie sociale

A Anjouan, comme dans les autres îles de l'Archipel, il est devenu de tradition, pour caractériser en quelques mots, le cycle de la vie individuelle des Comoriens, d'invoquer cinq obligations majeures qu'ils sont tenus d'accomplir : professer la foi, faire les prières quotidiennes, observer le jeûne du Ramadan, célébrer un « grand-mariage », avoir une postérité, participer, si possible, une fois dans sa vie, au pèlerinage de La Mecque. Ces « obligations » sont attestées par tous les informateurs, et les étrangers peu au fait des coutumes comoriennes et de la vie sociale les appréhendent très vite. Trois sont strictement religieuses, la quatrième serait selon les Comoriens un précepte du Coran auxquelles les fidèles doivent obéir : ainsi, des familles au fait de la vie moderne, préoccupées de préserver et consolider un niveau de vie fondé largement sur des revenus monétaires, rompues, par conséquent, à faire un calcul économique semblable à celui de ménages occidentaux, n'hésitent pas, en multipliant leur descendance, à se mettre dans des situations pécuniairement les plus embarrassantes. La solution qui consisterait à limiter les naissances à quatre ou cinq enfants au lieu de huit ou dix, est unanimement rejetée.

Cet exemple illustre le décalage qui se produit à Anjouan, sous nos yeux, entre les structures économiques et les structures sociales. L'introduction de la population dans une économie monétaire où l'argent devient essentiel pour acquérir et disposer des biens matériels qu'appelle une aspiration diffuse, mais profonde à une amélioration du niveau de vie, n'a pas pour corollaire une modification des mentalités et des valeurs. Des croyances ou des coutumes traditionnelles demeurent enracinées au plus profond des êtres ; elles constituent le cadre moral dans lequel les activités individuelles continuent à s'exercer. On doit, cependant, se demander si la vague de modernisme qui submerge la société anjouanaise sous diverses formes : qu'il s'agisse de volley-ball, de cinéma, de « coca-cola » ou de « transistors », et qui propose à ses membres et, notamment, aux jeunes, des modèles de vie différents présentés de manière flatteuse, ne suscite pas un raidissement qui se manifesterait par une plus grande ferveur pour les valeurs, les institutions et les modes de vie sociale hérités de la tradition.

Le mariage traditionnel dans les formes exigées par la coutume et appelé « grand-mariage » par les Anjouanais francophones, est l'occasion de manifestations qui paraissent resserrer la cohésion interne de la société. Les autres grands moments de la vie humaine : la naissance, la mort, mais aussi la circoncision et la « coupe de cheveux » des jeunes enfants, donnent lieu à des cérémonies qui reproduisent, de manière plus modeste, les fastes du mariage.

La vie collective, qui tourne autour du calendrier imposé par la religion, est liée à une série de fêtes, d'origine musulmane, mais dont la portée déborde largement le cadre religieux pour constituer un cycle de manifestations sociales qui se renouvelle chaque année : *Maulid*, Ramadan, *Idi*, *Miradji*.

Chaque Anjouanais qu'il soit noble, *wa-matsa*, ou descendant d'esclaves, qu'il habite la ville ou la campagne, qu'il croit aux *jini*, à l'influence des astres, à la nature sacrée et quasi divine des anguilles et aux pouvoirs des *mwalinu*, participe aux manifestations qui illustrent les deux cycles. Sans doute, les cérémonies qui intéressent les individus et les familles ne devraient pas *a priori* revêtir la portée des fêtes religieuses qui concernent toute l'île ; en fait, comme ces dernières se déroulent dans le cadre de chaque mosquée et des mosquées voisines du village et de la ville, comme les premières débordent largement par le jeu des relations sociales le cadre familial pour intéresser les fidèles d'une même mosquée, tous les habitants du village ou du quartier avec leurs invités, les effets des unes et des autres comme « pôles » de la vie sociale sont identiques.

De telle sorte que la vie collective d'une ville ou d'une collectivité paysanne d'Anjouan est une succession de grands moments qui donnent lieu à des suites de fêtes et de cérémonies et constituent autant de « pôles » dans le temps de la vie sociale.

Après le jour de l'an musulman qui, en 1960, était suivi à un mois de distance du « jour des cultures » *Mwaha* ou premier jour de l'an anjouanais (13), venaient les fêtes de *Maulid* qui commémorent la naissance du prophète Mahomet et qui s'étalent sur un mois ; la saison des mariages qui bat son plein aux vacances scolaires et se déroule, à Mutsamudu, jusqu'au Ramadan à raison d'une fête d'une dizaine de jours tous les mois en moyenne ; le Ramadan, mois du jeûne, avec le jour de rupture du jeûne, l'*Idi* ; enfin, *Miradji*, journée qui commémore l'ascension du prophète. Durant le cycle annuel, s'intercalent, en tout temps, les prières pour les anniversaires des morts « *dayira* » de la confrérie *Chadhuli*, les prières hebdomadaires à la mosquée du Vendredi, et le cycle quotidien ininterrompu des cinq prières à la mosquée du village ou quartier. Et le mois des pèlerinages à La Mecque éloigne d'Anjouan, chaque année, une trentaine de personnes de la meilleure société et ailleurs, durant l'absence, les conversations de ceux qui sont restés, de même qu'au retour, les récits émerveillés de ceux qui reviennent.

A. Les grandes fêtes religieuses : Maulid et Ramadan

Le maulid.

Le *maulid* (commémorant la naissance du prophète) est l'occasion de cérémonies et de prières qui durent un mois. Ces cérémonies consistent en des prières qui durent toute une nuit du soir au lever du soleil, des processions dansées (*kandza*), des chants et danses d'inspiration religieuse, des repas pris en commun par les fidèles de la mosquée. Les fidèles de chaque mosquée célèbrent ensemble un *maulid* qui s'étale sur deux nuits : processions avec chants et danses déambulant à travers les rues de la ville durant la première nuit, prière avec chants et danses et repas sur place, sur le parvis de la mosquée ou sur une place adéquate, la seconde nuit.

(13) L'année musulmane étant lunaire et le jour des cultures étant fixé sur la révolution de la terre autour du soleil, le décalage est évidemment variable. Dans beaucoup de pays où le décompte des jours se fait dans le cadre d'une année lunaire, il existe aussi un calendrier solaire pour déterminer la date des travaux agricoles. Le *mwaha* tombe dans les premiers jours d'août, et, à partir de cette date, les paysans comptent le délai au bout duquel ils commencent le cycle des travaux agricoles. Dans les « hauts » de Nioumakélé, on plante les bananiers trente jours après le *mwaha*, on commence les « grattes » pour la culture du riz cent jours après et, du fait du système des cultures en usage, les travaux pour les autres productions. Il faut remarquer que le *mwaha* se situe en saison sèche, au milieu du *kusi* et que les grandes pluies arrivent deux mois après au minimum. Lorsque, par suite de la géographie, le décalage est important, les paysans allongent le délai qu'ils décomptent à partir du *mwaha*.

Au cours du mois dit de *Maulid*, chaque mosquée célèbre à son tour son *maulid*. Une certaine émulation règne entre mosquées pour l'organisation de la cérémonie. Y participent, les fidèles de la mosquée, les gens qui ont été invités par les fidèles et des badauds qui regardent, écoutent, conversent. Les soirs de *kandza* et surtout de *maulid* (de la seconde nuit) sont des occasions de se réunir et de développer la vie de relations. La nuit qui commémore la naissance du Prophète, *Maulid*, est passée en prières à la mosquée du Vendredi, *M'Kiryadjimwa*.

En fait, dans une ville comme Mutsamudu, où il y a une dizaine de mosquées, c'est toute la population qui participe, à des titres divers, aux cérémonies du mois de *Maulid*. Celles-ci sont quelque chose de plus que des manifestations religieuses d'allégeance à Dieu. Elles sont aussi une occasion pour les fidèles d'une mosquée de se réunir et de communier dans l'adoration de Dieu comme dans la joie et le plaisir de se retrouver entre fidèles et amis. Le *maulid* est un des moments où la société des hommes se retrouve, un moment qui se sublime pendant deux nuits, mais qui met une ville en effervescence pendant un bon mois.

Le Ramadan.

L'autre grand moment religieux est le Ramadan. Il court aussi durant un mois compris entre deux apparitions du premier quartier après la nouvelle lune. Le Ramadan commence (et finit) lorsque le premier quartier de la lune est visible pour la première fois. Il suffit que la lune soit vue dans une des îles de l'Archipel pour que soit donné à Anjouan le signal du début ou de la fin du jeûne. Toutefois, aucune autorité religieuse n'intervient pour constater officiellement le début de la lunaison et annoncer de manière impérative le début (ou la fin) du Ramadan. Ce sont les communautés de fidèles des mosquées de villages, quartiers et villes qui constatent, soit de visu, soit sur les témoignages des messagers ou des informateurs venus d'autres collectivités, l'apparition de la lune et décident le jeûne. Cela éclaire les conditions dans lesquelles se forment les décisions dans ces sociétés musulmanes et la nature de l'autorité et du gouvernement :

— liberté théorique absolue des individus au sein des communautés de fidèles, comme de ces communautés au sein de l'*umma*, la communauté musulmane universelle ;

— existence d'une contrainte sociale limitant cette liberté et qui est le fait à la fois de la croyance religieuse et de l'adhésion des personnes et des communautés qu'elle comporte d'une part, de l'autre, de l'imitation et du respect d'autrui qu'on ne saurait enfreindre.

Le Ramadan est une institution de purification de la société par l'observation d'une discipline volontaire et le recours à la mortification. C'est ainsi que n'importe quel musulman anjouanais le conçoit. Les jeunes qui, en février-mars 1961, observaient le Ramadan étaient persuadés accomplir une performance dont les non musulmans n'auraient, selon eux, pas été capables. En face de groupes étrangers bien minoritaires, la société musulmane d'Anjouan s'affirmait par le jeûne. Celui-ci lui permettait de mesurer sa cohésion et d'effectuer le contrôle de ses forces en obligeant pendant un mois individus et communautés à témoigner très concrètement de leur fidélité à l'Islam. Le jeûne permettait aussi à la société musulmane d'affirmer sa supériorité morale sur les groupes étrangers qui cohabitaient à Anjouan. Il importe peu que cette supériorité puisse, d'un point de vue moral, être mise en discussion ; le point important est que la société musulmane en soit persuadée. Mais on peut se demander si une telle supériorité n'était pas affichée en compensation de la domination que les groupes étrangers lui infligeaient au point de vue économique et politique ; si elle n'était pas, non plus, inconsciemment, un moyen de se persuader que cette domination pourtant bien concrète, ne comptait pas, un « divertissement » dont la société musulmane d'Anjouan se payait le luxe.

B. Le cycle de la vie individuelle

De la naissance à la mort, les Anjouanais sont soumis à une suite de cérémonies et de rites qui mettent en scène, suivant le cas, le *mwalimu* ou l'*imam* et, toujours, une ou plusieurs familles étendues avec leurs amis et leurs invités, c'est-à-dire pratiquement tout un quartier ou un groupe social d'une ville avec les gens des autres villes appartenant « au même milieu », tout un village avec de nombreux habitants venus des villages environnants. Tout se passe comme si ces rites avaient deux fonctions : l'une de marquer les étapes de la vie et la place de l'être dans la société : enfance, adolescence, maturité et d'appeler la bénédiction et la protection des puissances invisibles, Allah avec l'*imam* et les autres puissances avec le *mwalimu*, sur l'individu qui les franchit ; l'autre fonction de transformer la « masse » plus ou moins amorphe des parents, des amis et des voisins en une « communion » au sein de laquelle le groupe qu'ils constituent puisse s'exalter et forger dans l'esprit de ses membres une certaine conscience de son existence, de renforcer la cohésion morale de la société (14).

La naissance.

La naissance d'un enfant, qui s'accompagne de la stricte observance par la mère de pratiques à caractère médical ou estimé tel, réunit les parents des deux lignées du mari et de la femme et leurs amis et camarades qui fêtent l'événement. A Nioumakélé, des gens qui, faute d'argent, se contentent de bananes vertes et de manioc tuent poules et cabri et consomment du riz en grande quantité. On se concilie les génies, *djinn*, *jini* en exposant le nouveau-né à l'extérieur de la maison. A cet effet on consulte le *mwalimu* sur la date et l'heure de l'exposition rituelle, on abat deux poulets et un cabri que l'on offre au *mwalimu* pour prix de sa consultation ; celui-ci accepte généralement un morceau de cabri et les deux poulets.

Quelque temps après l'exposition, le *mwalimu* donne un nom à l'enfant, nom que portera ce dernier suivi du nom de son père.

L'enfant allaité jusqu'à un an ou dix-huit mois est ensuite sevré et on lui donne des nourritures d'homme : riz avec du lait sans sucre, banane verte au lait de coco, viande le cas échéant.

La femme qui vient d'accoucher demeure quelques jours à la maison, soignant le nouveau-né et aidée par les parentes, amies et voisines, à titre d'entraide, *msada*, à charge de réciprocité. Elle devra, à l'occasion, rendre des services identiques aux femmes qui sont venues l'aider.

Par la suite, les paysannes qui vont travailler aux champs, laissent les bébés à la garde des aînés qui portent leurs petits frères et sœurs, les font jouer, calment leurs pleurs.

La circoncision et la coupe des cheveux.

Dès qu'il marche, l'enfant va se joindre aux camarades de son âge, fils de parents, amis et voisins, tout en demeurant sous la surveillance de ses aînés.

La circoncision, *wakat*, et la coupe des cheveux, *Wu katraniale*, ou le rasage de la tête, *Wumeha*, se passent entre un et cinq ans. Ce n'est pas une cérémonie collective englobant tout le village mais une fête groupant une ou deux familles avec les deux lignées, les alliés et les amis.

(14) Les termes de *masse*, *communauté*, *communion* sont employés avec le sens précis que leur donne M. GURVITCH. Cf. G. GURVITCH et divers, *Traité de Sociologie*, tome I, 2^e section, chapitre II, p. 172 et suivantes (*op. cit.*).

C'est le *mwalimu* qui décide de la date de l'opération et le père qui s'en charge. Une danse est exécutée par les femmes, parentes, amies et invitées et un repas est offert par le père : y participent les frères du père, ceux de la mère, les grands-pères paternels et maternels, le *mwalimu*, les voisins, amis et autres invités. Leurs épouses mangent à part avec la mère de l'enfant.

Les gens pauvres consomment du riz, tuent un cabri. Les plus riches tuent un bœuf et invitent tout le village : chacun emporte chez soi du riz et un morceau du bœuf abattu. En outre, les plus riches offrent un repas chez eux aux parents, amis et au *mwalimu*. L'après-midi, des danses sont organisées pour les hommes avec battement des tambours (*M'Chogoro, Chigoma*), ou bien, une prière, *dayira*, est dite le soir à la mosquée.

Ces fêtes sont onéreuses : elles sont la cause de dépenses sociales dont on analysera le caractère et les effets dans le chapitre consacré à l'économie traditionnelle. Bien qu'elles ne soient pas collectives, elles réunissent un grand nombre de personnes et, ne concernant qu'un ou deux enfants à la fois, elles se répètent souvent et beaucoup de personnes sont appelées fréquemment dans le village à en bénéficier. Dès lors, celui qui les offre ne fait que ce que d'autres ont fait avant lui et avant de donner une fête, il a participé et bénéficié de celles qui l'ont précédée. Tout se passe comme si, par la fête qu'il organise, il remboursait une dette à la société représentée par les gens du village. Cela explicite la nature de l'obligation : l'intéressé est responsable devant tout le village de donner la fête qui acquitte la dette dont il est débiteur.

En ville, la circoncision est encore plus onéreuse : toutes les femmes nobles sont invitées à des danses et festins avec pâtisseries et rafraîchissements, les hommes organisent une « prière » appelée *wadhifa* dont le déroulement rappelle celui du *maulid* dans une mosquée. Certaines danses et festivités ont été supprimées pour alléger les dépenses. Nous avons là une illustration de ce fait, que nous rencontrons chaque fois qu'il s'agit d'apprécier le coût en terme économique de ces manifestations sociales : les gens des villes et singulièrement la noblesse ne peuvent plus soutenir leur train de vie d'autrefois.

La fin de l'adolescence.

Vers sept ou huit ans, l'enfant est envoyé à l'école coranique ; il y reste quatre ans. Il partage son temps entre les leçons du maître (ou de la maîtresse), les champs du maître (qui n'est pas rétribué mais reçoit simplement les cadeaux des parents et utilise les élèves pour de menus travaux), les jeux avec les amis et camarades du même âge qui habitent dans le village ou le quartier et appartiennent au même milieu, enfin la surveillance de ses petits frères et sœurs.

Vers dix, onze ans, il est quelquefois envoyé à l'école officielle, occidentale.

Vers quinze ans est célébrée la fête de la puberté, *m'tsamio*, qui donne lieu à des danses et festivités.

A la campagne, le garçon va garder les bœufs, les cabris ; son père lui donne une parcelle pour faire quelques cultures que la mère entretient et récolte. Souvent, il part s'embaucher en ville comme domestique. En même temps, il quitte la maison familiale pour s'établir dans une case séparée avec quelques camarades que tous ensemble construisent : il ne revient à la maison que pour prendre ses repas. Il ira aussi aux champs se nourrir de noix de coco et de tubercules de manioc grillé sous la cendre d'un feu de bois de cocotier.

Vers dix-huit ou vingt ans, le garçon prend femme et s'établit sur sa parcelle, recherche un emploi ou part, à la ville ou à Madagascar.

A la ville, les jeunes de quinze ou seize ans s'installent dans une chambre qu'ils louent, hors de la maison familiale. Ils cherchent un emploi dans les comptoirs des firmes commer-

ciales, dans l'Administration, ou bien, comme les jeunes nobles ou les fils de *Wa-matsa* aisés qui n'ont pu aller à la Grande-Comore ou à Madagascar poursuivre leurs études, ils continuent d'aller à l'école publique jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans.

Les jeunes de la ville se réunissent par mosquée de quartier et par milieu social d'origine. On retrouve les mêmes bandes dans les fêtes publiques, sur le terrain de sport, au cinéma, dans les excursions et les parties de pêche, parmi les groupes qui bavardent au coucher du soleil sur la place de Mutsamudu ou qui prennent le frais après le repas du soir sur le bord de la digue ou de la jetée du port.

Les jeunes gens prennent leurs repas chez les parents, ou les oncles et tantes ou les frères aînés et mariés. Ils invitent des camarades et font au besoin le tour des cinq ou six maisons dont les habitants sont susceptibles de leur donner à manger. Avec un peu d'argent, ils vont à l'« hôtel » manger des bananes grillées *n'trovi*, de la viande, boire du café, du coca-cola ou du jus de sève de cocotier, *trembo*.

Cette époque de liberté et d'insouciance prend fin avec la conclusion d'un mariage.

Le mariage (15).

Nous ne pouvons décrire en détail, dans le cadre de ce travail, un mariage tel qu'il peut être conclu en ville. Il ne faut pas y voir seulement les cérémonies et les fêtes qui se déroulent sur la place publique et tout au long des rues de la ville : le mariage est une réalité sociologique dont les réjouissances ne sont que le décorum. Le mariage est, en fait, dans la vie d'un homme, un centre d'intérêt dont la réalisation peut l'occuper de longues années. Précisons que le mariage dont nous parlons ici est différent de l'union « légale » à laquelle les Comoriens recourent plusieurs fois dans leur vie : nous appelons pour la commodité de l'expression « union légale » l'union définie par M. Radcliffe-Brown dans les « systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique Noire » : « Le mariage est une institution sociale par laquelle un enfant acquiert une situation légitime dans la société, situation qui est déterminée par ses parents au sens social (16). » Ce mariage est en pays musulman l'union que le mari déclare au *cadi*, juge musulman.

Au contraire, le « grand-mariage » est essentiellement comorien et coutumier. A l'occasion de l'une de ses unions légales, un Anjouanais célèbre son « grand-mariage », celui de sa vie. Il n'y en aura pas d'autres. Le grand-mariage est pour les Anjouanais une obligation coutumière au regard d'une morale sociale qui est étrangère à l'Islam. Théoriquement, pour qu'un homme ait voix dans les assemblées de village ou de mosquée, il faut qu'il se soit marié selon la coutume. En fait, quand il atteint vingt-cinq ou trente ans, même s'il n'a pas encore célébré son grand-mariage, la collectivité du village, du quartier ou de la mosquée, lui fait crédit du mariage et l'admet dans ses assemblées. De toute façon, l'intéressé est pratiquement engagé, dans les associations de mariage que nous décrivons, à se marier selon la coutume. Mourir sans s'être marié conduirait à ternir sa mémoire dans l'esprit des contemporains et des descendants.

La conclusion du mariage.

Dès qu'un garçon est à l'âge pubère, il est en droit de se marier. Si le garçon a de l'argent, disent les informateurs, il le fait. Dès les premiers mots, le problème clé de l'argent surgit : comme nous le verrons, un mariage est très coûteux, le manque d'argent recule la célébration du mariage à des dates lointaines, bien des jeunes se plaignent de ne pouvoir se marier faute d'argent et il faut peut-être voir dans l'admission des non-mariés aux assemblées

(15) On peut consulter à propos du mariage les descriptions de L. AÏJAS, *Notes historiques et ethnographiques sur les Comores, op. cit.*, chapitre : Du mariage et FONTOYNONT et ROAMANDAHY : *La Grande Comore, op. cit.*, p. 40 à 49.

(16) RADCLIFFE-BROWN et DARYLL FORDE, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, p. 6, P.U.F., Paris, 1953. Traduction française de : *African Systems of kinship and marriage*, Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1950.

d'adultes un assouplissement d'une règle plus stricte, assouplissement qui n'est pas unique comme nous le verrons par la suite.

Il peut arriver que le garçon soit marié par les parents bien qu'il n'ait pas d'argent. De toute façon, le choix d'une jeune fille et la demande en mariage vont être effectués par les parents. Il faudra que la future épouse soit convenable : pour l'aristocratie urbaine, il faut qu'elle soit noble et vierge. Les parents fixeront donc leur choix sur une épouse idéale et demanderont ensuite celle-ci en mariage. Nous voyons tout de suite apparaître le clivage sexuel de la société anjouanaise : c'est le père qui sera seul qualifié, en qualité de chef de la famille du garçon pour faire la demande au père de la fille, mais c'est la mère du garçon qui va, de maison en maison, à la recherche de l'épouse idéale. Le père ne peut pas se charger d'une telle besogne : dans ces maisons, il ne pourrait voir que les maris et les fils, s'il y allait en visite. Seule, une femme peut avoir accès aux mères et aux filles. Le père et la mère du garçon vont donc au préalable se mettre d'accord sur les familles avec lesquelles leur fils peut s'allier et la mère va ensuite rendre visite dans les familles retenues, ne dévoilant pas le but de sa visite, mais papotant, de-ci de-là, tâchant d'obtenir par les uns le maximum de renseignements sur les autres et de vérifier ensuite ses données en interrogeant et se faisant présenter, sans rien dévoiler, les filles à marier.

Au fur et à mesure de ses visites, la mère rend compte de ses investigations à son mari ; l'un et l'autre finissent par fixer leur choix et le mari va effectuer la demande en mariage au père de la fille : *urumidza*. Si le mari n'est pas vivant, c'est la femme qui effectue la démarche auprès de la mère de la fille : les pères classificatoires, *baba*, n'interviennent pas.

La demande est effectuée au cours d'une conversation, entre hommes, avant d'entrer faire la prière ou au sortir de la mosquée : les moments avant et après les prières, en particulier celle de trois heures de l'après-midi et celles de la soirée, sont souvent occupées à deviser sur les parvis de mosquée ou sous les manguiers de *M'roni*, place publique de Mutsamudu.

Les pères des futurs époux conviennent du délai au bout duquel le mariage sera célébré. Il dépend évidemment de la situation financière des parents, des souhaits du futur mari et des désirs de son père, de l'âge actuel de la future épouse. Par la suite, la date du mariage sera précisée, le jour en sera fixé : cela va dépendre du calendrier des mariages dans la ville. Pour déterminer le jour, on va pouvoir faire appel souvent au *mwalmu* : celui-ci va « étudier les astres, regarder les étoiles, consulter "son" livre pour voir si les destins des futurs époux s'accordent et il dira le jour favorable pour le mariage » (17).

La dot du mariage : mahari.

Dès que le principe du mariage a été accepté par les deux familles et avant même que la date de la célébration soit fixée, la dot est envoyée au père de la fiancée.

Dans les familles nobles d'Anjouan, elle consiste dans une somme de 75.000 à 100.000 F remise en espèces au père de la fille. Si la fille n'a pas de père, la dot est remise à la mère. Il a été fait préciser qu'elle n'est jamais remise à un frère. A défaut de père et mère, la dot est remise à un des oncles « vrais » de la fiancée, et en priorité à l'oncle paternel.

C'est le père du fiancé qui porte la dot au père de la fille.

La dot est appelée *mahari*. Le même terme est appliqué pour désigner les bijoux qui sont donnés lors de la célébration d'un mariage noble par l'homme à sa nouvelle épouse. Ils sont offerts par le mari lorsque la fille était vierge. Il les apporte pour la nuit de noces et les donne le lendemain après consommation du mariage. Dans les mariages fortunés, ces bijoux peuvent valoir entre 50 et 100.000 F.

(17) Sur la consultation des astres et la prédiction des destins, M. J.-C. HÉBERT a écrit : « Analyse structurale des géomancies comoriennes, malgaches et africaines », *Journal de la Société des Africanistes*, tome XXXI, fascicule II, Paris, 1961.

La dot apparaît comme un échange entre deux chefs de familles : celle du mari et celle de la femme. Elle correspond strictement à une alliance entre deux époux qui vont vivre ensemble, séparément de leurs familles, dans une maison de la femme fournie par le père de celle-ci (18). Nous constatons deux prestations : l'une — la maison — du père de la fille à celle-ci qui, du fait du mariage, tombe sous l'autorité de son mari (et dans les relations entre époux, c'est le droit musulman qui est appliqué) ; l'autre — la dot — du père du mari au père de la fille comme si le premier dédommageait le second de la prestation de la maison. Or, c'est cet aspect de dédommagement qui est actuellement perçu par les informateurs. Seulement, il ne faut pas, non plus, prétendre élaborer une construction théorique : les citadins vivent dans une économie monétaire et ont à faire face à de grosses dépenses comme l'édification d'une maison de pierre, et les fortunes familiales ne sont pas suffisamment étoffées, en général, pour pouvoir supporter, sans compensation, de telles charges. Cela ne veut pas dire que la dot a été créée pour être une compensation aux dépenses de la famille de l'épouse, mais qu'aujourd'hui, elle joue ce rôle et est perçue comme telle. Autrement dit, les gens utilisent la dot à l'occasion des alliances matrimoniales pour faire face aux problèmes de budget que posent la rareté de l'argent et la faiblesse des revenus monétaires.

A la campagne, la case de la fille, construite en végétal (cocotier), coûte peu. Les parents achètent quelquefois des meubles : la dot est, en fait, une armoire qui fait rentrer un peu d'argent liquide dans la famille de la fille.

De toute façon, dans le rituel du mariage anjouanais, la remise de la dot a pour effet de consacrer les fiançailles en donnant à ce terme l'acception de « promesse de mariage ». Dès lors que le père de la fille a reçu la visite du père de l'autre partenaire, que le principe du mariage de leurs enfants a été verbalement retenu et que la dot a été remise, il y a fiançailles.

La célébration du mariage.

Une série de fêtes se succèdent, publiques ou privées qui témoignent de la « richesse ethnologique » d'Anjouan :

Hamba harusî, annonce du mariage sur la place publique, suivi d'une danse à travers les rues de la ville qui amène le futur époux à la maison de la fiancée et d'une réception dans la maison de celle-ci, au cours de laquelle est exécutée la danse *kimbizi*.

Masingo, dans la maison du fiancé, le lendemain soir, où des danses sont exécutées en l'honneur du bain rituel du garçon avant le mariage.

Zifafa, cortège d'honneur qui conduit le fiancé à la maison nuptiale.

Deux traits apparaissent symptomatiques dans ces fêtes : le rôle des amis de *chungu* et la séparation des sexes.

Selon M. GUY (19), le *chungu* ou *chongo* « est un repas communiel d'usage dans certaines circonstances importantes de la vie musulmane (mariage, circoncision, décès...) ». Il le rapproche de la « *tàoussa* » d'Afrique du Nord et du *slametan* ou *sedekah* de Java. Les participants au *chungu* sont formés dans les quartiers nobles de Mutsamudu de tous les *hirim* de la mosquée à laquelle appartient le marié, *hirim* qui constituent, comme nous le verrons, les classes d'âges entre lesquelles se répartissent les fidèles d'une même mosquée. Comme les fils appartiennent à la mosquée de leur père, le père et les oncles se trouvent au nombre des participants du *chungu*. Tout au long des cérémonies, nous voyons apparaître ce groupe du *chungu*.

(18) Résidence *uxorilocale*. Cf. *infra* p. 79 et suivantes.

(19) P. GUY, *Cours de droit musulman*, p. 165-166, Centre d'études de droit privé et d'histoire des coutumes, Ecole Supérieure de droit, Tananarive, 1961, ronéotypé.

L'autre trait concerne la séparation entre les hommes et les femmes. Dans ces cérémonies, la femme nouvellement mariée n'est nulle part présente et les autres femmes n'y sont que spectatrices et à l'écart, groupées sur des terrasses ou des balcons.

Ajoutons pour achever la dissymétrie des conduites le laisser-aller des spectateurs masculins qui vont et viennent, bavardent par petits groupes, se dispersent, se reforment aux côtés des exécutants, tandis que les femmes, immobiles et muettes se pressent, en grappes figées, hors du domaine d'évolution des danseurs et des spectateurs mâles.

On remarquera enfin la richesse des cérémonies qui se marque par la profusion des instruments de musique et des chants, la multiplicité des pas de danses et l'abondance du vocabulaire pour en décrire les effets. Ces traits témoignent de l'attachement des habitants à ces cérémonies qui regroupent entre participants et spectateurs toute une ville en fête.

Après la nuit de noces, le mari demeure sept jours dans la maison nuptiale et cette « retraite » prend fin le vendredi suivant lorsqu'il participe à la prière publique de la grande mosquée. C'est à ce moment que sont donnés les repas de *chungu*, diverses festivités : *twarabu*, concert chanté, *chigoma*, danse de tambour, *gabusi*, concert de violons, et une prière *malide*, analogue au *maulid* et au *wadhifa* de la circoncision.

Avant la célébration du mariage, le fiancé envoie à la future épouse une valise contenant des tissus, des sandales, des bijoux ou bien lui offre le mobilier d'un salon, une machine à coudre, un poste de radio, une pendule.

Le vendredi après la noce, le mari rassemble chez ses parents des victuailles qui sont envoyées chez sa femme : le présent est appelé *masurufu*.

Les parents du garçon ne participent pas aux fêtes, sauf le père à titre de membre du *chungu*. La mère de la fille invite ses amies, ses voisines, ses parents et la mère du fiancé.

Le mari, au jour de sa sortie, après la semaine de réclusion matrimoniale, fait quelques cadeaux : à sa belle-mère et aux sœurs de celle-ci ; à ses belles-mères classificatoires (*niadza*), il envoie des tissus et des bagues.

Il fait aussi des cadeaux aux servantes dites *wandazi* qui sont en quelque sorte les servantes du mariage : ce sont elles qui font les courses que le mari ne peut accomplir durant sa réclusion, qui ont aidé au *masingo*, qui ont, dans les cortèges et les danses, jeté le riz sur le fiancé pour conjurer le sort. L'aspersion de riz (qui est du paddy récolté sur les propres terres des parents) est dite *wunya hidza*.

Le chungu.

D'après les informateurs de Mutsamudu, *chungu* signifierait l'action d'offrir un repas à un groupe d'amis et d'inviter en l'honneur de son propre mariage (20). Ce festin, payé par le père de la femme est offert par le mari. Par son mariage, le mari procure à ses amis et ceux qui, socialement, font partie du *chungu* un repas, en même temps que quelques festins que nous avons vu apparaître en diverses occasions au cours des cérémonies du mariage : il faut bien voir à ce propos deux points :

1° que ce n'est pas un acte gratuit, mais un don qui appelle ou répond à des contre-dons, qui entre dans un réseau de droits et d'obligations ;

2° que ce n'est pas une créance, mais une dette.

Constituent dans la noblesse de Mutsamudu une association de *chungu*, tous les membres des *hirim* d'une mosquée (21). Ceux-ci participent plusieurs fois par an à des repas offerts

(20) Rapprocher cette définition de celle de M. GUY, cf. *supra* p. 67.

(21) Classes d'âges. Cf. *supra* p. 67, *infra* p. 71-72. Les classes d'âges dont il est ici question ne recouvrent pas la vie d'un individu de la naissance à la mort, mais plutôt celle du fidèle de la religion musulmane de l'adolescence jusqu'à sa mort.

par les membres qui se marient. Il y a un point d'honneur à offrir un tel repas à ses amis et ses aînés, et celui-ci ne peut être donné qu'à l'occasion du mariage. En outre, s'ajoute l'obligation de contre-don implicitement contractée par chaque membre du fait de sa participation aux repas de *chungu* de ceux qui se marient.

Le jeu des prestations à l'occasion d'un mariage anjouanais. Le coût d'un mariage.

Du côté du mari.

Le père du fiancé envoie la dot, *mahari*, au père de la future épouse.

Le garçon donne à sa femme les bijoux *mahari* au lendemain de la nuit de noces.

Le *mahari* s'élève pour la dot en espèces de 75 à 100.000 francs et la valeur des bijoux est estimée entre 50 et 100.000 francs.

L'orchestre du *hamba harusi* et du *masingo* est payé par le fiancé. Est offerte par le fiancé la réception du *masingo*.

C'est le mari qui supporte la dépense du *masurufu*, nourriture envoyée par la famille du mari à la maison nuptiale. Les informateurs en estiment la valeur dans un mariage important à une cinquantaine de milliers de francs.

Le mari dépense aussi 20 à 30.000 francs pour les cadeaux à offrir à ses belles-mères classificatoires (*niadza*) et aux servantes du mariage, *wandazi*.

C'est le père du garçon qui paie la « valise », c'est-à-dire la mallette de parfums, d'étoffes et de bijoux que le fiancé offre à sa future épouse. Cette mallette peut être à présent remplacée par des achats de mobilier pour la maison nuptiale et la fiancée : la valeur de ces achats peut dépasser 100.000 francs.

Le total des dépenses supportées par la famille du nouveau marié peut être ainsi estimé à 3 ou 400.000 francs. Qui de l'intéressé ou de son père paie ces dépenses ? Lorsqu'il s'agit d'un adulte d'âge moyen ou mûr, établi, les ascendants n'interviennent pas dans le mariage. Au contraire, pour un jeune homme, les plus grosses dépenses sont payées par les parents, les économies du garçon servant aux plus petites.

Les grosses dépenses seront constituées par la dot et les bijoux (*mahari*), par les achats de *masurufu*, par la « valise », par la réception du *masingo*.

Le garçon paiera les petites dépenses : frais d'orchestre, cadeaux aux belles-mères et aux servantes.

Du côté de l'épouse.

Le père de la fiancée débourse les frais du *kimbizi* après le *hamba haruzi*, de *zifafa*, du « sirop d'honneur », enfin du *twarabu*, du *chigoma*, du *gabusi*, du *malide* qui ont lieu dans la maison nuptiale s'ils se font.

Il supporte aussi la dépense des invitations faites par sa femme.

Il paie enfin le repas de *chungu* : 25.000 francs.

Les informateurs consultés estiment le total des dépenses du père de la nouvelle épousée à 200.000 francs.

Un mariage du type que nous avons décrit reviendrait à Mutsamudu à 5 ou 600.000 francs, 200.000 du côté de l'épouse et deux fois cette somme du côté de l'époux. Il s'agit là, pour l'essentiel, de dépenses monétaires effectives, qu'il s'agisse des présents à offrir, des menus cadeaux donnés aux membres de l'orchestre, enfin des dépenses de réception telles que gâteaux et boissons. Le festin de *chungu* est lui-même, pour le riz tout au moins, réglé en argent. Le bétail qui y est consommé peut, en pratique, avoir été obtenu dans le cadre des services personnels qui prévalent dans l'économie traditionnelle : métayage par exemple, c'est-à-dire sans débours d'argent.

Un mariage constitue donc un poste très important dans les « dépenses sociales » d'une famille. Un autre aspect du mariage est de l'envisager comme un ensemble de prestations, dons et contre-dons entre deux familles et des tiers.

Les tiers sont d'abord les invités du *chungu* dont le nouveau marié fait partie. Il s'y ajoute les amis d'enfance, d'école coranique et de jeux, les amis des pères des époux et les notabilités que l'on invite.

Dans cet ensemble de dons, d'offrandes et de cadeaux, il semble avantageux, pour l'explication, de dégager plusieurs catégories, d'isoler la dot des cadeaux et du *chungu*.

La première prestation est incontestablement la maison qui est donnée par le père de la fiancée à cette dernière pour qu'elle y habite et y accueille son mari. Dans les relations qui vont s'établir à l'intérieur du ménage, celui-ci va être le chef, c'est-à-dire le maître de la maison, puisque le divorce étant pratiquement unilatéral en pays musulman, il ne sera obligé de quitter cette maison que s'il répudie sa femme, autrement dit, il ne quittera la maison que de son propre chef.

Actuellement, la maison est aménagée et meublée en partie par les soins du mari ou de sa famille (substitut de la « valise »). Dans l'édification matérielle du nouveau foyer, les familles des deux conjoints coopèrent chacune de leur côté. La dot en espèces, *mahari*, versée au père de la nouvelle épouse, complète l'équilibre des échanges entre les deux familles. Un troisième patrimoine est créé par amoindrissement des deux patrimoines existants.

Une deuxième catégorie de prestations est constituée par les présents de l'époux à l'épouse : bijoux de *mahari*. La « valise » constituait un présent, et il faut remarquer qu'on lui a substitué une dépense qui va profiter, non à l'épouse, mais aux deux conjoints.

Viennent ensuite toutes les prestations et dépenses qui se rapportent à la célébration du mariage. Un certain nombre de fêtes sont à la charge des parents de l'épouse : *kimbizi*, « sirop d'honneur ». Ceux de l'époux ont à faire face aux charges du *masingo*. Enfin, dans la maison nuptiale, vont se tenir les spectacles qui marquent la semaine de réclusion de l'époux et les repas de *chungu*.

Le repas de *chungu* offert par le mari à ses amis et invités est à la charge de son beau-père. En revanche, les réceptions de la maison nuptiale sont couvertes par le *masurufu*, envoyé par le fiancé.

Les tiers reçoivent donc des cadeaux, qu'il s'agisse des belles-mères, *niadza*, des servantes, *wandazi*, et des oboles pour les joueurs d'orchestre, serviteurs, etc... Les participants au *chungu* vivent pendant deux ou trois jours aux frais des organisateurs du mariage. Parmi ces prestations dont profitent les tiers, certains dons sont faits par le mari à ses amis, à la famille de sa femme, constituant pour ainsi dire, soit une liquidation de dettes, soit une offrande pour se consacrer les faveurs de la famille alliée : elles se rapportent étroitement à la nouvelle condition sociale du mari.

Dans l'ensemble, un mariage procure à un cercle de familiers, d'amis et d'étrangers des revenus occasionnels. Lorsque les mariages se succèdent de semaine en semaine, tout un groupe social finit par vivre en état de symbiose économique.

L'âge adulte.

Le mariage traditionnel n'intervient que lorsque l'intéressé a une fortune suffisante pour se marier. Comme la polygamie (22) est admise, l'homme peut prendre femme en attendant « de faire son grand-mariage » puisque, de toute façon, la société lui en fait crédit.

(22) Exactement polygynie, la polygamie recouvrant à la fois la situation d'un homme marié à plusieurs femmes et la situation inverse (polyandrie). Nous nous appuyons sur les définitions données par R. LOWIE, *Sociologie primitive*, Payot, Paris, dans son chapitre sur le mariage (cf. aussi *infra* p. 81 et suivantes).

La vie sociale est tout entière partagée entre les relations matrimoniales que l'individu entretient dans ses différents foyers, les obligations religieuses quotidiennes, ablutions et prières, la participation aux fêtes et aux cérémonies familiales et religieuses qui intéressent le village, le quartier, le groupe social. En outre, l'individu entretient toujours les relations d'amitié et de camaraderie qui se sont développées dans les différents milieux qu'il a fréquentés : les bandes d'enfants de la période préscolaire, la classe de l'école coranique puis celles de l'école officielle, les groupes de jeux sur la place publique, les équipes sportives.

A la fin de la période de l'adolescence, on aboutit à une cristallisation des jeunes en petits groupes habitant ensemble, souvent prenant leur repas en commun et qui se retrouvent au moment des loisirs et des fêtes traditionnelles : qu'il s'agisse de danser dans un mariage ou d'assister à une prière de *dayira* ou de *maulid*. Ces groupuscules dont l'ensemble recouvre les jeunes qui arrivent à l'âge d'homme vont se perpétuer à l'âge adulte, mais en s'émoussant par le fait même que de nouvelles sollicitations (mariage, responsabilité familiale ou professionnelle) vont détourner leurs membres de la culture du moi et du groupe.

On a ainsi un nouveau *hirim*, catégorie d'âge des jeunes hommes qui vont participer au *chungu*, aux réunions de la mosquée, et devenir « membres à part entière » de la société. La communauté des hommes que l'on retrouve à la mosquée et qui recouvre le village, le quartier ou le groupe social tout entier selon le cas, se partage ainsi entre différentes classes d'âge ou *hirim* (23). Et au cours des ans, de nouveaux *hirim* apparaissent, constitués des jeunes hommes tandis que la mort fait disparaître les plus anciens.

La vieillesse et la mort.

Entre les membres des différents *hirim*, il existe une hiérarchie des responsabilités et de l'autorité. Les anciens sont censés détenir le savoir et, dans leurs réunions à la mosquée, ce sont leurs porte-parole qui prennent les décisions avec le conseil des hommes d'âge mûr et après avoir écouté les desiderata des plus jeunes.

En ville, les anciens passent de longues heures en prière ou à jouer au *m'raha* (24) ou à s'entretenir ensemble à voix basse. S'ils ont un commerce, ou des terres, c'est le fils aîné, ou à défaut un plus jeune, qui va s'en occuper. Souvent, les filles ou à défaut les femmes des fils recueillent chez elles le grand-père ou bien vont s'installer dans la maison de la grand-mère. Cela coïncide souvent aussi avec la nécessité de donner une maison à une fille qui va se marier.

A la campagne, il en est de même ; un fils ou une fille recueille son père, le nourrit, exploite ses champs. Le vieillard demeure à la maison tout le long du jour, surveillant les enfants ; on le rencontre bavardant sur la place du village ou méditant sous la véranda de la mosquée, jusqu'au moment où la mort viendra et son enterrement donnera lieu à une fête, en même temps qu'il posera le problème de la succession à ses biens, ses terres et ses maisons notamment.

La société anjouanaise connaît en ville des mendiants, vieillards qui viennent demander l'aumône aux plus riches. Mais ces vieillards ne sont pas sans appui. L'aumône est le moyen d'augmenter un peu des revenus de pauvre, mais elle n'est pas l'unique ressource de miséreux dont la parentèle et la société dédaignent s'occuper.

Les institutions sociales, qui enserrent les activités des individus comme dans un moule, paraissent organiser, par-delà les inégalités originelles de classes, un système de prévoyance

(23) Cf. notes p. 68 et 69.

(24) Jeu utilisant une sorte de damier en bois et des cailloux ou des grains en guise de pions. Une description de ce jeu est donnée par M. J. MANICACCI, *L'Archipel des Comores, op. cit.*

qui met les jeunes et les anciens à l'abri du besoin. Tout l'effort de production qui sera ensuite réparti dans le cadre de la famille, du village et des relations de classes entre les jeunes, les vieillards et les adultes, repose sur ces derniers, dont on examinera les activités dans le prochain chapitre. Mais ce système de prévoyance ne peut plus remplir sa fonction lorsqu'une économie de type monétaire se substitue au mode traditionnel de production. L'argent est insuffisant pour payer les dépenses requises par les rites ancestraux et l'on réduit l'importance des festivités. Les vieillards, dont celles-ci constituent un des éléments de ressources, s'en trouvent atteints. L'aide directe des descendants demeure, mais si les aspirations à un meilleur niveau de vie et le caractère fascinant de la consommation de luxe se font plus pressants, tandis que les ressources demeurent sous d'autres formes pratiquement les mêmes, les non-productifs n'en pâtiront-ils pas ?

II. - L'organisation familiale

Pour la connaissance des sociétés comoriennes, les considérations touchant le système familial et matrimonial occupent une place fondamentale. Pour M. Radcliffe-Brown (25), « on peut considérer un système familial et matrimonial comme un ensemble de dispositions permettant à plusieurs personnes de vivre ensemble et de coopérer selon des règles de vie sociale ».

Dans les sociétés non-machinistes, les relations de parenté semblent constituer une pièce maîtresse de l'organisation sociale. La production et la circulation des biens, l'autorité et ses manifestations, la cohésion du groupe social tout entier reposent sur le système familial ou dérivent de lui. La famille élémentaire, le groupe formé par un homme, une femme et les enfants qui en sont issus, demeure la plus petite cellule sociale à partir de laquelle s'élaborent les ensembles sociaux plus vastes. Deux points paraissent essentiels :

1° La connaissance du système familial et matrimonial contribue à résoudre les problèmes posés par l'acquisition, l'utilisation et la transmission de la richesse, en particulier des maisons, des terres, du cheptel. Elle permet ensuite de pénétrer la signification des unités économiques que nous définissons par des termes tirés de notre appréhension des sociétés occidentales : ménage, famille, foyer... ; aucune action de développement n'est concevable si l'on n'a, préalablement, défini le contenu de ces notions. Qu'entend par *exploitation agricole*, quelle en est la composition du point de vue des personnes qui en font partie et des biens qui y sont attachés ? Qui, au sein de l'exploitation, prend les décisions de produire, de répartir les biens produits, de les échanger, de les vendre, et qui, ensuite, exécute ces décisions ? Une réponse à chacune de ces questions doit nous amener, d'une part, à connaître le fonctionnement des « exploitations agricoles », d'autre part, à déceler les obstacles de structure qui s'opposent au développement des innovations et des progrès techniques ou culturels.

2° Le mariage entre deux personnes appartenant à des groupes sociaux différents peut être pour ces deux groupes le moyen de s'allier et de renforcer la cohésion interne de l'ensemble qu'ils constituent. Les phénomènes d'endogamie (26) favorisent la cohésion d'un groupe social ; l'exogamie favorise le développement des relations entre groupes. Ces institutions ont des rapports avec la notion d'intégration sociale (27). Il est évident que des traditions de travail communautaire que les promoteurs du développement économique s'efforcent de stimuler doivent être confrontées avec les tendances à l'intégration ou à la désintégration des collectivités pilotes. L'existence, dans une collectivité, de pratiques endogames internes empêche la réalisation d'alliances matrimoniales susceptibles d'opérer et de maintenir une répartition égalitaire des biens de production, à l'échelle de la collectivité ; elle peut favoriser la concentration

(25) A. R. RADCLIFFE-BROWN et DARYLL FORDE, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, p. 4 (*op. cit.*).

(26) Pour la définition de l'endogamie et de l'exogamie, cf. p. 80.

(27) Concept d'intégration sociale : G. MYRDAL développe ce concept dans *Une économie internationale*, P.U.F., Paris, 1957. Il fait l'objet d'une partie des premiers chapitres de l'ouvrage.

de ces biens entre les mêmes mains, elle risque de ne pas permettre à tous les membres de la collectivité d'aborder les problèmes de l'existence avec des chances égales et, en définitive, elle prive le groupe social tout entier des aptitudes et des talents virtuels de quelques-uns de ses membres, qui, faute de détenir les moyens nécessaires pour s'exercer, demeureront inutilisés.

Nous abordons l'étude de la famille par la description du système de parenté. Parmi des groupements familiaux de composition et d'étendue différentes, nous pourrions définir ceux qui sont essentiels dans le fonctionnement de la société et de l'économie traditionnelles. Nous aurons ensuite à envisager le cadre d'activité de ces groupements, la demeure familiale et le rôle des membres qui s'y meuvent, enfin le régime juridique des biens et les droits qu'y exercent chaque groupement et ses membres.

A. Le système de parenté

Il ne s'agit ici que d'exposer les résultats d'une analyse que l'on a menée de la manière suivante :

— recueil de la terminologie des relations de parenté et déduction des caractéristiques du système ;

— définition des différents groupes de parents et de leur rôle dans la vie sociale et la vie économique traditionnelle ;

— définition des rôles et des droits des différents parents dans le cadre des groupements familiaux, d'une part, vis-à-vis les uns des autres, d'autre part, par rapport au patrimoine et aux richesses détenues par les groupements : maisons, terre, cheptel essentiellement.

La connaissance des rôles des différents parents et des groupements familiaux et de leurs interrelations est indispensable pour expliciter la vie sociale et l'économie du groupe. La division du travail, les formes de la production traditionnelle, la répartition des biens produits en dépendent.

On va définir quelles catégories de parents la société anjouanaise distingue et quels types de groupements familiaux et matrimoniaux y prévalent. L'étude a été menée à la fois en milieu urbain, à Mutsamudu, et en milieu rural à Ongojou (presqu'île de Nioumakélé). Quelques variantes apparaissent dans les termes, mais qui ne modifient pas les caractéristiques générales.

Les différents parents.

Le tableau ci-après donne la nomenclature des termes par lesquels une personne nomme ses différents parents par le sang ou par alliance, soit en s'adressant à l'intéressé (terme d'adresse), soit en parlant de lui dans une conversation avec un tiers (terme de référence). La plupart de ces termes sont, dans le langage courant, suivis du suffixe *angu* qui désigne la première personne du possessif. Dans le tableau, on a supprimé ce suffixe.

Cette terminologie a pu être constituée en demandant, d'abord à plusieurs informateurs, de donner les différents termes qui désignent les parents, puis, en constituant les généalogies de ces informateurs et de leur famille, de définir ces différents termes (chaque parent étant identifié par un terme de parenté en dialecte anjouanais, la place de ces parents par rapport à Ego a été décrite exactement : X est *mwananiangu* ; il est le fils de Y qui est lui-même le frère de mon père biologique Z).

Ensuite, on a procédé à une vérification en établissant à partir des termes obtenus précédemment des généalogies (et en complétant par des descriptions lorsque les termes ne fournissent que des relations de parenté imprécises, c'est-à-dire intéressant plusieurs individus à la fois : c'est le cas des termes classificatoires).

L'examen des relations de parenté met en question un certain nombre d'institutions : mariage, divorce essentiellement. Les anthropologues qui s'occupent de l'étude des systèmes matrimoniaux insistent sur la distinction entre mariage et concubinage (28). Il y a mariage quand l'union des partenaires a été réalisée dans les formes et les conditions prévues par le droit ou les coutumes du groupe social auxquels ils appartiennent. Une telle union reconnue par la société emporte les effets prévus par le droit et les coutumes : reconnaissance de la

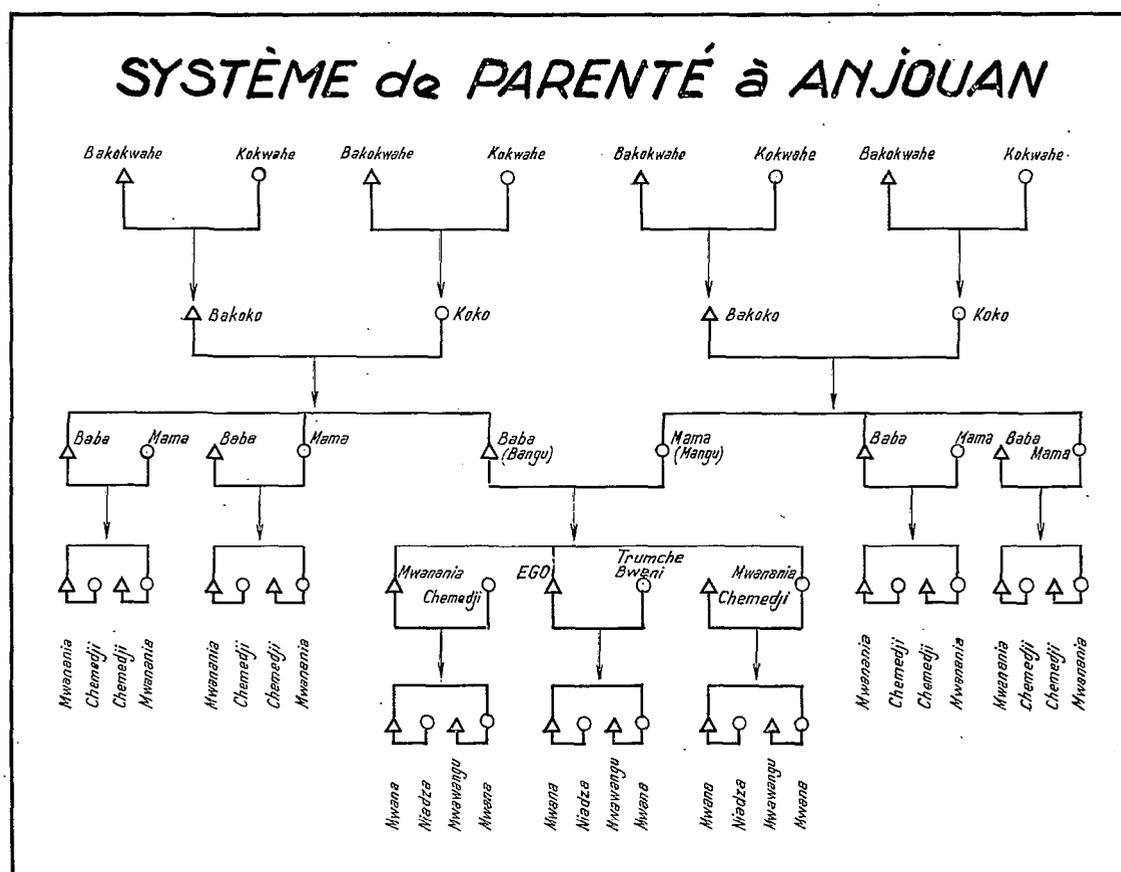


FIG. 7. — Système de parenté à Anjouan

paternité, transmission du nom, dévolution de l'autorité ou des biens quand le principe héréditaire est reconnu. A Anjouan, le mariage, conçu comme l'union de deux partenaires reconnue socialement, exige la réalisation d'un minimum de formes : déclaration de volonté devant un délégué local du cadî, juge musulman du canton (29). Les formes de divorce et de répudiation sont aussi très simples. Il en résulte que la plupart des unions constituent des mariages socialement reconnus.

Il est toujours possible de faire repérer à un Anjouanais un de ses parents en décrivant leur relation de parenté. Par exemple, un *oncle* peut être désigné par la locution *mwanania wa bangu m'tubaba*, c'est-à-dire un frère de mon père (frère = *sibling* (30) ; mâle : *mwanania m'tubaba*), mais dans la conversation courante et lorsque le neveu voudra l'appeler, il sera dit :

(28) RADCLIFFE-BROWN et DARYLL FORDE, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, p. 6 (*op. cit.*).

(29) P. GUY, *Cours de Droit musulman*, p. 76 (*op. cit.*).

(30) *Siblings* : les frères et sœurs. Deux *siblings* : deux frères et (ou sœurs) sans précision de sexe.

baba (père) ; ainsi, dans le système anjouanais, la parenté avunculaire n'est pas descriptive, elle est classificatoire en ce sens que tous les frères des parents biologiques, tous les maris des sœurs sont dits *baba* ou *bangu* (« père » ou « mon père ») ; toutes les sœurs des parents biologiques, toutes les femmes des frères sont dites *mama* ou *mangu* (« mère » ou « ma mère »).

A partir de Ego, individu de référence par rapport auquel s'établissent les rapports de parenté et d'alliance, nous obtenons le nom des différents parents et alliés (31).

Première génération d'ascendants.

Le père d'Ego se dit *ba* ou *baba* (ou père) ou *bangu* (mon père). Ce terme est valable comme terme de référence et terme d'adresse. Il en est de même pour la mère d'Ego : *ma* ou *mama* (mère) ou *mangu* (ma mère).

Le frère du père se dit aussi *baba* ou *bangu*, sauf lorsque l'on veut préciser qu'il s'agit exactement de l'oncle paternel. Ego dit alors : *mwanania m'tubaba wa bangu* (littéralement le « sibling » mâle de mon père = le frère de mon père).

La femme du frère du père se dit *mama* ou *mangu* et, lorsqu'on veut préciser, on dit : *m'trumche wa mwanania wa bangu*.

On utilise des termes identiques du côté paternel pour désigner la tante paternelle et son mari (oncle paternel par alliance) :

- tante paternelle : *mama* ou *mwanania m'tumama wa bangu* ;
- oncle paternel par alliance : *baba* ou *m'trume wa mwanania wa bangu*.

Du côté maternel, on a :

- oncle maternel : *baba* ou *mwanania m'tubaba wa mangu* ;
- femme de l'oncle maternel : *mama* ou *m'trumche wa mwanania wa mangu* ;
- tante maternelle : *mama* ou *mwanania m'tumama wa mangu* ;
- mari de la tante paternelle : *baba* ou *m'trume wa mwanania wa mangu*.

Le mot *mwanania* signifie *sibling*, *m'trumche* femme, *m'trume* mari. *M'tubaba* et *m'tumama* ont le sens de mâle, masculin et féminin. *M'trume* et *m'trumche* peuvent être employés dans le même sens ; la tante paternelle peut se dire : *mwanania m'trumche wa bangu*.

Nous constatons l'existence, pour désigner chaque parent, d'une dualité de termes : termes classificatoires et termes descriptifs.

Les termes *baba* et *mama* s'appliquent non seulement aux parents biologiques mais aussi aux frères et sœurs de ceux-ci et à leurs conjoints. Ils s'appliquent également aux cousins au premier degré des parents biologiques. D'après les informateurs, ces termes s'appliqueraient à tous les parents par le sang (et à leurs conjoints) qui sont de la même génération que les parents biologiques. En fait, cela est valable lorsque Ego connaît exactement le lien de parenté qui s'établit entre lui et un parent de la génération de ses père et mère biologiques. Mais lorsqu'il s'agit d'un cousin éloigné dont le lien de parenté n'est pas exactement défini, une assimilation aux parents dont la situation est bien connue est effectuée. Il est d'usage d'appeler *baba* ou *mama* une personne étrangère que l'on respecte et qui est plus vieille que soi d'une génération. Ceci est un fait qui ne peut témoigner de la structure du système mais de la projection des relations familiales sur les relations sociales en général. Mais les intéressés qui veulent situer un parent dont ils ne connaissent pas la position exacte se fondent sur le fait que ce parent est, par exemple, approximativement du même âge que la plupart des parents qu'ils

(31) C'est Lewis MORGAN qui a distingué pour la première fois les systèmes de parenté *descriptifs* des systèmes *classificatoires*. *Notes and queries on anthropology* définit ainsi un système classificatoire : « A classificatory terminology is one in which lineal relatives (father, son, etc...) are addressed or spoken of by terms which also apply to certain collateral relatives » (*op cit.*, p. 77).

appellent *baba* ou *mama* pour l'appeler ainsi. Et le terme qu'ils utilisent dans ce cas est, aussi, en général, le même que celui qu'ils auraient utilisé pour désigner, par extension, un étranger.

Nous pouvons formuler déjà plusieurs hypothèses que la description de l'ensemble des liens de parenté va vérifier.

1° Le système de parenté anjouanais est classificatoire.

2° C'est un système indifférencié : on ne distingue pas, par des termes appropriés, les parents du côté paternel de ceux du côté maternel.

3° Même les alliés (conjointes des parents par le sang, qu'ils soient consanguins ou utérins) sont désignés par les mêmes termes que les parents.

La distinction entre les parents biologiques de *baba* et de *mama* paraît être uniquement une distinction sexuelle que l'on retrouve dans tous les cas à propos des parents classificatoires et de leurs alliés.

Deuxième génération d'ascendants.

Les grands-pères du côté paternel ou du côté maternel se disent : *bakoko* (grand-père) ou *bako wangu* (mon grand-père). Les grand-mères sont désignées par les termes *koko* ou *koko wangu*.

Les « siblings » des grands-parents et leurs conjoints sont appelés aussi *bakoko* et *koko*.

On retrouve encore ici les qualités du système anjouanais : système classificatoire, indifférenciation des lignées, distinction des sexes, assimilation des alliés aux parents par le sang.

Un vieillard se dit : *bako*, une vieille femme : *koko*.

Troisième génération d'ascendants.

A Mutsamudu, il n'existerait pas de termes, selon les informateurs consultés, pour désigner les arrière-grands-parents. On utiliserait les termes *bakoko* et *koko*. La mère du grand-père paternel serait dite : *dadangu*.

A Nioumakélé, au contraire, les termes concernant les arrière-grands-parents existent :

Les arrière-grands-pères sont appelés *bakokwahe* et les arrière-grand-mères *kokwahe*.

En termes descriptifs, les arrière-grands-parents paternels, qu'il s'agisse des ascendants du grand-père ou de la grand-mère paternelle d'Ego, se disent :

- pour les arrière-grands-pères : *bakokwahe wa bangu* ;
- pour les arrière-grand-mères : *kokwahe wa bangu*.

Les arrière-grands-parents maternels se disent :

- pour les arrière-grands-pères : *bakokwahe wa mangu* ;
- pour les arrière-grand-mères : *kokwahe wa mangu*.

La génération d'Ego.

Le terme général pour les « siblings » est *mwanania* (frère ou sœur), *mwananiangu* (mon frère, ma sœur).

Frère se dit : *mwanania m'tubaba* ou *mwanania m'trume* et sœur *mwanania m'tumama* ou *mwanania m'trumche*.

La femme du frère d'Ego se dit : *m'che mwananiangu m'tubaba* (littéralement : femme de mon sibling mâle). Ce terme a été donné par des informateurs *wa-matsa* de Mutsamudu et de Nioumakélé. Mais des informateurs nobles de la ville ont donné le terme *chemedji*.

Le mari de la sœur d'Ego se dit : *m'trume mwananiangu m'tumama* ou bien *chededji* (32).

Les termes *mwanania*, *chededji* s'appliquent aussi aux cousins, enfants des *siblings* du père et de la mère ; aux enfants des enfants des *siblings* des grands-pères et grand-mères autres que le père et la mère, etc...

Un ami, un camarade qui a, à peu près, le même âge qu'Ego est appelé *mwanania*, *mwananiangu*.

Comme pour le père et la mère, nous retrouvons, pour les *siblings*, les caractéristiques du système : classificatoire, indifférencié ; cela se vérifie aussi pour les descendants.

Les descendants.

Enfant (fils ou fille) se dit : *mwana*. Mon fils, ma fille : *mwanawangu*. Pour préciser le sexe, on dit : *mwanawangu m'tubaba*, *mwanawangu m'tumama*.

Les neveux et les nièces (fils et filles des *siblings* d'Ego) sont aussi appelés : *wana* (pluriel de *mwana*) par Ego. Pour préciser, on dit : *mwana m'tubaba wa mwananiangu m'trume* (fils de mon frère), *mwana m'tumama wa mwananiangu m'trumche* (fille de ma sœur), etc...

Il en va de même de tous les neveux et nièces classificatoires.

D'un autre côté, *mwana* signifie très généralement enfant, petit homme, et par extension, tout ce qui est petit.

A Mutsamudu, on utilise le terme *niadza* pour désigner la bru, les épouses des fils descriptifs et classificatoires. Pour désigner le gendre, les époux des filles descriptives et classificatoires, certains informateurs (nobles) de Mutsamudu utilisent le terme *mwawangu* (mon gendre).

Les alliés.

Il est dit : *M'trumche* ou *Bweni* (femme), *m'trumche wangu* ou *m'chewangu*, *bweniwangu* (ma femme).

Quoique la famille de la femme ne fasse pas partie de la famille d'Ego, par politesse, les termes classificatoires *bakoko*, *koko*, *baba*, *mama*, *mwanania*, *mwana*, sont décernés aux grands-parents, parents, *siblings* et enfants classificatoires de la femme d'Ego.

Par ailleurs, le terme *niadza* est utilisé pour désigner la mère de la femme et les sœurs de la mère de la femme (belle-mère vraie d'Ego et belles-mères classificatoires). Comme *niadza* signifie aussi belle-fille (bru), nous avons là un terme réciproque. Donnée par les nobles de Mutsamudu, il n'a été fourni, ni par les *wa-matsa*, ni par les habitants de Nioumakélé.

Les groupements de parenté.

Caractéristiques générales du système.

A défaut d'autres précisions qu'il n'est pas possible, dans le cadre de ce travail, de fournir, mais dont il serait nécessaire de faire état par une étude plus approfondie des systèmes de parenté comoriens, nous pouvons esquisser les remarques suivantes :

Tel qu'il nous apparaît, ce système est extrêmement simple : il est classificatoire au maximum puisque le minimum de termes s'applique à un maximum d'individus ; il est indifférencié, c'est-à-dire qu'aucune des lignées paternelles ou maternelles n'est individualisée et privilégiée par l'emploi de termes particuliers par rapport à l'autre.

Nous constatons aussi que les termes classificatoires de parenté que nous avons définis s'appliquent aussi aux relations interindividuelles qui dépassent le cadre de la parenté ou des

(32) Chez les peuples Swahili de la côte orientale d'Afrique, le terme pour beau-frère, belle-sœur est, du Nord au Sud, *Shemedji*, Sh correspondant à Ch de notre transcription (A. H. J. PRINS, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African coast, Arabs, Shirazi and Swahili*, op. cit., p. 86.

alliances matrimoniales : relations d'ami à ami, camarade à camarade, adulte à enfant, jeune homme à personne d'âge mûr, adulte à vieillard.

Il y a, de par l'identité de la terminologie, une corrélation entre les deux univers de relations, celles de la parenté et celles qui s'établissent en dehors de la parenté. Mais nous ne pouvons pas dire si le second constitue une extension du premier ou si celui-ci n'est qu'une particularisation du second.

Les types de groupements d'après la terminologie.

Les Anjouanais disposent de plusieurs termes qui correspondent à des groupements d'étendues différentes :

Wadzade, ce sont les parents au sens biologique du terme ;

Wadjemadza, ce sont les parents au sens large. Cela s'entend :

1° du père et de la mère ;

2° de tous les grands-parents vivants paternels et maternels et, éventuellement, des arrière-grands-parents ;

3° des frères et sœurs biologiques, germains, consanguins et utérins ;

4° des pères et mères classificatoires (frères et sœurs biologiques germains, consanguins et utérins) ;

5° des frères et sœurs classificatoires.

Wadjemadza recouvre donc tous les ascendants par le sang, vivants, du côté paternel comme du côté maternel et tous ceux qui en descendent, collatéraux d'Ego, à condition que ce soit par le sang.

Le terme s'applique aussi à un certain nombre de parents par alliance, les conjoints des parents classificatoires (tantes et oncles par alliance). On peut cependant se demander si les alliés des *siblings* (classificatoires et même descriptifs) sont des *wadjemadza*. Ils sont quelquefois appelés *chemedji* au lieu de *wanania* (pluriel de *mwanania*) et le mariage d'Ego avec les *chemedji* est possible. Au contraire, les oncles et les tantes et leurs conjoints sont appelés comme le père et la mère, *baba* et *mama*.

Wadjemadza ne s'applique pas du tout aux parents par le sang et par alliance du conjoint d'Ego (33).

Le système matrimonial et la polygamie (34).

Du fait que le droit musulman et les coutumes permettent à un homme d'avoir jusqu'à quatre femmes, on a souvent affaire, à Anjouan, à des familles composées, polygyniques. Celles-ci sont formées d'un homme, de ses femmes et de leurs enfants. Elles se décomposent chacune en familles élémentaires constituées par un mari commun, chaque femme et ses enfants (35).

Une famille polygynique a le mari pour chef. Il détient, de par le Coran et les coutumes, l'autorité sur ses femmes et leurs enfants. Comme nous le verrons, par suite des effets du régime des biens qui prévaut à Anjouan, c'est le mari qui détient généralement les terres qui font vivre ses ménages et lui-même et la famille polygynique prend un relief très net dans la vie économique et sociale : soumise à un même chef, dotée d'un patrimoine, dont chacune des familles élémentaires qui la composent ne dispose que de fractions démembrées : les parcelles que le mari affecte à ses femmes pour qu'elles fassent leurs cultures vivrières.

(33) Il est à remarquer que les termes *wadzade*, *wadjemadza* ont, en dialecte anjouanais, la forme d'un pluriel.

(34) Cf. note p. 70.

(35) Les termes : *famille composée*, *famille élémentaire* sont empruntés à R. RADCLIFFE-BROWN et DARYLL FORDE, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, op. cit.

A l'intérieur de la famille polygynique, les familles élémentaires apparaissent distinctement : c'est que chacune est un foyer formé d'une femme et ses enfants, où le mari séjourne régulièrement mais de façon intermittente. La femme qui a la haute main sur les activités domestiques l'anime et une maison la concrétise : chaque femme a une maison à elle, fournie par ses parents au moment de son mariage, où elle accueille son mari et où tous deux organisent leur foyer ; la résidence des époux est, à l'échelle du village, du quartier ou du groupe social « matrilocale ».

Les époux n'en continuent pas moins à faire partie comme fils et fille de leurs lignées d'origine. Du fait que le système familial est indifférencié, il n'y a pas prééminence de l'une sur l'autre : chaque lignée conserve un droit de regard sur le rôle joué par les époux. Tant que son père est vivant, un individu, même chef d'une famille polygynique, dépend de lui pour obtenir quelques parcelles à cultiver qui sont détachées du patrimoine foncier. Et si le père est mort et le patrimoine en indivision, il dépend de ses frères et sœurs qui sont, avec lui, propriétaires indivis. La mère de l'épouse conseille sa fille ; il y a des travaux de femmes dont les hommes ne s'occupent pas et pour lesquels la mère a autorité ; lorsque la mère est vieille et veuve, une fille la prend à sa charge.

Les familles de l'époux et de l'épouse ne sont pas sans influences sur la vie du foyer : non seulement les *wadzade* (père et mère vrais), mais les *wadjemadza* : les familles étendues manifestent leur existence.

Résumons : chaque homme marié, polygynique, est au centre d'une famille composée, formée de familles élémentaires concrétisées chacune par un foyer, une maison ; celle-ci provient de la famille de la femme qui y réside en permanence et est à la tête du foyer. En outre, tant qu'il y a un ancêtre vivant et que le patrimoine de la famille dont il est originaire est indivis, l'homme demeure lié à la famille étendue formée des lignages paternels et maternels dont il est issu.

La même chose prévaut pour chaque épouse qui demeure en relations avec ses paternels et ses maternels.

Importance de la polygynie.

La polygynie est fréquente, elle n'est pas cependant la règle, de sorte que le schéma exposé ci-dessus demeure marginal. En dépouillant les documents qui ont servi au recensement de la population effectué par l'INSEE en 1958, on pouvait compter à Mutsamudu que 68 % des hommes mariés avaient une femme, 26 % en avaient deux, 5 % trois, 1 % quatre.

Un des obstacles, en ville, à la polygynie semble être la difficulté pour un homme marié de faire subsister plusieurs femmes, et, à la campagne, le manque de terres. Un autre facteur qui paraît jouer à l'encontre de la polygynie est la facilité du divorce fondé sur la répudiation du droit musulman. Les unions sont très souvent instables, et pour les mêmes besoins, la « polygamie dans le temps », comme on a pu appeler l'instabilité matrimoniale, rend les mêmes services que la « polygamie simultanée » sans être aussi coûteuse que cette dernière.

Les alliances matrimoniales et les pratiques endogamiques.

Un groupe est dit *endogame* lorsque les hommes de ce groupe prennent leurs femmes parmi celles du groupe. Il est dit *exogame* lorsque les femmes sont prises en dehors du groupe (36). La fonction du principe d'endogamie est de maintenir l'intégrité du groupe qui l'érige en règle : intégrité « de sang », intégrité du patrimoine. La fonction du principe exogamique est contraire : assurer par des alliances matrimoniales avec des époux appartenant à des groupes différents des

(36) *Notes and queries on anthropology, op. cit.* « Exogamy is the rule prohibiting marriage within a specified group » (p. 115). « Endogamy is the rule enjoining marriage within a specified social group » (p. 116).

relations entre ces groupes. Le plus souvent, les deux principes sont utilisés simultanément. Ils permettent d'assurer la cohésion d'un groupe social en obligeant, d'une part, les familles qui le composent à établir des alliances matrimoniales entre elles et à ne pas s'isoler les unes des autres dans leur perpétuation (exogamie), d'autre part, en interdisant les alliances avec des familles étrangères au groupe (endogamie).

LES RÈGLES D'ENDOGAMIE, D'EXOGRAMIE ET DE MARIAGE PRÉFÉRENTIEL.

1. Exogamie et interdictions de mariage.

Les principales règles d'exogamie se rapportent à la prohibition de l'inceste.

Les interdictions de mariage s'appliquent aux proches parents : le mariage est interdit entre frères et sœurs, entre Ego mâle et la sœur du père ou de la mère (entre le neveu et la tante), entre Ego féminin et le frère du père ou de la mère (entre la nièce et l'oncle).

Certaines interdictions sont des conséquences de l'institution polygynique. Il est interdit de se marier à Ego masculin avec la femme actuelle de son frère, avec les femmes de son père, avec les filles de sa femme qui sont issues d'une précédente union de celle-ci, avec les sœurs de sa femme tant qu'elle est vivante, même répudiée.

Une interdiction vise les frères et les sœurs de lait, qui seraient, selon les dires des informateurs, considérés par le Coran comme frères et sœurs. Le mariage est aussi interdit avec les frères et sœurs du frère ou de la sœur de lait qui sont nés après celui (ou celle)-ci. Il n'est pas interdit avec les frères et sœurs qui sont nés avant le frère (ou la sœur) de lait.

Les mariages entre cousins sont permis sans que cela soit « bien vu » cependant par l'opinion publique, selon des informateurs, « à cause du sang ». « Cependant lorsque les filles sont à marier et qu'il n'y a pas beaucoup de garçons qui puissent les épouser, on ne regarde pas au cousinage. » En fait, le mariage des cousins a permis aux petites communautés arabes des villes de se perpétuer au cours des siècles. Du fait qu'une fille noble ne saurait être mariée avec un paysan ou un descendant d'esclaves et, en l'absence de tout autre parti dans l'aristocratie, l'union avec un cousin constitue un mariage recommandé à propos duquel la communauté « arabe » met l'accent sur l'endogamie par laquelle elle prétend limiter les relations matrimoniales avec le reste de la population.

2. Endogamie et mariages recommandés.

Le lévirat et le sororat sont pratiqués (37).

Le mariage d'Ego masculin avec la femme de son frère aîné défunt ne serait pas recommandé, mais seulement permis (lévirat). Il est pratiqué parce qu'il permet au frère cadet de satisfaire son devoir d'élever les enfants de son frère défunt. On peut expliquer ainsi cette pratique : à moins d'enlever les enfants à leur mère, le lévirat est le seul moyen de pouvoir pénétrer dans la vie quotidienne des enfants du fait qu'un homme ne saurait approcher aucune femme fût-elle une parente par alliance, hormis sa femme et ses sœurs.

Le mariage d'Ego masculin avec la sœur de sa femme défunte est également permis, mais non recommandé (sororat).

(37) *Notes and queries on anthropology, op. cit.*, p. 116-117. Le sororat consiste pour un homme à prendre pour seconde épouse la sœur de sa première femme. Ceci est interdit tant que la première femme est vivante, mais permis lorsqu'elle vient à décéder. Le sororat est pratiqué mais sa pratique résulte d'une tolérance et non d'une obligation. Le lévirat tel qu'il est défini présente un caractère d'obligation que ne comporte pas la coutume anjouanaise.

Une règle générale est que le premier mariage doit être accompli dans la ville ou le village dont le mari est originaire. Du fait que la femme réside dans la maison que lui a choisi son père, elle reste dans sa ville ou son village d'origine et la règle du premier mariage peut être interprétée comme favorisant la perpétuation des familles dans leurs villes ou villages d'origine. La validité de la règle a été affirmée par des informateurs tant urbains que ruraux. Combinée avec le principe selon lequel la femme réside dans la ville ou le village de ses parents, quelle est sa signification ?

Nous avons vu qu'on peut parler à ce propos de « résidence matrilocale ». Toutes les femmes qui vivent dans la ville ou le village en sont, en principe, originaires ; elles descendent donc en lignée maternelle des fondateurs de la ville ou du village.

Du fait que les hommes doivent accomplir leur premier mariage dans le village, il existe dans chaque ville ou village un petit groupe d'hommes qui descendent en lignée paternelle des fondateurs.

Il existe aussi une endogamie qui vise à conserver la division de la société en classes.

Il n'y a pas, formellement, d'interdiction de se marier en dehors de la classe à laquelle on appartient, à preuve, les métissages qui se sont produits entre les collectivités d'immigrants et les populations, soit déjà en place, soit amenées par traite, à preuve, l'existence d'un groupe de demi-nobles dans la société traditionnelle dont parlent les récits des notables.

Les informateurs disent que les nobles doivent se marier avec des filles nobles « pour assurer la descendance », mais que, par la suite, comme ils ne disposent pas de la richesse nécessaire pour payer la dot et les fêtes de mariage avec des femmes nobles, ils se marient avec des femmes non-nobles.

Il n'y a donc pas stricte endogamie à l'intérieur de la noblesse, mais pour apprécier la juste valeur de l'institution, nous devons tenir compte du système polygynique en usage. Il est évident que dans un système où la monogamie est de règle, tout mariage effectué en dehors du groupe social constitue une entorse à l'endogamie du groupe, tandis que dans un système polygamique, il suffit qu'un mariage soit accompli à l'intérieur du groupe social pour que les effets de l'endogamie soient sauvegardés.

LES ALLIANCES MATRIMONIALES.

1. Les alliances entre personnes appartenant à des classes différentes.

Des informateurs jeunes de Mutsamudu affirment à la différence des personnes d'âge mûr et des Anciens, que l'appartenance à une classe ne compte pas pour la conclusion des alliances matrimoniales dans les familles. Ils prennent pour exemple les différences sociales qui existent entre familles dont les enfants sont élevés au collège normal de Moroni (Grande-Comore), ou dans les écoles secondaires de Madagascar ; ou encore celles dont les pères de famille sont secrétaires dans les services administratifs d'Anjouan, commis aux écritures dans les bureaux des entreprises de plantations et d'import-export, contremaîtres des chantiers de travaux publics ou des services agricoles et forestiers, chefs de section des domaines des firmes. Les différences de classe qui existent entre ces familles ne sont pas prises en compte et des alliances matrimoniales sont nouées par les pères de famille. Mais les informateurs ne parlent pas des petits cultivateurs qui vivent à Mutsamudu, ni des simples manœuvres des chantiers des travaux publics, de l'Agriculture et du service forestier, ni des journaliers des entreprises de plantations et d'import-export, ni enfin, de l'ensemble des cultivateurs qui vivent dans les villages d'Anjouan. Autrement dit, le cercle des alliances matrimoniales cité par nos informateurs se limite à un monde de propriétaires fonciers, de fonctionnaires et d'employés qui vivent dans les principales villes. Il exclut le prolétariat des cités et les cultivateurs des villages.

Il est intéressant de rapprocher cette opinion de celle des Anciens selon laquelle, les demi-nobles (fils de noble et de non-noble) ne sont pas aussi bien « considérés » que les nobles. Il n'y a pas contradiction entre ces deux opinions. L'une exprime une attitude liée à l'ordre ancien des choses dans lequel la société est divisée en classes étanches et édifiée sur des rapports de droit personnel. L'autre témoigne de la transformation de la société qui se remodèle sur des rapports économiques nouveaux et substitue à des valeurs de prestige et d'autorité actualisées dans la domination d'une classe noble, des intérêts basés sur l'argent qui donnent naissance à une bourgeoisie. Les jeunes décrivent la bourgeoisie qui s'édifie, qu'ils perçoivent et dont ils se sentent membres, les Anciens parlent des catégories sociales dans lesquelles ils ont vécu et au milieu desquelles ils prétendent enfermer les jeunes pour tout ce qui est en leur pouvoir : l'exercice strict de la religion, la conclusion des mariages qui revient aux pères de famille, la participation des jeunes aux fêtes coutumières de mariage, c'est-à-dire : toute la vie sociale traditionnelle qui déborde le cadre familial. Ce décalage entre Anciens et Jeunes dans la manière de voir les choses fait apparaître une tension à l'intérieur de la société : tension qui produit un clivage au sein des groupes citadins et vient s'ajouter aux autres oppositions internes de la société anjouanaise : paysans contre propriétaires fonciers, pauvres contre riches, habitants des villes contre gens des campagnes.

2. Les alliances entre personnes d'origine géographique différente.

On dispose à cet égard des données fournies par les dépouillements des documents établis par l'INSEE à l'occasion du recensement de la population en 1958. Les documents qui ont été exploités concernent uniquement la ville de Mutsamudu, et le village de M'Jimandra à l'ouest de Mutsamudu.

A M'Jimandra :

sur 87 adultes de sexe masculin :

3 sont célibataires ;

10 ne sont pas nés à M'Jimandra, pas plus que leurs femmes mais sont installés au village ;

74 se sont mariés à M'Jimandra, dont : 34 nés ailleurs et ont pris femme à M'Jimandra ; 40 nés à M'Jimandra ;

— Parmi les 34 hommes nés ailleurs qui ont pris femme à M'Jimandra, on compte :

3 qui viennent de Mutsamudu et de sa banlieue (villages de Mirontsi et de Pagé) ;

5 qui viennent des villages voisins : Moimoi, Akibani, Bandani ;

4 qui viennent des villages du domaine de Pomoni (au sud-ouest de l'île : le sentier qui va de Pomoni à Mutsamudu passe par M'Jimandra) ;

1 qui vient de la presqu'île de Sima ;

1 qui vient de Bambao M'Tsanga sur le littoral est de l'île ;

19 qui viennent des régions surpeuplées des « hauts » d'Anjouan : Koni, Nioumakélé et qui sont installés sur les propriétés agricoles que les citadins de Mutsamudu possèdent à M'Jimandra ;

1 qui vient de Mayotte ;

— Parmi les 40 qui sont nés à M'Jimandra :

28 ont pris uniquement femme à M'Jimandra ;

12 ont pris femme ailleurs :

3 dans l'agglomération de Mutsamudu,

5 dans les villages voisins de M'Jimandra,

3 dans les villages du domaine de Pomoni,

1 à l'extérieur d'Anjouan.

M'Jimandra est un petit village encerclé par les propriétés des citadins de Mutsamudu et proche de la ville. Les propriétaires citadins emploient sur leurs terres des journaliers originaires des « hauts » d'Anjouan et qui viennent chercher du travail dans la région de Mutsamudu. Le village abrite des manœuvres qui travaillent à Mutsamudu. Il se trouve sur le sentier direct qui relie la région de Mutsamudu sur la baie d'Anjouan à la région de Pomoni, au Sud-Ouest de l'île. Il y a un tiers des habitants qui, originaires du village, s'y sont mariés. Cela dénote une certaine endogamie à l'intérieur du village. Il faut noter en effet que, par la proximité de la ville, l'existence des plantations des propriétaires, le passage du chemin qui relie les régions du Nord et du Sud-Ouest de l'île, le village est soumis à un brassage important de population. Le quart des hommes du village est formé de gens originaires des « hauts », qui sont attirés par les propriétaires fonciers de la ville pour l'exploitation de leurs terres.

A Mutsamudu :

Sur un dénombrement partiel de 624 hommes mariés, on compte :

386 (soit 62 %) qui sont originaires de la ville même ;

23 (soit 4 %) qui sont originaires des autres villes d'Anjouan Ouani et Domoni ;

181 (29 %) qui viennent des autres villages d'Anjouan ;

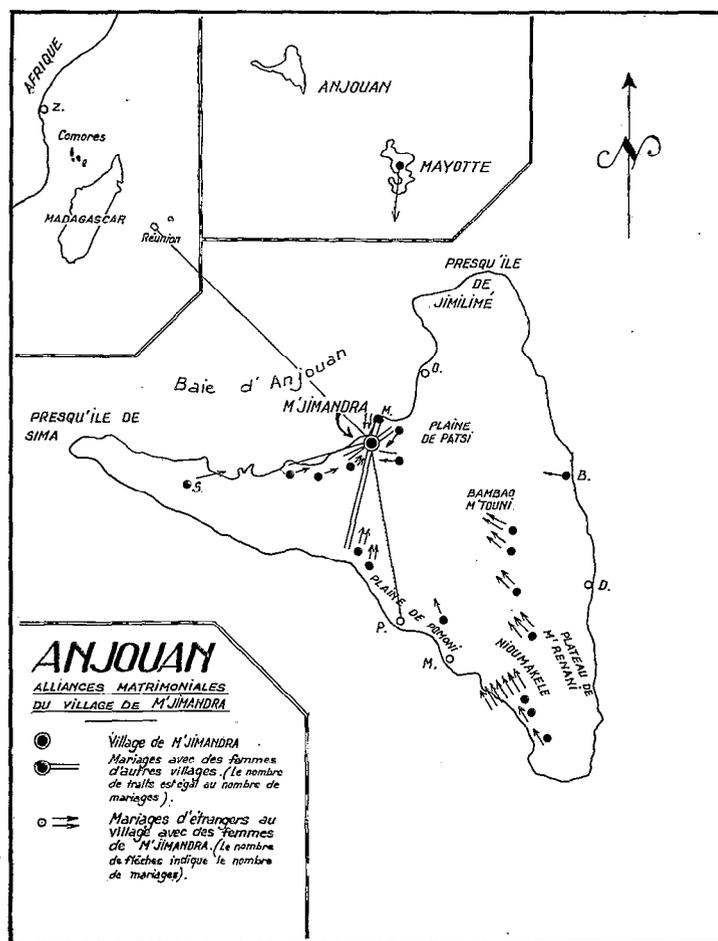


FIG. 8. — Anjouan : alliances matrimoniales du village de M'Jimandra

34 (5 %) qui viennent d'ailleurs :

des autres îles de l'Archipel :

Mayotte 12,

Grande-Comore 10,

Mohéli 4,

de Madagascar : 4,

de la Réunion : 2,

de la Côte orientale d'Afrique : 2.

Si l'on classe les quartiers où résident les femmes en quartiers nobles, non-nobles (quartiers de *wadzaliya* et de *m'ruma*) et mixtes (où habitent demi-nobles et *wa-matsa* urbanisés), on constate que 498 hommes sur 624 sont mariés uniquement dans leur quartier d'origine, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de femmes ailleurs, soit les cinq sixièmes. En tenant compte du fait que la qualification de quartier noble ou non-noble demeure malgré tout assez imprécise, une certaine endogamie de classe apparaît.

On peut retirer l'impression que du fait de la polygynie, du fait aussi des facilités que le droit musulman offre au mari pour répudier sa femme, les alliances matrimoniales aboutissent à un brassage général de la population et les dépouillements effectués sur les documents de l'INSEE confirment d'une certaine manière ce point de vue. Il faut toutefois, à la lumière des données que nous avons pu recueillir, considérer que certaines régularités existent dans les relations matrimoniales qui visent à maintenir l'intégrité des groupes sociaux, en particulier à empêcher les effets de ce brassage.

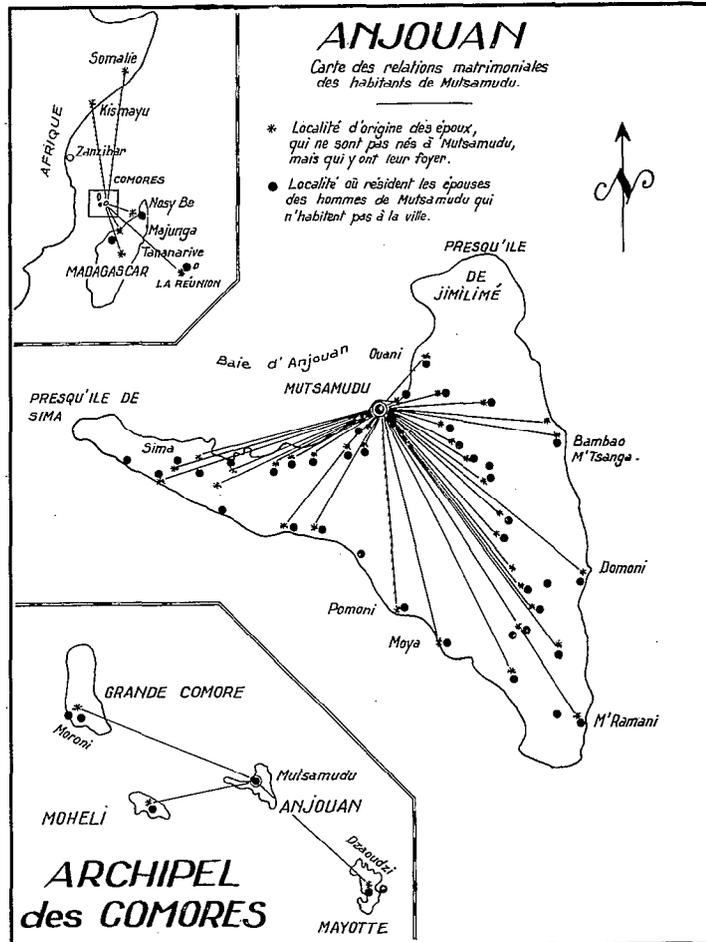


FIG. 9. — Anjouan : carte des relations matrimoniales des habitants de Mutsamudu

Nous avons vu qu'il existe, du fait des règles matrimoniales, dans chaque village, un petit groupe d'hommes et de femmes qui descendent des fondateurs du village.

Nous avons vu également que les nobles pratiquent une endogamie de classe et que les pratiques un peu plus libérales qui tendent à prévaloir ne sauraient dépasser le cadre de la bourgeoisie en voie de formation.

Dans la société anjouanaise, nous nous trouvons en présence d'une bourgeoisie urbaine, de lignées d'agriculteurs enracinées dans les villages, et en dehors de ces groupes, d'une masse d'hommes plus ou moins mal fixés dans les villages et les bas-quartiers et faubourgs des villes.

B. La demeure des époux

La résidence matrilocale.

Les époux résident généralement dans le village de la femme et dans une maison qui lui appartient en propre. Les seules exceptions à cette règle se produisent lorsque les époux émigrent à Madagascar ou dans une autre île, ou lorsque le mari, en tant que fonctionnaire, est affecté dans un poste différent du village de sa femme. Encore, souvent, la femme ne suit pas son mari, et l'usage de la polygynie permet au mari qui a laissé sa femme dans la maison conjugale de prendre légalement une autre épouse sur son nouveau lieu d'installation.

Il est donc assez peu dérogé à la règle selon laquelle le mari réside dans le village et la maison de sa femme (*résidence uxoriocale*).

Comme les femmes continuent à résider après le mariage dans le village où leur père a son foyer et leur mère a toujours résidé, on peut parler de résidence matrilocale.

La conséquence de cette règle est que les lignages maternels restent fixés dans le village : toutes les femmes du village descendent par leurs ancêtres en lignée maternelle des femmes des fondateurs du village.

Chaque femme a, dans le village, une maison à elle, qui lui a été construite par son père. En ville, la construction des maisons pour les filles est une très lourde charge pour les pères de famille et constitue, avec la célébration des mariages, les dépenses occasionnées par le Ramadan et les frais de pèlerinage, le « chapitre », très lourd, des dépenses sociales des budgets familiaux comoriens, « chapitre » qui « épuise » la fortune que les gens aisés peuvent accumuler et assèche les réserves des pauvres au fur et à mesure qu'ils les constituent. En ville, il arrive que les parents donnent à leur fille la maison qu'ils habitent et vont louer ailleurs un petit logement où ils demeureront. La maison est donnée à la fille par ses parents au moment de son mariage.

La maison et ses aspects.

On rencontre à Anjouan des maisons construites en pierre dans les villes et chez quelques notables de village, et des maisons édifiées en feuilles et ramures de cocotiers tressées dans les zones littorales. Dans les « hauts », le chaume remplace, pour les parois et le toit, les ramures de cocotiers.

En fait, deux types doivent retenir l'attention : la maison de pierre et la case rectangulaire en feuilles de cocotiers tressées. L'un peut être considéré comme une manifestation de civilisation urbaine, l'autre des cultures élaborées sur la côte de l'Afrique de l'Est, qui s'épanouissent encore en quelques traits opiniâtres dans les villages.

1. Maisons de pierre et civilisation urbaine.

Les récits traditionnels affirment que ce sont les Arabes qui ont apporté à Anjouan la pratique des constructions en pierre. Sans doute ont-ils répandu dans l'archipel comorien le principe de la construction, mais moyennant la mise au point de techniques spécifiques utilisant les possibilités du milieu : les blocs de lave, le sable noir, les coraux.

Les habitants des villes (nobles ou anciens paysans installés dans la vie citadine) bâtissent des maisons en pierres. Il n'y a que les immigrants de la campagne qui viennent en ville en qualité de domestiques ou de manœuvres qui édifient des habitations en feuilles de cocotiers. Ainsi, les nouveaux immigrants à Mutsamudu installent leurs paillottes dans les ruines d'anciennes maisons.

La construction d'une maison est une entreprise que le propriétaire mène à bien directement. Bien que les techniques de construction soient complexes et exigent l'intervention de plusieurs spécialistes, c'est le propriétaire qui est le maître de l'œuvre et dirige l'entreprise. Il n'existe pas d'« entrepreneur » professionnel en matière de construction. Le propriétaire requiert les services de tous les spécialistes nécessaires non seulement pour la construction de la maison selon ses plans, mais encore pour la constitution des stocks de matériaux nécessaires à la construction et leur fabrication (pierre, chaux).

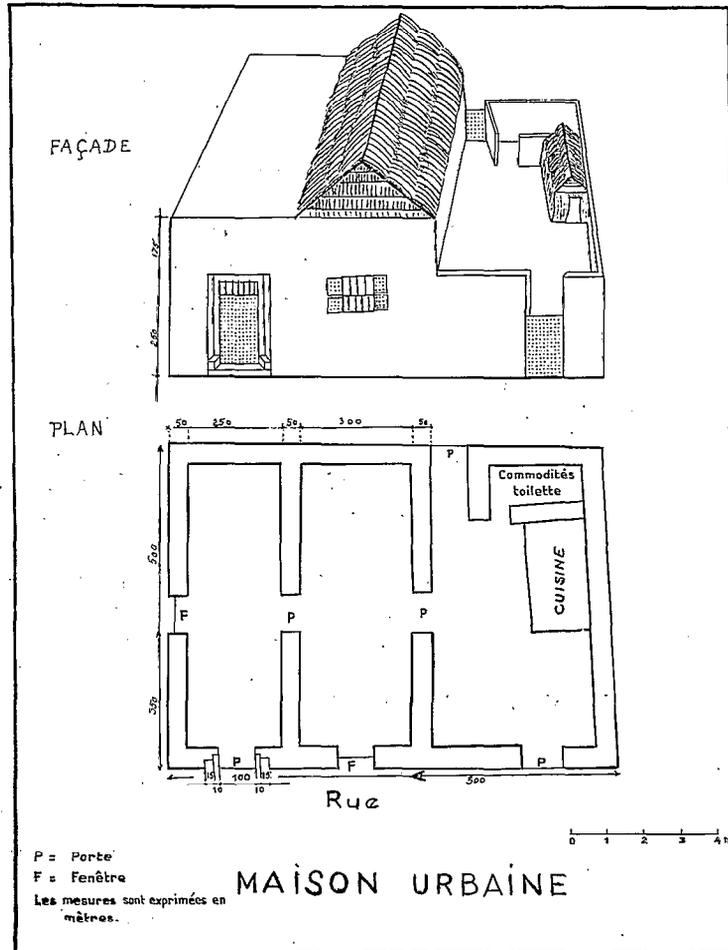


FIG. 10. — Maison urbaine : schéma de façade et plan

La construction de la maison exige que le propriétaire s'assure au fur et à mesure des besoins les services de carriers, bûcherons, récolteurs de corail, maçons, aides-maçons, charpentiers, menuisiers. Elle exige, en effet, la maîtrise de techniques particulières : la fabrication de la chaux par combustion des blocs de corail, la fabrication du mortier avec lequel on enrobe les blocs de lave qu'on empile les uns sur les autres pour constituer le mur, la consolidation des murs construits, la menuiserie, la construction de la terrasse et de la charpente, la couverture du toit.

Du fait que le propriétaire mène lui-même l'entreprise, il peut lui donner un rythme correspondant à ses disponibilités monétaires du moment. Ainsi, on a l'exemple d'une construc-

tion de maison à Ouani qui aurait demandé cinq mois de travail effectif et qui, en fait, a duré trois ans, la fabrication de la chaux ayant demandé auparavant un délai de deux ans.

Cela explique que bien des maisons demeurent, dans les villes, en cours de construction. Comme il est obligatoire, d'après la coutume, que les pères de famille construisent une maison pour leur fille, ils commencent un édifice dès qu'ils ont un peu d'argent. Si l'argent vient à manquer, l'édifice peut demeurer inachevé, se détériorer même et évoluer vers l'état de ruines. Mais dès qu'une chambre est terminée (c'est-à-dire qu'elle a un sol, des murs et un toit), on l'habite et on remet à plus tard au besoin l'édification de la seconde pièce, on ménage un escalier extérieur en prévision d'un étage éventuel.

La façade et l'intérieur des chambres sont blanchis à la chaux. Le sol est généralement revêtu d'une couche de ciment. La maison se compose d'un corps de bâtiment comprenant deux ou trois chambres et d'une cour, non couverte, entourée de hauts murs et qui contient la cuisine et un cabinet de toilette. La maison comporte en outre une terrasse.

Chaque chambre a un nom : *ukumbi*, *chandza*. Il y a généralement une chambre qui donne sur la rue, où se trouve la porte d'entrée et qui sert de salon de réception en même temps que de chambre à coucher du mari. Puis une chambre plus grande, souvent recouverte d'un toit de chaume à double pente, dont les pignons sont ouverts pour permettre l'aération et qui sert de living-room et de chambre à coucher de la maîtresse de maison. Enfin, quelquefois, une petite chambre est aménagée pour abriter les enfants ou le domestique.

Les fenêtres sont généralement très petites, fermées par des barreaux. Souvent les volets se décomposent en deux parties mobiles qui permettent de ne dégager que le haut de la fenêtre et de laisser le jour filtrer par l'ouverture ainsi pratiquée sans que les regards indiscrets de passants éventuels puissent se glisser à l'intérieur.

La porte d'entrée de la rue donne sur *ukumbi*, chambre-salon de réception où l'on admet les visites masculines. La porte de la cour donne sur le *chandza*, living-room de la maîtresse de maison.

L'aménagement intérieur est très sobre : murs blanchis à la chaux, images bleu pâle ou rose-bonbon de La Mecque ou de héros fabuleux de l'Islam, quelques meubles en bois du pays, lits de fer masqués par des tentures blanches brodées, niches creusées dans les murs où on loge la vaisselle, les couverts, les lampes et autres objets usuels.

Tel est le cadre dans lequel vit la femme anjouanaise, noble ou bourgeoise, ne quittant sa maison qu'à la nuit tombée et en dérobant son visage à la vue des passants, se réfugiant dans ses appartements lorsque vient un étranger. Comparées aux paillottes, les maisons de la ville sont hautes et spacieuses. Mais elles abritent nuit et jour des femmes qui, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à cinquante, ne verront le soleil qu'à travers les petites ouvertures de la maison ou entre les hauts murs de la cour.

2. Maisons rurales et vie paysanne.

Comme la maison de pierre, la maison rurale ménage l'intimité du foyer. Elle se compose d'un corps principal d'habitation, case rectangulaire divisée en deux chambres, et d'une cour où se trouve la cuisine et où se déroulent les activités de la vie domestique : c'est dans la cour que la femme prépare les repas, tisse les nattes qu'elle va vendre, c'est là que jouent les enfants.

Les maisons rurales sont édifiées par les hommes qui connaissent les techniques de tressage des ramures de cocotier. Le langage repère par des termes appropriés les différentes façons de tresser et les ouvrages obtenus : *msebe*, *wandza*, *baga*.

De la rue du village, on pénètre dans la maison par une seule porte qui donne sur la première chambre, celle du mari et des enfants, celle où l'on fait entrer les visiteurs (à Nioumakélé, *fukolaju*). C'est la seconde chambre qui communique avec la cour et qui est celle de la femme (*fukolantsini* à Nioumakélé).

Les cases des villageois sont petites et étroites. On n'y demeure en fait que le soir, pour dormir, et à midi au plus fort moment de la chaleur.

Le reste du temps, hommes et femmes vivent dehors, dans la cour où ils vaquent à leurs occupations en bavardant, à moins qu'ils ne soient aux champs ou dans le village, à la boutique, à la fontaine, à la mosquée ou sur la place *kabari*.

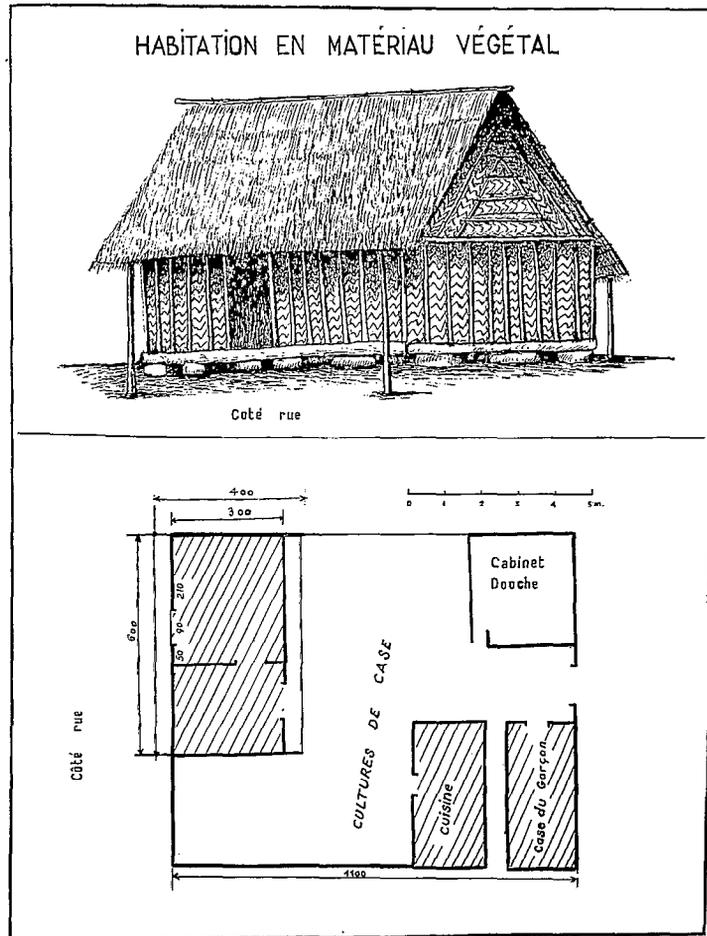


FIG. 11. — Maison rurale

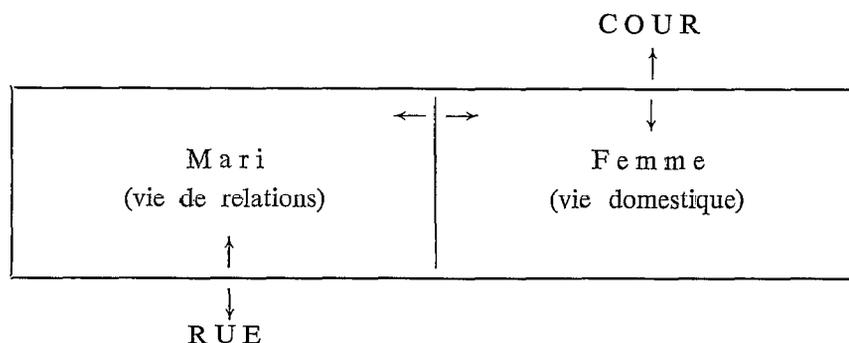
L'organisation de la maison.

En ville comme à la campagne, la maison est un monde clos dont on cherche à sauvegarder l'intimité et le secret. Les enfants même qui jouent dans la cour ne pénètrent pas dans la maison sans l'autorisation de leurs parents et vers treize, quatorze ou quinze ans, ils s'efforcent d'avoir une chambre indépendante en ville ; à la campagne, ils se construisent une petite case.

L'intimité de la cour est protégée, comme celle du foyer tout entier. De plus, il y a au moins dans la maison deux pièces qui témoignent de la dichotomie de la vie familiale : entre la cour, centre de la vie domestique et la rue, lieu de vie collective dans le cadre du village.

La femme est au centre de la vie domestique : elle fait la cuisine, entretient la maison, élève les enfants.

L'homme est le représentant du foyer dans la vie collective du village ou de la ville : il va à la mosquée, c'est lui qui « fait les commissions », va à la boutique pour acheter ou vendre, apporte les nouvelles au foyer.



(Schéma type de la maison comorienne)

Cette dichotomie s'explique logiquement : la femme est la maîtresse de la maison qui reçoit son mari : n'oublions pas que celui-ci peut être polygame et partager son temps entre plusieurs foyers.

De là, le confinement de la femme dans le foyer.

De là aussi, de par son statut de polygame et sa fonction de préposé aux relations avec l'extérieur, le fait que le mari est beaucoup moins attaché que la femme au foyer et, concrètement, le manifeste par le temps qu'il passe hors de la maison.

En fait, le foyer familial apparaît uniquement comme un des pôles de la vie d'un homme, les autres sont, en dehors des lieux de l'activité professionnelle et des travaux quotidiens, la mosquée, la place *kabari*, les réunions d'amis.

C. Le rôle des parents

Le dispositif de la demeure illustre le rôle respectif du mari et de la femme dans la famille élémentaire. Chacun des deux partenaires appartient aussi au *wadzade* de ses parents (père et mère). Du fait que les biens de famille sont, à l'exception des maisons, régis par le droit musulman, il y a, en ce domaine, prééminence de l'homme sur la femme, du père sur la mère, du grand-père paternel sur la grand-mère paternelle, bref, accentuation de la lignée paternelle. Lorsque le mari est à l'âge adulte, son père est en pleine maturité tandis que son grand-père paternel est déjà un vieillard. C'est le père du mari qui représente la lignée paternelle et joue un rôle important dans la famille conjugale de son fils, bien qu'à proprement parler, il n'en fasse pas partie.

De son côté, la mère de la femme joue un rôle symétrique : elle a élevé sa fille et la conseille pour toutes les tâches féminines ; par elle, sa fille se rattache aux fondateurs du village. Le mari, la femme, le père du mari et sa belle-mère sont les personnes dont les rôles sont essentiels dans le fonctionnement des groupes familiaux.

Le mari.

Le droit musulman fait du mari le chef du foyer en qualité de mari et de père. Il a autorité sur sa femme et ses enfants qui doivent lui obéir ; il peut les punir en cas de désobéissance.

Il en a la charge : il est leur protecteur, doit réparer ou faire réparer la demeure, garde l'argent du ménage qu'il conserve dans la malle qui abrite les choses les plus précieuses de la maison : vêtements de fête, bijoux.

Il est membre des assemblées de mosquée et de village, y défend des intérêts de sa famille : lors d'éventuels partages de terre, c'est au mari que sont attribuées les parcelles familiales. Le mari participe aux entraides collectives *msada* et aux cotisations *chikowa* décidées par les assemblées de village et de mosquée :

- *msada* : coup de main, prestation de travail pour réparer la mosquée ou la voirie du village, construire un fossé d'écoulement des eaux, réparer un sentier de grande communication abîmé par un éboulement de terrain dans la montagne ;
- *chikowa* : cotisation en argent pour acheter par exemple une lampe pour la mosquée.

Au point de vue économique, le mari a la charge des travaux d'homme :

- planter les arbres et récolter leurs fruits ;
- faire les plus gros travaux agricoles : défrichage de forêt, plantation de bananiers ;
- élever le bétail : le nourrir, l'abreuver, traire les vaches, l'abattre pour la viande le moment venu ;
- fabriquer ustensiles et outils, sauf pour ce qui concerne le tissage et le tressage.

Au point de vue social, il s'occupe de l'éducation des garçons, notamment à propos de la connaissance des techniques traditionnelles.

Le mari, enfin, exploite les terres qu'il a à sa disposition et en répartit entre ses différentes femmes les produits et les parcelles pour les cultures vivrières.

Le père.

Tant qu'il est encore alerte, le père exploite les terres qu'il a à sa disposition, qui peuvent être des terres appartenant à son père ou à sa femme, qu'il a acquises par achat ou obtenues sur la « réserve ».

Le fils reçoit en usage pour lui et ses femmes une parcelle sur laquelle il pourra faire quelques cultures « riches », planter de la vanille en particulier, et ses femmes faire leurs cultures vivrières. Il n'acquerra vraiment cette parcelle que lors de l'héritage de son père et si l'on ne maintient pas les biens en indivision.

Le plus souvent, le fils aide son père à exploiter ses terres et reçoit une part des revenus que lui donne ce dernier.

Dans les assemblées de village ou de mosquée, c'est le père, qui, par le fait des choses, prendra en charge les intérêts de son fils et de sa famille, par exemple dans une attribution de terre ou un coup de main à donner, puisque, en sa qualité d'ancien, ses paroles auront plus de poids que celles de son fils.

Dans les mariages, lorsque le fils est jeune et a peu de ressources, c'est le père qui se charge des grosses dépenses.

Ces rapports de père à fils se modifient avec les années : peu à peu, le père va abandonner à son fils la direction effective du patrimoine familial tandis, qu'avançant en âge, le fils acquiert davantage d'autorité dans les assemblées de village et le *hirim* dont il fait partie, des prérogatives nouvelles.

La femme.

Les occupations féminines sont centrées sur la vie domestique : tenir la maison, faire la cuisine, accueillir le mari et les tâches qui en découlent :

- faire les cultures vivrières ;
- aller chercher l'eau et le bois pour faire la cuisine ;
- élever les enfants, les soigner, les nourrir.

C'est la femme qui s'occupe de tout ce qui concerne le tissage ou le tressage : tressage de nattes, de chapeaux, des *trawa*, sortes de sacs à encolure dans lequel on conserve le paddy *mele* ; tissage de cordes *hamba* avec le coir des noix de coco.

C'est la femme qui s'occupe de l'éducation de ses filles.

Le statut de la femme est, comme nous l'avons vu, d'être soumise à son mari. Une femme ne mange pas avec son mari, mais avant ou après, avec les enfants, à la cuisine ou dans la cour. Le mari prend ses repas dans la chambre de la femme, *fukolantsini*, celle-ci, debout à ses côtés, le servant et conversant avec lui.

Si à la campagne, les femmes ne se voilent pas, il n'en est pas de même en ville : elles ne sortent pratiquement pas de la maison depuis l'âge de quinze ans, sauf le soir, à la nuit tombée, et voilées.

En ville, une femme ne peut être vue que par ses parents, sa belle-mère, ses amies, ses frères et sœurs vrais, son mari. Les caractères qui témoignent du souci de protéger l'intimité du foyer et de la demeure correspondent aux nécessités qui découlent du statut de la femme dans la société urbaine.

Cette situation de la femme recluse s'accorde mal avec les modèles d'existence du couple que proposent aux jeunes Anjouanais le cinéma, et l'exemple des Malgaches et des Européens qui séjournent dans l'île.

La belle-mère.

Le mari peut répudier sa femme à volonté, mais comme il vit dans la maison de celle-ci, il se condamne à perdre son foyer. Le principe de la résidence matrilocale a donc un effet d'équilibre, il donne à la femme, en dépit de son statut officiel, une certaine influence sur le mari. En fait, la femme domine la vie domestique et le mari passe, dans ce domaine, par ses volontés, qu'il s'agisse d'argent pour le ménage ou d'étoffes pour une prochaine fête. Lorsque le mari est polygynique, il va de foyer en foyer et chaque femme est encore plus maîtresse de sa demeure. Par ailleurs, les jalousies entre femmes épouses du même mari se manifestent très souvent : elles placent le mari devant des choix délicats qui consistent à contenter l'une sans mécontenter l'autre, pratiquement lorsqu'il tient à elles, à se trouver placé de surenchères en surenchères, et à aller de capitulation en capitulation.

Sur la femme citadine, les influences féminines qui s'exercent dans son entourage et qui découlent du monde clos dans lequel elle est confinée, l'emportent d'autant plus que celles du mari sont plus faibles.

Dans cet univers féminin, la mère occupe une place de choix : elle conseille sa fille ; en ville, elle s'occupe des « commissions » et de la « lessive » du fait que la fille ne peut sortir de la maison ; chez sa fille, elle est un peu chez elle puisque c'est son mari qui, avec peut-être son aide, a donné à la fille la demeure, de ce fait, la mère, pratiquement dirige la vie domestique, surtout si elle réside avec sa fille et le mari de cette dernière se trouve aux prises non seulement avec son épouse, mais aussi avec sa belle-mère.

La famille anjouanaise, si tant est qu'on puisse considérer dans le concret l'existence d'une telle entité, paraît « fonctionner » de la manière suivante : au centre de la vie domestique et assurant en grande partie les subsistances quotidiennes du groupe social se trouve la femme qui s'appuie sur ses sœurs et sa mère, se trouve en relation avec ses amies, et est engagée lors des fêtes dans le groupe des femmes. Les tâches quotidiennes, l'absence de communications de la femme avec d'autres hommes que son père, son mari et ses frères vrais, le rôle séparé des hommes et des femmes dans les fêtes font qu'il existe une véritable « société de femmes ».

Une situation symétrique prévaut pour les hommes : ceux-ci sont aux champs, sur la place du village ou du quartier, à la mosquée, avec des amis, de temps à autre dans leur foyer. Les fêtes religieuses et profanes sont organisées de telle façon qu'il y a toujours séparation des sexes, sauf rares exceptions (38) : il existe aussi, dans une certaine mesure, une « société d'hommes ».

D. Le régime des biens

Dans les familles paysannes, les biens essentiels se réduisent à peu de choses : la maison, le mobilier, surtout la terre. Les maisons, le mobilier acquièrent une certaine importance en ville où ils représentent des immobilisations d'argent importantes. Au contraire, dans une « civilisation de végétal », ces biens revêtent une valeur moins grande à raison de deux choses : de la facilité relative d'obtenir des matériaux sans débours d'argent et du fait que chacun produit lui-même les objets dont il a besoin, d'une part, à raison, d'autre part, du caractère peu durable de ces biens. Il n'en va pas de même de la terre.

Terre, maisons des villes, constituent les biens essentiels susceptibles d'être transmis à d'autres personnes que leur titulaire actuel en cas de succession par décès. Il faut y ajouter l'argent et, surtout, dans les familles citadines, les bijoux.

Ces dernières catégories de biens sont dépourvues d'un intérêt économique pour notre propos. La condition des terres et des maisons, au contraire, est liée au statut de la famille. Constituant un élément stable du patrimoine familial, terres et maisons posent à l'occasion des problèmes de succession et d'héritage, dont les règles éclairent un peu plus le fonctionnement des groupements de parenté.

M. GUY remarque que dans tous les cas d'héritage, les femmes ne reçoivent jamais que la moitié de la part d'un homme (39).

Une autre règle, à caractère coutumier, affirme que jamais les hommes ne reçoivent de maisons en héritage, que les maisons sont héritées par les femmes. Ces deux règles dont l'actualité a été vérifiée auprès de nombreux informateurs des villes et des campagnes ont réuni leur unanimité.

La notion de propriété.

L'Islam a introduit aux Comores la notion de propriété coranique. Cependant, si un individu est propriétaire au sens coranique du terme, il a, du fait de ses attaches sociales, des obligations qui font que son droit de propriété est plus théorique que réel.

Un père de famille en âge d'exploiter ses terres, les conserve et affecte à ses fils adultes et mariés telles et telles parcelles, de la même manière qu'il en attribue à ses femmes pour leurs

(38) Le *trimba* à Nioumakélé. Cf. la description de M. J.-C. HÉBERT dans l'article « Fêtes et rites agraires de l'île d'Anjouan, *op. cit. supra* p. 52. Une autre description est donnée par M. J. FORT dans le Rapport de la mission Vignal, avril-mai 1961. Cf. *infra* p. 117. Un film a été réalisé sur ce rite par M. J. ANGOT, établi depuis plus de trente ans aux Comores et auteur de la « Grammaire anjouanaise » précitée.

(39) P. Gux, *Cours de droit musulman*, p. 100 (*op. cit.*).

cultures vivrières. Lorsque le père devenu vieux n'est plus en état de les exploiter, un fils, l'aîné s'il se trouve, ou de toute façon, celui qui va prendre le père en charge, va s'en occuper et jouera à l'égard de ses frères et sœurs le rôle économique du père jusqu'à la mort de ce dernier.

Il arrive également que c'est une des filles qui recueille le père, vieux et malade, auquel cas, la direction de l'exploitation peut passer, soit au mari de la fille (gendre du père), soit à un frère de la fille. Cette direction de l'exploitation est fondamentale, car elle permet de faire fonctionner, au point de vue économique, tout le groupe familial constitué par les fils, les filles du père et leurs alliés.

Cela consiste, tant que le père est vivant, à attribuer aux frères et aux maris des sœurs les parcelles qui leur sont nécessaires pour vivre, à répartir les produits des arbres et des plantations entre les divers foyers qui, par un de leurs membres, ont des droits sur le patrimoine paternel. Lorsque les parcelles à distribuer sont destinées à la culture des plantes annuelles comme la plupart des productions vivrières telles que le paddy, les légumineuses, le manioc, il n'y a pas de difficulté. Au contraire, les projets portant sur des plantations pérennes dont le type le plus répandu est la vanille démasquent le caractère précaire de telles attributions. Il faut, en effet, être sûr que le possesseur actuel d'une parcelle puisse en devenir propriétaire à la mort du père ; c'est là une éventualité qui peut se produire du jour au lendemain et dont un cultivateur doit tenir compte lorsqu'il se lance dans une plantation de vanilliers qui demandent (relativement) des investissements en argent et travail importants et un délai minimum de quatre à cinq ans.

Lorsque le père de famille est dans la force de l'âge et qu'il exploite ses terres, il lève lui-même cette difficulté en faisant donation à ses fils de petites parcelles pour leurs plantations de « produits riches ». Il ne s'agit pas d'une affectation précaire, non reconnue juridiquement et qui, au fond, ne prend effet que du jour où la terre est plantée, mais d'une donation proprement dite. L'intérêt de la donation du droit coranique est, qu'en cas de succession, elle n'est pas « réductible », c'est-à-dire que le donataire, en l'occurrence, le fils qui en a bénéficié, est, à partir du moment où il a reçu sa terre en donation, à l'abri de toutes les vicissitudes de succession qui peuvent survenir au patrimoine paternel (40).

Lorsque plusieurs frères et sœurs succèdent à leur père, l'héritage peut demeurer plusieurs années durant indivis, chacun des héritiers ayant une parcelle correspondant à sa part sur laquelle il peut cultiver des produits vivriers et des « produits riches », tandis que les cocotiers sont exploités en commun. Quelques exemples concrets permettront de saisir le caractère « familial » de la propriété comorienne coranique sur laquelle se greffent diverses « possessions ».

I. — M. H. M. est paysan, propriétaire à Sima dans l'ouest d'Anjouan. Il a quatre parcelles qu'il a achetées les unes après les autres aux propriétaires de Mutsamudu avec les économies qu'il a constituées lorsqu'il est allé travailler à Madagascar. Il les exploite avec son fils adulte. Lui-même a deux femmes et le fils est marié, avec six enfants en bas-âge. Le père a eu encore quatre filles, toutes mariées, dont une est décédée. Le père et le fils plantent, entretiennent les giroffiers. Le fils récolte des noix de coco et le père va vendre coprah et girofle. Ce sont les femmes et les filles qui récoltent les fleurs de girofle. Femmes, filles et bru (la femme du fils) ont chacune obtenu du père une parcelle pour les productions vivrières. Mais le père ne veut pas employer les gendres sur ses terres à cause des « histoires » que cela pourrait créer.

Ainsi, M. H. M. est le propriétaire coranique nominal de terres acquises par achat. Il en a établi, conformément aux coutumes relatives à la division du travail, le mode d'exploitation. Femmes et filles ont reçu la possession, à titre précaire, de petites parcelles pour faire

(40) Lorsqu'il y a succession, les donations musulmanes ne sont jamais réductibles (P. GUY, *Cours de droit musulman*, p. 113, *op. cit.*).

vivre leurs ménages. Le fils qui s'occupe de la marche de l'exploitation avec son père lui succédera sans doute et c'est pour cette raison que les gendres ont été écartés. La combinaison de ce système patriarcal d'autorité et de dévolution coranique des biens avec le principe de matrilocalité aboutit ici à renforcer le caractère patriarcal du système qui devient plus exclusif qu'il ne paraît d'ordinaire : non seulement à rattacher les fils et leur famille à l'autorité du père mais encore à rattacher les filles et à rejeter leurs maris, c'est-à-dire à affaiblir les liens matrimoniaux. Il est évident que cet exemple ne peut constituer un schéma-type du fait que le statut du fils de famille par rapport à son père n'est pas symétrique de celui des gendres par rapport aux leurs. C'est le coefficient personnel de M. H. M. qui est en cause, mais précisément, il est remarquable de constater la souplesse du système familial anjouanais qui permet aux personnalités de s'affirmer.

II. — A. S., de Sima également, se trouve avec un frère de même père et de même mère en indivision. L'acte de propriété enregistré par le cadi porte le nom des deux frères. Chacun a deux femmes et des enfants en bas-âge. Ils ont en indivision six propriétés, mais ce nombre ne doit pas faire illusion : une seule a douze hectares et les autres oscillent entre des tailles qui vont de deux à un demi hectare. Les deux frères exploitent les cocotiers à coprah, plantent et entretiennent girofiers et vanilliers. Leurs femmes travaillent de petites parcelles pour les productions vivrières.

La terre appartient nominalement à un ou plusieurs parents, mais elle a une destination familiale. Le ou les titulaires du droit de propriété donnent ensuite aux parents ou alliés des parcelles en forme de possession précaire et révocable.

Il convient de remarquer que ces pratiques, relevées sur des terres qui ont le statut de propriété coranique, sont aussi constatées sur les terres de « réserves » données par l'Administration aux collectivités villageoises.

Dans la plupart des cas, ces « réserves » ont été partagées une fois pour toutes entre les chefs de famille et, bien que le cadi n'intervienne pas, elles sont considérées, de l'opinion générale des villageois, comme des propriétés : à preuve, les contestations qui s'élèvent sur les limites de ces « propriétés », les transferts à titre onéreux (achats et ventes) qui sont effectués, même entre gens de villages différents.

La dévolution des héritages.

Dans les successions, les maisons sont attribuées aux filles. Ce point découle de la coutume qui veut que les femmes aient une résidence à elles pour accueillir leur mari (résidences matrilocales). S'il y a plus de filles que de maisons, les maisons vont à celles qui ne sont pas établies.

En pratique, et du fait du principe coranique, de partage des successions au terme duquel la part dont une femme hérite est la moitié de celle d'un homme, les terres vont aux hommes. Ce n'est pas une règle absolue, mais une constatation qui tient au fait que la maison constitue, surtout en ville, une part considérable d'héritage.

Cependant, si les terres sont très nombreuses ou constituent une très large fraction de la succession, les femmes peuvent acquérir des propriétés d'héritage.

*
**

Les traits d'organisation de la société.

Deux traits caractérisent dès l'abord la société anjouanaise : l'existence d'une aristocratie et son islamisation. L'Islam se manifeste dans le quotidien par les prières qui occupent les fidèles, dans le cours de l'année par le cycle des nombreuses fêtes religieuses et le jeûne du

Ramadan. L'Islam se manifeste aussi dans le droit et aboutit à placer la plupart des terres entre les mains des hommes, dans le fonctionnement des assemblées de mosquée qui constituent pratiquement le cadre institutionnel des collectivités villageoises.

Pour l'exploitation du patrimoine foncier, c'est le modèle que propose le droit musulman qui paraît s'imposer, c'est lui qui constitue l'organisation de l'unité agricole de production : la famille étendue à caractère patrilinéaire. A Anjouan, c'est le père du mari qui organise la production dans le cadre des terres familiales.

En ce qui concerne les activités domestiques, le système de résidence matrilocale avec demeure complètement indépendante de celle de la mère de la femme favorise l'autonomie de la famille élémentaire à l'égard du père du mari. Elle rétablit l'indépendance de la femme à l'égard du mari, indépendance compromise par le statut de subordination inscrit dans le droit musulman.

Du fait de leurs activités différentes, de la séparation quasi absolue des sexes dans les manifestations de la vie sociale, du fait aussi de la polygynie qui écartèle le mari entre des foyers souvent antagonistes, les principales influences qui s'exercent sur la femme sont féminines, parmi lesquelles, au premier rang, celle de la belle-mère. La belle-mère et sa fille sont très souvent les maîtresses de la maison avec lesquelles le mari, quelquefois de passage seulement, doit compter.

Au niveau de la famille, l'homme jouerait, en dépit de ses titres et des apparences, un rôle réduit. On pourrait en conclure que, par compensation, il a une place de premier plan à la mosquée, dans le quartier, au village, dans les instances de la ville, tous groupements de localité qui sont à prédominance masculine.

III. - Espace et habitat

Les îles comoriennes montrent dans leur paysage une dichotomie radicale qui sépare les établissements humains de l'Archipel en deux espèces différentes : la ville de pierre, le village de paillottes indigène ou africain, deux types qui témoignent de couches culturelles qui se sont superposées et illustrent des civilisations différentes. Seulement, l'Islam a converti la population de toutes origines et le contact des peuplements les plus anciens n'a pas été sans influencer la vie sociale et culturelle des habitants des cités. Ces phénomènes d'acculturation interne ont fait apparaître un certain nombre d'institutions et de traits communs : statut matrimonial, secret de la vie familiale, extériorisation des relations inter-individuelles qui se retrouvent dans les formes que prend l'habitat tant en ville qu'à la campagne.

A. Les villes

Les villes d'Anjouan sont au nombre de deux : l'ancienne capitale et la nouvelle, auxquelles il faut ajouter deux bourgs fortifiés. Ces deux cités étaient des résidences royales, capitales de principautés musulmanes. Les récits recueillis à partir des traditions font état d'une organisation politique de l'espace dans laquelle chaque ville constitue un centre politique, économique et religieux, assorti d'un domaine rural qui assure sa subsistance et dans lequel le peuplement se cristallise en une constellation de villages tout autour de la cité. L'histoire économique et sociale des îles met l'accent sur ce type d'organisation de l'espace avec la structuration en classes et la division sociale du travail qui l'accompagne (41).

Nous utiliserons pour la suite de l'exposé le terme de ville, bien qu'il ne soit pas certain que les critères utilisés communément pour la définition du phénomène urbain se retrouvent tous dans les agglomérations comoriennes que nous qualifions de cette manière. En gros, cependant, la ville comorienne se distingue des autres types d'agglomérations humaines que nous connaissons dans l'Archipel par sa forme particulière, les activités tertiaires des habitants ou tout au moins de la fraction dirigeante des habitants, le développement du commerce, des arts et de la culture, et un genre de vie « urbain » que nous aurons à définir. La taille de la ville ne constitue pas dans ce contexte un critère de qualification urbaine : ainsi, Domoni a tous les aspects d'une ville alors qu'elle est plus petite que le village voisin de Ada-Daouéni.

(41) Nous avons là, une forme d'organisation politique de type cités-états, qui s'est développé tout au long de la côte orientale d'Afrique depuis l'an mille et que l'on ne retrouve sans doute pas dans l'Afrique intérieure mais qui a pu exister en revanche dans l'Ouest de Madagascar.

La ville actuelle.

La ville actuelle est pourvue d'un vestige d'enceinte : autrefois, les remparts entouraient la ville et la protégeaient à la fois des incursions marines des pirates et des écumeurs de mer, des razzias des princes rivaux et des révoltes des sujets du domaine. On y accédait par des portes fortifiées et Mutsamudu conserve en plus les ruines d'une forteresse qui couvrait la ville de ses feux : c'est la citadelle de Sinéjou à Mutsamudu qui date du milieu du XVIII^e siècle et de l'utilisation de canons dans l'Archipel.

La ville présente en son centre le palais du Sultan. C'est le plus souvent une bâtisse qui se distingue mal de celles du voisinage, une maison en pierre comme les autres, seulement un peu plus monumentale ; ainsi, le porche comportera un escalier plus majestueux et une porte richement sculptée. Cette relative indifférenciation du palais des autres demeures se comprend à Mutsamudu lorsque l'on écoute les Anciens parler de l'histoire du pays : jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il n'y avait pas, à proprement parler, de lignage souverain, le roi pouvait être choisi dans les principales familles de l'aristocratie « arabe », et sa demeure (si ce n'est celle de l'une de ses femmes) devenait son palais. Le palais royal a ainsi, à Mutsamudu, émigré de maisons en maisons, qui demeurent encore debout, et que l'on repère par des noms particuliers : maisons *Rochani*, *Barakani*, *Dwani*.

Dans le centre également se trouve la Mosquée du Vendredi : *Mkiryadjimwa*, qui rassemble chaque vendredi les fidèles de la ville et des villages avoisinants et *Pangahari* qui est la place où se tiennent les réunions publiques non religieuses et se déroulent fêtes et cérémonies.

Dans chaque quartier, une ou plusieurs mosquées témoignent, par leur nombre, et de la pitié des fidèles, et de l'ancienneté de la foi dans la population, et de la place privilégiée que la ville occupe dans l'univers musulman ; ainsi à Mutsamudu, il y avait en 1960 :

	Nombre d'habitants	Mosquées
Quartiers à l'intérieur de l'enceinte	environ 3 000	12
Quartiers extérieurs	environ 1 500	4
A titre d'exemple comparatif, village d'Ongojou à Nioumakélé	1 881	3

Enceintes et palais sont en ruines : ils témoignent que la ville a perdu sa fonction première : royale et militaire. Mais le rôle important conservé par *Pangahari* dans la vie collective, le bon entretien et l'embellissement des mosquées qui contrastent souvent avec l'aspect misérable des maisons profanes, l'accroissement des faubourgs périphériques et la juxtaposition (si ce n'est la superposition) d'une infrastructure moderne, marquent la pérennité de la ville qui est demeurée une capitale sinon politique, du moins administrative, commerciale et, pourrait-on dire, industrielle. L'infrastructure qui correspond à ces nouvelles fonctions recouvre la division traditionnelle de la ville en quartiers qui, sous l'impact de la colonisation et de l'économie moderne, se trouvent engagés dans un processus de transformation.

La division de la ville en quartiers.

Mutsamudu se compose d'une ville de pierre *intra-muros* et de faubourgs périphériques, à l'origine formés de paillottes et où sont installés, depuis, des établissements commerciaux, industriels et administratifs ainsi que les résidences d'un certain nombre de personnalités de la cité.

- Intra-muros* : Quartiers de Hamoubou
 » » Hapanga
 » » Mjihari.
- Extra-muros* : Faubourgs de Habomo (hôtel, Poste)
 » » Bandamadji
 » » Missiri et Gongoimoué (résidences particulières, école, atelier des Travaux publics).

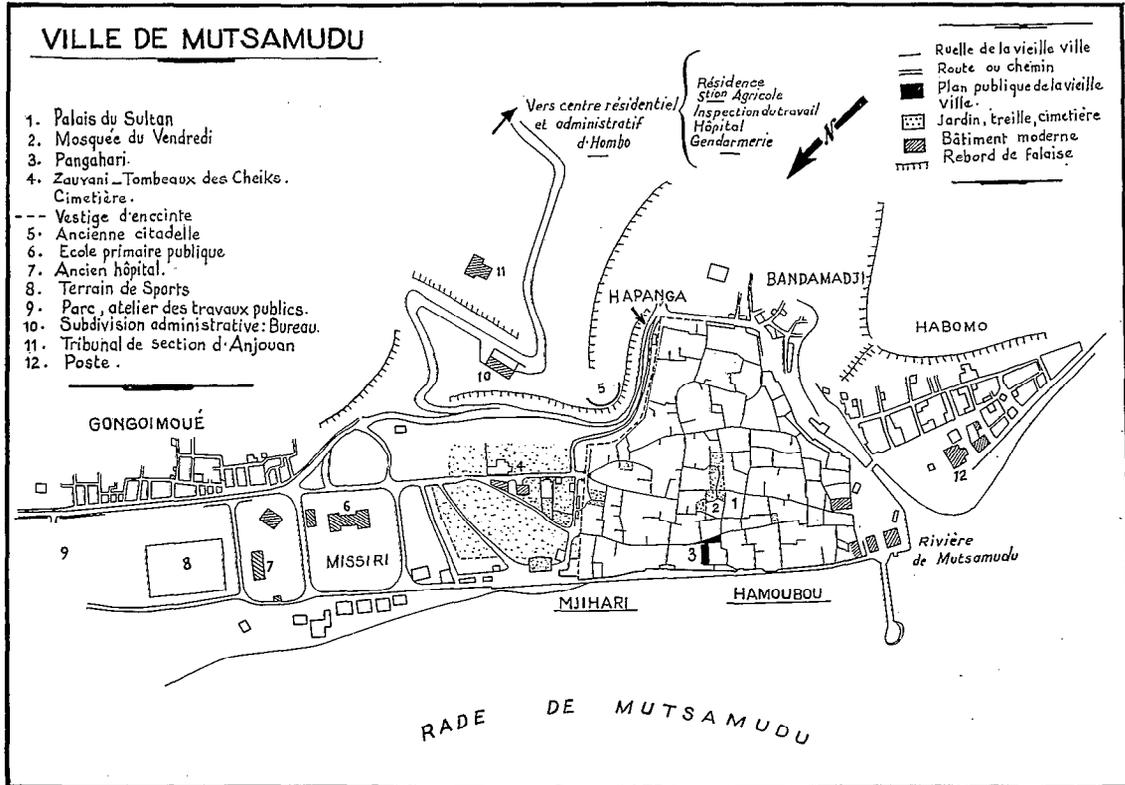


FIG. 12. — Ville de Mutsamudu

La ville proprement dite se compose des trois grands quartiers précités, Hamoubou, Hapanga et Mjihari. Un certain nombre de traits les distinguent les uns des autres :

1. *L'aspect des maisons.*

Toutes proportions gardées, le premier quartier s'oppose aux autres par une certaine allure « bourgeoise » des maisons : hautes constructions à un ou deux étages, porches majestueux, portes ou parties de portes sculptées, crépissage des murs à la chaux. Les autres quartiers témoignent d'un entretien beaucoup plus sommaire des édifices qui sont également plus frustes.

2. *La répartition des mosquées.*

Nom de quartiers	Population estimée	Nombre de mosquées
Hamoubou	1 800 habitants	8
Hapanga	700 »	3
M'Jihari	500 »	2

3. Existence dans le quartier noble des foyers de la vie urbaine.

- Pour la vie profane : *Pangahari* ;
- Pour la vie religieuse : *Mkiryadjimwa* (la Mosquée du Vendredi) ;
- Pour la vie politique : *Ujumbe* (le palais du Sultan).

4. L'origine de la population.

Pour tous les habitants de la ville, Hamoubou est le quartier des nobles, M'Jihari, celui des pêcheurs et Hapanga, celui des non-nobles. Habomo, Bandamadji et Gongoimoué sont des faubourgs peuplés de descendants d'esclaves.

Ainsi, il existe à Mutsamudu une corrélation étroite entre la résidence des habitants d'une part, leur origine, leur statut social et leur statut économique de l'autre. Le quartier des nobles est le plus beau, renferme les foyers essentiels de la vie urbaine, tandis que les autres quartiers et les faubourgs correspondent aux autres catégories sociales d'habitants : demi-nobles et non-nobles, pêcheurs, descendants d'esclaves. Cette configuration actuelle reproduit les dispositions anciennes de la ville et le fonctionnement de la société d'avant ce siècle : la prééminence de l'aristocratie urbaine dans la cité et le pays et la division du travail entre les groupes sociaux au sein de l'ensemble constitué par l'aristocratie, les originaires du pays et les esclaves et leurs descendants. La ville, comme le pays, est la projection dans l'espace de la structure et du fonctionnement de la vie collective anjouanaise.

La ville anjouanaise témoigne de l'organisation et du fonctionnement de la société traditionnelle. Quelles transformations lui fait subir l'intrusion de l'économie moderne ? Une mutation interne, l'adjonction d'une infrastructure nouvelle.

Mutation de la ville traditionnelle.

L'intrusion de l'économie moderne altère le contenu et la signification des quartiers de la cité traditionnelle.

Nous voyons qu'à l'époque coloniale, l'aristocratie urbaine qui est politique, militaire, religieuse et foncière, devient une « bourgeoisie » : bourgeoisie de propriétaires dont certains se mettent à exploiter leurs terres, de marchands qui, à l'imitation des Indiens, s'adonnent au commerce d'importation, de fonctionnaires, d'employés et de cadres subalternes des entreprises de plantation. Les activités traditionnelles perdent un peu de leur lustre : le temps consacré à la contemplation et à la méditation est amputé par le rythme des activités salariées. Des relations d'affaires se nouent entre les propriétaires exploitants agricoles et les Indiens ou les Sociétés : Bambao, Ajaho, qui détiennent le grand commerce d'import-export. Des « bourgeois » : propriétaires, fonctionnaires, s'installent au-dehors de la vieille ville, dans les quartiers dits « d'esclaves » dont ils repoussent les paillottes.

Parallèlement, le développement de l'économie monétaire provoque un afflux de paysans qui viennent chercher du travail et ils installent leurs paillottes dans les ruines d'anciennes maisons des quartiers non nobles. Les propriétaires louent des chambres aux salariés qui travaillent en ville, sur le port, aux Travaux publics, dans l'Administration.

Très grossièrement, l'on peut dire que la ville actuelle participe à la fois de deux formes de structures : ancienne et nouvelle :

- structuration ancienne, caractérisée par la ségrégation des groupes sociaux : aristocratie, demi-nobles, cultivateurs libres et pêcheurs esclaves ;
- structuration nouvelle, qui tend à faire éclater les formes anciennes, à amener le brassage des populations et à opérer un regroupement social faisant apparaître une bourgeoisie de fonctionnaires et de propriétaires et un prolétariat plus ou moins salarié.

La nouvelle infrastructure.

En ville, de vieilles maisons d'habitations sont converties en entrepôts et magasins par les négociants indiens et les Sociétés de plantation et d'import-export.

Autour du port, de tels magasins ont été installés dans des constructions nouvelles qui ont éliminé les vestiges de la ville traditionnelle.

Les routes de grande circulation enserrent celle-ci comme un corset et débouchent sur les faubourgs périphériques où se sont installés les ateliers, les garages, les entreprises, l'Administration, les écoles, les hôpitaux. Il y a purement et simplement superposition de structures, tout comme il y a juxtaposition d'activités pour les habitants : activités professionnelles, activités familiales ou autres.

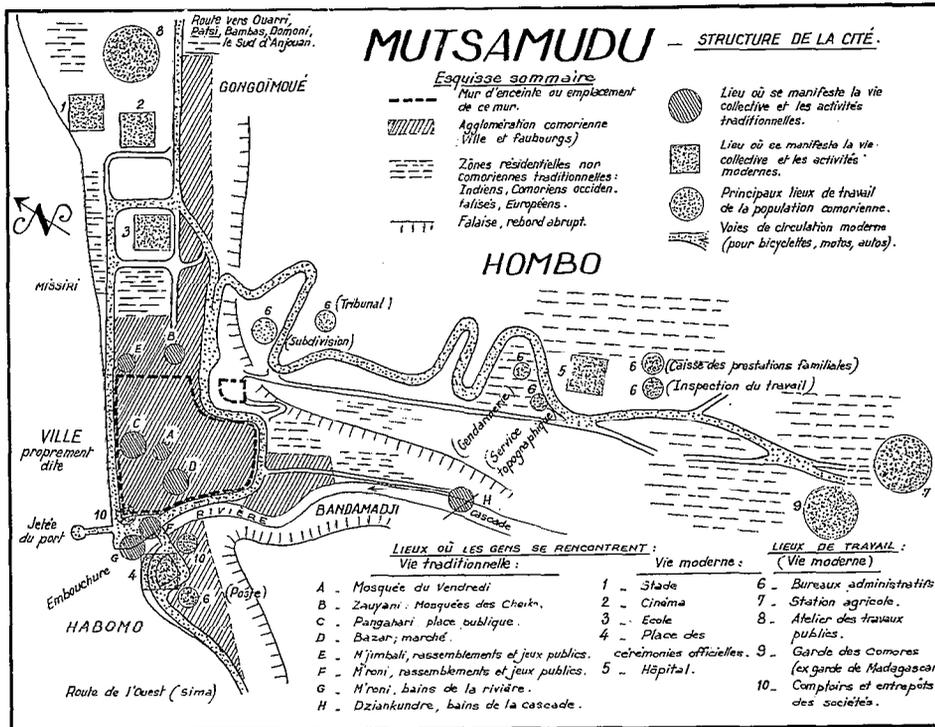


Fig. 13. — Mutsamudu : structure de la cité

Tout cela est très visible : au sortir de la vieille ville, aux rues tortueuses et silencieuses, peuplées d'ombres qui glissent furtivement entre les hauts murs, se substitue de façon brutale le quadrillage des artères dégagées et goudronnées, environnées de villas, où circulent des théories d'hommes, de femmes et d'enfants et pétaradent voitures et motocyclettes.

Cette nouvelle infrastructure ne paraît pas intégrée à l'ancienne, de même que le temps vécu par la population est formé de moments consacrés à des activités « modernes » et d'autres, consacrés aux activités traditionnelles. Mais les habitants passent d'une zone à l'autre comme ils juxtaposent au long des jours ces différents moments d'activités.

B. Les collectivités villageoises

Hormis les villes, l'habitat se coagule à Anjouan en villages, de taille et de situation très diverses. Il n'existe pas de distribution de l'habitat en hameaux. Même sur les plantations, les travailleurs et leurs familles vivent dans de gros villages.

Le village anjouanais se présente comme une formation très compacte : avec ses paillottes serrées, les unes contre les autres, au milieu des bananiers, et à l'ombre des cocotiers et des arbres à pain, le village constitue un foyer de la vie rurale qui reflète les possibilités et les impératifs du milieu naturel et conditionne la vie matérielle et psychologique des habitants.

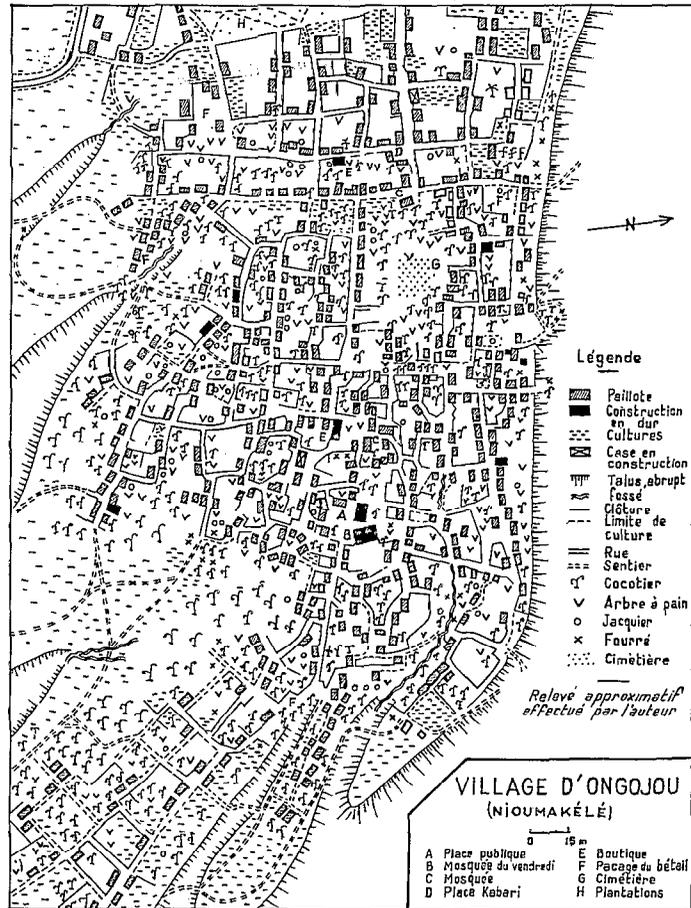


FIG. 14. — Village d'Ongojou

L'aspect du village.

Etrange vision que celle d'un village d'Anjouan au matin, après le lever du jour ou le soir, avant la tombée de la nuit, lorsque les heures chaudes de la journée n'assoupissent plus la vie collective ; les murmures témoignent de l'activité des gens et de l'intensité des relations, mais dans les rues du village, on voit peu de gens, sinon une femme qui revient de chercher de l'eau, quelques enfants qui regardent l'étranger en écarquillant les yeux, un homme en longue robe qui va prier à la Mosquée.

Tout se passe à l'intérieur des maisons et des cours, soustraites par des portes fermées, des palissades, des passages en chicane aux regards étrangers. Seulement, quelques personnes qui vont et viennent dans les longues rues monotones, un petit rassemblement devant la boutique du village, quelques vieillards se reposant sur les marches de la mosquée, et, vers la fin de l'après-midi, des jeunes gens qui jouent aux cartes, assis sur une natte à un carrefour, dans le renfoncement de maison qui constitue ce qu'on appelle la place kabari.

Lorsque le village est un peu important, il peut y avoir plusieurs mosquées, et même une Mosquée du Vendredi. Le centre réel du village est une place largement dégagée, *Pangahari*, où se célèbrent toutes les fêtes traditionnelles. D'autres foyers de vie sociale sont constitués par la boutique du commerçant, la mosquée où l'on peut entretenir des conversations assis sur le parvis, les places *kabari* où les hommes, surtout les jeunes, se réunissent chaque jour.

Hormis ces lieux, chacun demeure chez soi, reçoit peu, et en dehors de la maison, se retrouve aux champs, sur le bord d'une rivière, ou en mer dans une pirogue.

Le village perçu comme une collectivité.

Quelles sont les réalités qui permettent de percevoir le village comme une collectivité ? Certes, le village n'a pas de territoire propre, assise du groupe dans l'espace, ni d'institutions proprement spécifiques, mais il existe en son sein une structuration qui en fait un équilibre de tensions entre des forces de cohésion et des forces d'éclatement (42).

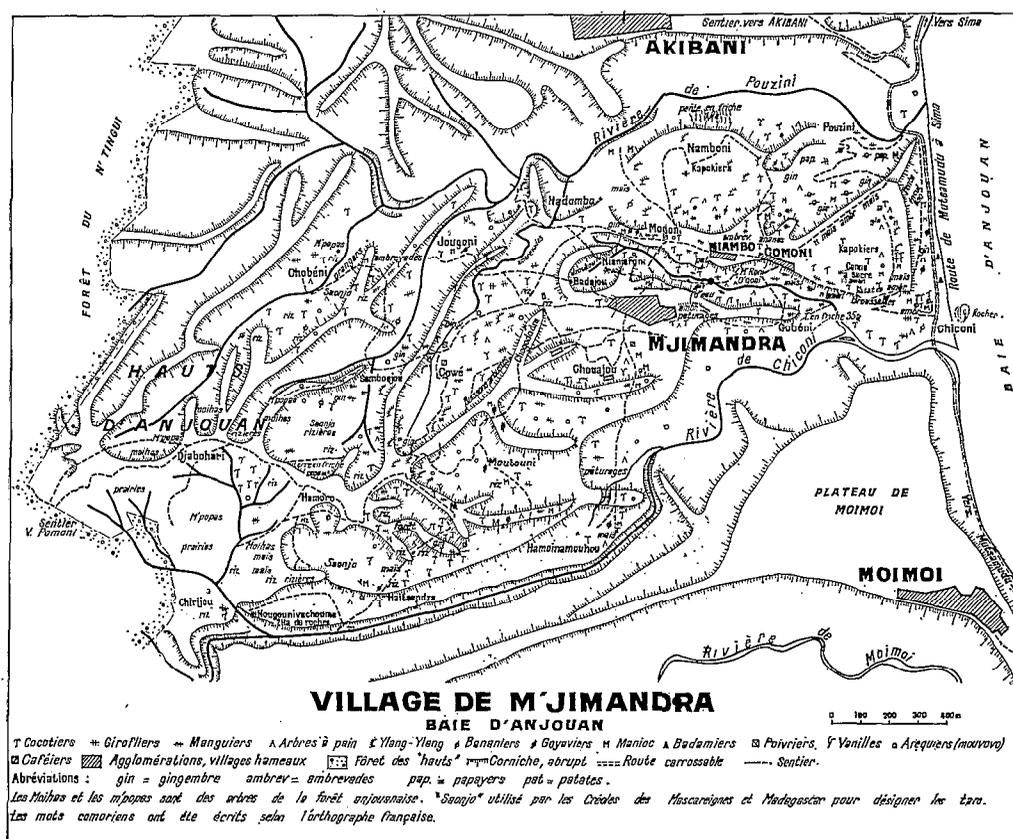


FIG. 15. — Village de M'Jimandra

1. Absence de structures formelles.

Un village comme M'Jimandra, sur la baie d'Anjouan, n'a pas de territoire propre, c'est-à-dire d'espace délimité par des obstacles naturels et des lignes idéales repérés dans la nature et

(42) Le village a un « terroir » défini par P. GEORGE in « Sociologie géographique », *Traité de Sociologie*, tome I (op. cit.), p. 256, comme un ensemble de terres effectivement occupées et travaillées, mais n'a pas de « finage » territoire conventionnellement ou juridiquement reconnu à la collectivité locale et dont le terroir n'est qu'une partie. Pour la description du terroir, cf. *infra* p. 124 et suivantes.

sur lequel les autorités du village ont juridiction, qu'il s'agisse de la police, de l'admission des étrangers au village, du règlement des litiges entre habitants ou du mode d'exploitation du sol par les paysans.

Le village est cerné de toutes parts par les propriétés foncières des citadins de Mutsamrdu ; quelques propriétés, seulement, appartiennent aux habitants et les terres de la « réserve » sont situées en altitude et rejetées à l'intérieur.

En fait, les propriétés foncières mutsamudiennes sont les vestiges des domaines féodaux qui existaient à l'époque pré-coloniale et que l'abolition de la royauté, de l'esclavage et de la noblesse en tant que classe politique et militaire a morcelé entre les mains de multiples familles.

La situation des villages sur les domaines de colonisation européenne, avant leur prise en charge par l'Administration, n'était pas autrement différente ; le village était une agglomération de paillottes à qui la firme coloniale allouait collectivement des terres de cultures pour la subsistance des habitants.

L'absence de territoire spécifique du village correspond à celle d'institutions formelles, ayant des fonctions définies. Plus qu'un magistrat villageois, le chef de village est le relais d'une administration dans laquelle l'impulsion vient d'en haut et va se répercuter à travers le chef de canton et le chef de village sur les paysans. Avec cette différence que tandis que le chef de canton est un fonctionnaire étranger aux collectivités paysannes, le chef du village est un des leurs. Sans doute est-il depuis un ou deux ans élu par la population, mais cela ne lui confère pas plus de pouvoir ; assez souvent, quand le village est important et est habité par de grands notables ruraux, le chef de village est leur porte-parole, leur « homme de paille » ; il en est de même quand le village est très fermé, replié sur lui-même comme cela arrive dans les « hauts » ; au contraire, lorsque le village est constitué de gens humbles et que, par sa situation géographique ou économique, il est en relation étroite avec le reste du pays, les firmes, les colons, les propriétaires fonciers, les représentants de l'Autorité, les négociants indiens, alors qu'il faut défendre les droits des villageois, le chef de village peut être alors un *leader* que son peuple suit.

Mais cette situation du chef dépend de conditions étrangères à la réalité formelle de l'institution. Le plus souvent, le chef de village est la « boîte aux lettres » qui dérive les affaires villageoises que l'on ne peut trancher à l'intérieur de la collectivité rurale, soit vers le chef de canton pour ce qui concerne la police et les délits profanes, soit vers le *cadi*, juge de droit musulman au premier degré pour ce qui concerne les litiges et les délits religieux.

Remarquons que le chef de canton n'est que le fonctionnaire de l'époque coloniale qui a remplacé le *naïb* de la société musulmane pré-coloniale. En fait, les deux instances supérieures qui contrôlent la vie du village *naïb* et *cadi* sont en place depuis le xv^e siècle. Le village anjouanais actuel est la suite de l'agglomération d'esclaves déracinés de leur société et de leur culture et transplantés à Anjouan pour le travail servile. Celle-ci n'était ni plus ni moins qu'un *compound* à l'échelle de la navigation à voile et aux temps de la recherche des épices. Le village anjouanais dérive du *compound*. Il est très caractéristique qu'il n'ait pas de nom propre mais qu'il emprunte celui du lieu où il est installé. Un village qui se déplace (même de un ou deux kilomètres) change de nom. Il n'a pas de territoire, il n'a pas d'institutions propres, il n'est qu'une collection de foyers établis en un même lieu.

2. Les structures existantes.

Il existe cependant des structures. Le village a une mosquée et il y a une assemblée de fidèles car il est nécessaire de nommer un *imam* pour diriger la prière. Le village a aussi une école coranique. Il a des *mwalimu* qui intercèdent les esprits pour qu'ils donnent la pluie, provoquent de bonnes récoltes ou punissent les délinquants. Un commerçant y est installé, dont la boutique est le lieu où l'on achète le riz, où l'on vend le coprah, le girofle ou la vanille, mais

aussi où l'on achète et l'on vend les ambrevades, les noix de coco pour la cuisine, le manioc, les bananes vertes. C'est-à-dire, bien plus que le point d'impact de l'économie marchande extérieure au village, il est le centre de toute la vie économique paysanne. Le village a ses *hirim*, classes d'âge qui dans les assemblées de mosquées jouent chacune un rôle spécifique et il a, au moment des fêtes et des cérémonies, son groupe des femmes et son groupe des hommes qui témoignent du clivage social selon les sexes. Il y a des couches sociales à l'intérieur du village entre lesquelles les hommes se distribuent, les cultivateurs plus ou moins fondateurs du village et respectés à ce titre, les agriculteurs aisés, les cultivateurs pauvres, les journaliers qui se louent à l'entreprise de plantation voisine, à un propriétaire citadin ou à un riche cultivateur.

Le village est structuré au point de vue religieux, économique et social. Un certain nombre de personnages puissants *imam*, *mwalimu*, commerçant, notable issu d'anciennes familles, disposent de la masse des fidèles et des clients avec lesquels ils entretiennent des rapports de dépendance :

— Dépendance des fidèles à l'égard de l'*imam* et des *mwalimu*.

Le *mwalimu* est le médiateur obligé dans tous les actes de la vie entre les hommes et les esprits. Il fixe les jours de mariage et le jour de la circoncision des enfants, participe à ces cérémonies et fait payer en nature (bétail, riz) sa participation. Les hommes participent en travail et en argent à la construction de la mosquée, à son entretien et aux réparations. Les femmes apportent des cadeaux et des offrandes (noix de coco, bananes vertes, manioc) lors des fêtes de confréries, tandis que les hommes apportent des cabris, abattent des bœufs pour en offrir des morceaux de choix au *cheik*, à l'*imam*.

— Rapport avec le commerçant.

Au centre de toutes les transactions de la vie économique paysanne, le commerçant du village en recueille les bénéfices, en définitive, aux dépens des producteurs et des consommateurs, du fait qu'il n'existe pas de marchés locaux qui mettent face à face les uns et les autres. Les commerçants sont généralement des paysans aisés, propriétaires de bétail, planteurs de vanille. Certains possèdent un camion et effectuent des transports de personnes et de marchandises entre le village de Mutsamudu ou Domoni.

— Rapports avec les paysans aisés.

Il existe une inégalité dans la possession des terres au niveau des villages. Par exemple, le terroir du village d'Ongojou, à Nioumakélé, dans le sud d'Anjouan se compose de trois zones d'inégale valeur agricole et de statut différent :

- 1° un domaine de cocotiers qui constitue une zone de propriété privée ;
- 2° un fond de vallée humide et chaud qui constitue une terre de « réserve », c'est-à-dire une terre donnée par l'administration pour que le village fasse ses cultures vivrières ;
- 3° le plateau froid où pousse seulement le riz et le maïs qui est aussi une « réserve ».

Quelques agriculteurs sont propriétaires et également possesseurs de terres de « réserve ». Ils disposent de terres dans les trois catégories.

D'autres, qui possèdent des parcelles dans les catégories 2° et 3°, forment un second groupe.

Ceux qui ne possèdent de terres que sur le plateau froid ne sont pas encore les plus défavorisés. Certains, parmi eux, ont la chance d'être métayers ou de travailler sur les plantations voisines, tandis que les plus défavorisés s'engagent comme journaliers auprès des cultivateurs aisés.

Il est très important de percevoir comment la richesse, c'est-à-dire à Anjouan la terre, est distribuée de manière inégale entre les agriculteurs et crée des disparités économiques à l'intérieur des populations villageoises.

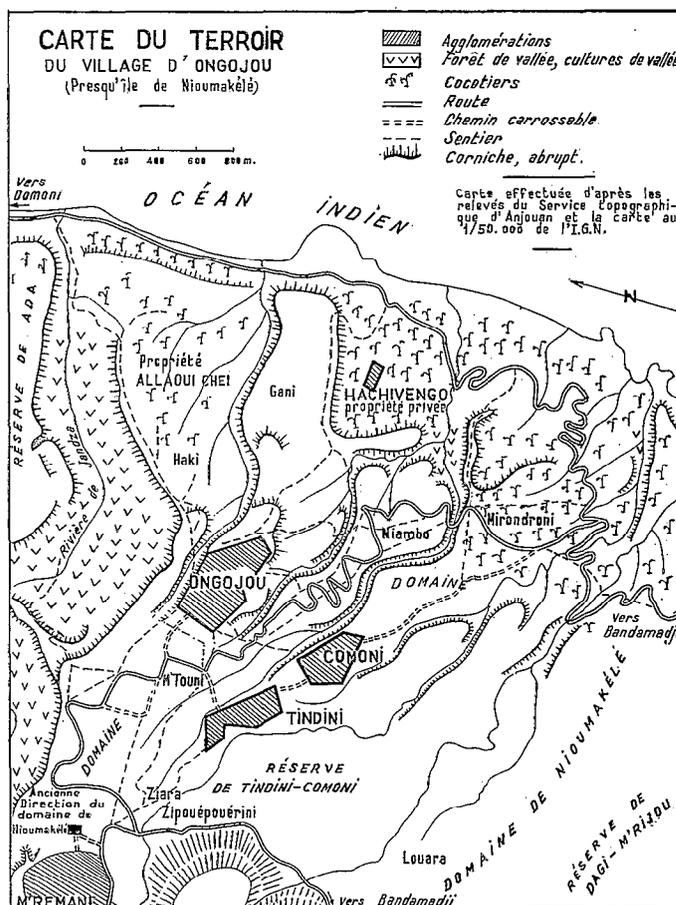


FIG. 16. — Carte du terroir du village d'Ongojou

Les indices concernant la structuration socio-économique interne des villages sont nombreux. Citons :

- 1° l'existence de métayers et sous-métayers, de journaliers, d'agriculteurs aisés,
- 2° la confusion aux mains d'un même individu de plusieurs activités importantes à l'échelle du village : un commerce, un emploi de collecteur de « produits riches », une entreprise de transport, une petite plantation, la possession de maisons de pierre que l'on habite ou que l'on loue alors que le reste du village est composé de paillotes.

Souvent, il y a confusion entre les activités de commerçant, d'agriculteur aisé, de *mwalimu*, d'*iman*, de chef de village, de délégué officiel de la population.

- 3° la constitution à Anjouan d'un groupe de cultivateurs-proprétaires.

Il y a ainsi dans chaque village une oligarchie de notables qui cumule la possession de la terre, l'obtention de revenus monétaires relativement élevés, la direction spirituelle du village et la fonction de porte-parole de la population.

Chaque notable est un patron et, en fonction des critères qui définissent sa puissance, possède une clientèle qui constitue les mailles d'un réseau de rapports personnels.

Et la cohésion du village tient à la compatibilité entre eux des différents réseaux et à l'absence de lutte entre les *leaders*.

Ceci explique comment, dans les régions de domaines de plantation, une firme peut réussir à émousser le mordant des revendications paysannes concernant les terres en se conciliant quelques dominants qui entraînent une clientèle de dépendants à leur suite et rompent la cohésion du village.

3. *Ce qui fait l'unité profonde du village : l'affirmation contre l'extérieur.*

Bien qu'il n'existe pas d'institutions proprement villageoises, le village anjouanais n'est pas seulement une agglomération de paillotes autour d'une mosquée et d'une boutique, mais au-delà, une réalité vécue par les habitants eux-mêmes.

Cela s'explique ; les derniers immigrants arabes ou zanzibarites sont entrés en rapport avec des populations qui leur étaient étrangères par la culture et la vie sociale. Ensuite, des esclaves ont été amenés dans les îles et sont restés pour eux pareillement étrangers. Dans ce genre de rapports, les contacts interindividuels sont très difficiles et il est plus facile d'utiliser un représentant officiel des communautés avec lesquelles on a affaire. C'est ce qui s'est passé avec l'administration coloniale et les firmes de plantation d'Anjouan.

Ainsi, en va-t-il par exemple de la « réforme » agraire de 1949-53 : le droit foncier musulman est bien assimilé et les agriculteurs aspirent à disposer de propriétés familiales. Cependant, les terres distribuées à titre de « réserves » aux cultivateurs l'ont été « en bloc », avec attribution aux villages, à charge de les répartir entre les habitants : l'administration n'a pu (ou voulu) pénétrer dans la structure et la vie du village.

Considérés par autrui comme un bloc, les paysans opposent, au niveau du village, leur bloc à autrui : l'étranger qui arrive au village, c'est tout le village qui l'observe, l'écoute et le juge. Et les rapports avec l'extérieur, les firmes, les négociants, l'administration, les propriétaires citadins sont repris, pensés et formulés au niveau de la collectivité villageoise : bien que chaque cultivateur tienne à sa terre, les villageois parlent des terres du village que la firme s'est appropriées ou qu'elle a données à tel autre village.

Ainsi, à Anjouan, la question agraire non résolue déchaîne la violence. Verbale contre les firmes, matérielle contre les villages rivaux. De là, les querelles de village à village qui naissent lorsque deux paysans en viennent aux mains et qui entraînent par solidarité un village contre un autre.

C'est parce que les habitants d'un village ont des problèmes communs à résoudre, des obstacles communs à lever qu'ils font front en bloc. Que l'obstacle s'abaisse, qu'une entreprise de plantation offre du travail à certains villageois, le village se coupe en deux. Il faut qu'autrui s'oppose au village pour que celui-ci s'affirme dans toute son unité.

Il est dès lors, difficile dans l'état actuel des choses, de considérer les collectivités villageoises d'Anjouan comme des « communautés » au sens où l'entend M. GURVITCH (43). Les olivages sociaux à l'intérieur de ces collectivités, les clientèles qui se cristallisent autour des

(43) Cf. note p. 63, *supra*.

patrons, l'absence de territoire de juridiction et d'autorité juridictionnelle villageoises sont autant de témoignages d'un manque d'unité évident. Peut-on l'expliquer ?

Le village constitue certes, une unité sociologique : quand il est ancien, il est formé par un ou plusieurs lignages matrilineaires descendant des femmes des fondateurs, mais les femmes qui constituent le « ciment », l'élément de cohésion essentiel du village, ne jouent, dans les affaires collectives du village, aucun rôle. Non dépourvues d'influences, chacune dans le cadre de leur foyer, elles n'ont aucun pouvoir sur les hommes groupés dans l'assemblée de la mosquée, d'autant que les décisions se préparant souvent à l'intérieur du *hirim*, classes d'âge, sont peu susceptibles de subir les effets d'un mouvement subit de l'opinion. Et les hommes ont, non seulement l'autorité, mais les biens à leur disposition.

C'est l'évidence même que l'unité de village ne peut se faire que sur des points d'intérêt commun et qu'il faut précisément la solliciter lorsque l'on propose quelque chose aux paysans, alors que précisément, on compte sur leur unité pour enlever leur adhésion.

CHAPITRE 2

L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

Comme dans la plupart des pays non industrialisés, la population d'Anjouan est concernée par deux types d'économies dont on peut définir la place qu'elles tiennent dans la vie des habitants. A un régime de production et de répartition traditionnel sont venus s'ajouter les effets de l'impact économique et culturel de l'Occident, qui ont commencé à se faire sentir à la fin du XIX^e siècle : installation des colons et d'entreprises de plantation, introduction de cultures industrielles et d'exportation. En même temps, l'essor démographique a provoqué l'augmentation de la population et les ressources que les populations rurales tiraient traditionnellement de leur sol se sont avérées insuffisantes, de sorte que des importations régulières de subsistances ont été rendues nécessaires pour pallier au déficit des ressources alimentaires locales. Cela est vrai du riz *ntsoholé* qui est importé de Madagascar et que le langage distingue du paddy de montagne produit sur le sol anjouanais qui est appelé *mèle*. Mais cela se vérifie à présent pour la viande, et, en 1961, les habitants de Mutsamudu devaient recourir à des importations de viande venue par avion de Madagascar.

On peut se demander comment s'est établi dans les faits le recours aux importations qui a nécessité l'installation d'une infrastructure commerciale spécialisée, alors que le déséquilibre alimentaire qui lui a donné naissance a été une chose informelle, lente à apparaître nettement aux yeux des gens et encore plus à s'imposer dans les esprits.

L'exemple récent de la pénurie de viande de boucherie n'est pas révélateur : la carence des approvisionnements en viande se fait sentir depuis de longues années en ville. Elle est liée à l'augmentation du niveau de vie de la partie la plus aisée de la population urbaine elle-même et à l'accroissement de ses ressources monétaires. D'une part, certains notables citadins qui possèdent des propriétés à la campagne, les ont mises en exploitation en plantant vanilliers et girofliers dont la vente des produits à des cours élevés a accru leurs ressources monétaires. D'autre part, on assiste, du fait de la promotion politique et administrative de l'Archipel, à une multiplication des postes salariés au sein de l'appareil administratif qui assure des revenus monétaires réguliers à un nombre toujours plus élevé de personnes. D'ailleurs, ces revenus paraissent considérables eu égard aux prix des produits vivriers vendus sur les marchés locaux, au niveau de vie des populations paysannes et à la masse monétaire qu'une famille de cultivateurs peut avoir en sa possession en une année. L'accroissement des disponibilités monétaires aux mains des familles de citadins a donc favorisé le développement de la consommation de

viande. Comme il s'est avéré de plus en plus difficile de fournir régulièrement et en quantités accrues le marché urbain avec les ressources en bétail existant dans l'île et comme il existait une infrastructure pour le commerce de viande, le recours à l'importation a été possible et facile.

Pour le riz, les choses sont moins simples, car on est tout simplement passé d'une économie d'auto-suffisance paysanne à une économie d'échange et d'importation. Ce sont les firmes qui paraissent avoir amorcé, en fait, le commerce du riz importé. Du fait de leurs activités, elles concentraient une population importante de l'île qui était ainsi détournée des travaux traditionnels, compromettant, du moins en théorie, le niveau de la production vivrière locale. Plus exactement, les plantations ont limité les espaces affectés aux cultures traditionnelles et ont été assez sûrement le facteur qui a incité les entreprises à importer du riz de Madagascar pour leurs travailleurs. Ceux-ci ont disposé de salaires en monnaie qui, quel que soit leur taux, ont favorisé le développement des activités commerciales et permis l'installation à travers le pays d'un réseau de magasins et de boutiques qui se sont mis à vendre aux habitants des produits importés.

En fait, l'économie traditionnelle a intégré dans sa structure la boutique du village qui est devenue le centre des échanges dans les collectivités rurales, qu'il s'agisse de denrées locales ou de biens importés. En outre, les mêmes personnes qui vivent principalement de l'agriculture traditionnelle sont concernées par le travail sur les « domaines » des plantations ou se mettent aux cultures d'exportation, vanille notamment. La vanille devient une activité qui s'intègre dans le cadre des activités agricoles masculines.

On est conduit à envisager la situation matérielle des populations, à la fois sous l'angle de l'économie traditionnelle et sous celui de l'économie moderne. Le présent chapitre sera consacré à l'examen du premier point, tandis que le suivant sera exposé dans un chapitre particulier de la seconde partie.

I. - L'économie paysanne

A. La production

Aux Comores, l'homme dispose pour se nourrir et se loger, d'une gamme considérable de ressources matérielles. On a déjà mis l'accent sur cette richesse du milieu naturel qui offre à l'homme, sans trop d'effort et de peine, les produits dont il a besoin. La mer offre, au surplus, aux habitants de ces petites îles, dont aucun village n'est distant de plus de dix kilomètres d'une côte, la possibilité de recourir à ses ressources si les autres productions villageoises deviennent insuffisantes pour le groupe. Il est un fait constaté souvent dans les sociétés traditionnelles et qui se vérifie aux Comores, notamment à Anjouan, que les populations qui vivent de la mer, sans connaître un niveau de vie très élevé, sont généralement à l'abri du besoin et ne sont pas menacées par la disette. Il convient toutefois, à Anjouan, de limiter la portée de cette affirmation : tous les riverains de la mer ne sont pas, loin de là, des pêcheurs et bien des villages qui sont peuplés de 200 jusqu'à 1 000 ou 2 000 habitants n'ont qu'une dizaine ou une vingtaine d'hommes qui prennent la mer le cas échéant. Il n'y a à Anjouan, en fait, que deux villages dont une partie de la population active puisse se prévaloir de la qualité de pêcheurs professionnels : Mirontsi près de Mutsamudu et Bimbini à l'extrémité de la presqu'île de Sima, à l'ouest de l'île.

Dans une société telle que la société anjouanaise, caractérisée par certaines inégalités économiques et sociales dont les effets se font sentir sur la répartition des richesses, il est d'un grand secours que le milieu géographique offre aux hommes une grande variété de ressources qui permettent aux plus défavorisés de ne pas mourir de faim en exerçant des activités de fortune.

Un instrument d'investigation utilisé dans le cadre familial est constitué par l'enquête de budgets familiaux-niveau de vie qui permet de compléter les données qualitatives recueillies par l'ethnographe par une connaissance quantitative statistique. Une des plus remarquables enquêtes qui furent effectuées dans ce domaine est celle de Bongouanou (Côte d'Ivoire) (1) et aux Comores, l'INSEE (2) a procédé à une étude plus limitée. Pendant la mission ethnologique effectuée dans l'Archipel, on a procédé également à une enquête de budgets familiaux, mais moins conçue pour obtenir des éléments statistiques à l'échelle de toute l'île que pour préciser, par des relevés et des faits tangibles, les données recueillies par l'ethnographe sur le niveau de vie des familles enquêtées. Un des principaux centres d'enquête a été le village d'Ongojou dans la presqu'île de Nioumakélé. Comme il est peuplé de près de 2 000 habitants, on a choisi un quartier comprenant 75 foyers et parmi lesquels ont été choisi quinze familles. Du fait du

(1) *Enquête nutrition-niveau de vie dans la Subdivision de Bongouanou (Côte d'Ivoire)*, 1954.

(2) INSEE, *Enquête socio-économique des Comores, résultats provisoires*, Paris, 1962.

caractère polygynique du système matrimonial anjouanais, des difficultés sont apparues pour définir les notions de foyer et de famille dans le cadre de l'enquête. On a considéré comme foyer l'ensemble constitué par la femme, les enfants et le mari père des enfants même si celui-ci était polygame, en s'appuyant sur le fait que la femme et les enfants résident dans une maison à eux, où le mari vient séjourner lorsqu'il va chez sa femme. La définition du patrimoine familial a été axée autour du mari, les produits ou l'argent donnés par le mari à son (ses) autre(s) femme(s) étant traités comme des « sorties » (3). Le petit nombre de familles enquêtées a été compensé par la durée des relevés qui se sont échelonnés sur une période de six à huit mois (de janvier à septembre 1961) de façon à tenir compte des variations saisonnières très importantes dans un pays où les ressources sont infinies en variétés mais chacune d'elles étant peu abondantes. La méthode des observations directes a été retenue, de préférence à celle du questionnaire, mais les observations directes n'ayant pu être très nombreuses du fait de la lassitude prévisible des familles enquêtées, on a complété celles-ci par des interviews hebdomadaires systématiques portant sur l'argent gagné et dépensé et les transactions ou services auxquels ces gains et dépenses avaient donné lieu. Les relevés quotidiens portant sur ce qui entrait ou sortait des champs, ce qui entrait ou sortait de la maison étaient complétés par une description des repas et des consommations effectués et une chronologie de l'emploi du temps et des occupations du mari et de la femme pendant la journée. Ces séries diverses de données ainsi recueillies permettent des recoupements et un contrôle de l'authenticité des faits collectés.

D'une manière très générale, les activités traditionnelles des Anjouanais s'ordonnent autour de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. En outre, les femmes se livrent à des travaux d'artisanat et les hommes, en même temps qu'ils construisent leurs maisons, fabriquent mobilier, ustensile et outils. Les occupations principales des hommes et des femmes, en dehors du travail salarié sur les plantations sont donc consacrées à l'alimentation. On peut parler à ce propos, à l'imitation de M. BARRAU pour l'économie vivrière néo-calédonienne (4) d'un « complexe alimentaire végétal et animal » dont la réunion des éléments constitue le souci constant des paysans anjouanais.

Le complexe alimentaire végétal.

LES PRODUCTIONS.

La gamme étendue des ressources alimentaires végétales peut être systématisée en quelques classes qui résument les traits de l'agriculture vivrière. Alors que dans une économie agricole comme celle des plateaux malgaches, la prééminence est accordée aux céréales, fruits, tubercules et légumes ayant une importance secondaire, à Anjouan comme dans le reste des Comores et comme probablement dans beaucoup d'îles de l'Océanie, le complexe alimentaire végétal donne une grande place aux plantes à fruits, aux tubercules et aux racines comestibles. Cependant, à Anjouan, la production des grains (paddy et légumineuses) n'est pas absente, tandis que parmi les fruits, les bananes consommées non mûres jouent un grand rôle dans l'alimentation. Ces deux derniers traits paraissent spécifiques du complexe alimentaire comorien. Ils témoignent d'une adaptation aux goûts alimentaires d'une population qui traite de nombreuses ressources comme des substituts de produits manquants, par exemple le paddy souvent remplacé par le maïs. Ces substitutions sont souvent épisodiques, sans grande portée. Mais lorsque nous aborderons la question de la consommation, nous aurons à propos de la description de l'alimentation et de la cuisine anjouanaise à nous demander si un décalage

(3) *Output des comptabilités économiques.*

(4) J. BARRAU, *L'Agriculture vivrière en Nouvelle-Calédonie*, document n° 87 de la Commission du Pacifique Sud, Papeete, 1956.

n'existe pas entre, d'une part, les ressources et les techniques, d'autre part, les goûts et les valeurs accordées culturellement par le groupe à tel ou tel aliment, décalage qu'expliquerait la venue relativement récente des populations actuelles dans un milieu géographique et écologique inconnu d'elles auparavant.

a. — Les plantes à fruits.

1. Le cocotier.

L'économie vivrière comorienne est fondée sur l'utilisation du cocotier et ses produits. Il domine le paysage de trois des quatre îles de l'Archipel, les dialectes comoriens connaissent une terminologie très précise se rapportant à la morphologie de l'arbre, à sa croissance et au développement de ses fruits (5). Ceux-ci entrent dans la plupart des plats de la cuisine et fournissent les matières grasses nécessaires à l'alimentation humaine. Dans l'Archipel, les maisons sont faites en feuilles de cocotiers tressées, parois, toit, portes et palissades, et le langage repère par des termes différents, les divers modes de tressage des rameaux. Le cocotier fournit aussi divers ustensiles de ménage, les objets de vannerie indispensables aux nécessités matérielles de la vie quotidienne, ses débris desséchés procurent aux femmes le combustible dont elles ont besoin pour l'entretien des feux domestiques. Aux champs, le paysan se nourrit souvent à midi d'une ou deux noix dont il boit l'eau et mange l'amande.

A Anjouan, les cocotiers grimpent à l'assaut de la montagne jusqu'aux environs de six cents mètres. A cette altitude, on ne recherche pas le coprah, les noix sont seulement utilisables pour l'alimentation ; en outre, les rendements sont très diminués : les paysans savent que les cocotiers du littoral donnent quatre récoltes par an, tandis que ceux plantés en altitude n'en donnent que deux. Les travaux exigés par les plantations de cocotiers sont peu importants. Une noix de coco mise à germer en terre et replantée au début de la saison des pluies, vers octobre-novembre, donnera un arbre au bout de huit ou dix ans. Ce long délai explique que des plantations ravagées par le cyclone de 1949-50 et non remises immédiatement en état ne produisent pas encore. Lorsque l'arbre est encore petit (*mirere*), quelques débroussaillages sont faits ; par la suite, lors des cueillettes de noix, les tâcherons enlèvent les rameaux superflus (qui serviront à tresser des objets, paniers, etc..., ou à réparer toits et murs des cases en végétal) et font tomber les spathes que les femmes ramasseront pour le feu.

(5) Lorsque l'arbre est jeune et non productif, il est appelé à Anjouan *mirere*. Il prend le nom de *m'nadzi* lorsqu'il porte des cocos vers cinq ou six ans. *Nadzi* est le terme qui désigne les noix de coco arrivées à maturité. Les adolescents et les tâcherons qui ramassent les noix de coco pour le coprah les reconnaissent au son que fait la coque lorsqu'on la frappe : en effet, plus le coco est mûr et moins il contient d'eau. La noix dont le coprah n'est pas formé mais qui a déjà atteint sa grosseur normale est appelée *tsidzavu* (ou *tchidjavu*) ; l'eau en est bonne à boire et la chair est tendre. Lorsque la chair n'est pas formée, on a affaire à un *koma*. Lorsque le *tsidzavu* n'est pas cueilli, la chair devient dure et l'eau pétillante : c'est un *kole*. Le *kole* lui-même évolue en *nadzi*. D'autres termes précisent les anomalies dans la formation du fruit : *sasahu* (noix qui a beaucoup d'eau et dont la chair n'est pas bonne), *nadzitsera* (fruit sans amande).

Le vocabulaire distingue aussi les qualités des noix : elles se reconnaissent à la couleur. *M'vule* est une noix de couleur verte, *muđu* est vert-noir, *m'kundru* est rouge, *m'rasi* est jaune foncé. La morphologie de l'arbre et du fruit sont présents dans le vocabulaire : le *kuri* est la feuille de cocotiers avec ses ramures. Les pétioles sont dites *ulala*, terme qui désigne une feuille en général. Les fruits sont accrochés en grappes : la tige qui relie la grappe à l'arbre est appelée *tsangari*, et d'elles partent les tiges auxquelles chaque fruit est accroché : *sangari*. Les spathes qui couvrent les *sangari* et les fruits sont dites *peve* : elles sont utilisées comme combustible. Le fruit lui-même est formé d'une eau fibreuse très épaisse (*pindro*) qui n'est généralement pas utilisé comme engrais, sauf pour les plantations de vanille. Lorsque le *pindro* est enlevé, il reste la coque, très dure (*chikele*), l'amande et l'eau. Il n'y a pas de terme pour désigner ces matières, les Anjouanais disent : *maji-ya-nadzi* (eau de coco) et *nyama-ya-nadzi* (chair de coco). Le bourgeon terminal du cocotier (*chou-coco*) est appelé *ntsale* : il n'est pas consommé par les habitants. A Anjouan, les habitants boivent la sève du cocotier, non fermentée : *trembo*. A cet effet une saignée est pratiquée au niveau des *tsangari* à l'endroit où la grappe des fruits se rattache à l'arbre. Les gens connaissent enfin certains prédateurs et insectes nuisibles au cocotier. Outre les rats qui grimpent sur les arbres, ils connaissent l'*oryctes rhinoceros* (*chonga*), gros hanneton qui pond des œufs dans le bourgeon terminal et dont les larves dévorent le cœur de l'arbre et creusent le tronc. Ils connaissent aussi les *drema*, chauve-souris qui dévorent les fleurs de cocotiers.

Demandant peu de travail, fournissant régulièrement des fruits, le cocotier constitue pour les villageois, un capital précieux, surtout dans une île montagneuse où la terre est rare, les productions faibles, les hommes nombreux. Les noix de coco sont l'objet d'un important commerce intérieur. Dans les régions où les ressources vivrières sont intermittentes, le cocotier constitue en quelque sorte un régulateur qui compense les incertitudes et les faiblesses des autres productions.

2. Le bananier.

Plus que le riz, aliment idéal, la banane verte (*ntrovi*) constitue en ville et à la campagne l'essentiel de la nourriture au long de l'année. Les bananiers prospèrent un peu partout dans les fonds de vallées ou de ravines, dans les zones littorales, autour des villages. On en trouve en forêt jusqu'à 900 et 1 000 mètres. Ils fournissent aussi l'alimentation du bétail qu'il s'agisse des feuilles ou du tronc.

Le rôle des bananiers dans l'économie vivrière anjouanaise est attesté par la place qu'ils occupent dans le paysage. Des peuplements un peu denses de bananiers signalent la présence d'un village dans le voisinage. Dans la zone des cocotiers, on les trouve disséminés un peu partout sur les terres de cultures vivrières dominant, à l'ombre des ramures des cocotiers, les buissons d'ambrevades. Dans les « hauts » de Nioumakélé, ils enserrant les maisons des villages entre leurs feuillages et l'ensemble des cases et des bananiers se dresse, en une masse compacte sur la plaine nue.

Les Anjouanais consacrent peu de temps à la plante et à sa culture. Les travaux sont on ne peut plus simples : le mari confectionne un trou cubique d'une quarantaine de centimètres de profondeur dans lequel il place, avec son racinage et la terre qui fait corps, le rejet arraché à un pied de bananier adulte. Le pied produira au bout de un ou deux ans si la terre est bonne, trois ou quatre, si elle ne l'est pas. Cela dépend aussi du climat. La période de plantation se situe au début du *kachikazi*. A Nioumakélé, les bananiers qui sont plantés dans la forêt de Moya sont mis en terre un mois après le jour de l'an anjouanais : le *mwaha*. (Il eut lieu en 1961 le 2 août, bien après le premier jour de l'année musulmane). A ce moment, les pluies de relief sont nombreuses sur la forêt de Moya et celle-ci est ruisselante d'humidité. Au bord de la mer, la plantation se fait au contraire avec retard, en décembre-janvier. Pour obtenir un rejet, les habitants vont dans la forêt ou en coupent un au pied du bananier d'un voisin. Lorsque le rejet est mis en terre, il est désherbé de temps à autre, à l'occasion du passage du mari ou de sa femme lorsque ceux-ci sont aux champs : il s'agit là d'un geste spontané fondé consciemment ou inconsciemment sur un fait d'expérience plus général qui, dans le cas du cultivateur enraciné dans son village, fait partie des comportements innés.

3. Les autres arbres fruitiers.

Les manguiers, les jacquiers, les papayers, les arbres à pain qui avoisinent les villages fournissent tout ou partie de l'année une production de fruits consommés frais ou utilisés dans la cuisine traditionnelle (6). Ils font l'objet entre villages d'un micro-commerce intense.

(6) Le mangouier (*mangifera indica*) est un arbre fruitier originaire d'Indo-Océanie. Il pousse jusqu'à 600 mètres d'altitude. Comme les cocotiers ne poussent au-delà de 300-400 mètres qu'aux abords des villages, on distingue, en altitude, au-dessus de la zone à peuplement intense de cocotiers, un étage de manguiers. Au-dessus des manguiers, quelques prairies ou des cultures vivrières à découvert font la transition avec l'étage de la forêt. Il donne des fruits qui sont consommés mûrs. Mais les mangues vertes sont aussi utilisées pour la préparation des condiments : *Latchari* pimentés qui accompagnent le riz ou les sauces de bananes, sauces de mangues préparées au lait de coco pour accompagner le riz.

Le jacquier (*Artocarpus integrifolia*) donne de gros fruits odorants qui sont consommés mûrs et frais. Il en est de même du papayer. Le jacquier est originaire d'Indo-Océanie, le papayer d'Amérique, mais les Espagnols ont importé ce dernier aux Philippines et l'arbre s'est, de là, répandu en Malaisie.

L'arbre à pain (*Vorihapa*) (*Artocarpus incisa*), originaire du domaine indo-océanien donne des fruits qui sont consommés cuits ou grillés sous la cendre.

Jacquiers, papayers, arbres à pain, ne se rencontrent pas en peuplements étendus, mais en bosquets autour des villages.

Ces ressources abondantes et régulières qui sont le lot des plus humbles villageois comme des plus riches permettent de suppléer dans une certaine mesure aux inégalités agraires et au déficit des autres récoltes : manioc, maïs, paddy, légumineuses. Elles corrigent les effets du manque de terre et de l'exiguïté des terroirs dont la structure agraire actuelle et le surpeuplement sont les responsables.

b. — Les grains : céréales et légumineuses ; paddy et divers types de haricots.

L'aliment idéal des repas comoriens est le riz, riz de montagne cultivé en culture sèche (*mele*). A Anjouan, les endroits sont rares où l'on ne cultive pas de riz (régions trop sèches des presqu'îles, zones de plantations). Pourtant, ailleurs, les Anjouanais installent des champs de riz jusqu'à la limite du possible. Il n'est pas rare de voir des semis sur des pentes qui avoisinent quarante-cinq degrés, sous les arbres de la forêt éclaircie dans les « hauts », dans les espaces laissés libres entre les cases au milieu des villages, notamment à Nioumakélé où les espaces consacrés à la culture à l'intérieur des agglomérations sont assez importants. Dans les cultures de case et autour des villages, les pieds de paddy sont généralement très beaux, prometteurs de belles récoltes.

Le riz est cultivé par les femmes bien que, cependant, les hommes les aident dans les plus gros travaux (premiers désherbages par exemple). Il est très souvent semé par les hommes alors que les femmes ont effectué, au préalable, la préparation du terrain.

Le riz est rarement semé seul, mais cela dépend des coutumes villageoises ; de village à village, les associations de cultures peuvent changer. Ce qui est important, c'est qu'il n'y a jamais de rotation de cultures complémentaires d'un point de vue agronomique, de telle sorte que le sol puisse reconstituer ses éléments au fur et à mesure des années. Aussi arrive-t-on facilement à l'appauvrissement de sols volcaniques primitivement riches. Actuellement, Anjouan ne connaît pas la jachère comme instrument rationnel de reconstitution périodique du sol ; lorsqu'une terre ne donne plus que des rendements en riz extrêmement faibles, on l'abandonne et on y met le bétail à pacager : jachère imparfaite pendant laquelle le gazon n'arrive pas à pousser dru tandis que la terre se dénude. De tels faits se constatent dans les « hauts » de Nioumakélé par exemple.

Le riz est généralement accompagné d'une série de cultures dont les semis ou la plantation ont lieu à peu près au même moment et dont le décalage du cycle végétatif selon les espèces permet à l'ensemble de ne pas croître de concert :

Maïs	3 à 4 mois
Riz	4 à 6 mois
Vohêmes	2 à 3 mois
Manioc	8 mois à 2 ans
Ambrevades	1 à 2 ans.

Mis à part le cas où les graines de semence sont mélangées au riz, ce sont les femmes qui sèment ou plantent, qui récoltent et vont vendre au besoin, au village ou au marché voisin.

En fait, les conditions de la culture sont telles que la récolte de riz ne peut subvenir à la nourriture des villageois tout au long de l'année et le riz récolté est conservé pour les fêtes (7), le reste du temps, du riz est acheté, ou bien le maïs est utilisé comme substitut, ou encore, on a recours aux tubercules : manioc, taro, qu'on grille ou qu'on met en sauce. Les bananes vertes constituent elles-mêmes un substitut généralisé de ces tubercules, du taro en particulier, que l'on conserve le plus possible en terre pour pouvoir en consommer les feuilles.

(7) Le paddy est conservé dans les *kandra*, grands sacs à encolure tressés par les femmes.

Les légumineuses, qui sont cultivées en association avec le riz, comprennent plusieurs espèces dont les périodes de végétation et de fructification varient selon l'altitude et fournissent par des échanges de village à village une production qui couvre les besoins d'une grande partie de l'année. Dans les « hauts » de Nioumakélé par exemple, les vohêmes, *kundre*, et les embériques, *n'tsanzi*, se récoltent durant la saison des pluies en janvier, février et les ambrevades, *n'suzi*, sont ramassées après le riz en juillet-août. Plus bas, ces récoltes sont décalées d'un à deux mois et l'on voit ainsi, à la récolte des *kundre*, des femmes monter de Ongojou à M'Rémani, dans les « hauts », vendre leur production aux boutiques du village.

c. — Les plantes à rhizômes ou tubercules : manioc, patates, taro.

Une plante qui réclame des soins aussi assidus et attentifs que le riz est le manioc, *mhogo*. Le vocabulaire, la distinction des espèces témoignent là aussi d'une intégration de la plante dans la vie matérielle des Anjouanais. En outre, son utilisation exige l'accomplissement de certaines formalités de préparation.

A Anjouan, le manioc ne pousse pas au-delà d'une altitude supérieure à cinq ou six cents mètres. A cette limite, comme par exemple à Ongojou, on n'en trouve que dans les fonds des petits vallons et des ravines qui avoisinent à l'est le village. Plus haut, les villages tels qu'Ada-Daouéni, Jandza, M'Rémani, Bandracouni, Tindini, Comoni en sont dépourvus. Un effort a été tenté en 1961 dans le cadre du programme de développement de Nioumakélé pour acclimater des espèces malgaches d'altitude, notamment celles cultivées en Imerina, mais les premiers essais n'auraient pas été concluants.

Lorsque le manioc est sec, il est appelé *mhogo piki*. Il n'est consommé que dix à quinze jours après l'exposition au soleil car, disent les gens, « il est chaud, le soleil n'est pas encore sorti ».

Les patates douces cultivées en même temps que le paddy et qui se développent après la récolte de celui-ci, souvent à l'ombre des ambrevades qui subsistent sur la plantation, constituent une ressource importante que l'on consomme comme le manioc. Le terme par lequel on les désigne, *batata*, semblerait indiquer une introduction très récente, au moins à Anjouan. Car, à la Grande-Comore, il existe un terme grand-comorien : *mbatse* (8).

On trouve aussi diverses variétés de taro, *majimbi*, qui poussent en forêt, près des sources et dans les cours des maisons, là où il y a suffisamment d'humidité.

d. — Les légumes (mataba).

Aux ressources tirées du cocotier, des arbres fruitiers, des tubercules et des grains, les Anjouanais ajoutent quelques productions obtenues à partir des cultures de cour. La cour de la maison, en particulier à Nioumakélé, complète le champ, enrichie par les déjections domestiques. Lorsque des carrés de paddy y sont aménagés, ils prospèrent admirablement. La cour contient diverses plantes qui servent de condiments et de mets pour la cuisine : tomates, aubergines, canne à sucre, taro, chouchoutes, piment, oignons. On y trouve aussi quelques pieds de girofle, de café, de poivre et de tabac.

LEUR IMPORTANCE RELATIVE DANS LA VIE QUOTIDIENNE.

L'extrême variété de ces productions n'a d'égalé que leur faible importance. Cela tient à l'exiguïté des terres et à la modicité des rendements. Sans doute, lorsque tout l'éventail de ces espèces se trouve réuni sur une même surface, se nuisent-elles les unes aux autres. Leur multiplicité disperse les efforts des agriculteurs. Une des difficultés de la matière, dans l'archipel

(8) R.P. Fr. FISCHER, *Grammaire - dictionnaire comorien*, Société d'Éditions de la Basse-Alsace, Strasbourg, 1949.

des Comores, est de calculer des temps de travail, ou plutôt, les résultats que l'on obtient ne sont pas significatifs. Qu'on en juge : un cultivateur ira dans son champ pendant trois ou quatre heures au cours desquelles il va planter un bananier, arracher de l'herbe pour le bétail, mener boire celui-ci, ramasser quelques noix de coco, traire une vache pour vendre le lait à un voisin, à un ami ou à un commerçant. De la même manière, la notion de rendement des productions doit être sujette à caution car, sur une même terre, diverses espèces s'entremêlent, luttent pour l'air et la lumière ; il est, par exemple, vain de comparer des rendements moyens de paddy à Anjouan avec ceux qui sont obtenus sur les hautes terres de Madagascar. Enfin, les quantités produites pour l'ensemble de l'île sont très mal connues. Le Service de l'Agriculture possède seulement certaines estimations dont la valeur incertaine tient aux mêmes causes : foisonnement de ressources dérisoires, multiplicité des productions sur une même terre, absence de tout cadastre, difficultés des recensements de plantations dues au milieu physique, au relief et à l'exubérance de la végétation notamment.

Il est cependant nécessaire de donner un aperçu des quantités produites puisque les ressources traditionnelles alimentent l'auto-subsistance et le petit commerce traditionnel villageois. Mais comme elles ne fournissent pas une production régulièrement étalée sur toute l'année, on doit faire apparaître les divers moments des récoltes (qui sont généralement suivis d'une période de consommation immédiate) de façon à montrer comment le jeu des différentes productions, dont les moments de récolte sont répartis sur toute l'année, permet de suppléer à certaines déficiences quantitatives.

1. Les quantités produites.

Les données que nous avons pu collecter au cours d'une période de huit mois, de janvier à octobre 1961, portent effectivement sur dix-neuf semaines et concernent le village d'Ongojou. On a mis en parallèle, d'une part, les résultats de l'enquête « niveau de vie » effectuée dans les villages voisins de Tindini et Comoni par l'I.N.S.E.E. et exploitée par M. VIGNAL dans son rapport socio-économique sur Nioumakélé (9), d'autre part, les estimations du Service de l'Agriculture valables pour l'île d'Anjouan. La région de Nioumakélé est réputée comme l'une des plus pauvres de l'île, les villages de Tindini et Comoni passant pour être parmi les plus déshérités de cette région, tandis que le village d'Ongojou connaît une situation meilleure ; ce village est, en effet, localisé sur le rebord oriental du plateau, à proximité d'une grande vallée riche et de propriétés également riches qui appartenaient à des habitants de Domoni et que quelques villageois ont rachetées. La situation socio-économique du village d'Ongojou paraît refléter, à notre avis, celle de la moyenne des villages d'Anjouan, à l'exclusion, toutefois, des régions plus riches de la presqu'île de Sima.

2. Le calendrier des récoltes.

Les productions ne sont pas régulièrement réparties sur toute l'année du fait que le cycle végétatif des diverses espèces n'est pas uniforme. Certaines plantes obligent les paysans à une récolte annuelle (céréales, légumineuses) ; pour d'autres, les plantes à fruits notamment, le moment de récolte s'élargit à quelques mois ; enfin, bananes et noix de coco sont récoltées tout au long de l'année.

Le calendrier des récoltes effectuées par les habitants est donc plus étroit que le calendrier des cultures. D'une manière générale, les récoltes annuelles et celles des fruits sont impératives : les céréales et les légumineuses sont récoltées et mises en réserve, consommées ou

(9) Bureau pour le Développement de la Production Agricole (B.D.P.A.), *Etude agricole et socio-économique de la région de Nioumakélé, île d'Anjouan, Territoire des Comores : Mise en valeur agricole du périmètre des villages de Tindini - Comoni*, Mission VIGNAL, avril-mai 1961.

Les Anjouanais réalisant dans leur prononciation un son intermédiaire entre *d* et *dr*, on trouve selon les auteurs indifféremment, les écritures *Tindini* et *Tindrini*.

vendues ; les fruits sont consommés en priorité ; les bananes sont récoltées, quant à elles, plutôt en période de soudure, de même que la récolte des noix de coco s'intensifie à mesure que les besoins d'argent augmentent (fêtes par exemple) et que les autres ressources qui permettent d'en obtenir (ventes de légumineuses ou de fruits) disparaissent.

Désignation des Productions		Relevés Ongojou	Enquête (10) Tindini-Comoni	Estimation Anjouan
<i>Plantes à racines ou tubercules</i>	Manioc	10,3 kg (semaine)	9,5 kg (semaine) (11)	12 kg (semaine)
	Feuilles de manioc	1,9 kg (semaine)		
	Patates douces	16 kg (début de récolte) (12)	15,6 kg (récolte)	109,2 kg (récolte)
<i>Plantes à fruits</i>	Noix de coco	4,3 (par jour)	1,2 kg (semaine)	3 (par jour pour la consom- mation) 0,5 kg (14) (semaine)
	Jus de sève de co- cotier	25 bouteilles (pour la saison)		
	Mangues	10 kg (par semaine pendant la saison)		
	Jacques	3 (par semaine) (pendant la saison) (13)		
	Fruits de l'arbre à pain	11 à 12 (semaine) (13)		
	Bananes	14,2 kg (semaine)		
<i>Grains</i>	Paddy	56 kg (année)	13,6 kg (année)	84,5 kg (année)
	Maïs	18 kg (année)	22 kg (année)	31 kg (année)
	Embériques	24 kg (année)	6 kg (année)	3 kg (année) (14)
	Vohêmes	16 kg (année)		
	Ambrevades	59 kg (début de récolte) (12)	75 kg (récolte)	75 kg (récolte)
Aubergines	17,6 kg (saison)			
Chouchoutes Divers	2,9 kg (saison)			

(10) Les productions données par le rapport du B.D.P.A. précité portent sur l'ensemble de la région de Nioumakélé. Les chiffres dont il est fait état dans les deux dernières colonnes concernent les productions moyennes d'une famille. Pour les obtenir, on a calculé le nombre des foyers habitant dans la région de Nioumakélé sur la base de 5 personnes par foyer (chiffre généralement admis à Anjouan) et une population de 16 652 habitants.

(11) Pour la comparaison, les chiffres du rapport ont été recalculés sur la base des périodes de production de la première colonne.

(12) Le chiffre concerne uniquement le début de la récolte.

(13) Chaque fruit du jacquier peut aller de 3 à 5 kg - fruit de l'arbre à pain : 1 kg environ.

(14) Sous-estimation manifeste du Service de l'Agriculture.

équatorial de la végétation qui fait que les champs ont, à l'exception des « hauts », l'apparence de jardins qui ne rendent pas nécessaire la constitution de potagers autour des maisons.

Quelques plantes poussent cependant dans les cours des maisons, tomates, aubergines, taro, canne à sucre notamment. L'importance des cultures de cases est en fait variable et fonction des conditions géographiques et ethniques. Si l'habitat est toujours groupé en villages assez importants, l'écartement des maisons permettant un plus ou moins grand développement des cultures de cases est variable. D'une manière générale, on constate que le dispositif des villages « en ordre serré », dans la plupart des régions de l'île, défavorise les cultures de cour tandis qu'à Nioumakélé, le dispositif « en ordre lâche » en dégagant de plus larges espaces entre les habitations permet une certaine extension des cultures. Dans cette région encore, surtout dans les « hauts », le village ressemble à une véritable bananeraie. Par ailleurs, un peu partout, il se distingue du reste du paysage par la présence d'arbres spécifiques : jacquiers, arbres à pain. Sur les domaines de plantations et du fait que les terres de culture se trouvent rejetées en altitude, les cours des maisons sont le seul endroit où les habitants peuvent exploiter des cocotiers pour la consommation des noix.

La forêt, avec ses fruits sauvages, les possibilités de « grattes » (15) et les plantations de bananiers et de taro, constitue pour les villages riverains, essentiellement ceux des « hauts », un accroissement de leur espace agricole. Car l'un des problèmes essentiels des familles paysannes est ce qu'on a appelé : « la faim des terres ».

a. — Le problème des terres.

A Anjouan, chaque village dispose à présent d'un ensemble de terres qui est constitué par les « réserves » qui lui sont affectées par l'Administration et par les propriétés que les habitants ont pu acquérir en les achetant à des familles citadines.

Les « réserves » des villages ont été constituées en plusieurs étapes dont les deux dernières et essentielles se situent en 1928-1930 et 1949-1953, et c'est la dernière réforme agraire qui a accru considérablement les terroirs des villages en prélevant des parcelles sur la partie non exploitée des domaines des firmes de plantations.

En outre, il convient d'ajouter que les répartitions de terre à l'avantage des villages ne se sont pas faites sans mal du fait que le sol cultivable est rare et que les surfaces disponibles pour chaque collectivité devaient correspondre à l'importance de sa population ; la répartition des terres a donné lieu à des affectations de parcelles d'un village à un autre tandis que certains se voyaient dépossédés des terres qui leur avaient été attribuées par les entreprises de plantations, terres qu'ils cultivaient et sur lesquelles ils considéraient qu'ils avaient des droits.

De cette situation, il résulte que, d'une part, la localisation des terres cultivables des villages est loin d'être parfaite tandis que, d'autre part, la réforme agraire n'a pas tout réglé ; il existe de nombreuses revendications des villages sur des terres qui appartiennent, soit aux domaines des firmes, soit aux « réserves » d'autres villages.

La localisation des terres des villages apparaît à Anjouan très capricieuse ; elle résulte des conditions qui ont présidé dans le temps depuis quelques décennies à la formation de ces terroirs. Les villages de la baie d'Anjouan possèdent leurs « réserves » sur la dorsale ouest de l'île et même sur l'autre versant, dans les « hauts », tandis que les terres qui avoisinent les villages du littoral jusqu'à la crête sont appropriées par les familles citadines de Mutsamudu (16). Du fait de l'existence des domaines de plantations, par le jeu des « réformes » agraires et des affectations de parcelles, les terres des villages sont souvent décentrées par rapport à l'habitat

(15) Aux Comores comme à La Réunion, il est d'usage de désigner sous le nom de *grattes* les travaux de désherbage, préparation du terrain, semis ou plantation, sarclage, etc., qui conduisent à la mise en culture d'une parcelle de terre et à son entretien. Le terme appartient au vocabulaire des Créoles français,

(16) Cf. l'étude de la région de l'Ouest p. 161 et suivantes, *infra*.

et ne coïncident absolument pas avec l'espace géographique qui s'étend autour du village et dont les habitants ont le sentiment qu'il devrait leur appartenir. La forte densité de la population aidant, cette situation provoque rancunes et revendications qu'alimentent chaque jour les inconvénients qui en découlent pour les habitants dans la pratique : éloignement anormal du terroir à une heure ou une heure et demie de marche du village, terres peu fertiles qui produisent de mauvaises récoltes tandis que les parcelles proches du village sont riches et ne lui appartiennent pas, difficultés pour accéder à une source, à un torrent au fond d'une ravine pour faire abreuver le bétail, impossibilité d'accéder à la forêt et à ses ressources.

Cette situation entretient et nourrit un climat de revendications et d'incertitudes. Le village d'Ongojou revendique ainsi, au nord-ouest et au sud, deux parcelles du domaine de la firme dont les habitants disent qu'elles leur appartenaient avant la venue des Français.

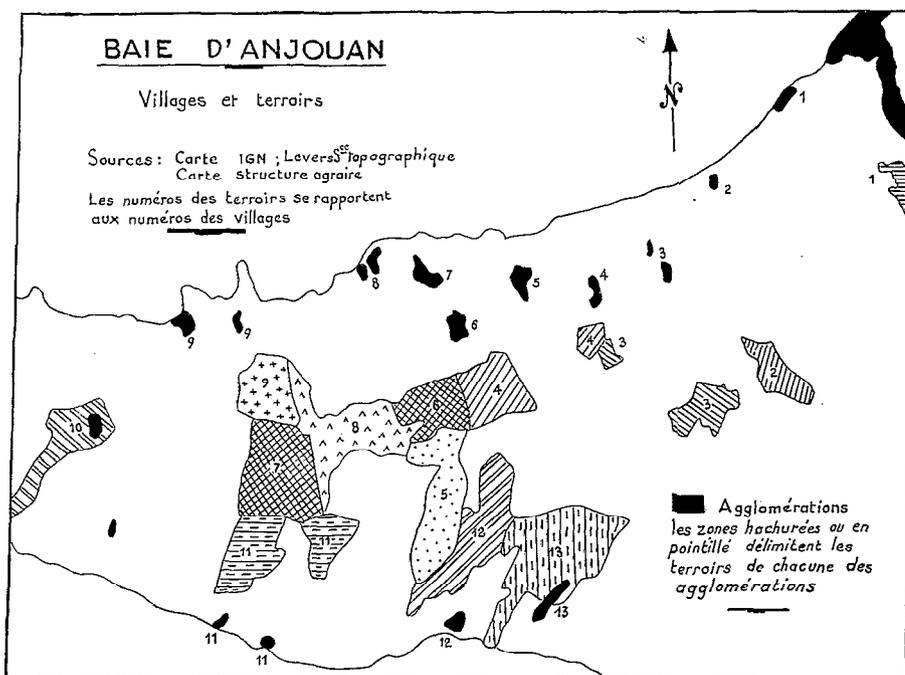


FIG. 18. — Baie d'Anjouan : villages et terroirs

Les deux villages de Tindini et Comoni sont en lutte ouverte avec les villages de M'Rémani et Bandracouni à propos d'une terre de la firme que celle-ci aurait donnée à M'Rémani alors que les premiers prétendent que cette terre leur appartenait.

Une chose est à noter en outre : les « réformes » agraires, les attributions de parcelles ont été et sont, jusqu'à présent, collectives, l'Administration affectant telle terre à tel village, alors que, manifestement, il ne semble pas exister à Anjouan de propriété collective de terres, pas plus qu'il n'existe d'autorité collective villageoise dont la juridiction porte sur un territoire villageois déterminé.

A Anjouan, l'habitat est groupé en villages ; la seule autorité au niveau le plus haut est le chef de village, puis viennent le sous-chef de village et les délégués, tous élus par la population. Le chef de village assure la police sous l'autorité du chef de canton ; sa juridiction s'étend sur les résidents dans le village, les propriétaires étrangers au village et non-résidents n'y étant pas soumis. Lorsqu'un incident, une rixe par exemple, surgit dans le voisinage du village et que les chefs de village s'en mêlent, c'est l'appartenance des parties à leurs communautés res-

pectives qui motive l'action des chefs de village et non le lieu de l'incident. De même : dans les différends qui naissent entre villageois à propos de dégâts causés aux cultures par le bétail, ce n'est pas le lieu où s'est produit le litige qui détermine la saisine du chef de village mais l'origine des parties, éventuellement la proximité de l'un des deux chefs de village : « un bœuf de B du village Y avait fait des dégâts à moi, A du village X. Je m'en suis aperçu en allant à Y. Comme j'allais à Y, j'ai vu B et nous avons parlé de l'affaire au chef de village de Y ». Le chef de village n'a pas de compétence territoriale mais personnelle ; dans le cas évoqué, les deux chefs étaient compétents pour arranger l'affaire et, au surplus, elle pouvait être évoquée en justice devant le tribunal du Cadi du canton.

La notion de territoire de village paraît inexistante. Par ailleurs, les « réserves » attribuées aux villages par l'Administration ont été partagées entre les habitants. Il n'existe donc pas de propriété agricole collective, pas plus qu'il n'existe de traditions de travail collectif à l'échelle du village. Les Anjouanais connaissent l'entraide, *msada* : on pourrait traduire ce terme par « coup de main » : lors des semailles, lors de la moisson, quelques personnes se groupent et font le travail sur l'ensemble de leurs terres. Le reste du temps, les travaux agricoles sont effectués chacun à part.

L'absence de propriété et de traditions de travail collectives a pour conséquence le partage par les habitants des « réserves » qui sont affectées par l'Administration au village. Ces réserves, qui appartiennent en propre à l'Etat, sont considérées par les villageois comme des terres à eux qu'ils traitent selon les termes du droit musulman et des coutumes en usage aux Comores. Des terres de « réserves » du village de Ada-Daouéni ont été ainsi vendues à des habitants d'Ongojou et il est possible que la carte de la structure agraire réelle au niveau des villages ait ainsi subi des modifications importantes. De toute façon, des remaniements agraires éventuels devraient être très prudemment menés car ils pourraient opérer en pratique, sur le plan individuel et familial, de véritables spoliations et créer de très graves différends inter-villageois.

b. — Les terres et leur utilisation par les paysans.

Les agriculteurs anjouanais distinguent différents sols les uns des autres, avec leurs qualités, les différences de fertilité, notamment, et leur aptitude à telle ou telle culture (17).

Cette connaissance expérimentale des terres est essentiellement pratique, elle se relie au savoir des hommes sur l'agriculture en général ; les cultivateurs savent qu'à telle catégorie de terre telle culture convient mieux. Toutefois, une telle connaissance a des limites. Par exemple,

(17) A Bandani (Baie d'Anjouan), le terme générique pour la terre est *ntrove* : cela désigne un terrain plus ou moins argileux, compact, de couleur brune. On distingue aussi *gitro* : terrain très humide, ombragé, peu exposé au soleil, un peu caillouteux où l'eau coule entre les cailloux. *Gambi* désigne au contraire les terrains secs et très pierreux.

Ces classifications correspondent aux types de sols des zones basses où les sources sont nombreuses et sourdent au pied des montagnes, où les vallées des torrents sont séparées les unes des autres par des collines et des crêtes d'argile brune qui se terminent sous la forme de pointes rocheuses et sèches s'avancant dans la mer.

Nioumakélé nous donne au contraire la typologie des zones découvertes, zones plates des sommets des collines et des rebords de plateaux, zones caillouteuses et rocheuses des pentes et des flancs des ravines qui s'impriment en creux dans le plateau. Les paysans distinguent :

— *dzilu* : la terre brune, l'humus. Ce sont les meilleures terres pour le riz.

— *sangasi* : ce sont les terres improductives sur lesquelles on ne cultive pas ou bien sur lesquelles on a cultivé et que les cultures ont rapidement appauvries ; aussi, y met-on le bétail, bovins et caprins au pacage. Les *sangasi* se retrouvent situées sur des pentes assez fortes.

— *dzilu sangasi* : il s'agit de terres très peu en pentes, composées de cendres volcaniques (*sangasi*) qui sont recouvertes d'une mince couche d'humus. Il suffit aux paysans, à l'occasion de travaux culturels, de faire un trou d'une quarantaine de centimètres de profondeur pour se rendre compte de cette structure du sol. Lorsque le trou est plus profond, le paysan arrive à l'horizon des laves, dont il peut constater aussi l'existence sur les pentes aux endroits où cette couche affleure à la surface du sol : c'est l'étage des cailloux dans lesquels il distingue les gros cailloux, *chambe*, et les petits, *kombwa*.

— Enfin, sur les pentes très érodées, les paysans rencontrent les grosses masses rocheuses de basalte, le *mbwe*.

Ils distinguent aussi les sols argileux, *dongo*, des autres terres, soit que l'argile affleure à la surface du sol, soit qu'elle soit recouverte d'une couche d'humus, *dzilu*. Sur les terres *dongo*, ils cultivent du manioc, des ambrevades et sur les terres *dzilu dongo*, ils font aussi du riz.

les cultivateurs ne distinguent pas, à l'intérieur des grandes catégories de terres définies par l'aspect qu'elles présentent à leurs yeux, des variétés fondées sur la prolifération de telle ou telle espèce végétale sauvage qui puisse leur donner des indications supplémentaires sur la fertilité et l'aptitude du sol à recevoir telle ou telle plante cultivée. Ils savent que les terres où pousse *l'imperata cylindrica* (qu'ils appellent *nyasi*) ne sont pas bonnes pour cultiver du riz mais ils ne connaissent pas sur quelles terres pousse de préférence *l'imperata*. Il y a là un degré de connaissance qui combine les données de la pédologie et celles de la flore sauvage pour en

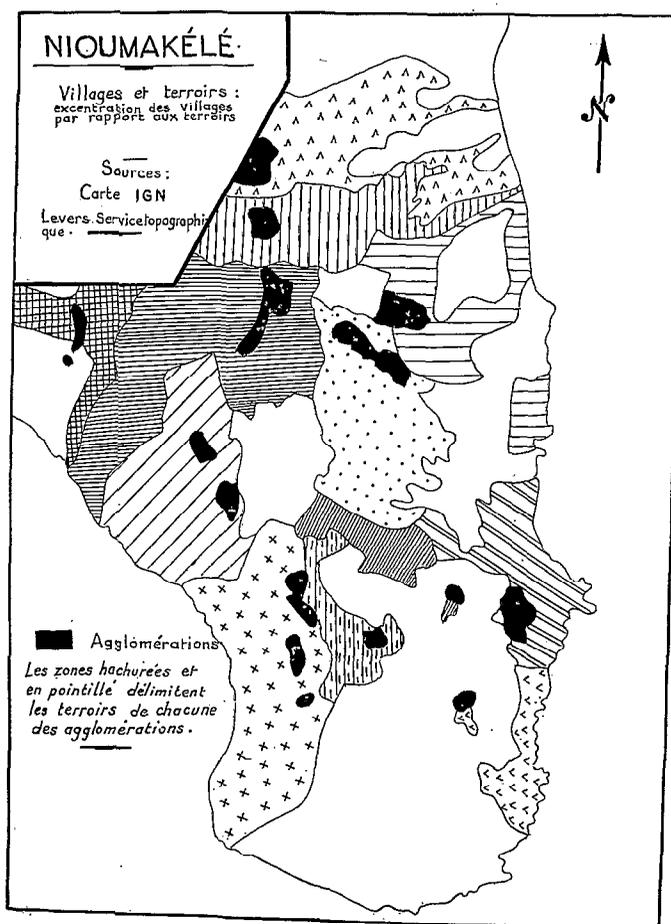


FIG. 19. — Nioumakélé : villages et terroirs

déduire la fertilité du sol et les aptitudes à la culture de telle plante qu'ils ne semblent pas avoir atteinte. Il existe aussi d'autres incertitudes : on rencontre le riz sur *dzilu sangasi* plutôt que sur *dongo* (argile) et il y pousse mieux, mais on ne peut savoir s'il s'agit d'une coïncidence entre les aptitudes de la plante et l'état de fait ou si celui-ci résulte des déductions des paysans. En effet, ce sont les femmes qui, traditionnellement, s'occupent de la culture du riz et comme le *dongo* (argile) est plus dur à travailler que *dzilu sangasi*, elles travaillent de préférence cette catégorie-ci de terres et c'est ici qu'elles font leurs cultures de riz. Quel élément alors a joué de la connaissance agronomique des paysans ou de la fatigue des femmes ? (18). On voit sur

(18) Communication orale de M. J. FORT, Agent d'encadrement du paysannat qui résidait en 1961 à Nioumakélé.

ce point la prudence que doit observer le chercheur à opérer des déductions à partir des faits qu'il constate.

De même, il ne faut pas déduire des différentes catégories de terres que les paysans connaissent un savoir général sur la texture du sol et ses différents horizons. Objectivement, les divers termes anjouanais qui ont été collectés permettent de reconstituer ces horizons, mais de même que la connaissance des éléments n'induit pas automatiquement la connaissance de la structure, de même le fait de distinguer ces différentes catégories de terres n'implique pas un savoir sur l'ensemble des sols et l'agencement de leurs divers éléments.

La localisation des plantes cultivées n'en résulte pas moins d'un certain degré de connaissances des paysans en matière d'agriculture. Elle résulte aussi de conditions géographiques, économiques et sociales plus générales. Une étude de quelques terroirs de village permettra d'en rendre compte.

c. — Les terroirs de village.

M. GEORGE (19) définit le terroir, « base concrète du groupe rural élémentaire », comme « l'espace aménagé pour la production agricole ». Dans le plan d'aménagement d'une collectivité rurale en vue du développement économique, l'étude du terroir, de ses limites, de sa composition et de son potentiel de production constitue l'un des éléments de base de la connaissance sociologique.

Aux Comores, et particulièrement à Anjouan, le compartimentage du relief favorise l'individualisation des espaces villageois, mais l'influence sur la structure agraire des données économiques et sociales obscurcit la notion de terroir (20). Nous prendrons deux exemples, l'un à M'Jimandra dans les zones basses de la baie d'Anjouan, l'autre à Ongojou dans les « hauts » de Nioumakélé.

1. Le terroir de M'Jimandra.

Le village de M'Jimandra est situé en bordure de la baie d'Anjouan, à l'altitude de deux cents mètres, dans la zone des cocotiers. C'est une région où la propriété foncière des habitants de Mutsamudu est prédominante, du moins, sur le littoral et en altitude moyenne. Seules, quelques propriétés appartiennent à des villageois, et aux plus riches essentiellement, de sorte que la majeure partie des terres cultivées par les habitants de M'Jimandra pour leur compte propre est constituée par les « réserves » allouées par l'Administration. Celles-ci, au nombre de deux, sont situées, l'une (la plus petite) en zone basse au fond d'une vallée voisine, l'autre (la plus grande) dans les « hauts », au-dessus de la zone des cocotiers et au voisinage de la forêt.

A proprement parler, le terroir de M'Jimandra se compose uniquement de ces deux catégories de terres, propriétés des habitants autour du village et, surtout, « réserves » dont l'essentiel est localisé dans les « hauts ». En fait, un assez grand nombre d'habitants travaillent sur les propriétés des habitants de Mutsamudu, soit comme gardiens, soit comme métayers, soit que les propriétaires tolèrent leurs « grattes » vivrières (riz, manioc, vohêmes) sous les cocotiers et entre des girofliers. Ils en tirent, soit des salaires en argent, soit des parts de récolte, soit les produits des cultures qui leur sont tolérées, de sorte que l'espace sur lequel ils travaillent peut être considéré aussi comme une section du terroir. Dans ce cas, celui-ci apparaît comme

(19) P. GEORGE, Sociologie géographique in *Traité de Sociologie*, tome I, 3^e section: Problèmes de morphologie sociale, publié sous la direction de G. GURVITCH (*op. cit.*).

(20) A Mayotte et à la Grande-Comore, les terroirs des villages sont assez bien délimités. A Mayotte, ils s'ordonnent, du fait que l'habitat est assez lâche, autour des villages par défrichement de la forêt environnante. A la Grande-Comore, les coulées de lave qui descendent à la mer découpent, au-dessous de l'étage de la forêt, l'espace agricole en lanières au milieu desquelles sont établis les villages.

s'étendant du littoral à la forêt et comprend la bande des terres comprises entre la rivière de Chiconi et la rivière de Pouzini.

De part et d'autre de ces rivières, s'étendent dans les mêmes conditions, les terroirs des villages voisins, Akibani à l'ouest de Pouzini et Moimoi à l'est de Chiconi.

Les terroirs comprennent ainsi deux sections ; l'une appartient en propre aux habitants, soit qu'ils en soient propriétaires au titre du droit musulman, soit qu'ils en aient la jouissance au point de vue de l'Administration : de toute façon, eux-mêmes considèrent qu'ils en ont la propriété selon le modèle que leur offre le droit musulman appliqué à Anjouan ; l'autre section ne leur appartient pas, mais ils y exercent des droits ou en jouissent de fait ; la différence de statut entre les terres relevant des deux sections tient en quelques limitations qui s'imposent aux habitants : le fait que le propriétaire conserve la récolte des noix de coco, l'interdiction à peu près générale pour les habitants de faire pacager leur bétail sur les terres du propriétaire. C'est un minimum auquel il faut ajouter également les prestations de récolte lorsqu'il y a métayage. De plus en plus et avec le manque de terre qui va croissant du fait de la poussée démographique, les habitants ont tendance à s'installer sur les terres des propriétaires et à y faire des « grattes », à dilapider les noix de coco, à la limite à considérer que ces propriétés des citadins de Mutsamudu devraient leur revenir. La délimitation d'un terroir nécessaire pour leurs subsistances finit par s'imposer de plus en plus dans l'esprit des habitants et cela ne doit pas manquer, à moins que les propriétaires citadins ne cèdent des terres, de prendre, les difficultés de l'existence aidant, une tournure revendicative.

Cette aspiration des villageois à disposer d'un terroir qui couvre les divers étages de l'agriculture depuis le littoral jusqu'à la forêt correspond aux traditions d'autosubsistance des habitants, celle-ci étant entendue à l'échelle de la collectivité villageoise.

2. Le terroir d'Ongojou (Nioumakélé).

Situé sur le rebord du plateau de M'Rémani qui forme la partie supérieure de la presqu'île de Nioumakélé, à l'altitude de six cents mètres, Ongojou est un village des « hauts ». Il appartient avec les deux autres collectivités de Tindini et Comoni au groupe Hama qui forme une individualité ethnique dans l'ensemble des villages de Nioumakélé. Les habitants qui possèdent à titre de « réserves » les terres froides du plateau que l'on consacre généralement au riz, aux vohêmes et au maïs disposent aussi de la vallée voisine formée par la rivière de Jandza qui s'enfonce à quatre cents mètres plus bas et où poussent le manioc, les ambrevades, la vanille, les jacquiers et les manguiers. A la différence des autres villages des « hauts », Ongojou cumule les ressources du plateau et celles de la zone basse. Un certain nombre d'habitants ont pu racheter une partie de la propriété Allaoui Chei de Domoni où se développent cocotiers, manguiers, manioc, ambrevades.

A la différence du terroir de Tindini et Comoni décrit dans l'étude du B.D.P.A. déjà citée (21), celui d'Ongojou, à cheval sur le plateau avec une riche vallée et les pentes qui descendent vers la mer, confère à ce village une situation exceptionnelle pour la disposition des ressources vivrières. Les résultats de l'enquête de budgets qui y a été conduite le situent en bonne place, parmi les collectivités rurales de Nioumakélé (22).

3. Il semble que, jusqu'ici, la puissance publique n'ait pu attacher toute l'importance nécessaire à la notion de terroir et à ce qu'elle signifie d'un point de vue objectif d'une part, psychologique d'autre part, dans la vie matérielle des villageois. L'expression de P. GEORGE (« base concrète du groupe rural élémentaire ») n'est pas trop forte pour caractériser ce que doit être le terroir et ce qu'il doit représenter pour des paysans. Tout s'est passé jusqu'ici comme si les autorités responsables avaient voulu parer au plus pressé, donner des terres aux cultivateurs

(21) *Etude agricole et socio-économique de la région de Nioumakélé (op. cit.)*.

(22) Cf. *infra* p. 147 et suivantes.

sans pouvoir s'occuper d'examiner les incidences de la localisation sur les économies villageoises. La plupart des habitants des villages ont une opinion sur ce que l'on peut appeler les limites idéales du terroir villageois par rapport au terroir effectif actuel. Avant les réformes agraires et dans les régions de colonisation, toutes les terres étaient entre les mains des colons et des firmes qui en distribuaient, à leur discrétion, des parcelles aux habitants des villages. En gros, on aboutissait à un cantonnement des terres vivrières des villages que les habitants avaient l'habitude de cultiver et qu'ils ont fini par considérer comme leurs. Les réformes agraires sont venues consolider les droits des habitants, ou bien les bousculer en leur donnant des droits sur d'autres terres. On conçoit de la sorte qu'il existe concrètement dans l'espace géographique une aire que chaque village estime sienne ou sur laquelle il estime qu'il a (ou devrait avoir) des droits.

Un autre grief que les cultivateurs énoncent à l'encontre de la situation actuelle est l'éloignement des terres de cultures du centre du village. Dans le projet d'aménagement de la région de Nioumakélé, le B.D.P.A. (23) examine les possibilités de déplacement de l'habitat, et prévoit plusieurs sites possibles où reconstruire l'agglomération de Tindini-Comoni, mais il convient de préciser, pour expliciter cette solution, qu'il n'a pas été question de toucher, si peu que ce fût, à la structure agraire actuelle et que ce point a constitué pour l'auteur du projet une donnée de départ.

Une nouvelle délimitation définitive des terroirs paraît nécessaire, objectivement, pour équilibrer les ressources potentielles des collectivités villageoises et en faciliter la mise en valeur en réduisant au minimum la distance qui sépare l'habitat du lieu de travail, psychologiquement, pour satisfaire les besoins des habitants, désamorcer ce complexe de revendications de gens sans terre sur les espaces non cultivés détenus par les firmes et éliminer les discordes intervillageoises que suscitent des remaniements opérés au jour le jour. Mais il est bien évident que pour arriver à une solution satisfaisante, il convient de prévoir un aménagement à l'échelle régionale qui parte des besoins des collectivités rurales et n'hésite pas à remettre en cause des possessions de citadins ou de firmes, aussi justifiées soient-elles sur le plan juridique (24) (25).

LE SYSTÈME DES CULTURES.

Les cocotiers couvrent le littoral et les collines jusqu'à l'altitude de 400 mètres à l'exception de l'extrême pointe sèche de Nioumakélé, des zones désolées de la presqu'île de Jimilimé et des zones à sisal de la côte est autour de Bambao M'Tsanga.

La zone des cocotiers, ainsi que les « hauts » qui ne sont pas occupés par la forêt ou des pâturages sont le domaine des cultures vivrières à l'exception, bien entendu, des plantations des firmes et des îlots de cultures riches, vanilliers et giroffiers.

Autour des cases des villages, dans les creux des ravins, dans la forêt, sous les cocotiers, on trouve des peuplements de bananiers.

(23) Rapport Vignal, mission avril-mai 1961, *op. cit.* Cf. *supra*.

(24) En dépit de la structure agraire et du statut des terres, la vie matérielle des villages s'inscrit dans un espace géographique délimité par le réseau des sentiers qui vont aux sources, dans les ravines où croissent les bananiers, aux rivières voisines, à la mer, vers les principaux champs, à la forêt. De plus, la pédologie et les conditions écologiques favorisent une sorte de spécialisation du terroir entre les terres de cultures et les zones consacrées au pacage (sols épuisés) qui le fait apparaître comme un ensemble structuré.

(25) Les parcelles de « réserve » sont appropriées par les individus selon les règles du droit musulman (propriété individuelle, larges possibilités d'indivision qui font apparaître des propriétés familiales, héritage et vente possibles). Mais dans les rapports de villages à villages ou entre les villages et l'Administration, tout se passe comme si ceux-ci estimaient posséder un « droit éminent » sur les terres de réserve qui leur ont été affectées. A propos d'un conflit de terrain occasionné par des « grattes » que des habitants de Tindini - Comoni ont effectuées en 1961 sur des parcelles appartenant à des gens de M'Remani - Bandracouni, on voit les groupes villageois prendre fait et cause pour leurs ressortissants et se substituer aux individus : la parcelle appartient à M'Remani, à Tindini et non plus à tel ou tel. Mais que tout s'apaise et les droits individuels reprennent de leur force.

Les cultures vivrières forment un système combinant les différences entre plantes se rapportant à leur cycle végétatif. Ce système permet aux agriculteurs d'obtenir un échelonnement des récoltes tout au long de l'année.

La base fondamentale du système est le riz *mele*. Il est généralement cultivé en association avec le manioc, le maïs, les ambrevades, les embériques ou les vohêmes, les patates douces. Cela n'exclut pas des variantes régionales très grandes. A Nioumakélé, le manioc est souvent cultivé à part, on lui ajoute du maïs, des arachides *penatsi*. Riz et arachides ne paraissent jamais associés. Les embériques et les vohêmes ne figurent pas quelquefois dans l'association.

Après que le sol ait été désherbé et labouré, le riz est semé, semence mélangée avec le maïs, les ambrevades. Quelques jours après, à la levée du riz, on procède aux semailles des embériques et des vohêmes et à la plantation des boutures de manioc et des patates douces.

Les embériques et les vohêmes sont récoltées les premières au bout de deux à trois mois après les semailles. Les épis de maïs récoltés verts, le sont également, secs ils sont récoltés quatre mois après les semailles en même temps que le riz. Huit à dix mois après les semailles du riz, l'on peut commencer à récolter le manioc, les ambrevades, les patates.

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Embériques .	L	S			R							
Vohêmes ...												
Maïs	L	S			R		R					
Riz	L	S					R					
Ambrevades	L	S									R	
Manioc	L	P									R	
Patates	L	P									R	

L = Labours

R = Récoltes

S = Semailles

P = Plantations

Dans ce calendrier qui est celui des « hauts » de Nioumakélé, les labours ont lieu en septembre. En fait, ils s'échelonnent en fonction de l'altitude de septembre à novembre. Certains villages ne disposent que de terroirs situés sur les « hauts », mais d'autres, tel Ongojou, possèdent, en même temps que des parcelles dans les « hauts », des parcelles de bord de mer, et souvent, chaque famille est dotée à la fois dans ces deux zones. Aussi, les temps de récolte sont-ils, pour ces familles, étendus de manière considérable dans le temps et cela facilite la soudure.

Il n'est pas possible de donner toutes les variantes du calendrier agricole d'Anjouan, qui tiennent essentiellement compte de multiples conditions géographiques, climat notamment,

pluies, exposition, altitude. Un aperçu sur les dates des labours et des semailles du paddy qui marquent le début du cycle agricole montre les décalages qui se produisent selon les régions :

Régions	Date de labourage et semailles du riz de montagne
Bambao M'Touni	Août
Nioumakélé	Septembre à décembre
Domoni	Décembre
Pomoni	Décembre
Baie d'Anjouan (Sima)	Décembre-Janvier

Les agriculteurs anjouanais utilisent la technique des cultures associées. Il existe plusieurs types d'association mais la plupart sont basés sur le riz. A titre d'exemple, nous donnerons quelques types constatés à Nioumakélé, dans les « hauts », et sur la côte sud-est d'Anjouan (village d'Ongojou) :

- 1) Riz, maïs, vohêmes, ambrevades, patates douces (sur les « hauts »).
- 2) Manioc, maïs, vohêmes, ambrevades, patates douces, arachides.
- 3) Riz, maïs, vohêmes, ambrevades, patates douces, manioc (sur le littoral).

Le trait frappant est la richesse de l'association. Normalement, maïs, vohêmes, embériques sont récoltés et leurs tiges sont enlevées avant que le paddy devienne trop grand ; la croissance des ambrevades et du manioc qui est tardive ne gêne pas le paddy, lequel est moissonné trois à quatre mois avant la récolte des premiers et, lorsque le riz est coupé, les patates douces peuvent développer leurs lianes rampantes. Mais il arrive que, selon le terrain, sa richesse ou sa pauvreté en éléments favorables, son épuisement pour une culture plutôt que pour une autre, une plante croît plus vite ou plus lentement que les normes requises par l'association. Ainsi un paddy chétif est étouffé par les vohêmes, les pieds de manioc se développent trop vite et gênent la croissance du riz.

Il n'est pas pratiqué de système de rotation de cultures. On est conduit à penser qu'il n'est pas possible d'instituer une telle pratique parce que les parcelles dont disposent les cultivateurs du fait de la densité humaine et du manque de terre sont exiguës. Les deux villages de Tindini et de Comoni qui groupent près de 1 500 habitants répartis en 341 foyers disposent, village non compris, de plus de 300 hectares, soit un hectare environ par foyer. En fait, il existe 2 020 parcelles, soit en moyenne entre 6 et 7 parcelles par foyer, chiffre qui devrait permettre l'institution d'un système de rotation de cultures (26).

Pourtant un tel système n'existe pas. Les agriculteurs pratiquent une jachère imparfaite lorsque les sols qui portent du riz s'épuisent par trop. Une importante fraction du terroir de Tindini-Comoni était ainsi en jachère en 1960. Sur les terres sur lesquelles ils laissent repousser le gazon, les cultivateurs mettent le bétail en pâture pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'ils estiment que le sol est à nouveau assez reconstitué pour supporter une nouvelle culture du riz. Mais il arrive que le bétail ne permet pas au sol de se reconstituer et contribue, au contraire, à activer sa dégradation. On voit ainsi des terres dénudées, notamment sur les fortes pentes, où aucun gazon ne pousse plus.

Il semble qu'il faille imputer l'absence d'un système véritable de rotation de cultures au niveau des connaissances techniques des agriculteurs. Ceux-ci connaissent les différents types

(26) Données statistiques tirées du Rapport B.D.P.A. intitulé : *Etude agricole et socio-économique de la région de Nioumakélé, op. cit.*

de sol, ils distinguent entre ces types ceux qui conviennent le mieux aux diverses cultures, ils sèment par exemple le riz là où il y a une couche humifère. Mais la vertu d'une rotation de cultures paraît inconnue ainsi que les plantes qui pourraient entrer dans un système de rotation éventuel. Il ne faut pas non plus négliger le fait que, si les hommes à Nioumakélé effectuent les semailles, ce sont les femmes qui labourent, entretiennent, désherbent, repiquent, récoltent ; ce sont elles qui ont, en définitive, la haute main sur les cultures et cela, en vertu des traditions les plus reculées. Quels que soient les inconvénients du système actuel, celui-ci se maintient parce que les paysans n'en voient pas d'autres, et qu'il est de tradition d'agir de cette manière.

LES TECHNIQUES AGRICOLES.

Les techniques agricoles sont assez sommaires sauf celles qui se rapportent au riz, culture vivrière traditionnelle, et à la vanille, culture récente.

A Nioumakélé, l'année agricole commence vers septembre-octobre sur le plateau de M'Rémani, un peu plus tard sur les terroirs plus près du bord de la mer.

Les terres, envahies par les herbes et occupées quelquefois par les tiges des ambrevades semées l'année passée, sont débarrassées de cette végétation par les femmes qui arrachent et coupent les broussailles avec un grand couteau à lame épaisse, long d'une quinzaine de centimètres et appelé *bureti* ; les herbes amassées en tas le long des sentiers et en bordure des parcelles sont mises à brûler. Il ne s'agit pas d'une opération destinée à enrichir le sol, à labourer, car les cendres n'y sont pas répandues : le brûlage est seulement destiné à débarrasser les champs des détritiques résultant du désherbage.

La terre qui a déjà été « égratignée » avec le *bureti* lors du débroussaillage est labourée, remuée sur une dizaine de centimètres de profondeur avec le *bureti*. A Ouani, on utilise, soit une petite bêche malgache à fer courbe (27), soit une houe, soit même une sorte de pioche, *piesi*.

A Nioumakélé, ce sont les hommes qui sèment. Ils utilisent un morceau de bois à ergot, long d'une vingtaine de centimètres, appelé *n'kori*. Cet outil, connu aussi à Domoni, n'est pas utilisé ailleurs, mais Domoni est très proche de Nioumakélé. Le semeur est penché, la tête en avant, tenant de la main droite le *n'kori* par l'extrémité dépourvue de l'ergot, de la main gauche le grain à semer. Avec l'ergot, il creuse un trou en tirant la main droite vers l'arrière de façon que le *n'kori* pénètre dans le sol à 30 ou 45°, tandis qu'il éjecte de la main gauche, vers l'avant, la graine qui ira se loger dans le trou préparé par le *n'kori*. Le semeur se déplaçant latéralement de droite à gauche, il recouvre de terre avec le mouvement suivant le grain qu'il vient d'enfouir.

A Bambao M'Touni, le paddy est semé à la volée, après labourage du sol à l'aide du *bureti*.

Le désherbage est pratiqué par les femmes, accroupies dans le paddy et arrachant les herbes à la main ou râclant le sol avec leurs doigts.

La moisson du riz est faite, épi par épi, avec un petit couteau spécial ou le tranchant d'une coquille d'escargot. Les tiges sont coupées à vingt centimètres en-dessous de l'épi par les femmes qui remplissent de grandes corbeilles tressées en feuilles de cocotier de 50 cm de haut sur 75 de diamètre. Ces corbeilles, simplement dénommées : *trawa la hutri ya mele* (corbeilles-pour-mettre-le-riz) sont transportées par les hommes à la maison où les épis continuent à sécher. Au bout de deux ou trois mois, la femme et la fille aînée de la maison battent le grain : à cet effet, les épis de paddy sont répandus sur une peau de bœuf conservée à cet usage lors du dernier abattage occasionné par la célébration d'une fête : *Miradji*, Ramadan, *Maulid*, mariage.

(27) Bêche malgache « angady ». Elle est caractérisée par un long manche et un fer allongé et étroit. L'« angady » anjouanaise vue à Ouani conserve les mêmes proportions, mais avec des dimensions plus réduites.

Les épis sont foulés et piétinés et le grain se sépare de l'épi et de la vanne. Il reste alors à vanner avec un grand van tressé qui est confectionné à la maison par les femmes avec les feuilles d'un arbuste épineux appelé *ndrala*. Puis, le grain est étendu au soleil deux ou trois jours sur la peau de bœuf, à la suite de quoi il est enfermé dans un grand panier à encolure, également tressé par les femmes et appelé *kandra*. Ce grand panier fermé par une corde pour mettre le paddy à l'abri des rats est conservé à la maison. Cependant, à M'Ramani, dans le Sud de Nioumakélé, on a pu constater l'existence d'un grenier à riz, petite construction en feuilles de cocotier tressées, d'aspect extérieur identique à une maison en réduction, mais montée sur pilotis. On n'a pas vu cependant la présence de coupelles fichées horizontalement à mi-hauteur des piliers de soutènement pour empêcher la montée des rats, coupelles qui existent sur les piliers des greniers à riz de Madagascar.

La paille et la vanne obtenues après battage et vannage sont répandues par les femmes sur le champ de riz moissonné. Ces restes sont appelés *traha* et considérés comme enrichissant le sol. C'est pourquoi les champs de la seconde année présentent, au-dessous des grandes ambrevades ligneuses, un sol jonché de paille de riz où courent les lianes de patates.

Lorsqu'il y a un sarclage à faire, les femmes repiquent aussi dans le champ de paddy. Il s'agit seulement d'éclaircir les touffes et de combler les vides en repiquant quelques brins avec un couteau spécial appelé *Chuma chawura mitse* (couteau — pour faire le trou — pour repiquer).

Les grains de paddy (*mele*) sont pilés au moment de leur utilisation dans un mortier en bois, avec un pilon en bois. Le riz (*ntsohole*) se sépare alors du son (*maanfu*).

Bureti et *piesi* ainsi que les *angady* sont importés de Madagascar. Au contraire, le couteau spécial pour couper le riz et le *chuma chawura mitse* sont fabriqués par le forgeron du village, avec de la ferraille récupérée.

Les autres cultures vivrières exigent des techniques moins complexes. Le manioc est planté par bouture, les rejets de bananiers sont mis en terre dans des trous assez larges et profonds, la terre adhérant aux racinages. Les patates sont quelquefois plantées en poquets, protégées par de petites buttes de terre. Sur les pentes, les cultures selon les courbes de niveaux ne sont pas connues et l'on plante le plus souvent suivant la plus grande pente du terrain.

La culture de la vanille est l'objet de techniques particulières imitées des plantations européennes et conseillées ou imposées par le Service d'Agriculture. Ces techniques ne sont en rien indigènes.

L'UNITÉ TRADITIONNELLE DE PRODUCTION.

Les hommes et les femmes participent aux travaux agricoles. Les produits qu'ils récoltent, ils les utilisent pour eux, pour leurs enfants et pour les personnes qui sont à leur charge, notamment les parents. Dans cette économie agricole, constituent une unité de production les terres qu'utilisent et qu'exploitent l'homme et la femme d'un même foyer.

Il est commode pour l'explication de la société anjouanaise de partir de la notion de foyer. Le foyer est constitué par la maison (une case avec une cour et une cuisine) où vivent une femme, son mari, ses enfants, parfois un frère ou une sœur ou un vieux parent qui leur est à charge.

Du fait que la société comorienne est « polygamique » (28), un homme peut avoir plusieurs foyers et le produit de ses travaux, notamment celui qu'il tire de l'exploitation de ses terres, est affecté en partie à l'entretien de ses femmes et de ses enfants. Il paraît donc nécessaire de considérer comme constituant l'unité économique traditionnelle l'ensemble des foyers que possède un homme avec les terres qui sont attachées à lui-même ou à ses femmes.

(28) Exactement : polygynique. — Cf. à ce propos ce qui a été dit en ce qui concerne le système matrimonial.

Mais la consommation des aliments dont la femme est le principal agent parce qu'elle s'occupe des cultures vivrières et qu'elle fait la cuisine a pour cadre le foyer, de sorte que l'utilisation des produits vivriers qui viennent de l'unité de production que l'on a définie plus haut (nous hésitons en l'état des techniques, de l'outillage et de l'esprit qui procède de la mise en valeur des terres, à parler d' « exploitation agricole ») pose un problème de répartition entre les foyers qui devra être examiné.

Quels biens sont susceptibles de composer cette unité de production ? Un exemple assez riche à cet égard peut être donné : il concerne un villageois de Nioumakélé. Il n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, mais permet de saisir assez précisément la complexité que l'unité dont nous parlons peut revêtir.

Chibako Abdallah Bakari avait 40 ans en 1961. Son père, Bako Pemba, âgé de 70 ans, était encore vivant. Il avait des sœurs mariées, un frère, Bako Humadi, qui avait séjourné à Madagascar et était retourné au pays natal où il s'était marié, et un second frère qui s'était marié dans le village et était parti depuis pour Madagascar. Chibako était polygame : deux femmes, dont l'une Echat Humadi est du village. Ils avaient à cette époque cinq enfants en bas âge.

Les terres comprenaient des propriétés et des parcelles de « réserve ». Elles appartenaient au père, Bako Pemba, à Chibako en propre et aux femmes de Chibako. Les terres du père étaient exploitées par Chibako parce qu'il était trop vieux pour s'en occuper. La direction de l'exploitation lui était revenue parce que ses deux autres frères se trouvaient alors à Madagascar. Sur ces terres, Chibako cultivait de la vanille et avait donné des parcelles à ses femmes pour les cultures vivrières. En outre, il avait donné des parcelles à Bako Humadi et à Huro, le frère qui se trouvait actuellement à Madagascar. La parcelle de Huro était cultivée par la femme de ce dernier. Par ailleurs, Chibako donnait de temps à autre, à son frère, à la femme de son autre frère et à ses sœurs des noix de coco, des mangues, des jacques, des fruits à pain qui venaient des terres de son père.

Du fait que Bako Pemba était vivant, ses terres n'étaient pas partagées. Et après sa mort, elles pouvaient demeurer dans un statut d'indivision avec un « gérant ». Mais il semble qu'à la campagne, on partage les terres, propriétés traditionnelles ou « réserves ». Au contraire, les propriétés qui appartiennent à des citadins demeurent souvent dans l'indivision, la nomination d'un gérant étant difficile ; les individus sont certes conscients que l'indivision favorise la stagnation de la propriété mais on allègue, pour expliquer la difficulté de sortir de l'indivision, l'impossibilité de réunir en même temps tous les co-propriétaires qui sont souvent nombreux et, pour certains, émigrés à Madagascar.

Les biens propres de Chibako se composaient uniquement des terres de « réserve ». Ils auraient pu comprendre, le cas échéant, des biens hérités de sa mère. Chibako exploitait les cocotiers, manguiers, jacquiers, arbres à pain de ses terres et il avait partagé ses parcelles de « réserve » entre ses femmes pour leurs cultures vivrières, délimitant l'espace affecté à chacune d'elles par une petite levée de pierres et de cailloux. Il avait pu réserver sur ses propres terres un coin pour planter des vanilliers et un autre pour le pacage du bétail.

En ce qui concerne les biens propres des femmes, on peut prendre l'exemple de l'une d'entre elles, Echat Humadi. Les biens d'Echat comprenaient une propriété coranique et une parcelle de « réserve ». Elles avaient été, toutes deux, héritées de son père et partagées entre ses frères et sœurs. Sur sa part, Echat faisait des cultures vivrières, son mari s'occupait des cocotiers, mais les bénéfices de l'exploitation des cocotiers allaient à Echat (29).

(29) Il est assez probable qu'elle n'encaissait pas l'argent elle-même, si elle fabriquait du coprah avec les noix de coco cueillies, mais elle savait se faire payer par son mari les robes et les étoffes qu'elle désirait, lui rappelant souvent les bénéfices qu'il encaissait avec le coprah.

Désignation de la terre	Désignation du propriétaire	Exploitation	Bénéficiaire
<i>Propriété Allaoui Chei</i>	le vieux père	<i>Direction Chibako</i> <i>Arbres Chibako</i>	Le père Les foyers de Chibako (« allocations » aux frères et sœurs)
<i>Réserve muro</i>		<i>Part de Chibako</i> vanille <i>Cultures vivrières</i>	
<i>Réserve du bord de mer</i>		<i>Part des frères</i>	
<i>Réserve de Niambo</i>	Chibako	<i>Arbres = Chibako</i>	Chibako et ses foyers
Réserve de Mlimajou		<i>Vanille = Chibako</i> <i>Cultures vivrières =</i> femmes	
Réserve de M'Touni			
Propriété Aki	1 ^{re} femme de Chibako Echat Humadi	<i>Arbres = Chibako</i> <i>Cultures vivrières =</i> femmes	femme
Réserve de Gani			
	2 ^e femme		

Ainsi, sur les terres de culture, les règles du droit musulman sont appliquées : héritage des propriétés des parents par les enfants, part des hommes qui est le double de celle des femmes, possibilité de maintenir la propriété dans l'indivision, etc...

Elles sont appliquées aussi bien aux terres dites de propriétés qui sont enregistrées par les Cadis qu'aux terres de « réserves » concédées « en bloc » par l'Administration aux villages et partagées ensuite entre les habitants.

En outre, l'exemple choisi montre que pour comprendre le système d'exploitation, il est nécessaire de connaître comment s'opère traditionnellement la répartition des travaux agricoles entre les deux sexes.

Les occupations paysannes et la répartition des tâches à l'intérieur de la famille.

a. — La répartition des tâches entre les hommes et les femmes (30).

Quand on s'enquiert auprès des paysans de la division des travaux agricoles entre les hommes et les femmes, on n'obtient rien de net au premier abord. « Les hommes et les femmes travaillent ensemble dans les champs », est-il répondu par les hommes que l'on interroge. Cependant, l'observation ne tarde pas à limiter la valeur de cette affirmation. Il apparaît qu'un système de répartition des tâches existe, qui est bien précis.

On observe dans les champs que le travail matériel de la terre est souvent le fait des fem-

(30) Plus exactement selon le terme consacré par l'ethnologie « la dichotomie sexuelle des tâches ».

mes et non des hommes. Ce sont les femmes qui « grattent » le sol, qui désherbent et repiquent le paddy, qui plantent les boutures de manioc et de patates. Ce sont elles qui récoltent le riz, les ambrevades et les autres légumineuses, effeuillent les pieds de taro et de manioc pour la cuisine, déterrent les tubercules de manioc et de patates douces.

Elles cueillent les bananes vertes propres à la consommation, *ntrovi*, dans la cour de la case, autour du village, en forêt, dans le fond des ravines, dans les champs de paddy.

A certains endroits, notamment à Nioumakélé, il est l'apanage des hommes de semer le riz et aussi les graines de maïs et d'ambrevades que l'on mêle à la semence. Ce sont les hommes qui s'occupent des cocotiers et qui en cueillent les fruits.

A Nioumakélé, ce sont eux qui s'occupent des manguiers, des papayers, des arbres à pain, des jacquiers. Ils plantent les bananiers. Un peu partout à Anjouan, les hommes se livrent à l'élevage. Ils mènent les animaux aux lieux de pacage, arrachent pour leur nourriture les herbes dans les champs, coupent et débitent les troncs des rejets de bananiers qui ont fini de produire. C'est parce qu'ils cherchent de la nourriture pour leur bétail que l'on voit parfois les hommes nettoyer avec les femmes une pièce de terre.

Ce sont les hommes qui donnent leurs soins aux nouvelles cultures d'exportation qui ont été introduites à Anjouan depuis plusieurs décennies : vanille en particulier. Toutefois, il arrive que les femmes ou les sœurs des propriétaires les aident dans les travaux de plantation. Mais ce sont les hommes qui vendent la vanille et encaissent le prix.

Si l'on fait abstraction des nouvelles cultures « riches », on constate la parfaite division des tâches entre les sexes. Cette division porte sur les travaux agricoles traditionnels, l'élevage étant le fait des hommes, les travaux vivriers celui des femmes : il ne paraît pas y avoir d'incertitude sur les aspects de cette répartition. En ce qui concerne sa fonction, il faut examiner l'utilisation des produits obtenus par le travail des époux. Les activités des hommes sur le plan traditionnel se rapportent à l'élevage des bœufs et des cabris, qu'il s'agisse de soigner l'animal, de lui procurer de la nourriture ou de l'abreuver. Peut-on expliquer par cette fonction masculine de l'élevage du bétail le fait que les hommes plantent les bananiers ? Qui plus est, cette explication ne rend pas compte des tâches masculines relatives à la plantation des arbres fruitiers, cocotiers et autres et à la récolte de leurs fruits. En ce qui concerne les femmes, leurs travaux sont dans la ligne de leur rôle domestique. De toute façon, et avant l'impact de l'économie monétaire sur la vie des villages de brousse, on était en présence d'une organisation économique familiale « dualiste » en ce sens que, sur des terres distinctes, hommes et femmes produisaient des types de biens qui avaient une destination particulière :

- produits vivriers d'une part,
- exploitation des arbres et élevage d'autre part.

	Tâches accomplies	Rôle dans l'économie familiale
FEMMES	<i>Travaux domestiques, cuisine</i> Vannerie Travaux d'utilisation du coir Couture, réparation des vêtements <i>Cultures vivrières</i>	Entretien de la maison Habillement (réparation des vêtements)
HOMMES	<i>Exploitation des arbres</i> <i>Elevage</i> <i>Cultures « riches »</i>	Alimentation Fabrication : outillage domestique ustensiles ménagers mobilier habitat Réserve de valeur - Utilisé pour les fêtes et cérémonies, mariages Détention de l'argent.

Le tableau ci-dessus rend compte de la répartition des techniques entre les deux sexes et de l'objet des travaux accomplis dans le cadre de l'économie familiale. Aux occupations domestiques des femmes (aller chercher de l'eau, allumer le feu, nettoyer la case et la cour, s'occuper des enfants, faire la cuisine) et à leurs travaux agricoles, s'ajoutent des activités artisanales : confection de nattes et paniers. L'inventaire des techniques en relation avec la distinction des biens produits pose le problème de l'habillement : actuellement hommes et femmes sont vêtus d'objets de friperie et de vêtements confectionnés à partir de *kangà*, pièces d'étoffe venues du Kenya, de Zanzibar et qui correspondent aux *lamba ahoany* de Madagascar. Les Comoriens ont-ils eu recours de tout temps à des importations de tissus, ou bien, a-t-il existé un tissage local ? Cette dernière supposition est sans doute fragile, car la tradition affirme que les autochtones que les premiers Arabes débarqués à Anjouan rencontrèrent étaient couverts de peaux, ne connaissant vraisemblablement pas le tissage.

b. — L'utilisation du temps par les paysans.

La répartition des tâches est telle que les hommes s'occupent de la construction et de la réparation de l'habitat, de la confection des ustensiles en bois quand ils ne sont pas supplantés par la quincaillerie d'origine européenne ou malgache, des arbres fruitiers et de l'élevage.

Ils joignent, en outre, les travaux concernant les cultures nouvelles, et, le cas échéant, ils s'embauchent sur les domaines des Sociétés ou chez les propriétaires fonciers en qualité de journaliers ou de gardiens.

Aux femmes reviennent les travaux domestiques, les travaux agricoles, quelques activités d'artisanat et, le cas échéant, l'embauche au « domaine » : comme main-d'œuvre à l'usine du sisal, pour la récolte des fleurs du jasmin et d'ylang-ylang.

Les occupations non traditionnelles ne sont pas le fait de tous mais de quelques-uns. Il n'est pas possible de préciser le temps exact passé en moyenne par les habitants des villages pour leurs différentes activités mais on peut, cependant, avancer un certain nombre de données.

Les femmes paraissent très occupées. La source où l'on puise l'eau est parfois assez éloignée du foyer, à demi-heure ou une heure de marche parfois, de même que le lieu où l'on va chercher le combustible et la parcelle où l'on va travailler. Le long chemin à parcourir est rendu pénible par le relief abrupt : par exemple le fond de la vallée de Jandza où le village d'Ongojou possède une partie de son terroir se trouve à 1 000 mètres de distance du village et à 400 mètres plus bas que le plateau sur lequel ce village est construit. Il faut trois quarts d'heure pour y descendre par les détours d'un sentier et une heure et demie pour en remonter. De plus, les femmes reviennent au village avec de lourds fardeaux sur la tête : bois et combustible, fruits que l'homme a cueillis, récolte des produits vivriers. Le temps consacré à la cuisine est très important. Souvent, il n'y a qu'un seul repas, le soir, mais la femme passe facilement trois à quatre heures à le confectionner.

En revanche, l'occupation la plus claire et la plus importante des hommes consiste dans les soins donnés au bétail. L'homme passe deux à trois heures de temps à chercher la nourriture du bétail et à la lui apporter. Lorsqu'il va le faire abreuver, tous les deux ou trois jours en général, le temps passé peut aller jusqu'à quatre heures. La cueillette de noix de coco ou d'autres fruits termine la sortie de l'homme dans les champs. L'après-midi est souvent passé en sieste, en prière, en conversation chez les boutiquiers ou sur le parvis de la mosquée ou au jeu : jeu de cartes des jeunes, jeu des anciens.

L'observation comme l'analyse de la division des travaux entre les deux sexes concourent à souligner la non-activité des hommes à des tâches productives. Il y a un sous-emploi qui est culturel. On aperçoit l'erreur de le déduire *ipso facto* du manque de terre ou du « malthusianisme » des Sociétés de plantations qui limiteraient l'embauche et réduiraient ainsi les villageois au chômage. Le chômage existe et la densité de la population est telle que les Sociétés ne peuvent embaucher toute la population masculine active quelle que soit leur politique d'em-

ploi. Mais ce chômage « structurel » coïncide avec un sous-emploi de nature « culturelle » que l'on tire de l'analyse des tâches dans la société traditionnelle. Malgré le non-emploi, malgré le chômage saisonnier, on ne voit pas d'hommes qui se mettent à cultiver leurs champs, si ce n'est pour planter quelques vanilliers. Les hommes qui cultivent sont, en fait, les journaliers du Sud d'Anjouan qui viennent s'embaucher sur les propriétés foncières des habitants de Mutsamudu. Ils donnent leurs soins aux plantations du propriétaire : vanilliers, ylang-ylang, girofliers, cocotiers ; ils récoltent ; ils élèvent un peu de bétail pour le propriétaire ; ils font des cultures vivrières pour ce dernier et pour eux. Mais leur famille est restée à Nioumakélé : ce sont des déracinés.

A titre indicatif, on donne dans le graphique p. 136 le relevé hebdomadaire de l'emploi du temps d'un père de famille et de sa femme en janvier 1961. Il porte sur la journée, du lever au coucher du soleil. Les temps morts tels que les courtes conversations, petites courses dans le village n'ont pas été retenus.

1. Occupations quotidiennes du mari.

Au cours de la semaine, les activités du mari se sont partagées entre les travaux agricoles (61 heures), la prière et les cérémonies religieuses (8 heures), les loisirs (participation aux jeux organisés sur la place publique) (10 heures), le temps passé à la maison durant la journée (et utilisé aux repas, au bricolage et au repos) (5 heures). En fait, le temps passé à la mosquée est plus important encore puisqu'il faut y ajouter les deux prières du coucher du soleil et du soir qui ont occupé l'intéressé pendant 10 heures (31).

Sur un total de 94 heures qui n'a pas été consacré au repos du soir et de la nuit à la maison :

- 65 % du temps a été occupé par les travaux agricoles ;
- 19 % a été consacré aux prières à la mosquée et aux lectures pieuses du vendredi sous la véranda de la mosquée. Près de la moitié de ce temps a été occupé aux prières du vendredi ;
- 11 % du temps a été passé en participation aux jeux sur la place publique, enfin,
- 5 % a été utilisé à la maison pendant la journée.

Le temps essentiellement productif est celui qui a été employé aux travaux agricoles. Les soins donnés au bétail par le mari ont duré pendant 22 heures ; le cheptel de la famille se compose de trois ou quatre têtes et nécessite des soins importants, mais ceux des enfants qui ne vont pas à l'école s'occupent aussi des animaux. Les travaux de plantation et d'entretien des cultures ont duré 3 heures et le temps passé aux récoltes de noix de coco et de fruits pour les repas ou pour vendre, 6 heures. En outre, 16 heures ont été passées pour aller et venir du village aux lieux d'occupation : champs, rivière, abreuvoir.

Les hommes qui ne sont pas retenus par un travail extérieur (tâche sur les plantations) sont essentiellement absorbés par les soins à donner aux quelques têtes de bétail qu'ils possèdent : chercher et préparer leur nourriture, aller les abreuver. On constate d'ailleurs que, lorsque des occupations extérieures utilisent une partie du temps nécessaire pour soigner le bétail, ce temps est récupéré sur les moments de prière et de loisirs.

2. Occupations des femmes.

Les travaux domestiques (aller chercher de l'eau, nettoyer la maison, faire la cuisine) occupent une très large partie du temps. Ce sont des tâches quotidiennes.

(31) Effectuées après le coucher du soleil, elles n'ont pas été comptées dans les huit heures précédentes.

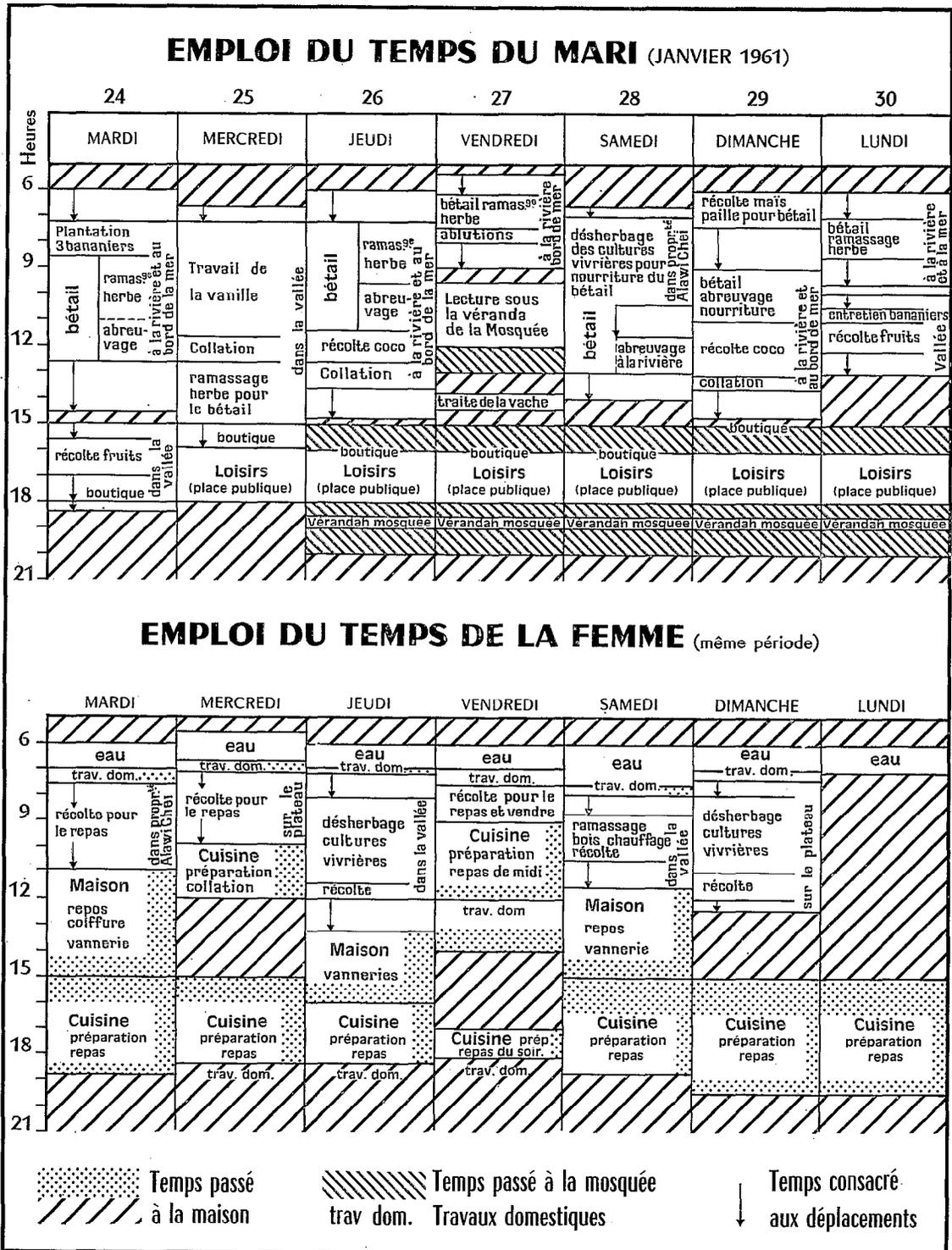


FIG. 20. — Emploi du temps d'une famille : mari et femme (janvier 1961)

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DU MARI ET DE SA FEMME durant une semaine

N.B. - Le temps sur lequel porte les activités recensées est celui de 7 journées s'étendant en moyenne entre le lever du soleil (6 heures) et le coucher du soleil (18 heures).

Le repas du soir est souvent pris après le coucher du soleil.

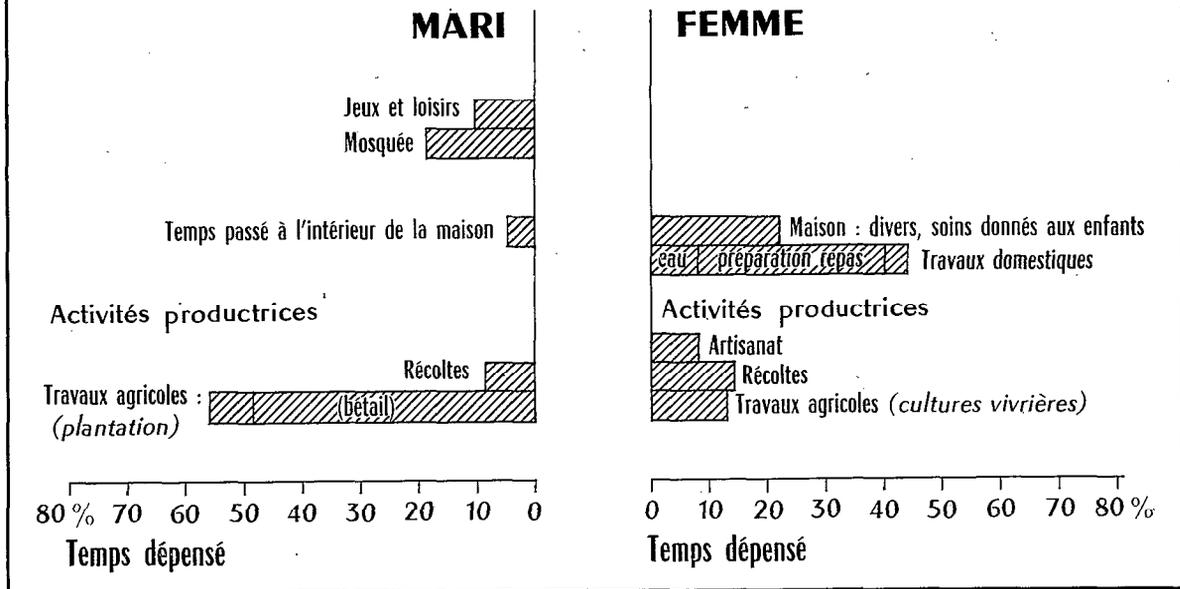


FIG. 21. — Répartition des activités du mari et de la femme durant une semaine

Une autre fraction est utilisée à la récolte des aliments aux champs, à aller chercher du bois de chauffage, à la forêt ou dans le fond boisé de la vallée. Quatre jours y ont été consacrés.

Deux autres jours ont été passés en soins donnés aux cultures vivrières (désherbage).

Enfin, les travaux de couture, la vannerie occupent une large fraction du temps passé dans la maison.

Travaux domestiques	38 heures 1/2	43,5 %
Récolte des aliments aux champs, ramassage du bois de chauffage, temps passé en chemin	11 heures	13,5 %
Travaux agricoles (désherbage)	10 heures 1/2	13 %
Travaux d'artisanat à l'intérieur de la maison	6 heures	8 %
Autres occupations à l'intérieur de la maison	18 heures	22 %
	84 heures	100 %

L' « EXPLOITATION AGRICOLE » ANJOUANAISE TRADITIONNELLE.

Dans une famille composée (formée d'un homme, de ses femmes et de leurs enfants, chaque femme et ses enfants formant des foyers distincts), l'homme assume sur ses terres et au sein de ses différents foyers un certain nombre d'activités. Il est le dénominateur commun des foyers qui constituent ensemble la famille polygynique : il détient l'argent, s'occupe du bétail (qui est un capital) et des cultures « riches » qui produisent des revenus monétaires, bâtit et entretient les maisons, dispose, en pratique, de la plupart des terres quels que soient les droits théoriques de ses femmes.

Un frère peut exploiter des terres de sa sœur pour le compte de celle-ci.

L'homme exerce sur ses femmes et ses enfants l'autorité que lui donne en droit musulman son double statut de mari et de père et, en principe, sous réserve des coutumes de répartition des tâches entre les époux, a la charge d'assurer leur subsistance.

Chaque femme exerce, comme nous l'avons vu également, un certain nombre d'activités : soins domestiques, récoltes, agriculture vivrière qui permettent le fonctionnement matériel du foyer : c'est-à-dire, à la femme, à ses enfants et au mari quand il est là, la possibilité d'y vivre, de s'y nourrir et de s'y abriter.

Une « exploitation agricole » est ainsi composée des terres du mari, quelquefois des terres que le mari gère pour le compte de son père, d'une sœur ou d'un frère absent, et aussi de terres de ses femmes, et elle présente les caractères suivants :

1. *Distinction de la propriété et de l'exploitation.*

Lorsque la personne qui possède est différente de celle qui exploite (c'est le cas du mari exploitant les cocotiers ou les vanilliers des terres de sa femme, du frère les terres de la sœur, du fils celles de son père), une redevance est versée en nature ou en argent ou des services sont fournis en compensation :

- une part de la récolte de vanille est donnée par le frère à la sœur ;
- le mari contribue largement aux dépenses du foyer ;
- une des femmes prend dans sa maison le grand-père à sa charge et, en compensation, le fils exploite la terre de son père comme si elle lui appartenait et contribue largement aux dépenses du foyer.

2. *Dualité des exploitants sur une même terre.*

Cela résulte des coutumes de division des travaux agricoles entre hommes et femmes. Mais chaque exploitant encaisse le bénéfice de son travail et l'affecte aux emplois prévus par les coutumes. Ainsi :

La femme s'occupe de ses cultures vivrières, en récolte les produits, s'en sert pour la cuisine ou les vend sur le pas-de-porte de sa maison, ou encore, les fait vendre à la boutique du village par son mari. Elle utilisera l'argent qu'elle obtient aux dépenses du ménage, s'achètera une étoffe qui lui plaît, demandera à son mari de lui faire un cadeau.

Le mari détient l'argent de la vente des produits de son travail, conserve aussi les économies de sa femme si celle-ci en a et les lui confie, effectue la plupart des achats à la boutique du village et effectue les dépenses que nécessitent ses différents ménages.

Ces indications demeurent évidemment très théoriques ; si nous voulions obtenir des données plus concrètes, nous serions amenés à écrire la chronique des foyers, des rapports vécus entre le mari et ses femmes, à décrire « l'irrépétable ».

Les contributions du mari à ses différents foyers, les cadeaux qu'il fait à ses femmes, les petites choses qu'elles s'achètent elles-mêmes en cachette du mari, quitte à mettre celui-ci

4° Du fait que le « système polygamique » se combine à un régime où les femmes ont chacune une résidence — et un foyer — autonome, le « modèle » doit être envisagé à deux points de vue :

- a. du point de vue du mari qui dispose de l'autorité théorique sur ses ménages et, en principe, nourrit ses différentes familles ;
- b. du point de vue des femmes qui assurent chacune le fonctionnement de leurs foyers et ont la garde de leurs enfants et le soin de les nourrir.

Le tableau p. 140 appelle les commentaires suivants :

Le mari exploite les terres I, II et III :

— *Terre I* : Elle appartient au mari qui exploite les arbres, les cocotiers, la vanille et a donné à ses femmes A et B des parcelles pour les cultures vivrières.

— *Terre II* : Elle appartient au père du mari mais c'est le mari qui exploite les arbres, les cocotiers, la vanille. Il garde pour lui, en principe, la part qui vient en rémunération de son travail de plantation, d'entretien et de ramassage et donne le reste à son père, qui est le propriétaire. C'est la mère du mari qui cultive les terres vivrières.

— *Terre III* : Elle appartient à la première femme du mari (femme A) mais c'est le mari qui exploite arbres, cocotiers et vanille. Les produits profitent au foyer A et sont employés à la subsistance de la femme, des enfants et du mari (quand il est présent) du fait que la femme A est propriétaire et que c'est le mari qui donne ses soins aux plantations. La femme dispose du sous-bois pour les cultures vivrières annuelles.

— *Terre IV* : Étant possédée par le mari mais exploitée par un frère, celui-ci donne au mari une part des noix de coco et de la vanille en rémunération de ses prérogatives de propriétaire. Ce fait peut se produire si la terre est, par exemple, une terre issue de l'héritage paternel dont la succession est survenue alors que le mari intéressé se trouvait avoir émigré dans les autres îles ou à Madagascar. A son retour, le frère a continué à exploiter la terre qui revient au mari.

— *Terre V* : Elle est possédée par la seconde femme du mari (femme B) et exploitée par son frère. Celle-ci reçoit une part des noix de coco et de la vanille et effectue les cultures vivrières dans le sous-bois.

Le mari élève du bétail, il donne à ses femmes des noix de coco pour leur nourriture et vend vanille et coprah, il achète le riz et les ingrédients dont les femmes ont besoin pour faire la cuisine.

La pêche.

Aux Comores, la pêche constitue, à côté de l'agriculture, une forme d'activité, une catégorie professionnelle et un genre de vie autonomes. On constate souvent que les pêcheurs font partie de groupes sociaux très particuliers, quelquefois ethniquement différents de la population qui les environne. A Anjouan, nous savons qu'il existe deux villages dont la majorité des habitants sont des pêcheurs, Mirontsi dans la banlieue de Mutsamudu et Bimbini à l'extrême pointe de l'ouest de l'île. Il existe, en outre, dans les villes des quartiers habités par des pêcheurs. A Mutsamudu, la vieille ville se compose de trois quartiers : celui des nobles, celui des non-nobles et M'jihari quartier des pêcheurs.

Comme l'agriculture, la pêche suppose pour ceux qui l'utilisent une connaissance du milieu et l'utilisation de techniques originales. De même que les agriculteurs connaissent les différentes sortes de sol avec leurs qualités et leur aptitude à la croissance de plantes déterminées, de même qu'ils savent par expérience transmise de parents à enfants et d'anciens à jeunes les dates

qui accordent les exigences du cycle végétatif avec le donné du climat, les pêcheurs, parcille-ment, ont une connaissance précise et empirique du milieu marin, de sa faune, des époques favorables, du temps en mer et possèdent des techniques de navigation et de pêche appropriées.

LES ACTIVITÉS LIÉES A LA PÊCHE.

La côte la plus poissonneuse est celle du Sud-Ouest (Baie de Pomoni). Les pêcheurs sont des habitants des petits hameaux qui s'égrènent sur la côte, ou bien, ils viennent du gros bourg de Sima ou de Bimbini. Ce dernier village est le centre de pêche où viennent s'approvisionner des habitants de Mutsamudu et même de Bambao. Le village est bâti, partie « en dur », partie en paillottes, au pied des collines, en arc de cercle le long de la plage où gisent, auprès des baobabs, les pirogues des gens qui ne pêchent pas.

Une certaine animation règne toujours sur le rivage à l'ombre des badamiers où s'affairent les hommes qui réparent les pirogues ou qui cousent des filets. La pêche suscite ainsi quelques activités annexes : travail du bois, tissage. Les pirogues, plus grandes que dans le reste d'Anjouan, sont à simple balancier. Ce fait témoigne que des éléments de la civilisation matérielle d'Anjouan sont d'origine indonésienne. Les pirogues sont construites en bois de badamier, *m'landrema* (32).

Les filets sont confectionnés en *hamba*, corde tirée du coir qui est la fibre de la noix de coco, *mavindro* (33); et tressée par les femmes.

La pêche se fait à deux personnes par pirogue, les pêcheurs sans pirogue rejoignant ceux qui en ont. Après la pêche, on partage, soit le produit, soit l'argent provenant de sa vente.

LES REVENUS TIRÉS DE LA PÊCHE.

Le commerce du poisson est important. Plus que la viande de bœuf, de cabri ou de poulet, il entre dans les menus des villageois à l'occasion des fêtes alors que l'on réserve de préférence le gros bétail pour les mariages et la volaille pour les gens malades.

On trouve, quelquefois, sur la route de Sima à Mutsamudu, des pêcheurs qui vont vendre leur poisson aux habitants des villages qu'ils traversent et à la ville. Il s'agit de pauvres pêcheurs des agglomérations qui se logent entre les pointes rocheuses de la côte du Sud-Ouest, de Lamboué à Vassi. A Bimbini et Mirontsi, ports de pêche, ce sont les clients qui viennent acheter le poisson, parfois de loin : à Bimbini, de Mutsamudu ; à Mirontsi, de Bambao. Ce fait général exprime la valeur de la pêche comme élément de transaction dans le commerce traditionnel.

Il rejoint ce trait, aussi constaté et vérifié, que dans les échanges entre produits vivriers agricoles et produits de la pêche, ceux-ci font prime.

Par exemple, les gens du village de Bongouéni, dans les « hauts », au-dessus de Bimbini, ne peuvent obtenir de poisson qu'en échange d'argent, les bananes et les autres produits vivriers agricoles sont refusés par les pêcheurs.

A Bimbini, il existe des clivages d'ordre socio-économique. Les pêcheurs qui vivent avec des cultivateurs dans deux quartiers de part et d'autre du noyau central du village ont un niveau d'existence inférieur à celui des habitants aisés qui résident dans le centre. Ces derniers ont des propriétés et cultivent de la vanille. Cependant, l'ensemble du village témoigne d'une prospérité relative par rapport aux autres agglomérations de la presqu'île, le bourg de Sima excepté. Quelques indices en témoignent :

— Le fait que les bouchers de Mutsamudu viennent souvent se ravitailler en bétail à Bimbini met l'accent sur la relative importance du « troupeau » local par rapport aux autres

(32) A remarquer que le badamier est un arbre originaire du domaine indo-océanien. (HAUDRICOURT et HÉDIN, *L'homme et les plantes cultivées*, op. cit., p. 146.

(33) Au pluriel, *pindro*.

villages, « troupeau » que les conditions géographiques permettent d'élever, maintenir et renouveler, à la différence d'autres régions (34). Ces ventes procurent en outre des revenus monétaires.

— L'importance des constructions de maisons. La partie centrale du village est formée de maisons de pierre, comme dans les quatre villes traditionnelles, à M'Ramani, bourg habité par des originaires de la ville de Domoni et à Mirontsi, autre port de pêche. Cela suppose que les pères de famille ont pu disposer de revenus monétaires importants pour construire la maison de leur fille. Ces revenus proviennent essentiellement de la vente des produits de la pêche, des récoltes de vanille et des têtes de bétail. Un nombre important de paillottes ont un soubassement bâti en pierre, chaux et ciment, ce que l'on ne voit que dans certaines des paillottes de Sima, des villes et de Bambao, centre industriel de firme. Outre les revenus : pêche, vanille, bétail, il convient d'ajouter aussi la vente des coraux et la fabrication de la chaux. On remarque également à Mirontsi, autre port de pêche, l'existence d'une telle industrie avec récolteurs de coraux et fabricants de chaux.

— Enfin, Bimbini est un des rares villages de l'île à posséder un camion pour son ravitaillement en riz et autres marchandises importées, camion acheté par un commerçant du village, sur traites, avec l'aide d'autres villageois.

D'une manière générale, les familles de pêcheurs ajoutent purement et simplement aux revenus que leur procurent les activités agricoles ceux que leur apporte la pêche, accessoirement la récolte du corail. La femme entretient les cultures vivrières et récolte ; le mari, lorsqu'il ne pêche pas, c'est-à-dire au minimum une nuit sur deux, s'occupe du bétail, de la récolte des noix de coco et des fruits, de l'entretien de la vanille.

On peut essayer de comparer la situation socio-économique d'un village de pêcheurs avec un village de cultivateurs.

	Village de pêcheurs	Village de cultivateurs
<i>Ressources</i>	Production agricole vivrière dans les deux cas. Base d'auto-subsistance assurée dans une même proportion dans les deux cas. Cultures riches. Elevage. Ressources de la pêche : - supplément pour l'alimentation. - revenus monétaires supplémentaires (35).	Cultures riches. Elevage.
<i>Rapports de production</i>	Relations de métayage ou de salariat identiques dans les deux cas à l'occasion (si le village est dans le voisinage de plantations industrielles ou de propriétés appartenant à des citadins). Récolte du corail : revenus supplémentaires (36). Quasi-monopole de la production du corail (36).	
<i>Rapports d'échange</i>	Les termes de l'échange entre les produits de la pêche et ceux de la culture sont favorables pour les premiers et défavorables pour les seconds.	

(34) Le bétail n'est jamais élevé, concrètement parlant, en troupeau. Le terme signifie ici, l'ensemble du cheptel du village.

(35) Vente de poisson dans les villages importants et les villes.

(36) Pour la fabrication de la chaux et la construction des maisons.

B. La consommation

L'alimentation des Anjouanais est en grande partie végétale, plus encore pour les habitants des villages que pour les citadins.

Parce que la part de l'auto-subsistance demeure plus grande pour les paysans que la consommation des produits importés, parce que les récoltes donnent des rendements très faibles, le riz constitue, un peu comme la viande, un aliment idéal plutôt que courant. Les fruits, souvent les bananes vertes, et les tubercules, surtout le manioc, constituent la base effective de l'alimentation. Les noix de coco fournissent les matières grasses indispensables à l'équilibre du régime.

Les cultivateurs font, généralement, un repas par jour qui se situe le soir. Au milieu de la journée, ils consomment une légère collation composée de mets que l'on peut obtenir et préparer sur place aux champs : noix de coco dont on boit l'eau et dont on mange la chair, manioc ou bananes qu'on fait griller en faisant du feu à la manière traditionnelle (37).

La préparation du repas du soir occupe, nous l'avons vu, pratiquement tout l'après-midi des ménagères. Il se compose d'un plat central auquel on ajoute quelques mets :

Avec du riz cuit à la vapeur, *zilo*, on mange, par exemple, une sauce de viande ou de poisson préparée au lait de coco. Cette composition du repas riz + mets correspond à la cuisine malgache des hautes terres, aussi bien qu'à celle des pays d'Extrême-Orient qui consomment le riz cuit à la vapeur. On peut penser qu'elle est une conséquence de l'utilisation du riz sous cette forme de cuisson.

Les Anjouanais substituent souvent au riz le manioc ou les bananes cuites grillées sous la cendre.

Le mets qui accompagne le riz ou les bananes peut consister simplement en une sauce d'ambrevades.

On peut préparer aussi le manioc ou les bananes avec une sauce au lait de coco, ce que les Anjouanais appellent avec les bananes *ntrovi ya ha nadzi*. Le mets est alors constitué de viande ou de poisson grillé ou simplement de *latchari*, composition de mangue verte, tomate, tamarin, oignon et piment.

On peut tenir pour indonésienne l'utilisation du lait de coco dans la cuisine. N'oublions pas non plus que les bananes sont d'origine indonésienne. Ces faits ne sont que la conséquence plus générale de l'introduction en Afrique de l'Est, aux Comores et à Madagascar de techniques indonésiennes au nombre desquelles on peut ranger l'utilisation des cocotiers et de ses produits, la culture des bananes, et peut-être la riziculture.

Le tableau ci-dessous s'efforce de chiffrer, très approximativement, la consommation des paysans à Ongojou. On ne donne ces chiffres qu'afin de « fixer les idées » (38).

A la consommation alimentaire il convient d'ajouter diverses menues dépenses effectuées en monnaie :

Achat d'étoffes : « indiennes », toile écriue, « *kangà* », « *chiromani* » pour les femmes (39).

(37) Avec deux morceaux de bois dont l'un comme « percuteur » dont la pointe vient se loger dans une alvéole du second. On fait rouler le percuteur entre les paumes des mains et la pointe produit par frottement dans l'alvéole des étincelles.

(38) Ils concernent les cultivateurs « moyen » de ce village que l'on a décrits plusieurs fois comme représentatifs de la moyenne des villages de l'île en s'appuyant sur les données potentielles du milieu géographique. Le riz est acheté avec l'argent rapporté par la vente des noix de coco, des bananes vertes, du manioc et des embériques, soit aux travailleurs permanents du domaine de Nioumakélé, soit aux habitants des villages plus défavorisés par la nature, soit au commerçant du village qui s'approvisionne aux boutiques de la ville voisine de Domoni. Le riz est également acheté avec l'argent rapporté par la vente de la vanille.

(39) *Kangà* : Cf. *supra*, p. 196-197. *Chiromani* : robe-fourreau que les femmes nobles d'Anjouan et les paysannes en habits de fêtes portent par-dessus leurs autres vêtements quand elles sortent dans la rue. La partie supérieure est passée par-dessus la tête et en écartant les bras latéralement, la femme tend le bord supérieur de l'étoffe qui forme alors une fente rectiligne et horizontale au niveau des yeux.

	Production locale	Auto-consommation	Achats	Consommation totale
Noix de coco (par jour)	4,3	2	+	2 +
Riz (année)	56 kg	56	117	173
Bananes vertes (semaine)	14,2 kg	11	+	11 +
Manioc (semaine)	10,3 kg	7,4		7,4
Patates douces (année)	16 kg	16		16
Taro (année)	+	+		+
Feuilles de manioc, taro, légumes (semaine)	2,5 kg	1,7	+	1,7 +
Fruits de l'arbre à pain (semaine)	11 à 12	env. 3		env. 3
Maïs (année)	27 kg	27		27
Embériques (année)	24 kg	15		15
Vohêmes (année)	6 kg	6		6
Ambrevades (année)	100 kg	100		100

Achat de pétrole pour l'éclairage, de sel pour la cuisine, très accessoirement et très rarement, de tabac.

En outre, les réparations de maisons ou les constructions entreprises nécessitent toujours des acquisitions de matériaux : bois de charpente, corail, sable, pierres, chaux, feuilles de cocotiers pour le tressage des toits, des parois ou des parties de cases « en végétal ».

La consommation en ville.

Le degré d'auto-suffisance des habitants des villes est beaucoup moins élevé que celui des familles paysannes. Cela tient, d'une part, à ce que les ressources agricoles sont beaucoup moins importantes dans les budgets de familles urbaines que dans ceux des habitants des villages.

La plupart des habitants des villes possèdent des terres qui rapportent des noix de coco, quelquefois des produits de spéculation, vanille par exemple, et aussi des produits vivriers si quelqu'un dans la famille s'occupe des cultures, soit qu'il travaille lui-même la terre ou prenne le soin de la faire exploiter et de contrôler le travail du gardien et des journaliers. La plupart du temps, le mari ou la femme ramènent de leurs champs les plus proches quelques produits vivriers : noix de coco, tomates, légumineuses, tubercules. Dans les familles les plus riches, les ressources de la famille viennent des activités professionnelles du mari : comme fonctionnaire, commerçant en ville, artisan ; il existe aussi dans les trois principales villes : Mutsamudu, Domoni, Ouani, des notables qui ont des plantations de cultures riches, vanille, ylang-ylang, girofle qui leur fournissent des revenus monétaires.

Egalement, d'autre part, la consommation des familles citadines, surtout celle des notables et des couches les plus riches de la population urbaine diffère de celle des habitants des villages : grande place accordée dans l'alimentation au riz et à la viande, à l'habillement, à l'équipement de la maison pour le mobilier, la cuisine ou l'éclairage. La grande lampe à pétrole ou la « pétromax » remplacent le petit lumignon de quincaillerie des paillettes. Dans le mobilier, les lits avec draps et matelas, les fauteuils rembourrés apparaissent. La maison de pierre est à l'intérieur blanchie à la chaux et les différentes chambres sont quelquefois ornées de peintures.

Les oppositions culturelles entre les villes et les populations paysannes peuvent expliquer la différence des genres de vie. Les habitants de Mutsamudu ou de Domoni portent en eux l'héritage des civilisations urbaines qui ont fleuri depuis près de dix siècles sur les côtes de

l'Afrique orientale. Au contraire, les populations paysannes ont puisé leurs modèles de la vie matérielle dans l'Afrique des villages qui, en bordure du littoral de l'Océan Indien, a peut-être été influencée par les Indonésiens avant la venue des Bantous (40). Mais également, la vie des citadins se ressent du niveau de leurs revenus monétaires. S'ils le pouvaient, il semble que les habitants des villages mangeraient davantage de viande et de riz.

Les variations de la consommation.

On remarque, d'une manière générale, que l'alimentation est plus complexe, plus élaborée dans les familles citadines qu'à la campagne. C'est que les habitants des villes disposent de plus de ressources que les paysans et que les héritages culturels qui ont leur conséquence sur l'alimentation et la cuisine sont différents.

En ville, nous trouvons une cuisine avec des plats relativement nombreux qui accommodent par des transformations culinaires importantes des produits dont disposent également les habitants des villages : grillades de viande ou de poisson, sauces accommodant les tubercules, diverses façons de préparer le riz. En outre, les repas se composent souvent de plusieurs plats successifs. En brousse, les repas sont réduits souvent à un repas par jour sauf le vendredi, la consommation de midi, aux champs, se limitant aux noix de coco et au grignotage de tubercules ou de *ntrovi* (41) grillées. Et par ailleurs, les repas sont pauvres : toujours un seul plat où le riz n'intervient que deux ou trois fois par semaine au maximum, et où le poisson ne figure que par hasard : si la pêche a été bonne, si un pêcheur a vendu ses prises au village et si le mari a eu assez d'argent pour en acheter.

Nioumakélé suggère le caractère précaire des ressources de l'économie traditionnelle. Pratiquement il y a dans l'année autant de crises de soudure qu'il y a de récoltes : les paysans vivent dans l'attente des récoltes.

Les populations urbaines qui ne connaissent pas de telles crises parce qu'elles disposent de revenus monétaires suffisants pour se procurer en tout temps du riz importé sont cependant soumises pour les autres ressources alimentaires à d'importantes difficultés d'approvisionnement : il en va ainsi des légumes, tomates et brèdes (42) que l'on se met à consommer de plus en plus à Mutsamudu, comme du poisson et de la viande.

Dans le cas de ces deux denrées, il existe un grave déséquilibre entre les tendances à l'augmentation de la consommation et les ressources dont la stabilité dépend des conditions de la pêche et de l'élevage.

Pratiquement, la consommation de la viande et du poisson ne devient importante qu'au moment des fêtes et notamment du Ramadan.

La consommation en période de Ramadan.

Le Ramadan constitue dans l'année une période qui éprouve durement d'un point de vue matériel la société musulmane. Du moins, c'est l'impression que l'on dégage des Comores pendant ce mois de jeûne.

Les habitants s'abstiennent de toute nourriture et de toute boisson depuis le milieu de la nuit jusqu'au lendemain soir après le coucher du soleil. Les repas normaux sont remplacés par une collation appelée *futari*, après le coucher du soleil et un repas de riz qui est pris entre dix heures du soir et minuit (*tsahu*).

(40) La « civilisation du cocotier » dont parle M. ISNARD dans son article sur les Comores (*Cahiers d'Outre-Mer, op. cit.*).

(41) Bananes vertes. On les cueille à dessein avant qu'elles soient mûres. Mûres, elles ont un autre nom et constituent une autre nourriture : *Masinza, sinza*.

(42) Terme vraisemblablement « créole » qui désigne divers légumes dont on consomme les feuilles cuites, pilées ou non.

Pratiquement, les paysans, qui, dans le cadre de la mauvaise alimentation qui est la leur, se soutiennent tout au long de la journée en absorbant des noix de coco, des fruits ou des tubercules sont obligés de mieux se nourrir le soir et achètent beaucoup plus de riz qu'à l'ordinaire.

Les citadins qui ont davantage de revenus monétaires consomment pour le *tsahu* de la viande et achètent pour le *futari* thé, biscuits, pains, gâteaux et abandonnent souvent les plats ordinaires à base de banane verte pour des mets plus coûteux qui « tiennent l'estomac ».

Ainsi l'on comprend que ce jeûne qui éprouve les gens constitue paradoxalement une cause de lourdes dépenses pour les budgets des citadins comme des paysans.

Le rythme de la consommation.

Au Ramadan, il faut ajouter le mois de *Maulid* et l'époque des mariages pour cerner les périodes au cours desquelles les habitudes de consommation sont bouleversées. L'époque des mariages se situe principalement entre la fête de l'*Idi* et le mois de *Maulid*. A la campagne, c'est l'époque des récoltes, du riz en particulier, que l'on choisit pour fêter les mariages.

Des fêtes telles que celles qui accompagnent les mariages sont très dispendieuses. Elles ont pour effet de réduire encore les ressources des paysans pour l'ordinaire, car il faut conserver les produits des récoltes pour ces fêtes.

La répartition des produits à l'intérieur des unités familiales.

Les faits de consommation dont on s'est efforcé de décrire les aspects, de mettre l'accent sur les difficultés et d'esquisser le rythme au cours de l'année s'insèrent dans le cadre du foyer, composé en principe du père, de la mère et des enfants en bas-âge, les maris polygames partageant leur temps entre leurs épouses et leurs foyers.

Les produits vivriers traditionnels autres que les fruits qui sont cultivés par la femme et récoltés par elle sur les parcelles que son mari lui a attribuées ou sur ses terres à elle vont directement au foyer.

Au contraire, c'est le mari qui apporte les fruits, notamment, les noix de coco nécessaires à la cuisine. Généralement, il y a dans la cour une réserve de noix dans laquelle la femme puise et que le mari approvisionne. Cette réserve sert aussi de monnaie d'échange contre du poisson, du riz importé ou des étoffes de la boutique.

De même, les fruits à pain, les jacques sont exposés sur le pas de porte pour être vendus aux passants ou laissés à la boutique contre argent liquide. A moins que les fruits ne viennent de la propriété de la femme, c'est le mari qui encaisse l'argent et l'emporte ou le met dans le coffre où l'on enferme les choses les plus précieuses de la maison.

Le foyer bénéficie des achats de nourriture et de vêtements que le mari effectue pour sa femme et ses enfants. Il peut recevoir aussi d'un frère du mari ou de la femme des fruits ou une part des récoltes provenant des terres sur lesquelles l'un ou l'autre des époux a des droits et qu'il ne cultive pas lui-même.

Chaque foyer bénéficie donc de trois sortes de mouvements de produits :

- 1° des produits vivriers cultivés par la femme ;
- 2° des fruits et des produits cultivés par le mari et vendus, mais les fruits et l'argent tiré de la vente étant répartis par le mari entre ses foyers ;
- 3° des prestations à l'intérieur de la famille comprise au sens large.

Ce schéma volontairement simplifié laisse dans l'ombre les conséquences des inégalités à l'intérieur des communautés villageoises.

C. Les échanges

Dans le cadre de la famille composée, selon la terminologie de M. RADCLIFFE-BROWN (43), qui constitue l'unité traditionnelle de production, les productions vivrières sont autoconsommées ou échangées, qu'elles soient un objet de troc ou qu'il y ait vente.

A propos des échanges, nous nous limiterons ici à ceux qui concernent les produits vivriers uniquement. Il est peut-être difficile de parler à ce propos de commerce traditionnel, bien qu'il s'agisse souvent de transactions monétaires, parce que la notion de bénéfice est absente des intentions des acheteurs et des vendeurs. Ceux-ci qui sont, pour la plupart, des paysans ont des besoins à satisfaire ; le profit ne motive pas, d'une manière générale, leurs transactions. Il n'en est plus de même lorsque les échanges entre cultivateurs sont effectués par l'intermédiaire de la boutique du village. Le commerce d'import-export avec ses prolongements jusque dans les boutiques de village est décrit à propos de l'économie dite « moderne ».

Les résultats de l'enquête sur les budgets familiaux.

L'enquête sur les budgets familiaux menée à Onojou permet de distinguer dans l'ensemble des productions vivrières locales ce qui est autoconsommé de ce qui est vendu, échangé ou donné.

Les 133 relevés quotidiens qui portent sur les produits vivriers et leur utilisation font apparaître une certaine importance des mouvements d'échange :

	Production locale	Auto-consommation	Dons aux parents	Troc (échanges en nature)	Vente (contre argent)
Noix de coco	100 %	46	3	13	38
Jus de sève de cocotier ...	»	37			63
Manioc	»	72	5	1	22
Feuilles de manioc et taro .	»	100	+	+	
Bananes vertes	»	77	4		19
Fruits de l'arbre à pain ...	»	24		14	62
Jacques	»	43			57
Mangues	»	43		57	
Légumes (tomates, aubergines, chouchoutes)	»	68			32
Lait	»	80			20
Volailles	»	100			

A l'occasion des relevés hebdomadaires effectués durant six mois qui constituent la seconde partie de l'enquête, on a étudié spécialement la provenance et la destination des produits vivriers achetés et vendus, reçus ou donnés :

(43) RADCLIFFE-BROWN, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique (op. cit.)*.

	Echanges avec les parents	avec les voisins	A la bou- tique du village	Autres villages	Villes	Total
Noix de coco		83	1	16		100 %
Jus de sève de cocotier		100				»
Manioc		96		4		»
Bananes		92		8		»
Fruits de l'arbre à pain		70			30	»
Jacques		100				»
Légumes		100				»
Lait		85	15			»
Volailles		100				»
Embériques			72	17	11	

Aussi, l'autoconsommation apparaît très variable selon les produits, oscillant de 24 à 100 %. On n'a pas mentionné ici les échanges qui portent sur les grains et les autres cultures qui sont récoltées à un seul moment de l'année, car les relevés intermittents effectués étaient impropres à mentionner ce genre de renseignements.

Ces deux tableaux montrent :

1° L'importance des échanges contre argent dans l'économie dite traditionnelle, l'autoconsommation laissant une large part aux échanges et ceux-ci se faisant plutôt contre argent que sous forme de troc.

2° L'existence autour d'une famille composée de divers cercles d'échanges : cercle des parents, des voisins, du village, de l'extérieur.

Le premier point nous amène à poser le problème de l'origine de ces échanges monétaires. On en est réduit à des conjectures. Le commerce arabe qui s'est développé à partir du x^e siècle sur les côtes de l'Afrique orientale utilisait la monnaie comme moyen de paiement. Les Comoriens ont un terme, *riali*, pour désigner l'unité monétaire : piastre ou rial. Cela correspond aussi à la monnaie merina, *ariary*, qui demeure symbolisée depuis que les piastres mexicaines ne circulent plus (44) par la pièce de cinq francs. Il en est de même à Anjouan, mais tandis qu'à Madagascar, il n'est pas possible hors des centres urbains d'opérer des transactions portant sur des fractions inférieures à cinq francs, à Anjouan, cela est accepté : il faut peut-être voir là seulement un effet du coût de la vie qui est plus bas qu'à Madagascar. Il est cependant vraisemblable que les piastres n'ont dû être utilisées que dans les villes. Les relations entre les villes et les villages s'établissaient (et s'établissent encore lorsqu'il s'agit de régions d'anciens domaines féodaux auxquels la colonisation n'a pas touché) sur la base de rapports personnels et non monétaires : prestations en nature, livraison de récoltes, tolérances d'utilisation des terres, etc... et n'entraînaient pas la mise dans le circuit de sommes d'argent. Plus vraisemblablement, les salaires qui ont été donnés aux « engagés » et le développement concomitant des importations du riz de Madagascar ont dû favoriser la pénétration des signes monétaires dans le circuit de l'économie traditionnelle.

(44) Au xix^e siècle, la piastre mexicaine a constitué, à Madagascar, une unité de compte désignée par le terme *ariary* dont l'éthymologie paraît voisine du *riali*.

Les différents niveaux des échanges.

1. Le niveau familial.

On remarque dans les relevés que peu d'échanges se font entre parents. Ceux-ci sont de plusieurs sortes : les « redevances » liées aux problèmes de répartition qui se posent au sein de l'« exploitation agricole » traditionnelle ; les menus dons, toujours implicitement à charge de réciprocité que se font des sœurs ou des cousines qui s'empruntent ou se font cadeaux de produits rares : feuilles de taro que l'on utilise dans la cuisine comme légumes, *mataba*, par exemple, tomates, chouchoutes, etc... ; les petits présents de la même sorte entre mère et fille, mais qui n'appellent pas forcément de réciprocité.

2. Le voisinage.

La plus grosse partie des échanges semble se faire avec les voisins. Ils peuvent s'effectuer de la manière la plus informelle à l'occasion d'une rencontre en revenant des champs, en allant à la boutique du village. De manière plus formelle, les paysans signifient aux acheteurs éventuels de passage dans la rue de leur maison qu'ils ont à vendre quelque chose en disposant les produits en petits tas devant la porte, sous le porche d'une maison construite en pierre, sous la véranda ou l'avancée du toit d'une paillotte si elle en a une. Les produits une fois déposés, mari et femme vaquent à leurs occupations et il reste à l'acheteur éventuel à signaler sa présence à l'attention des habitants du logis en jetant le traditionnel « *hodi?* », « Y a-t-il quelqu'un ? Peut-on entrer ? »

Les échanges à l'intérieur de la famille au sens large reposent, soit sur des productions un peu rares dont on fait cadeau, soit indistinctement sur celles qui font l'objet des prestations dues et sont déterminées par les cultures faites sur les terres dont le statut d'exploitation est la cause de ces prestations. Dans le premier cas, une mère ou une sœur fera cadeau à la femme d'un tas de feuilles de taro ou de tubercules de cette plante que l'on ne trouve qu'en forêt à l'état sauvage ou cultivé dans les bas-fonds humides et qui, comparé au manioc et aux bananes, est un produit rare. Dans le second cas, il s'agira, par exemple, des fruits des cocotiers qui poussent sur une terre de la femme qui est exploitée par son frère et à qui celui-ci remettra régulièrement quelques noix.

Tous les produits ne sont pas, au contraire, susceptibles d'être vendus aux voisins ou sur le pas de porte. Ce type d'échanges caractérisé surtout par la proximité des acheteurs et vendeurs qui demeurent avant tout des consommateurs, porte sur des produits de consommation quotidienne et courante, essentiellement noix de coco, manioc, bananes, éventuellement fruits et légumes.

Finalement, ces échanges aboutissent à distribuer dans le cercle de voisinage d'une famille déterminée, en pratique, le quartier où se trouve situé le foyer, les productions agricoles de cette famille, et réciproquement, à recevoir les productions de ce cercle que la famille ne peut se procurer.

Un autre trait est aussi l'usage de l'échange de troc, produit contre produit, qui, à ce niveau, a cours à côté des transactions monétaires.

3. Le cercle du village.

Un certain nombre de productions, également rares, lait, poisson, mettent, en relation l'ensemble des consommateurs du village avec le fournisseur et celui-ci occupe une place à part, qui peut lui conférer un rôle éminent dans le village du fait de la rareté de la marchandise qu'il vend. Pour le pêcheur « professionnel » du village, ce phénomène est assez net. En ce qui concerne les bouviers, il est contrebalancé par leur statut même de bouvier, métayer, gardien du bétail qui les place à un rang inférieur dans l'échelle sociale.

Les mêmes marchandises qui sont achetées ou vendues dans le voisinage de la maison ou sur le pas de porte le sont à la boutique du village. Le commerçant achète et revend noix de coco, tubercules de manioc, bananes, fruits de l'arbre à pain.

Il est difficile de déterminer ce qui motive les paysans à vendre et acheter ces produits à la boutique plutôt que dans le voisinage. Une part d'occasionnel, de fortuit en constitue le critère. En premier lieu, le commerce avec le voisinage est toujours un peu imprévu : pour l'homme ou sa femme qui désire telle chose pour le repas du soir, on se reporte à la boutique si l'exploration des « pas de porte » du voisinage demeure infructueuse ou si personne ne s'est présenté pour proposer ce qu'on désire. La boutique du village constitue en quelque sorte « le marché résiduel » des productions du village. En l'absence complète de marchés dans les villages, au sens formel que revêt ce terme, la boutique joue le rôle de substitut. En second lieu, le villageois va souvent à la boutique pour se procurer du riz d'importation, *ntsohole*, et l'obtient en vendant ses productions. Il semble, d'après les prix relevés à l'achat et à la vente par le boutiquier des productions villageoises, que ce dernier ne fasse qu'un très léger bénéfice, sinon aucun sur ces transactions. En revanche, il lui est bien nécessaire, s'il veut vendre du riz ou du pétrole, d'accepter ce que lui proposent les villageois du fait que leurs productions sont en grande partie (et parce que le salariat demeure limité) leurs seules sources pour obtenir des signes monétaires.

En plus des productions courantes, le boutiquier achète aussi les récoltes annuelles de grains, embériques, ambrevades, vohêmes que les paysans désirent vendre. Nous allons voir que ces récoltes font l'objet d'échanges entre villages, et la boutique, « marché résiduel interne » du village, est aussi, pour les productions paysannes vendues à l'extérieur, un relais vers les autres villages et la ville voisine.

4. Les échanges avec les autres villages et la ville.

Ils portent sur les productions dont les besoins sont complémentaires pour la subsistance des populations rurales et urbaines.

Les acheteurs des villages et des villes ont des besoins à satisfaire pour leur nourriture :

- pour ceux des villes, toutes les productions agricoles : noix de coco, manioc, bananes, légumes secs, fruits, lait, œufs, volailles ;
- pour ceux des villages, les productions qu'on ne peut pas du tout obtenir à cause du climat, ou qui ne sont obtenues sur place qu'avec un décalage de quelques mois dû aux phénomènes écologiques liés à l'altitude, ou encore, lorsque l'essentiel de la population des villages acheteurs est salarié sur les plantations.

Si nous prenons la région de Nioumakélé pour exemple, nous relevons :

1° des échanges entre villages moyens et hauts pour fournir à ces derniers des noix de coco, du manioc, des embériques, des ambrevades du fait que les cultures de ces produits n'y prospèrent pas ;

2° des échanges avec les villages salariés du sud qui disposent de l'argent procuré par les salaires de la firme.

Un village moyen comme Ongojou qui vit sur une base importante d'autosuffisance connaît une relative prospérité à cause de la variété des productions (de plateaux : céréales, légumes secs, bananes ; de vallée : manioc ; de zone basse : cocotiers, arbres fruitiers, manioc, arachides, paddy, légumes secs ; de littoral : bananiers). Il complète les ressources d'un village des « hauts », comme M'Rémani qui utilise l'argent tiré des salaires versés par la firme ou le Gouvernement pour acheter à Ongojou les produits qui lui manquent : noix de coco, légumes

secs, manioc, et vit aussi sur une large base d'autosuffisance, avec un disponible réel moyen par habitant inférieur assez sensiblement, sans doute, à Ongojou. Ce dernier ravitaille en produits vivriers les villages sisaliers qui en sont dépourvus et les lui paient avec l'argent des salaires. M'RÉmani vend aussi des bananes aux villages sisaliers.

Pour le vendeur, le besoin d'argent motive ces échanges. On assiste ainsi à l'occasion de ces échanges à des déplacements qui sont le fait des uns ou des autres.

A la saison, vers janvier-février, les femmes d'Ongojou montent dans les villages des « hauts » vendre les embériques aux boutiquiers.

A la même époque, des femmes des « hauts » vont cueillir à mi-pente les mangues des arbres de la « réserve » et vont les vendre en bas à la ville, tandis que d'autres, au contraire, remontent sur le plateau portant leurs corbeilles de fruits sur la tête jusqu'au village où elles les exposent pour la vente devant leur pas de porte.

Par ailleurs, les hommes des « hauts » descendent à Ongojou acheter des noix de coco. Des femmes vont vendre des bananes aux villages sisaliers du sud et, rapportant de l'argent, achètent au passage à Ongojou des légumes secs.

Les échanges permettent l'établissement d'un certain équilibre entre les possibilités et les besoins des villages. Les possibilités sont conditionnées par la géographie (écologie et ressources) et les structures économiques (plantations). Effectués en monnaie, ils sont alimentés par les salaires versés par l'entreprise de plantation et le Gouvernement (travaux publics notamment) et par les revenus tirés de la vente en ville des produits vivriers, de la collecte de la vanille et, pour une faible part, des achats de fleurs de jasmin et de bigaradiers par la firme. Ces revenus monétaires se diffusent de proche en proche, mais en s'amenuisant toujours un peu plus : les villages peu favorisés par la nature et qui ne comptent pas beaucoup de travailleurs salariés sont les plus pauvres, les moins pourvus en numéraires, et ceux qui doivent se suffire de leurs propres ressources qui sont, puisqu'ils ne peuvent pas en tirer de numéraire, les plus pauvres. Nous pensons immédiatement au cercle vicieux de la pauvreté dont parle R. NURKSE à propos du sous-développement (45).

Pour sortir de cette situation, il faut mener une action exogène : le village ne le peut par ses propres forces. Il faut lui donner du travail, des terres supplémentaires, des cultures riches à exploiter, avec le surpeuplement actuel, sans doute les trois à la fois.

Aux échanges que nous venons de décrire s'ajoutent les manifestations du commerce proprement dit : vente de riz, de pétrole, de denrées comme sel, sucre, épices, parfois farine de froment, tabac. Ces marchandises sont vendues dans les boutiques de village. Il existe également des boutiques ouvertes par les firmes qui vendent essentiellement du riz, du sel, et du pétrole. Les prix de vente aux villageois sont, dans ces boutiques, très sensiblement moins chers que dans les autres, mais elles ne semblent pas très fréquentées par les habitants. Il est évident aussi que, eu égard à l'importance du peuplement, elles sont très peu nombreuses : une par domaine, généralement.

Comparaison des prix de détail dans les boutiques de villages et de firmes		
	Village (Ongojou)	Firme
Riz décortiqué (le kilo)	45 francs	38-40 francs
Pétrole (le litre)	40	25
Sel (le kilo)	30	20

(45) R. NURKSE : *Problems of capital formation in underdeveloped countries*. — Basil Blackwell, Oxford, 1953, p. 4.

On a voulu chiffrer l'importance des échanges intéressant les familles de l'enquête et l'on a été conduit à y intégrer diverses fournitures traditionnelles, telles les coraux extraits, vendus et achetés, du bois de construction, etc... On a aussi inclu les ventes des produits « riches » et les dons reçus ou effectués en argent :

— Dons effectués aux parents ou reçus d'eux, en argent ou en nature	9	%
— Echanges avec les voisins, ventes sur le pas de porte	30	%
— Achats et ventes à la boutique du village	37	%
— Echanges avec les villages voisins	10,8	%
— Achats et ventes à la ville voisine	4,2	%
— Achats à la boutique du domaine de la firme	0,25	%
— Ventes aux collecteurs de produits « riches »	8,75	%
	100	%

Les échanges en nature (troc).

Les échanges que nous venons d'examiner ont été consentis dans le cas d'achats et de ventes, contre argent. Nous avons vu, par ailleurs, que les échanges en nature étaient rares sauf en ce qui concerne les noix de coco, les fruits de l'arbre à pain et les mangues. Pour ces deux derniers produits, les relevés que nous avons sont trop peu nombreux et portent sur une durée trop courte pour qu'ils soient significatifs. Par ailleurs nous avons relevé de nombreux achats et ventes de ces produits.

Si l'économie de troc paraît, au sens strict, occuper peu de place, les échanges en monnaie ne signifient pas à proprement parler commerce, recherche de bénéfices. Nous ne parlons pas ici des activités des commerçants de villages, mais ceux-ci sont très peu nombreux par rapport à l'ensemble de la population rurale : un pour cent ou deux cents foyers, 500 à 1 000 habitants. Il semble que les habitants reconnaissent dans la monnaie la double fonction de pouvoir être un étalon de mesure et une réserve de valeur.

— *Étalon de valeur.* A ce sujet, les noix de coco jouent à vrai dire le même rôle : les échanges de noix de coco avec des marchandises importées, riz, étoffes sont pratiqués dans les boutiques. Le produit peut se stocker facilement, il se garde longtemps sans perdre ses qualités alimentaires ou industrielles. Il peut être un moyen de constituer des réserves.

— *Réserve de valeur.* Comme nous le verrons, les véritables valeurs qui permettent dans l'économie traditionnelle de constituer des réserves et de les conserver sont les têtes de bétail, bœufs et cabris. Mais l'argent constitue une réserve de valeur en quelque sorte auxiliaire pour les petites dépenses imprévues et pour accumuler la richesse qui permettra d'acquérir le bétail.

Or, les fruits de cocotiers peuvent remplir ce rôle. On peut les cueillir et les stocker dans la cour de la maison et les échanger peu à peu, à la boutique ou avec les voisins contre les produits vivriers dont on a besoin. On peut attendre et les cueillir d'un coup en vue d'acquérir le bétail convoité.

Ainsi, avant toute introduction d'argent, l'économie traditionnelle anjouanaise avait l'avantage sur d'autres économies agricoles de posséder des richesses mobilisables, pratiquement thésaurisables, une monnaie en nature peut-on dire. L'argent n'a fait que se substituer à cette monnaie. Il y aurait entre ce système traditionnel et le système présent une différence importante si l'argent était considéré comme un moyen d'acquérir des profits. L'idée n'est sans doute pas étrangère aux villageois, car les cités sont bien proches et la population active assez mobile. Mais les besoins sont tels qu'ils excluent dans l'esprit des habitants la possibilité de penser à faire des bénéfices. Les revenus tirés des produits « riches » couvrent seulement les dépenses correspondant à des besoins jusqu'ici insatisfaits, et notre économie moderne occidentale qui

met l'accent sur le développement de la consommation paraît susciter, ainsi qu'on le voit en ville, de nouveaux besoins.

On peut ainsi s'expliquer l'importance des échanges traditionnels en grande partie effectués en argent. Mais malgré cela, nous n'avons pas affaire à une économie marchande.

Les prix.

L'avènement de la monnaie dans l'économie traditionnelle et l'usage important qui en est fait amène une innovation : celle de raccorder les deux économies, la traditionnelle et la moderne, d'intégrer les échanges internes de l'autosuffisance villageoise avec les salaires et les achats de marchandises importées. Cette intégration s'exprime très simplement par les équilibres budgétaires (en monnaie) que les villageois sont obligés de respecter : il en va de leurs budgets comme des comptes des nations : par définition, les « balances des comptes » en déséquilibre n'existent pas. Les seules conséquences de ces équilibres obligatoires sont les consommations de biens capitaux et les endettements, ou les renoncements à effectuer certaines dépenses et les restrictions de niveau de vie.

Les prix conditionnent les équilibres budgétaires des foyers. Si l'on veut parler de niveau de prix, il faut distinguer celui des productions locales de celui des marchandises importées.

On regrette de ne pouvoir fournir que quelques indications sommaires par suite de l'impossibilité de procéder à des comparaisons. Tout au plus peut-on avancer quelques hypothèses :

— Le coût de la vie à Anjouan serait inférieur à celui de la côte malgache du nord-ouest qui présente, *grosso modo*, les mêmes traits géographiques et économiques qu'Anjouan : même écologie, économie de plantation, salariat, surpeuplement relatif.

Le salaire journalier légal était, en 1961, fixé à 71,40 francs C.F.A. (46).

Parmi les prix de produits locaux enregistrés, citons :

— tubercules de manioc, le kilo	10 francs
— la main de bananes, <i>riali-moja</i>	5 francs
— trois œufs, <i>riali embili</i> (deux piastres), soit	10 francs
— une noix de coco	7 à 10 francs
— un litre de lait	10 francs
— la viande et le poisson, produits rares :	
le kilo de viande, 85 à 100 francs,	
le kilo de poisson, 70 francs.	

Il semble que les prix malgaches homologues du Nord-Ouest (Sambirano, Nosy-Bé, Mahavavy du Nord) dépassaient largement les prix comoriens.

— Les prix des marchandises importées de Madagascar sont au moins égaux, sinon supérieurs aux prix malgaches de la même région. Le prix le plus déterminant dans les budgets de famille est celui du riz qui forme les quatre cinquièmes des dépenses d'alimentation. Enregistré importé C.A.F. à la douane à 34 francs en 1960, il est vendu par S.C.A. (47), S.C.B. (48) et leurs boutiques sur les plantations à 38-40 francs et vendu par les boutiquiers de villages de Nioumakélé à 45 francs. On trouve des prix allant jusqu'à 50 francs. On peut estimer à deux

(46) Constatation résultant de deux « tournées » effectuées dans le Nord-Ouest de Madagascar en septembre 1960 et en juillet 1961.

(47) S.C.A. : Société Commerciale d'Ajaho.

(48) S.C.B. : Société Comores Bambao.

ou trois francs par kilo au maximum le coût du transport par route dans les coins les plus reculés de l'île. Le riz payé 37 ou 38 francs au grossiste, société ou commerçant indien était majoré par le commerçant de brousse de 12,5 à 25 %, coût du transport non compris.

Fluctuations des prix.

On a relevé de janvier à septembre 1961 une lente montée des prix des noix de coco qui sont passés de 7 à 10 francs. Aucun relevé des prix n'ayant été auparavant effectué de manière systématique, on ne sait que penser de ce phénomène qui n'était peut-être que saisonnier. On se devait cependant de le signaler.

D. L'équilibre budgétaire des familles

Le niveau de vie.

Les relevés de recettes et dépenses en argent effectués régulièrement pour quinze familles élémentaires (foyers) d'Ongojou permettent tout d'abord de déterminer le niveau de vie de paysans anjouanais qui ne sont ni très pauvres, ni très riches et dont la base des ressources repose sur l'exploitation d'un patrimoine de terres, d'arbres, de quelques plantations « riches » et le travail fourni épisodiquement sur les plantations du domaine de Nioumakélé ou sur les chantiers des travaux publics. On peut estimer que les familles étudiées possédant un certain « standing » sont susceptibles, à la différence des plus pauvres, de dégager des excédents dont il est intéressant, dans une perspective de développement économique, de connaître la destination.

On précise bien qu'il s'agit ici de revenus et de dépenses monétaires qui donnent lieu à des achats de biens auxquels il faut ajouter les produits de l'autoconsommation pour avoir une idée du niveau général de consommation.

Dans le paragraphe consacré à la consommation, nous avons exprimé en termes « réels » ce niveau : quantités de produits consommés — les noix de coco, par jour — les tubercules, les bananes et les légumes, par semaine — les grains, pour l'année entière puisque la consommation en est très intermittente. Il aurait été nécessaire, pour être plus exact et cerner de plus près le niveau « objectif » d'existence, de calculer les calories qu'apportent ces produits et de déboucher sur une étude nutritionnelle.

En nous limitant au niveau de vie « monétaire » qui englobe les recettes et dépenses de consommation « en circuit fermé » (transactions internes aux villages portant sur les produits vivriers), on obtient une rentrée moyenne d'argent, dans une année de 23 500 francs C.F.A. (somme de toutes les recettes effectuées) et une sortie moyenne de 18.300, laissant ainsi un solde positif de quelque cinq mille francs.

Il ne s'agit pas ici d'illustrer l'égalité du type :

$$\text{revenu} = \text{consommation} + \text{épargne susceptible d'être investie.}$$

En effet, le solde n'est pas forcément de l'épargne et les dépenses effectuées comportent une part d'investissement. Pour obtenir la signification de ce solde moyen, nous devons :

- 1° connaître le contenu moyen des recettes et des dépenses ;
- 2° tenir compte des soldes effectifs des budgets étudiés et de leurs causes.

Le contenu des recettes et des dépenses.

Le tableau ci-après décrit les recettes et les dépenses moyennes d'une famille en en donnant la décomposition :

VENTES et rentrées d'argent		ACHATS et sorties d'argent	
	en F		en F
Vente produits vivriers de :		Achats produits vivriers de :	
la terre	5 029	la terre	254
bois de chauffage	6,6	lait	3,3
vanille	1 754	volailles	5,7
lait	23,5	viandes (3,2 kg)	320
volailles	258	poisson pêché, salé (2,4 kg)	168
autres viandes de boucherie	1 398	jus de sève de cocotier, <i>trembo</i> ...	3,3
poisson pêché ou salé	1 179	denrées alimentaires (riz, sel, oi-	
produits alimentaires fabriqués ..	267	gnon, poivre, sucre)	4 695
Objets fabriqués :		— dont riz (117 kg)	(4 265)
nattes	1 645	<i>Total dépenses alimentaires</i>	(5 449,3)
mobilier	1 080	tabac	30
bétail	1 828	denrées diverses (pétrole, savon) ..	311
plants (vanille)	228	étoffes, vêtements, chaussures	4 040
matériaux de construction	293	mobilier, articles ménagers	440
Salaires du mari	3 090	Frais médicaux, pharmacie	176
Allocations familiales	1 459	Dépenses personnelles	33
Salaires perçus par la femme	23,3	Achat de bétail	805
Dons et aides des fils :		plants	571
— non expatriés	554	matériel de pêche	523
— expatriés	557	Dépenses de construction :	
Dons et aides des parents	990	matériaux	1 700
Autres dons. Cadeaux	57	main-d'œuvre	1 526
— <i>Total dons, aides, cadeaux</i>	(2 158)	Remboursement de dettes	58
Contributions extraordinaires (des fils		Dépenses sociales coutumières (cir-	
aux événements familiaux)	2 228	concision, mariage, enterrement, fes-	
Contribution du mari aux dépenses		tin des femmes du village)	2 231,7
du foyer (dans un cas observé)	337	Présents au <i>mwalimu</i> (consultation)	22,8
		Dépenses diverses, transport	42,3
		Impôt	400
<i>Total des rentrées d'argent</i>	23 509,4	<i>Total des sorties d'argent</i>	18 332,1

a. — Les principaux postes de recettes.

On peut regrouper les recettes et autres rentrées d'argent en :

revenus des activités traditionnelles (vente de produits vivriers, de la terre, de l'élevage, de la pêche ou de l'artisanat, vente de bois de chauffage, de <i>trembo</i> , de matériaux de construction, corail, sable, bois, chaux)	8 976,1 F,	soit 38 %
revenus tirés de la vanille (et vente de plants)	1 982	8,5 %
salaires et allocations familiales	4 909,3	21 %
contributions et aides	4 416	19 %
dont à titre extraordinaire (pour les événements familiaux)	(2 228)	
vente de bétail	1 828	7,5 %
vente de viande de boucherie	1 398	6 %
	<u>23 509,4 F</u>	

Les ressources tirées des activités de la famille représentent 80 % des rentrées d'argent, le reste consistant en aide extérieure des parents ou des enfants. En outre, les deux derniers postes (vente de bétail et vente de viande) doivent être replacés dans leur contexte culturel pour être justement appréciés :

Les ventes de viande ne sont qu'une conséquence de l'abattage de bétail pour les cérémonies familiales ou religieuses. Recettes occasionnelles, elles ne font que réduire le montant des dépenses effectuées pour ces fêtes.

Les ventes de bétail représentent une mobilisation des réserves du chef de famille pour couvrir les dépenses cérémonielles. Elles ne constituent pas cependant, ce que nous pourrions considérer d'un point de vue économique et occidental, une consommation du capital parce qu'il est entendu que le bétail est, dans le système culturel anjouanais, considéré comme devant couvrir les dépenses.

Seulement, il faudra, pour couvrir des dépenses cérémonielles futures, racheter des têtes de bétail (bœufs et cabris) avec de l'argent mis de côté à cet effet : salaire, allocations familiales, revenus de la vanille : on n'achètera pas de riz pour améliorer l'ordinaire des repas et, ce qui est plus grave, on devra s'abstenir de planter de la vanille.

Pour finir, les seuls revenus qui doivent couvrir tout à la fois les dépenses de consommation, les dépenses cérémonielles et l'investissement (plantations) sont ceux que l'on tire des activités traditionnelles, les salaires et les allocations familiales, les bénéfices tirés de la vanille. Quelquefois, les enfants expatriés à Madagascar ou qui travaillent en ville aident leurs parents à supporter les dépenses dites « sociales », quelquefois aussi, quand les salaires et les bénéfices de la vanille font défaut, ils envoient un peu d'argent.

b. — Les principaux postes de dépenses.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Dépenses alimentaires	5 449,3 F,	soit 30 %
Dépenses diverses, étoffes, dépenses personnelles, transports, mobilier	4 869,3	27 %
Menues dépenses obligatoires (Impôt, frais médicaux et pharmacie, remboursement de dettes, consultation du <i>mwalimu</i>)	656,8	3,5 %
Dépenses cérémonielles	2 231,7	12 %
Dépenses de construction	3 226	17,5 %
Achat de plants et de matériel de pêche	1 094	6 %
Achat de bétail (reconstitution du cheptel)	805	4 %
	18 332,1 F	

Les dépenses de consommation courante représentent près de 60 % du total. Parmi, nous devons noter les achats de riz (24 %) et ceux d'étoffes (22 %). Cependant, les quatre mille francs d'étoffes représentent en termes réels peu de chose. Les dépenses cérémonielles ne constituent pas plus de 12 % du montant total des dépenses, mais il convient d'ajouter les achats de bétail destinés aux cérémonies familiales et religieuses futures, soit ensemble 16 %.

Des dépenses d'investissement ont été consenties : 6 % correspondant à des achats de plants de vanille et d'équipement de pêche (hameçons).

Il n'est pas possible d'inclure dans les investissements les dépenses de construction « en dur » à la campagne qui ne rapporteront pas de loyer. Il s'agit de maisons pour les filles à marier, à qui, nous l'avons vu, le père offre la demeure, et essentiellement, il s'agit d'une affaire de prestige : les filles eussent pu être logées dans une paillotte.

Il va de soi qu'il s'agit également à la campagne d'une dépense exceptionnelle : si nous retranchons son montant du total, nous obtenons un chiffre d'une quinzaine de mille francs et ces dépenses n'étant pas à couvrir, les ventes de bétail doivent être plus limitées.

c. — Équilibre du budget moyen.

Il faut distinguer les revenus courants (ce qui ne veut pas dire : réguliers) de ceux qui ne le sont pas : aides, ventes de bétail ou de viande, cadeaux.

Sur 23 500 francs, les revenus courants font 67 % et s'élèvent à :

Revenus activités traditionnelles .	8 976 F	
Salaires et allocations	1 982	
Vanille	4 909,3	
	<u>15 867,3</u>	qui couvrent les dépenses suivantes :
		— dépenses courantes
		10 975,4 F
		— achat de plants et de matériel
		de pêche
		1 094
		<u>12 069,4 F</u>

Le reste, environ 3 800 francs, sert à couvrir en partie les dépenses cérémonielles, les dépenses de construction et la reconstitution du cheptel :

Dépenses cérémonielles	2 231,7 F	
Dépenses de construction	3 226	
Achat de cheptel	805	
	<u>6 262,7 F</u>	couverts par les recettes suivantes :
		— recettes courantes
		3 797,9 F
		— recettes occasionnelles des céré-
		monies
		1 398
		— vente de bétail
		1 828
		— aides et contributions
		4 416
		<u>11 439,9 F</u>

Le solde représente les 5 200 francs non utilisés. En fait, cet équilibre moyen est purement théorique. Voyons à l'aide de quelques exemples comment les choses se sont passées dans la réalité.

Etude de détail des budgets.

L'excédent de 5 200 francs résulte d'une moyenne des différences (en plus ou en moins) entre les rentrées et les sorties d'argent dans le cadre de chaque budget de famille.

Paradoxalement, les déficits correspondent à de grosses dépenses de construction dont on a vu qu'elles étaient un élément de prestige et, en même temps, à des budgets assez riches. L'un explique l'autre d'ailleurs, les budgets riches ayant pu dégager des économies importantes dont témoignent les déficits apparents.

Les budgets équilibrés (à 1 000 francs près) témoignent d'une situation beaucoup moins saine, beaucoup plus difficile. Les dépenses n'ont été couvertes qu'à l'aide de cadeaux de la famille : dans un cas, l'excédent est le cinquième des revenus, mais le fils en a fourni les deux cinquièmes. Dans un autre cas, on a acheté quelques têtes de bétail mais avec les bénéfices de la vanille et des salaires inespérés : aux Travaux publics et au B.D.P.A. Un très fort excédent, 13 400 francs, n'est qu'apparent : un fils a versé 12 000 francs pour le mariage de sa sœur.

Budgets familiaux	Recettes Rentrées F	Dépenses Sorties F	différence en + ou -	Observations
A	29 260	35 031	- 5 771	● Construction d'une maison, coût provisoire 11 790 F (49).
B	14 405	14 515	- 110	● Enterrement du chef de famille. Argent donné par un fils.
C	18 325	11 023	+ 7 302	● Dépenses cérémonielles. Vente de bétail (une vache). Salaires travaux (occasionnel).
D	26 677	15 484	+ 11 193	● Dépenses cérémonielles. Recettes de vente et abattage de bétail. Achat plants de vanillier.
E	11 720	7 656	+ 4 064	● Vente de trembo.
F	11 995	7 582	+ 4 413	● Salaires travaux (occasionnel).
G	12 050	8 511	+ 3 539	● Salaires réguliers (du Domaine).
H	11 715	11 657	+ 58	● Ventes vanille et plants vanilliers. Salaires Travaux (51) et B.D. P.A.
I	4 950	3 948	+ 1 002	Achat de cheptel
J	6 025	3 940	+ 2 085	● Aide d'un fils.
K	9 200	6 345	+ 2 855	● Aide des fils. ● Ventes de vanille.
L	10 105	23 805	- 13 700	Aide d'un fils. ● Construction d'une maison, coût provisoire 13.200 F (49).
M	20 718	7 304	+ 13 414	● Aide d'un fils. Aide supplémentaire d'un fils en vue du mariage d'une fille.
N	7 000	5 269	+ 1 731	● Vente de bétail.
O	3 780	3 171	+ 709	Aide des parents.

Examinons de près les excédents :

Dans un cas, budget C, l'excédent est égal à l'argent tiré de la vente de bétail effectuée pour couvrir des dépenses cérémonielles. Ces dépenses sont d'ailleurs inférieures à des salaires occasionnellement encaissés aux Travaux publics.

— Vente de bétail	7 500 F	— Dépenses cérémonielles	2 700 F
— Salaires Travaux	3 700 F	— Excédent	+ 7 302 F

Que s'est-il passé ? Lorsque le paysan C a vendu le bétail, il avait besoin de 2 700 francs et n'avait que 1 500 francs d'économies. Pratiquement, après avoir payé les dépenses cérémo-

(49) Les sommes qui apparaissent en déficit ont, de toute façon, été couvertes, puisque, par définition, chacun n'a pu dépenser plus qu'il n'avait. Ces sommes signifient simplement qu'il existait préalablement à la période d'enquête des économies d'un montant au moins égal.

(50) Firme qui a employé l'intéressé.

(51) *Travaux* est le terme français par lequel les Anjouanais désignent lorsqu'ils parlent en leur langue ou en français, le Service des Travaux publics.

nielles, il devait avoir 7 000 francs dans la « malle », mais il achète un peu de riz de temps en temps et les économies « fondent » lentement, il ne resterait plus que 2 600 francs si l'Administration n'avait repris les travaux d'adduction d'eau et si le sort n'avait désigné C au nombre des travailleurs engagés dans le contingent fourni par Ongojou : pur hasard, car les emplois offerts aux Travaux publics sont peu nombreux eu égard au chômage existant.

Dans de nombreux cas, les petits excédents dégagés ne sont qu'apparents : parents ou fils sont venus apporter une obole supérieure et les excédents sont les restes de leurs libéralités.

Un budget (G) paraîtrait susceptible de dégager une épargne mais le chef de famille est un salarié permanent des plantations. De plus, cette épargne aurait à couvrir les dépenses cérémonielles et laisserait peu de chose pour des investissements éventuels.

Dans un cas (budget D), le chef de famille a acheté des plants de vanilliers pour une forte somme, et cela provient des ventes de bétail et de viande organisées à l'occasion de cérémonies familiales. L'opération dégage un excédent important susceptible d'être utilisé pour reconstituer le cheptel.

Dans des budgets de faible niveau, les dépenses de prestige occupent entre les cérémonies, les constructions et les reconstitutions de cheptel en vue des dépenses de prestige futures le tiers des dépenses. Comme les dépenses pour la consommation courante représentent en outre 60 % du total, les investissements productifs se réduisent à peu de chose.

Les excédents sont apparents et résultent souvent, soit des reliquats sur les libéralités des parents expatriés ou plus fortunés, soit de la « mobilisation » du bétail à l'occasion des dépenses de prestige qu'il faut entreprendre.

Il n'en demeure pas moins qu'une part des dépenses est couverte par l'aide familiale et des salaires occasionnels perçus.

Enfin, le fait d'utiliser le bétail comme « réserve de valeur » se révèle à l'usage assez fâcheux : au point de vue financier, le villageois est souvent obligé de vendre son bétail pour acquérir les 1 000 ou 2 000 francs qui lui manquent et les économies non utilisées immédiatement vont être peu à peu épuisées pour la consommation : le comportement est psychologiquement bien explicable, mais alors que l'argent est si rare, cela entraîne les villageois à épuiser leurs économies. Ne parlons pas du temps dépensé par les hommes à soigner leur bétail.

Egalement, il faut souligner un autre fait : en matière d'investissement productif, la vanille apparaît comme l'unique possibilité dans les circonstances actuelles. Que se passera-t-il si les cours s'effondrent ?

II. - Les rapports économiques entre villes et campagnes

Les données de l'histoire, la structure agraire, l'organisation sociale mettent en évidence le clivage qui sépare dans la possession de la richesse, les attitudes, les rôles, les habitants des villes et particulièrement parmi eux, les nobles, de ceux des campagnes. Du fait de la hiérarchie des classes dans la société traditionnelle et du quasi-monopole de la propriété de la terre aux mains de l'aristocratie urbaine, les formes de l'économie traditionnelle peuvent être appréhendées à deux niveaux : à un niveau familial où les phénomènes essentiels se résument au dialogue de l'homme avec la terre, aux phénomènes d'auto-subsistance, aux rapports des hommes et des femmes à propos de leurs activités, au rôle de l'argent dans la famille. Les caractères de la production domestique conditionnent l'accroissement des familles et le maintien, sinon l'élévation, de leur niveau de vie. Au niveau du village pris dans sa totalité et des rapports entre les villes et les villages, les formes de la production mettent l'accent sur les phénomènes de domination traditionnelle, sociale et économique. Trois espèces coïncident plus ou moins : la prépondérance de la ville sur la campagne, de la noblesse sur les villageois et les anciens esclaves, des propriétaires fonciers sur les cultivateurs sans terre.

A Anjouan il est peu d'agriculteurs qui ne disposent absolument pas de terres, mais les propriétés et les parcelles de « réserves » sont souvent très petites et les fils qui viennent à l'âge adulte n'en obtiennent dans l'immédiat que si le père en dispose suffisamment pour leur confier quelques ares.

Dans ces conditions, les jeunes hommes recourent à des activités diverses pour accroître leurs ressources : embauche sur les plantations, métayage sur les propriétés des citadins ou certaines parcelles des domaines de Sociétés, recours à des activités fortuites telles que l'élevage d'une tête de bétail pour le compte d'un tiers ou l'embauche temporaire sur les chantiers de Travaux publics ou au port de Mutsamudu.

A côté de la mise en valeur directe des terres par leur propriétaire que l'on a décrite dans ses aspects et ses effets dans le cadre familial, il existe donc d'autres formes de production au niveau de l'économie traditionnelle, essentiellement des formes de métayage qui portent sur la terre ou le bétail.

A. Le métayage des terres, les rapports économiques entre les villes et les campagnes

Ces rapports sont fondés sur l'existence dans les campagnes anjouanaises d'une propriété traditionnelle aux mains des citadins des trois principales villes : Mutsamudu, Domoni, Ouani.

L'examen d'une carte de la structure agraire et les données d'ordre sociologique ou historique qu'on a pu recueillir suggèrent l'existence de rapports traditionnels entre les nobles de Mutsamudu et les populations paysannes du littoral de la baie d'Anjouan et de la presqu'île de Sima où se trouve localisée la plupart des propriétés foncières traditionnelles qui appartiennent à des citadins résidant en ville.

La structure agraire à l'ouest de Mutsamudu.

Les petits villages à l'ouest de Mutsamudu disposent autour des maisons de peu de terres. La plupart appartiennent à des propriétaires terriens originaires de la ville. Il existe peu de propriétés appartenant aux habitants des villages ; ceux-ci cultivent les parcelles que l'Adminis-

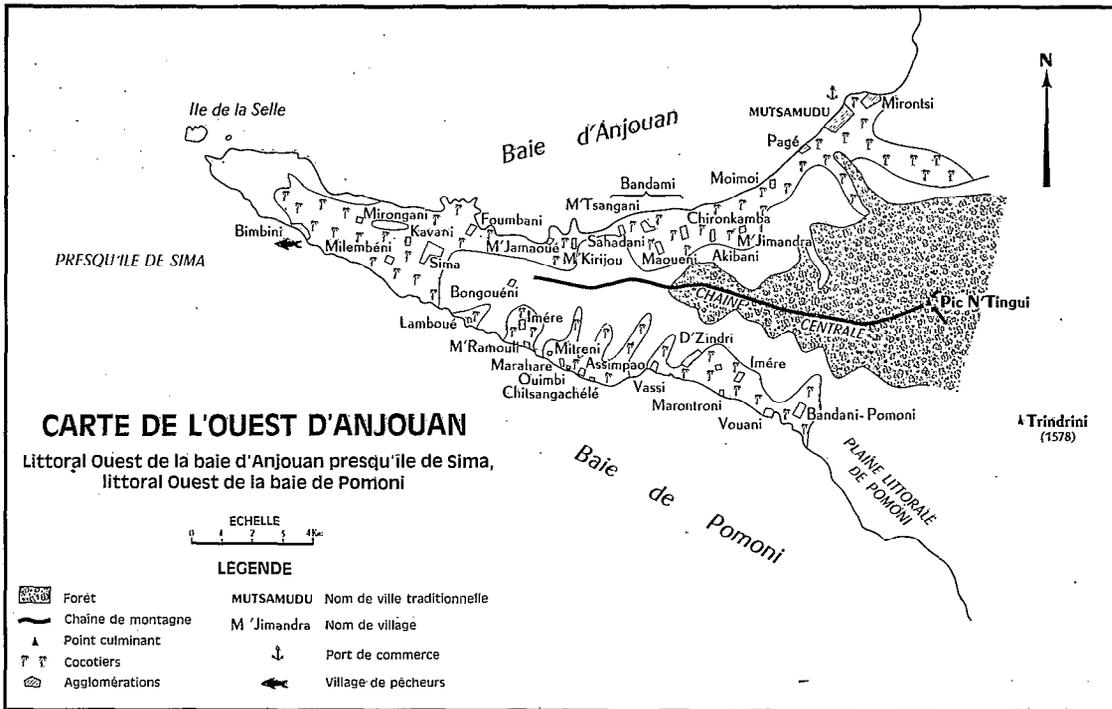


FIG. 23. — Carte de l'ouest d'Anjouan

tration a attribuées « en bloc » à chaque groupe villageois. Ces terroirs sont situés dans les « hauts », parfois rejetés de l'autre côté de la crête médiane : sur cinq villages (52) dont le plus élevé est à l'altitude de 200 mètres, trois ont entièrement leurs « réserves » situées sur l'autre versant à une ou deux heures de marche du village et le quatrième possède sur ce même versant les trois quarts de son terroir. Trois autres villages ont leurs terroirs sur les replats des sommets (53). Ces terres, situées aux environs de 500, 600 ou 700 mètres d'altitude, sont en général dépourvues de cocotiers dont on sait qu'ils sont une des bases de la nourriture comorienne, et cela, à la différence des zones qui entourent les villages.

Dans un village de 120 foyers, il existe cinq propriétés d'héritage appartenant aux gens du village. En revanche, trente propriétés appartenant à des gens de la ville cernent ce village de

(52) Il s'agit des villages des régions de Bandani et de M'Jamaoué : Bandani-Chironkamba ; Bandani-M'Tsangani ; Bandani-Maouéni ; Bandani-Sahadani et Chitrouni ; M'Kiridjou et M' Jamaoué.

(53) Moimoi, M'Jimandra ; Akibani.

toutes parts ; elles sont assez petites d'ailleurs puisqu'elles s'échelonnent de un à dix hectares. Ces déclarations de villageois sont confirmées par les renseignements recueillis lors des relevés topographiques des terroirs de « réserve » sur les propriétés limitrophes. Dans cette région, la propriété appartient essentiellement à des citadins et elle est très morcelée entre les familles.

Quel est, dans ces conditions, le sort réservé aux habitants des villages ? Une partie du village cultive le terroir de « réserve », une autre vit de métayage : on va voir un propriétaire terrien qui habite Mutsamudu pour lui proposer de cultiver des produits vivriers sur sa propriété : une petite part des récoltes ira au propriétaire, le reste au cultivateur (54). Mais ce métayage n'est pas général, beaucoup de propriétés ont des gardiens, et à l'époque des travaux agricoles, les propriétaires embauchent des ouvriers. Près de la ville, gardiens et ouvriers ne sont pas originaires des villages voisins, mais viennent du Sud de l'île où la pression démographique est plus forte (55). Le village fournit de la main-d'œuvre pour les récoltes : noix de coco, girofle, surtout.

Plus à l'Ouest, dans la région où s'élève Sima, l'ancienne capitale chirazienne, la situation est un peu différente parce que, d'une part, l'espace géographique est moins compartimenté et les villages plus au large ; d'autre part, l'évolution économique qui s'est dessinée dans la région depuis une dizaine d'années a transféré à des originaires de Sima certaines des propriétés foncières des gens de la ville.

Le registre de l'impôt foncier du canton de Sima donne des indications sur les propriétés supérieures à cinq hectares :

Taille des propriétés	Nombre de propriétaires locaux payant l'impôt à Sima	Nombre de propriétaires de Mutsamudu payant l'impôt à Sima
1. de 5 à 19 ha	29	4
2. de 10 à 99 ha	9	5
3. 100 et au-dessus	1	3
Total	39	12
<i>Par superficie :</i>		
Taille des propriétés	Nombre d'hectares de Sima	Nombre d'hectares de Mutsamudu
1. de 5 à 9 ha	212	24
2. de 10 à 99 ha	171	91
3. 100 et au-dessus	136	421
Total	519	536

Autrement dit, l'évolution économique amorcée, si elle a pu être considérable puisqu'un agriculteur de Sima possède 136 hectares de propriétés, laisse subsister de notables résidus de la propriété citadine : trois familles se partagent 421 hectares et, d'une manière générale, douze familles de Mutsamudu possèdent 536 hectares tandis que trente-neuf familles paysannes occu-

(54) Il s'agit d'un état de fait : lorsqu'il y a métayage au tiers, la difficulté et l'absence d'un contrôle par le propriétaire, font que la clause de partage n'est pratiquement pas respectée, et tourne à l'avantage du métayer. Sachant cela, il arrive que le propriétaire préfère que le cultivateur lui fasse des présents en nature à sa convenue.

(55) Nioumakélé a 200 habitants au kilomètre carré alors que la moyenne d'Anjouan est de 146. Cf. *supra*, p. 40 et 44.

pent une superficie équivalente (519 hectares). A l'échelle d'Anjouan où, à Tindini-Comoni par exemple, 300 à 350 foyers se partagent 300 hectares, l'étendue de ces propriétés demeure considérable.

La région recèle encore les domaines d'un colon et un domaine d'une des grandes entreprises européennes (56).

La situation socio-économique des villages de cette région est donc très variable : trois villages ont des propriétaires ; les autres habitants cultivent les terroirs de « réserves » ou se louent comme ouvriers agricoles dans les domaines de colonisation, les propriétés terriennes des citadins ou les propriétés villageoises. Un autre village, Milembéni, est essentiellement constitué par les travailleurs d'un petit domaine de colonisation et un autre, Mironгани, d'ouvriers agricoles, de gardiens et de métayers des propriétaires comoriens originaires en grande partie de Mutsamudu.

La région qui joint la presqu'île de Sima à la plaine littorale de Pomoni, au sud-ouest de l'île, combine et accuse les caractères rencontrés dans la structure agraire des deux aires précédentes :

- dominance au sein de la propriété comorienne de la propriété terrienne des citadins qui alterne avec les propriétés de firme ;
- dominance des grandes propriétés.

Cette structure est favorisée par le cloisonnement géographique de cette portion de la côte Sud-Ouest ; de la dorsale, des arêtes perpendiculaires à la mer déterminent, au confluent des grandes vallées, de petites plaines alluviales qui ont été autant de noyaux de propriétés.

Les villages de cette côte sont très petits, habités principalement par la main-d'œuvre de la Société de Bambao ou des propriétaires fonciers. Cependant, quelques habitants ont acquis des propriétés appartenant autrefois à des citadins de Mutsamudu. Sur cette côte peu occupée, les villages des « hauts » ont tendance à descendre sur le littoral et à gonfler les agglomérations existantes.

Un tableau analogue à celui de la presqu'île de Sima donne :

Taille des propriétés	Nombre de propriétaires des villages	Nombre de propriétaires de Mutsamudu
1. de 5 à 9 ha	6	0
2. de 10 à 99 ha	16	1
3. 100 ha et au-dessus	0	3
Total	22	4
<i>Par superficie :</i>		
Taille des propriétés	Nombre d'hectares des villages	Nombre d'hectares de Mutsamudu
1. de 5 à 9 ha	37	0
2. de 10 à 99 ha	285	51
3. 100 ha et au-dessus	0	411
Total	322	462

(56) En fin d'année 1960. En 1961, la firme a loti le domaine sous le contrôle de l'Administration et avec le concours financier de la Caisse centrale de coopération économique. Les lots payés avec les crédits obtenus de la Caisse sont allés principalement à ceux des habitants qui avaient suffisamment de ressources pour garantir les crédits obtenus : citadins, paysans riches.

Autrement dit, la structure agraire n'est pas autrement différente dans ses catégories, tant dans la région de Mutsamudu que sur le versant Sud-Ouest dans la partie comprise entre Sima et la plaine de Pomoni.

Dans la région de Mutsamudu, l'occupation du sol se fait à trois titres différents :

1) à titre de propriété individuelle aux mains d'habitants de Mutsamudu ; les villages situés sur les replats de 200 mètres qui s'intercalent entre la montagne et la mer sont enserrés par des terres appartenant à des propriétaires citadins non-résidents ; à Bandani, il n'y a que quelques propriétaires fonciers originaires du village, le reste des terres appartenant à des propriétaires citadins ; ceux-ci sont très nombreux sur un espace assez réduit, ainsi qu'en témoignent les plans des levés parcellaires du Service topographique d'Anjouan ;

2) à titre de propriété individuelle aux mains d'originaires des villages ; il s'agit de propriétés achetées ou de propriétés d'héritage ;

3) à titre de « réserves » collectives de villages, celles-ci étant situées dans les « hauts », aux abords de la forêt comme à M'Jimandra, ou de l'autre côté de la crête montagneuse sur le versant de la baie de Pomoni comme pour des villages comme Bandani.

Sur la partie occidentale de ce versant, les choses sont encore plus nettes. Une série de villages et hameaux s'égrène le long de la côte Maraharé, Assimpao, Vassi, Dzindri dont les habitants travaillent dans les propriétés voisines. Les « réserves » des villages sont situées, soit dans les « hauts », près de celles des villages du littoral Nord, soit sur les parcelles récupérées sur les propriétés appartenant à la firme lors des réformes agraires. La terre est occupée, dans l'ensemble, par une dizaine de propriétés, immatriculées ou non, appartenant, pour quelques-unes d'entre elles, à la firme, et les autres à des familles de Mutsamudu.

Ce qui diffère donc dans la structure agraire de ces trois régions, Mutsamudu, Sima, Sud-Ouest, ce sont les proportions entre les catégories de possédants et la taille de leurs exploitations. D'une part, les superficies dévolues à la propriété citadine s'accroissent en moyenne de Mutsamudu au sud-ouest, les petites parcelles du littoral faisant place aux grandes propriétés, tandis que la part des propriétés villageoises diminue ; ces propriétés sont inexistantes dans le sud-ouest et les habitants des villages exploitent des terres de « réserve ».

En résumé, nous constatons :

1° L'existence d'une propriété terrienne de citadins, aux mains des familles nobles et bourgeoises de Mutsamudu. Actuellement, cela signifie d'une manière ou d'une autre la limitation de l'espace économique villageois, que les propriétés soient sous-exploitées, qu'elles soient exploitées avec des gardiens permanents et de la main-d'œuvre occasionnelle étrangère au village ou, enfin, que les habitants des villages y soient métayers ou ouvriers agricoles.

2° L'existence de grandes propriétés de citadins par rapport à de petites propriétés villageoises correspond au fait qu'on est en présence de résidus de domaines familiaux et féodaux qui occupaient autrefois tout l'espace agricole.

Les formes de la production.

La structure agraire, les types d'exploitation auxquels recourent le plus généralement les possesseurs de la terre, les comportements des propriétaires différenciés selon leur origine (mentalité de citadins non résidents s'opposant à celle de paysans devenus propriétaires) définissent les modalités de la production.

Dans la zone littorale qui s'étend de Mutsamudu à la presqu'île de Sima, la prépondérance des propriétés citadines remet la production entre les mains des villageois alors que ceux-ci disposent de peu de terres : la production est essentiellement vivrière, soit sur les terroirs des « réserves », soit sous les plantations pérennes des propriétaires terriens de Mutsamudu. Ceux-ci ne résident pas, sauf exception, sur leurs terres. A vrai dire, cet absentéisme n'est pas trop

dommageable du fait que le système des cultures pratiquées se satisfait de la non-résidence de l'exploitant, à condition aussi que celui-ci ne compte pas sur des rendements très importants (57).

En effet, la cocoteraie dont les arbres ont atteint l'âge adulte et sous laquelle sont plantés des girofliers demande peu de soins si l'on ne cherche pas de hauts rendements ; on récolte régulièrement les noix de coco tous les trois ou quatre mois ; généralement, il n'y a personne sur le champ sauf lorsque la propriété est assez consistante. Dans ce cas, un gardien permanent, qui est assez souvent un étranger au village, accepte cette tâche en échange du droit de pratiquer sur le sol les cultures vivrières et de cueillir les noix de coco nécessaires à sa subsistance. Le gardien empêche (imparfaitement d'ailleurs) les déprédations humaines (vols de noix de coco, dégâts du bétail des gens du voisinage que ceux-ci mettent à pacager sous les tout jeunes cocotiers par exemple). Les soins accordés à la plantation résident surtout dans le travail de la terre aux endroits où le gardien fait ses cultures vivrières. Ailleurs, le sol n'est pas travaillé et demeure protégé de l'érosion de façon permanente par les goyaviers sauvages, à moins que des villageois ne viennent y cultiver du paddy.

Le propriétaire s'occupe de la plantation au moment des récoltes ; celle des fleurs de girofle est annuelle, celle des noix de coco a lieu plusieurs fois par an. Il organise la récolte, embauche de la main-d'œuvre au village voisin, les noix à coprah sont cueillies, les coques extérieures avec le coir sont enlevées (58), amoncellées en tas sur place de telle sorte que les fruits réduits à l'enveloppe intérieure qui entoure l'amande (59) soient d'une manutention plus facile ; elles sont ensuite chargées sur un camion ou un boutre pour Mutsamudu, tandis que souvent, la coque et les fibres demeurent à pourrir sur le lieu de récolte sans être utilisées comme engrais.

La main-d'œuvre de récolte et de manutention est rémunérée en noix de coco pour le travail fourni durant les trois ou quatre jours nécessaires. Autrement dit, le propriétaire bénéficie d'un solde net de noix cueillies régulièrement à son initiative sur une propriété qu'il a acquise par héritage sans qu'il ait effectué un effort de production quelconque.

Ce système qui demande le minimum de peine tant au propriétaire qu'au gardien de la propriété est en contrepartie le moins productif, n'intéressant pas le gardien à la mise en valeur de la propriété ; de là, l'existence de terres de cocotiers et de girofliers envahies par les goyaviers sauvages qui poussent facilement dans la presqu'île de Sima tandis que s'intercalent les parcelles intensément cultivées que détiennent les habitants des villages. Il semble, malgré tout, que cette situation ne soit uniformément répandue. Un certain nombre de propriétaires autorise les villageois à cultiver en sous-bois (60) ; cela agrandit leur espace agricole, contribue à réduire les tensions de groupe qui peuvent résulter de la possession quasi-exclusive des terres par les habitants de la ville, permet aussi le désherbage et le travail de la terre et constitue ainsi un entretien gratuit au profit du possesseur. En revanche, l'introduction sur la propriété de familles villageoises qui cultivent le sol provoque la crainte chez le propriétaire d'un début d'accaparement de la terre par les paysans. L'accaparement serait flagrant si des cocotiers ou d'autres cultures riches étaient plantés ; il ne serait pas, alors, facile au propriétaire de déloger les cultivateurs (61). En outre, ces cultures vivrières, si elles permettent un travail

(57) Sur le caractère néfaste de l'absentéisme du propriétaire terrien dans les plantations, cf. les chapitres consacrés à l'Amérique du Sud de M. R. DUMONT (*Terres vivantes*, Plon, Paris, 1960).

(58) *Pindro* : pluriel, *mavindro*.

(59) Enveloppe ou coque intérieure : *Chikele*.

(60) Il arrive également qu'en l'absence d'un gardien, les paysans décident de cultiver le sous-bois sans autorisation. Du fait que ce sont les femmes qui s'adonnent aux cultures vivrières, les hommes pourront généralement prétexter l'ignorance en cas de protestations du propriétaire.

(61) Sans que cela soit très net, il semble que les Makwa et M'Chambara, descendant d'esclaves, aient introduit d'Afrique cette coutume selon laquelle une plantation pérenne, d'arbres par exemple, crée sur la terre plantée un droit au profit du planteur. Cela suppose qu'une terre non plantée est réputée sans maître, ce qui va à l'encontre du système d'appropriation introduit par le droit musulman appliqué à Anjouan.

régulier de la terre dans le sous-bois, l'épuisent aussi, et peuvent atteindre les cultures pérennes : riz de montagne sur les pentes que les « grattes » lessivent et qui, faute de rotation de culture, ne renouvellent pas les éléments du sol ; profusion des cultures vivrières sur une même terre : bananiers, puis ambrevades et manioc, puis vohêmes, embériques, enfin riz et patates.

Ces inconvénients psychologiques et techniques qui résultent d'une mise en culture du sous-bois au profit des villageois, mettent en balance les avantages et tendent à limiter les attributions de terre consenties aux habitants des villages. Ils incitent aussi les citadins propriétaires à Sima à se débarrasser de leurs terres.

Il existe également le cas inverse : des propriétaires investissent (plantations de jeunes cocotiers, de jeunes girofliers, de vanilliers). Ils n'utilisent pas toujours de la main-d'œuvre des villages, mais provenant de régions plus peuplées, Nioumakélé par exemple. Le travailleur est installé sur la terre, il entretient la plantation, élève pour le compte du propriétaire quelques têtes de bétail et obtient le droit de cueillir les noix de coco et de faire les cultures vivrières nécessaires à sa subsistance.

Le propriétaire a l'avantage de disposer d'un travailleur étranger au village voisin dont il suppose qu'il lui sera plus fidèle, ce qui peut limiter les déprédations des hommes et de leur bétail.

B. Le métayage sur le bétail. Autres activités de " fortune "

Le manque de terre, le surpeuplement déterminent des initiatives qui tendent à procurer des liquidités immédiates : on profite au maximum de toutes les occasions qui peuvent rapporter un peu d'argent : micro-commerce de village portant sur les denrées vivrières ; embauché sur les chantiers ou en ville de façon à obtenir l'argent qui permettra de payer l'impôt de capitation (62), pêche occasionnelle et vente correspondante de poisson ; gardiennage de bétail pour un notable de village ou des habitants de la ville.

Quelquefois, les habitants des villages gardent les bœufs sur les terres des propriétaires. Le système d'élevage au piquet avec apport à l'animal de la nourriture (herbes, feuillages et troncs de bananiers) par le gardien, explique qu'il n'y a pas de différence dans les clauses lorsque le bétail pâture sur les terres du gardien ou sur celles du propriétaire. Lorsqu'il s'agit d'un bœuf, le gardien est rémunéré en argent, 350 francs par an en principe (63). S'il s'agit d'une femelle, il y a alors métayage : partage du croît, le lait revenant à l'éleveur à moins que le propriétaire n'en demande ; dans ces deux systèmes, il ne faut pas perdre de vue la situation sociale des deux parties : il n'y a pas égalité entre elles parce que le propriétaire foncier, plus ou moins bien connu dans la région, représente une autorité traditionnelle : c'eût été autrefois un maître de serfs ou d'esclaves ; ensuite, parce que, par suite des disparités de revenus, l'élevage pour le propriétaire est un surplus, tandis qu'il est pour l'éleveur un appoint monétaire qui vient compléter ses subsistances ; enfin, parce que le propriétaire trouvera toujours un éleveur à qui confier son bétail tandis que, dans les villages, relativement peu de paysans auront des chances d'être éleveurs.

De sorte que sur le plan social comme sur le plan économique, on a là un type de relations asymétriques. Lorsqu'on rapproche ce type de relations des inégalités agraires, des besoins des villageois d'agrandir leur espace agricole et des prestations (aussi infimes soient-elles) des paysans aux citadins, lorsqu'on s'aperçoit que ces situations créent des relations où ce sont toujours les mêmes parties qui sont en présence : classe urbaine de propriétaires fonciers d'un côté, habitants des villages de l'autre, alors on peut considérer que cet ensemble de relations asymétriques constitue un système de domination sur les paysans.

(62) Appelé *tête*, du français *tête* (impôt par).

(63) Le prix d'une bête adulte varie entre 6.000 et 9.000 francs C.F.A. en 1961.

DEUXIÈME PARTIE

**L'ÉCONOMIE DE PLANTATION
ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ILE**

L'évolution du commerce extérieur

Du fait que l'île d'Anjouan est le siège d'une économie tropicale tournée vers la production des cultures « riches » pour l'exportation sur les marchés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, le commerce extérieur revêt une très grande importance et, dans ses variations d'année en année, il traduit les fluctuations de l'économie de l'île. Nous allons voir que dans la formation et l'utilisation du revenu global des agents économiques, le rôle des exportations et des importations est décisif. Faute de pouvoir mesurer les variations du revenu global au cours des années antérieures, nous devons nous contenter des indications du commerce extérieur.

Exportations.

Tableau et graphique retracent l'évolution des exportations au cours des dix dernières années. Ils ont été établis à partir des statistiques douanières de l'Archipel et du bureau du Service des Douanes d'Anjouan.

	1951	52	53	54	55	56	57	58	59	1960
Exportations										
(en poids : tonnes)					1 898	2 081	1 470	1 612	1 844	1 553
(en valeur : millions francs C.F.A.)					151	184	169	186	249	243
Indice valeur (100 en 1955) ..					100	122	112	123	165	161
Port de Mutsamudu (tonnage sorti)	5 829	1 280	2 000	3 150	2 700	2 948	1 958	1 974	2 613	1 985

D'une manière générale, on constate après 1950 une chute générale des exportations qui correspond aux ravages du cyclone de 1950, de fâcheuse mémoire. Ensuite, avec des fluctuations qui courent jusqu'en 1955, on arrive à une relative stabilisation. Seules, les exportations de vanille n'obéissent pas à ce schéma ; à partir de 1959, un « boom » fait passer les exportations de 6-7 à 20 tonnes et la récolte 1961 aurait approchée des vingt-sept tonnes.

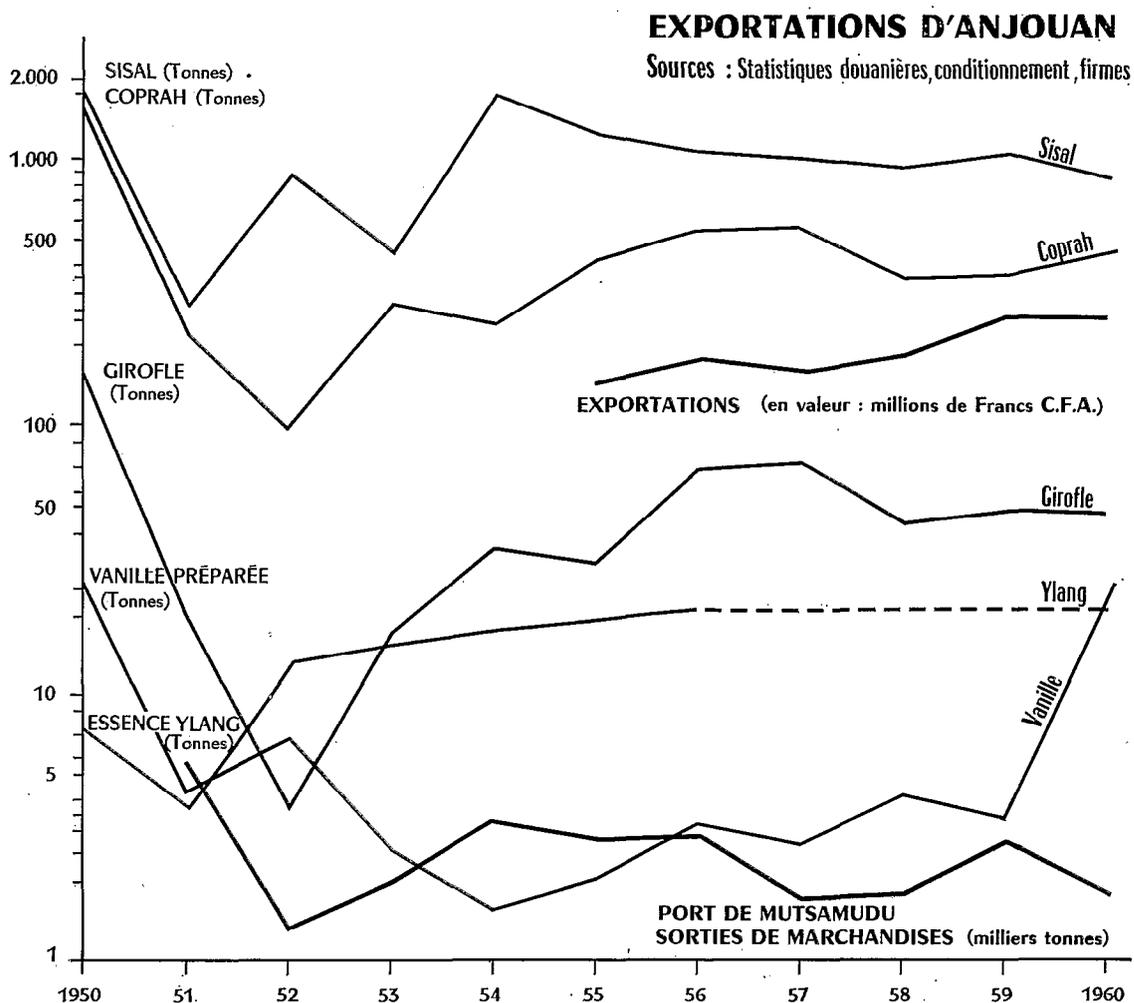


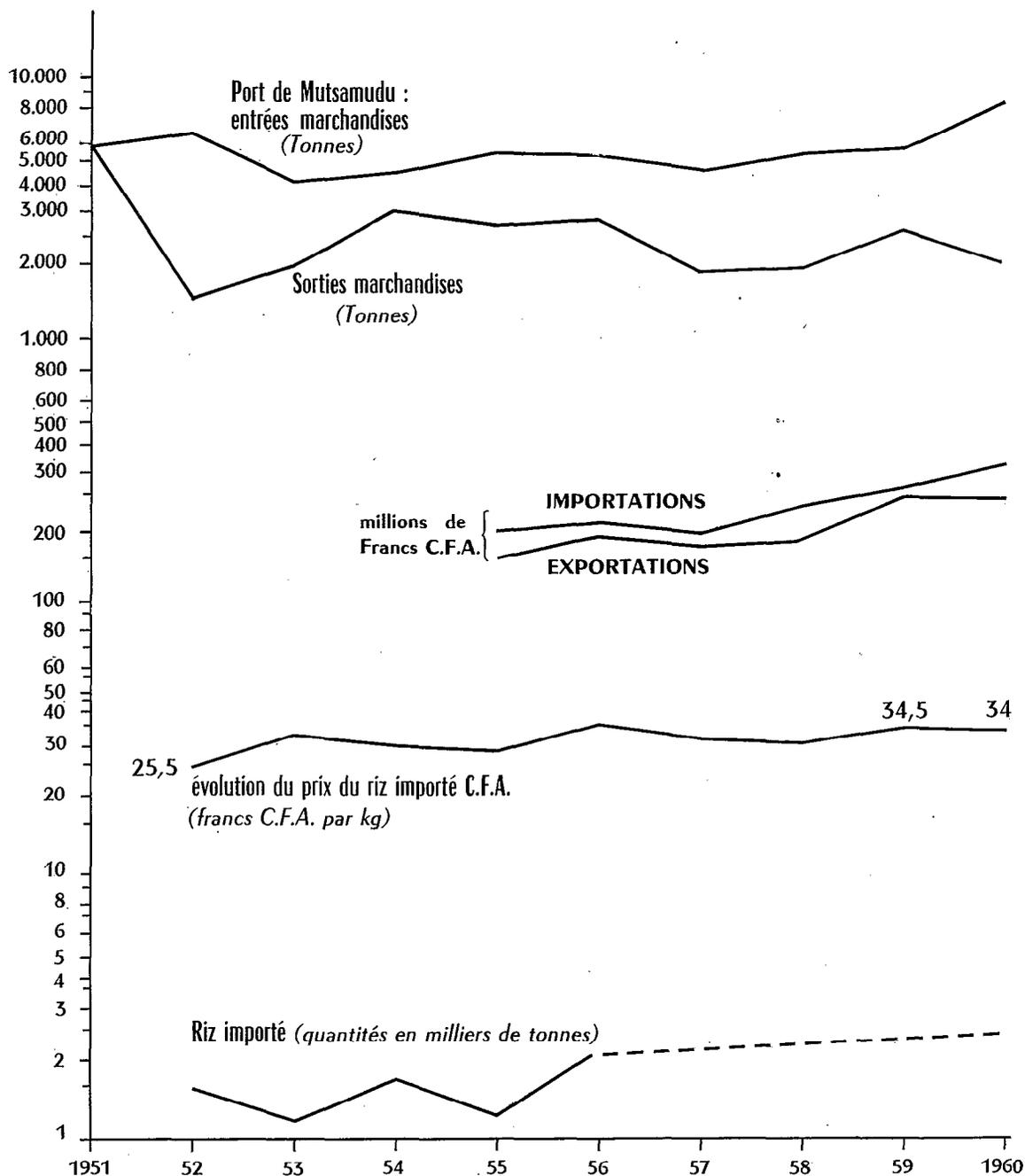
Fig. 24. — Exportations d'Anjouan

Importations.

	1951	52	53	54	55	56	57	58	59	1960
Importations (en poids : tonnes)					6 027	5 198	2 784	4 748	5 013	6 710
(en valeur : mil- lions francs C.F.A.)					198	214	181	231	256	303
Indice valeur (100 en 1955) ..					100	108	86	117	130	151
Port de Mutsa- mudu (tonnage entré)	5 750	6 690	4 260	4 350	5 801	5 732	4 355	5 277	5 382	7 640

Les importations marquent une relative stabilité avec une légère tendance à s'accroître à partir de 1957. Elles sont à l'indice 151 (de 1955), en 1960. Parmi elles, le riz importé occupe une très grande place ; 2 500 tonnes ont été introduites en 1960 au prix C.A.F. de 34 F au kilo, soit 28 % du total en valeur des importations. On a noté sur le graphique relatif aux

importations l'évolution du prix du riz. Par rapport à 1955 celui-ci se trouve à l'indice 115 tandis que le volume des importations se trouve à l'indice 210. L'augmentation du prix du riz a pu freiner le volume des importations car, par suite de l'accroissement démographique, il faut tenir compte du fait que les besoins en riz ont été de plus en plus importants.



IMPORTATIONS D'ANJOUAN

FIG. 25. — Importations d'Anjouan

Sur un troisième graphique, on a porté la courbe de l'accroissement de la population. La courbe actuelle des importations de riz apparaît, *grosso modo*, parallèle à cette courbe, tandis que celle des importations a une pente plus forte. Il semblerait donc que les biens d'importation suivent la montée démographique. En fait, ce recours à l'examen du commerce

SITUATION ÉCONOMIQUE D'ANJOUAN

Source : Statistiques douanières des Comores

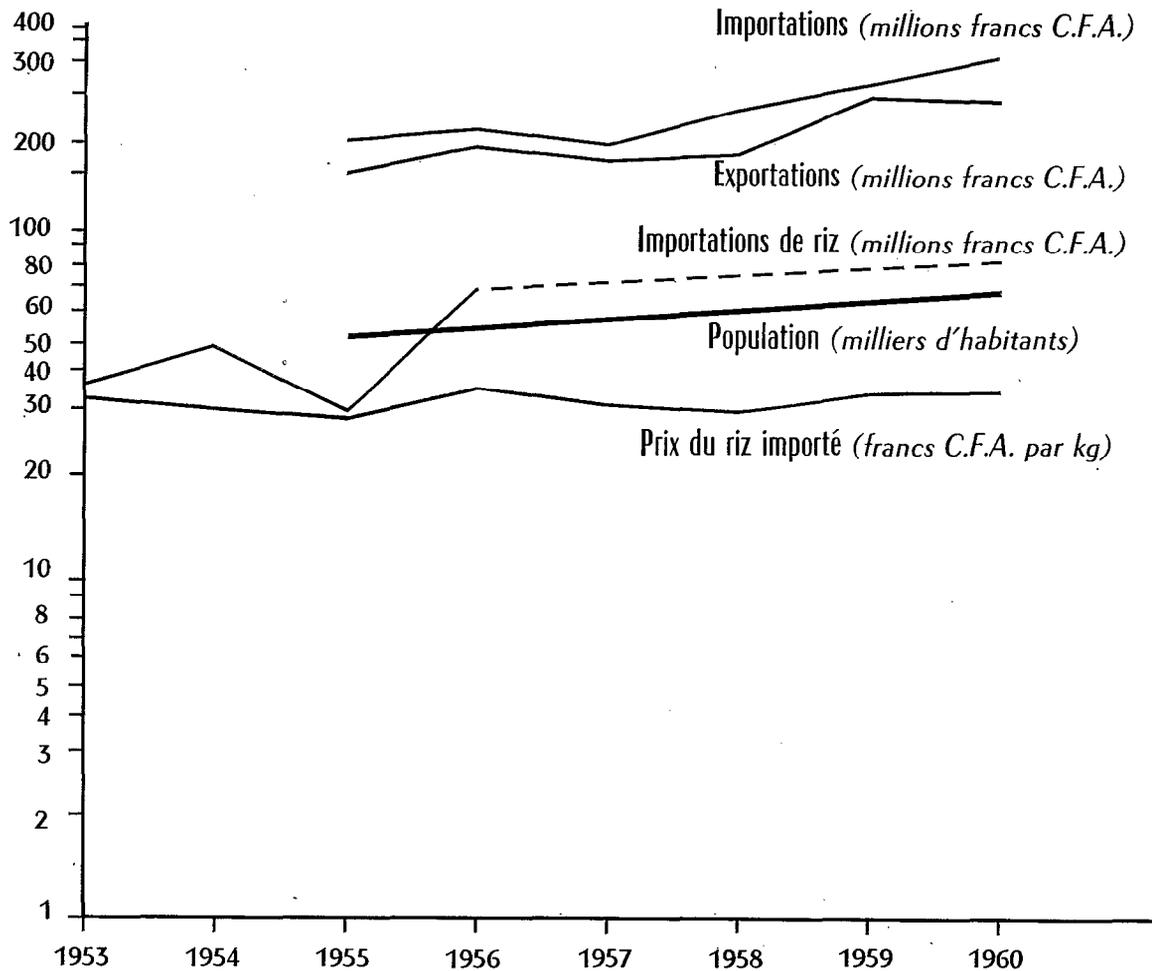


FIG. 26. — Situation économique d'Anjouan

dans son évolution pour apprécier le dynamisme de la situation économique actuelle ne signifie, en l'espèce, pas grand-chose pour deux raisons :

- 1° la période d'étude de l'évolution est trop faible (cinq ans) ; la présentation des documents statistiques douaniers qui ventilent assez peu souvent leurs résultats au niveau de chaque île, et, cependant, constituent la seule source existante et sûre en la matière, ne permet pas d'obtenir une série chronologique plus longue ;

2° le montant total des importations est faussé par l'accroissement subit des biens d'équipement dont la puissance publique a eu une large part d'initiative. En outre, il n'est pas dit que l'accroissement des importations de biens de consommation a profité à tous les groupes de la population. Le ravitaillement des villes en riz a pu s'améliorer considérablement sans que les campagnes aient bénéficié d'une amélioration correspondante.

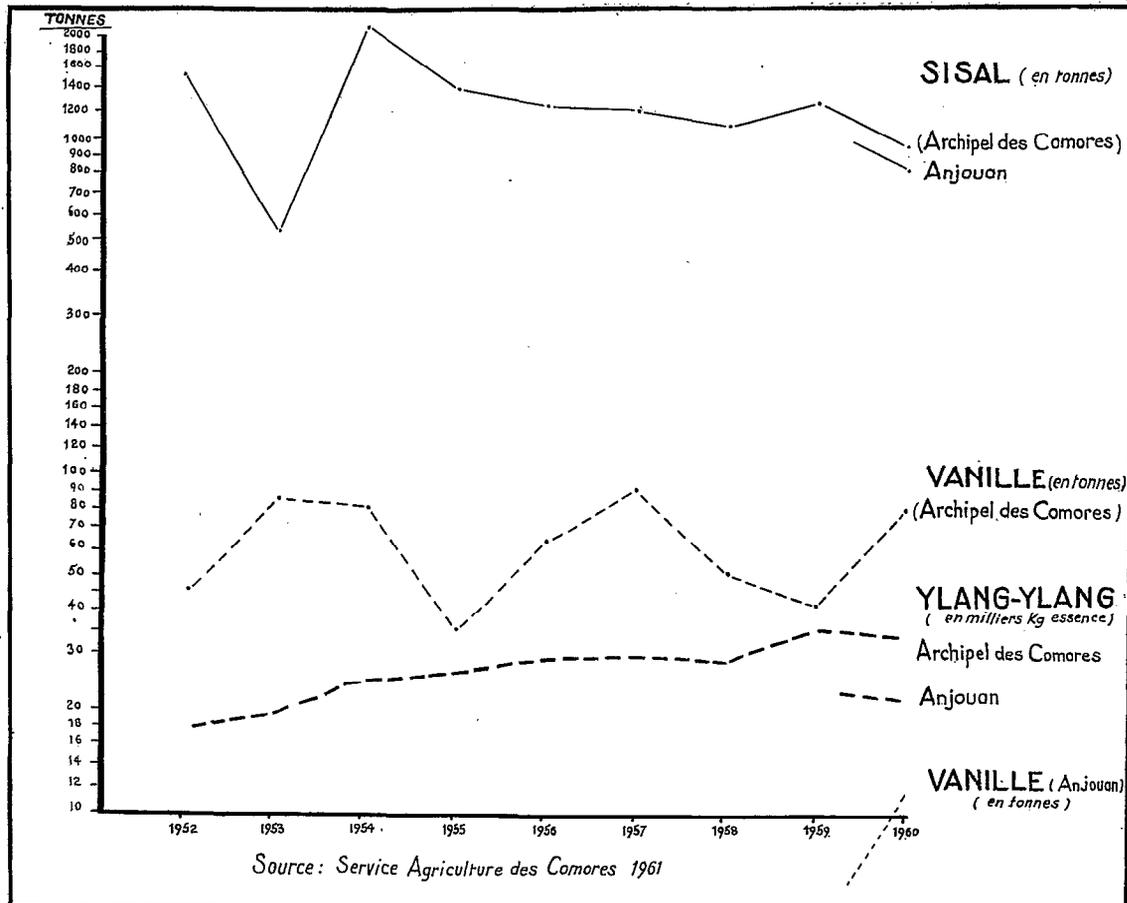


FIG. 27. — Evolution de la production du sisal, de la vanille et de l'ylang-ylang

Somme toute, l'examen de l'économie dans son évolution ne fournit que peu d'indications que l'on peut rapidement résumer : après une chute spectaculaire des exportations à la suite du cyclone de 1950 qui a ravagé l'île, celles-ci ont remonté sans retrouver toutefois, semble-t-il, leur niveau d'antan. Elles présentent, à l'exception de la vanille qui connaît un tout remarquable essor, une certaine stagnation. Les importations, qui paraissent avoir, elles aussi, mais légèrement, diminuées du fait du cyclone connaissent depuis trois ans une certaine ascension. Les importations de riz se sont accrues de façon assez spectaculaire (66 % d'augmentation de 1952 à 1960), mais nous ne savons pas à quel niveau elles se trouvaient avant le cyclone, c'est-à-dire en 1950. Par contre, nous sommes sûrs que la population s'accroît de plus de 3 % par an et la stagnation que connaît le commerce d'import-export d'une île pourtant dépendante de l'extérieur laisse mal augurer de la situation économique réelle.

Nous avons deux points à envisager : définir, d'une part, cette situation en analysant la structure économique de l'île, montrer, d'autre part, l'influence de l'économie de plantation sur la société et la vie économique traditionnelles. Cette démarche est logique et elle s'est vérifiée dans l'histoire : la colonisation européenne (et quelques Comoriens à l'imitation des Européens) ont créé leurs plantations, édifié une nouvelle économie. La situation des populations autochtones s'est trouvée modifiée, puis c'est la société elle-même, surtout la société urbaine qui s'est peu à peu transformée. Et la révolution démographique qui se fait jour vers les années vingt et trente bouleverse toutes les données du problème.

Nous consacrerons à cette étude de l'économie moderne trois chapitres, l'un consacré à un court exposé historique relatif à la naissance de cette économie, le second à la structure économique actuelle, le dernier aux effets sur la société et l'économie traditionnelles.

CHAPITRE 3

LA CONSTITUTION DE L'ÉCONOMIE MODERNE

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, colons et plantations apparaissent à Anjouan et l'économie de l'île est radicalement transformée. Des formes et des rapports de production nouveaux s'ébauchent qui font passer les institutions et la vie économique traditionnelles à l'arrière-plan. Les traits distinctifs de la nouvelle économie peuvent être ainsi schématisés :

— Installation sur des terres féodales et des tenures paysannes des colons, puis des firmes avec constitution des domaines de plantation.

— Mobilisation de fait des habitants des villages inclus sur les domaines pour former la main-d'œuvre des entreprises de colonisation.

— Extension des plantations dans les propriétés que les citadins conservent dans l'ouest d'Anjouan et développement du commerce de « traite » intéressant le coprah, le girofle, la vanille, principalement avec des négociants indiens venus s'installer dans l'île à la fin du siècle dernier.

— Substitution partielle de l'argent, des rapports marchands et du salariat aux rapports personnels et aux prestations des esclaves et des paysans comme base des ressources de la noblesse des villes.

— Introduction du salariat dans les campagnes et mise en dépendance matérielle de l'île pour ses importations de riz de Madagascar.

La mutation d'Anjouan, au milieu du XIX^e siècle, comme colonie de plantations avant la lettre n'est pas un pur hasard. Depuis le XVI^e siècle, l'île est connue des Européens, les Portugais y sont venus vers 1500 et depuis, périodiquement, ainsi qu'en témoignent les récits d'histoire des notables, des vaisseaux européens ont fait leur apparition.

Mais il faut rattacher la colonisation économique d'Anjouan (et des Comores) au mouvement d'expansion maritime et commerciale qui occupe les Européens et singulièrement les Anglais et les Français dans cette partie de l'Océan Indien depuis la fin des guerres napoléoniennes. Les motifs sont divers : industrialisation européenne et recherche de produits tropicaux bruts pour le marché, coprah, canne à sucre, etc... ; exercice par les autorités anglaises d'une police de la traite des esclaves sur cette partie de l'Océan Indien, depuis la prohibition de la traite par un *parliament act* de 1809 jusqu'aux conventions franco-anglaises de 1890 qui font passer cette police entre les mains de la France ; recherche de points stratégiques, de bases insulaires notamment par l'Amirauté britannique ; dynamisme des colons de La Réunion et de Maurice, puis de Créoles et d'Européens installés à Madagascar.

Nous avons vu comment sont nées à Anjouan, les entreprises de colonisation qui aboutissent au début du siècle, d'une part, à la constitution des deux grandes firmes « Bambao » et « Nioumakélé », d'autre part, au développement du négoce indien. C'est de l'évolution de ces deux types d'entreprises dont nous voudrions parler à présent.

A. Développement d'une économie de plantation

Trois points doivent attirer notre attention dans ce phénomène : la manière dont s'est effectuée la mise en place de la colonisation agricole ; les conditions de vie offertes aux habitants des villages sur les domaines de colonisation ; le fonctionnement de l'économie de plantation.

Un éclaircissement de ces points doit permettre de déceler et de mieux comprendre les comportements actuels des groupes dont la mise en place date des premières années du siècle. A ce moment, les domaines royaux de plantation ont disparu et, seules, demeurent les propriétés des firmes et des colons.

Mise en place de la colonisation agricole.

Elle s'opère autour de deux opérations qui correspondent à l'apparition des nouvelles entreprises de production :

- 1° la constitution des domaines ;
- 2° l'organisation d'un contrôle de la main-d'œuvre.

Dans tout ce développement nous ne pouvons fournir surtout que des témoignages, en l'absence presque complète de toute autre documentation. Ils ont cependant une valeur explicative.

a. — La constitution des domaines de colonisation.

Ces domaines, que nous avons vu se constituer dans la seconde moitié du XIX^e siècle, se composaient de plantations (canne à sucre, cocotiers), de secteurs forestiers délimités dans le massif central du N'Tingui et des terroirs de culture et de pâturage des villages inclus dans leurs limites. Ils englobaient aussi les villages de *Wa-matsa*, de *Mruma* et de *Wa-dzaliya* et contrôlaient assez étroitement les activités des habitants : le travail aux champs, les réunions, les déplacements entre villages, sur les plantations et sur les terres de culture et les pâturages.

En 1939, les régions domaniales s'étaient accrues :

A côté de Bambao, ABDALLAH III avait constitué pour son frère le domaine de Marahani et des colons s'étaient installés le long de la baie d'Anjouan. En outre, le cours de la rivière Jomani et une ligne idéale traversant de part en part la forêt délimitaient d'une côte à l'autre le domaine de Nioumakélé couvrant tout le sud de l'île.

Ces terres étaient aux mains de deux firmes, de deux familles de colons européens et de la famille royale d'Anjouan. Elles couvraient 20 335 hectares représentant 48 % de la superficie totale et 75 % de la surface cultivable de l'île (1). Elles s'étaient constituées à partir de

(1) Ces évaluations demeurent en-deçà de la réalité puisque nous n'avons retenu, en fait de propriétés royales, que le domaine de Marahani. Le chiffre de 20 335 hectares est tiré du rapport de la Commission agraire de 1948-1950 et est valable jusqu'à la dernière réforme de 1949-1953.

Il se décompose ainsi :

Domaines des firmes	16 873 ha	dont : 1 ^o firme	7 718 ha
Domaines et propriétés des colons	1 389 ha	2 ^o firme	9 245 ha
Domaine de Marahani	1 973 ha		

Les domaines de colonisation européenne représentaient donc 18 362 ha.

L'ensemble de ces domaines représenterait donc 17 500 ha de terres estimées cultivables sur 27 000 que possède l'île (estimation du Service de l'Agriculture), soit 65 %.

concessions à bail des Sultans qui, en 1942, furent pour certaines consolidées par l'Administration en titres de propriétés définitifs. Les documents (2) parlent de « locations consolidées » à propos de propriétés de l'une des firmes.

En outre, nous savons, d'une part, que les titres actuels sont des titres de propriétés ; d'autre part, que les Sultans ne donnaient pas en propriété mais concédaient à bail, de sorte qu'il a bien fallu qu'une mutation juridique se produise dans l'intervalle.

Or, cette mutation a donné en propriété, des terres au sujet desquelles le caractère licite de leur acquisition n'apparaît pas clairement :

— Ou bien un noyau familial fût acquis à bail et ensuite le domaine fût étendu à toute une région par installation de fait ;

— Ou bien les Sultans donnèrent aux colons, auxquels les sociétés ont succédé par les voies de droit ordinaires, des régions entières délimitées par des frontières idéales qui existent encore, mais alors on peut douter du bien-fondé de ces décisions royales obtenues dans des conditions obscures, sans doute contre de l'argent, qui livrèrent des populations entières avec leurs maisons, leurs richesses, leurs champs et leur liberté, à des entreprises européennes.

Les rapports du Service de l'Agriculture parlent de « développement en tache d'huile » des domaines de colonisation autour d'un noyau des terres acquises à bail.

Les paysans de Nioumakélé disent : « M. X. demanda un terrain pour faire une case et un petit jardin, puis il marqua (leva) les terres et prit tout peu à peu avec ses plantations. On lui avait donné un terrain en haut de M'Rémani et il a mis toutes ses immatriculations (il a placé ses bornes) partout (dans toute la presqu'île) ; il n'y a pas eu moyen de récupérer les terres qu'il avait prises. »

Ainsi, les Sultans livrèrent des régions entières avec leurs populations à des individus ou à des entreprises européennes qui eurent, au début, les coudées d'autant plus franches que l'état de décomposition du royaume anjouanais entre 1887 (protectorat) et 1912 (annexion) et l'absence d'administration directe française durant cette période, permirent toutes les audaces (3). Et les colons et les entreprises privées du temps appréciaient cela qui, aux Comores, vitupéraient sans cesse l'Administration jusqu'à lui nier le droit d'exister (4). En outre, ces colons et ces entreprises arrondirent leurs domaines aux dépens des propriétés coraniques et des terres des collectivités villageoises. Ainsi, les populations paysannes furent réduites, en matière de terre, à la portion congrue.

b. — *La disposition de la main-d'œuvre.*

Les informations recueillies auprès de l'une des firmes font état des difficultés de recrutement de main-d'œuvre que cette entreprise rencontrait avant 1939 et des différences de points de vue sur la politique du recrutement entre la Direction, l'Administration et les habitants du plateau de Nioumakélé. Elles mettent l'accent sur l'exaspération de ces derniers à la suite d'une tentative de recrutement forcé qui n'était peut-être pas la première.

(2) Commission agraire 1948-1950.

(3) Entre 1887 et 1912, il y eut à Anjouan, à côté du Sultan, un résident français dépendant du gouverneur de Mayotte. Dans les premières années du protectorat, le résident eut un rôle essentiellement politique : suivre les intrigues de cour, réprimer les mouvements de révolte des princes, tenir la monarchie en tutelle par des démonstrations de force et des opérations navales et à terre. Le gouvernement de Mayotte devait être peu étoffé. Après la réduction en colonies d'Anjouan et de la Grande-Comore, il fut annexé à Madagascar. Une administration très sommaire en eut la gestion jusqu'en 1958.

(4) On allait jusqu'à imprimer des brochures en France, qui chantaient les bienfaits de la colonie sans administration, et menaient une campagne forcenée contre le rattachement administratif de l'Archipel à Madagascar. Les colons craignaient que les impôts n'aillent profiter à la Grande Ile, que la main-d'œuvre soit envoyée dans les plantations et sur les chantiers malgaches. Peut-être pouvaient-ils craindre aussi, l'action d'une Administration plus « étoffée », plus impersonnelle, moins encline du fait de son éloignement et de la présence d'intérêts plus puissants dans la Grande Ile à considérer avec faveur les situations subjectives.

Pour comprendre la violence de cette exaspération paysanne, il est nécessaire de reconstituer les conditions dans lesquelles vivaient les villageois sur les plantations.

Les conditions de vie sur les domaines.

Les domaines de colonisation englobaient les villages à ce point que les réformes agraires qui ont, par étapes, donné des terres aux paysans, ont juridiquement exclu les agglomérations et les routes des parcelles de domaine qui sont demeurées entre les mains des firmes. Cela impliquait auparavant une dépendance étroite des habitants à l'égard de l'entreprise. Un Conseiller général déclare, au sujet des habitants des villages situés sur les domaines : « Avant la réforme agraire, les gens étaient obligés de travailler sur les plantations ; s'ils ne le voulaient pas, ils n'avaient rien à eux, la firme les expulsait de la case qu'ils occupaient, arrachait leurs cultures. » A Patsi, les gens disent qu'ils vivent dans un village « administratif ». Cela signifie qu'il est sous la protection de l'Administration. Si un travailleur des plantations est mis à pied par l'entreprise, il peut cependant, continuer à vivre à présent dans le village, alors qu'autrefois, lorsque le village était inclus dans le domaine, il devait partir. Et, actuellement, on peut vivre dans le village sans être obligé de travailler sur les plantations du domaine. Que l'on comprenne bien ce que signifiait cette dépendance foncière du village à l'égard du domaine : dans une conjoncture de basse pression démographique où la population active était rare, partant la main-d'œuvre également, l'entreprise était à même d'exiger que les habitants des villages travaillent pour elle ; en cas de refus, elle pouvait juridiquement les chasser. Et les faits évoqués plus haut paraissent rejoindre le droit. Autrement dit, il existait à l'avantage de l'entreprise un régime de travail qui pesait sur les populations paysannes.

Les entreprises de plantation fournissaient à leurs travailleurs un salaire et une parcelle de terre pour les cultures vivrières.

Le salaire ne devait pas être très élevé car si, actuellement, il est bas (5), un informateur notoire dit « qu'autrefois, les entreprises pouvaient vivre car la main-d'œuvre ne coûtait pas si cher qu'aujourd'hui ».

En revanche, la firme fournissait à ses travailleurs des parcelles pour leurs cultures vivrières qui constituaient en fait l'essentiel des terroirs de village puisqu'avant la réforme agraire de 1949-1953, les villages disposaient de peu de terres de réserves :

Domaines	Superficies anciennes des réserves des villages	Accroissement des réserves après réforme de 1953
Domaine de Nioumakélé	1 169 ha	3 803 ha
Domaine de Patsi	222 ha	645 ha

Ces terres, qui ont été constituées en réserve pour les villages lors de la réforme agraire de 1949-53, ne sont autres que les parcelles vouées aux cultures vivrières que les entreprises allouaient à leurs travailleurs. Un informateur dit : « A Ongojou (le Directeur de la firme) donnait chaque année des terres aux chefs des villages, aux notables, aux travailleurs. Le chef,

(5) En pratique entre 50 et 80 F CFA par jour, au prix du riz de 40 à 50 F le kilo. Légalement la tâche de six heures était payée, en 1961, 11,90 F de l'heure, soit 71,40 F, mais des salariés s'étaient plaints que les six heures ne leur étaient pas payées en totalité. Peut-être parce qu'ils n'avaient pas fait les six heures de travail selon les estimations de l'employeur, mais lorsqu'un ouvrier de Ada-Daouéni est employé sur le domaine d'Ajaho, il a près de six heures de trajet à accomplir : descendre et remonter de 800 à 0 mètres d'altitude en franchissant deux vallées et deux crêtes de montagne. On peut imaginer ce que doit être la fatigue physique de cet ouvrier en arrivant à son lieu de travail, à Ajaho le matin ou à sa demeure, à Ada, le soir.

les notables, les travailleurs qui étaient bien vus avaient beaucoup plus de terres que les autres. » On conçoit le moyen d'action que constituait l'octroi de terres par les entreprises et, en fait, le rôle essentiel de la réforme agraire fut de « consolider » ce dont les habitants ne disposaient qu'à titre précaire ; également, son rôle fut d'enlever aux entreprises un moyen d'intervenir par des répartitions inéquitables de terres dans le jeu des groupes à l'intérieur des communautés villageoises et d'essayer de les empêcher, par ce moyen, de favoriser certains individus ou certaines familles considérés comme influents et sûrs au détriment de la masse de la population.

Le fonctionnement de l'économie domaniale.

Le fonctionnement de l'économie industrielle de plantation peut être appréhendé à deux niveaux ; au niveau de la production dans le cadre des domaines : il met en cause la vie matérielle des familles paysannes qui dépendent géographiquement de ces domaines ; au niveau de l'exportation dans le cadre du marché mondial : l'entreprise travaille pour un marché déterminé et suscite ou subit les liaisons réelles monétaires et financières qui assurent son fonctionnement.

Ce qui nous intéresse ici, c'est le niveau productif et, à ce point de vue, l'économie industrielle d'Anjouan est une économie domaniale qui pèse sur la vie des paysans.

Si l'Administration essayait sous le régime colonial d'intervenir par le biais d'une législation du travail (régime des « travailleurs engagés ») dans la condition des salariés et qu'elle n'y parvenait pas, c'est parce qu'elle ne s'attaquait pas à la clé de toute la construction : la possession prépondérante des terres de cultures par les entreprises de plantation, possession agrémentée de celle des villages et de leurs habitants.

Les deux firmes ont construit durant l'époque coloniale une économie industrielle basée sur les plantations et l'exportation, en définitive sur l'expansion, ou au moins, la stabilité de la production obtenue aux coûts les plus faibles.

Cela suppose un contrôle de la terre et un contrôle de la main-d'œuvre. Il est capital pour l'entreprise de disposer d'un volant régulier de main-d'œuvre, qui soit fonction des variations techniques de l'emploi (travail saisonnier du sisal par exemple) et qui puisse être obtenu à un taux de salaire assez bas. Or, ce point est difficile à obtenir si la population active est relativement peu nombreuse, et jusqu'en 1939, Anjouan se trouvait dans cette situation ; vers 1935, l'île avait moitié moins d'habitants qu'elle n'en a eu en 1958, ainsi qu'il résulte des travaux de M. MANICACCI (6) et des observations d'anciens chefs d'entreprises. Cela motive l'hostilité des firmes à l'égard de toute politique de migration de main-d'œuvre à destination de Madagascar (7).

Or, le contrôle de la terre permet d'obtenir le contrôle de la main-d'œuvre. L'intérêt de disposer de la terre est donc double : 1° Cela permet d'installer les plantations en tenant compte des expansions possibles de l'entreprise. 2° Cela permet, par la possession des terrains de cultures et des emplacements de village, d'une part, d'assurer la police du village et le contrôle des travailleurs ; d'autre part, de faire dépendre, pour leurs ressources, les habitants du village des libéralités de l'entreprise en matière de terres vivrières.

Dans le fond, le contrôle de la terre par l'entreprise revêt les mêmes conséquences que dans le cas du propriétaire terrien. Pareillement, le villageois n'a que le choix entre la fuite et la révolte ; or, pour cette dernière, il n'y faut pas songer car les temps coloniaux ne sont pas favorables aux « jacqueries », et pour la fuite, il n'y a plus de « hauts » qui soient libres de la présence européenne, telles les montagnes de Koni et de Moihou. Le problème de sortir de ce régime effectif de « travail forcé » fut insoluble dans le cadre comorien ; il se décida de l'extérieur (comme d'ailleurs il s'était noué) avec le mouvement de libéralisation de la politique fran-

(6) J. MANICACCI, *L'Archipel des Comores* (op. cit.).

(7) Brochure intitulée : « Aux Comores ». Voir *supra*, même paragraphe.

çaise outre-mer : citoyenneté, abolition juridique du travail forcé. Sur le plan local, les villages devinrent « administratifs », leur territoire étant exclu des domaines de colonisation et la réforme agraire qui suivit (1949-1953) acheva la libération des paysans.

B. Développement d'une économie marchande

Sur les domaines de colonisation, l'économie monétaire apparaît à la faveur des salaires versés par l'entreprise et des ventes de produits de consommation par ses magasins et ses boutiques : riz importé de Madagascar, noix de coco de la production domaniale.

Lorsque le contrôle de l'entreprise sur les villages se desserre et que les villages deviennent « administratifs », des commerçants comoriens se mettent à ouvrir des boutiques où ils vendent le riz importé par les négociants indiens ; plus tard et après la réforme agraire de 1949-1953 surtout, ces boutiquiers de brousse vont collecter les produits « riches », vanille principalement, que les cultivateurs se mettent à planter sur les terres qu'ils obtiennent dans le partage des « réserves » consécutif à la réforme (8). C'est ainsi que cela s'est passé également, mais plus anciennement, dans les régions de la baie d'Anjouan : l'abolition de l'esclavage libère les villages, des cultures « riches » aux mains des villageois (par métayage surtout) se développent, des boutiques s'ouvrent qui en collectent les produits et vendent aux habitants du riz en échange.

Ce commerce qui s'institue un peu partout — « traite » des produits « riches », distribution de riz de consommation — fait la fortune des négociants indiens qui s'occupent de l'import-export.

Ainsi, l'économie marchande vient épauler l'économie industrielle au fur et à mesure que les productions comoriennes concernant les cultures « riches » progressent. Le cyclone de 1950 marque un coup d'arrêt pour le coprah en particulier, mais dans les années qui terminent la dernière décennie, il y a un « boom » sur la vanille en particulier qui devrait donner la prééminence aux négociants, au détriment des firmes.

Estimation en 1960 de la valeur des produits « riches » d'Anjouan				
Firmes	sisal (100 %)	850 T (fibres)	44,1 Millions F CFA	19 %
	ylang-ylang (90 %)	19 T (essence)	106 » »	42 %
Négociants	coprah (85 %)	460 T	20 » »	9 %
	vanille (75 % environ)	17,6 T (vanille sèche)	73 » »	26 %
	girofle (90 %)	58 T (sec)	8,7 » »	4 %
		Total	252 Millions F CFA	100 %

La colonisation agricole et l'économie moderne d'Anjouan sont passées au cours de leur évolution par une série de « cycles » un peu à la manière de l'économie brésilienne : cela est d'ailleurs vrai pour l'ensemble des Comores : il y eut le cycle de la canne à sucre, puis celui du sisal. Lors de l'ère sucrière, la vanille était en pleine expansion. M. ISNARD, dans son étude sur l'Archipel des Comores, cite encore en 1921 une production de 116 tonnes, sans doute de vanille non préparée (9). Le déclin de la vanille s'accompagne d'une montée des plantes à par-

(8) Il s'agit d'un partage de fait et non de droit. La puissance publique demeure théoriquement propriétaire de droit français des « réserves » qui sont affectées globalement à chacune des collectivités villageoises d'Anjouan.

(9) H. ISNARD, L'Archipel des Comores in *Cahiers d'Outre-Mer* (op. cit., cf. supra).

fums. En 1960, celles-ci semblent stabilisées ; le sisal est en régression ; la production de vanille, au contraire, connaît subitement une extension considérable.

Cette instabilité des productions s'est accompagnée en cinquante ans d'une révolution dans l'organisation économique moderne : la colonisation individuelle, qui est encore vers 1900 le moteur de l'économie moderne, a fait place aux Sociétés de plantations, à la colonisation par les firmes. Non point que la seconde a absorbé la première, mais elle l'a éliminée de la scène sans l'absorber, la reléguant à la dernière place. Et, vers 1960, quelques personnalités como-riennes de la ville commencent à apparaître sur la scène économique, bousculant un peu les « vedettes consacrées » : firmes et Indiens. Celles-ci sont-elles appelées à disparaître du devant de la scène, comme les colons ; une classe d'entrepreneurs urbains est-elle susceptible d'apparaître et de se maintenir ; quel rôle la paysannerie, jusqu'ici passive, va-t-elle jouer dans tout cela ? C'est pour répondre à ces questions que nous allons, au préalable, analyser la structure économique d'Anjouan.

CHAPITRE 4

LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE ACTUELLE

I. - L'organisation économique d'ensemble

L'économie d'Anjouan apparaît comme la juxtaposition d'activités menées par des « agents » indépendants, sinon autonomes, et dont la liberté d'action n'est limitée que par la domination que les plus puissants font peser sur les autres. Il est traditionnel de distinguer parmi ces agents les firmes, les autres colons, les négociants (pour la plupart indiens), quelques hommes d'affaires comoriens et les propriétaires citadins qui exploitent activement leurs terres, enfin l'ensemble des consommateurs anjouanais des villes et les paysans.

Ceux-ci sont, comme on l'a vu à propos de l'économie traditionnelle, insérés dans une économie de besoins : besoins de terres pour les cultures familiales, besoins d'emplois, de salaires et de revenus annexes (vanille par exemple) pour les dépenses en argent qui sont obligatoires : la nourriture, l'impôt, les dépenses sociales (fêtes et cérémonies religieuses ou familiales). Ce sont là des besoins incompressibles dont la non-satisfaction est sanctionnée : le départ est inévitable pour aller gagner ailleurs l'argent de l'impôt ou du mariage. Le travailleur qui obtient un emploi, le cultivateur qui reçoit une terre en métayage, le paysan à qui l'on offre le prix de sa vanille peuvent difficilement discuter des conditions du contrat et même refuser, car ils ont des besoins pressants d'argent et il y aura toujours parmi eux un ou plusieurs autres qui, aussi pressés d'argent qu'eux-mêmes, accepteront sans discuter l'affaire qu'on leur propose.

Très différente est la situation des groupes dont les activités sont tournées vers le profit : firmes, négociants, colons. L'organisation économique de l'île est tournée dans ce but : contrôle de la terre, de la main-d'œuvre et de la production des plantes industrielles ; contrôle de la « traite » des produits riches.

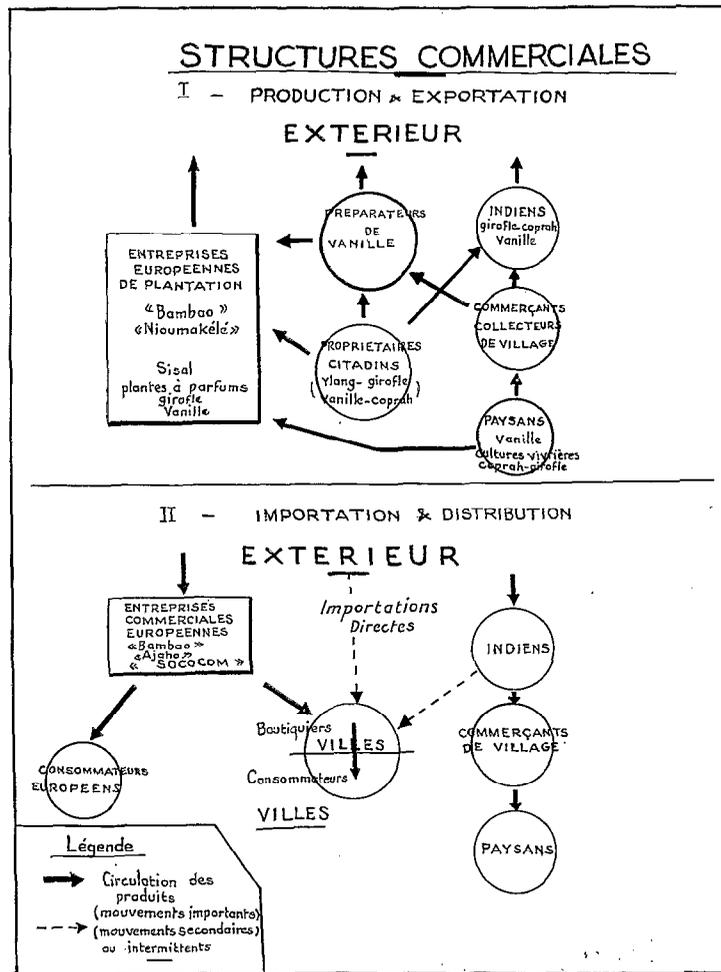


Fig. 28. — Structures commerciales

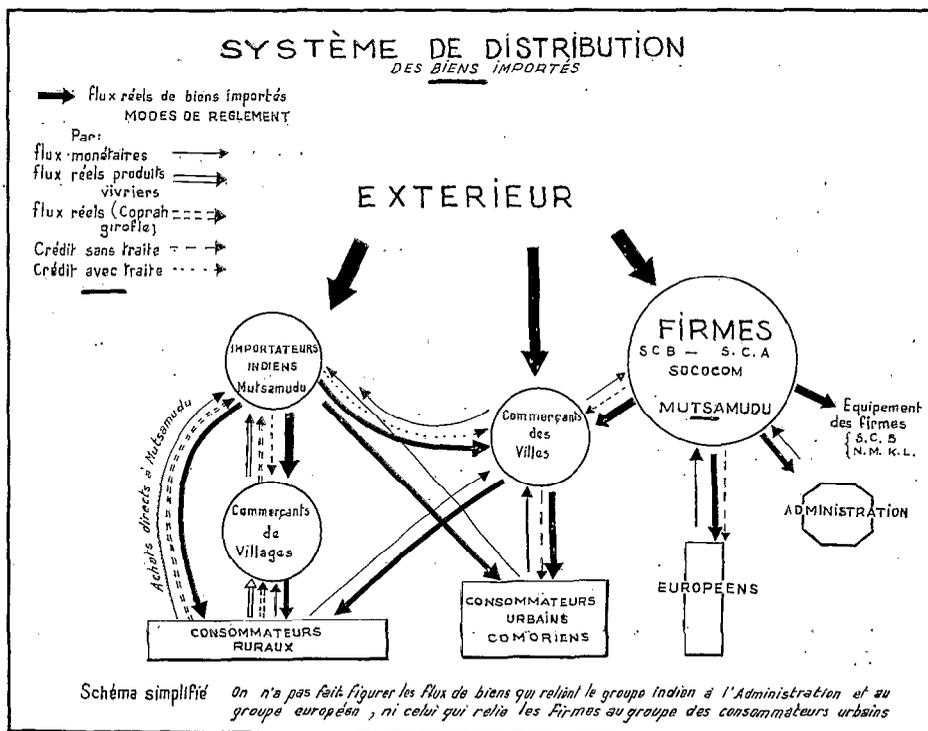


Fig. 29. — Système de distribution des biens importés

Si l'on néglige les colons et les quelques entrepreneurs agricoles comoriens qui ont, par leur nombre, peu d'importance sauf dans quelques cas particuliers (vanille notamment), on peut classer les entreprises modernes en deux types :

Un premier type d'économie de profit est constitué par un secteur industriel « d'activités rapportées ». On entend par « secteur rapporté » un secteur à part dans l'économie générale de l'île, fortement lié à une économie extérieure et qui « induit » souvent des effets assez peu importants dans le pays où il est installé (1). Les activités fondées sur le sisal et les plantes à parfums pourraient constituer un tel exemple de « secteur rapporté ».

Il s'agit, comme on l'a vu, de deux principales firmes dont le tableau suivant résume l'importance :

Données	1 ^{re} firme	2 ^e firme
Superficie	6 804 hectares. (Service topographique : 5 262 ha).	3 700 hectares. (Service topographique : 5 162 ha).
Effectif des salariés	1 280 personnes (2).	800 personnes (2).
Masse des salaires approximativement versés	40 millions F CFA.	23 millions F CFA.
Valeur approximative de la production	90 à 100 millions.	60 à 65 millions.
dont sisal	27 % { valeur production	22 % { valeur production
ylang-ylang	57 % { de l'entreprise.	52 % { de l'entreprise.

Le second type, basé sur des opérations d'import-export prolongées par un réseau contrôlé jusqu'à leurs ultimes tenants et aboutissants paysans, constitue un système d'économie commerciale de forme pyramidale :

- Au sommet, les négociants indiens et quelques importateurs et exportateurs comoriens.
- Au centre, en position intermédiaire, les commerçants et les autres collecteurs des négociants.
- A la base, les producteurs-consommateurs paysans.

Ce schéma est, en fait, variable selon les produits exportés et les marchandises importées. Il est, en gros, valable à l'exportation pour la plus grande partie des produits « riches » des paysans et à l'importation pour les marchandises consommées essentiellement par les Comoriens : riz notamment. Les négociants indiens constituent des entreprises familiales. Un groupe d'Indiens forme une Société commerciale. Ils sont musulmans et certains appartiennent au groupe socio-religieux *kodja*. Certaines familles sont venues des Indes via l'Afrique de l'Est et ont résidé quelque temps en Somalie. Ils se sont spécialisés, d'abord, dans la commercialisation du coprah et du girofle ; à présent, ils s'intéressent à la vanille, sans doute du fait de l'extraordi-

(1) Ce secteur d'agriculture « industrielle » « induit » dans la population comorienne des effets de revenus (« flux » de salaires versés par les entreprises à leurs ouvriers, achats de récoltes de produits « riches ») et des effets d'imitation : plantation de vanille par les paysans, d'ylang-ylang par les propriétaires comoriens. Une partie des revenus encaissés par les paysans devrait pouvoir être épargnée pour servir à des investissements productifs : création de plantations importantes de vanille, par exemple.

(2) Ces chiffres résultent des déclarations des firmes elles-mêmes. Il est évident que les travailleurs saisonniers ou qui chôment souvent peuvent être comptés de diverses manières, en plein, demi-emploi, ou pas du tout.

naire accroissement de la production paysanne. Ils sont, en outre, importateurs-grossistes pour le marché intérieur comorien et approvisionnent quelques boutiques des villes et la plupart des commerçants comoriens des villages qui sont en même temps leurs collecteurs attirés.

Le commerce de la vanille est dominé par un préparateur-exportateur comorien. Le commerce de détail des marchandises importées pour le marché comorien est tenu dans les villes,

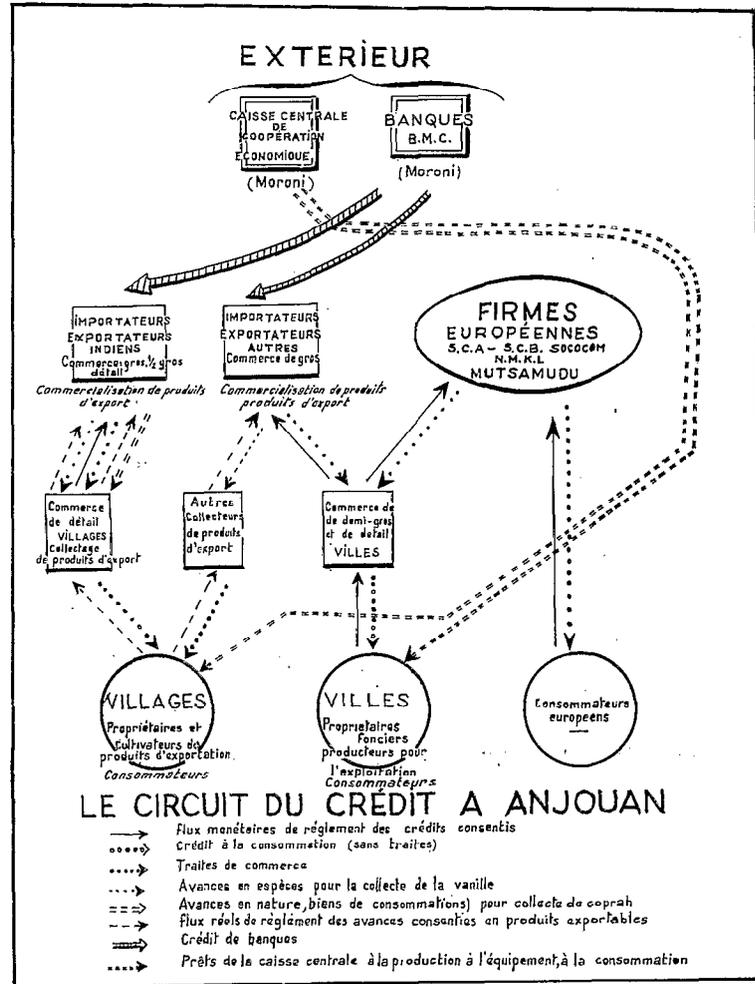


FIG. 30. — Le circuit du crédit à Anjouan

à Mutsamudu, Domoni et Ouani, par des commerçants comoriens. Trois ou quatre d'entre eux qui gèrent des commerces respectables importent directement des marchandises de France ou de Madagascar, de Moroni et de Zanzibar aussi. Les autres, qui ont un chiffre d'affaires et des stocks peu importants, achètent aux premiers, aux Indiens et aux entreprises commerciales européennes.

Celles-ci sont au nombre de trois : une des deux firmes qui joint à ses activités productrices des activités commerciales, une entreprise commerciale fondée à titre personnel par le plus important des anciens directeurs de firme de plantation, enfin, une nouvelle venue qui a été fondée récemment par un colon européen de la Grande-Comore,

Ces entreprises européennes ont toutes un comptoir à Mutsamudu, capitale d'Anjouan. Les deux premières ont aussi des boutiques sur les centres de plantations où s'approvisionnent en riz et pétrole les salariés des domaines. Elles importent riz et pétrole surtout pour leurs boutiques de brousse, conserves alimentaires, vins et alcools, vêtements pour leur comptoir de Mutsamudu. En outre, elles importent du gros matériel, véhicules, réfrigérateurs, pneumatiques, accessoires automobiles pour les particuliers et l'Administration.

Le tableau ci-dessous et les schémas joints s'efforcent de résumer une réalité assez complexe.

Nature des marchandises	Secteur d'activité des différents groupes		
	Firmes européennes	Commerce indien	Importateurs comoriens
Gros matériel, machines, véhicules, etc...			
Pharmacie.			
Commerce d'alimentation, surtout à l'usage des Européens.			
Textiles, vêtements, chaussures - Pétrole, ustensiles ménagers.			
Denrées consommées par les Comoriens.			
Pétrole, ustensiles ménagers, vêtements, chaussures.			

Le caractère commun des deux types d'économie (économie industrielle « rapportée » et économie commerciale) est leur disponibilité relative en capitaux fonciers, techniques et financiers et la liberté de manœuvre que cette abondance leur procure face aux familles paysannes tenues par des besoins pressants.

Le surpeuplement actuel favorise l'abondance de la main-d'œuvre, de sorte que c'est l'entreprise qui fixe le niveau de l'emploi et les taux de salaires tandis que les villageois qui deviennent des salariés, loin de s'opposer à cet état de choses, l'acceptent, devenant aussi des privilégiés parmi les masses paysannes. Au besoin, l'entreprise pourrait supporter une réduction de ses activités qui aurait pour conséquence et, éventuellement, de faire baisser son chiffre d'affaires. Il en va de même dans les rapports d'échanges entre les producteurs-consommateurs paysans et l'organisation commerciale ; on ne conçoit pas de grève des producteurs de vanille ou des acheteurs de riz. A partir de ce moment, il est certain que c'est le « collecteur » (3) qui fixe le prix de la vanille, comme le commerçant le prix du riz ; tout au plus, en dernier ressort, c'est le négociant d'import-export.

(3) Dans les commerces d'exportations des produits « primaires » tropicaux, on appelle souvent *collecteurs* les agents économiques qui achètent aux paysans leur production pour l'exporter, soit pour leur propre compte, soit pour le compte d'un exportateur.

II. - Les activités de production

Dans l'organisation économique de l'île, les fonctions de production et les fonctions commerciales sont plus ou moins liées selon les « agents » économiques auxquels nous avons affaire.

Types d'agents économiques	Production	Commerce	
		Export (commercia- lis.)	Import (distribution)
Firmes européennes	+	+	+
Négoce indien		+	+
Commerçants comoriens importateurs			+
Préparateurs de vanille		+	
Propriétaires-citadins et paysans	+		

Tout se passe en fait comme si la tâche d'importateur était une fonction secondaire des firmes européennes et des négociants, la primeur de leurs activités étant réservée aux productions destinées à l'exportation et à leur commercialisation. Quelques indices permettent de vérifier cette assertion :

1° Pour les firmes, le fait est très net : elles sont d'abord des entreprises de production, les importations de gros matériel sont occasionnelles, les activités des comptoirs de Mutsamudu sont peu de chose à l'égard de celles des domaines avec leurs nombreux salariés, leur personnel de direction, leurs laboratoires, leurs ateliers.

2° La commercialisation assure des bénéfices plus importants que le commerce d'importation. Les marges commerciales brutes que nous avons pu calculer (y compris taxes sur transactions) lors de l'élaboration de la comptabilité économique d'Anjouan s'élèveraient à 61,2 millions de francs C.F.A., alors que les exportations après déduction des droits de sorties, des achats de récolte, des salaires et des investissements procureraient 110 millions de francs C.F.A. (4).

Nous avons déjà examiné les formes de la production traditionnelle (première partie). Il nous reste donc à esquisser la description des activités d'exportation avant d'en venir au calcul du revenu global.

(4) La valeur des produits exportés s'élève à 281,6 millions, les droits de sortie à 24,6 millions, les achats aux particuliers des récoltes 51,5 millions, les salaires versés à la main-d'œuvre pour l'exploitation 52 millions, les investissements 42,6 millions. Cela laisse un résidu de plus de 110 millions de francs C.F.A.

Les principaux produits exportés.

Parmi la gamme des cultures industrielles et des cultures riches exportées par Anjouan, on s'est limité à cinq d'entre elles, qui sont d'abord les principales et qui ont, chacune, l'avantage d'apparaître comme un type original, un modèle en quelque sorte. On envisagera successivement le sisal, l'ylang-ylang, la vanille, le coprah et le girofle.

Pour chaque production, la détermination des agents économiques essentiels et des liaisons qu'ils entretiennent a été obtenue à la fois par les méthodes de l'ethnologie et celles plus spécifiquement économiques de recollections de données auprès des Services du Gouvernement, conversations avec les intéressés dans leur établissement de production ou de commerce.

Les dimensions relatives des agents ainsi que les valeurs des flux ont été déterminées au moyen des statistiques des Services du Gouvernement surtout en ce qui concerne les flux d'exportation qui sont connus grâce au contrôle obligatoire du conditionnement des produits qui sortent de l'île. Les flux de production ont été calculés pour le sisal et l'ylang-ylang à partir des surfaces plantées cartographiées sur la carte d'Anjouan au 1/50 000^e (5) et l'on a déduit des surfaces les flux de production en fonction des normes de rendements estimées par le Service de l'Agriculture. Ces chiffres ont été confrontés avec les déclarations des firmes et les données statistiques du Service des Douanes.

La valeur des productions à l'exportation a été calculée sur la base des taux utilisés dans les comptes économiques des Comores pour l'année 1959, INSEE, Paris, 1961 et d'après les indications contenues dans les documents douaniers officiels du Territoire des Comores.

Le produit le plus important en valeur est l'ylang-ylang : 107 millions de francs, puis la vanille 73 et le sisal 44 environ. Le coprah viendrait pour 19 à 20 millions de francs et le girofle pour 8,7 millions.

1. LE SISAL.

Il constitue le type des cultures industrielles aux mains des deux firmes avec intégration parfaite des activités depuis la plantation jusqu'à la fabrication des fibres pour l'exportation. Les surfaces plantées atteignent près de 2 000 ha, soit 8 % des terres cultivables pour un produit à l'exportation de 44 millions, soit 22 000 francs à l'hectare.

Les surfaces plantées appartiendraient à concurrence de 64 % à l'une, le reste, 36 %, à l'autre firme. Mise à part la production de Mayotte qui représente 13 % et est exportée par Anjouan, les deux firmes exportent respectivement 65 % et 35 % de la production de l'île.

La comparaison relative des surfaces et du volume de la production pour chacune des deux firmes fait apparaître un net écart dans les productivités respectives : 425 kg de fibre de sisal à l'hectare pour l'une contre 500 pour l'autre.

Les rapports de production dans le cadre du sisal sont simples : salariat, sans métayage ou autre forme de culture indirecte ; le sisal constitue une activité « rapportée » sans aucune diffusion actuelle ou virtuelle dans le secteur agricole comorien.

2. L'YLANG-YLANG.

C'est la production d'exportation la plus importante en valeur (107 millions), quoique limitée en surface : 550 ha, soit 2,6 % des terres cultivables. A l'hectare, la valeur du produit est donc de plus de 200 000 F sur la base de 500 ha estimés en production.

L'ylang-ylang apparaît donc nettement plus productif que le sisal et constitue l'une des cultures à fort rendement par unité de surface et de haut rapport, susceptible d'utiliser une force de travail importante qui paraît convenir aux petits pays où la terre est rare et la population très nombreuse.

(5) Carte de l'Archipel des Comores au 1/50.000^e, Institut Géographique National, Paris.

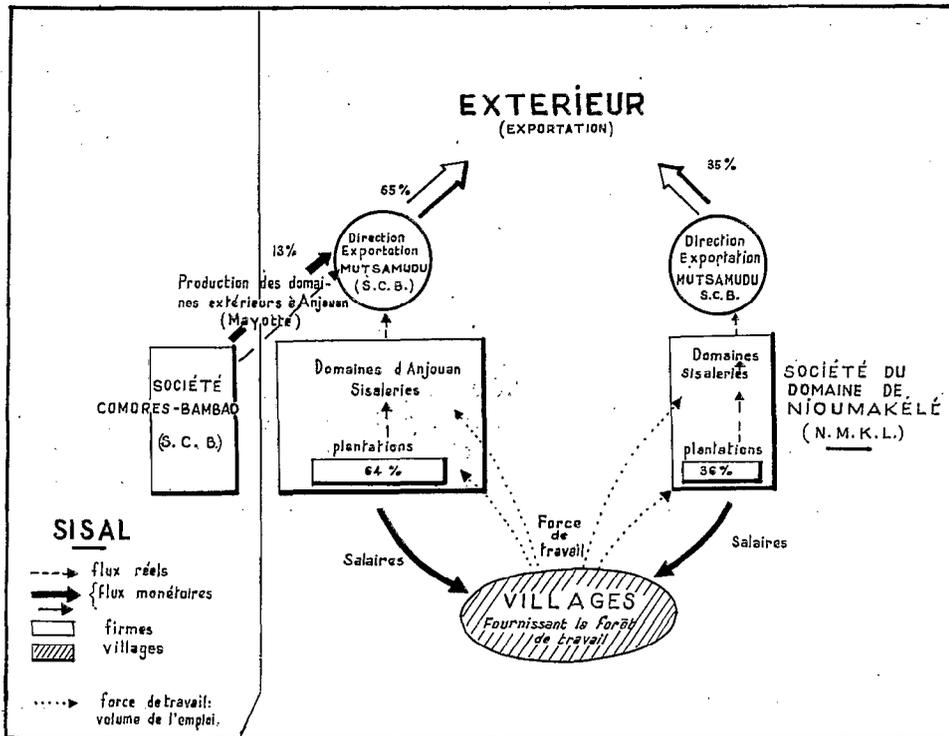


FIG. 31. — Sisal

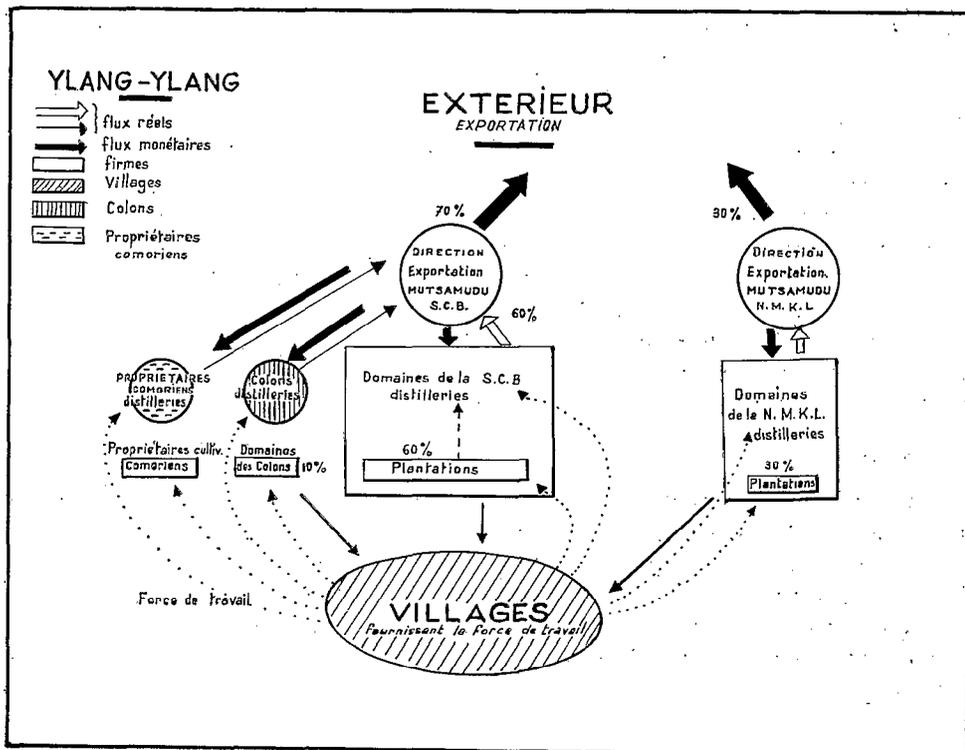


FIG. 32. — Ylang-ylang

L'ylang-ylang est produit et préparé à plus de 90 % par les deux firmes : deux tiers pour l'une et un tiers pour l'autre. Les 10 % restant sont commercialisés par la première, mais proviennent de plantations de colons et de propriétaires fonciers anjouanais habitant dans les villes : Mutsamudu, Ouani et Domoni. Ces colons et ces propriétaires distillent en partie les fleurs d'ylang qu'ils récoltent. Il y a donc diffusion récente de la culture, mais les possibilités en restent limitées à cause des coûts de production très élevés : on estime les coûts à environ 100 000 F l'hectare en main-d'œuvre, consommation, intermédiaire, amortissement de matériel. La diffusion de l'innovation est donc liée à un effort adéquat et efficace du crédit agricole, en l'occurrence de la Caisse centrale de coopération économique de Moroni (6).

3. LA VANILLE.

Elle est également une production de haut rapport, mais le traitement (séchage) est infiniment moins coûteux que celui de l'ylang et n'exige que peu d'investissements. Elle s'est développée à l'origine en marge des firmes, son développement était l'œuvre des colons et des propriétaires fonciers comoriens. Ces raisons expliquent le faible rôle des firmes dans la production et leur faible rôle dans la commercialisation.

Au prix à l'exportation moyen de 4 100 F entre celui qui est utilisé dans le document INSEE (7) pour la fin de 1959 et le cours de 14 dollars qui prévalait au début de l'année 1961, la production a pu être estimée en valeur en 1960 à 73 millions. Elle correspond d'après les normes de plantation généralement respectées à une superficie de 120 à 150 ha réparties en petites parcelles qui peuvent se réduire à une cinquantaine de pieds. C'est certainement, avant même le coprah parce que celui-ci suppose la possession d'un capital en cocotiers que bien des paysans ne possèdent pas, la culture d'exportation la plus diffusée dans l'île. Elle intéresse diverses catégories d'agents économiques qui, aux côtés du producteur, assurent les divers « détours » de commercialisation jusqu'à l'exportation qui demeure assez concentrée. Une telle architecture commerciale, à plusieurs niveaux, implique un processus de répartition susceptible de limiter d'autant la part des producteurs dans la valeur du produit exporté.

On distinguera ainsi différents niveaux : celui des producteurs, celui des collecteurs, celui des préparateurs, enfin les exportateurs qui sont aussi préparateurs. Ces distinctions comportent évidemment une part d'arbitraire et n'ont d'autre intérêt que de schématiser un circuit très complexe.

a. — Les producteurs de vanille.

Ce sont pour 80 % des cultivateurs des « réserves » de villages qui produisent sur leurs propres terres pour les neuf dixièmes et pour un dixième en qualité de métayers, soit chez les propriétaires fonciers non résidents habitant la ville, soit sur le domaine de la Société de Nioumakélé dans le sud d'Anjouan.

Les 20 % restant représentent la production directe des firmes dont 1,5 % pour l'une et 8,5 % pour l'autre et celle des propriétaires-exploitants comoriens.

Du fait des rapports de métayage et de la part que reçoit le propriétaire, l'importance relative des producteurs est légèrement différente : cultivateurs 77,5 %, propriétaires fonciers non résidents, 10,8 %, firmes, 11,7 %.

(6) La Caisse centrale de coopération économique, ex-Caisse centrale de la France d'Outre-mer, a ouvert à Moroni, capitale de la Grande-Comore, une délégation pour tout l'Archipel. Elle a repris, à son compte, les opérations assumées, avant la proclamation de l'indépendance de Madagascar, par le Crédit de Madagascar et la Caisse centrale de crédit agricole de Tananarive.

(7) INSEE, *Comptes économiques du Territoire des Comores pour l'année 1959*, Paris. Fin 1959, la vanille préparée était cotée 5 600 F CFA au kilo. Pendant l'année 1960, une chute des cours à l'exportation amenait ceux-ci à 14 dollars soit *grosso modo* 3 500 F CFA. Pour calculer au plus juste la valeur à l'exportation de la vanille produite, on s'est basé sur un cours moyen intermédiaire, soit 4 100 F.

b. — Les collecteurs.

L'intégration des activités, de la production à l'exportation, n'existe pour la vanille que dans les firmes c'est-à-dire pour un peu plus de 6 % de la production. Pour le reste, la vanille est préparée par une catégorie spécifique d'agents, les « préparateurs de vanille », qui disposent d'un réseau de collectage, soit à demeure dans les villages (commerçants), soit ambulants.

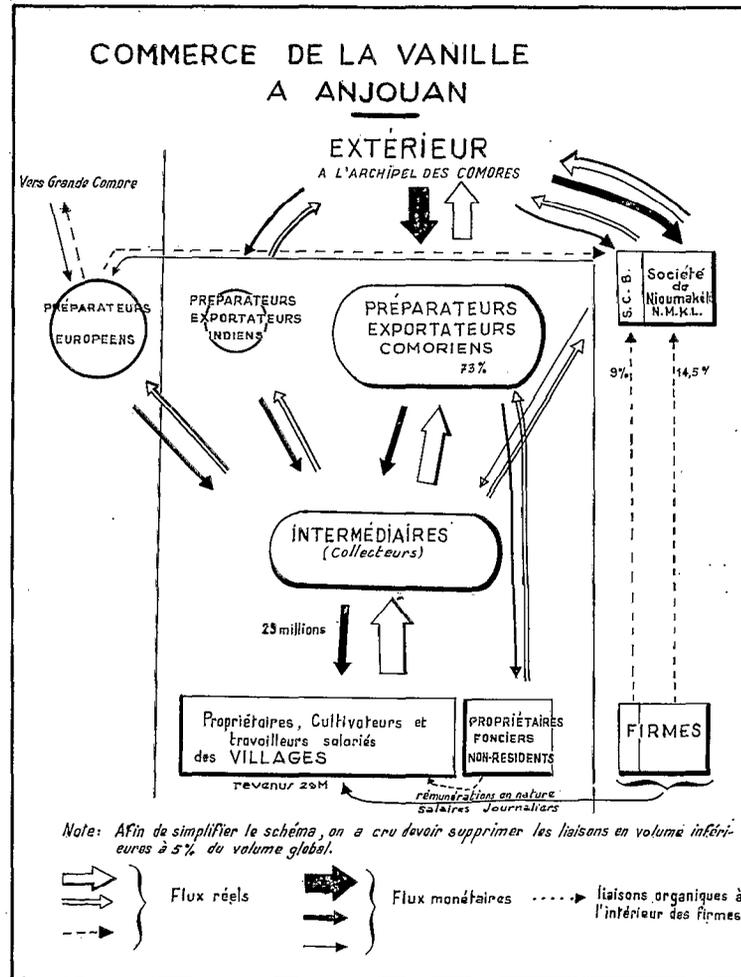


FIG. 33. — Le commerce de la vanille à Anjouan

L'utilisation de collecteurs ambulants s'explique par le blocage en un ou deux mois de la campagne annuelle de collecte de la vanille.

Les collecteurs dépendent des préparateurs, des exportateurs et d'une des deux firmes. Celle-ci participe aussi au drainage de la vanille verte et constitue à ce titre un exportateur un peu important.

On a pu établir l'importance de la commercialisation par collecteurs et la valeur des différents courants. La collecte porte sur 76 % de la production totale, les sorties de numéraires vers les paysans et les propriétaires pour achat des récoltes s'élèverait à 29 000 000 de F.

c. — Les préparateurs.

Outre la vanille de leur production, les firmes préparent celle des cultivateurs et propriétaires, mais en quantité faible : l'une draine environ 3 % de la vanille collectée à laquelle s'ajoute la vanille cultivée par les métayers et dont la part du métayer est achetée ; l'autre firme achète 20 à 25 % de la vanille des propriétaires fonciers citadins, mais ceux-ci ne représentent que 11 % de la production totale.

Les autres préparateurs sont indiens, européens et comoriens. Les Indiens exportent directement de même qu'un préparateur comorien ; les Européens, au contraire, vendent, les uns aux firmes, les autres à un exportateur européen de la Grande-Comore. Ils ne préparent d'ailleurs que 11 à 12 % de la production totale.

d. — Les exportateurs hors des Comores.

Ils comprennent donc un préparateur-exportateur comorien (73 %), le groupe indien (3,5 %) et les deux firmes exportatrices (14,5 et 9 %).

La production et la commercialisation de la vanille donnent donc lieu à un ensemble très complexe de flux qui mettent en relation : 1° les villages producteurs, métayers et travailleurs salariés ; 2° les collecteurs ; 3° les propriétaires fonciers citadins ; 4° les négociants indiens ; 5° et 6° les deux firmes ; 7° les préparateurs européens ; 8° un préparateur-exportateur comorien.

On a pu établir la valeur de ces flux réels et monétaires. Le tableau ci-dessous les résume :

	Firmes européennes	Propriétaires et paysans	Préparateurs Exportateurs	Total
Vente de vanille verte par les producteurs ..	— 5,5 M	+ 29 M	— 23,5 M	
Valeur de la production de vanille préparée	42,5 M		30,6 M	73 M
Achat de vanille préparée par S.C.B.	— 18 M		+ 18 M	
Total	19 M	29 M	25 M	73 M

Dans le revenu de 19 millions des firmes, la valeur de leur propre production, soit 1,5 tonne de vanille préparée est incorporée. Le reste, plus de 16 tonnes, est produit par les propriétaires et paysans. Si l'on estime que la valeur de cette production à l'exportation est de 66,6 millions, il apparaît que la préparation de la vanille et sa commercialisation coûtent 37,5 millions de francs C.F.A. et qu'il revient aux producteurs comoriens un peu plus de 40 % de la valeur produite par eux.

4. LE COPRAH ET LE GIROFLE.

Coprah et girofle sont l'objet d'un système de production et de commercialisation analogue à celui de la vanille :

— Production directe par les firmes d'une petite quantité de produits, le reste de la production étant aux mains des exploitants comoriens. Nous notons, alors, immédiatement, une différence avec le système de production de la vanille : coprah et girofle exigent l'existence d'une arboriculture qui suppose la possession d'assez larges espaces et la disposition de capitaux importants pour l'installation de la plantation. Historiquement, la production du coprah était aux mains des propriétaires citadins qui étaient les seuls, avant la colonisation, à disposer de

suffisamment de terres et d'arbres et ensuite, seuls, les colons, les firmes et quelques riches propriétaires ont pu constituer des plantations.

Il ne faut pas négliger non plus le fait qu'en ce qui concerne le coprah, les besoins alimentaires en noix et lait de coco limitent sérieusement chez les paysans qui n'ont pas beaucoup d'arbres la possibilité de le fabriquer pour la collecte et l'exportation.

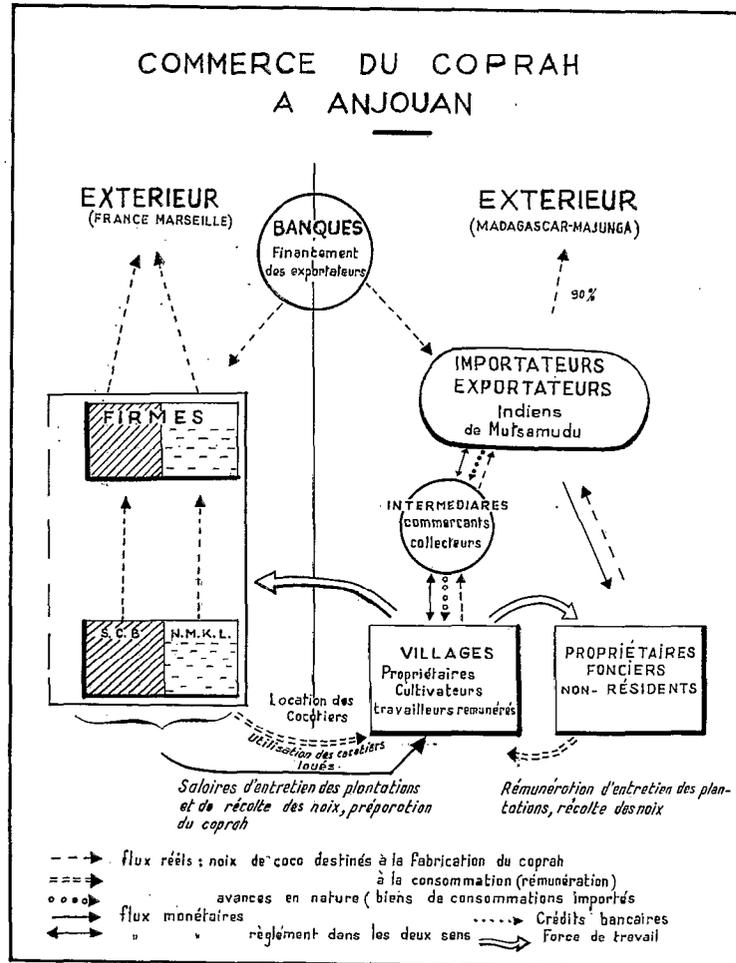


FIG. 34. — Commerce du coprah à Anjouan

Dans ces conditions, cocotiers à coprah et giroffiers sont répandus surtout dans l'ouest d'Anjouan, dans les propriétés des citadins, dans la presqu'île de Sima où se développe un petit groupe d'agriculteurs propriétaires et dans les vallées alluviales et les plaines de la côte du sud-ouest, de Lamboué à Pomoni, qui appartiennent en partie à l'une des firmes.

— Les firmes commercialisent un peu de girofle ; le reste du girofle et tout le coprah sont collectés et exportés par les négociants indiens assistés en brousse des commerçants de village avec lesquels ils sont en correspondance.

Nous pouvons d'ores et déjà considérer, tant au point de vue de la production que de la commercialisation, que les produits exportés par Anjouan forment deux catégories : produits industriels d'abord, autres produits « riches », ensuite.

On peut classer dans les cultures industrielles le sisal, l'ylang-ylang et les autres plantes à parfums. Elles ont pour caractère de nécessiter avant d'être exportables une véritable transformation industrielle qui exige des capitaux, une organisation et des compétences techniques. On peut concevoir l'existence de petits cultivateurs d'ylang-ylang ramassant les fleurs et les faisant distiller dans les alambics des propriétaires du voisinage ou dans ceux de coopératives agricoles, mais l'affinage du produit exige la présence d'une usine sur place, à Anjouan, d'ailleurs susceptible d'utiliser de la main-d'œuvre.

En outre, l'existence des cultures industrielles est actuellement liée à la présence des firmes européennes qui se manifeste par :

1° l'occupation d'une partie des terres d'Anjouan (40 % des terres cultivables) par les domaines des plantations ;

2° l'utilisation d'une fraction de la population active masculine (23 %) comme salariés des plantations (8).

Vanille, coprah, girofle constituent plutôt des cultures commerciales. Certaines, comme le coprah et les fleurs de girofle, n'exigent pas de transformation avant l'exportation et les intermédiaires qui se chargent de l'écoulement des produits paysans n'accomplissent que des opérations commerciales. La vanille exige, au contraire, une certaine préparation, séchage et emballage que les préparateurs réalisent avec la main-d'œuvre adéquate, sans matériel pratiquement. Il s'agit donc de cultures commerciales et de « produits riches » :

— parce qu'ils procurent à un petit groupe de négociants européens, surtout indiens et comoriens la possibilité de faire fortune,

— parce que leur vente par les villageois permet à ceux-ci d'acquérir quelques disponibilités monétaires. Coprah et girofle bénéficient, du fait de la structure agraire et des conditions historiques, en grande partie aux propriétaires terriens ; la vanille, au contraire, dont la culture est plus largement répandue depuis trois ou quatre ans, intéresse une plus large fraction de la population comorienne.

Si une réforme ou une reconversion des productions destinées à l'exportation était, dans le cadre d'un plan rationnel de développement d'Anjouan, à envisager, nul doute que l'on devrait tenir compte de ces considérations.

(8) 2 100 salariés des firmes sur 9 000 personnes.

III. - Le revenu global d'Anjouan : sa formation et sa répartition

A. ESSAI DE COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE

Dans l'île d'Anjouan, les activités économiques portent essentiellement sur les phénomènes de production et de consommation traditionnelles, les cultures industrielles et celles des produits riches, enfin le commerce d'importation. Les autres activités : artisanat, construction des maisons de pierre, transports automobiles privés, commerce des bœufs, services domestiques, fonctionnement des « hôtels », services de l'administration, sont susceptibles de procurer à leurs bénéficiaires des revenus notables, en argent ou en nature. Pour 1960, le revêtement de la route qui relie la capitale au terrain d'aviation a constitué également une source de revenus pour la main-d'œuvre embauchée par l'entreprise de travaux qui a réalisé l'ouvrage.

On va exposer les résultats que l'on a obtenus par l'élaboration de comptes économiques établis pour l'île d'Anjouan en 1960 et leur exploitation.

Ces comptes économiques ont été établis suivant le modèle qui a servi pour ceux de l'archipel des Comores en 1959 (9) et leur exploitation s'est inspirée de l'étude que M. PERRIN a consacré à la région de Tananarive (10).

Méthode d'élaboration des comptes économiques.

Pour calculer le revenu global d'Anjouan et examiner comment il se forme et se répartit, on s'est référé, selon les termes employés par l'auteur de l'étude précitée sur les comptes des Comores, à « la méthode des comptes de ressources et d'emploi des biens et services ». C'est-à-dire que l'on a calculé la masse des biens et services mis à la disposition des agents économiques d'Anjouan au cours de l'année 1960 et que l'on a déterminé, d'une part, les origines de ces biens et services (production locale et importations), d'autre part, leur destination finale (consommation, formation du capital, exportation).

On a accompli les opérations suivantes :

- 1° évaluation de la production locale, de la production consommée, par les entreprises pour leur propre production (consommation dite intermédiaire) et, par différence, du disponible final sur les biens et services produits localement,
- 2° calcul des importations de biens et services, en tenant compte des taxes douanières d'entrée et des marges commerciales incluses par les entreprises d'importation dans les prix du marché ; calcul de la consommation intermédiaire sur les biens et services importés et disponibles final.
- 3° calcul, à partir des données concernant la production locale et les importations, du tableau des « ressources », puis des « emplois » entre consommation et investissements des agents économiques d'une part, exportation de l'autre,

(9) INSEE : *Comptes économiques du Territoire des Comores de l'année 1959*, Paris, 1960.

(10) J.-C. PERRIN, Essai sur le développement économique de la région de Tananarive (*in cahiers de l'I.S.E.A.*, n° 121, série F : développement, croissance et progrès : *Madagascar : étude et perspectives économiques*, Paris, janvier 1962).

4° ventilation des dépenses et des recettes entre les différentes catégories d'agents économiques de l'île : « Administration », « Entreprises », « Particuliers » et le groupe des agents extérieurs à l'île dénommé « Extérieur » ou « Reste du monde » selon les conventions utilisées par la comptabilité nationale en la matière,

5° établissement des comptes d'agents et du compte des transactions avec l'extérieur,

6° établissement d'un compte pour les investissements.

Nous ne pouvons décrire ici, dans le détail, ces diverses opérations. Nous ne pouvons que nous borner à quelques indications nécessaires.

On a utilisé pour les catégories d'agents économiques internes à Anjouan les trois types définis par l'étude de l'I.N.S.E.E. : Administrations, Entreprises, Particuliers en leur apportant les modifications qui semble nécessiter la structure économique d'un pays en voie de développement.

Dans de tels pays où les entreprises modernes constituent souvent des « secteurs rapportés », souvent « désarticulés » avec l'économie de la population autochtone et qui forment généralement des annexes d'une économie extérieure puissante, l'Administration joue souvent (ou s'efforce de jouer) un rôle d'impulsion dans la vie économique en se transformant elle-même en entreprise. La comptabilité nationale des pays industriels sépare généralement les activités d'entreprises des activités spécifiquement administratives, mais le recours à une telle convention en pays sous-développé aboutit à ne pas faire apparaître le dynamisme de l'Administration dans ses entreprises économiques et à empêcher l'établissement d'une comparaison avec les entreprises modernes extérieures installées dans le pays.

Une autre convention à laquelle on a dérogé est celle par laquelle les comptables nationaux distinguent, fictivement, entre les opérations que les particuliers accomplissent pour le fonctionnement de leur ménage et celles qui se rapportent aux entreprises familiales qu'ils exploitent. Les premières ressortissent aux comptes de « particuliers » ou de « ménage », les secondes aux comptes « d'entreprises ». Il en va également ainsi pour les exploitations familiales en matière d'agriculture. Si l'on eût procédé ainsi à Anjouan, on aurait abouti à classer dans la même catégorie les activités d'un villageois à demi-salarié qui, dans ses jours de chômage, va faire paître le bétail, émonde les plants de vanille, tandis que sa femme s'occupe des cultures vivrières, avec les opérations des grandes firmes ; en même temps qu'on eût disjoint les activités agricoles de ce villageois de sa condition de salarié et de consommateur.

En vérité, ce qui peut être possible en pays industriel ne l'est pas ici et l'on a préféré conserver aux familles paysannes leur caractère d'unité économique en les rangeant dans la catégorie des particuliers.

Celle-ci apparaît donc constituée de la sorte :

— par les « particuliers » européens et indiens résidant,
— par les particuliers comoriens habitant les villes et qui, peu ou prou, disposent de revenus en nature qu'ils tirent de leurs terres. Il n'y a, souvent, comme nous l'avons vu, que récolte de fruits intermittente sans travail, de sorte qu'il est difficile de considérer ces faits comme ceux d'une activité d'entreprise,

— par les particuliers villageois qui sont, à des degrés divers selon les lieux ou le temps, salariés, producteurs de vanille, cultivateurs... On peut ainsi définir le groupe des « particuliers » comme ayant des activités plus ou moins importantes dont le but est essentiellement de fournir des besoins qu'il s'agisse de travail salarié, de métayage, d'agriculture traditionnelle, etc... On a groupé également dans cette catégorie tout le petit artisanat, de même que la construction des maisons de pierre dans laquelle le propriétaire qui bâtit se fait entrepreneur à ses heures de loisir et de façon très discontinue parce que l'argent venant à manquer dans le ménage ne permet plus de payer le maçon et son aide.

La catégorie des « entreprises » est ainsi formée :

— des firmes de plantation et des colons,
— des entreprises commerciales européennes et indiennes et des commerces comoriens importants et dotés d'une certaine pérennité,
— des préparateurs de vanille,
— de l'entreprise de travaux qui a effectué le revêtement de la route du terrain d'aviation.

Le calcul de la production locale a été effectué pour les biens produits sur la base des résultats de l'enquête de budgets familiaux (production traditionnelle) et d'après les statistiques douanières et les déclarations des firmes (exportation). Les statistiques douanières ont fourni aussi les données concernant les biens importés et, sur la base des proportions retenues par l'I.N.S.E.E. pour l'Archipel, on en a déduit les marges à l'importation. Il est peu probable que des variations pertinentes existent dans les marges des entreprises d'import d'une île à l'autre.

Les recettes et les dépenses de l'Administration (impôts, salaires, achats de matériel, équipement, constructions) ont été obtenus à Mutsamudu et à Dzaoudzi auprès des Services intéressés. La production et les salaires payés par les firmes ont été obtenus de celles-ci.

Les résultats.

Les tableaux et données qui suivent constituent un résumé des comptes d'Anjouan pour 1960. Ils sont donnés en millions de francs C.F.A.

A) PRODUCTION LOCALE : *Evaluation de la production.*

Biens et services locaux	Evaluation de la production	Consommation intermédiaire	Disponible final sur biens et services locaux
Produits susceptibles d'utilisation finale dans le pays : alimentation, bois, mobilier, artisanat (valeur ajoutée), plantes et boutures	469,2	8,4	460,8
Produits d'exportation	299,1	17,5	281,6
Services privés et publics	48,5	9,8	38,7
Services de l'Administration publique	71,5		71,5
Construction et travaux publics	46,5		46,5
Travaux d'amélioration agricole	28,3		28,3
Total biens et services locaux	963,1	35,7	927,4

B) IMPORTATIONS ET MARGES A L'IMPORTATION.

Biens et services importés	Import. valeur CAF	Taxes et marges commerciales	Import. aux prix du marché	Consommation intermédiaire	Disponible final sur biens et services importés
Biens importés	311,5	101,3 (11)	412,8	63	349,8
Services importés	24,6		24,6	14,4	10,2
Total biens et services importés	336,1	101,3	437,4	77,4	360

C) RESSOURCES ET EMPLOIS.

Production locale :

biens et services locaux	963,1	
taxes et marges sur les importations	101,3	
Total production locale	1 064,4	
Importations de biens et services	336,1	
Total production locale plus importations	1 400,5	
Moins consommation intermédiaire	113,1	
Egale disponible final	1 287,4	se décomposant
Exportations de biens et services		en
Consommation des particuliers		285,9
Consommation de l'Administration		778,8
Investissements de l'Administration		105,2
Investissements des entreprises modernes		42,2
Investissements des particuliers		42,6
		32,7

(11) Dont 40 millions de francs CFA de droits et taxes, approximativement.

D) RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS AGENTS DE L'ÉCONOMIE.

On peut considérer que les agents économiques de l'île, groupés selon les catégories déjà définies : Administration, Entreprises modernes, Particuliers, constituent des pôles différents de l'économie qui entretiennent entre eux et avec l'extérieur les relations réelles, monétaires et financières dont l'ensemble forme la totalité de la structure des flux économiques de l'île.

Dépenses des Agents	Recettes des administrations	Recettes des entreprises	Recettes des particuliers	Recettes de l'extérieur	Dépenses de chaque catégorie d'agents
Administrations	2,1	12,2	106,7	63,4	184,4
Entreprises modernes	87,5	46	198,5	96,4	428,4
Particuliers	31,1	68,6	527,5 (12)	242	869,2 (12)
Extérieur	63,7	301,6	36,5	4,3	406,1
Recettes de chaque catégorie d'agents	184,4	428,4	869,2 (12)	406,1	—

E) COMPTES D'AGENTS.

(i) Administrations

Compte courant

Recettes		Dépenses	
Impôts directs	33,3	Rémunération des salariés	71,5
Impôts indirects	76,8	Achats de biens et services	32,4
Recettes des télécommunications	4	Transferts à l'extérieur (quote-part) ..	20
Transferts des particuliers	0,5	Transferts aux particuliers (13)	16,2
Cotisations allocations familiales	3,6	Cotisations allocations familiales	0,8
Subvention du Gouvernement	21,5	Transports de l'Administration	1,3
Divers services publics ; cessions	0,9		
Loyers	0,3		
Transports de l'Administration	1,3		
Total des recettes courantes	142,2	Total des dépenses courantes	142,2
Total du compte courant soldé	142,2	Total du compte-courant soldé	142,2
<i>Compte de capital</i>			
Subvention du Gouvernement pour la formation du capital	42,2	Formation brute de capital	42,2
Total des recettes en capital	42,2	Total des dépenses en capital	42,2

(12) Dont auto-consommation *lato sensu* : 460,8 millions. Cf. *infra* p. 293, note (2).

(13) Dont prestations familiales versées aux ayants-droits : 10,3 millions.

(ii) Entreprises modernes

Compte courant

Recettes		Dépenses	
Ventes de biens et services :		Achats de biens et services :	
Aux particuliers :		Aux administrations (consommation intermédiaire)	
(Consommation)	68,6		1,8
(Investissements)	—	Aux entreprises (consommation intermédiaire)	41,2
Aux administrations :		A l'Extérieur (consommation intermédiaire)	61,7
(Consommation)	6,4	Aux particuliers (consommation intermédiaire)	8,4
(Investissements)	5,8	Paiements de revenus de facteurs à l'extérieur	5
Aux entreprises :		Cotisations allocations familiales	2,7
(Consommation intermédiaire)	41,2	Rémunération des salariés	60,1
(Investissements)	4,8	Bénéfices distribués aux particuliers (14)	106,9
A l'Extérieur : exportation de produits locaux		Impôts directs	6,2
	281,6	Impôts indirects	76,8
Total des recettes courantes		Total des dépenses courantes (non compris les amortissements)	
	408,4	370,8	
Total du compte courant soldé		Epargne (y compris les amortissements)	
	408,4	37,6	
		Total du compte courant soldé	
		408,4	
<i>Compte de capital</i>			
Epargne et amortissements	37,6	Formation brute de capital	42,6
Transfert en capital de l'extérieur	20	Bénéfices non distribués des Sociétés et soldes de divers postes	15
Total des recettes en capital	57,6	Total des dépenses en capital	57,6

(14) On peut estimer à 50 ou 52 millions sur 106,9 les bénéfices tirés par les propriétaires et les paysans producteurs de produits « primaires » destinés à l'exportation et achetés par les firmes européennes, les négociants indiens, les préparateurs de vanille et leurs collecteurs. Soit pour le coprah 17,5 millions de francs CFA.

la vanille 29 « « «
le girofle 5 « « «

(iii) Particuliers

Compte-courant

Recettes		Dépenses	
Allocations familiales et autres transferts des administrations	16,2	Entreprises et services traditionnels	24
Rémunération des salariés :		Rémunération des domestiques	10
Entreprises traditionnelles	32,7	Achats de biens et services à l'extérieur	212
Domestiques	10	aux entreprises modernes	68,6
Salariés de l'Administration :		aux administrations	3,4
(Fonctionnement)	71,5	Cotisations allocations familiales	0,1
(Investissements)	19	Impôts directs	27,1
Salariés des entreprises modernes :		Transferts aux administrations	0,5
(Fonctionnement)	60,1		
(Investissements)	23,1		
Bénéfices de la propriété et de l'entreprise :			
Entreprises et services traditionnels .	24		
Ventes de biens et services aux entreprises modernes	8,4		
Bénéfices encaissés des entreprises modernes (15)	106,9		
Total des recettes mentionnées ci-dessus	371,9	Total des dépenses mentionnées ci-dessus (non compris amortissements)	345,7
		Épargne (y compris amortissements) ..	26,2
Total des recettes courantes	371,9	Total des recettes courantes + épargne et amortissements	371,9
Autoconsommation (<i>lato sensu</i>) (16) ..	460,8	Autoconsommation (<i>lato sensu</i>)	460,8
Total compte-courant soldé	832,7	Total compte-courant soldé	832,7
<i>Compte de capital</i>			
Épargne et amortissements	26,2	Formation de capital	32,7
Prêts des organismes publics de crédit .	6,5	Transferts des particuliers à l'Extérieur et soldes de postes omis	30
Transferts de l'Extérieur par les particuliers	30		
Total des recettes en capital	62,7	Total des dépenses en capital	62,7

(15) Dont 50 à 52 au titre des achats de produits primaires exportables aux producteurs.

(16) On a vu dans la première partie que les productions vivrières donnaient lieu à un commerce intérieur important entre villes et campagnes, entre villages différents et à l'intérieure même des villages. Il était hasardeux de distinguer ce qui était autoconsommé au sens strict de ce qui ne l'était pas. En revanche, du fait de l'absence d'exportation de produits vivriers, on peut considérer que ceux-ci sont autoconsommés à l'échelle de l'île.

(iv) Agents extérieurs

Compte courant

Recettes courantes des agents extérieurs :		Dépenses courantes des Agents extérieurs :	
Ventes de biens et services (importations) 336,1		Achats de biens et services (exportations) 285,9	
dont :		dont :	
Aux administrations (C) .. 26		Aux entreprises (exportation de produits locaux ... 281,6	
» (I) .. 17,4		A l'Extérieur (réexportation) 4,3	
Aux particuliers 212		<u>285,9</u>	
Aux entreprises :			
(Invest.) 14,7			
(C. inter.) 61,7			
A l'Extérieur 4,3			
<u>336,1</u>			
Autres recettes courantes 25		Autres paiements courants 21,5	
dont :		(Subvention du Gouvernement pour les dépenses courantes des administrations).	
quote-part transferts administratifs à l'Extérieur 20			
Paiement de revenus de facteurs à l'Extérieur 5			
<u>25</u>			
<u>361,1</u>		<u>307,4</u>	
		Excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes (Déficit d'Anjouan en compte-courant) 53,7	
<i>Transferts de capitaux</i>			
Recettes des agents extérieurs :		Dépenses des agents extérieurs :	
Transferts des particuliers à l'Extérieur et soldes de postes omis 30		Transferts en capital aux administrations 42,2	
Bénéfices non distribués des Sociétés et soldes de divers postes 15		Prêts des organismes extérieurs de crédit 6,5	
		Transferts de capitaux aux entreprises 20	
		Transferts par les particuliers de l'Extérieur à Anjouan 30	
<u>45</u>			
Total des recettes en capital 45		Total des dépenses en capital 98,7	
Transfert net de capital des agents extérieurs à Anjouan 53,7			

F) FORMATION DE CAPITAL.

Compte général des capitaux (bruts)

<i>Sources de financement</i>		<i>Utilisation des capitaux</i>	
Particuliers. Epargne et amortissements 26,2		Formation brute de capital intérieur :	
Entreprises. Epargne et amortissements . 37,6		administrations 42,2	
<u>63,8</u>		particuliers 32,7	
Total financement intérieur (brut) 63,8		entreprises 42,6	
Extérieur :		<u>117,5</u>	
Subvention gouvernementale (formation de capital) 42,2		Total formation brute de capital intérieur 117,5	
Prêts et transferts de capitaux :		Capitaux non utilisés localement :	
aux entreprises 20		Transferts des particuliers à l'Extérieur et soldes de postes omis 30	
aux particuliers 36,5		Bénéfices non distribués des Sociétés et soldes de divers postes 15	
<u>98,7</u>		<u>45</u>	
Total financement extérieur 98,7		Total capitaux non utilisés localement .. 45	
<u>162,5</u>		Total. Utilisation des capitaux 162,5	

G) AGRÉGATS.

Un certain nombre de quantités globales peuvent être calculées à partir des éléments précédents pour définir l'économie d'Anjouan.

La masse des biens et services disponibles pour l'économie anjouanaise (et l'exportation) ou *disponible final* s'élève à 1 287,4 millions de francs C.F.A. Elle est employée comme nous l'avons vu à concurrence de :

- 285,9 millions pour les exportations (22 %) ;
- 884 millions pour la consommation (68 %) dont 778,8 pour les particuliers, 105,2 pour l'administration ;
- 117,5 millions pour la formation de capital (10 %) dont :
 - 42,2 pour les investissements administratifs,
 - 42,6 pour les investissements des entreprises,
 - 32,7 pour les investissements des particuliers.

Si l'on disjoint le montant des exportations de la masse du disponible final employé, on obtient la *dépense globale brute des agents économiques* :

— <i>Disponible final</i> =	1 287,4 millions	
<i>moins exportations</i>	285,9	
<i>égale dépense globale brute</i>	1 001,5	qui se répartit ainsi :
		Consommation globale 88 %
		Investissements 12 %

Une autre série de données peut être obtenue à partir de la production locale définie par les biens et services locaux produits et la masse des marges commerciales sur les biens et services importés. On en déduit :

— <i>Production locale</i>	1 064,4
<i>moins consommation intermédiaire</i>	113,1
<i>égale produit brut aux prix du marché</i>	951,3
<i>moins paiement de revenus de facteurs à l'Extérieur</i>	5
<i>égale produit intérieur brut aux prix du marché</i>	946,3
<i>moins impôts indirects</i>	76,8
<i>égale produit brut aux coûts des facteurs ou revenu brut</i>	869,5
qui se répartit ainsi :	
Salaires et autres transferts administratifs aux particuliers	209,5
Autoconsommation	460,8
Autres bénéfices des entreprises acquis par les particuliers	139,3
Revenus des administrations	13,4
Impôts directs et cotisations familiales des entreprises	8,9
Epargne des entreprises	37,6
<i>égale total revenu brut</i>	869,5
— <i>Relation entre le produit intérieur brut et la dépense brute</i> :	
Produit intérieur brut aux prix du marché	951,3
<i>plus solde du commerce extérieur : déficit des exportations par rapport aux importations de biens et services :</i>	
Exportations : 285,9	
<i>moins importations : 336,1</i>	
<i>égale déficit</i>	50,2
<i>égale dépense globale brute</i>	1 001,5

	en millions francs CFA	en millions francs français	en millions dollars USA (approxima- tivement)
<i>Produit brut aux prix du marché</i>	951,3	19,026	3,805
<i>Produit intérieur brut aux prix du marché</i>	946,3	18,926	3,785
<i>Produit brut aux coûts des facteurs ou revenu brut</i> ..	869,5	17,390	3,478
<i>Dépense brute</i>	1 001,5	20,030	4,006
<i>Consommation des particuliers</i>	778,8	15,576	3,115
<i>Consommation des administrations</i>	105,2	2,104	0,421
<i>Formation brute de capital</i>	117,5	2,350	0,470
	en francs CFA	en francs français	en dollars USA (approxima- tivement)
<i>Revenu brut par tête d'habitant (approximativement)</i> .	14 024	270,48	54,10

Ces valeurs très approximatives ont été calculées à l'occasion de l'élaboration des comptes économiques, mais il ne faut pas leur attacher une autre importance que celle que l'on peut tirer de leur comparaison avec les données analogues des autres pays.

En revanche, ces « agrégats » demeurent pour l'analyse économique d'Anjouan des données très imparfaites. Le revenu brut par tête d'habitant n'est qu'une abstraction du fait de la distorsion des revenus qui existent entre particuliers (Européens et Indiens, citadins, villageois) et de l'autoconsommation qui suppose que les particuliers se vendent des biens à eux-mêmes alors qu'il n'en est rien. De même, la notion de formation de capital revêt dans le contexte anjouanais peu de signification : elle n'a de valeur que pour les entreprises modernes et l'Administration ; elle n'en a que faiblement pour les particuliers dont nous considérons qu'ils investissent parce qu'ils construisent une maison alors qu'eux-mêmes pensent qu'ils acquittent, soit les villageois, une occupation traditionnelle en édifiant leur case en cocotier, soit les citadins, une dépense sociale en faisant construire une maison en pierres ; dans les deux cas, il s'agit de remplir une coutume et une obligation sociale impérative : fournir une maison à la fille ou à la sœur qui se marie et qui doit résider dans une case à elle que lui a bâtie (ou fait bâtir) son père ou son frère.

B. CARACTÉRISTIQUES DE STRUCTURE ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE D'ANJOUAN

Si nous faisons le compte des recettes globales de l'île, il apparaît que celui-ci est formé actuellement des ressources produites pour l'usage local (que nous avons appelé auto-consommation *lato sensu*), des recettes constituées par les taxes et les marges commerciales perçues par les entreprises et le commerce d'importation (17), des recettes de l'exportation, et de prêts, subventions et transferts de capitaux consentis par les agents extérieurs.

On peut évaluer ainsi la formation de ces ressources :			
— Ressources produites à usage local (18) :			
dont Auto-consommation <i>lato-sensu</i>	460,8		
Production de services traditionnels	24		
		484,8	50 %
— Montant des taxes et marges commerciales brutes à l'importation		101,3	10 %
— Recettes de l'exportation (sauf réexportation)		281,6	28 %
— Prêts, subventions, transferts de l'extérieur :			
dont : Subventions du Gouvernement.			
fonctionnement	21,5		
investissement	42,2		
	63,7		(6,5 %)
Prêts des organismes extérieurs aux particuliers		6,5	(0,5 %)
Transferts de capitaux aux :			
entreprises	20		(5 %)
particuliers	30		12 %
	50	120,2	
Total		987,9	100 %
Les emplois de ces ressources se répartissent ainsi :			
— Consommation de biens et services locaux :			
dont : Auto-consommation <i>lato-sensu</i>	460,8		
Consommation de services traditionnels	24		
		484,8	50 %
— Achat de biens et services importés et taxes et marges commerciales brutes :			
dont : Importations (moins réexportations)	331,8 (33 %)		
Taxes et marges commerciales	101,3 (10 %)		
		433,1	43 %
— Transferts à l'Extérieur :			
des administrations	20		
des particuliers	30		
Paiement de revenus de facteurs à l'Extérieur	5		
Bénéfices non distribués des Sociétés	15	70	7 %
Total		987,9	100 %

(17) Comme l'auteur de l'étude de l'INSEE, on considère que les taxes sont d'abord perçues par les entreprises, puis acquittées (impôts indirects).

(18) On a éliminé toute consommation intermédiaire.

Une autre répartition entre revenus, épargne des entreprises et transferts divers peut être établie. Elle a l'avantage de faire apparaître la part des divers agents économiques dans la répartition des ressources :

— Salaires (moins main-d'œuvre affectée aux investissements dans les entreprises) et transferts divers de l'Administration aux particuliers :			
dont: Salaires totaux	216,4		(22 %)
moins main-d'œuvre entreprises	23,1		
plus transferts divers	16,2		
	209,5		21 %
— Bénéfices de la propriété et de l'entreprise allant aux particuliers :			
dont: Revenus tirés de la production des services traditionnels	24		
Produit de la vente des particuliers aux entreprises de biens et services locaux	8,4		
Bénéfices distribués aux particuliers par les entreprises modernes	106,9		
	139,3		14 %
— Impôts payés par les entreprises et cotisations allocations familiales			
dont: Impôts directs	6,2	} 8,9	
Cotisations			
all. familiales	2,7		
Impôts indirects	76,8		
	85,7		8,5 %
— Epargne des entreprises (y compris main-d'œuvre pour les investissements et bénéfices non distribués des Sociétés)	37,6		4 %
— Transferts aux agents extérieurs :			
des administrations	20		
des particuliers	30		
Paiement de revenus de facteurs à l'Extérieur .	5		
	55		5,5 %
— Revenus correspondant à l'auto-consommation	460,8		47 %
Total	987,9		100 %

De ces données, l'on peut tirer un certain nombre de constatations :

L'économie d'Anjouan apparaît tournée vers l'extérieur et dépendante à concurrence de 50 %. Les produits de l'exportation représentent 28 % des ressources auxquelles on doit ajouter 10 % qui représentent les recettes sur les taxes à l'importation et les marges commerciales brutes. Les activités tournées vers le commerce extérieur représentent donc près de quarante pour cent du total.

Les ressources finales produites pour l'usage local représentent la moitié des recettes globales de sorte que le solde (12 %) est constitué par des transferts monétaires et financiers des agents extérieurs. On a pu estimer que les fonctionnaires anjouanais (dont les services essaieraient largement en 1960 les administrations de l'Archipel et même celles de l'Etat malgache) et les travailleurs anjouanais émigrés dans cette région rapatrient environ trente millions de francs CFA sous diverses formes :

- aide familiale régulière, surtout fournie par les fonctionnaires,
- aide irrégulière, pour les grandes occasions (mariage, « coupe des cheveux », maladie ou décès d'un parent), de la part des migrants,
- économies constituées et rapatriées par les rentrants et utilisées en dépenses sociales (fêtes de mariage), construction de maisons, etc...

Ces transferts des particuliers représentent 3 %.

En négligeant les prêts (0,5 %), les autres transferts consistent en flux d'équilibre purs et simples pour plus de 8 % :

— transferts de capitaux aux entreprises modernes pour 2 % : il s'agit là d'un aspect du financement des firmes européennes, des entreprises d'import-export et de la préparation de la vanille par les organismes privés extérieurs du crédit, banques (19).

— subventions pures et simples du Gouvernement (essentiellement le budget territorial de l'Archipel lui-même alimenté à concurrence de 50 % par les subventions de l'Etat français) pour 6,5 %.

Il est juste de tenir compte, pour apprécier l'importance de ces transferts, des flux de sens contraire qui les compensent en partie et qui représentent environ 7 % des ressources, mais il faut bien voir que ces flux contraires constituent des charges structurelles qu'il est, dans l'état actuel des choses, à peu près impossible d'éviter :

— quote-part des transferts opérés par le Gouvernement à l'Extérieur,

— paiement de revenus de facteurs à l'Extérieur,

— transferts des particuliers à l'Extérieur (Européens, Indiens et, peut-être, riches Comoriens).

Les flux monétaires et financiers entre les entreprises modernes et l'Extérieur s'équilibrent, les transferts de capitaux (20 millions) égalent les versements extérieurs (paiement de revenus de facteurs, 5 millions et bénéfices non distribués des Sociétés, (15) de sorte qu'ils ne contribuent pas à l'équilibre des ressources et des dépenses du fait qu'ils s'annulent.

Les rapatriements d'économies et l'aide des migrants et des fonctionnaires résidant à l'extérieur à leurs familles équilibrent les exportations de revenus des particuliers. Le solde (6,5 % des ressources globales arrêtées à 987,9 millions) est aussi constitué par les subventions du Gouvernement fortement alimenté par le budget français.

Les exportations couvrent les importations à concurrence de 85 %. Le déficit est chiffrable à 50,2 millions environ.

Nous pouvons condenser ces observations dans le tableau suivant :

	Dépenses d'Anjouan	Recettes d'Anjouan	En + ou —
Commerce extérieur	336,1	285,9	— 50,2
Administration (opérations courantes)	20	21,5	+ 1,5
Entreprises modernes	5	20	0
	15		
Particuliers	30	30	0
Administration (capitaux)		42,2	+ 42,2
Crédits publics		6,5	+ 6,5

Sur le plan comptable, il y a couverture du déficit du commerce extérieur par les subventions du Gouvernement et l'octroi de crédits publics, c'est-à-dire par l'aide gouvernementale au sens large. Qu'en est-il dans la réalité ? Essayons de voir pour cela ce que deviennent ces flux qui arrivent de l'Extérieur :

1,5 M entrent dans les recettes courantes de l'Administration (Compte i). Celles-ci sont de 142,2 M et servent à payer 71,5 M de salaires aux particuliers. Ces salaires entrent dans une masse de recettes de 371,9 M dont 212 sont employés à l'achat de produits importés (Compte iii).

42,2 M représentent la formation de capital de l'Administration. Cet investissement est employé à concurrence de :

19 M en salaires de main-d'œuvre (cf. observation ci-dessus),

17,4 en achat de biens importés,

5,8 en achat de biens et services aux entreprises modernes.

6,5 M représentent la formation de capital des particuliers et sont employés en salaires (cf. observation ci-dessus).

De proche en proche, l'aide publique (subventions et crédits) aboutit à une importation de biens et services, c'est-à-dire permet la création d'un déficit du commerce extérieur. Cette situation est une caractéristique assez générale des pays dits sous-développés, mais il a semblé qu'elle devait être explicitée pour Anjouan.

(19) Cf. le schéma du réseau des flux de crédits p. 186.

On peut faire, d'autre part, une autre constatation : le déficit qu'on a chiffré à une cinquantaine de millions (53,7 de déficit de l'île en compte courant, cf. compte des agents extérieurs) est couvert par un transfert net de capital.

Dans ces deux conséquences, aide extérieure gouvernementale et utilisation de capitaux pour solder des dépenses courantes, Anjouan présente une situation malsaine, financièrement parlant, quoique sans doute assez courante dans les pays en voie de développement.

La formation et l'utilisation du revenu des particuliers.

Les salaires et divers transferts administratifs (Allocations familiales, pensions) versés aux particuliers représentent 232,6 millions, soit 23 % des ressources globales. La part des administrations à la formation des salaires et accessoires de salaires revient à 106,7 millions, soit 11 %, celle des entreprises modernes à 83,2 (8 %) et celle des particuliers (services domestiques, main-d'œuvre pour la construction des maisons et les investissements en agriculture : nouvelles plantations) à 42,7 (4 %).

Les bénéfices de la propriété et de l'entreprise qui vont aux particuliers se décomposent en 106,9 millions (11 %) qui représentent les bénéfices distribués par les entreprises modernes et 32,4 (3 %) qui proviennent d'activités traditionnelles (vente de services traditionnels aux particuliers et vente par les particuliers de biens et services aux entreprises modernes).

Il faut ajouter à ces chiffres les revenus qui correspondent à la consommation en nature ou monétaire de biens produits localement (autoconsommation *lato sensu*) qui atteindraient 47 %.

En regroupant ces divers revenus selon leur origine, on obtient :

— revenus tirés des activités des particuliers eux-mêmes	535,9 M, soit 54 %
— revenus tirés des entreprises modernes	190,1 M, soit 19 %
— revenus tirés des administrations	106,7 M, soit 11 %

La catégorie des particuliers est très diverse. On y trouve à côté des paysans et des citadins des villes (ouvriers, employés, commerçants, artisans, propriétaires fonciers, négociants comoriens) les résidents, Indiens et Européens, et il n'est pas possible de ventiler exactement les revenus selon leur affectation à ces différents groupes sociaux. On ne peut qu'esquisser quelques grandes lignes générales.

Origine des revenus	Total des revenus obtenus.	Résidents non comoriens, autres entrepreneurs modernes	Citadins, paysans, exploitants traditionnels.
Revenus tirés des activités des particuliers eux-mêmes ..	535,9		535,9
Revenus tirés des entreprises modernes :			
dont : salaires entreprises	83,2	16	67,2
bénéfices distribués	106,9	55,9	51
	190,1	71,9	118,2
Revenus tirés des Administrations	106,7	20	86,7
Total des revenus	832,7 (20)	91,9	740,8

(20) Pour reconstituer le chiffre des ressources 987,9 M, il convient d'ajouter les impôts (86,7), l'épargne des entreprises moins la main-d'œuvre utilisée aux investissements (14,5) et les transferts à l'étranger (56 M).

Indépendance d'un secteur traditionnel qui demeure cependant insuffisant pour couvrir les besoins de la population ; inconsistance de l'épargne dont les chiffres, ni le concept ne doivent pas faire illusion puisqu'il s'agit en grande partie de services traditionnels et qu'il n'y a pas à la base du comportement des gens volonté d'épargne mais besoin de satisfaire à des obligations sociales ; recours à des importations grevées de marges et taxes correspondant au tiers de leur valeur C.A.F. et prélevées par l'Administration et les entreprises ; charges fiscales représentant 25 % des transferts effectués aux particuliers par l'Administration.

Le rôle respectif de l'Administration, des entreprises modernes et des particuliers.

Par suite des prélèvements et des charges que l'on vient d'indiquer, la consommation effective des particuliers apparaît déprimée eu égard à ses revenus théoriques :

Revenus (21)	Emplois
Autoconsommation 500 M	Autoconsommation 500 M
Produits « primaires » (export.) 50	Importations CAF 200
Salaires et autres bénéfices 250	Prélèvements et charges 100
Production locale couvrant la formation de capital 25	Épargne 25

S'il n'en était pas ainsi, est-ce que le montant des importations serait augmenté et viendrait accroître encore le déficit du commerce extérieur et le recours à l'aide gouvernementale ? Il nous faut à présent examiner ce point.

L'analyse du compte (iv) « Agents extérieurs » montre que les transferts de capitaux aux entreprises (dépenses de l'Extérieur) s'élèvent à 20 millions. Ils sont équilibrés par le paiement de revenus de facteurs (5 millions) et les bénéfices non distribués (15 millions).

Les transferts de capitaux des particuliers vers l'extérieur (30 millions) sont équilibrés par les rentrées numériquement équivalentes bien qu'il ne s'agit pas du même phénomène. Une partie de l'aide gouvernementale a pour objet de couvrir le déficit du commerce extérieur qui s'élève à 50 millions (22).

Ce déficit correspond à la fois à une faiblesse des exportations et à un montant important des importations.

a. — L'analyse des exportations.

Les exportations comprennent pour 62 % des produits tirés des cultures industrielles (sisal et plantes à parfums), aux mains des firmes pour plus de 90 % et pour 38 % des produits tirés des cultures commerciales (principalement vanille, coprah, girofle) qui, pour 75 à 85 %, sont cultivés par les propriétaires terriens et les paysans et collectés par les négociants d'export.

Les firmes qui détiennent le tiers de la surface cultivable de l'île produisent 90 % des cultures industrielles et 15 à 25 % des cultures commerciales destinées à l'exportation, soit environ une valeur à l'exportation de 190 millions ; les propriétaires terriens et les paysans qui détiennent les deux tiers des terres cultivables produisent 90 millions pour l'exportation et 460 millions pour la consommation intérieure. On émettra en outre, à propos de ce fait brut, les réserves suivantes :

1° La valeur des produits destinés à l'exportation est un peu surestimée du fait qu'un certain coût de commercialisation est à déduire. Cependant, on ne saurait, non plus, utiliser pour exprimer la valeur des produits « primaires » le prix payé au producteur qui reflète, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant, à propos de la commercialisation des produits « riches », les conditions du marché local.

(21) On a arrondi les chiffres obtenus pour faciliter la lecture. Le montant exact des revenus n'est pas de 825 millions, mais de 832,7 millions. Toutefois, on doit bien être conscient, eu égard à la difficulté d'obtenir des précisions comptables, que ces chiffres ne sont que des ordres de grandeur dont il est nécessaire d'user pour la commodité de l'exposé.

(22) Cf. p. 207.

2° Les firmes laissent, ainsi qu'on le verra dans le prochain chapitre, aux villageois la jouissance de quelques-unes de leurs terres qui ne sont pas mises en valeur ou, du fait de la culture exclusive par la firme des cocotiers et des girofliers, dont le sous-bois est libre pour les cultures vivrières des habitants.

Au maximum, la valeur productive des terres des firmes serait égale à celle des propriétaires et paysans, ce qui ne peut s'expliquer que parce que des domaines de plantation sont insuffisamment occupés et utilisés et parce que certaines spéculations déjà anciennes sont peut-être à présent mal choisies pour la mise en valeur de certaines terres. On a déjà mis l'accent sur la très faible valeur productive des terres plantées en sisal par rapport aux terres plantées en ylang-ylang.

Indiquons aussi dans les exportations le rôle essentiel et nouveau de la vanille (25 % en 1960) qui représente 80 % des productions paysannes de produits « riches ». Si cette spéculation ne connaissait pas l'expansion actuelle, le déficit du commerce extérieur serait plus considérable encore. Il risquerait de le devenir si une chute des cours de la vanille se produisait.

b. — Analyse des importations.

Les importations comprennent plusieurs catégories de biens parmi lesquels :

- les biens de consommation alimentaire qui sont principalement achetés par la population comorienne. Parmi eux, le riz qui représente 85 millions de francs C.F.A., soit le quart des importations ;
- les biens de consommation alimentaire qui sont principalement achetés par les résidents non-comoriens : Européens, Indiens et Malgaches. Il s'agit de vins et alcools, conserves alimentaires, huiles, farine de froment et on peut estimer la consommation de ces denrées à 10 ou 15 millions qui couvrent les besoins de personnes dont la compétence professionnelle paraît, dans les circonstances et les structures actuelles, nécessaire à l'économie d'Anjouan.

Malgré l'existence, au point de vue du niveau de consommation, de plusieurs groupes sociaux caractérisés par des disparités considérables dans le niveau de vie, il n'est pas possible de calculer pour chacun d'eux la part qui leur revient dans les importations. Au surplus, la très faible importance numérique des groupes minoritaires, qui ont un niveau de vie supérieur à la moyenne de la population, fait qu'une modification de leur consommation aurait peu d'incidences sur le montant global des importations.

c. — Le rôle de l'Administration.

Finalement, le montant des interventions (23) gouvernementales dépend de l'évolution des exportations et des importations :

1° Une baisse des exportations de vanille se traduirait par une réduction des activités du commerce d'export, une baisse des taxes perçues à l'exportation et une baisse des bénéfices réalisés par les particuliers. Ceux-ci ayant moins d'argent à leur disposition achèteraient moins de biens importés. Comme la plus grande partie des producteurs de vanille sont des villageois, ce seraient eux les plus atteints et la réduction de leurs achats en riz entraînerait une baisse à peu près égale des importations. Le déficit du commerce extérieur se maintiendrait pratiquement mais à un niveau plus bas et la diminution des taxes de sortie consécutive à la chute des cours devrait être compensée par un léger accroissement de l'aide gouvernementale.

Il est également possible que l'Administration soit obligée de créer des emplois pour compenser la perte de revenus créée aux paysans et fasse, de ce fait, appel à de nouvelles subventions gouvernementales extérieures.

Remarquons qu'une suppression des plantations de sisal aurait le même effet, mais elle libérerait la terre pour d'autres plantations demandant du travail et rapportant des revenus monétaires, ou bien pour les cultures vivrières, auquel cas, les collectivités paysannes recourraient davantage à l'auto-subsistance.

2° Outre un effort d'équipement financé par les entreprises ou l'Administration, les importations peuvent s'accroître si les revenus dont disposent les particuliers augmentent.

Les effets de cet accroissement ne sont pas les mêmes suivant la cause qui les produit. On peut envisager vraisemblablement deux hypothèses : augmentation des revenus par développement des cultures « riches » des paysans ou hausse nominale des salaires.

(23) Nous prenons le terme dans son acception de la comptabilité publique française : aide financière, subventions, prêts.

1. Développement des cultures riches.

Un accroissement des exportations de vanille, augmentant les revenus des paysans, déterminera, compte tenu du faible niveau actuel de la consommation, un accroissement des denrées importées, riz notamment. Tout au plus, le déficit du commerce extérieur se maintient au niveau actuel, les taxes sur les entrées et sorties de produits sont accrues et les ressources budgétaires locales augmentent, limitant ainsi le volume des subventions gouvernementales.

2. Hausse nominale des salaires.

Celle-ci est supportée en partie par les entreprises modernes qui ont à choisir, très schématiquement, entre deux options :

- la première consiste à réduire leur demande de travail. Cela consisterait à abandonner tout ou partie des productions marginales : sisal notamment. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant. La hausse nominale n'entraîne pas une augmentation de la masse des salaires versés aux particuliers. En fait, si la réduction de l'emploi était brutale, l'Administration serait peut-être obligée d'y pallier en donnant du travail aux chômeurs et accroîtrait ainsi ses dépenses, et une subvention extérieure devrait les couvrir ;
- la seconde consiste à répartir les effets de la hausse sur la rémunération des autres facteurs. On peut penser que les bénéfices non distribués seront moins importants, mais que les impôts et taxes sur les bénéfices perçus sur les entreprises seront aussi réduits : un accroissement de l'aide gouvernementale extérieure serait nécessaire pour y suppléer.

On peut penser, à propos des entreprises, que chacune des deux solutions prévaudra à des degrés divers. En outre, l'Administration qui verse 42 % de la masse des salaires perçus à Anjouan serait directement atteinte par la hausse.

Le déficit des comptes extérieurs ne peut être résorbé que par un développement des exportations, d'autant que les tendances de la consommation iraient dans le sens d'un accroissement. Dans la négative, l'importance des subventions extérieures est destinée à croître. En outre, tout effort nouveau d'équipement de la part de la puissance publique doit se traduire par une augmentation de ces subventions.

Aussi, la fragilité du marché de certains produits riches, telle la vanille, ne laisse-t-il pas d'être inquiétant (24).

(24) La vanille constitue actuellement (1960) pour Anjouan un « baromètre » de l'économie. Il est intéressant dans les années qui suivent de dégager les tendances de la production comorienne et du marché mondial pour dessiner les perspectives d'évolution de l'économie d'Anjouan et de l'Archipel.

IV. - La répartition des salaires

Les salaires qui représentent à peu près le quart du revenu brut se répartissent ainsi :

Salaires payés par l'Administration	42 %
Salaires payés par les entreprises modernes	38 %
Salaires payés par les particuliers	20 %

En se basant sur les données des Services sociaux des Comores, on a pu classer la plus grande partie des salaires mensuels déclarés en tranches et mettre celles-ci en corrélation avec le groupe socio-professionnel des salariés d'une part, le groupe ethnique auxquels ils appartiennent, d'autre part.

Salariés du secteur public

(y compris les agents de la fonction publique) (25)

	Total	Nombre de salariés					
		Fonct. publique	Autres salariés.	ETHNIE			
				Com.	Ind.	Malg.	Europ.
Salaires mensuels au-dessus de 30.000	42	41	1	26			16
Tranches de salaires mensuels							
de 20 001 F à 30 000 F	26	26		23	1	1	1
15 001 F à 20 000 F	23	23		23			
10 001 F à 15 000 F	30	30		28		2	
7 501 F à 10 000 F	19	17	2	18			1
5 001 F à 7 500 F	11	9	12	11			
4 001 F à 5 000 F	24	7	17	24			
3 001 F à 4 000 F	79	8	71	79			
2 001 F à 4 000 F	230	11	219	230			
1 501 F à 2 000 F	286		286	286			
1 000 F à 1 500 F	152		152	152			
Salaires mensuels au-dessous de 1 000 F	162		162	162			

(25) *Fonction publique* : Services administratifs et Caisse d'allocations familiales dont on a retenu le personnel qui a la qualité de fonctionnaire ou d'agent contractuel ou auxiliaire.

— *Autres salariés* : la main-d'œuvre des Travaux publics, de la station agricole et des pépinières, des chantiers forestiers, du Service topographique, le personnel du Service de santé et du B.D.P.A. (Opération Nioumakélé).

— *Groupes ethniques* : Salariés d'origine comorienne (Com.),
 » indienne (Inde),
 » malgache (Madag.),
 » européenne (Europ.).

Salariés du secteur privé

(Entreprises et particuliers)

	Activités des employeurs (26)							ETHNIE				
	Total	1	2	3	4	5	6	7	Com.	Ind.	Malg.	Europe
Salaires mensuels au-dessus de 30 000 F	21				5		16		1			19
Tranches de salaires mensuels de :												
20 001 F à 30 000 F	12		1		7		4		3	3		6
15 001 à 20 000	8				3		5		6	1		1
10 001 à 15 000	10				3		7		9			1
7 501 à 10 000	21		2		4		15		20			
5 001 à 7 500	47		5		8	4	30		47			
4 001 à 5 000	27		1		4	1	21		27			
2 001 à 3 000	49	4	1		8	8	25		49			
3 001 à 4 000	182		4	1	15	15	147		182			
1 501 à 2 000	749	2	3	2	14	50	688		749			
1 000 à 1 500	690	1	2	1	9	1	676		690			
Salaires mensuels au-dessous de 1 000 F	487	1	2		2	2	481		487			

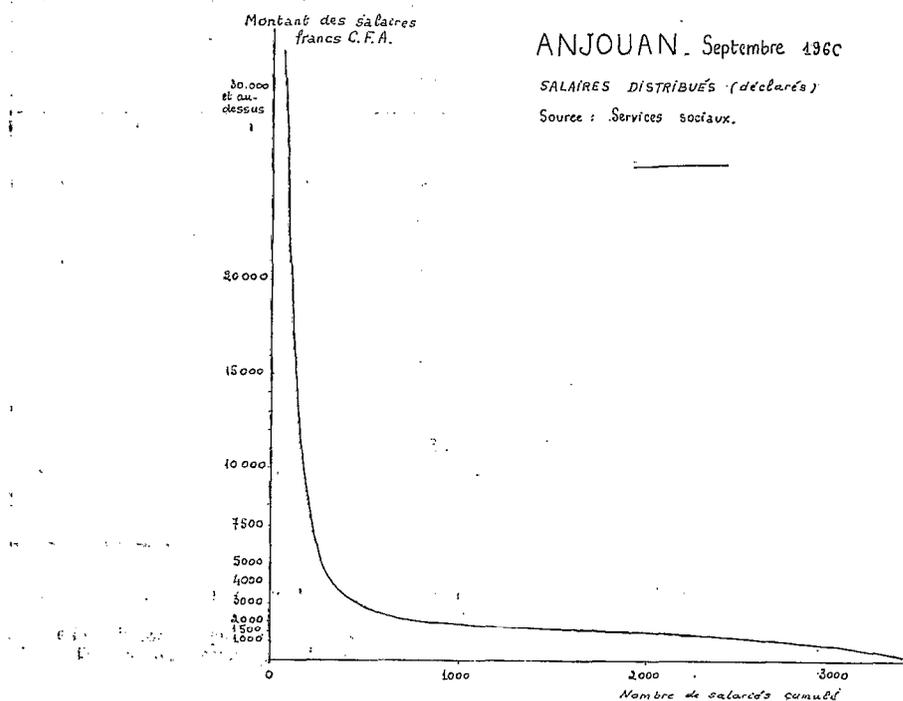


Fig. 35. — Anjouan, septembre 1960 : salaires distribués

Ensemble des salariés

	Nombre total des salariés						
	Total	Sect. public	Sect. privé	Comoriens		Non-Comoriens	
				Sect. public	Sect. privé	Sect. public	Sect. privé
Salaires mensuels au-dessus de 30 000 F	63	42	21	26	1	16	20
Tranches de salaires mensuels de :							
20 001 F à 30 000 F	38	26	12	23	3	3	9
15 001 à 20 000	31	23	8	23	6		2
10 001 à 15 000	40	30	10	28	9	2	1
7 501 à 10 000	40	19	21	18	20	1	1
5 001 à 7 500	58	11	47	11	47		
4 001 à 5 000	51	24	27	24	27		
3 001 à 4 000	128	79	49	79	49		
2 001 à 3 000	412	230	182	230	182		
1 501 à 2 000	1 035	286	749	286	749		
1 000 à 1 500	842	152	690	152	690		
Salaires mensuels au-dessous de 1.000 F	659	162	487	162	487		

Ensemble des salariés

(Chiffres cumulés)

	Nombre total des salariés						
	Total	Sect. public	Sect. privé	Comoriens		Non-Comoriens	
				Sect. public	Sect. privé	Sect. public	Sect. privé
Salaires mensuels au-dessus de :							
30 000 F	63	42	21	26	1	16	20
20 000	101	68	33	49	4	19	29
15 000	132	91	41	72	10	19	31
10 000	172	121	51	100	19	21	32
7 500	212	140	72	118	39	22	33
5 000	270	151	119	129	86	22	33
4 000	321	175	146	153	113	22	33
3 000	449	254	195	232	162	22	33
2 000	861	484	377	462	344	22	33
1 500	1 896	770	1 126	748	1 093	22	33
1 000	2 738	922	1 816	900	1 783	22	33
Nombre total des salaires mensuels relevés	3 397	1 084	2 303	1 062	2 270	22	33

Les salaires mensuels relevés ici sont les salaires perçus au mois de septembre 1960. A cette date, le salaire minimum interprofessionnel garanti fixé par arrêté de 1959 était fixé à Anjouan à 10,50 francs C.F.A. de l'heure et la durée moyenne de la semaine de travail variait entre 36 (agriculture) et 48 heures (forêts).

En fait, les salaires dont il est fait état portent sur le taux d'emploi suivant :

—	Salaires portant sur un mois complet	6,5 %
—	— sur 30 jours de travail dans le mois	4 %
—	— sur 20 à 29 jours (moyenne 25 jours) ...	47,5 %
—	— sur 10 à 19 jours (moyenne 15 jours) ...	29 %
—	— sur moins de 10 jours de travail	13 %

Les salaires qui portent sur moins de 20 jours de travail représentent 42 % de l'ensemble. Ils correspondent à peu près aux montants mensuels inférieurs à 1 500 francs puisque ceux-ci représentent 44 % des salaires versés. Approximativement, les salaires supérieurs à 1 500 francs portent donc sur 20 à 30 jours de travail effectif et sont comparables entre eux.

Parmi ceux-ci, les salaires inférieurs à 5 000 francs constituent les cinq sixièmes du total. En revanche, ceux qui sont supérieurs à 10 000 ne représentent que le douzième de l'ensemble et à 30 000 le trentième.

Les salaires des résidents non originaires des Comores (Indiens, Malgaches, Européens) ne représentent pas le trentième de l'ensemble, mais dans les salaires supérieurs à 10 000 francs, ils constituent près du tiers et, parmi ceux qui dépassent 30 000 francs, ils sont plus de la moitié : sur 63 salariés dont la rémunération mensuelle dépasse cette somme, 27 sont Comoriens et 36 non-Comoriens.

Il faut voir dans cette inégalité l'absence de cadres comoriens ayant une compétence technique aussi bien que la conséquence de l'emploi par les administrations et les entreprises de plantations de forts contingents de manœuvres.

CHAPITRE V

L'ÉCONOMIE MODERNE : SES EFFETS SUR LA VIE MATÉRIELLE ET SOCIALE

Sur une partie importante d'Anjouan, les entreprises européennes ont installé leurs domaines.

Ceux-ci coïncident avec des espaces géographiques bien délimités par la nature ; au milieu, est installé le centre industriel du domaine avec sa sisalerie ou sa distillerie, tandis que tout autour s'étendent les plantations striées par le réseau des chemins d'exploitation ; sur les marges, s'égrènent les villages fournisseurs de main-d'œuvre avec leurs terroirs qui s'élèvent à l'assaut de la montagne.

Sans doute faut-il corriger ce tableau parce qu'en beaucoup d'endroits, des portions de domaines des entreprises ont été données aux collectivités villageoises, parce que, également, les villages ne dépendent pas pour leur subsistance autant qu'on pourrait le penser des firmes. La main-d'œuvre employée n'est pas très importante eu égard à la population active. Dès l'abord, on peut penser que la cause réside dans la forte densité de la population et le surpeuplement de l'île. Mais, par leur présence, par les formes de production qu'elles ont mises en œuvre, les entreprises de plantations influent sur la situation économique des populations qui vivent dans le voisinage des domaines : il s'agit des régions centrales, de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest d'Anjouan, enfin du versant sud de la presqu'île de Sima.

Ces régions couvrent 46 % de la surface totale de l'île et portent sur plus de la moitié de la population rurale. Elles connaissent un type d'économie que l'on va décrire sous le nom d'économie « domaniale » qui se superpose aux formes traditionnelles et les altèrent plus ou moins. Le commerce qui dépasse le niveau des échanges entre villages comprend essentiellement la distribution des biens de consommation importés à partir de quelques négociants surtout indiens, des firmes et par le canal des boutiques de brousse. Les villageois qui, sur leurs propriétés ou leurs « réserves », cultivent de la vanille alimentent les courants de commercialisation qui aboutissent à un petit groupe de préparateurs-exportateurs au nombre desquels se trouvent des négociants indiens et les deux firmes de plantations.

Le littoral de la baie d'Anjouan et la presqu'île de Sima où la production dépend des formes traditionnelles (aussi bien les cultures vivrières que les cultures « riches ») constituent la région essentielle de collectage du coprah, de la vanille, du girofle produits dans le cadre des exploitations traditionnelles. Elle alimente un important courant de commercialisation qui se combine avec le commerce d'importation.

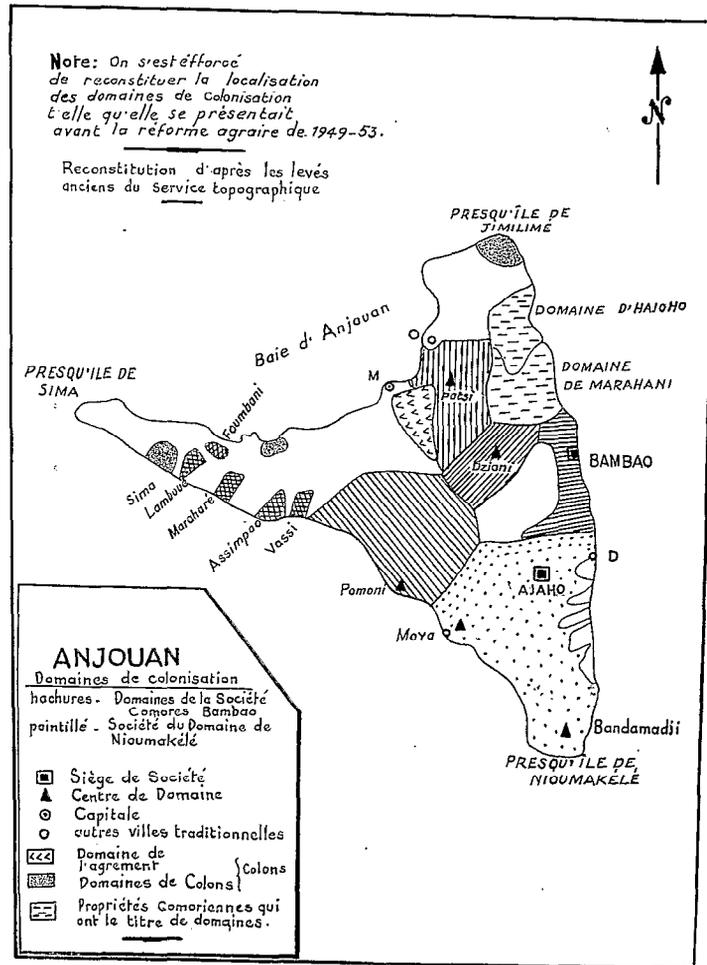


FIG. 36. — Anjouan : domaines de colonisation

I. - L'économie domaniale

Le terme veut rendre compte d'une forme d'organisation géographique et technique de l'économie de plantation selon laquelle la terre et les forces productives, le capital technique comme le « travail » sont disposés pour favoriser le développement des plantations et le traitement industriel de leurs productions.

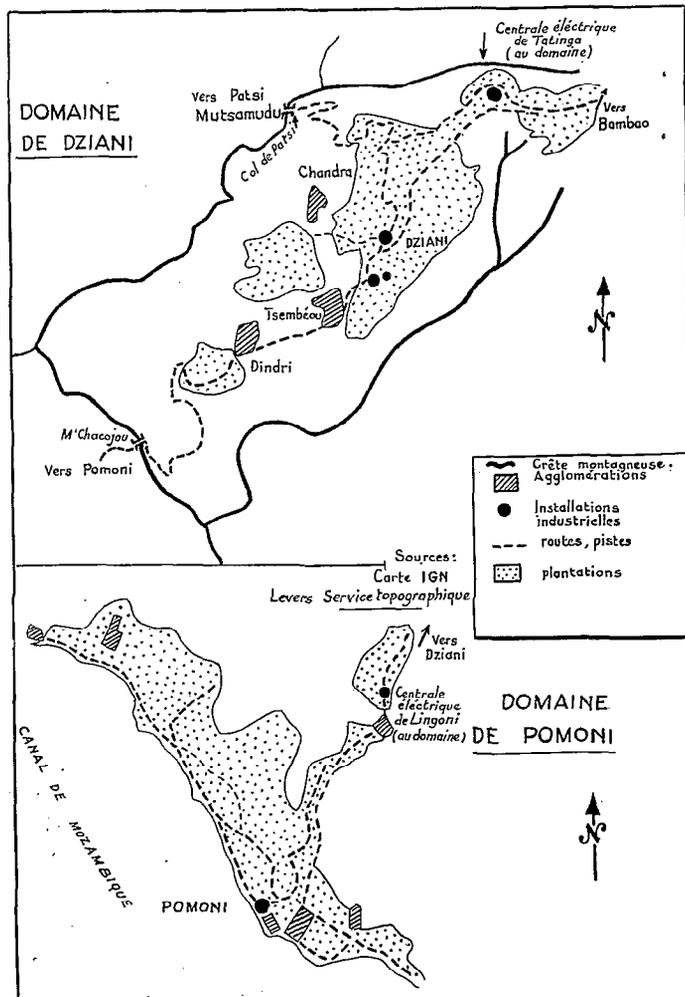


Fig. 37. — Domaine de Dziani — Domaine de Pomoni

Le terme de « domaine » rend compte de la projection sur le sol de cette organisation. Au centre, les installations industrielles autour desquelles s'étendent les plantations ; encerclés par elles ou rejetés à la périphérie les villages ; sur les marges montagneuses, les terroirs des villages, généralement d'anciennes terres que la firme affectait aux habitants des villages du domaine pour leurs cultures vivrières et que les « réformes » agraires ont distribuées entre ces villages.

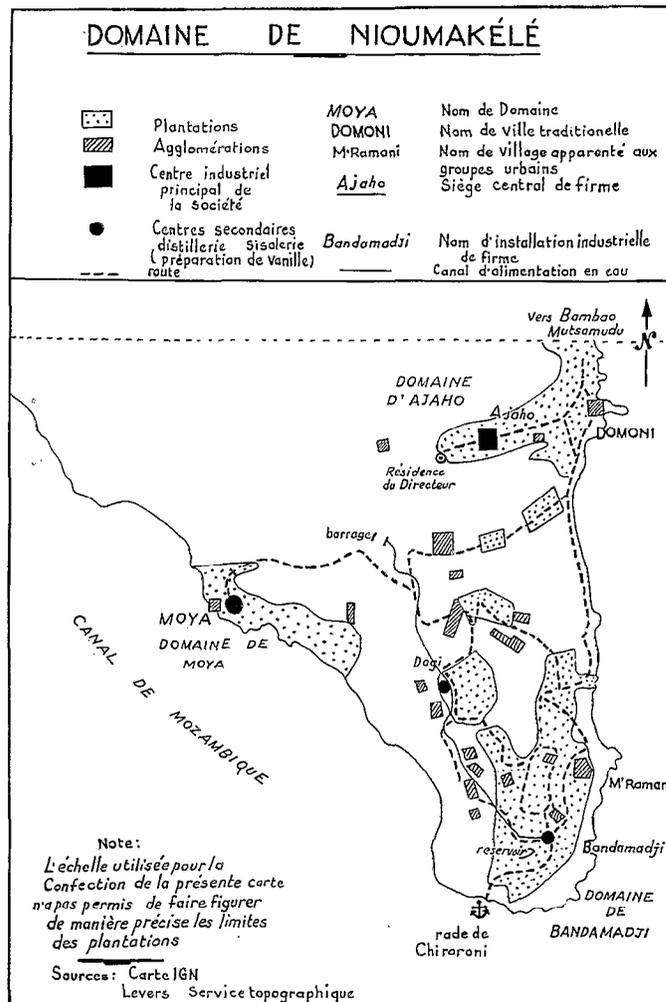


FIG. 38. — Domaine de Nioumakélé

Les routes desservent les installations et les relient, à l'extérieur, aux autres domaines et au siège de la firme. Elles ont souvent été construites par elle. A l'intérieur du domaine, un réseau de pistes se ramifie vers les différentes parcelles. Il était accidentel que routes et pistes desservent les villages. Construites par la firme, elles étaient essentiellement utilisées par elle.

Ce schéma vaut exactement pour la plupart des domaines : Bambao M'Tsanga, Patsi, Dziani, Pomoni. Pour Nioumakélé, un réseau de routes balayant du Nord au Sud la presqu'île était tendu entre les centres des deux domaines de M'Rémani et de Bandamadji. Les routes passaient à proximité des villages, mais les contournaient, et ce n'est que peu à peu que des bretelles ont permis d'y accéder.

Dans cet espace organisé, les villages fournissaient la main-d'œuvre et, en échange de leur travail sur les plantations ou à l'usine, les habitants obtenaient un salaire et des terres pour les cultures vivrières. Ce schéma vaut toujours pour « Bambao », quoique les villages comprennent à présent beaucoup d'autres habitants que des travailleurs du Domaine, quoique également les terres de culture vivrière ne soient plus dans la mouvance de la Société. A Nioumakélé, des terres du Domaine sont aussi données en métayage, de sorte qu'à côté d'un domaine cultivé par les travailleurs, s'ajoutent des portions qui ne sont pas exploitées directement.

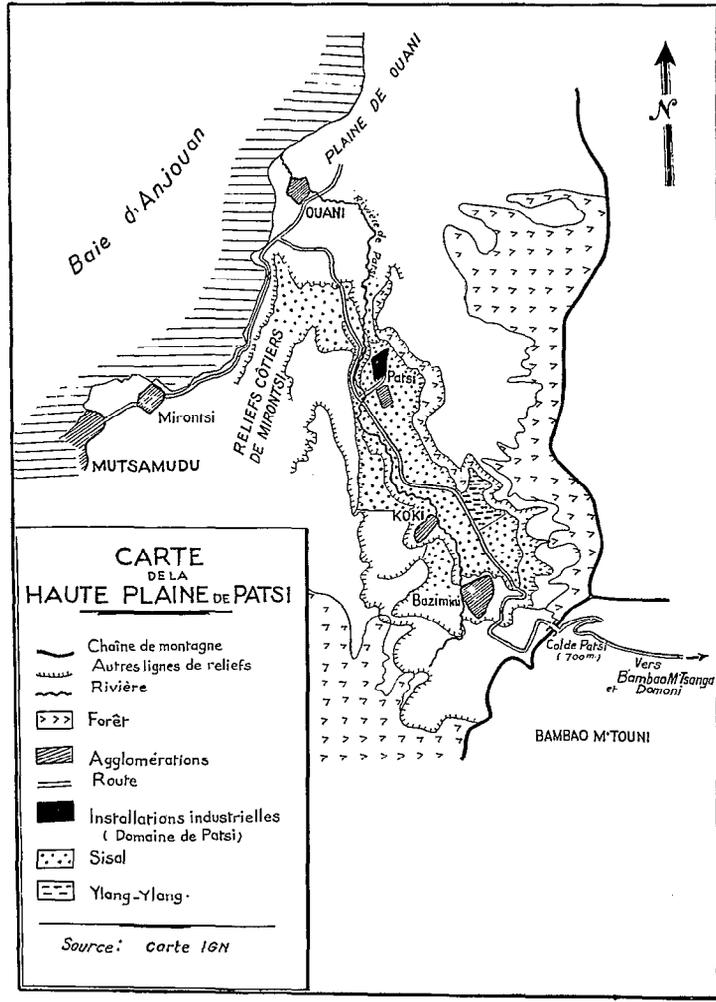


FIG. 39. — Carte de la haute plaine de Patsi

Mais, en outre, la firme commercialise diverses productions, jasmin, bigaradiers ou oranges amers, vanille, qui sont cultivées sur des terres appartenant aux habitants des villages du Domaine.

Nous prendrons à titre d'exemple le domaine de Nioumakélé pour l'étude approfondie des rapports de production, puis nous comparerons la situation relative des deux firmes pour l'analyse des comportements.

A. Etude de situation

Les types d'activités : Exemple de Nioumakélé.

Le domaine de Nioumakélé s'étend, nous le savons, dans le sud de l'île, au-delà d'une ligne qui, partant de la rivière Jomani sur la côte est d'Anjouan, traverse la forêt et les massifs montagneux de la dorsale sud pour aboutir à la roche de Moya sur le littoral sud-ouest. Flan-

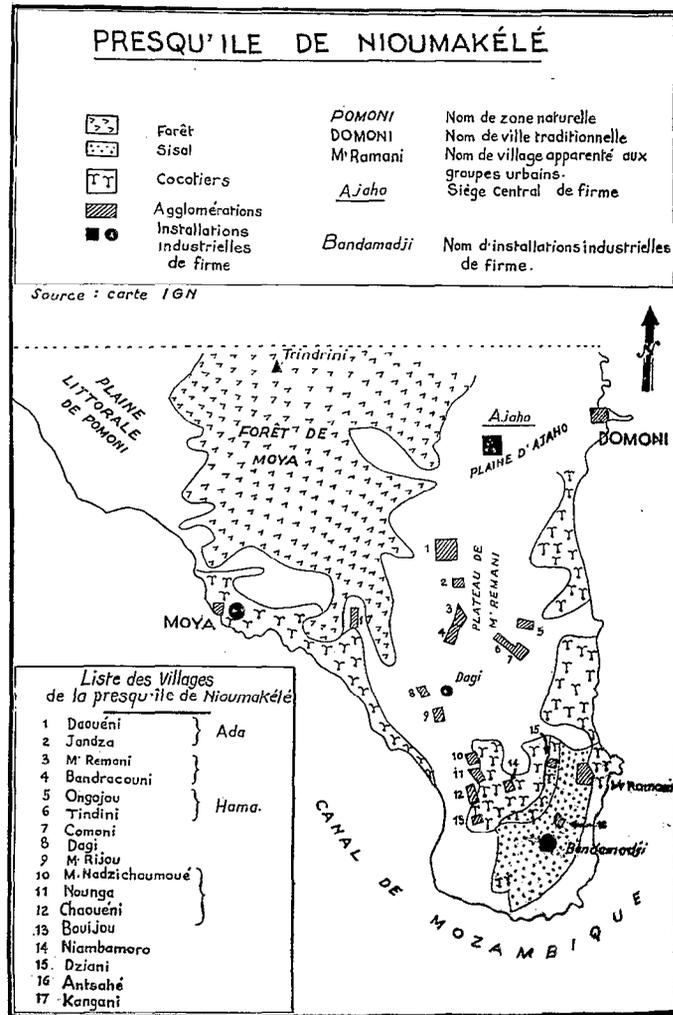


FIG. 40. — Presqu'île de Nioumakélé

quée de deux villes, Domoni et Moya, dans les secteurs nord-est et nord-ouest, la région est occupée en son centre par une constellation de villages qui constituent une certaine unité ethnique (1). Les hauts plateaux froids, accrochés à la montagne, s'abaissent graduellement vers le sud, permettant à partir de 400 mètres d'altitude la culture des cocotiers, de l'ylang-ylang, des giroffiers et de la vanille et, plus bas vers le sud, le développement du sisal.

(1) A Nioumakélé, les traits sociaux et culturels diffèrent d'assez loin de ceux du reste d'Anjouan. Une étude de la culture de Nioumakélé profitable au point de vue scientifique, pour la connaissance de l'histoire des Comores, serait nécessaire au Gouvernement de l'Archipel pour l'intégration de cette société dans la Communauté comorienne. Rappelons l'extrême dynamisme démographique de Nioumakélé.

Le domaine de la firme se compose ainsi :

- de la vallée d'Ajaho, sur la côte est, où poussent cocotiers, ylang-ylang, vanille, jasmin, girofliers ;
- des replats et des parties de la côte rocheuse de Moya au sud-ouest (cocotiers et vanille) ;
- du plateau de Nioumakélé et du sud de la presqu'île (vanille, ylang-ylang, jasmin, girofliers et surtout sisal).

Les modes de production.

Le mode de production essentiel de la firme dans la région est le faire-valoir direct, mais au contraire de ce qui se passe à Patsi, il n'est pas le seul : la firme recourt largement au métayage qui présente l'avantage pour elle d'éviter les soucis d'une gestion directe en même temps qu'il arrondit le patrimoine exploité par les villageois, fixe et suscite leur intérêt pour des occupations matérielles productives dont on sait qu'elles sont, dans le domaine de l'agriculture vivrière, largement supportées par les femmes ; la pratique du métayage développe les innovations en milieu traditionnel, créatrices par rapport à l'agriculture vivrière de hauts revenus monétaires. De plus, et dans cette voie, la firme s'est engagée depuis quelques années dans une « politique » de garantie de nouvelles productions d'exportation effectuées par les villageois. Elle incite ces derniers à planter jasmin et bigaradiers en leur assurant le débouché de leur production à un prix fixé à l'avance. De cette manière, elle agrandit ses dimensions productives en incitant les paysans à consacrer des terres de « réserve » à des cultures dites « riches ».

LE FAIRE-VALOIR DIRECT. LE SALARIAT.

Il y a localisation géographique assez étroite de l'assise salariale de la firme : ce sont les villages qui sont directement sur les lieux de plantation qui fournissent le plus de main-d'œuvre et ce sont eux qui ont les terrains de « réserves » les plus exigus.

En outre, comme il n'existe plus d'obligation individuelle d'aller travailler à la firme, la main-d'œuvre serait assez fluctuante.

Toutefois, les villages qui fournissent le maximum de travailleurs ne sont pas les seuls qui existent dans la zone sisalière ; par exemple, il existe aussi un village de 200 à 250 habitants encerclé par les sisaleraies, qui comprend peu de travailleurs de la firme, et dont les « réserves », très exigües, sont rejetées au-delà des plantations du Domaine, entre les dernières collines et la mer.

Il existe donc des villages « privilégiés » selon les termes employés par les habitants de Nioumakélé dont la firme utilise le maximum de main-d'œuvre et dont les membres possèdent un statut économique *a priori* plus avantageux que celui des autres villages :

- ils fournissent l'essentiel de la main-d'œuvre, les villages de la zone intermédiaire et ou des hauts faisant l'appoint ; ils connaissent, donc, une sécurité relative de l'emploi en même temps qu'ils ont la garantie que le chômage saisonnier sera moins long que pour les autres villages ;

- outre les salaires, ces villages bénéficient d'attributions de terres plantées en cocotiers pour leurs cultures vivrières. L'avantage n'est pas seulement pour les villages, mais aussi

pour la firme, les cultures permettant l'entretien des sous-bois de cocotiers. En revanche, le village n'a pas la jouissance des cocotiers à moins qu'ils ne soient loués ou donnés en métayage, et il ne possède pas le droit de faire pacager le bétail dans la cocoteraie.

LES MODES DE FAIRE-VALOIR INDIRECT.

Quelques cultures : vanille, jasmin, bigaradiers sont en partie l'objet d'une production des cultivateurs comoriens qui livrent les produits à la firme, soit en vertu d'un contrat de métayage, soit en application de clauses d'achat de la récolte proposées par la firme à ces cultivateurs.

a. — Les cultures et les rapports de production qu'elles occasionnent.

1. *Le métayage de la vanille.*

On relève en divers points de la région de Nioumakélé l'attribution par la Société de terres pour la culture de la vanille ; encore existe-t-il plusieurs variantes.

Le plus souvent, la terre est donnée nue, à charge de planter des vanilliers, mais la Société ne fournit pas les plants, ni les tuteurs, qui servent à attacher les lianes de vanille, ni les *pindro*, noix de coco cassées en deux ou en quatre qui sont entassées comme engrais au pied des lianes, ni enfin le paillage que l'on dispose sur les billons des vanilliers.

Le métayer procède à l'entretien. Il n'a pas le droit de commencer la récolte avant que l'ordre ne lui soit donné par la firme.

C'est le représentant de la Société qui, avant d'autoriser la récolte, vient procéder aux marquages des vanilles qui pourront être cueillies.

Les gousses de vanille ainsi marquées sont, lorsque l'autorisation est donnée par la firme, cueillies par les soins du métayer et portées au magasin de la section du domaine dont fait partie la terre donnée en métayage. Là, la vanille est pesée, la firme prélève sa part et achète les deux-tiers restant. Les métayers n'auraient pas le droit de vendre leur part à un autre acheteur. Le prix d'achat, fixé par la firme, varierait selon les années.

L'apport de la firme consiste donc uniquement dans la terre nue et le prix de cet apport est le tiers de la récolte de vanille.

Autrement dit, le tiers perçu de la récolte de vanille verte est un surplus absolu. Le métayer apporte le capital et son travail et obtient les deux tiers de la récolte, supportant les aléas de la culture dans son capital et dans son travail. Encore faut-il souligner un autre élément d'inégalité dans les rapports entre la firme et le métayer, c'est le métayer qui, des deux partenaires, en est le moins pourvu, qui apporte le capital. Aussi demande-t-il des avances à la firme : les métayers de X... disent qu'ils n'en perçoivent pas : ils en avaient demandé, ils n'ont pas reçu de réponse et n'ont pas insisté : les enquêtés n'avaient pas de motifs à dissimuler ce fait puisqu'ils ont déclaré avoir reçu des avances d'un autre collecteur. Toutefois, il n'est pas probable du tout que le bailleur ne consente pas des crédits : par les investissements qu'elle suppose (achat des lianes, des tuteurs, du matériel d'entretien — fibre de coco, paillage —, paiement de la main-d'œuvre pour la plantation des lianes et les premiers entretiens), la culture de la vanille exige des capitaux que les paysans ne possèdent pas : le rythme d'accumulation du capital est

très lent dans une économie de subsistance et d'auto-consommation ; la part de l'économie monétaire est faible et accidentelle, surtout lorsqu'il s'agit d'agriculteurs qui disposent de peu de terre, dont les rendements des récoltes sont assez bas tant du fait des techniques que de la surexploitation d'un sol qui ne connaît pas la jachère régulière et dans un système de culture traditionnel essentiellement caractérisé par un fractionnement très poussé des cultures sur de petits espaces.

Par ailleurs, les réserves de valeur que les paysans peuvent constituer sont absorbées par des dépenses d'ordre social : fêtes familiales qu'imposent la tradition et une contrainte sociale faite de recherche du prestige et de conformisme, fêtes religieuses du Prophète ou des *cheik*. D'ailleurs, la capitalisation ne se fait pas en argent, mais en bétail : bœuf ou cabri, la lenteur du système d'accumulation en même temps que l'étroitesse du marché impliquant que l'on achète les animaux longtemps avant leur utilisation, de sorte qu'il faut envisager, en fonction des conditions défectueuses dans lesquelles s'effectue l'alimentation du bétail, une déperdition de capital dans le temps.

Le recours au crédit public de la Caisse Centrale de Coopération Economique est possible, mais les prêts de la Caisse sont difficiles à obtenir ; ils sont souvent d'une durée de trois ans, ce qui est suffisant pour améliorer une plantation de vanille et pour l'étendre non pour la créer ; il faut, de plus, pouvoir justifier d'une garantie de revenus que ne peuvent exhiber les cultivateurs qui ont peu de terres à leur disposition, de sorte que le crédit public va essentiellement à ceux qui, relativement, en ont le moins besoin. Il n'est donc pas impensable, pour ces raisons, que la firme dominante facilite par l'octroi d'avances le développement des plantations de vanille.

2. La culture du jasmin.

La firme incite les cultivateurs à planter du jasmin dont elle assure l'écoulement en achetant les fleurs.

Qu'il s'agisse d'un terrain appartenant à la firme et concédé aux paysans qui s'engagent à cultiver du jasmin ou d'un bien possédé en propre par les cultivateurs, les conditions offertes par la firme aux paysans sont identiques : achat de leur production à un prix fixé par elle. En outre, les boutures nécessaires à la plantation du jasmin ont été fournies à l'origine par la firme et le seraient encore.

3. Bigaradiers ou orangers amers.

Des relations identiques entre la Société et les cultivateurs prévalent dans l'exploitation de bigaradiers dans les « hauts » de Nioumakélé, sur les terroirs des villages de Ada et de M'Rémani : les premiers arbres ont été plantés par la firme sur des parcelles qui lui appartenaient et la cueillette des fleurs était assurée par la main-d'œuvre des villages. Ces parcelles furent rétrocédées aux villages avec l'engagement que la Société continuerait à assurer la commercialisation du produit selon les normes précédemment en usage, c'est-à-dire que la firme paierait le produit au prix précédemment fixé pour la collecte.

Dans l'état actuel des choses, l'exploitation des bigaradiers repose uniquement sur la cueillette des fleurs, le travail fourni par le paysan, qu'il soit collecteur pour le compte de la firme ou collecteur sur ses propres arbres, étant identique. Actuellement, le prix d'achat rémunère le travail et cela n'a rien que d'équitable puisque le capital a été fourni par la firme anciennement possédante et que la terre donnée aux villageois supporte le cycle normal des cultures vivrières des « hauts » : riz, maïs, patates.

Les cultivateurs ont planté aussi, sur leurs propres terres, des bigaradiers et le prix d'achat du produit est le même que pour celui des arbres plantés par la Société et transférés aux villages. De ce fait, le prix de la possession de la terre n'apparaît pas rémunéré, mais cela reste théorique pour les cultivateurs : d'une part, les parcelles plantées en bigaradiers sont utilisées pour les cultures traditionnelles comme les parcelles non plantées et, d'autre part, la production des bigaradiers, par les revenus en monnaie qu'elle est susceptible de fournir, a un « prix » tel que le planteur ne s'occupe pas de savoir si le prix de la terre est rémunéré ou non.

b. — Les modes de faire-valoir indirect du domaine et leurs effets pour la firme et les collectivités paysannes.

Les cultures de la vanille, des bigaradiers et du jasmin constituent la base d'un système de production dont l'effet est d'étendre les dimensions économiques de la firme vis-à-vis des concurrents et de l'extérieur en lui assurant un plus fort volume de production qui est obtenu en faisant appel à l'intérêt personnel des villageois : à ce propos, on conviendra que la perspective d'une récolte de vanille d'une plantation, aussi petite soit-elle, est supérieure à l'attrait d'un salaire journalier de 60 ou 70 francs par jour qui, compte tenu du chômage saisonnier, ne sera au mieux perçu que pendant six mois de l'année.

Pour ces villageois, les avantages du système ne sont pas négligeables : si la possession de la terre assure à la firme un surplus quasi-absolu, elle donne aux villageois l'usage de cette terre et l'occasion d'en tirer profit : il n'est pas prouvé comme on l'a vu qu'ils fournissent le capital à investir et, par le système des avances, ce capital serait alors prélevé sur les bénéfices que procure la culture de spéculation à tous les agents qui participent à la production. Il serait donc fourni seulement par les villageois, le travail dans un pays où celui-ci est le facteur le plus abondant.

Aux Comores, les cultures de spéculation qui se payent en valeurs monétaires ont l'avantage de contribuer à couvrir la consommation de riz ; il existe dans tout l'Archipel un déséquilibre entre des habitudes de consommation qui sont « socialisées » en ce sens que le riz est l'aliment de base considéré comme l'idéal par la population et figure dans les rites de fêtes collectives (aspersion lors des mariages par exemple) et des conditions techniques défavorables à la culture. Les Comoriens cultivent seulement (parce qu'ils n'ont pas d'autres techniques et que le pays ne s'y prête pas), le riz de montagne sur des terroirs exigus avec des rendements très faibles que l'on ne peut compenser par une augmentation des surfaces emblavées faute de place ; de là, des soins excessifs à une plante peu productive et des productions dérisoires.

Particulièrement à Nioumakélé où le surpeuplement limite encore plus l'espace dont dispose chaque foyer, le recours à des revenus monétaires est nécessaire pour subvenir aux besoins de la population entre les moments d'abondance alimentaire de un à deux mois chacun que procurent les différentes récoltes du cycle agricole vivrier traditionnel. Les enquêtes menées par observation et relevés et étudiant les échanges dans les familles, entre voisins, entre villages attestent que les productions de l'économie traditionnelle : fruits à pain, mangues, jacques sont vendus en quantités dérisoires : qu'il s'agisse de ventes aux voisins ou aux passants sur le pas de porte, d'échanges à l'intérieur du village ou entre villages par l'intermédiaire des boutiques. Ces échanges intervillageois mettent en relation les « hauts » de Nioumakélé et le sud sisalier. De là, il s'ensuit que tout apport monétaire de l'extérieur (salaires, profits) facilite les échanges dans une économie où les revenus monétaires sont rares ; de là, le rôle dominant de la firme qui fait fonctionner l'économie d'une région groupant le quart de la population de l'île.

Le revers de la médaille de cette situation dont on s'est plu à détailler les avantages est qu'à Nioumakélé, elle n'intéresse qu'une fraction assez faible de la population. Les données fournies par la firme sont les suivantes, complétées par celles que l'on a pu calculer :

	Total	Faire-valoir direct	Métayage	Observations
<i>Superficie du domaine</i>	3 700 ha	1 030 ha	500 ha	terres abandonnées aux vil- lages pour leurs : cultures : 570 ha. friches 2 170 jachères (bois) : 1 200
<i>Valeur de la production :</i>	62,6 M	60,4 M	2,2 M	
<i>Cocotiers (noix de coco ré- coltés).</i>	700 ha 400 à 450 000 nx	250 ha 180 à 190 000 nx	440 ha 220 à 250 000 nx	
soit en valeur :			1,2 M	
<i>Vanille :</i>				
surface	80 ha	20 ha	60 ha	
production	1 050 kg	800 kg	250 kg	
valeur	4,3 M	3,3 M	1 M	
<i>Jasmin :</i>				
surface	9 ha	8 ha	1 ha	

Un autre point est à retenir également : les conditions du métayage, les prestations à fournir.

Enfin, il n'est pas possible d'oublier la toile de fond de ces rapports entre firme et paysans : les villageois dépossédés des terres qu'ils cultivaient par les libéralités des Sultans et des chefs locaux, l'installation des plantations et le développement « en tache d'huile » des domaines de colonisation.

Sans doute, la politique de l'entreprise, même si elle n'est pas désintéressée, paraît être préférable aux comportements sans nuances qu'on peut analyser dans les domaines qui fonctionnent uniquement avec des travailleurs salariés, par exemple, à Patsi, domaine différent. Mais également, la pression démographique et la pauvreté des « hauts » d'Anjouan, plus considéra- bles ici qu'ailleurs, paraissent annuler le bénéfice de cette politique.

On peut dire, avec ces réserves, que les modes d'exploitation mis au point par la firme dominante permettent une certaine évolution de l'agriculture traditionnelle vers les secteurs monétaires de l'économie ; ils permettent de desserrer un peu le goulot d'étranglement constitué par la rareté des liquidités monétaires qui gêne considérablement les villageois et ils contri- buent à accroître les réserves en argent de ces derniers en suscitant l'innovation et la diffusion des cultures « de rapport ».

La commercialisation des produits riches.

La domination sur le milieu économique traditionnel revêt des formes diverses. L'ensemble des comportements qui reposent sur la direction de la production (possession des terres et rapports de salariat avec la main-d'œuvre ; rapports diversifiés et bilatéraux à l'égard de pro- ducteurs autonomes, métayers ou autres) se double d'un système qui concerne la commerciali- sation des produits exportables, vanille essentiellement.

Autrement dit, l'économie de la région se compose, sous l'angle du *leadership* de la firme, de plusieurs secteurs selon le degré d'autonomie dont la population concernée dispose :

— Un secteur absolument dépendant qui entretient avec la firme des relations « asymétriques » et couvre la quasi-totalité de la population de la presqu'île au sein de laquelle l'entreprise puise la main-d'œuvre qui lui est nécessaire. Ces relations sont « asymétriques » dans la

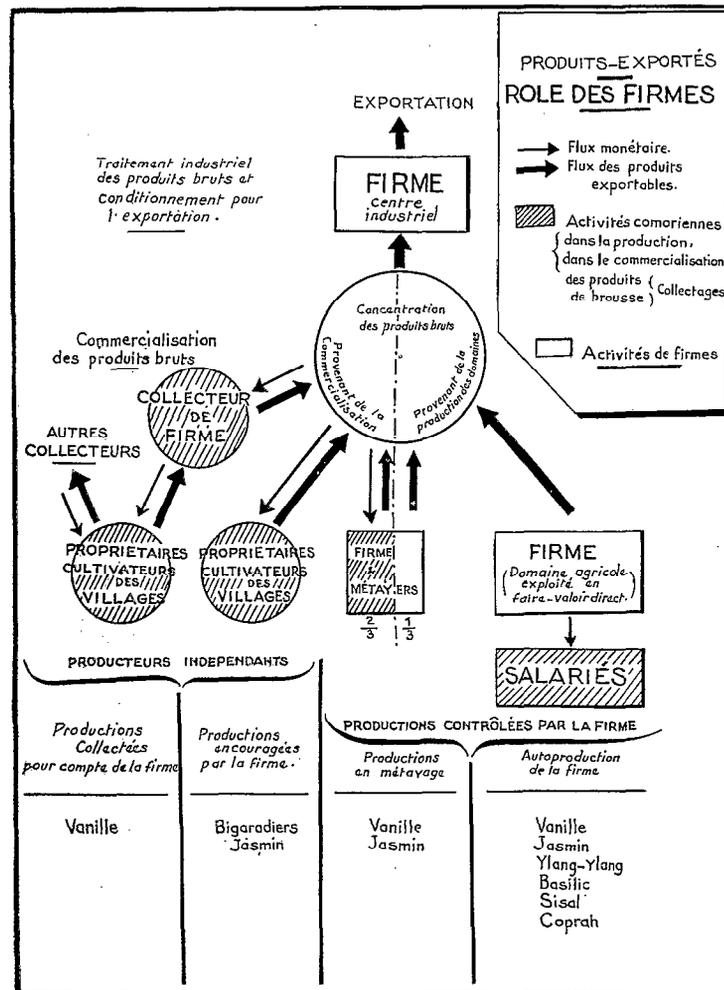


FIG. 41. — Produits exportés : rôle des firmes

mesure où l'offre de travail de la population des villages dépasse largement la demande de l'entreprise et où, par suite du chômage généralisé, ceux qui recherchent un emploi acceptent les taux qu'on leur offre. La population active de la région ne dispose en pratique d'aucune force de négociation (2).

— Le second secteur est constitué par les métayers de la firme et les villageois qui possèdent des plantations de jasmin et de bigaradiers. Le manque de terre fait de l'obtention d'un

(2) Les termes de « pouvoir de négociation », « force contractuelle » (cf. Fr. PERROUX et R. BARRE), « pouvoir de marchandage » (cf. G. MYRDAL, *Une économie internationale*, P.U.F., Paris, 1958), recouvrent une signification identique. Le concept de domination d'après M. Fr. PERROUX repose sur trois éléments : « dimensions » respectives des unités confrontées, « pouvoir de négociation » ou « force contractuelle » de ces unités, nature de leurs activités.

contrat de métayage une faveur que dispense la firme à qui elle veut. La nécessité dans laquelle se trouve le métayer de livrer sa part de la récolte au bailleur à un prix fixé par lui achève de donner aux rapports de métayage un caractère « asymétrique ». Quant aux possesseurs de jasmin et de bigaradiers, le monopole de fait du traitement industriel et d'exportation des essences dont dispose la firme les lie à celle-ci qui leur propose les prix d'achat qu'elle veut, la seule limite à ce pouvoir discrétionnaire étant la crainte que les paysans ne se désistent. Mais, d'une part, la culture du jasmin étant une culture pérenne, un cultivateur qui s'est engagé dans cette voie ne peut plus reculer : lorsqu'il a planté les pieds, il ne lui reste plus qu'à les entretenir et cueillir les fleurs de jasmin ; sinon, il devrait supporter un manque à gagner, une perte de travail. D'autre part, il est également peu probable à Nioumakélé que quelqu'un refuse de gagner un peu d'argent, tant les besoins de numéraire sont grands.

— Un secteur autonome de producteurs indépendants dont les relations avec la firme reposent uniquement sur la commercialisation de produits « riches » à propos de laquelle la firme n'exerce pas un monopole de fait (vanille en particulier).

Autrement dit, le degré de dépendance des paysans à l'égard de la firme va de pair avec la liberté d'action de la firme vis-à-vis des autres unités concurrentes du marché des produits d'exportation.

A Z..., à l'est de Moya, des cultures de vanille sont effectuées sur le terroir de « réserve » et il se présente lors de la campagne de la vanille plusieurs acheteurs : des agents collecteurs de la firme, des agents collecteurs du principal négociant de vanille de l'île, enfin un commerçant du village dont on n'a pu savoir pour qui il travaillait.

Les divers acheteurs n'ont pas de clients attirés : les producteurs vendent en principe à ceux qui se présentent les premiers. Il est peu probable que le prix offert par les acheteurs entre en ligne de compte ; ce prix était lors de la campagne 1960, pour tous les acheteurs, de 350 francs au kilo de vanille verte ; en revanche, l'octroi d'avances par les collecteurs du négociant concurrent de la firme crée des liens de clientèle sans plus : pour avoir de nouvelles avances, le producteur est incité à livrer sa vanille au collecteur qui lui a prêté des fonds. Ces prêts sont d'ailleurs modestes : entre 500 et 5 000 francs selon les déclarations des cultivateurs.

Le prix fixe de 350 francs au kilo ne tient pas compte de la variation annuelle des cours : à la Grande-Comore, les prix ont varié en 1960 de 350 à 700 francs au cours d'une même campagne. A Anjouan, les cours furent moins élevés. Toutefois, l'enquête de Kangani explicite quelque peu les conditions de la commercialisation : d'une part, la spéculation sur l'ignorance par les agriculteurs des cours exacts, conjuguée avec la nécessité d'obtenir des revenus monétaires immédiats ; la vanille verte n'est pas un produit conservable, les agriculteurs savent qu'ils dépendent des acheteurs, ils ont peur de ne pas écouler leur production et ils sont d'autre part pressés d'obtenir des disponibilités en argent. Par ailleurs, malgré la pluralité des acheteurs, tout se passe comme s'il n'y avait pas de concurrence, ainsi qu'en témoignent l'unicité des prix proposés et leur fixité quels que soient l'année et l'état d'avancement de la campagne annuelle ; cela donnerait à entendre qu'une alliance existe entre acheteurs.

B. Analyse de comportements

Dans les « domaines », nous nous trouvons placés au nœud des comportements de deux groupes : firme et paysans ; il y a domination et elle est ressentie. A Patsi, les paysans se heurtent au sisal qui occupe 25 % des terres cultivées de la région ; à Dziani, à Bambao, c'est aussi le sisal, mais à M'RÉmani c'est au *lemon-grass*. En fait, les familles paysannes se heurtent à l'organisation des firmes et à leur politique. En gros, le comportement des firmes repose sur

le contrôle des terres et celui de la main-d'œuvre. Un tel comportement a des raisons, il se manifeste par des modalités spécifiques dans les rapports de la firme avec les habitants des villages voisins, il provoque des réactions ou des contre-réactions paysannes.

A cet égard, le sisal peut constituer une direction de recherche et vaut qu'on s'interroge sur les motifs de son existence aux Comores.

Esquisse des principes qui paraissent régler le comportement des firmes : l'exemple de Patsi.

Le sisal occupe 50 % des surfaces cultivées de la firme et semblerait rapporter, sur la base d'une production de 550 tonnes et des prix d'export de 1959, environ 26 millions de francs C.F.A., soit 27 % de la valeur des productions de la firme.

En ce qui concerne l'autre firme, il occupe 52 % des surfaces cultivées et la production atteindrait 300 tonnes. Bien que les surfaces ne représentent que 23 % de celles de la première firme, la production atteint 55 % de celle de cette dernière, de sorte que les rendements de la seconde sont plus élevés que ceux de la première.

Rendements 2 ^e firme	500 kg de fibres à l'hectare
Rendements 1 ^{re} firme	425 kg de fibres à l'hectare

Les Services de l'Agriculture de l'Archipel admettent que le rendement en fibres des feuilles de sisal de la seconde firme (11 g) est supérieur à celui de la première (6 à 8 g).

Il est sans doute possible que ces différences de rendements tiennent d'abord à l'écologie du milieu ; les sisaleraies de l'une sont placées sous climat chaud et pluvieux, tandis que le sisal de l'autre prospère dans les zones plus sèches (700 mm de pluie) du sud de l'île. En outre, tandis que ces dernières ont été établies sur terres vierges, les sisaleraies de la première firme ont remplacé des champs de cannes à sucre et se sont établies sur des sols « usés » par des décennies de monoculture. Mais aussi, on détecte à l'observation les signes d'un entretien plus négligé de certains domaines sisaliers : pieds de sisal en mauvais état, envahissement par les herbes (*imperata*) et les épineux, etc..., absence de nettoyage et d'entretien de la plantation. La culture du sisal se borne ainsi à une cueillette saisonnière sur peuplement non naturel, mais planté de mains d'hommes il y a plusieurs décennies.

De cet état de choses, la direction locale de la firme est consciente : le sisal rapporterait très peu et la Direction ne maintiendrait son exploitation que parce qu'elle permettrait de faire vivre la population qui gravite aux alentours des domaines.

La Direction fait état aussi, pour justifier le maintien de la culture du sisal, du fait que si l'ylang-ylang est de meilleur rapport, son débouché mondial est limité (on ne saurait donc remplacer le sisal par des plantations d'ylang-ylang) et qu'en outre, la main-d'œuvre qui vit du sisal est bien plus nombreuse que celle qui pourrait subsister de l'ylang-ylang. Elle insiste sur le volume du personnel employé pour la coupe du sisal : les hommes et les enfants pour la coupe des feuilles, la main-d'œuvre employée au transport de la plantation à l'usine de défibrage (conduite des tracteurs, travaux de chargement et de déchargement), les hommes et les femmes employés à la « défibreuse » et au séchage de fibres.

On ne dispose pas de données statistiques officielles concernant les rendements respectifs du sisal et de l'ylang, le volume de la main-d'œuvre employée, les coûts de production. On ne dispose que des déclarations des firmes elles-mêmes, des résultats de l'étude de l'INSEE sur les comptes économiques des Comores (3) et des données consignées sur la carte d'Anjouan au

(3) INSEE : *Comptes économiques de l'Archipel des Comores pour l'année 1959* (Paris, 1960). I.G.N. : *Carte d'Anjouan au 1/50.000* (Paris, 1954).

1/50 000^e de l'Institut géographique national (4). Elles permettent cependant de préciser un peu les points que nous étudions.

Nature des cultures	Superficie en production	Production	Valeur F CFA (prix export 1960)
Sisal	560 ha (3)	550 T. fibres	26 000 000 de F
Ylang-ylang	320 ha	11 T. essences toutes qualités	55 000 000 de F

D'autre part, des calculs que nous avons effectués dans la plaine de Patsi montrent que, pour un hectare exploité, le sisal donne une production d'environ 30 000 F, tandis que l'ylang rapporte plus de 160 000 F et, en outre, le sisal exige un travail de 95 journées, tandis que l'ylang en demande 245.

Dans ces conditions, pourquoi la firme tient-elle à conserver ses sisaleraies et s'efforce-t-elle de montrer qu'elles sont nécessaires à l'économie d'Anjouan ?

C'est à présent le lieu de rappeler quelques faits collectés dans la recherche des antécédents actuels de la colonisation :

1° Que la firme est une entreprise intégrée à l'industrie grasse de la parfumerie pour approvisionner celle-ci en essence d'ylang-ylang et autres plantes à parfums ;

2° Que le sisal, qui occupe une très large partie des terres cultivables, n'a fait que remplacer la culture périmée de la canne à sucre ;

3° Que l'emprise de la firme sur les terres cultivables d'Anjouan, qui demeure forte, est mise en question par les revendications paysannes.

Or, la position de la firme revêt à cet égard un aspect négatif : elle a cédé en 1949-1953, lors de la « réforme agraire », des terres qui lui appartenaient. Elle les a abandonnées, selon ses dirigeants, pour remédier au manque de terres qui affecte « les masses » paysannes en accroissement démographique. Ces terres ont été livrées aux cultures vivrières des villageois, à l'érosion des sols et à des pratiques traditionnelles qui les dégradent et qui sont peu productives, notamment celles qui concernent le riz de montagne. A présent, la firme est décidée à ne plus céder de terres.

Il convient de rappeler que les terres qui ont été cédées lors de la « réforme » étaient, comme on l'a dit, essentiellement des parcelles allouées aux villages des Domaines pour leurs cultures, et non des parcelles supportant des plantations « riches ».

A présent, la firme se débarrasse même de plantations telles que des cocoteraies en les vendant à des particuliers sous le contrôle de l'Administration et avec l'aide financière de la Caisse de coopération économique : ainsi en va-t-il des domaines de Foubani, Sima et Lamboué (5).

Autrement dit, tout se passe comme si la firme n'était pas décidée à ignorer la force des pressions paysannes qu'elle aura à subir, et « réalisait », au sens propre du terme, des propriétés qui ne lui rapportent pas beaucoup, de crainte d'avoir à les céder un peu plus tard dans de bien plus mauvaises conditions financières. Une telle « politique » n'atteint pas sa position

(4) Déclaration de la firme. Les calculs sur la carte dont on a vérifié sur le terrain qu'elle dessine des plantations qui existent effectivement, donnent 1 600 ha. A noter, en 1960-61, que 250 ha ont été reconvertis en caféiers et cacaoyers. Une comparaison avec les données concernant l'autre firme permettent de penser que la firme n'a comptabilisé dans les 560 ha de sisal que les plantations en plein rapport, excluant les vieilles plantations condamnées, non entretenues, mais qui, cependant, produisent.

(5) Cf. note p. 163.

vitale : les plantations d'ylang ; mais elle montre la « sensibilisation » des dirigeants au problème agraire d'Anjouan.

On peut comprendre alors la signification du maintien de la culture sisalière : le sisal constitue une « couverture stratégique » qui freine les revendications agraires ou qui, même, les bloque dans la mesure où le Gouvernement comorien et l'Administration française se heurtent à un argument de poids que la firme met en valeur et qu'ils ne s'efforcent pas de surmonter : comment dépouiller la firme de ses terres à sisal, alors qu'elles font vivre des villages entiers, si la puissance publique n'est pas capable d'en reprendre l'exploitation à son compte ?

Ce faisant, les domaines à sisal sont une excellente position de repli pour défendre l'intégrité des plantations d'ylang.

Ainsi, il s'explique que la firme ait, sur la côte est, procédé à de nouvelles plantations de jeunes pieds de sisal, tandis qu'à Patsi, elle amorce une reconversion : le cycle du café et du cacao succéderait au cycle du sisal, qui a lui-même succédé au cycle de la canne à sucre. Le tout, sans aucune régénération d'un sol volcanique riche, mais « usé » par des décennies de monoculture. Comment, dans ces conditions, ne pas reconnaître que le cacao et le café ne seront, comme le sisal et après la canne à sucre, qu'une activité annexe d'une entreprise qui axe ses activités essentielles sur les plantes à parfum ?

Les conséquences objectives d'une telle attitude.

a. — Un type de comportement.

La firme occupe son domaine avec d'importantes parcelles de sisal qui recouvrent la moitié des terres de cultures, avec des rendements faibles, une transformation industrielle coûteuse et une valeur à l'exportation très basse. Cela ne va pas sans conséquences.

Techniquement, le sisal est une culture complexe liée à un processus de transformation industrielle qui exige un capital technique important :

— matériel de transport de la plantation à l'usine, tracteurs et wagonnets eux-mêmes exigeant un réseau de pistes nécessitées par le caractère pondéreux du produit à traiter (feuilles coupées) ;

— matériel de transformation industrielle ; défibreuse, source d'énergie pour son fonctionnement.

L'entreprise possède trois centrales hydroélectriques et un réseau de transport de force qui alimente les usines de Patsi.

Dans ces conditions, des planteurs de sisal autochtones devraient travailler de toute façon en liaison avec une entreprise industrielle, tant pour le transport des feuilles de sisal que pour leur transformation industrielle. Une solution fondée sur l'exploitation des domaines par métayage aurait été sans doute possible. En fait, on constate que les deux entreprises des Comores recourent au salariat pour l'exploitation des domaines sisaliers. Les salariés reçoivent pendant le temps de travail annuel (en moyenne de mai à octobre) 70 ou 80 francs par jour, ils peuvent bénéficier, en outre, d'attributions de terres pour leurs cultures vivrières.

Ces salariés appartiennent à des familles paysannes qui vivent sur les domaines. Ainsi en va-t-il à Patsi ; par ailleurs, les gens de Koni vont travailler à Bambao M'Tsanga. A Nioumakélé, les salariés proviennent surtout des villages du Sud situés à proximité du domaine sisalier.

Dans toutes ces régions, les villageois se plaignent du manque de terres et du manque d'emplois. Ils se plaignent aussi des taux de salaires. On peut comparer au domaine de Patsi, un autre domaine sisalier, celui de Bandamadji. On aboutit à des constatations analogues,

1° Le manque de terre.

Critères	Patsi	Bandamadji
Superficie de la région	1 500 ha	10 383 ha
dont : <i>domaine de la firme</i>	800 ha	3 700 ha (6)
en cultures	370 ha	1 530 ha
non cultivé (forêts, friches) et cultures villageoises précaires	430 ha	2 170 ha
dont : « réserves » des villages	700 ha	5 221 ha
— Nombre d'habitants	2 770 hab.	20 730 hab.
dont nombre de foyers (environ)	550	4 146
Densité générale	185 hab./km ²	200 hab./km ²
Densité par km ² cultivé	310 hab./km ²	360 hab./km ²
Superficie disponible, par foyer, pour les cultures	1,85 ha	1,03 ha

2° Le manque d'emploi.

	Patsi	Bandamadji
— Population active masculine de la région	355	2 600
— Main-d'œuvre masculine employée (à 300 j. par an)	180	400 à 500
Pourcentage de la main-d'œuvre par rapport à la population active	14 %	entre 15 et 18 %

3° Les taux de salaires.

Classement, par tranches de salaires totalisées mensuellement, du personnel salarié en septembre 1959 sur deux des domaines de colonisation au moment de la campagne du sisal.

Tranches de salaires mensuels	Patsi		Bandamadji	
Au-dessus de 20 000 F	2	1 %	2	0,5 %
de 5 001 à 20 000	3	1,5 %	8	2,5 %
3 001 à 5 000	8	4 %	0	
2 001 à 3 000	18	9 %	20	5,5 %
1 001 à 2 000	137	68 %	274	75 %
de 501 à 1 000	22	11 %	51	14 %
500 et au-dessous	10	5 %	8	2,5 %
	200	100 %	363	100 %

Cette distribution des taux de salaires prend tout son sens quand on la met en corrélation avec le niveau mensuel d'emploi :

Classement, par nombre de journées de travail fournies en septembre 1959, des travailleurs dont les salaires ont donné lieu au classement du tableau précédent :

Nombre de journées de travail	Patsi		Bandamadji	
20 jours et au-dessus	154	77 %	213	59 %
15 à 19 jours	18	9 %	95	26 %
au-dessous de 15 jours	28	14 %	55	15 %
	200	100 %	363	100 %

(6) Service topographique 5 162 ha. La différence (1 400 ha) semblerait porter sur des forêts non classées.

Ainsi, la catégorie des travailleurs salariés dont le salaire s'échelonne entre 1 000 et 2 000 francs par mois et dont 80 % de l'effectif travaillent vingt jours et plus dans le mois représente 68,5 % de l'effectif des travailleurs du domaine de Patsi.

Dans les zones sisalières, les firmes continuent de garder une partie des terres, même non cultivées, en dépit des besoins des familles paysannes ; elles n'emploient qu'une partie de la main-d'œuvre disponible du fait que toutes les terres dont elles disposent ne sont pas mises en cultures et que les travaux exigés pour l'entretien et le développement des plantations, comme le sisal, ne sont pas effectués ; les salaires qu'elles versent sont peu élevés.

Dans ces conditions et par suite de la pauvreté des familles paysannes, pourquoi une firme qui est consciente du caractère explosif de la situation qu'elle contribue à créer ne s'efforce-t-elle pas, par des mesures plus libérales, d'apaiser les revendications paysannes concernant le manque de terres, le manque d'emplois, le niveau des salaires ? Et quelles réactions les « masses » paysannes ainsi dominées opposent-elles au comportement de la firme à leur égard ?

b. — Un second type de comportement.

En plus des liens économiques qu'elle a tissés avec les cultivateurs des villages, la firme s'est occupée de tout temps de créer et conserver une clientèle de paysans qui constitue un réservoir de main-d'œuvre avec lequel elle puisse compter et à qui elle distribue ses faveurs, terres pour les cultures vivrières, métayages notamment. Des informateurs disent qu'avant la réforme de 1949-53, la firme attribuait essentiellement des parcelles de terre aux notables des villages et à ses clients. Certains villageois n'avaient rien. Il est probable que ces derniers recevaient pour vivre des parcelles de notables en métayage. Pour s'assurer la docilité des paysans, la firme entretenait dans chaque village un petit groupe de clients et fidèles qui, eux-mêmes, tenaient dans leurs mains, sinon le pouvoir de décision, du moins les moyens de l'infléchir en agissant par différents « canaux » : autorité familiale, relations matrimoniales, pouvoirs du *mwalimu*. Cette domination avait pour objet de lui permettre de s'assurer le contrôle de la main-d'œuvre et la possession paisible de la terre. Plusieurs indices donnent à penser que les interventions de la firme dans la vie des collectivités villageoises étaient toujours actuelles en 1960 :

1° Le fait que la plupart des travailleurs du sisal soient recrutés dans les villages du Sud plutôt que dans tout Nioumakélé, qui constitue un même ensemble ethnique, pourrait être considéré comme une mesure de discrimination. Il est vrai que ces villages du Sud sont situés à proximité du domaine sisalier et qu'ils possèdent des terrains de « réserve » dont la superficie est un peu inférieure à celles des villages du Nord.

Noms des villages	Superficie des réserves	Nombre d'habitants	Superficie par foyer
1 - Villages sisaliers du Sud : (M'Ramani, Antsahé, Dziani, Niambamoro)	412 ha	2 160 hab.	0,95 ha
2 - Villages de la zone médiane : (Chaouéni, Bouijou, Nounga, M'nadzichoumoué)	309 ha	1 185 hab.	1,3 ha
3 - Villages des « hauts » : (Ada, Hama, M'Rémani-Bandrakouni, Dagi, M'Rijou)	2 482 ha	11 125 hab.	1,1 ha

2° Dans les villages des « hauts » (Tindini, Comoni, Ongojou en particulier), les travailleurs les plus estimés, les caporaux du domaine, les chefs de pépinières, etc... bénéficient souvent d'un traitement de faveur (allocation de terres pour les cultures vivrières, octroi de terres

en métayage pour la vanille) qui fait de ces personnes des privilégiées qui dépendent d'autant plus de la firme qu'elles sont dans le besoin. En échange, elles sont des « agents » dans le village et, comme privilégiées, leur position économique finit par leur conférer un rôle de leader.

De tels privilèges constituent un moyen d'intervenir dans les affaires villageoises et de détruire la cohésion de la collectivité ; dans la plupart des villages de Nioumakélé, il y a toujours un « parti » de la firme.

3°. Des faveurs identiques auraient été consenties à certains notables, à des familles de *mwalimu* (magiciens) qui ont une influence certaine dans la collectivité villageoise. C'est ce qui a pu être constaté à Tindini où, malgré une certaine hostilité à son égard, la firme conserve des partisans.

Or, il est significatif, pour la valeur de ces interventions, que les réactions paysannes en tiennent compte.

Le dialogue de la firme et des paysans.

LE COMPORTEMENT DES SOCIÉTÉS A L'ÉGARD DES PAYSANS.

Les firmes semblent adopter, vis-à-vis des villageois, de leurs travailleurs en particulier, de leurs problèmes matériels de l'existence et des revendications qu'ils forment, une attitude négative. Le manque de terres des agriculteurs est éludé par l'affirmation que ceux-ci les dégradent ; le faible niveau de l'emploi dans les « domaines » est imputé à des causes qui dépassent la bonne volonté de l'entreprise : impossibilités techniques, contingences commerciales.

Un de ces comportements paraît dicté par une « stratégie » que nous avons essayé d'explicitier précédemment : le sisal protège l'ylang-ylang ; le contrôle de la terre protège le sisal, et s'il y a lieu de jeter du lest, on ne le fait pas en satisfaisant directement les revendications paysannes, mais par des moyens détournés ; la firme fait vendre ses propriétés à l'avantage de la bourgeoisie urbaine ou de paysans aisés au lieu d'abandonner purement et simplement la terre aux villageois ; c'est le lotissement des domaines de Foubani, de Sima et de Lamboué que nous avons déjà évoqué. Cette attitude bénéficie de l'abondance de la main-d'œuvre consécutive à l'accroissement démographique et permet de sauver les apparences.

Si l'on se réfère à présent à un autre type de comportement, nous voyons que le sisal constitue également pour elle une importante spéculation et les rapports avec les paysans qu'il suscite sont calqués sur les précédents. Mais des données collectées à Nioumakélé laissent penser qu'on n'a pas affaire à une domination « passive », mais manifestant l'intervention de la firme dans les rapports entre les villages et entre groupes à l'intérieur de ceux-ci (7).

Elles montrent aussi que des réactions paysannes apparaissent au grand jour.

LES RÉACTIONS PAYSANNES.

Les travaux conduits dans la région de Nioumakélé permettent de se rendre compte des attitudes paysannes. Les familles paysannes ont une attitude revendicative : les revendications de terres sont unanimement formulées, et les paysans les plus violents sont ceux dont les villages avoisinent les terres du domaine qui ne sont pas exploitées : les étendues de *lemon-grass* qui environnent M'Rémani, Ogojou, Tindini, Comoni.

Des conflits entre villages éclatent même à propos de terres : la firme ayant donné, après la « réforme » de 1949-53, une parcelle au village de M'Rémani, un conflit s'est élevé entre ce village et Tindini-Comoni parce que ces derniers ont prétendu que la terre donnée leur avait

(7) Un changement dans la direction de la firme a eu lieu en 1961. Les comportements de la nouvelle Direction semblaient indiquer une rupture avec la politique menée anciennement. Dans ces conditions, les interventions de la firme ne sont peut-être plus aussi nettes. Il serait intéressant dans quelques années de voir comment les paysans ont accueilli et senti ce changement de direction.

appartenu auparavant, conflit qui s'est traduit en actes : destruction de cultures, molestation d'hommes et de femmes. Les revendications de terres peuvent même aller jusqu'à défricher le domaine non utilisé et à y planter, à en arracher des pieds d'ylang-ylang ; mais il ne s'est agi jusqu'ici que de cas d'espèces qui se sont traduits, pour les empiètements de cultures, par la capitulation des intéressés qui ont arraché le paddy qu'ils avaient planté ; capitulation obtenue après que le chef de section de la firme, le chef du village et le Conseiller de Subdivision les aient adjurés de ne pas créer d'incident. En ce qui concerne les arrachages d'ylang-ylang, les auteurs ont été confondus, une plainte en justice fut déposée et les coupables condamnés.

Les doléances concernant le chômage lié au faible niveau de l'emploi offert sont générales, mais personne, parmi les habitants, ne convient que la firme pourrait employer davantage de travailleurs. Aussi ces doléances portent-elles surtout sur les comparaisons de l'emploi entre villages voisins : le village interviewé est généralement « abandonné », ce sont les villages voisins qui profitent des possibilités d'emploi offertes et les interviews finissent par déboucher sur les oppositions de villages : villages des zones basses contre villages des « hauts », sous-groupes contre sous-groupes, tel M'Rémani-Bandracouni contre Tindini-Comoni, etc...

Quant aux taux de salaires, leur modicité est durement ressentie, on la met en rapport avec le prix des denrées à acheter (riz essentiellement) mais non avec la valeur du travail accompli.

Autrement dit, les réactions paysannes demeurent essentiellement passives dans leurs effets, et cela tient, semble-t-il, au prestige de la firme, à la « crainte révérentielle » dont font preuve à son égard les villageois en général, et les cadres représentatifs des villages en particulier, au fait que les oppositions paysannes à une situation nettement définie et dominée par l'entreprise de plantation sont dérivées en conflits internes entre villages à propos de la terre et de l'emploi. Il n'existe pas de conscience collective paysanne de ces problèmes qui se définisse en s'opposant au groupe dont les comportements en conditionnent la résolution. En ce sens, il n'existerait pas encore, à Anjouan, de classe paysanne.

II. - Le développement des cultures riches dans l'économie Comorienne

Le fait que les Comoriens s'adonnent à la culture des produits d'exportation ne constitue certes pas un fait récent. L'utilisation du coprah en Europe, à des fins industrielles, date du XIX^e siècle, et jusqu'au cyclone de 1950, on peut penser que les cocotiers qui, le long de la baie d'Anjouan et dans la presqu'île de Sima, ont toujours été aux mains de Comoriens, fournirent à leurs possesseurs, essentiellement des propriétaires terriens originaires de Mutsamudu, des revenus monétaires intéressants.

Le commerce du coprah paraît être lié, en outre, à la présence dans l'île de négociants indiens, musulmans hétérodoxes, qui durent essaimer des établissements le long de la côte orientale d'Afrique et jusque sur les côtes du nord-ouest de Madagascar (8).

Par ailleurs, l'agriculture comorienne à des fins d'exportation dût être stimulée à Anjouan par les créations royales de plantations à Bambao M'Tsanga et Marahani, elles-mêmes imitées des installations de l'Anglais SUNLEY à Pomoni. Mais il s'agissait de canne à sucre.

Après la débâcle des plantations royales, l'ère des colons dût être également favorable à l'imitation. A. REPIQUET parle de propriétaires comoriens de Mutsamudu et Ouani s'inspirant de la plantation de vanille de M. PLAIDEAU dans la haute vallée d'Ongoni en amont de Mutsamudu. Plus que les grandes organisations que nécessitait la canne à sucre, les petites plantations de vanille étaient facilement imitables par les propriétaires comoriens. Cela correspond aussi à une production importante de ce produit à l'époque : nous avons cité le chiffre de 116 tonnes produit par M. ISNARD.

L'imitation a porté aussi sur le girofle et l'ylang-ylang. On se trouvait en 1960 dans la situation suivante :

1° Généralisation dans toute l'île, sauf dans les « hauts » et dans les régions sisalières, des plantations de vanille à l'échelle familiale. Ce développement doit être mis à l'actif du

(8) Un groupe d'Indiens installés à Mutsamudu transita par la Somalie avant de venir dans l'Archipel. Un autre est apparenté avec des familles de Majunga (Madagascar). M. P. OTTINO, dans son travail sur l'économie indienne, parle de Pakistanais et non d'Indiens à propos des commerçants installés sur le Bas-Mangoky (Sud-Ouest de Madagascar). Le terme n'est pas valable pour les Indiens d'Anjouan, originaires de l'Union Indienne et que ne semblent pas connaître les Pakistanais du Bas-Mangoky. P. OTTINO, *L'économie commerciale pakistanaise dans le delta du Mangoky*, O.R.S.T.O.M., I.R.S.M., Tananarive, 1961 et *Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky*, Orstom, Berger-Levrault, Paris, 1963.

Service d'Agriculture qui, depuis quatre ou cinq ans, avait distribué des plants qui arrivaient, à présent, à production. Ce qui explique les bonds de la production : 6 ou 7 tonnes de vanille préparée en 1959, 16 à 17 en 1960, 28 à 30 en 1961. Les terres données en métayage par la N.M.K.L. ont aussi, dans une mesure très modeste, facilité cette expansion.

2° Exploitation, pour le coprah, des cocotiers dans les propriétés des citadins et des paysans de la baie d'Anjouan et de la presqu'île de Sima.

3° Dans les propriétés de quelques citadins de Mutsamudu, plantation et exploitation de girofliers et d'ylang-ylang.

Rappelons l'importance de ces plantations aux mains d'Anjouanais :

— ylang-ylang	10 %	de la production totale de l'île
— vanille	75 %	de la production totale de l'île
— coprah	85 %	de la production totale de l'île
— girofle	90 %	de la production totale de l'île

Leur valeur représente un peu moins des deux-cinquièmes des exportations et leur développement est conditionné par l'état actuel des exploitations agricoles traditionnelles. Les besoins d'argent des familles paysannes sont extrêmement grands puisque la monnaie est seule capable, du fait du statut agraire, de la tendance au surpeuplement et de l'impossibilité d'étendre les terroirs actuels, de compléter par des achats la production vivrière déficiente et les paysans sont conscients des bénéfices qu'ils peuvent tirer des cultures « riches ». Il n'y a donc pas, dans ce domaine, d'obstacles psychologiques à attendre des habitants, mais seulement des obstacles « objectifs » qui peuvent gêner le développement de ces cultures sur les exploitations agricoles actuelles. Ils concernent tant la production que le système de commercialisation.

A. Le système de commercialisation des produits "riches"

On prendra pour exemple la vanille dont la valeur représente entre le quart et le tiers des exportations et qui est, pour 75 % de la production, le fait des exploitants comoriens.

La commercialisation de la vanille à Z...

Le petit village de Z... s'allonge au-dessous du plateau de Nioumakélé et de la forêt de Moya, sur une crête enserrée entre deux torrents qui descendent perpendiculairement à la mer. Il se trouve à une limite de domaine et les paysans cultivent, sous les cocotiers et dans les ravines des lianes de vanille, soit sur des terres qui leur appartiennent en propre, soit sur des terres que la firme leur a allouées à titre de métayage.

LES CONDITIONS DE MÉTAYAGE.

La firme octroie des terres aux paysans qui désirent cultiver la vanille dans le cadre d'un régime de métayage 2/3, 1/3 dans lequel le capital, sauf la terre, est apporté par le métayer. A vrai dire, aucun contrat formel n'est établi. Le métayer est inscrit sur un livre *ad hoc* tenu par la Direction de la firme à Ajaho, et signe en regard de son nom. Il est ensuite tenu d'apporter, au magasin de la section du domaine dont il relève, la vanille récoltée, et une quantité correspondant à sa propre part (2/3) lui est payée en argent. De la sorte, le métayer est un client obligatoire de la firme. En outre, celle-ci joue sur le manque de terre chronique des villageois et l'abondance des terres dont elle-même dispose et qu'elle ne met pas toutes en valeur. Pour arrondir un peu son propre domaine et ses revenus, un villageois est prêt à faire

bien des choses et la firme joue sur cette disponibilité des individus pour se constituer une clientèle qui, en fait, exploite pour elle la terre sans qu'elle ait la charge et les risques de la production.

LES AUTRES PRODUCTEURS.

A Z..., les producteurs « libres », ceux qui ne sont pas métayers de la firme, vendent la vanille au collecteur d'un négociant comorien qui est le plus gros exportateur (47 %) et possède un réseau de collectage étendu à toute l'île. Ils vendent aussi un peu de vanille à un boutiquier du village qui serait en relations avec les commerçants indiens de Mutsamudu. Ils vendent enfin de la vanille à un collecteur qui visite le village pour le compte de la firme.

Les paysans interrogés manifestent trois soucis relatifs aux prix, au crédit et à l'isolement géographique du village.

1° Les prix.

Les prix de vente de la vanille verte aux collecteurs, qui ont été relevés dans les tournées de villages après la campagne 1960 s'échelonnaient entre 200 et 450 francs. Les prix déclarés par les villageois de Z... oscillaient autour de 250 francs, c'est-à-dire étaient inférieurs à la moyenne des prix offerts dans l'île. Cependant, aucune remarque n'a été formulée en ce sens lors de l'interview et apparemment, les habitants du village paraissaient ignorer les cours pratiqués dans l'ensemble de l'île.

En revanche, les métayers obligés de vendre leur part de vanille au magasin de section du domaine étaient rémunérés à un prix plus bas que le cours pratiqué par les collecteurs : 200 F en 1960 et cette différence a été ressentie (9). Mieux encore, le collecteur de la firme qui achetait la vanille aux paysans non métayers la payait aux prix offerts par les autres collecteurs.

Ainsi qu'on l'a montré à ce propos, les habitants de Z... manquent de terres et l'octroi d'une parcelle en métayage pour cultiver de la vanille est un gros avantage, d'autant que la vanille apparaît comme le moyen le plus adéquat pour les habitants de se constituer des réserves monétaires. Alors, il est difficile de donner une autre explication à la distorsion de prix pratiquée si ce n'est qu'il est fait payer aux habitants le privilège d'avoir reçu un peu de terres.

Cependant, les conditions dans lesquelles fonctionne le métayage de la vanille paraissent éminemment favorables à la firme. Nous avons déjà mis l'accent sur ce point :

— La prestation du tiers de la récolte qui est dû par le paysan rémunère, semble-t-il, largement la terre fournie au métayer, terre *que de toute façon* la firme n'exploitait pas (elle a bien des terres qu'elle n'exploite pas et qu'elle abandonne aux cultures vivrières des villageois parce qu'elles ne sont pas exploitables, ou parce qu'elle n'investit pas en nouvelles plantations, ou parce qu'elle n'a pas de nouvelles cultures industrielles à développer), et que l'installation d'un métayer valorise. Ainsi la part de métayage de la firme apparaît comme un surplus.

— La firme ne faisant aucune dépense pour créer la plantation, le surplus était net.

Ainsi, c'était celui qui ne disposait pas de capital qui investissait. Les paysans de Z... ont déclaré que la firme ne fournissait pas de crédit.

2° Le crédit.

Nous avons déjà fait la critique de cette assertion, mise en lumière le faible rôle du crédit public dans l'économie paysanne actuelle, montré l'importance des investissements, noté

(9) Dans les conversations avec les paysans, ceux-ci ne se contentent pas d'exposer leurs doléances ou de décrire leur situation. L'enquêteur est pour eux un interlocuteur qui doit leur apporter la lumière sur des choses qu'ils ne comprennent pas : pourquoi M. X. (le directeur de la firme) achète-t-il la vanille des métayers moins cher que celle des autres cultivateurs ?

que les autres collecteurs fournissent des avances aux paysans. Ces avances étaient minimes : des prêts de 500 francs remboursables sur la récolte et qui étaient sans intérêt. La chose n'est pas impossible : le collecteur (ou plutôt l'exportateur) ne prête pas 500 francs à un paysan pour faire fructifier de l'argent, mais plutôt pour se faire un client qui vendra aux prix de la « campagne » 15 ou 20 kg de vanille verte et procurera à l'exportateur 5 à 7 000 francs de bénéfice net, commission de collectage et frais de préparation payés. Mais avec ses métayers, la firme n'a pas intérêt à leur fournir des avances puisqu'ils sont déjà liés à elle par la terre.

Autrement dit, par le travail du métayer, la firme s'assure un surplus, et du fait qu'elle le tient par le besoin de terre et l'appât de la vanille, elle opère un prélèvement sur la part qui doit rémunérer le métayer.

3° *L'isolement.*

Les collecteurs de vanille ne viennent pas souvent à Z..., les habitants s'estiment isolés et seraient satisfaits de vendre au premier acheteur venu. Cela ne favorise pas le jeu classique des lois du marché, et plus que d'isolement géographique c'est d'isolement économique et de manque « d'horizon économique » dont il faudrait parler.

LA VRAIE NATURE DE LA COMMERCIALISATION.

Pour les habitants de Z..., les rapports marchands occasionnés par la « campagne » de la vanille s'établissent avec les exportateurs, avec M. X., directeur de la firme, M. Y. préparateur-exportateur. Ce sont eux qui achètent la vanille à tel prix, qui donnent des avances ; le collecteur est un agent de l'exportateur qui se charge du travail matériel de collectage, et il est perçu comme tel par les habitants du village. Cela rejoint le phénomène de personnalisation de la firme ; pour les villageois, la firme, l'organisation commerciale se réduit à une personne qui est le maître et qui décide : le directeur de la firme, le préparateur-exportateur. Dans les villages des domaines de l'autre firme, c'est le directeur du domaine qui personnalise la firme, non le directeur général. Et à Z..., les villageois parlent peu des commerçants indiens de Mutsamudu, et ceux qui leur vendent de la vanille ont affaire au boutiquier du village qui a pour eux un autre relief que l'agent collecteur. Autrement dit, cette personnalisation est liée à la présence effective, à un moment, du directeur, de l'exportateur dans le village. Et, ensuite, dans les conversations, on parle de M. X. ou de M. Y. Mais qu'est-ce donc que cette personnalisation de l'appareil économique si ce n'est pas une perception subjective de la domination ? Les villageois perçoivent dans leur existence des dominants, des seigneurs. Ceux-ci sont à la tête des Domaines et des firmes, ils achètent la vanille, ils imposent leurs prix, ils font des prêts. La commercialisation de la vanille ouvre la voie à une forme de domination qui est perçue d'emblée par les villageois et que nous tentons, objectivement, de montrer.

Les modalités de la commercialisation de la vanille à Anjouan.

Dans les domaines de plantations où les villages avoisinants vendent de la vanille aux firmes, et en plus du réseau de collectage des exportateurs comoriens, il existe un troisième réseau, dirigé par les négociants indiens de Mutsamudu, qui s'appuie sur les boutiques de villages.

Les Indiens qui disposent pour la distribution du riz et des autres produits de consommation importés d'un réseau de boutiques de villages exploitées par des Comoriens, demandent à leurs correspondants d'assumer la collecte des produits « riches », coprah, girofle et vanille. L'avantage est de lier la distribution des produits de première nécessité à la collecte des produits « riches », d'obliger les paysans d'apporter leurs produits au commerce indien.

C'est-là rééditer la technique élémentaire du commerce de traite dont les effets sont connus (10) et reposent, à l'avantage du commerçant, sur les différences de situations dans lesquelles se trouve, au même moment, un paysan qui a à vendre un produit « riche » et à acheter un produit de première nécessité : ou le paysan a besoin d'acheter, et il vend ses produits sans pouvoir tenir compte des avantages du marché, ou bien il a des produits riches à vendre et le commerçant va l'obliger en les lui achetant, et ainsi l'amener à dépenser en pacotilles de la boutique tout ou partie de son gain.

En fait, à Anjouan, le mécanisme est désamorcé parce que le système est à deux degrés, le commerçant indien n'étant en contact avec les paysans que par l'intermédiaire des boutiquiers comoriens, et parce que, aussi, la boutique constitue en fait un marché où les paysans vendent et achètent, où les transactions sont effectuées en espèces, sont très nombreuses, et de petite valeur.

Le seul avantage de conjuguer le commerce de distribution avec le collectage des produits est pour l'exportateur indien de constituer une clientèle stable : les boutiquiers comoriens dépendant des négociants indiens sont, en quelque sorte, les garants pour ceux-ci que le collectage atteindra le volume qu'ils attendent, la concurrence entre exportateurs se produisant au niveau du village et des divers collecteurs et ne mettant pas directement en cause les premiers.

Les effets.

Les enquêtes de budgets familiaux menées à Nioumakélé font apparaître combien les économies villageoises d'Anjouan demeurent tributaires de l'autosubsistance. La vente des noix de coco ou des fruits (fruits à pain, jacques, mangues, ananas) sert à couvrir principalement les dépenses courantes du ménage : pétrole, sucre, vêtements, et l'élevage du bétail, les dépenses occasionnées par les manifestations de la vie sociale ou les fêtes religieuses. La vanille apparaît alors comme le moyen de constituer des réserves monétaires qui serviront, ensuite, à acheter de la terre, du bétail, à développer d'autres plantations, à bâtir une maison « en dur ».

a. — Effets sur la production.

La production de la vanille a été stimulée par les encouragements de l'Administration, l'organisation du métayage par les firmes, l'organisation de la commercialisation par les préparateurs de vanille, les firmes, les négociants indiens, les boutiquiers de village. Aussi, les paysans qui constatent qu'ils vont pouvoir vendre leur vanille se mettent à en planter. Mais ils ne le feraient pas avec tant d'ardeur s'ils n'avaient des besoins pressants d'argent et si la culture ne rapportait pas autant. L'intérêt est de savoir si l'organisation actuelle de la commercialisation ne compromet pas le développement de cette culture chez les paysans.

Actuellement, aucun problème ne semble se poser du fait que la production est de haut rapport. Mais si les cours viennent à tomber, l'effort actuel de production peut être limité :

— soit que les bénéfices de la commercialisation diminuant, les exportateurs se désintéressent de la vanille pour reporter leurs activités sur d'autres spéculations,

— soit que la chute des cours étant répercutée telle quelle sur les producteurs, ceux-ci ne viennent à se décourager.

Il est peu probable que la première hypothèse joue à plein parce que, à la différence des firmes et des Indiens qui ont plusieurs spéculations à leur actif, pour les exportateurs et les préparateurs, la vanille est la seule activité.

En revanche, la seconde hypothèse se vérifierait certainement, et la baisse de la production résulterait non seulement d'un découragement des producteurs, mais de leur impossibilité de financer le renouvellement de leurs plantations.

(10) Traite du café (commerce chinois), cf. CHEVALIER, *Madagascar : population et ressources*, Cahier de l'I.N.E.D. Paris.

b. — *La répartition des bénéfices tirés de la vanille.*

Le tableau suivant, établi avec les statistiques douanières, les renseignements du Service de l'Agriculture et les déclarations des firmes, montre la répartition des revenus bruts tirés de la vanille à Anjouan en 1960 :

Données	Firmes	Propriétaires et cultivateurs	Préparateurs-exportateurs Indiens Comoriens Européens	Total
— Vente de vanille verte par les producteurs (évaluée à 350 F au kilo)	— 5 500 000	29 000 000	— 23 500 000	
— Valeur à l'exportation de la vanille préparée, exportée ou destinée à être exportée (évaluée à 4 100 F au kilo)	42 500 000		30 500 000	73 000 000 F
— Achat de vanille préparée	— 18 000 000		+ 18 000 000	
<i>Revenu brut</i>	19 000 000	29 000 000	25 000 000	73 000 000 F
<i>Part de chaque groupe dans le revenu brut</i>	26 %	40 %	34 %	100 %
<i>Part de chaque groupe dans la production</i>	4,5 %	95,5 %		100 %

Ainsi, les propriétaires et les cultivateurs comoriens qui produisent plus de 95 % de la vanille d'Anjouan, obtiennent un revenu brut égal à 40 % du revenu brut global fourni par la vanille à Anjouan. Les revenus tirés de la production s'élèvent donc à 44,5 % (40 % pour les agriculteurs comoriens et 4,5 % pour les firmes), et les bénéfices tirés de la commercialisation s'élèvent à 55 % soit :

- 32 500 000 francs pour la production,
- 40 500 000 francs pour la commercialisation.

Si l'on n'a pas tenu compte dans ces calculs du coût de la commercialisation et de la préparation, on n'a pas tenu compte, non plus, du coût de production qui est supporté par l'agriculteur.

En admettant, comme à Patsi, que huit paysans sur trente cultivent de la vanille, on obtient pour Anjouan un chiffre de 3 200 producteurs de vanille, touchant chacun une rémunération moyenne de 100 000 francs. En revanche, quatre exportateurs se partagent 40 500 000 francs, soit 10 000 000 francs chacun.

Il semblerait que la disproportion des rémunérations permet aux exportateurs d'éponger les fluctuations des cours mondiaux. Cependant, la baisse des cours internationaux ne serait-elle pas répercutée sur les prix d'achat à la production ?

- Cours mondial, 1959 : 5 610 000 F — Prix d'achat, 1960 : 350 F
- Cours mondial, 1960 : 4 450 000 F — Prix d'achat, 1961 : 200 F
- Cours mondial, 1961 : 3 500 000 F.

Les choses se présentent assez simplement : en raisonnant dans une hypothèse vérifiée en 1961 d'expansion de la production de vanille, on peut espérer que les familles paysannes vont disposer de nouveaux excédents monétaires. Ceux que nous avons observés dans les enquêtes de budgets familiaux ont servi à couvrir des dépenses courantes et les dépenses cérémonielles. Il est cependant nécessaire qu'ils financent les investissements futurs ou les remplacements qui ne tarderont pas à être effectués, du fait qu'avec la *fusariose*, maladie cryptogamique des

vanilliers, on ne peut pas espérer qu'une plantation produise durant une période de plus de trois ou quatre ans. Pour le plus grand nombre des petits agriculteurs, la vanille constitue jusqu'ici la seule chance d'obtenir des signes monétaires un peu abondants (11).

B. Les conditions de la production

Outre les cultivateurs qui vivent dans les villages d'Anjouan, coexistent deux autres catégories d'exploitants agricoles : les propriétaires exploitants actifs des villes qui disposent de propriétés plantées en cocotiers, girofliers, ylang-ylang, vanille et les nouveaux propriétaires-paysans de la région de Sima, à l'ouest de l'île.

Les paysans-propriétaires de Sima.

On peut penser avec quelque apparence de fondement que les habitants de Sima sont des descendants d'Antalaotes, métis d'Africains, de Chiraziens et de Malayo-Indonésiens qui se constituèrent en peuple sur la côte orientale d'Afrique avant le x^e siècle, émigrèrent aux Comores, Anjouan notamment, et formaient les « autochtones » qui accueillèrent les derniers immigrants du XIV-XV^e siècles selon les traditions des nobles des villes.

La première ville qui fut bâtie à Anjouan était Sima, située au sud du village du même nom et dont il resterait un vestige de mosquée dite chirazienne reconnaissable à la forme de la voûte du portail qui demeure encore debout.

Tout autour, des habitants nobles de Mutsamudu ont des propriétés ; les anciens princes d'Anjouan possèdent un domaine royal à Foubani et des familles de *Wa-matsa* qui ont émigré en ville depuis deux ou trois générations continuent à posséder également des propriétés coraniques.

En outre, depuis dix ans, on assiste à l'acquisition, par des villageois de Sima, de propriétés appartenant précédemment à des nobles citadins que ces derniers ont vendues.

Ces villageois ont acquis ces terres avec les économies qu'ils ont réalisées à Madagascar et rapatriées à Anjouan, les bénéfices de l'élevage sur les terres de l'extrémité de la presqu'île ou ceux de la pêche.

Ces nouvelles propriétés sont mises en valeur rapidement et progressivement avec cocotiers, girofliers, vanilliers, dans le cadre social de la famille étendue patrilinéaire.

En outre, ces nouveaux paysans-propriétaires sont entourés des parcelles de « réserve » que le plus grand nombre des cultivateurs a acquis récemment au détriment des anciens domaines de la S.C.B. et des propriétés nobles et dont la faible altitude permet le développement des cultures « riches » : cocotiers à coprah, girofliers, vanille. Le lotissement du reste des domaines de la S.C.B. devrait venir augmenter ce groupe de paysans-propriétaires entreprenants.

Les propriétaires-citadins de la baie d'Anjouan.

Un certain nombre de causes font que la mise en valeur complète des propriétés qui s'établissent en zone basse entre Sima et Mutsamudu n'est pas possible :

— héritages qui échoient à des citadins déjà occupés, employés ou fonctionnaires qui ne peuvent être sur place pour gérer activement leurs propriétés terriennes ;

(11) Il n'y avait pas à Anjouan en 1960 de coopérative agricole. Un essai avait eu lieu quelques années auparavant à Ouani et avait tourné court. En 1960, il en existait 3 ou 4 à Mayotte et 1 à la Grande-Comore (à Choini).

- propriétaires qui n'ont pas une mentalité d'exploitants agricoles requise, parce qu'ils demeurent des citadins dont les talents sont tournés vers le négoce, le commerce ou l'artisanat ;
- manque de capitaux pour mettre en valeur des propriétés importantes en surface qui exigent l'emploi de main-d'œuvre à rémunérer en argent ;
- statut d'indivision des propriétés dont l'un des co-propriétaires ne réside pas à Anjouan, se désintéresse de tout investissement, sans cependant accepter que d'autres parents fassent à sa place les innovations nécessaires.

Ces obstacles objectifs ou subjectifs expliquent que peu de propriétés sont mises en valeur. Assez souvent, le propriétaire se contente, ainsi qu'on l'a vu, de faire exploiter ses cocotiers, laissant le sous-bois aux soins des villageois qui y pratiquent leurs cultures vivrières. Ce système, qui sans doute à l'échelle des économies familiales et villageoises, concilie les droits de propriété des nobles sur les terres ancestrales avec les besoins immédiats des habitants se révèle, à l'échelle de la région, assez désastreux, parce que personne ne peut développer les cultures « riches » :

- le propriétaire qui, pour les raisons que nous avons aperçues (absentéisme, manque de temps et de capitaux, statut juridique ambigu) n'exploite pas, et par-là même, n'utilise pas la main-d'œuvre villageoise disponible promptement à s'embaucher pour acquérir des salaires ;
- les habitants des villages qui, sur des terres qui ne leur appartiennent pas, ne peuvent pas entreprendre des cultures pérennes.

Le métayage qui pourrait être un pis-aller n'est pas toujours répandu :

- on en a analysé, du point de vue du métayer, l'inconvénient ;
- le propriétaire tend, lui, à souligner la nécessité d'un contrôle qu'il déclare ne pouvoir exercer du fait de ses occupations, et les inconvénients (déprédations du métayer) qui résultent de l'absence de tout contrôle.

Conclusion

Une solution au problème socio-économique d'Anjouan

Comme les images trop riches en couleurs aveuglent celui qui les regarde, Anjouan se révèle à l'observateur multiple et variée : plages de cocotiers ensoleillées et dominées par les hauts sommets couronnés de forêts et de nuages ; médinas sans doute inspirées de l'Irak, de Chiraz et de Zanzibar et surmontées de minarets aux formes coniques ; mornes étendues de sisal aux pointes acérées et délicats vergers d'ylang-ylang au lourd parfum ; pirogues à balancier, bétel, paddy de brûlis et cuisine au lait de coco qui rappellent l'Indonésie ; longues robes des fidèles de l'Islam qui se pressent à l'appel du muezzin, rythmes syncopés et monocordes des enfants noirs aux cheveux crépus. L'île et ses habitants seraient indonésiens dans le fond de la population et les techniques traditionnelles conservées du fond des âges ; arabo-persane de la Côte swahili dans la religion et les grands traits de l'organisation sociale ; bantoue avec les anciens esclaves amenés du continent voisin. Cette ethnographie de l'île nous introduit à l'histoire, à la succession dans le temps de couches culturelles qui se sont déposées les unes sur les autres et affleurent dans le présent sous divers aspects de la société d'Anjouan.

La dernière strate est formée de l'arrivée des Européens, consécutive, au début, d'un mouvement de colonisation politique et économique. Cette dernière qui s'estompe dans les formes qu'elle a connues à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e a légué aux Anjouanais deux choses durables : la connaissance technologique des sociétés matériellement les plus évoluées de la planète et ce que nous appelons : « l'aspiration à un meilleur niveau de vie ». Ce dernier legs, malgré le titre que nous lui donnons, n'est pas une vue de l'esprit et une « projection » d'Européens peu faits aux conditions de vie et des modes de pensées des Anjouanais ; il est, au contraire, la perception par ces derniers d'autres modes de vie, perception matérielle portant sur la vie des Comoriens des villes et des étrangers qui résident durablement dans l'île.

Une dernière donnée est imprévue : le surpeuplement qui résulte d'un taux d'accroissement démographique très fort et que, étant donné l'état actuel des structures économiques et sociales, on peut faire remonter à la période 1935-1945 : avant 1935, nous sommes sûrs que l'île n'est pas surpeuplée, après 1945, au contraire, nous pensons qu'elle l'est. Cela signifie que les ressources que les habitants utilisent pour subvenir à leurs besoins et dont le volume est fonction des structures actuelles est devenu insuffisant pour couvrir ces besoins. Sans aucun changement de structures, sans aide extérieure, et avec le taux d'accroissement actuel, les populations d'Anjouan sont condamnées à la misère, c'est-à-dire qu'elles pourront disposer de moins en moins de ressources : on peut certes envisager une aide extérieure, dons de gouvernements qui permettent d'acheter, par exemple du riz de Madagascar, mais il faudra que cette aide soit durable et progressive, augmentant d'année en année ; si l'on ne peut être sûr, ni de son caractère durable, ni de son augmentation progressive et si, par ailleurs, on ne souhaite pas qu'un processus de paupérisation se développe à Anjouan, il faudra se résoudre à un changement de structures.

Que peut-on entendre par là ? On va, un peu plus loin, développer ce point-là, mais on peut, au préalable, préciser que par structure l'on entend l'ensemble des proportions et des relations qui lient les éléments de l'économie anjouanaise (1) : techniques, organisation de la production, répartition, facteurs économiques, sociaux et culturels qui conditionnent ces éléments.

On pense qu'une modification des structures doit permettre de dégager régulièrement des ressources supplémentaires pour la population et de reculer de quelques années l'état de surpeuplement, mais qu'il faudra, à plus long terme recourir à des solutions extrêmes comme l'émigration régulièrement organisée hors de l'archipel des Comores. L'intérêt d'une solution à court terme, outre qu'il limite, sur le plan quantitatif, l'ampleur à donner à une solution de long terme, fournit aux responsables un délai pour élaborer cette dernière.

STRUCTURES ACTUELLES DE LA SOCIÉTÉ ANJOUANAISE.

M. BARRÉ, utilisant une définition de la forme de M. MERLEAU-PONTY (2) écrit que « la structure... ne peut être définie en terme de réalité, mais en termes de connaissance, non comme une chose du monde physique, mais comme un ensemble perçu ».

La société anjouanaise apparaît hétérogène, inégalitaire, dominée. Le religieux prime le profane, l'organisation familiale semble sous certains aspects déliquescence et l'unité des collectivités villageoises est toute formelle. Cependant, cette société a une existence, une unité puisqu'elle fonctionne ; elle s'exprime économiquement par des formes traditionnelles qui prévalent encore aujourd'hui et qu'il importe, en vue d'une sociologie de l'action, de connaître ; elle manifeste, sous l'impact économique et culturel de l'Occident, du « monde arabe » et de Madagascar, une mutation dont on n'aperçoit à présent que les prémisses et que les chefs actuels de cette société peuvent légitimement espérer influencer.

On ne s'efforce pas ici de disséquer pour apaiser la curiosité d'autrui, pas plus qu'on ne s'appesantit pour le plaisir de décomposer et de détruire. On essaie simplement de comprendre pour pouvoir expliquer.

Hétérogénéité.

Il résulte de l'histoire du peuplement, de la configuration ethnique, des rapports sociaux, de l'organisation politique, économique et religieuse, qu'un dualisme existe au sein de la société anjouanaise. La ville se distingue des villages et s'en est toujours distinguée, la ville s'oppose à la campagne : opposition d'intérêts, de mentalité, de vocation.

Les Comoriens connaissent ce fait, mais la connaissance ne suffit pas. Il convient de se demander si, confrontée aux nécessités du développement d'Anjouan, cette dualité est nécessaire et si elle ne l'est pas, si l'on peut y porter remède.

Centre politique, économique, religieux, la ville est apparue dans l'histoire comme un foyer d'organisation politique et économique. Les villages faisaient vivre la ville, celle-ci leur garantissait la sécurité de son organisation, l'habileté de ses artisans et la lumière de ses notables, religieux et lettrés. L'organisation économique, à base de services personnels, faisait que l'accumulation des richesses et du savoir se produisait en ville, mais la campagne pour fournir des subsistances n'avait besoin que du travail de ses hommes. Au reste, ceux-ci étaient suffisam-

(1) Pour cette définition, on a cru devoir s'inspirer de M. Fr. PERROUX, M. BARRE citant M. Fr. PERROUX (Fr. PERROUX, *Cours d'économie politique*, tome 1, p. 228) écrit (R. BARRE, *Economie politique*, p. 194, P.U.F., Paris, 1959) : « La structure d'une unité économique est l'ensemble des proportions et relations qui caractérisent cette unité dans des conditions et à un moment donnés. Proportions, c'est-à-dire importance relative des éléments qui composent l'unité économique examinée ; relations, c'est-à-dire rapports entre les éléments qui constituent l'unité, d'une part, entre cette unité et d'autres unités économiques, d'autre part. »

(2) M. MERLEAU-PONTY, *La structure du comportement*, p. 155.

ment peu nombreux, ou l'espace agricole assez large — comme on voudra — pour que les indépendants, les indésirables, les irrécupérables aillent s'installer à l'écart.

Ruinée par la chute de la royauté et l'abolition de l'esclavage, la ville n'a subsisté que parce qu'elle continuait à bénéficier des services personnels des cultivateurs de ses domaines — de ceux que la colonisation n'avait pas atteints — et qu'elle se faisait le chef-lieu de la nouvelle organisation coloniale qui s'édifiait. Elle continuait à bénéficier de services dont elle ne rendait plus la contrepartie : gouvernement, paix, sécurité, puisque l'Administration française lui avait arraché ces prérogatives et elle remplaçait ceux qui lui échappaient du fait de l'installation coloniale par des gains en argent acquis auprès des nouveaux pouvoirs : Administration, entreprises de plantations.

Sans doute, le statut politique des Comores modifie-t-il cette situation, mais de nouvelles conditions ont surgi qui ne permettent pas le retour aux institutions d'antan :

1° Le dynamisme démographique pose un problème. L'introduction de l'économie de plantation, exigeant plus de main-d'œuvre que par le passé, a masqué l'évolution du phénomène jusqu'au moment où la pénurie de main-d'œuvre a fait place à la pénurie de travail. Dans le même moment, le manque de terre des habitants qu'on pensait dû à une structure agraire dont on envisageait, sans la réaliser, une grande réforme, s'est révélé tragiquement lorsqu'on eût à exécuter cette réforme : nécessaire, celle-ci n'était plus suffisante ; le problème des terres devenait de plus en plus un corollaire du surpeuplement.

2° Les conditions de la production ont changé. L'économie paysanne est devenue en grande partie monétaire ; les cultures « riches » apparaissent comme un moyen de remédier au manque de ressources que promet le dynamisme démographique ; cela a une conséquence : ces cultures exigent des investissements en argent que doit faire « l'exploitant agricole ». C'est la condamnation, à la fois, des services personnels qui grèvent des paysans qui n'ont pas beaucoup de ressources, et des propriétaires citadins qui ne se sentent pas la vocation d'entrepreneur ou d'exploitant agricole ; c'est l'avènement des propriétaires exploitants qu'ils soient citadins ou paysans, peut-être l'avènement des coopératives de paysans.

La majorité des citadins n'est pas formée, mentalement, de gens aptes à devenir des paysans. Cela n'a rien d'extraordinaire et le fait est généralement observé un peu partout dans le monde. Les habitants des villes ont, par vocation, des emplois secondaires ou tertiaires et il ne semble pas qu'il puisse en être autrement à Anjouan, sauf exception. Mais, dans ces conditions, les propriétés terriennes des citadins sont un anachronisme dont le maintien aura des effets sur les paysans et aussi les citadins : car, si le développement agricole d'Anjouan demeure limité, toute l'économie de l'île en subira les conséquences, habitants des villes compris.

3° La rupture d'un isolement séculaire, la pénétration des informations et la circulation des idées venues de Zanzibar, de Madagascar, du Tanganyika, de France et du Levant, les modèles de vie étrangers qu'illustrent le cinéma, la présence d'Européens et de Malgaches venus dans les îles avec leur famille, les séjours à Madagascar de familles comoriennes ou dans les écoles de la grande île de jeunes gens, tout cela amène une modification des valeurs qui, pour n'être pas consciemment ressentie, existe malgré tout. La famille est repensée par les jeunes sur le modèle du couple ; on aspire un peu partout à un meilleur niveau de vie, qu'il s'agisse de riz pour les paysans ou de transistors pour les citadins ; l'argent est devenu nécessaire pour les achats courants et les dépenses cérémonielles ; il s'en faut de peu qu'on en ressente, en ville d'abord, le besoin pour la consommation de luxe : poste de radio, réfrigérateur, électrophone, voiture.

La ville doit asseoir sa prospérité : rendre les services de direction, d'enseignement, de commerce que l'économie générale de l'île attend, services contre lesquels ses habitants sont en droit d'attendre, contre argent, les subsistances que la campagne peut, seule, lui fournir :

mais il est nécessaire que les paysans disposent des facteurs de production qui leur sont nécessaires : déjà, les économistes pré-classiques en distinguaient trois au XVIII^e siècle : terre, travail (main-d'œuvre), capital (argent nécessaire pour développer et remplacer les cultures existantes) (3).

Inégalités.

La situation matérielle de la très grande majorité des populations d'Anjouan est affectée par deux sortes d'inégalités, des inégalités sociales, des inégalités économiques. Dans le domaine social, les inégalités sont celles qui faisaient un groupe plus puissant qu'un autre, les citadins en face des paysans, les nobles à l'encontre des non-nobles, les notables des villages par rapport au reste de la population. La société anjouanaise est encore bâtie sur de telles inégalités, tant en ce qui concerne la possession de l'autorité religieuse ou politique que l'éducation. Mais le droit de vote et l'école publique constituent à plus ou moins long terme deux éléments qui désagrègent cette société traditionnelle, deux facteurs qui tendent à rétablir une certaine égalité entre les groupes et à favoriser les plus nombreux.

Dans le domaine économique, des inégalités existent entre producteurs dans la possession des moyens de production, en matière de terre et de capital notamment. A priori, des phénomènes d'inégalités ne sont pas antinomiques d'un processus de développement. M. Fr. PERROUX parle d'inégalités motrices (4). Certes, M. G. MYRDAL estime nécessaire, dans l'optique du développement économique, l'existence d'une certaine « égalité des chances » (5) qui bannit tout phénomène d'inégalité. Mais si l'on prend pour exemple le développement économique de l'Europe occidentale depuis le XVIII^e siècle, il n'apparaît pas que ce développement s'est opéré par des voies égalitaires. Et si l'on considère les deux grandes réussites en matière de développement économique au cours de la première moitié du XX^e siècle, un exemple éclatant de développement dans et par un régime d'inégalité apparaît : le Japon. Un système économique et social fondé sur une certaine inégalité des groupes et des individus n'apparaît pas forcément antinomique d'une politique de développement à condition qu'il utilise de façon optimum les facteurs de production, qu'il réduise au maximum les consommations de toutes sortes : courante, sociale, de prestige et qu'il favorise l'affectation de l'épargne monétaire à des investissements productifs. Cela prohibe évidemment les comportements « de consommation » des groupes dominants dans les sociétés traditionnelles, qu'il s'agisse d'un Ordre ancien qui utilise les ressorts traditionnels de domination pour maintenir son mode de vie ou d'un milieu de fonctionnaires qui, vivant par-dessus une masse misérable de paysans, de travailleurs de plantations et de population vivant de cueillette, de chasse et de pêche, cherche à acquérir un niveau de vie, des moyens d'existence et des comportements qui ressemblent à ceux des classes dirigeantes des sociétés les plus industrialisées de la planète (6).

Domination.

L'existence d'un groupe dominant à l'intérieur de l'économie anjouanaise ne paraît pas gêner son développement, à condition qu'il joue, peut-on dire en paraphrasant le terme de M. Fr. PERROUX, un rôle « moteur ».

Cette étude a mis en présence deux types de « dominations » (7) : domination traditionnelle de propriétaires fonciers comoriens, domination de firmes européennes de plantations. Propriétaires et firmes entretiennent avec les paysans des villages d'alentour des rapports qui

(3) R. CANTILLON, *Essai sur le commerce en général*, Cahiers de l'I.N.E.D., Paris, 1951.

(4) Fr. PERROUX, *La coexistence pacifique*, P.U.F., Paris.

(5) G. MYRDAL, *Une économie internationale*, P.U.F., Paris, 1957.

(6) Cf. sur ce point, R. DUMONT, *Terres vivantes*, Plon, Paris, 1961.

(7) On utilise le terme dans son sens économique et scientifique sans aucun contenu péjoratif ou polémique.

donnent naissance chacun à un système de production. On a ainsi deux types de systèmes de production qui ont été décrits en prenant en exemple, pour l'un, l'ouest d'Anjouan, pour l'autre, la presqu'île de Nioumakélé.

Ces systèmes se caractérisent tous deux actuellement, outre une assez faible rémunération du travail salarié, par une incomplète utilisation des capacités de production, terre notamment, et ce, dans un pays en voie de surpeuplement. On s'est efforcé de déterminer les raisons d'une telle attitude. Elles ont le même dénominateur commun, les préoccupations des dominants qui ne visent pas à satisfaire dès l'abord les besoins de la plus grande partie de la population. Il ne nous appartient pas de faire grief et l'on ne fait pas grief de cette situation mais on la constate :

Dans l'ouest d'Anjouan, la grande majorité des propriétaires originaires de la ville considèrent les terres comme devant fournir des ressources obtenues selon les processus traditionnels de métayage et de services personnels ; en venant s'ajouter aux salaires perçus dans l'Administration ou les firmes ou aux bénéfices du commerce ou de l'artisanat, ces ressources doivent procurer un niveau de vie décent qui couvre les besoins de l'alimentation (selon le mode urbain), les dépenses sociales et coutumières de prestige et les besoins impliqués par l'aspiration à un mode de vie « moderne ». Ce comportement vis-à-vis des paysans et des métayers des villages ne tient compte, ni de l'augmentation des besoins en produits vivriers du groupe urbain qui s'est accru, ni du prix des services modernes, ni de l'accroissement des besoins des villageois qui ont augmenté leur nombre eux aussi. Aussi, les propriétaires, et d'une manière générale, les citadins, rencontrent-ils des obstacles à la réalisation de leurs désirs :

- déprédations des habitants des villages sur les propriétés citadines non surveillées, cultivateurs s'installant en « squatters » sur des terres appartenant à des familles urbaines : mais cela traduit « l'étouffement » des collectivités villageoises ;
- faible importance des productions vivrières obtenues qui oblige à des achats substantiels de riz et de viande absorbant une grande part des salaires et des revenus monétaires du commerce et de l'artisanat ;
- lourdes charges cérémonielles qui amènent à des restrictions dans le faste du mariage par exemple ; mais comment ne pas voir que l'accroissement de la population urbaine, en même temps qu'il multiplie ces charges (constructions de maisons, célébrations de mariages), réduit la part de ressources vivrières que cette population peut tirer de terres dont l'étendue est demeurée la même ;
- difficultés financières pour acquérir des biens modernes de consommation ou d'équipement, costume, radio, etc... De nouvelles dépenses apparaissent aussi dans les budgets familiaux urbains qui s'ajoutent aux dépenses traditionnelles, mais on peut se demander si, effectivement, les budgets de familles de fonctionnaires, de commerçants, d'artisans d'un pays dont les villageois (qui forment plus de 85 % de la population totale) sont aussi pauvres que ceux d'Anjouan peuvent être suffisamment approvisionnés pour supporter tant de dépenses. On ne peut s'empêcher de penser que ces familles de fonctionnaires, de commerçants, d'artisans cherchent à « résoudre la quadrature du cercle ». Il appartient aux intéressés de repenser ces problèmes en tenant compte du fait que les obstacles que l'on a énumérés risquent de grandir progressivement. Le système actuel de production est condamné dans les faits, à brève échéance, s'il n'est pas amodié (8).

Dans les Domaines de plantation, l'activité des firmes est fondée essentiellement sur le profit. Le nier confinerait à l'absurde. On a voulu montrer comment il paraissait que telle firme

(8) On ne parle pas évidemment des « Exploitants actifs » que le caractère général de toute science interdit de désigner nommément, mais qui constituent une catégorie dont l'analyse doit tenir compte.

exploitait ses domaines, axant l'essentiel de ses activités sur l'ylang-ylang, tandis que le sisal constituait une spéculation très secondaire, « de couverture » peut-on dire, et comment telle autre procédait à l'imitation de la première mais en diversifiant davantage ses productions parce qu'elle n'avait pas la sécurité de marché de celle-ci. Il en résultait, surtout en ce qui concerne l'une des deux firmes, une sous-exploitation de certaines terres, notamment celles plantées en sisal, terres dont il eût été utile et nécessaire de mettre l'usage entre les mains des paysans. On a aperçu, également, que pour des raisons d'étroitesse du marché extérieur, il n'était pas possible de développer la plupart des spéculations concernant les parfums ; de là, la non-utilisation de certaines terres également. Enfin, les taux de salaires, pourtant faibles, qui sont alloués à la main-d'œuvre grèveraient cependant lourdement les frais de production, ne laissant à la firme, dans le cas de certaines spéculations comme le sisal, que des bénéfices minimes. En outre, l'on a enregistré plusieurs fois l'opinion d'informateurs autorisés qui, eu égard à la situation passée, faisaient état des difficultés actuelles d'exploitation des firmes. En fait, il semble que toutes les questions qui concernent la production par les firmes doivent être repensées tant à la lumière des conditions nouvelles de la production — taux de salaires plus élevés, concurrence des producteurs comoriens, rôle technique et industriel des firmes, choix des spéculations — qu'eu égard aux nouvelles conditions de l'économie anjouanaise : accroissement démographique et surpeuplement, besoin de terres, nécessité de développer les productions paysannes « riches » pour accroître les revenus monétaires des familles, aspiration à un plus haut niveau de vie. Et ces impératifs se feront plus pressants au fur et à mesure que le temps passera.

Les structures actuelles de production, qui ont été jusqu'ici imposées du dehors aux paysans et aux collectivités villageoises, paraissent dépassées. Elles subsistent comme des anachronismes, mais les autorités peuvent prendre garde que, faute d'être réformées à temps, elles ne viennent « à sauter » brutalement.

L'influence de la religion.

A côté des « obstacles structurels » au développement, il est d'usage de distinguer des « obstacles culturels » : le donné culturel du groupe s'oppose au changement. Généralement, il s'agit de changement économique et du passage d'une économie dite traditionnelle à une économie « moderne » inspirée souvent de modèles occidentaux : propriété privée, entreprise individuelle, recherche du profit. Cela n'a rien d'étonnant du fait que jusqu'à présent, la plupart des économistes ou des sociologues qui proposent des changements sont des Occidentaux et non des originaires des pays concernés. L'ethnocentrisme est une tendance de l'esprit que les ethnologues dénoncent mais qui constitue une attitude première logique. C'est dans une attitude seconde que l'on peut le dépasser. Des ethnologues qui franchissent avec honneur le pas tombent alors dans un autre travers : le conservatisme de tout ce qu'ils estiment traditionnel. En fait, il semble que la juste mesure de l'évolution à entreprendre ne peut être donnée que par les intéressés eux-mêmes.

A Anjouan, l'Islam est un fait essentiel dont il faut tenir compte. Un certain nombre de travaux ont été publiés sur la vocation économique de l'Islam en général, qu'il s'agisse en particulier de M. BERQUE (9) ou de M. AUSTRUY (10) par exemple. Deux cahiers de la revue « Humanités » de l'I.S.E.A. ont été consacrés jusqu'ici (1962) à cette question.

On place, généralement, au nombre de ses effets, une certaine indifférence aux conditions matérielles de la vie qui guide les fidèles. Cela expliquerait par exemple le désintéressement des propriétaires citadins à l'égard de leurs terres de campagne, plus généralement, le laisser-aller de l'agriculture comorienne. A Anjouan, une explication de cet ordre demeure fragile. D'une

(9) J. BERQUE, *Les Arabes d'hier à demain*. Edit. du Seuil, Paris, 1960.

(10) J. AUSTRUY, *Structure économique et civilisation, l'Egypte et le destin économique de l'Islam*, S.E.D.E.S., Paris, 1960.

part, il paraît difficile d'affirmer que des populations paysannes en état de sous-alimentation permanente soient indifférentes aux moyens qui permettent d'acquérir un peu plus de nourriture. Le caractère sommaire de certains procédés culturels devrait plutôt être recherché dans une insuffisance des connaissances techniques. D'autre part, l'attitude des propriétaires urbains paraît plus relever d'une mentalité de citadins habitués à vivre en ville et étrangers aux choses de la terre plutôt que des effets de l'esprit religieux : on a pu constater, au contraire, que des Musulmans très pieux étaient de très actifs exploitants agricoles.

Parmi les effets de la religion sur l'économie, il vaut mieux citer :

- les dépenses occasionnées par les cérémonies religieuses : pèlerinage, fêtes, prières, *dayira*, etc. ;
- le rôle du jeûne du Ramadan qui limite durant un mois tout effort productif et occasionne de lourdes dépenses ;
- les cadeaux offerts par les fidèles aux chefs religieux et les phénomènes de clientèle que l'on constate ;
- la forte natalité d'Anjouan ;
- la prohibition de la consommation du porc.

En revanche, la religion et notamment les fêtes et le jeûne constituent un levier de cohésion de la société anjouanaise.

L'organisation sociale traditionnelle et son influence sur la vie économique.

Plus que sur le village, toute l'unité de la société repose sur les groupes familiaux. Le village qui n'a ni territoire (finage), ni juridiction, ni police particulière n'est qu'une réalité sociale éphémère qui fait son unité lorsque se présente un danger extérieur. Le village est plutôt une collection de foyers rendus solidaires par la même origine des femmes et la participation des hommes qui y sont nés aux assemblées de la mosquée.

On peut considérer que la société anjouanaise est formée d'un petit groupe de lignages nobles patrilinéaires (*qabila*) vivant dans les villes, d'une constellation de groupes villageois formés par les femmes qui descendent en ligne matrilineaire des femmes des fondateurs du village et d'un petit noyau d'hommes descendant en ligne patrilinéaire de ces fondateurs, enfin, d'une grande masse d'hommes plus ou moins mal fixés. Cependant, ce sont les hommes qui, par le moyen des assemblées de mosquées, dirigent la vie du village.

L'organisation familiale apparaît avec les traits suivants : la terminologie de parenté ne distingue pas les lignées paternelle et maternelle d'un individu ; *a priori*, celui-ci se rattache indistinctement aux deux lignées. A ce point, le système est indifférencié. Mais d'autres critères peuvent accentuer le rôle des paternels ou des maternels. L'autorité du mari sur la femme, l'autorité des parents sur les enfants, le régime des biens témoignent d'une application du droit musulman. Dans nombre de dispositions, ce droit donne la prééminence au père sur la mère. Une autre caractéristique du système de parenté est son aspect classificatoire : il y a assimilation des oncles et tantes au père et à la mère, des cousins aux frères et aux sœurs. Cette assimilation s'opère sur le plan du vocabulaire, mais aussi à propos des rôles sociaux des différents parents et dans les rapports des parents avec les enfants. Cela favorise le maintien, en tant que réalité économique et sociale, de la famille étendue.

Le système familial et matrimonial est aussi caractérisé par le principe de résidence uxori-locale : le mari réside dans la demeure de sa femme et cette demeure a été bâtie par son père dans le village de naissance de celle-ci, c'est-à-dire le village de la mère : au niveau du village, on peut parler de résidence matrilocale.

L'organisation familiale est enfin influencée par le système de division du travail, la « dichotomie sexuelle des tâches » des ethnologues. Tenir le ménage, faire la cuisine, élever

les enfants quand ils sont petits, faire les cultures vivrières nécessaires à la subsistance du foyer reviennent aux femmes. Celles-ci demeurent plus ou moins toute leur vie sous l'autorité de leur mère qui a d'autant plus accès au foyer que ce dernier appartient à leur fille. Lorsqu'à propos des affaires familiales, il y a compétence féminine, il y a exercice d'une autorité matrilineaire incontestable : la femme fait toujours partie d'une famille étendue dont le centre est la mère ou la mère de la mère.

Le mari est compétent pour la mise en valeur des terres, d'autant que, lors des héritages, l'on a constaté que les terres allaient surtout aux hommes. Il est aussi compétent pour les décisions extra-familiales prises en assemblée de mosquée ou de village et au sein des *hirim*. Pour le domaine des activités masculines, c'est la famille étendue patrilineaire qui joue un rôle essentiel.

Sur un foyer et ses habitants, s'exerce l'action de deux familles étendues. Le système fonctionne sans conflit grave parce qu'il y a clivage sexuel des activités et que les activités nouvelles ne sont pas exercées en commun, mais réparties entre sexes.

En fait, la plus grande partie de l'organisation économique traditionnelle est fondée sur ce schéma. Du fait que ce sont les hommes qui disposent de l'essentiel des biens de production (terre), ce sont eux et surtout les chefs de familles étendues patrilineaires qui dirigent les unités de production. Celles-ci renferment un certain nombre d'unités de consommation qui sont les familles réduites correspondant aux foyers. Entre le chef et les différents foyers, on constate des affectations de terres d'où les bénéficiaires tirent les ressources nécessaires aux personnes qu'ils ont à leur charge, des réseaux de prestations et en outre, des dons et aides qui, en cas d'événements familiaux, « dépannent » les intéressés et attestent d'une certaine solidarité du groupe familial.

Les relations économiques entre groupes familiaux sont accidentelles. Les entraides *msada*, les cotisations *chikowa* qui ne sont pas motivées par des raisons religieuses sont rares et informelles. Les échanges traditionnels à l'intérieur du village sont motivés non par le cadre social que celui-ci constitue, mais par des raisons spécifiques : voisinage, rôle des boutiques.

Résumons : le groupe familial, avec ses modalités diverses de réalisation : famille élémentaire, familles étendues patrilineaire et matrilineaire — et ses principaux acteurs : le mari, la femme, le père du mari, la mère de la femme — constitue le cadre social de la vie économique traditionnelle. A l'intérieur de ce cadre, un système d'échanges et de services personnels fondé sur la réciprocité et la solidarité de groupe équilibre au mieux les ressources et leur répartition entre les divers foyers du même groupe. Dans ce système, tout ce qui concerne les cultures vivrières est le soin des femmes, de la femme de chaque foyer et éventuellement, en cas d'innovation, pour les conseils à prendre et les consignes à suivre, de la mère de la femme sinon plus que du mari. Ce qui concerne les « cultures riches », l'élevage, la situation des terres en général est du ressort des hommes, du mari dans le cadre du foyer, du père du mari si ce dernier est vivant, car c'est lui qui possédera encore le patrimoine foncier.

Les fêtes et cérémonies traditionnelles qui rompent la dureté de la vie quotidienne matérielle regroupent dans les villes les gens d'un même milieu : les nobles, ou ceux d'un même quartier : les non-nobles de Hapanga, M'Jihari ou des faubourgs et à la campagne les habitants d'un même village, le cas échéant, des invités des villages voisins. Ces fêtes et cérémonies tant familiales que religieuses réalisent un système de redistribution de biens et de subsistances offerts au groupe par l'un de ses membres : sous la condition implicite d'offrir une telle contribution pour la constitution de laquelle il dispose de longues années, l'intéressé est assuré d'un minimum de ressources. L'autosubsistance fait le reste. Mais lorsque les terres, leurs ressources ou l'argent ne suffisent plus pour les membres du groupe pour célébrer des cérémonies fastueuses, on abrège ces dernières et les bénéfices matériels qu'en tirent les participants s'en trouvent limités.

Dans la société traditionnelle, les formes de l'économie, le système de production et de répartition et les formes de la consommation se trouvent définis dans le cadre des rapports personnels qui s'établissent entre individus selon les types prévus par l'organisation sociale.

On perçoit depuis plusieurs décennies des changements dans les structures traditionnelles dont on a donné à plusieurs reprises un aperçu. Nous devons en mesurer l'ampleur et ses incidences sur l'économie.

LES CHANGEMENTS DANS LES STRUCTURES ANCIENNES.

La première atteinte à l'organisation économique et sociale traditionnelle était apparue avec les grands domaines de Pomoni, Bambao, Patsi et Marahani. Le domaine de plantations fut un nouvel espace économique et social qui, là où il s'installa fit comme fondre l'organisation traditionnelle pré-coloniale que nous avons essayé de décrire dans l'introduction historique. Villages de *Wa-matsa* ou campements d'esclaves qui se trouvaient dans la zone que le roi donnait à bail aux planteurs tombèrent dans la mouvance du domaine qui se constituait et peu importe au directeur des plantations qu'il s'agisse d'esclaves ou d'hommes libres, il n'y voyait que des travailleurs.

En outre, le domaine de plantations absorba les propriétés féodales comme les terroirs des villages qui se trouvaient dans sa zone d'installation. Au début, les grands domaines ont été installés dans des régions à peu près vides : Pomoni, Bambao, Patsi, encore que la ville de Moya pouvait posséder des propriétés à Pomoni, encore que les nobles de Ouani pouvaient avoir les habitants de Patsi pour esclaves. Mais avec les grandes Sociétés de colonisation et les colons, toutes les organisations urbaines furent atteintes : à Domoni, l'une des firmes s'installa au nord, l'autre à l'ouest et vers le sud ; à Ouani, des plantations furent créées jusqu'aux abords de la ville, la firme s'installa dans la plaine alluviale et s'étendit même en direction de Mutsamudu ; à Mutsamudu, un domaine de colons se créa sur les arrières de la ville.

Les résultats de cette poussée de la colonisation agricole sont très nets :

— Sauf à l'ouest d'Anjouan, c'est le démantèlement de l'assise terrienne de l'aristocratie arabe et des villes. Les propriétés de Domoni se réduisent à présent à de petites parcelles côtières disséminées le long du littoral est d'Anjouan. Les esclaves des villages et les *Wa-matsa* vont travailler sur les domaines et échappent de ce fait à l'autorité des anciens féodaux. Restent au service des nobles en revanche les anciens esclaves qui vivent en ville et travaillent sur des terres non appropriées par la colonisation agricole.

— C'est aussi l'apparition d'une catégorie nouvelle de paysans dont les villages sont à présent situés à proximité des domaines de colonisation, qui vont travailler sur les plantations et qui cultivent pour leurs besoins les « réserves » et les parcelles de terre que les entreprises leur concèdent. L'esclavage fut juridiquement aboli avec l'annexion des îles à la France qui intervint en 1912 pour Anjouan, en 1918 pour la Grande-Comore et de ce fait les anciens esclaves et les *wa-matsa* ont maintenant le même statut économique ; ils ont les mêmes ressources vivrières et monétaires, les mêmes tâches, ils entretiennent des rapports identiques avec les firmes, et les problèmes matériels de l'existence se posent à eux dans les mêmes termes.

A l'ouest d'Anjouan où la colonisation agricole s'est comparativement moins développée que dans le reste de l'île, le système de domination installé par l'aristocratie arabe de Mutsamudu demeure intact dans la mesure où les nobles ont une grande partie des terres. Les anciens esclaves cultivent comme métayers les terres de leurs maîtres. Mais l'économie monétaire introduit un bouleversement social.

En ville, Gouvernement et entreprises embauchent pour leurs bureaux des nobles et des demi-nobles ; la station agricole, l'atelier des travaux publics recrutent des *wa-matsa*. Ce per-

sonnel salarié transforme ses revenus en achats de biens et de services et fournit des ressources monétaires à de nouvelles catégories d'habitants :

— Ils achètent des denrées vivrières aux paysans des environs de Mutsamudu, du bétail aux habitants de Sima, du poisson aux pêcheurs *Wa-matsa*, de Mirontsi à côté de Mutsamudu et de Bimbini à l'extrémité ouest d'Anjouan ;

— Ils achètent des objets fabriqués et des services aux artisans : menuisiers, forgerons, maçons, charpentiers.

Des demi-nobles, des *wa-matsa* qui vivent ainsi en symbiose avec les salariés de la ville s'enrichissent. A Sima, des *Wa-matsa* achètent des terres à ceux des nobles qui, n'étant pas salariés, n'ont pas beaucoup de ressources et s'en défont. Des *Wa-matsa* abandonnent leurs terres à des parents ou à des métayers, anciens esclaves, et s'en viennent à la ville où ils deviennent artisans, boutiquiers et envoient leurs enfants à l'école. A leur tour, ceux-ci entrent dans l'Administration, se font employés des entreprises de plantation ou de commerce et pénètrent dans la catégorie des salariés à postes fixes.

Il s'édifie ainsi à Anjouan — et la construction se poursuit toujours — une nouvelle catégorie sociale où viennent se fondre nobles, demi-nobles et *wa-matsa* qui ont quitté leur village. Cette nouvelle classe tire sa force des compétences professionnelles de ses membres et des revenus en monnaie qu'elles leur procurent. Elle exploite aussi ses terres et en obtient des revenus supplémentaires, soit en nature (cultures vivrières), soit en argent (cultures « riches » d'exportation). Elle s'engage, enfin, dans des entreprises commerciales : un noble de Domoni se met à collecter de la vanille, à la préparer et à l'exporter : il devient le plus gros exportateur d'Anjouan ; un autre, de Mutsamudu, construit un boutre à moteur qui voyage jusqu'à Zanzibar, un de ses parents par alliance « renfloue » un exportateur-importateur indien et le soutient financièrement.

Une bourgeoisie de fonctionnaires, de propriétaires terriens et de commerçants se crée qui bouleverse sur le plan économique les vieilles classifications. Celles-ci conservent en revanche leur valeur dans le domaine des relations sociales traditionnelles : relations matrimoniales, associations et fraternités coutumières, associations religieuses. Cette bourgeoisie laisse aussi de côté une petite partie de la noblesse qui touche de près aux affaires de la religion (maîtres coraniques, chefs religieux), mais qui a plus de prestige que de revenus monétaires. Composée de nobles et de demi-nobles, elle agrège aussi à elle des *Wa-matsaha* aisés qui se sont installés en ville et exploitent leurs terres en propriétaires fonciers. Elle s'identifie avec la ville face à la campagne et aux villages. La ville exhibe ses maisons de pierre, ses ressources monétaires, son riz quotidien, ses propriétés. Les villages, eux, montrent leurs paillettes suintantes d'humidité, leurs bananes vertes et leur manioc, leur faim, leurs parcelles exiguës et aux sols surexploités. Pas plus qu'à présent, les paysans d'hier *wa-matsa* n'étaient intégrés à la vie de la ville : seulement, il n'y avait pas de dialogue entre une aristocratie toute puissante et de petites communautés vivant en état d'autosuffisance. A présent, l'autosubsistance ne suffit plus, la terre manque et le dialogue va devoir s'engager entre deux classes nouvelles qui se constituent : une paysannerie d'un côté, une bourgeoisie de l'autre.

Comment se traduit, sur le plan économique, cette situation ?

Appréciation des données d'ordre économique.

Les données de la comptabilité économique permettent d'explicitier la structure de l'économie de l'île. L'économie d'Anjouan est une économie d'exportation et le tiers de la surface cultivable de l'île est occupé par des firmes de plantation, non comoriennes. Sur le reste des terres dont une partie appartient à la classe noble des villes, les paysans et les propriétaires terriens cultivent également des produits « riches » : vanille, girofle, ylang-ylang, cocotiers à

coprah. Or la valeur des produits exportés ne représente que le tiers de la production totale de l'île et l'économie est déficitaire vis-à-vis de l'extérieur : les exportations couvrent 85 % des importations, le déficit est supérieur au sixième des exportations. Toutefois, les quatre-cinquièmes de ce déficit correspondent à des investissements qui ont donné lieu à un montant égal des importations : mais ces investissements sont surtout, soit des investissements sociaux (construction de postes médicaux et d'école), soit des investissements dans les firmes de plantation correspondant à un renouvellement de matériel. Le déficit est couvert par un transfert de fonds publics.

Dans l'économie anjouanaise, les entreprises modernes devraient jouer un rôle moteur :

- elles occupent un tiers des terres cultivées,
- elles s'adonnent aux cultures industrielles dont certaines comme l'ylang-ylang et le jasmin sont de très haut rapport.

Cependant :

1° elles ne contribuent à produire qu'une partie des biens exportés (un peu plus de la moitié) ;

2° elles ne fournissent que 10 % des revenus de plus de 88 % de la population, soit les sept-huitièmes des salaires distribués par l'Administration.

Ces faits ne sont explicables que parce que, dans certaines régions, toutes les terres ne sont pas utilisées, que de grandes surfaces consacrées à des spéculations comme le sisal rapportent peu, et que les taux d'emploi et de salaires sont faibles.

Aussi existe-t-il, malgré les plantations et les cultures industrielles un large secteur traditionnel vivant en autosuffisance (autosubsistance stricte et économie d'échanges en circuit fermé) avec accessoirement l'introduction de salaires, de bénéfices en argent tirés des produits « riches » d'origine paysanne (vanille) ou des produits vivriers vendus en ville et, en conséquence, des achats correspondant de biens importés (riz notamment).

L'argent n'est pas inconnu, mais il est rare et sa rareté fait que les paysans se replient sur l'autosubsistance. En outre, l'argent dont dispose les paysans est employé, lorsqu'il sert à acheter des biens d'importation, à couvrir des marges et taxes que l'INSEE a pu évaluer pour l'archipel des Comores à un tiers de la valeur C.A.F., à régler des charges fiscales (impôts, droits, reversements indirects) qui s'élèvent au quart des paiements effectués par l'Administration pour services rendus.

A ce point, il faut remarquer que dans la situation actuelle, les revenus monétaires de la population sont limités par ces phénomènes que l'on vient d'énumérer, mais qu'ils ne couvrent certes pas les besoins de l'ensemble de la population, qu'il s'agisse de consommation alimentaire courante, des besoins d'argent pour les dépenses cérémonielles coutumières ou d'autres besoins créés par l'attrait des techniques modernes. Autrement dit, si ces revenus monétaires ne se trouvaient pas limités, ils créeraient une demande nouvelle motivant un accroissement d'importation et une aggravation du déficit extérieur. Comme, autant qu'on puisse en juger, la situation financière des entreprises de plantations n'apparaît pas excessivement prospère et qu'une limitation des profits est, dans le contexte actuel, impensable, qu'il est peu probable, d'autre part, qu'elles puissent supporter une augmentation des coûts, c'est la puissance publique qui serait appelée, suivant les formes et dans les hypothèses que nous avons esquissées, à combler l'aggravation du déficit.

L'économie anjouanaise se trouve ainsi en état d'équilibre sur les bases suivantes : déficit du commerce extérieur essentiellement causé (à 80 %) par les dépenses d'équipement du secteur administratif et des entreprises modernes ; couverture des investissements du secteur administratif par des fonds publics venus de l'extérieur ; petite subvention gouvernementale pour

les dépenses publiques courantes ; faibles revenus tirés par la population des plantations des firmes. Il s'agit d'un équilibre précaire : une chute des cours de la vanille ou un contingentement des exportations comoriennes imposé de l'extérieur atteindrait durement paysans et propriétaires exploitants ; une chute des cours du sisal, non compensée par un soutien gouvernemental, amènerait le chômage brutal de centaines de travailleurs. Il s'agit aussi d'un équilibre statique. L'évolution des productions « riches » — vanille mise à part — est peu encourageante eu égard à l'accroissement démographique et aux aspirations de la population à un meilleur niveau de vie. Il n'est peut-être (ou sans doute) pas possible d'organiser une expansion de l'économie qui suive le rythme de l'accroissement de la population, mais il est nécessaire, ne serait-ce que pour gagner quelques années ou quelques décennies, qu'une expansion apparaisse.

Dans son cours professé en 1958 au Collège de France (11), M. GOUROU constatait que les cultures d'exportation pratiquées par des paysans pouvaient provoquer une augmentation du niveau de vie : il prenait pour exemple les régions cacaoyères du pays Yoruba dans le sud-ouest de la Nigéria. Le faible volume d'un marché comorien potentiel exclut sans doute toute possibilité de créer des industries de consommation à Anjouan, tandis qu'il n'existe aucune richesse minérale qui puisse légitimer une transformation industrielle sur place. Il semble que l'agriculture puisse être la seule possibilité du pays d'accroître ses ressources. Jusqu'à présent, les cultures « riches » paraissent avoir assez peu profité à la masse de la population ; cela tient aux structures économiques et sociales actuelles ; par ailleurs, ce n'est pas une raison pour bannir ces cultures si elles sont d'un haut rapport pour leurs producteurs. Elles posent simplement des problèmes solubles de choix, d'organisation de la production et d'organisation de la commercialisation :

— Choix des productions acceptées par l'écologie de l'île, dont le marché mondial ne soit pas saturé et qui sont d'un haut rapport. Leur valeur unitaire peut s'apprécier, soit par rapport au travail fourni, soit par rapport au rendement par unité de surface. Dans un pays surpeuplé où la main-d'œuvre ne manque pas, mais où c'est l'espace qui fait défaut, des productions de haute valeur cultivées avec de gros rendements par unité de surface et une main-d'œuvre nombreuse sont préférables à d'autres qui, ayant la même valeur unitaire, exigeraient moins de main-d'œuvre et plus de surface ;

— Organisation de la production, soit par Domaine rationnellement organisé et utilisant le maximum de main-d'œuvre payée à un taux en rapport avec le prix des produits de consommation importés (riz notamment), soit dans le cadre des exploitations traditionnelles, les entreprises industrielles se cantonnant dans la transformation des produits ;

— Organisation de la commercialisation au niveau des paysans et au niveau de l'île pour l'exportation dans le but de stabiliser ou au moins d'« éponger » les fluctuations externes des cours et de répartir également les bénéfices réalisés à l'exportation entre le producteur et l'entreprise industrielle.

Appréciation des données d'ordre psycho-sociologique.

Après maints échecs d'expériences de développement, les autorités et les organismes chargés d'élaborer et d'exécuter les plans de développement économique agricole prennent conscience un peu partout dans le monde de la nécessité de collaborer avec les paysans. Considérés auparavant comme des pêcheurs pour lesquels on aurait eu garde d'avoir quelque indulgence, ceux-ci deviennent des brebis que de bons apôtres vont fraternellement ramener par les vertus du verbe sur le chemin du développement. Très succinctement, on peut se demander si cela

(11) Cf. *Annuaire du Collège de France*, année 1957-58, Paris.

suffit à doter de quelque efficacité des plans conçus « au sommet » que les paysans sont invités, ensuite avec beaucoup d'encouragements chargés de bienveillance, à exécuter. Qu'en fin de compte, les plans de développement agricole reposent sur les épaules des paysans passerait pour un sophisme si l'on n'avait mis beaucoup de temps à s'en convaincre. Mais on ne peut s'empêcher d'aller jusqu'au bout du raisonnement et de penser que les paysans ne porteront le fardeau du plan que si celui-ci leur plaît, on veut dire, s'ils y trouvent intérêt.

Cette étude d'Anjouan est demeurée, à un niveau « objectif » ; sans doute, a-t-on pris soin de noter, au fur et à mesure, les idées et les réactions des habitants ; une autre face de la réalité nous est demeurée cachée, la manière dont les habitants d'Anjouan dans leurs groupes, leurs villages, leurs milieux, voyaient leur situation matérielle et leur avenir. Nous ne pouvons ici, au lieu et place de cette vision, qu'énumérer les quelques préalables psychologiques que nous avons collectés çà et là :

- réalisation d'une nouvelle réforme agraire ;
- ajustement des taux de salaires au coût de la vie ;
- stabilisation des prix des produits « riches ».

Le problème des terres, plus que les autres peut-être, est essentiel : non résolu, il polarise les volontés villageoises, cristallise les hostilités paysannes à tout ce qui vient de l'extérieur. Il s'agit d'un « préalable » dont la résolution peut, seule, amener l'espoir dans l'âme des paysans anjouanais.

**

PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS ET CLASSÉS PAR AUTEURS

- A Committee of the Royal Anthropological Institution of Great Britain and Ireland, *Notes and queries in Anthropology*, Routledge and Kegan Paul Ltd, London, 1951.
- M. A. M. ANGOT, Grammaire anjouanaise, *Bulletin de l'Académie Malgache*, tome XXVIII, Pitot de la Beaujardière, Tananarive, 1946.
- L. AUJAS, Notes historiques et ethnographiques sur les Comores, *Bulletin de l'Académie Malgache*, année 1911, Tananarive, 1911.
- J. BARRAU, *L'Agriculture vivrière en Nouvelle-Calédonie*, Commission du Pacifique Sud, document n° 87, Nouméa, 1956.
- BAUMANN et WESTERMANN, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, Paris, Payot, 1957.
- P. BOITEAU, *Madagascar, Contribution à l'histoire de la nation malgache*, Editions Sociales, Paris, 1959.
- L. CHEVALIER, *Madagascar, populations et ressources*, Cahiers de l'I.N.E.D., n° 15, Paris, 1952.
- G. COEDES, *Les Etats hindouisés d'Indochine et d'Indonésie*, E. de Boccard, Paris, 1948.
- G. CONDOMINAS, *Nous avons mangé la forêt de la pierre-génie Gôo, chronique de Sar-Luk, village Mnong-Gar (Tribu proto-indochinoise des hauts-plateaux du Viêt-nam central)*, Mercure de France, Paris, 1957.
- G. CONDOMINAS, *Fokon'olona et collectivités rurales en Imérina*, Berger-Levrault, O.R.S.T.O.M., Paris, 1960.
- H. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Berger-Levrault, O.R.S.T.O.M., Paris, 1961.
- R. DUMONT, *Terres vivantes*, Plon, Paris, 1960.
- U. FAUREC, *L'Archipel aux Sultans batailleurs*, Imprimerie Officielle, Tananarive, 1942.
- R.P. Fr. FISCHER, *Grammaire-dictionnaire comorien*, Société d'Éditions de la Basse-Alsace, Strasbourg, 1949.
- FONTOYNONT et RAOMANDAHY, *La Grande-Comore*, Mémoires de l'Académie Malgache, Pitot de la Beaujardière, Tananarive, 1937.
- J. FORT, Le Trimba à Nioumakélé, *Etude agricole et socio-économique de la région de Nioumakélé, Ile d'Anjouan, Territoire des Comores*, B.D.P.A., Mission Vignal, Paris, 1961.
- G. MARTIN, *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*, P.U.F., Paris, 1948.
- P. GEORGE, *Introduction à l'étude géographique de la population du monde*, Cahiers de l'I.N.E.D., n° 14, Paris, 1951.
- P. GEORGE, Sociologie géographique, *Traité de Sociologie*, publié sous la direction de G. Gurvitch, P.U.F., Paris, 1958.
- GEVREY, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, 1870.
- P. GOUROU, *La terre et l'homme en Extrême-Orient*, Colin, Paris, 1940.
- P. GOUROU, *Les pays tropicaux*, P.U.F., Paris, 1947.
- P. GOUROU, Cours professé au Collège de France durant l'année universitaire 1957-1958, *Annuaire du Collège de France*, Paris, 1959.
- G. GURVITCH et divers, *Traité de Sociologie*, P.U.F., Paris, 1958 et 1960.
- P. GUY, *Cours de droit musulman*, Centre d'Études de droit privé et d'histoire des coutumes, Ecole supérieure de Droit, Tananarive, 1961.
- A. HAUDRICOURT et L. HEDIN, *L'homme et les plantes cultivées*, Gallimard, Paris, 1943.
- J.-C. HÉBERT, Fêtes agraires dans l'Ile d'Anjouan, le Koma à Ouani, le Trimba à Nioumakélé, le Mudandra à Ouzini, *Journal de la Société des Africanistes*, tome XXX, fasc. I, 1960.

- J.-C. HÉBERT, Analyse structurale des géomancies comoriennes, malgaches et africaines, *Journal de la Société des Africanistes*, tome XXXI, fasc. II, Paris, 1961.
- H. ISNARD, L'Archipel des Comores, *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 2, Bordeaux, 1953.
- H. ISNARD, *Madagascar*, Colin, Paris, 1955.
- H. LAVONDES et P. OTTINO, *Problèmes humains dans la région de la Sakay*, O.R.S.T.O.M. - I.R.S.M., Tananarive, 1961.
- R. LOWIE, *Sociologie primitive*, Payot, Paris, 1935.
- J. MANICACCI, *L'Archipel des Comores*, Imprimerie officielle, Tananarive, 1939.
- H. MASSE, *L'Islam*, Colin, Paris, 1957.
- Marcel MAUSS, Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, *L'Année sociologique*, 2^e série, 1923-1924, tome 1, 1924.
- Marcel MAUSS, *Sociologie et anthropologie*, P.U.F., Paris, 1950.
- M. MERLEAU-PONTY, *La structure du comportement*, P.U.F., Paris, 1949.
- G. MYRDAL, *Une économie internationale*, P.U.F., Paris, 1957.
- G. P. MURDOCK, *Africa, its peoples and their culture history*, Mc Graw, Hill Book Company Inc., New York, Toronto, London, 1959.
- R. NURKSE, *Problems of capital formation in underdeveloped countries*, B. Blackwell, Oxford, 1953.
- P. OTTINO, *L'Economie commerciale pakistanaise dans le delta du Mangoky*, O.R.S.T.O.M.-I.R.S.M., Tananarive, 1961.
- P. OTTINO, *Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky*, Berger-Levrault, O.R.S.T.O.M., Paris, 1963.
- J.-Cl. PERRIN, Essai sur le développement économique de la région de Tananarive, *Cahiers de l'I.S.E.A.*, n° 121, série F (développement, croissance et progrès): *Madagascar, Etudes et perspectives économiques*, Paris, janvier 1962.
- J. POIRIER et divers, *Humanités-Economie, Ethnolo-sociologie, Cahiers de l'I.S.E.A.* (n° 1, série V), n° 95, Paris, novembre 1959.
- A. H. J. PRINS, *The Swahili, speaking peoples of Zanzibar and the East Africa Coast*, International African Institute, London, 1961.
- A. REPIQUET, *Le Sultanat d'Anjouan*, Paris, 1901.
- R. REUSCH, *History of East Africa*, Frederik Ungar publishing Co, New York, 1961. D'abord publié par : Evangelischer Missionsverlag, G.m.b.H., Stuttgart, 1954.
- J. RICQUIER, *Les sols d'Anjouan et de Mayotte*, Mémoires de l'I.R.S.M., O.R.S.T.O.M.-I.R.S.M., Tananarive, 1953.
- RUSILLON, *Un petit continent : Madagascar*, Paris, 1933.
- A. SAUVY, *Théorie générale de la population : Economie et population*, P.U.F., Paris, 1952.
- SAID KA'ABI, *Vie et œuvre du grand marabout Saïd Mohamed ben Ahmed Al' Ma' arouf*, traduction par M. P. Guy, Imprimerie Officielle, Tananarive, 1949.
- E. SENART, *Les castes dans l'Inde*, Leroux, Paris, 1927.
- VAN GENNEP, *Tabou et totémisme à Madagascar*, étude descriptive et théorique, Leroux, Paris, 1904.
- E. VIENNE, *Notice sur Mayotte et les Comores*, Les Colonies Françaises, Exposition universelle, Paris, 1900.

LISTE DES DOCUMENTS CITÉS

- *Carte d'Anjouan au 1/50.000^e*. — I.G.N., Paris, 1954.
- *Recensement de la population des Comores en 1958*. — INSEE, Paris, 1960.
- *Comptes économiques du Territoire des Comores de l'année 1959*. — INSEE, Paris, 1961.
- Saïd AHMED ZAKI, *Histoire d'Anjouan*. Manuscrit.
- *Enquête socio-économique des Comores, résultats provisoires*. — INSEE, Paris, 1962.
- *Etude agricole et socio-économique de la région de Nioumakélé, île d'Anjouan, Territoire des Comores*. B.D.P.A., Mission Vignal, Paris, avril-mai 1961.
- *Enquête rizicole dans la Province de Tananarive*. — Ministère des Finances, Service de la Statistique et des études socio-économiques, Tananarive, 1960.
- Rapport du Haut-Comité Consultatif de la population et de la famille, tome IV, *La population en Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion*. — Présidence du Conseil, La documentation française, Paris, 1958.
- *Enquête nutrition-niveau de vie dans la Subdivision de Bongouanou, Côte-d'Ivoire*, 1954.
- Territoire des Comores, Service des Douanes, *Statistiques du Commerce et de la navigation*, année 1960 Dzaoudzi, 1961.
- Service topographique d'Anjouan, *leviers cadastraux*.
- *Photographies aériennes de Mutsamudu*.
- *Photographies aériennes au 1/40.000^e d'Anjouan*, Service géographique de Madagascar, I.G.N., Tananarive.

LISTES DES COLLECTIONS ET PÉRIODIQUES CONSULTÉS

- L'Année sociologique*, Paris.
- Mémoires de l'I.R.S.M., Tananarive.
- Bulletin de l'Académie malgache*, Tananarive.
- Cahiers d'Outre-Mer*, Institut de géographie de la Faculté des Lettres de Bordeaux.
- Journal de la Société des Africanistes*, Paris.
- Humanités, Economie, Ethnologie, Sociologie*, Cahiers de l'I.S.E.A., Paris.
- Annuaire du Collège de France.
- Cahiers de l'I.S.E.A., Paris.
- Cahiers de l'I.N.E.D., Paris.

Table des figures

Figures :	Pages
1. Archipel des Comores ; carte de situation	18
2. Anjouan : carte générale	22
3. Aire Swahili ; aire indonésienne	33
4. Anjouan : pyramide des âges	41
5. Mouvement de la population à Anjouan de 1870 à 1958	42
6. Structure agraire de l'île d'Anjouan	46
7. Système de parenté à Anjouan	75
8. Anjouan : alliances matrimoniales du village de M'Jimandra	84
9. Anjouan : carte des relations matrimoniales des habitants de Mutsamudu	85
10. Maison urbaine : schéma de façade et plan	87
11. Maison rurale	89
12. Ville de Mutsamudu	99
13. Mutsamudu : structure de la cité	101
14. Village d'Ongojou	102
15. Village de M'Jimandra	112
16. Carte du terroir du village d'Ongojou	106
17. Calendrier des récoltes : Ongojou (Nioumakélé)	119
18. Baie d'Anjouan : villages et terroirs	121
19. Nioumakélé : villages et terroirs	123
20. Emploi du temps d'une famille : mari et femme (janvier 1961)	136
21. Répartition des activités du mari et de la femme durant une semaine	137
22. Echanges à l'intérieur d'une famille	139
23. Carte de l'ouest d'Anjouan	161
24. Exportations d'Anjouan	170
25. Importations d'Anjouan	171
26. Situation économique d'Anjouan	172
27. Evolution de la production du sisal, de la vanille et de l'ylang-ylang	173
28. Structures commerciales	184
29. Système de distribution des biens importés	184
30. Le circuit du crédit à Anjouan	186
31. Sisal	190
32. Ylang-ylang	190
33. Le commerce de la vanille à Anjouan	192
34. Commerce du coprah à Anjouan	194
35. Anjouan, septembre 1960 : salaires distribués	214
36. Anjouan : domaines de colonisation	218
37. Domaine de Dziani — Domaine de Pomoni	219
38. Domaine de Nioumakélé	220
39. Carte de la haute plaine de Patsi	221
40. Presqu'île de Nioumakélé	222
41. Produits exportés : rôle des firmes	228

PLANCHE A



FIG. 1. — *La baie d'Anjouan.* — Au second plan, Mutsamudu. Remarquer le littoral très découpé de la baie, l'allure montagneuse des reliefs, les abrupts qui descendent vers la mer et les petites plaines côtières.



FIG. 2. — *Mutsamudu et la baie d'Anjouan.* — Le minaret conique de la grande mosquée du Vendredi se détache de l'ensemble des constructions, maisons à terrasses plates ou à toits de chaume à deux pentes.

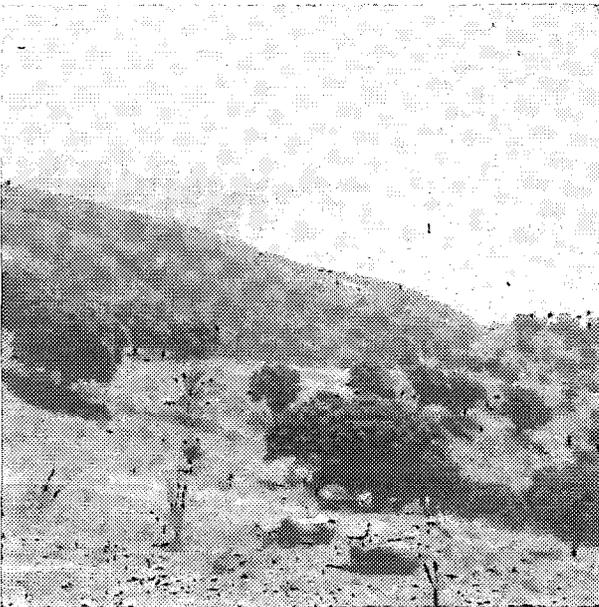


FIG. 3. — *La côte Est et l'étagement de la végétation.* — Au premier plan, une zone de pacage, bétail attaché au piquet et nourri sur place ; au second plan, la zone des manguiers et des cultures vivrières ; plus bas, les premiers cocotiers.

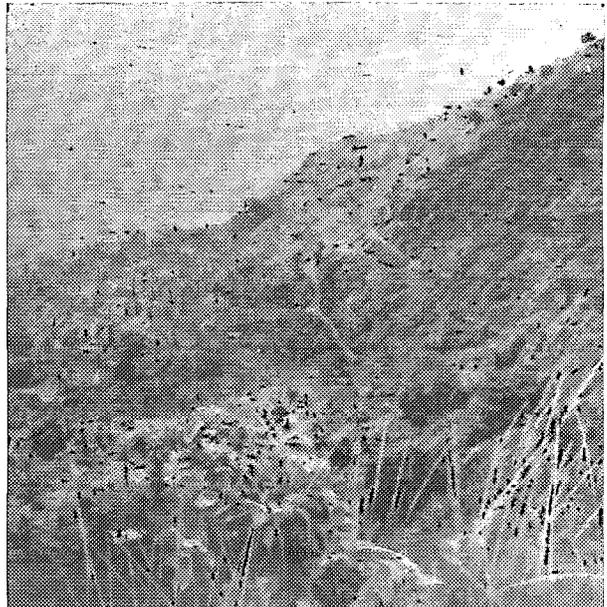


FIG. 4. — *Presqu'île de Nioumakélé ; le rebord du plateau.* — Cultures vivrières sur les pentes, cocotiers dans la partie la plus basse. Remarquer le tracé de la route de terre et la pente de certains tronçons.

PLANCHE B. — LES VILLAGES



FIG. 5. — *Village sous les cocotiers, baie d'Anjouan.* — La maison villageoise est toute construite en végétal, à partir des rameaux de cocotiers. Elle est posée à même le sol sur une aire légèrement surélevée.

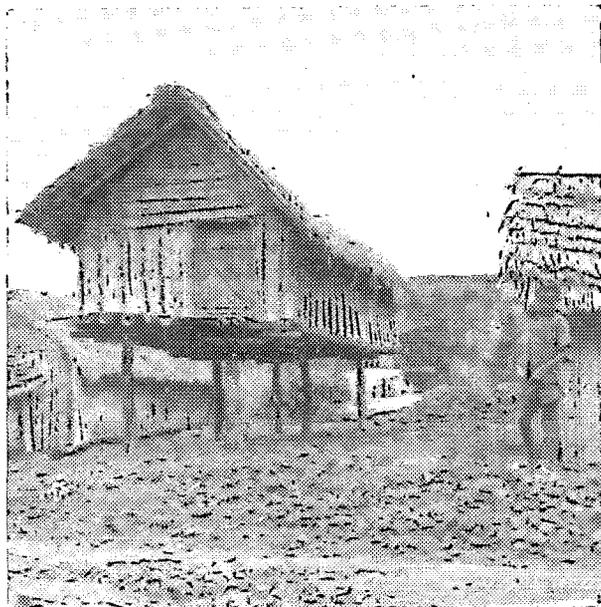


FIG. 6. — *Grenier à riz dans un village (Mramani, Nioumakélé).* — Construction en rameaux de cocotiers techniquement identique à celle des maisons, exception faite des pilotis.



FIG. 7. — *Village des « Hauts » : Chandra, cirque de Bambao M'Touni.* — Remarquer le groupement de l'habitat en gros villages, trait général du peuplement aux Comores. Dans les « Hauts », les cocotiers sont pratiquement absents du paysage. Autour du village s'étendent les champs de paddy ; en haut, à gauche, une sisaleraie de la *Bambao*.

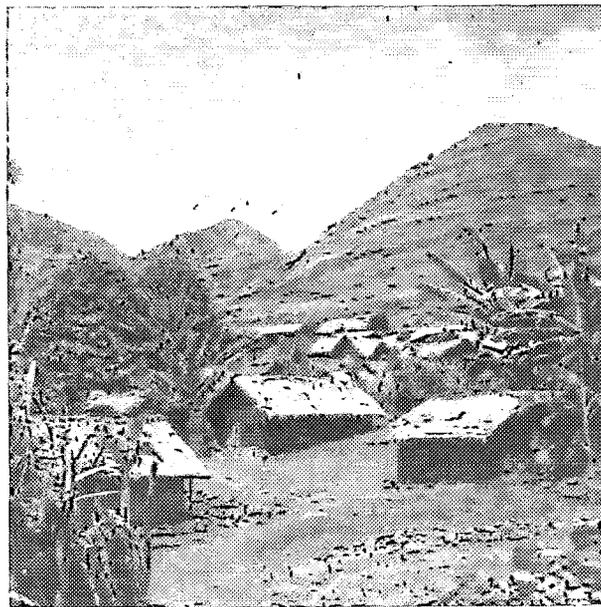


FIG. 8. — *Village des « Hauts » : le même, Chandra.* — Remarquer les champs de paddy sur les pentes des montagnes voisines, rectangles découpés par des levées de terre.

PLANCHE C. — PAYSAGES AGRAIRES



FIG. 9. — Cocoteraie et sous-bois cultivé (Baie d'Anjouan). — Sous les cocotiers, on remarque la masse feuillue des girofliers et, dans la clairière, les cultures vivrières.



FIG. 10. — Cocoteraie et champ de paddy (Presqu'île de Sima). — Au premier plan et à droite, un giroflie.



FIG. 11. — Cultures vivrières dans les « Hauts » de Nioumakélé. — Au premier plan, cultures associées de paddy, maïs, vohèmes ; dans la « ravine », bananiers, cocotiers, arbre à pain qui exigent plus d'humidité.

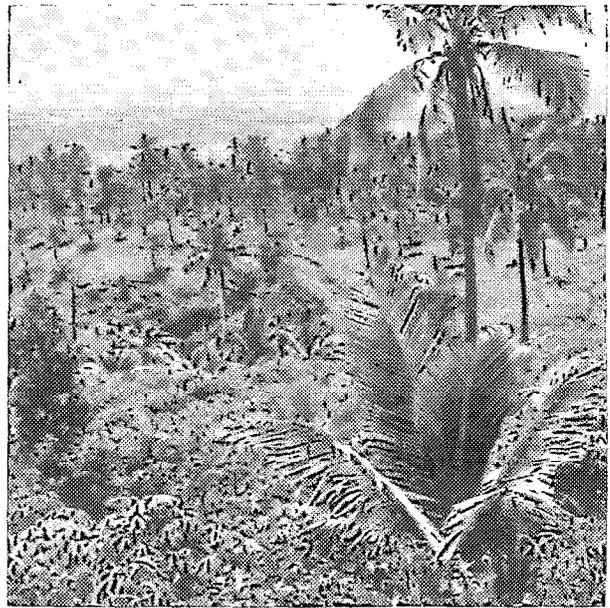


FIG. 12. — Cocoteraie et cultures vivrières sur le rebord du plateau de Nioumakélé. — Au premier plan, un champ de manioc et de jeunes plants de cocotiers.

PLANCHE D. — L'AGRICULTURE

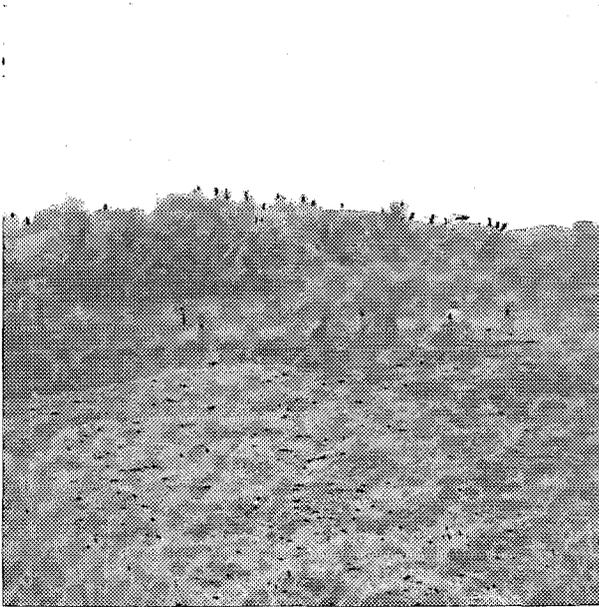


FIG. 13. — *La préparation d'un champ de paddy (« Hauts » de Nioumakélé).* — Débroussage par les femmes et les enfants.



FIG. 14. — *Un champ dans la cocoterie.* — Noter l'association des cultures et le « fouillis » végétal qui en résulte. A droite, une clôture en pignons d'Inde et le sentier qui la longe.

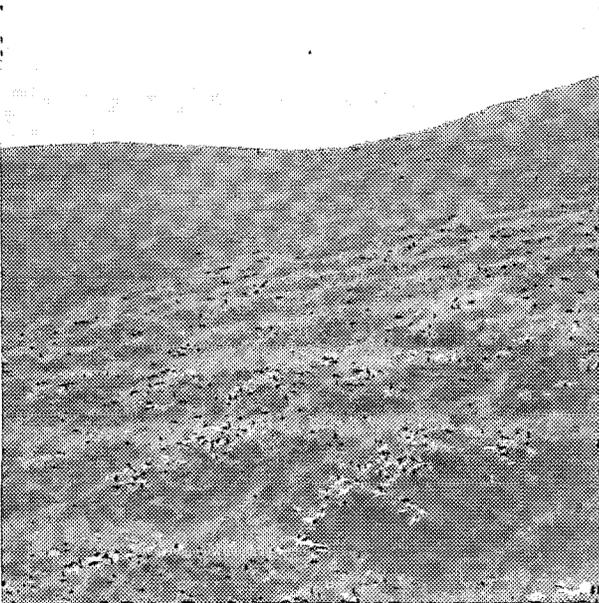


FIG. 15. — *L'agriculture dans les « Hauts » (Nioumakélé).* — Culture des patates douces en paquets.

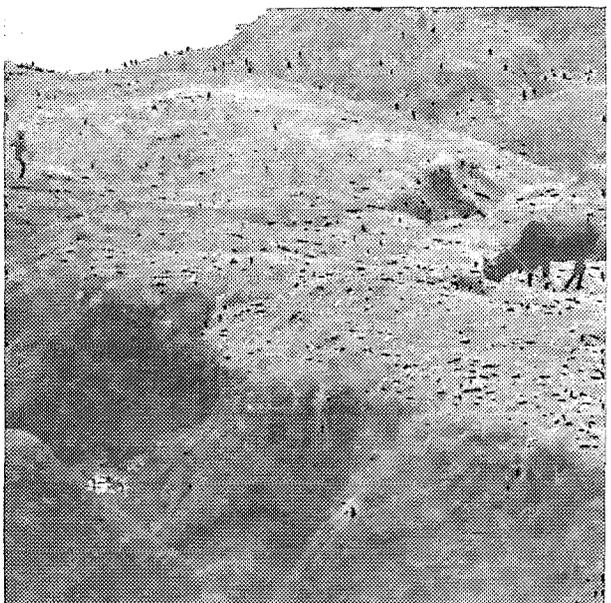


FIG. 16. — *L'agriculture dans les « Hauts » (Nioumakélé).* — Pâture du bétail et érosion du sol.

PLANCHE E



FIG. 17. — Les plantes cultivées en provenance du monde indonésien : riz, cocotiers, bananiers, arbre à pain. — Un champ de riz dans la zone moyenne de Nioumakélé.



FIG. 18. — Les techniques du riz : mortier à riz et son pilon (Nioumakélé). — Le riz constitue pour les Comoriens l'aliment fondamental ; il est consommé cuit à la vapeur ou en bouillon épais et accompagné de mets divers.



FIG. 19. — Elevage du bétail à l'attache. — On apporte la nourriture sur plan à l'animal, souvent un tronc de bananier. Au second plan, un arbre à pain ; dans les villages, les arbres à pain sont très nombreux et fournissent aux habitants une nourriture appréciable lorsqu'il n'y a pas suffisamment de riz.

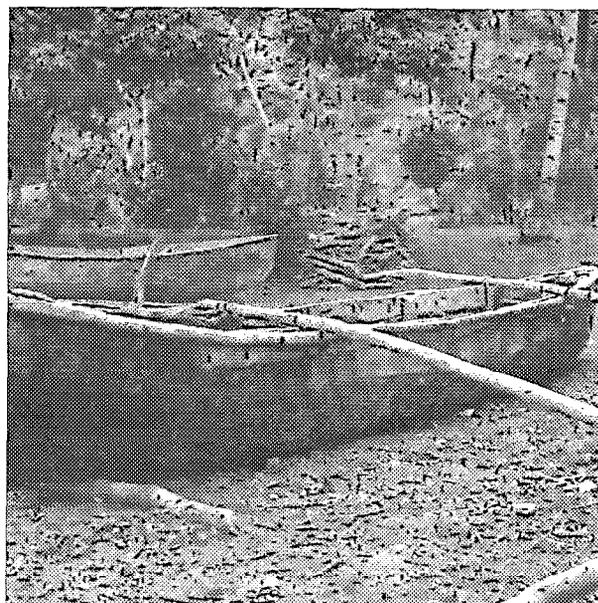


FIG. 20. — Pirogue à balancier (Bimbini, presqu'île de Sima). — Ce type d'embarcation constitue un indice notable de l'influence du monde indonésien.

PLANCHE F. — TYPES HUMAINS



FIG. 21. — *Enfants wa-matsa de Nioumakélé.* — La plupart des enfants de cette région sont très sommairement vêtus jusqu'à l'âge de 10-12 ans. Passé cet âge, ils revêtent habituellement une chemise et un short comme tous les adolescents.

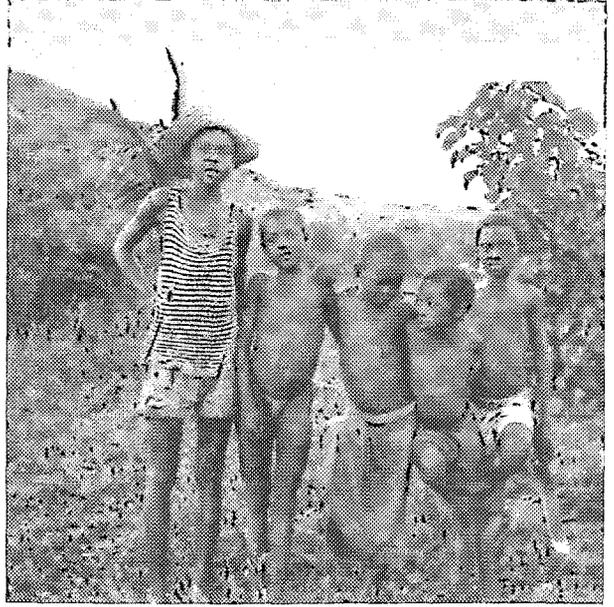


FIG. 22. — *Enfants wa-matsa de Nioumakélé*



FIG. 23. — *Wa-matsa de Nioumakélé.* — L'homme rapporte un pied de bananier de la forêt pour la nourriture du bétail élevé dans le village.



FIG. 24. — *Danse de mariage à Nioumakélé.* — Danse exécutée par les hommes sur la place du village ; les femmes sont massées aux abords de la place.

PLANCHE G. — LES VILLES (I)

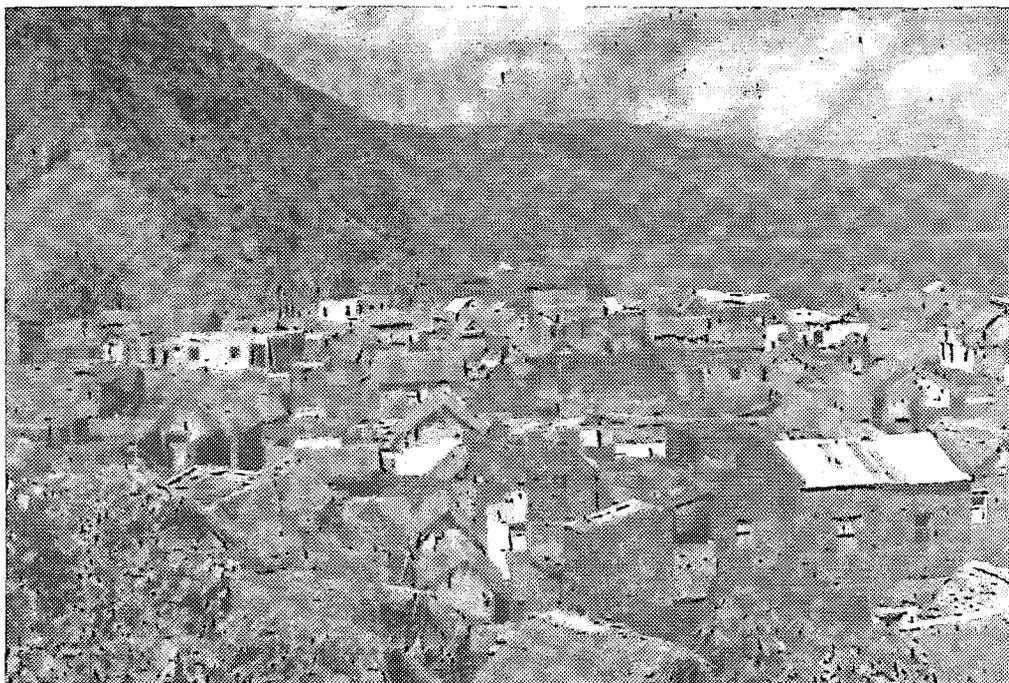


FIG. 25. — *Vue générale de Mutsamudu.* — La capitale actuelle d'Anjouan se niche au pied de la montagne, sur la grande baie du Nord-Ouest. Maisons traditionnelles en lave noirâtre, constructions modernes en béton badigeonné en blanc.

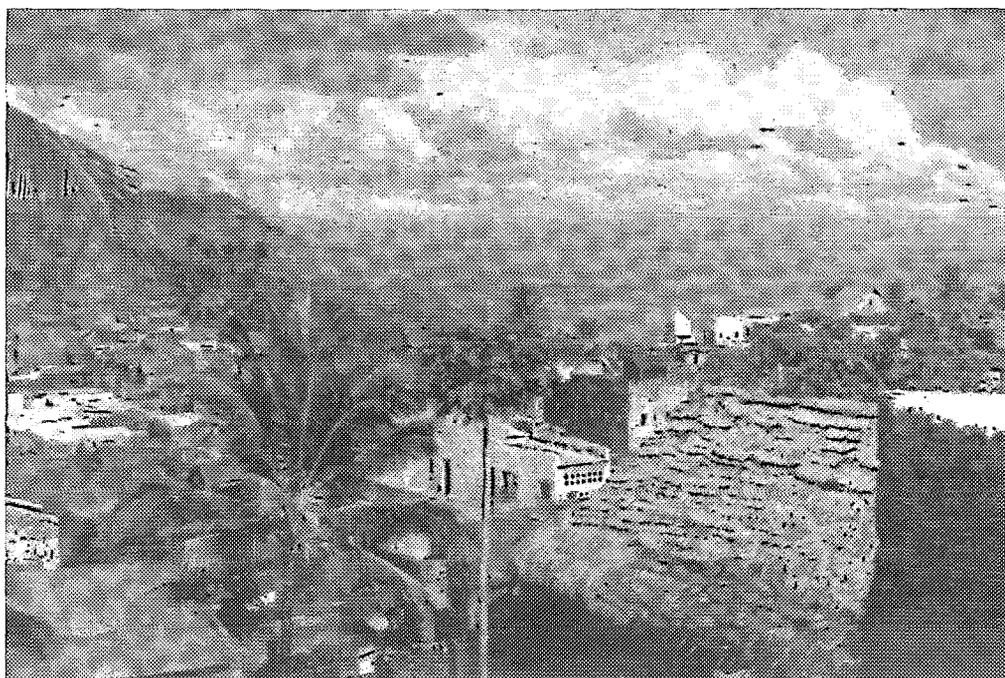


FIG. 26. — *Domoni, ancienne capitale d'Anjouan.* — La ville traditionnelle est bâtie en pierres avec terrasses ou toits de chaume.

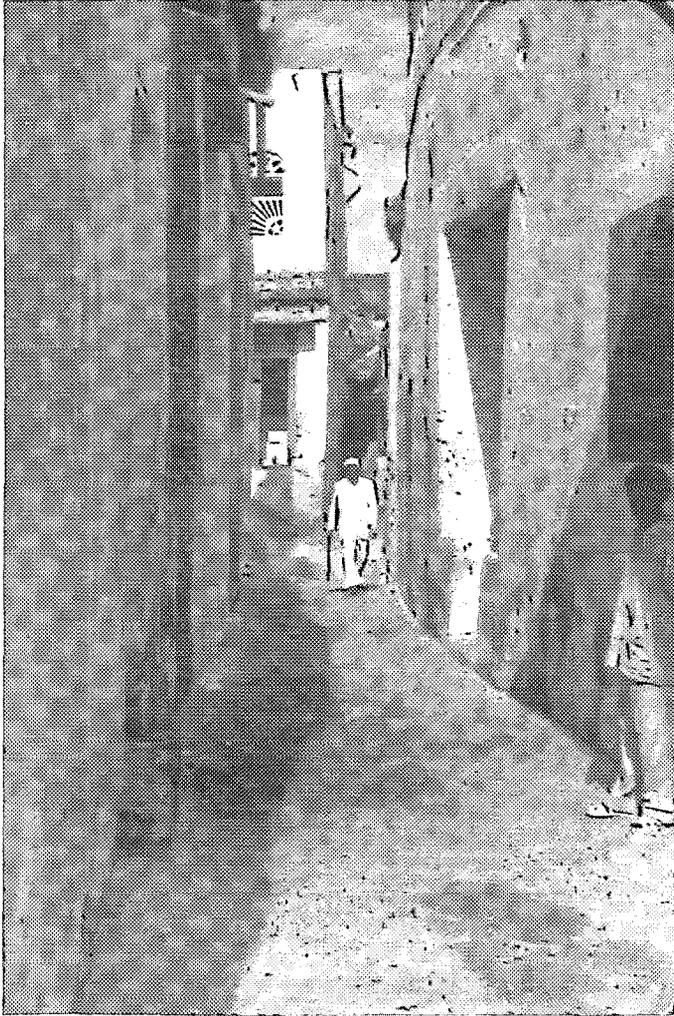


FIG. 27. — Une ruelle à Mutsumudu. — Les murs sont en lave blanchie à la chaux. Remarquer l'étroitesse des fenêtres, les sinuosités de la ruelle et l'entassement des maisons. L'étoile rayonnante (motif d'architecture en haut, à gauche) qui décore souvent les édifices est d'inspiration coranique. Au milieu de la ruelle, un citadin en costume habituel (robe, veste longue, bonnet « kufiya »).

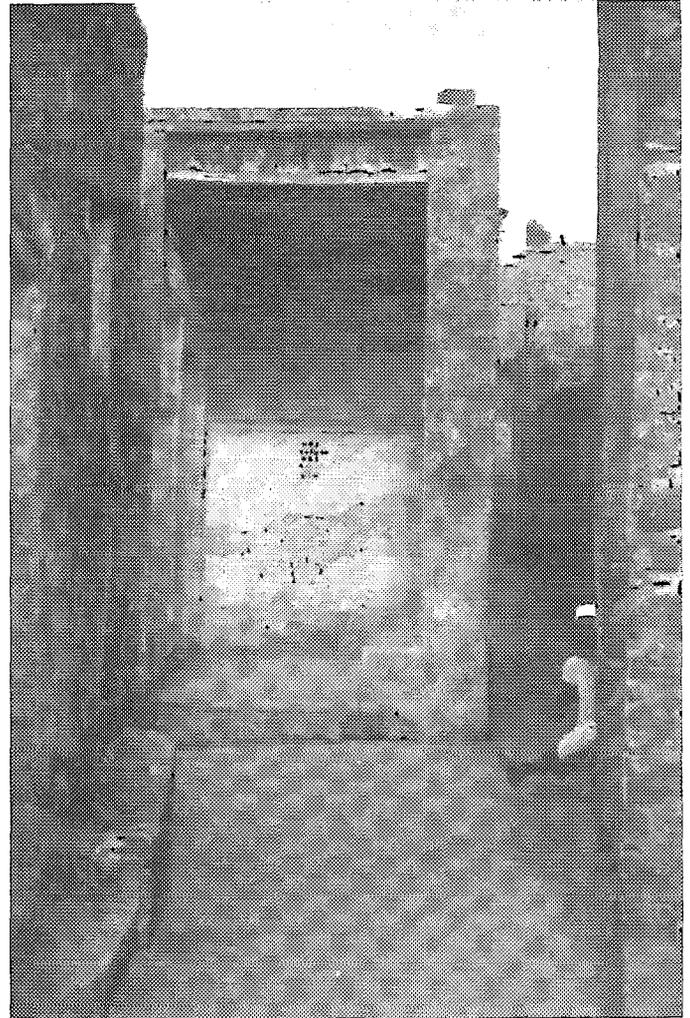


FIG. 28. — Une ruelle à Domoni. — Entrée d'une maison noble. On remarque les bancs de pierre qui permettent aux hommes de deviser sur le pas de leur porte.



FIG. 29. — *Une maison noble à Mutsamudu.* — Remarquer le porche, l'escalier extérieur, la hauteur des étages qui dénote un dispositif de l'édifice en grandes salles; ces maisons permettent à leurs hôtes d'organiser de grandes festivités, à l'occasion des mariages notamment.

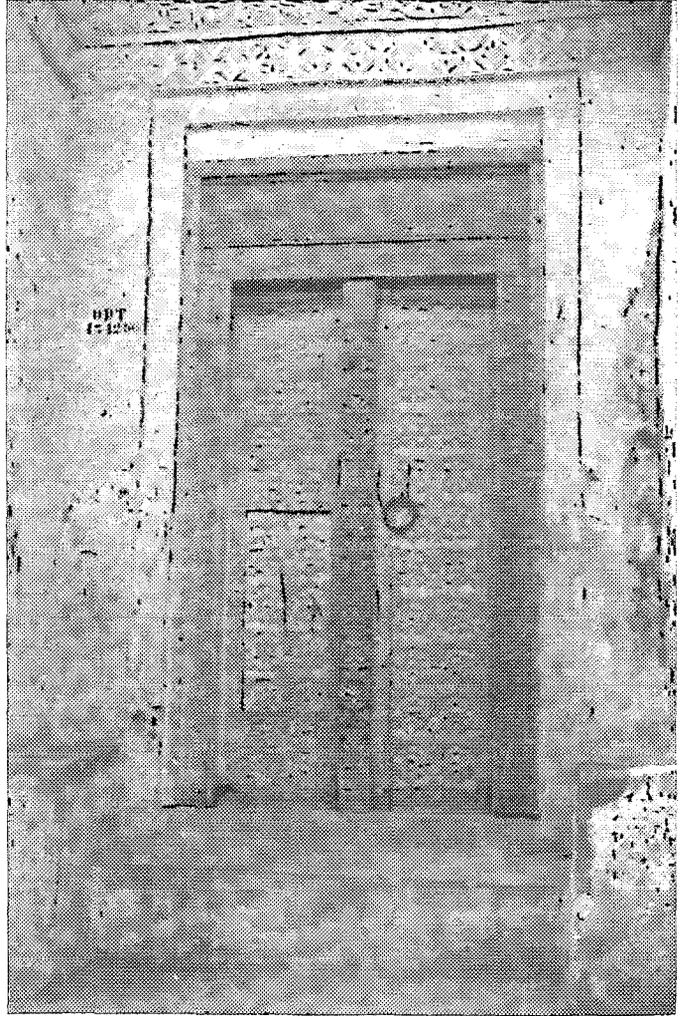


FIG. 30. — *Porte sculptée d'une maison noble (Domoni).* — Les dessins géométriques qui constituent le motif de la décoration témoignent de l'influence de l'art musulman apporté aux Comores par les Chiraziens et les Arabes et de l'existence d'un artisanat vivace.

PLANCHE J

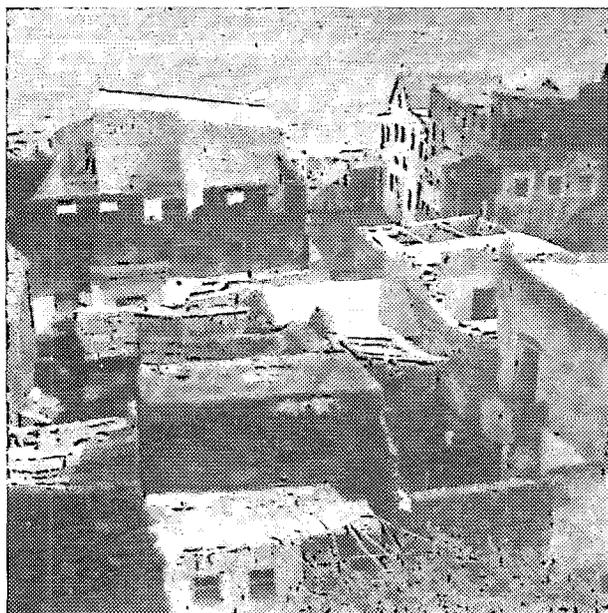


FIG. 31. — Le centre de Mutsamudu : la place Pangahari et les vieilles maisons nobles. — Noter l'aspect inachevé des édifices qui suggère une construction « par éléments ».



FIG. 32. — Tombeau de l'architecte constructeur de la grande mosquée du Vendredi à Mutsamudu.

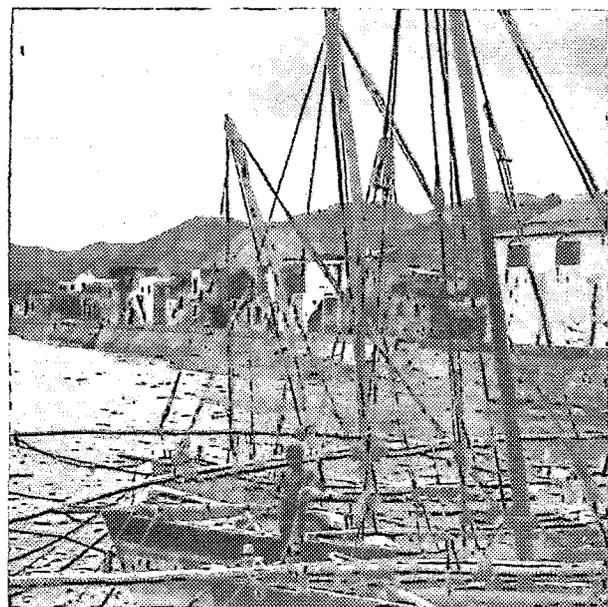


FIG. 33. — Port de Mutsamudu. — Au premier plan, des boutres à l'ancre ; au second plan à droite, le magasin de la Bambao, à gauche la vieille ville.

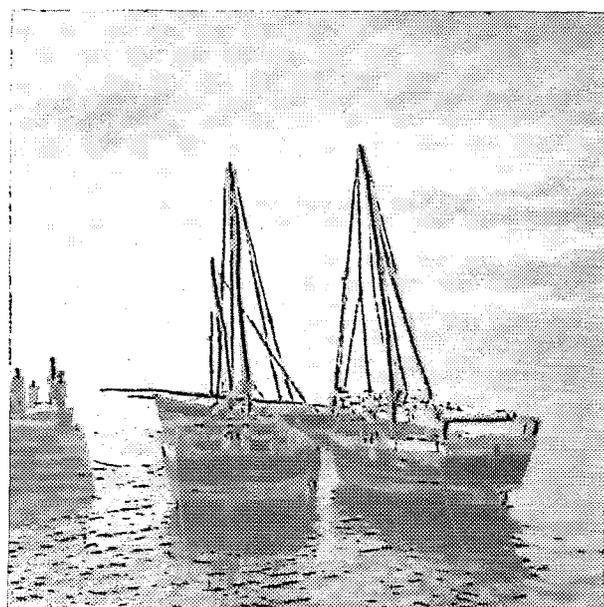


FIG. 34. — Boutres. — Ces vaisseaux de plus ou moins grande taille servent, aux Comores, au commerce d'île en île et à joindre la côte malgache et la côte d'Afrique. C'est par ces vaisseaux que se faisait autrefois le trafic entre l'Inde, le golfe persique, l'Arabie, l'Afrique orientale et Madagascar.

IV. MÉMOIRES O.R.S.T.O.M.
(format rogné : 21 × 27, couverture grise)

N°		
1.	KOECHLIN (J.). — 1961 — <i>La végétation des savanes dans le sud de la République du Congo-Brazzaville</i> . 310 p. + carte 1/1 000 000 (noir)	45 F
2.	PIAS (J.). — 1963 — <i>Les sols du Moyen et Bas Logone, du Bas-Chari, des régions riveraines du Lac Tchad et du Bahr-el-Ghazal</i> . 438 p. + 15 cartes 1/1 000 000, 1/200 000 et 1/100 000 (couleur)	200 F
3. x	LÉVÊQUE (A.). — 1962 — <i>Mémoire explicatif de la carte des sols de Terres Basses de Guyane française</i> . 88 p. + carte 1/100 000, 2 coupures (couleur)	65 F
3. xx	HIEZ (G.), DUBREUIL (P.). — 1964 — <i>Les régimes hydrologiques en Guyane française</i> . 120 p. + carte 1/1 000 000 (noir)	70 F
3. xxx	HURAUULT (J.). — 1965 — <i>La vie matérielle des Noirs réfugiés Boni et des Indiens Wayana du Haut-Maroni (Guyane française). Agriculture, Économie et Habitat</i> . 142 p.	65 F
3. xxxx	LÉVÊQUE (A.). — <i>Les sols ferrallitiques de Guyane française</i>	s. presse
4.	BLACHE (J.), MITON (F.). — 1963 — <i>Tome I. Première contribution à la connaissance de la pêche dans le bassin hydrographique Logone-Chari-Lac Tchad</i> . 144 p.	
	BLACHE (J.). — 1964 — <i>Tome II. Les poissons du bassin du Tchad et du bassin adjacent du Mayo Kebbi. Étude systématique et biologique</i> . 485 p., 147 pl. Les deux volumes (1)	75 F
5.	COUTY (Ph.). — 1964 — <i>Le commerce du poisson dans le Nord-Cameroun</i> . 225 p.	63 F
6.	RODIER (J.). — 1964 — <i>Régimes hydrologiques de l'Afrique Noire à l'ouest du Congo</i> . 18 × 27, 137 p. (1).	55 F
7.	ADJANOHOON (E.). — 1964 — <i>Végétation des savanes et des rochers découverts en Côte d'Ivoire centrale</i> . 250 p.	90 F
8.	CABOT (J.). — 1965 — <i>Le bassin du Moyen Logone</i> . 327 p.	100 F
9.	MOURARET (M.). — 1965 — <i>Contribution à l'étude de l'activité des enzymes du sol : L'asparaginase</i> . 112 p.	50 F
10.	AUBRAT (J.). — 1966 — <i>Ondes T dans la mer des Antilles</i> . 192 p.	60 F
11.	GUILCHER (A.), BERTHOIS (L.), LE CALVEZ (Y.), BATTISTINI (R.), CROSNIER (A.). — 1965 — <i>Les récifs coralliens et le lagon de l'île Mayotte (Archipel des Comores, Océan Indien)</i> . 211 p.	100 F
12.	VEYRET (Y.). — 1965 — <i>Embryogénie comparée et blastogénie chez les Orchidaceae-Monandreae</i> . 106 p.	60 F
13.	DELVIGNE (J.). — 1965 — <i>Pédogenèse en zone tropicale. La formation des minéraux secondaires en milieu ferrallitique</i> . 178 p. (2)	55 F
14.	DOUCET (J.). — 1965 — <i>Contribution à l'étude anatomique, histologique et histochimique des Pentastomes (Pentastomida)</i> . 150 p.	60 F
15.	STAUCH (A.). — 1966 — <i>Le bassin camerounais de la Bénoué et sa pêche</i> . VIII-152 p.	56 F
16.	QUANTIN (P.). — 1965 — <i>Les sols de la République Centrafricaine</i> . 114 p.	30 F
17.	LE BERRE (R.). — 1966 — <i>Contribution à l'étude biologique et écologique de Simulium damnosum Théobald, 1903 (diptera, simuliidae)</i> . 206 p.	50 F
18.	DEBRAY (M. M.). — 1966 — <i>Contribution à l'étude du genre Epinetrum (Ménispermacées) de Côte d'Ivoire</i> . 76 p.	25 F

19.	MARTIN (D.). — 1966 — <i>Études pédologiques dans le Centre Cameroun, Nanga-Eboko à Bertoua</i> . XLVI-92 p. + carte pédologique 1/50 000, 1/20 000 et 1/5 000, 11 coupures (couleur) + 2 cartes 1/400 000 + carte pédologique 1/200 000 (couleur). (3).	
20.	GUILLAUMET (J. L.). — <i>Recherches sur la végétation et la flore de la région du Bas-Cavally, Côte d'Ivoire</i>	s. presse
21.	ROBINEAU (C.). — <i>Société et économie d'Anjouan (Océan Indien)</i>	s. presse
22.	HALLÉ (F.). — <i>Étude biologique et morphologique de la tribu des Gardeniées (Rubiacees)</i>	s. presse

V. INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES
(format rogné : 21 × 27, couverture verte)

Hors Série.

—	HOUPEAU (J. L.), LHOSTE (J.). — 1961 — <i>Inventaire des appareils français pour l'épandage des pesticides</i> . 530 p. multigr. Les cinq volumes.	40 F
---	--	------

N°		
1.	BASCOULERGUE (P.). — 1962 — <i>Notions d'hygiène alimentaire adaptées au Sud-Cameroun</i> . 31 p.	6 F
2.	BASCOULERGUE (P.). — 1963 — <i>Notions d'hygiène alimentaire adaptées au Nord-Cameroun</i> . 44 p.	6 F
3.	BACHELIER (G.). — 1963 — <i>La vie animale dans les sols</i> . 18 × 26, 280 p.	16 F
4.	SÉGALEN (P.). — 1964 — <i>Le fer dans les sols</i> . 150 p. (1).	21 F
5.	DELÉTANG (J.), RUELLAN (A.). — <i>Les phénomènes d'échange des cations et des anions dans les sols</i>	s. presse

VI. L'HOMME D'OUTRE-MER
(volume broché : 13 × 22) (4)

1.	DESCHAMPS (H.). — 1959 — <i>Les migrations intérieures à Madagascar</i> . 284 p.	19,50 F
2.	BOUTILLIER (J. L.). — 1960 — <i>Bongouanou, Côte d'Ivoire</i> . 224 p. (épuisé).	
3.	CONDOMINAS (G.). — 1960 — <i>Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina</i> . 236 p.	19 F
4.	TARDITS (C.). — 1960 — <i>Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun</i> . 136 p.	15 F
5.	LE ROUVREUR (J.). — 1962 — <i>Sahariens et Sahéliens du Tchad</i> . 468 p.	60 F
6.	DESCHAMPS (H.). — 1962 — <i>Traditions orales et archives au Gabon</i> . 176 p. (épuisé).	
7.	OTTINO (P.). — 1963 — <i>Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky</i> . 376 p.	65 F
8.	KOUASSIGAN (G. A.). — 1966 — <i>L'homme et la terre. Droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique occidentale</i> . 284 p.	30 F

VII. OUVRAGES HORS COLLECTION OU EN DÉPOT

—	ROCHE (M.). — 1963 — <i>Hydrologie de surface</i> . 18 × 27, 432 p. (1)	75 F
---	---	------

VIII. CARTES THÉMATIQUES

Cartes imprimées en couleurs ou en noir, avec ou sans notice, à petites, moyennes et grandes échelles, concernant:

— l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'ouest, l'Afrique centrale et équatoriale, Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane française...

Dans l'une ou plusieurs des matières suivantes :

- | | |
|--|-------------------------|
| — Géophysique, | — Botanique, |
| — Géologie, | — Entomologie médicale, |
| — Hydrologie, | — Sciences humaines. |
| — Pédologie et utilisation des terres, | |

(1) En vente chez Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins. Paris VI^e.
 (2) En vente chez Dunod, 92, rue Bonaparte. Paris VI^e.
 (3) Ce volume ne peut être obtenu que par des organismes scientifiques ou des chercheurs contre paiement des frais d'expédition.
 (4) En vente chez Berger-Levrault, 5, rue Auguste-Comte. Paris VI^e.

O.R.S.T.O.M.

Direction générale :

24, rue Bayard, PARIS-8^e.

Service Central de Documentation :

70-74, route d'Aulnay - 93 - BONDY.